



HAL
open science

Les Rues-des-Vignes “ rue du Cimetière/rue du Stade ”, Nord (59)

Rémi Blondeau, Guillaume Florent, Manuel Gomes

► **To cite this version:**

Rémi Blondeau, Guillaume Florent, Manuel Gomes. Les Rues-des-Vignes “ rue du Cimetière/rue du Stade ”, Nord (59). [Rapport de recherche] SRA Nord-Pas-de-Calais. 2011, pp.218-248. hal-03605759

HAL Id: hal-03605759

<https://hal.science/hal-03605759>

Submitted on 6 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

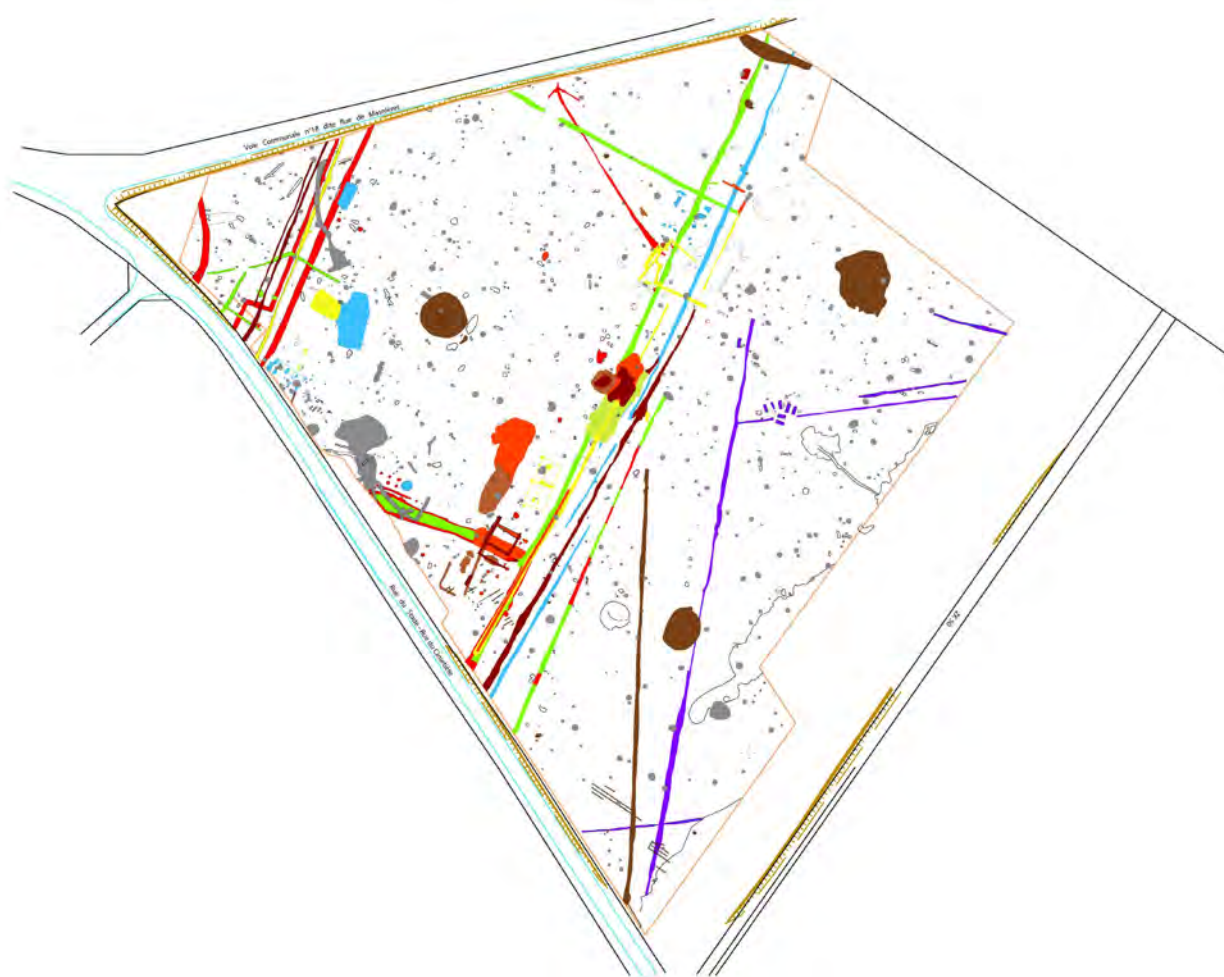


*Rapport d'archéologie préventive
Document final de synthèse*

Les Rues des Vignes « Rue du Cimetière/Rue du Stade »

*Nord (59)
(Code INSEE : 59 517)*

Volume 1 – Texte



*Numéro Patriarche : 4354
Arrêté de prescription : 07/114/Fouille
2011*



*Rapport d'archéologie préventive
Document final de synthèse*

Les Rues des Vignes « Rue du Cimetière/Rue du Stade »

*Nord (59)
(Code INSEE : 59 517)*

Volume 1 – Texte

*Numéro Patriarche : 4354
Arrêté de prescription : 07/114/Fouille*

Rémi Blondeau

coll. G. Florent, M. Gomes

2011

Sommaire

I.Première section.....	10
I.1.Fiche signalétique.....	10
I.2.Mots clés et programmation.....	12
I.3.Générique.....	19
I.4.Notice fournie pour le bilan scientifique.....	21
I.5.Fiche d'état.....	25
I.6.Localisation de la fouille.....	26
I.7.Arrêté de prescription.....	28
I.7.1.Notification de prescription de fouille.....	28
I.8.Cahier des charges.....	31
I.9.Projet scientifique.....	37
I.10.Autorisation de fouille.....	47
I.10.1.Notification de l'autorisation de fouille archéologique préventive	47
I.10.2.Autorisation de fouille Archéopole.....	48
I.11.Demande de transfert du mobilier.....	49
I.12.Transfert du mobilier.....	51
I.13.Copie du courriel indiquant la position des sondages profonds.....	52
II.Deuxième section.....	55
II.1.Cadre de l'intervention et situation.....	55
II.2.Problématiques et méthodes.....	58
II.2.1.Contexte géographique, géologique et environnemental.....	58
II.2.2.Le contexte archéologique et historique.....	58
II.2.2.1.Les découvertes archéologiques sur le territoire de la commune	61
II.2.2.2.Les découvertes archéologiques dans le Cambrésis et le Hainaut	66
II.2.3.Les données du diagnostic.....	73
II.2.4.Problématiques de la fouille et orientations scientifiques.....	73
II.2.5.La fouille.....	75
II.2.6.La post-fouille.....	78
II.2.7.Les contraintes.....	79
II.3.Description raisonnée des vestiges archéologiques.....	81
II.3.1.La stratigraphie.....	83
II.3.1.1.Le substrat naturel.....	83
II.3.1.2.Les couches anthropiques ou remaniées.....	83
II.3.2.La phase 1 : les premiers indices de présences humaines au Néolithique.....	85
II.3.3.La phase 2 : quelques éléments attribuables au Hallstatt.....	88
II.3.4.La phase 3 : une structure du diagnostic attribuable à La Tène finale.....	92
II.3.5.La phase 4 : la première installation romaine sur le plateau.....	94
II.3.5.1.La mise en place de l'enclos principal 1001-1028.....	94
II.3.5.2.L'enclos secondaire.....	98
II.3.5.2.1.Les fossés constituant l'enclos secondaire.....	98
II.3.5.2.2.Le fossé de partition.....	102
II.3.5.3.Un tronçon de fossé curviligne.....	102
II.3.5.4.Les axes de circulations.....	104

II.3.5.4.1. Un chemin d'accès	104
II.3.5.4.2. L'entrée principale de l'enclos secondaire.....	104
II.3.5.4.3. Les passages entre la cour nord et la cour sud.....	104
II.3.5.5. Une structure à l'intérieur de l'enclos principal 1001-A/1028.....	106
II.3.5.6. Un bâtiment-porche.....	106
II.3.5.7. Les structures à l'intérieur de l'enclos secondaire.....	108
II.3.6. La phase 5 : la restructuration de l'espace, début deuxième quart du Ier s. à la moitié du Ier s.....	112
II.3.6.1. Reprises et modifications sur les fossés d'enclos.....	112
II.3.6.2. La structuration interne de l'occupation de la phase 5.....	116
II.3.6.3. Les axes de circulation de la phase 5.....	118
II.3.6.3.1. évolution du chemin d'accès oriental.....	118
II.3.6.3.2. Le passage entre la cour nord et la cour sud.....	118
II.3.6.4. Les structures de la phase 5.....	119
II.3.6.5. Proposition de restitution de l'aile ouest.....	120
II.3.7. La phase 6 : l'occupation romaine de la moitié du Ier s. à la fin du Ier s. (horizon 4 : 65-70 à 85-90 de n.e.).....	121
II.3.7.1. De nouvelles limites.....	121
II.3.7.2. Espaces et axes de circulations.....	124
II.3.7.3. Les bâtiments d'exploitation.....	125
II.3.7.3.1. Les bâtiments excavés.....	125
II.3.7.3.2. Le cellier.....	131
II.3.7.3.3. Deux bâtiments sur poteaux.....	133
II.3.7.4. Le puits 1524/1531.....	137
II.3.7.5. Bilan de la phase 6	137
II.3.8. La phase 7 : dernier quart du Ier s. au premier quart du second (horizon 5).....	139
II.3.8.1. Les nouvelles limites d'enclos.....	139
II.3.8.2. Un aménagement en agrafe.....	145
II.3.8.3. Les bâtiments excavés.....	145
II.3.8.4. Les bâtiments sur poteaux.....	147
II.3.8.5. Espaces et axes de circulation.....	151
II.3.9. La phase 8 : du premier quart du IIe siècle à la moitié du IIe siècle de notre ère. (Horizon 6 : 120 de n.e. - 150 de n.e.).....	152
II.3.9.1. Les limites de l'occupation du IIe siècle.....	152
II.3.9.2. Les bâtiments.....	157
II.3.9.3. Une structure isolée.....	163
II.3.9.4. Espaces et axes de circulation.....	165
II.3.10. La phase 9 : évolutions des activités économiques durant la seconde moitié du IIe siècle. (horizon 7 : 150 - 190 de notre ère).....	167
II.3.10.1. Les limites de l'occupation.....	167
II.3.10.2. Les bâtiments.....	167
II.3.10.3. Les structures éparses.....	177
II.3.11. La phase 10 : la transition de la fin du IIe s. au début du IIIe s. de notre ère (horizon 8).....	180
II.3.11.1. Les limites d'occupation.....	180
II.3.11.2. Le bâtiment sur fondations calcaires.....	183
II.3.11.3. Les autres structures repérées dans l'enclos.....	187
II.3.11.4. Espaces et axes de circulation.....	187
II.3.12. La phase 11 : le terme de l'occupation romaine à la fin du Haut-Empire (horizon 9 :	

seconde moitié du IIIe s.).....	189
II.3.13.Bref aperçu des foyers gallo-romains non phasés.....	201
II.3.13.1.1.Les structures en fosse.....	201
II.3.13.1.2.Les structure à plats ou en lentille au contact du sol.....	203
II.3.14.La phase 12 : la période moderne.....	204
II.3.14.1.Un fossé parcellaire.....	204
II.3.14.2.Observations concernant la terre arable.....	207
II.3.15.La phase 13 : La période contemporaine.....	208
II.3.15.1.Les impacts d'obus.....	208
II.3.15.2.La dépouille d'un soldat du Commonwealth.....	208
II.3.15.3.Les tranchées.....	210
II.3.15.4.Les trous d'hommes ou postes annexes.....	214
II.3.15.5.Les différents artefacts.....	217
II.4.études du mobilier archéologique.....	218
II.4.1.La céramique.....	218
II.4.1.1.Méthodologie.....	218
II.4.1.2. Caractérisation.....	218
II.4.1.2.1.1.Les catégories céramiques.....	218
II.4.1.2.1.2. Les groupes de pâtes.....	219
II.4.1.2.1.3.Les typologies.....	220
II.4.1.2.1.4.La quantification.....	220
II.4.1.3.Les horizons céramiques et la phase funéraire.....	221
II.4.1.4.L'horizon 1 : la protohistoire ancienne.....	221
II.4.1.4.1.L'horizon 2 : 15-20 ap. J.-C. à 40-45 ap. J.-C.....	222
II.4.1.4.2.L'horizon 3 : milieu du Ier siècle ap. J.-C.....	224
II.4.1.4.3.L'horizon 4 : 65-70 ap. J.-C. à 85-90 ap. J.-C.....	225
II.4.1.4.4.L'horizon 5 : 85-90 ap. J.-C. à environ 120 ap. J.-C.....	226
II.4.1.4.5.L'horizon 6 : environ 120 ap. J.-C. à environ 150 ap. J.-C.....	229
II.4.1.4.6.L'horizon 7 : deuxième quart du IIIe siècle ap. J.-C.....	233
II.4.1.4.7.L'horizon 8.....	236
II.4.1.4.8.L'horizon 9 : dernier tiers du IIIe siècle ap. J.-C.....	236
II.4.1.4.9.La phase funéraire.....	237
II.4.1.5.Bibliographie.....	238
II.4.2.L'industrie en silex du site des Rues-des-Vignes « Rue du Cimetière/Rue du Stade ».....	249
II.4.2.1.Introduction.....	249
II.4.2.2.Présentation de la série.....	249
II.4.2.3.Caractérisation des matières premières.....	250
II.4.2.3.1.Le silex local A.....	251
II.4.2.3.2.Le silex gris, d'origine indéterminée (silex D).....	251
II.4.2.3.3.Le silex gris clair, d'origine indéterminée.....	251
II.4.2.4.Économie des matières premières.....	252
II.4.2.5.Caractérisation des productions.....	253
II.4.2.5.1.Le débitage d'éclats et d'éclats laminaires/lamellaire.....	253
II.4.2.5.2.Les produits laminaires et lamellaires.....	254
II.4.2.6.Typologie de l'outillage.....	255
II.4.2.7.Annexes.....	268
II.4.2.7.1.Répartition par matière première.....	268
II.4.2.7.2.Répartition de la production.....	268
II.4.2.7.3.Composition de l'outillage.....	269

II.4.2.7.4. Typologie.....	269
II.4.3. Les Monnaies.....	270
II.4.3.1. Les monnaies issues des structures.....	270
II.4.3.2. Dépôt provenant de sépultures à inhumation.....	271
II.4.4. Les fibules	276
II.4.5. Le verre.....	279
II.4.5.1. Méthode.....	279
II.4.5.2. Catalogue et inventaire	280
II.4.5.3. Discussions	281
II.4.6. les meules.....	285
II.4.6.1. Catalogue.....	285
II.4.6.2. Description.....	286
II.4.6.3. Les matériaux.....	287
II.4.6.3.1. L'arkose grossière gris/beige.....	288
II.4.6.3.2. L'Arkose d'Haybes/Macquenoise.....	288
II.4.6.4. L'arkose grossière à gros feldspaths roses.....	288
II.4.6.5. La roche volcanique.....	288
II.4.6.6. Constitution et localisation du corpus.....	289
II.4.6.7. Les types de meule.....	289
II.4.6.7.1. Les meules à main.....	289
II.4.6.7.2. Les grandes meules.....	290
II.4.6.7.3. Les éclats.....	290
II.4.6.8. Conclusion.....	291
II.4.7. Catalogue Instrumentum.....	294
II.4.8. Etude carpologique du site romain de « les Rues-des-vignes » (nord 59).....	313
II.4.8.1. Présentation.....	313
II.4.8.2. Résultats.....	313
II.4.8.2.1. Dénombrement.....	316
II.4.8.2.2. Fossilisation et état de conservation.....	316
II.4.8.2.3. Diversité taxinomique.....	317
II.4.8.3. Corpus végétal.....	317
II.4.8.3.1. Céréales.....	317
II.4.8.3.2. Fruitiers.....	319
II.4.8.3.3. Plantes sauvages.....	319
II.4.8.4. Discussion.....	320
II.4.8.4.1. Nature des dépôts.....	320
II.4.8.4.2. Discussion autour des façons culturelles.....	322
II.4.8.5. Comparaisons locales.....	323
II.4.8.6. Conclusion.....	323
II.4.9. Rapport d'étude de la faune issue de la fouille du site de « Rues-des-Vignes ».....	324
II.4.9.1. Caractérisation diachronique de la composition de la faune.....	325
II.4.9.1.1. Horizon 2.....	325
II.4.9.1.2. Horizon 3 et les contextes attribués aux horizons 2 à 3.....	327
II.4.9.1.3. Horizon 5.....	328
II.4.9.1.4. Horizon 6.....	329
II.4.9.1.5. Horizon 7.....	330
II.4.9.1.6. Horizon 8.....	331
II.4.9.1.7. Synthèse sur l'évolution diachronique.....	331
II.4.9.2. Approche spatiale.....	333

II.4.9.2.1.Le Bâtiment 1225 (120-150 ap. J.-C.).....	333
II.4.9.2.2.1226	333
II.4.9.3.Discussion.....	335
II.4.10.Étude archéo-anthropologique	336
II.4.10.1.Méthodologie.....	336
II.4.10.2.Description.....	337
II.4.10.2.1.Sépulture 1049.....	337
II.4.10.2.1.1.Données archéologiques.....	337
II.4.10.2.1.2.Données anthropologiques.....	337
II.4.10.2.1.3.Données biologiques.....	337
II.4.10.2.1.4.Description	337
II.4.10.2.1.5.Taphonomie (type et mode d'inhumation).....	339
II.4.10.2.2.Sépulture 1073.....	340
II.4.10.2.2.1.Données archéologiques.....	340
II.4.10.2.2.2.Données anthropologiques.....	340
II.4.10.2.2.3.Données biologiques.....	340
II.4.10.2.2.4.Description	340
II.4.10.2.2.5.Taphonomie (type et mode d'inhumation).....	341
II.4.10.2.3.Sépulture 1077.....	342
II.4.10.2.3.1.Données archéologiques.....	342
II.4.10.2.3.2.Données anthropologiques.....	342
II.4.10.2.3.3.Données biologiques.....	342
II.4.10.2.3.4.Description	343
II.4.10.2.3.5.Taphonomie (type et mode d'inhumation).....	343
II.4.10.2.4.Sépulture 1078.....	344
II.4.10.2.4.1.Données archéologiques.....	344
II.4.10.2.4.2.Données anthropologiques.....	344
II.4.10.2.4.3.Données biologiques.....	345
II.4.10.2.4.4.Description.....	345
II.4.10.2.4.5.Taphonomie (type et mode d'inhumation)	346
II.4.10.3.Conclusion.....	347
III.Troisième section : Conclusions.....	352
III.1.Synthèse des résultats.....	352
III.1.1.Sur la chronologie du site.....	352
III.1.2.Récapitulatif rapide des différentes phases	354
III.2.Les premiers indices d'occupations.....	356
III.2.1.La répartition du mobilier.....	356
III.2.2.Interprétation.....	358
III.3.La phase 2 : une occupation hallstattienne (horizon 1).....	360
III.3.1.Un ensemble de fosses.....	360
III.3.2.Interprétation.....	360
III.4.La phase 3 : une structure isolée de La Tène finale.....	362
III.4.1.Les données du diagnostic.....	362
III.4.2.Interprétation.....	362
III.5.La phase 4 : l'occupation romaine du début du Ier s. de notre ère (horizon 2).....	363
III.5.1.Descriptif.....	363
III.5.2.Interprétation.....	365
III.5.2.1.Enclos principal.....	365

III.5.2.2. Enclos secondaire.....	365
III.6. La phase 5 : évolution de l'occupation au cours du deuxième quart du Ier s. de n.e. jusqu'à la moitié du Ier s. de n.e. (horizon 3).....	366
III.6.1. Descriptif.....	366
III.6.2. Interprétation.....	366
III.7. Bilan des phases 4 et 5.....	368
III.8. La phase 6 : un nouveau domaine à la période flavienne : milieu du Ier s. de notre ère (horizon 4).....	370
III.8.1. Descriptif.....	370
III.8.2. Interprétation.....	371
III.8.3. De « nouveaux » modèles de bâtiments agricoles romains en Gaule septentrionale...373	
III.8.3.1. Les bâtiments excavés et sur vide sanitaire.....	373
III.8.3.2. Les annexes agricoles.....	374
III.9. La phase 7 : évolutions au cours de la seconde moitié du Ier s.- au premier quart du IIe s. de n.e. (horizon 5).....	376
III.9.1. Descriptif.....	376
III.9.2. Interprétations.....	378
III.9.3. Quelques éléments de comparaison.....	379
III.10. La phase 8 : du premier quart du IIe siècle à la moitié du IIe siècle de notre ère (Horizon 6).....	380
III.10.1. Descriptif.....	380
III.10.2. Interprétation.....	380
III.10.3. évolution des pratiques alimentaires.....	381
III.11. La phase 9 : activités et économie durant la seconde moitié du IIe siècle de notre ère. (horizon 7).....	384
III.11.1. Descriptif.....	384
III.11.2. Interprétations.....	384
III.12. La phase 10 : l'occupation romaine à la période transitoire des IIe-IIIe s. de notre ère (horizon 8).....	389
III.12.1. Descriptif.....	389
III.12.2. Interprétation.....	391
III.13. La phase 11 : Le terme de l'occupation romaine à la fin du Haut Empire (horizon 9).....	393
III.13.1. Descriptif.....	393
III.13.1.1. Les inhumations.....	393
III.13.2. Interprétation.....	396
III.14. Les phases 12 et 13: la période moderne et contemporaine.....	400
III.15. Conclusion générale.....	401
III.15.1. Bilan de l'occupation romaine : trois siècles d'histoire.....	401
III.15.2. L'occupation sur le territoire des Rues-des-Vignes.....	402
III.15.2.1. Le vicus.....	403
III.15.2.2. Le sanctuaire.....	405
III.16. Bibliographie.....	409
III.16.1. Bibliographie générale.....	410
III.16.2. Thème sur le pain et les préparations alimentaires.....	418
III.16.3. Bibliographie de l'étude céramique.....	419

III.16.4.Bibliographie de l'étude lithique.....	423
III.16.5.Bibliographie sur le verre.....	425
III.16.6.Bibliographie meules.....	425
III.16.7.Bibliographie instrumentum.....	426
III.16.8.Bibliographie étude carpologique.....	427
III.16.9.Bibliographie de la Verrerie.....	428
III.17.Tables.....	429

PREMIÈRE SECTION

DONNÉES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

I. PREMIÈRE SECTION

I.1. Fiche signalétique

Numéro Patriarche :	4354
----------------------------	-------------

Identité du site :			
Région :	Nord/Pas-de-Calais	Département :	Nord
Communes :	Les Rues des Vignes	Code INSEE :	59517
Lieu-dit ou adresse :	« Rue du Cimetière/Rue du Stade »		
cadastre Année :	inconnue	Section :	ZK
		Parcelle :	29 et 30
Coordonnées, Système Lambert Zone I Nord :	X : 664,497	Y : 1267,012	Z : 97 m
Propriétaire(s) des terrains :	M. François Thierry, Abbaye de Vaucelles, Les Rues des Vignes, 59258		
Protection juridique :	Néant		
Nature de l'aménagement :	Construction d'un lotissement		

Le diagnostic archéologique :	
Arrêté de prescription du diagnostic :	06/037/DIAG
Arrêté de désignation du diagnostic :	06/037/DIAG
Responsable scientifique du diagnostic archéologique :	Denis Gaillard
Organisme de rattachement :	INRAP
Maître d'ouvrage :	SARL Le Lotisseur, 33 rue du Cimetière 59127 BEVILLERS
Date d'intervention :	Du 29 mai au 05 juin 2006
Superficie de la zone à diagnostiquer : 14 000m ²	Surface sondée : 38460 m ²

Résultats :	
Cote d'apparition des vestiges :	0,30 m
Densité :	importante
Nature des vestiges :	Enclos La Tène finale, enclos et nécropole gallo-romaine
extension supposée du site :	Plusieurs hectares
Problématiques de la recherche :	étude de l'impact des travaux d'aménagement sur les vestiges éventuellement présents
Lieu de dépôt provisoire du matériel archéologique :	Base INRAP, ARRAS

La fouille archéologique :

Arrêté de prescription de la fouille :	07/114/fouille
Autorisation de fouille :	04/118/Fouille/Autorisation
Responsable scientifique de la fouille :	Blondeau Rémi (technicien supérieur missionné)
Organisme de rattachement :	Archéopole
Maître d'ouvrage des travaux :	M. Thierry François
Dates d'intervention sur le terrain :	Du 7 juillet 2008 au 11 mars 2009
Superficie de la zone fouillée :	30 000m ²

I.2. Mots clés et programmation

Phase 1 : Préhistoire						
Structures	Édifice public	Voirie	Structure agraire	Fosse	Artisanat alimentaire	
	Édifice religieux	Hydraulique	Urbanisme	Sépulture	Argile : atelier	
	Édifice militaire	Habitat	Maison	Grotte	Atelier métallurgique	
	Bâtiment	Villa	Structure urbaine	Abri	Artisanat	
	Structure funéraire	Bâtiment agricole	Foyer	Mégalithe	Autre :	
Mobilier	Industrie lithique	Faune	Outil	Monnaie	Sculpture	
	Industrie osseuse	Flore	Parure	Verre	Inscription	
	Céramique	Objet métallique	Habillement	Mosaïque	Autre :	
	Restes végétaux	Arme	Trésor	Peinture	Hache polie	
Études annexes	Géologie/pédologie	Paléontologie	Palynologie	Analyse de métaux	Conservation	
	Datation	Zoologie	Macrorestes	Numismatique	Restauration	
	Anthropologie	Botanique	Analyse de céramique	Autre :		

Phase 2 : Néolithique						
Structures	Édifice public	Voirie	Structure agraire	Fosse	Artisanat alimentaire	
	Édifice religieux	Hydraulique	Urbanisme	Sépulture	Argile : atelier	
	Édifice militaire	Habitat	Maison	Grotte	Atelier métallurgique	
	Bâtiment	Villa	Structure urbaine	Abri	Artisanat	
	Structure funéraire	Bâtiment agricole	Foyer	Mégalithe	Autre :	
Mobilier	Industrie lithique	Faune	Outil	Monnaie	Sculpture	
	Industrie osseuse	Flore	Parure	Verre	Inscription	
	Céramique	Objet métallique	Habillement	Mosaïque	Autre :	
	Restes végétaux	Arme	Trésor	Peinture	Hache polie	
Études annexes	Géologie/pédologie	Paléontologie	Palynologie	Analyse de métaux	Conservation	
	Datation	Zoologie	Macrorestes	Numismatique	Restauration	
	Anthropologie	Botanique	Analyse de céramique	Autre :		

Phase 3 : Hallstatt/horizon 1						
Structures	Édifice public	Voirie	Structure agraire	Fosse	Artisanat alimentaire	
	Édifice religieux	Hydraulique	Urbanisme	Sépulture	Argile : atelier	
	Édifice militaire	Habitat	Maison	Grotte	Atelier métallurgique	
	Bâtiment	Villa	Structure urbaine	Abri	Artisanat	
	Structure funéraire	Bâtiment agricole	Foyer	Mégalithe	Autre :	
Mobilier	Industrie lithique	Faune	Outil	Monnaie	Sculpture	
	Industrie osseuse	Flore	Parure	Verre	Inscription	
	Céramique	Objet métallique	Habillement	Mosaïque	Autre :	
	Restes végétaux	Arme	Trésor	Peinture	Hache polie	
Études annexes	Géologie/pédologie	Paléontologie	Palynologie	Analyse de métaux	Conservation	
	Datation	Zoologie	Macrorestes	Numismatique	Restauration	
	Anthropologie	Botanique	Analyse de céramique	Autre :		

Phase 4 : La Tène Finale/diagnostic st 23						
Structures	Édifice public	Voirie	Structure agraire	Fosse	Artisanat alimentaire	
	Édifice religieux	Hydraulique	Urbanisme	Sépulture	Argile : atelier	
	Édifice militaire	Habitat	Maison	Grotte	Atelier métallurgique	
	Bâtiment	Villa	Structure urbaine	Abri	Artisanat	
	Structure funéraire	Bâtiment agricole	Foyer	Mégalithe	Autre :	
Mobilier	Industrie lithique	Faune	Outil	Monnaie	Sculpture	
	Industrie osseuse	Flore	Parure	Verre	Inscription	
	Céramique	Objet métallique	Habillement	Mosaïque	Autre :	
	Restes végétaux	Arme	Trésor	Peinture	Hache polie	
Études annexes	Géologie/pédologie	Paléontologie	Palynologie	Analyse de métaux	Conservation	
	Datation	Zoologie	Macrorestes	Numismatique	Restauration	
	Anthropologie	Botanique	Analyse de céramique	Autre :		

Phase 5 : Gallo-romain/horizon 2						
Structures	Édifice public	Voirie	Structure agraire	Fosse	Artisanat alimentaire	
	Édifice religieux	Hydraulique	Urbanisme	Sépulture	Argile : atelier	
	Édifice militaire	Habitat	Maison	Grotte	Atelier métallurgique	
	Bâtiment	Villa	Structure urbaine	Abri	Artisanat	
	Structure funéraire	Bâtiment agricole	Foyer	Mégalithe	Autre :	
Mobilier	Industrie lithique	Faune	Outil	Monnaie	Sculpture	
	Industrie osseuse	Flore	Parure	Verre	Inscription	
	Céramique	Objet métallique	Habillement	Mosaïque	Autre :	
	Restes végétaux	Arme	Trésor	Peinture		
Études annexes	Géologie/pédologie	Paléontologie	Palynologie	Analyse de métaux	Conservation	
	Datation	Zoologie	Macrorestes	Numismatique	Restauration	
	Anthropologie	Botanique	Analyse de céramique	Autre :		

Phase 6 : gallo-romain/horizon 3						
Structures	Édifice public	Voirie	Structure agraire	Fosse	Artisanat alimentaire	
	Édifice religieux	Hydraulique	Urbanisme	Sépulture	Argile : atelier	
	Édifice militaire	Habitat	Maison	Grotte	Atelier métallurgique	
	Bâtiment	Villa	Structure urbaine	Abri	Artisanat	
	Structure funéraire	Bâtiment agricole	Foyer	Mégalithe	Autre : silo	
Mobilier	Industrie lithique	Faune	Outil	Monnaie	Sculpture	
	Industrie osseuse	Flore	Parure	Verre	Inscription	
	Céramique	Objet métallique	Habillement	Mosaïque	Autre :	
	Restes végétaux	Arme	Trésor	Peinture		
Études annexes	Géologie/pédologie	Paléontologie	Palynologie	Analyse de métaux	Conservation	
	Datation	Zoologie	Macrorestes	Numismatique	Restauration	
	Anthropologie	Botanique	Analyse de céramique	Autre :		

Phase 7 :gallo-romain/horizon 4						
Structures	Édifice public	Voirie	Structure agraire	Fosse	Artisanat alimentaire	
	Édifice religieux	Hydraulique	Urbanisme	Sépulture	Argile : atelier	
	Édifice militaire	Habitat	Maison	Grotte	Atelier métallurgique	
	Bâtiment	Villa	Structure urbaine	Abri	Artisanat	
	Structure funéraire	Bâtiment agricole	Foyer	Cellier	Bâtiment excavé	
Mobilier	Industrie lithique	Faune	Outil	Monnaie	Sculpture	
	Industrie osseuse	Flore	Parure	Verre	Inscription	
	Céramique	Objet métallique	Habillement	Mosaïque	Autre :	
	Restes végétaux	Arme	Trésor	Peinture	Meules	
Études annexes	Géologie/pédologie	Paléontologie	Palynologie	Analyse de métaux	Conservation	
	Datation	Zoologie	Macrorestes	Numismatique	Restauration	
	Anthropologie	Botanique	Analyse de céramique	Phosphates	Meules	

Phase 8 :gallo-romain/horizon 5						
Structures	Édifice public	Voirie	Structure agraire	Fosse	Artisanat alimentaire	
	Édifice religieux	Hydraulique	Urbanisme	Sépulture	Argile : atelier	
	Édifice militaire	Habitat	Maison	Grotte	Atelier métallurgique	
	Bâtiment	Villa	Structure urbaine	Abri	Artisanat	
	Structure funéraire	Bâtiment agricole	Foyer	Puits	Bâtiment excavé	
Mobilier	Industrie lithique	Faune	Outil	Monnaie	Sculpture	
	Industrie osseuse	Flore	Parure	Verre	Inscription	
	Céramique	Objet métallique	Habillement	Mosaïque	Autre :	
	Restes végétaux	Arme	Trésor	Peinture	Meules	
Études annexes	Géologie/pédologie	Paléontologie	Palynologie	Analyse de métaux	Conservation	
	Datation	Zoologie	Macrorestes	Numismatique	Restauration	
	Anthropologie	Botanique	Analyse de céramique	Phosphates	Meules	

Phase 9 :gallo-romain/horizon 6						
Structures	Édifice public	Voirie	Structure agraire	Fosse	Artisanat alimentaire	
	Édifice religieux	Hydraulique	Urbanisme	Sépulture	Argile : atelier	
	Édifice militaire	Habitat	Maison	Grotte	Atelier métallurgique	
	Bâtiment	Villa	Structure urbaine	Abri	Artisanat	
	Structure funéraire	Bâtiment agricole	Foyer	Mégalithe	Autre : silo	
Mobilier	Industrie lithique	Faune	Outil	Monnaie	Sculpture	
	Industrie osseuse	Flore	Parure	Verre	Inscription	
	Céramique	Objet métallique	Habillement	Mosaïque	Autre :	
	Restes végétaux	Arme	Trésor	Peinture	Meules	
Études annexes	Géologie/pédologie	Paléontologie	Palynologie	Analyse de métaux	Conservation	
	Datation	Zoologie	Macrorestes	Numismatique	Restauration	
	Anthropologie	Botanique	Analyse de céramique	Phosphates	Meules	

Phase 10 :gallo-romain/horizon 7						
Structures	Édifice public	Voirie	Structure agraire	Fosse	Artisanat alimentaire	
	Édifice religieux	Hydraulique	Urbanisme	Sépulture	Argile : atelier	
	Édifice militaire	Habitat	Maison	Grotte	Atelier métallurgique	
	Bâtiment	Villa	Structure urbaine	Abri	Extraction de craie	
	Structure funéraire	Bâtiment agricole	Foyer	Puits	Bâtiment excavé	
Mobilier	Industrie lithique	Faune	Outil	Monnaie	Sculpture	
	Industrie osseuse	Flore	Parure	Verre	Inscription	
	Céramique	Objet métallique	Habillement	Mosaïque	Autre :	
	Restes végétaux	Arme	Trésor	Peinture	Meules	
Études annexes	Géologie/pédologie	Paléontologie	Palynologie	Analyse de métaux	Conservation	
	Datation	Zoologie	Macrorestes	Numismatique	Restauration	
	Anthropologie	Botanique	Analyse de céramique	Phosphates	Meules	

Phase 11 :gallo-romain/horizon 8						
Structures	Édifice public	Voirie	Structure agraire	Fosse	Artisanat alimentaire	
	Édifice religieux	Hydraulique	Urbanisme	Sépulture	Argile : atelier	
	Édifice militaire	Habitat	Maison	Grotte	Atelier métallurgique	
	Bâtiment	Villa	Structure urbaine	Abri	Extraction de craie	
	Structure funéraire	Bâtiment agricole	Foyer	Puits	Autre : silo	
Mobilier	Industrie lithique	Faune	Outil	Monnaie	Sculpture	
	Industrie osseuse	Flore	Parure	Verre	Inscription	
	Céramique	Objet métallique	Habillement	Mosaïque	Autre :	
	Restes végétaux	Arme	Trésor	Peinture		
Études annexes	Géologie/pédologie	Paléontologie	Palynologie	Analyse de métaux	Conservation	
	Datation	Zoologie	Macrorestes	Numismatique	Restauration	
	Anthropologie	Botanique	Analyse de céramique	Autre :		

Phase 12 :gallo-romain/horizon 9						
Structures	Édifice public	Voirie	Structure agraire	Fosse	Artisanat alimentaire	
	Édifice religieux	Hydraulique	Urbanisme	Inhumation	Argile : atelier	
	Édifice militaire	Habitat	Maison	Grotte	Atelier métallurgique	
	Bâtiment	Villa	Structure urbaine	Abri	Artisanat	
	Structure funéraire	Bâtiment agricole	Foyer	Mégalithe	Autre : silo	
Mobilier	Industrie lithique	Faune	Outil	Monnaie	Sculpture	
	Industrie osseuse	Flore	Parure	Verre	Inscription	
	Céramique	Objet métallique	Habillement	Mosaïque	Autre :	
	Restes végétaux	Arme	Trésor	Peinture	Meules	
Études annexes	Géologie/pédologie	Paléontologie	Palynologie	Analyse de métaux	Conservation	
	Datation	Zoologie	Macrorestes	Numismatique	Restauration	
	Anthropologie	Botanique	Analyse de céramique	Phosphates	Meules	

Phase 13 : période Moderne						
Structures	Édifice public	Voirie	Structure agraire	Fosse	Artisanat alimentaire	
	Édifice religieux	Hydraulique	Urbanisme	Sépulture	Argile : atelier	
	Édifice militaire	Habitat	Maison	Grotte	Atelier métallurgique	
	Bâtiment	Villa	Structure urbaine	Abri	Artisanat	
	Structure funéraire	Bâtiment agricole	Foyer	Mégalithe	Autre :	
Mobilier	Industrie lithique	Faune	Outil	Monnaie	Sculpture	
	Industrie osseuse	Flore	Parure	Verre	Inscription	
	Céramique	Objet métallique	Habillement	Mosaïque	Autre :	
	Restes végétaux	Arme	Trésor	Peinture	Terre cuite architecturale	
Études annexes	Géologie/pédologie	Paléontologie	Palynologie	Analyse de métaux	Conservation	
	Datation	Zoologie	Macrorestes	Numismatique	Restauration	
	Anthropologie	Botanique	Analyse de céramique	Autre :		

Phase 14: période contemporaine						
Structures	Édifice public	Voirie	Structure agraire	Fosse	Artisanat alimentaire	
	Édifice religieux	Hydraulique	Urbanisme	Sépulture	Argile : atelier	
	Édifice militaire	Habitat	Maison	Grotte	Drain	
	Bâtiment	Villa	Structure urbaine	Abri	Obus	
	Structure funéraire	Bâtiment agricole	Foyer	Mégalithe	Tranchée	
Mobilier	Industrie lithique	Faune	Outil	Monnaie	Sculpture	
	Industrie osseuse	Flore	Parure	Verre	Inscription	
	Céramique	Objet métallique	Habillement	Mosaïque	Autre :	
	Restes végétaux	Arme	Trésor	Peinture	Terre cuite architecturale	
Études annexes	Géologie/pédologie	Paléontologie	Palynologie	Analyse de métaux	Conservation	
	Datation	Zoologie	Macrorestes	Numismatique	Restauration	
	Anthropologie	Botanique	Analyse de céramique	Autre :		

I.3. GÉNÉRIQUE

Diagnostic		
État	Aménageur	Opérateur
Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord/Pas-de-Calais, Service Régional de l'Archéologie du Nord/Pas-de-Calais	M. Thierry François	INRAP

Intervenants administratifs :	
S.R.A. du Nord/Pas-de-Calais :	Gérard Fosse, conservateur régional ; Yves Roumégoux ingénieur-agent prescripteur
Aménageur :	M. Thierry François
Afan/INRAP :	Marc Talon, directeur interrégional ; Laurent Sauvage, adjoint scientifique et technique

Équipe scientifique :	
S.R.A. du Nord/Pas-de-Calais :	Gérard Fosse, conservateur régional ; Gilles Leroy, ingénieur-agent prescripteur
Inrap :	Denis Gaillard
Diagnostic, Inrap :	Denis Gaillard; Jean-Michel Lemaitre, Michelle Gustiaux, Yves Créteur, topographe - AFAN
Rapport de diagnostic :	Denis Gaillard (R.O., DAO, photographie); Jean-Michel Lemaitre, Michelle Gustiaux (relevé de terrain, DAO); Fabienne Watel-Lefèvre (anthropologie, photographie); Cyrille Chaidron (céramique)

Fouille		
État	Aménageur	Opérateur
Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord/Pas-de-Calais, Service Régional de l'Archéologie du Nord/Pas-de-Calais	M. Thierry François	Archéopole

Intervenants administratifs :	
S.R.A. du Nord/Pas-de-Calais :	Gérard Fosse, conservateur régional ; Gilles Leroy, ingénieur-agent prescripteur
Aménageur :	M. Thierry François
Archéopole :	Luc Bernard, responsable des études, co-gérant ; Annabelle Coquillard, directeur administratif et financier, co-gérante, Guillaume Delepierre, responsable scientifique.

Équipe scientifique :	
S.R.A. du Nord/Pas-de-Calais :	Gérard Fosse, conservateur régional ; Gilles Leroy, ingénieur-agent prescripteur.
Archéopole :	Luc Bernard, responsable des études ; Guillaume Delepierre, Responsable scientifique ; Blondeau Rémi (tech. sup. missionné R.O.)
Fouille, Archéopole :	Blondeau Rémi, Alonso Lucille; Anselmo Marie, Fécamp Élise, Gonzales Nathalie, Gomes Manuel, Gryspeirt Noémie, Héricotte Ludovic, Lahaye Marion, Lelarge Samuel, Maroote Aude, Moquel Jonathan, Renard Samuel, Sorel Yoann; Wanègue Marion.
Rapport de fouille, Archéopole :	Blondeau Rémi, Lelarge Samuel, Florent Guillaume Guillaume Delepierre, Responsable scientifique.
Céramologie, Archéopole :	Gomes Manuel (comptage), Florent Guillaume (étude).
Anthropologie, Archéopole :	Anselmo Marie, Gryspeirt Noémie, Moquel Jonathan, Malette Chloé .
DAO, Instrumentum, Archéopole :	Blondeau Rémi, Alonso Lucille, Lelarge Samuel, Mélanie Desmarest, Leplus Stéphane, Gaëlle Nowik.
Topographie, Informatique, Archéopole :	Blondeau Rémi, Lelarge Samuel.

Équipes extérieures :	
Décapage et terrassements, Ramery :	Julien Sauvage; Alain Vasseur (Fanado Bocquet), Maxime (Fanado Bocquet)
(1) Carpologie, (2) Archéozoologie :	(1) Hallavant Charlotte, (2) Tarek Oueslati
(1) Monnaies, (2) Lithiques, (3) Meules :	(1) J.-M. Doyen, (2) M. Deckers, (3) P. Picavet

I.4. Notice fournie pour le bilan scientifique

Les Rues-des-Vignes Rue du Cimetière - Rue du Stade

La construction d'une zone résidentielle sur la commune des Rues des Vignes "Rue du Cimetière - Rue du Stade" par M. Thierry François a nécessité, sur prescription du Service Régional de l'Archéologie, une intervention de diagnostic de 3,8 hectares menée par Denis Gaillard (INRAP) à la fin du printemps 2006. Afin d'évaluer le potentiel archéologique de la parcelle, 15 tranchées ont été réalisées permettant de mettre aux jours de nombreux vestiges fossoyés mais également un petit cimetière à inhumation. La prescription de la fouille a porté sur près de 3 hectares.

Ce site est situé sur les hauteurs de la commune entre le chemin reliant les villages de Masnières à Crèvecœur-sur-l'Escaut et la rue du Cimetière récemment renommée rue du Stade.

Il occupe un promontoire dominant l'Escaut dont l'altitude varie de 102 à 98 m NGF au confluent de l'Escaut et du Torrent d'Esnes et à proximité d'un diverticule de la voie Cambrai/Vermand. Il s'installe sur la pointe d'un plateau constitué de craie recouverte d'un manteau de limons de 4 à 6 m d'épaisseur ayant subi l'érosion du versant. Il se situe à proximité d'un vaste établissement gallo-romain situé au sud s'apparentant à un complexe cultuel.

Il apparaît que l'implantation des réseaux fossoyés successifs épouse la topographie des lieux. Les différentes zones d'activités occupent le sommet depuis la création du premier enclos quadrangulaire dans la première moitié du I^{er} s. de notre ère et les modifications qui suivront dans la seconde moitié du I^{er} s. jusqu'à la fin du II^e s. de n.e.. À la fin du I^{er} s. et durant la première moitié du II^e s. l'évolution économique du site évolue, s'accroît et semble décliner à partir de la fin du II^e s. Au III^e s. la fonction et le statut de ce site sont marqués par l'abandon des fossés d'enclos et l'installation d'un petit chemin en zone basse. Deux bâtiments et un puits d'extraction de blocs de calcaire marquent l'occupation et c'est dans la deuxième moitié du III^e s. qu'un petit cimetière composé de huit sépultures à inhumation s'implante en mi-pente à l'extrémité du chemin matérialisé par deux fossés bordiers parallèles.

Le site présente les traces fugaces d'occupations anciennes du plateau avec quelques artefacts paléolithiques et néolithiques, mais c'est à la période hallstattienne que l'on peut observer les premières structures éparses.

Au début du I^{er} s. de n.e. le sommet du plateau est occupé par l'implantation d'un enclos quadrangulaire orienté SO-NE dont les limites se situent hors emprise, en direction du sanctuaire localisé à quelques dizaines de mètres de l'emprise des fouilles. Cet enclos est rapidement prolongé vers le nord-est et intégré à l'intérieur d'un système d'enclos plus vastes qui viennent épouser les reliefs du plateau. Une ouverture en chicane dans le fossé sur la face sud-est est alors agencée. Un fossé oblique vient diviser cet espace et il semble qu'une entrée est aménagée à son extrémité nord-ouest. La fonction de ces enclos est actuellement difficile à interpréter en raison du peu d'éléments rattachés à cette période. L'étude des

nombreux restes et dépôts volontaires de faune dans les fossés pourra nous éclairer. Un bâtiment sur sablières basses et poteaux situé le long du fossé sud-ouest domine l'axe central de l'enclos, mais les structures de la Première Guerre Mondiale ont fortement perturbé ce secteur. Il pourrait s'agir du bâtiment d'habitation dominant l'espace de l'enclos.

Dans le deuxième quart du I^{er} s. de n.e. l'enclos est remanié avec l'ouverture du flanc ouest. L'aile sud-est est prolongée, fermant ainsi l'une des entrées de la phase précédente. Un fossé perpendiculaire reprend la division de l'enclos sur la face nord-est et l'entrée y est remaniée, face au bâtiment central qui semble alors perdurer. La présence de deux silos sur l'aile nord-ouest laisse supposer que les activités sont rejetées sur les côtés et que la cour soit restée un espace dégagé.

À la fin du I^{er} s. et durant le premier quart du II^e s. de n.e. le site est de nouveau restructuré. De nouveaux fossés sont creusés, augmentant sensiblement la largeur de l'enclos, et le fossé de partition est abandonné. Le nouvel espace ainsi défini reste cantonné aux limites du relief du plateau, et il avoisine 100 m de large pour une longueur supérieure à 180 m. Un bâtiment sur poteaux de 15 m sur 8 m avec cellier quadrangulaire vient s'implanter sur l'aile nord-ouest de l'enclos et un bâtiment sur solin et poteaux de 10 m de côté s'installe le long du fossé sud-est. Deux autres grands bâtiments sur vide sanitaire (15 m sur 7 m) s'implantent également sur les ailes nord-ouest et sud-est. Le bâtiment situé sur l'aile sud-est présente la particularité d'avoir un fond aménagé de calcaire damé et quelques trous de poteau sur sa périphérie. Le second bâtiment situé sur l'aile nord-ouest comporte une organisation plus spécifique : une subdivision centrale, avec pour sa moitié sud des banquettes pouvant soutenir un plancher, et au nord un sol piétiné et de nombreux trous de poteau. L'analyse des sols de ces deux bâtiments révèle des concentrations de phosphates élevées, étayant l'hypothèse de bâtiment-étable.

Les remaniements semblent correspondre à un développement économique, perceptible au travers des nouveaux bâtiments liés à l'élevage mais également dans le mobilier de mouture. On passe de petites meules à actionnement manuel pour les premières phases d'occupation à de grandes meules à entraînement mécanique. Cette évolution économique englobe l'aspect agricole : culture et élevage.

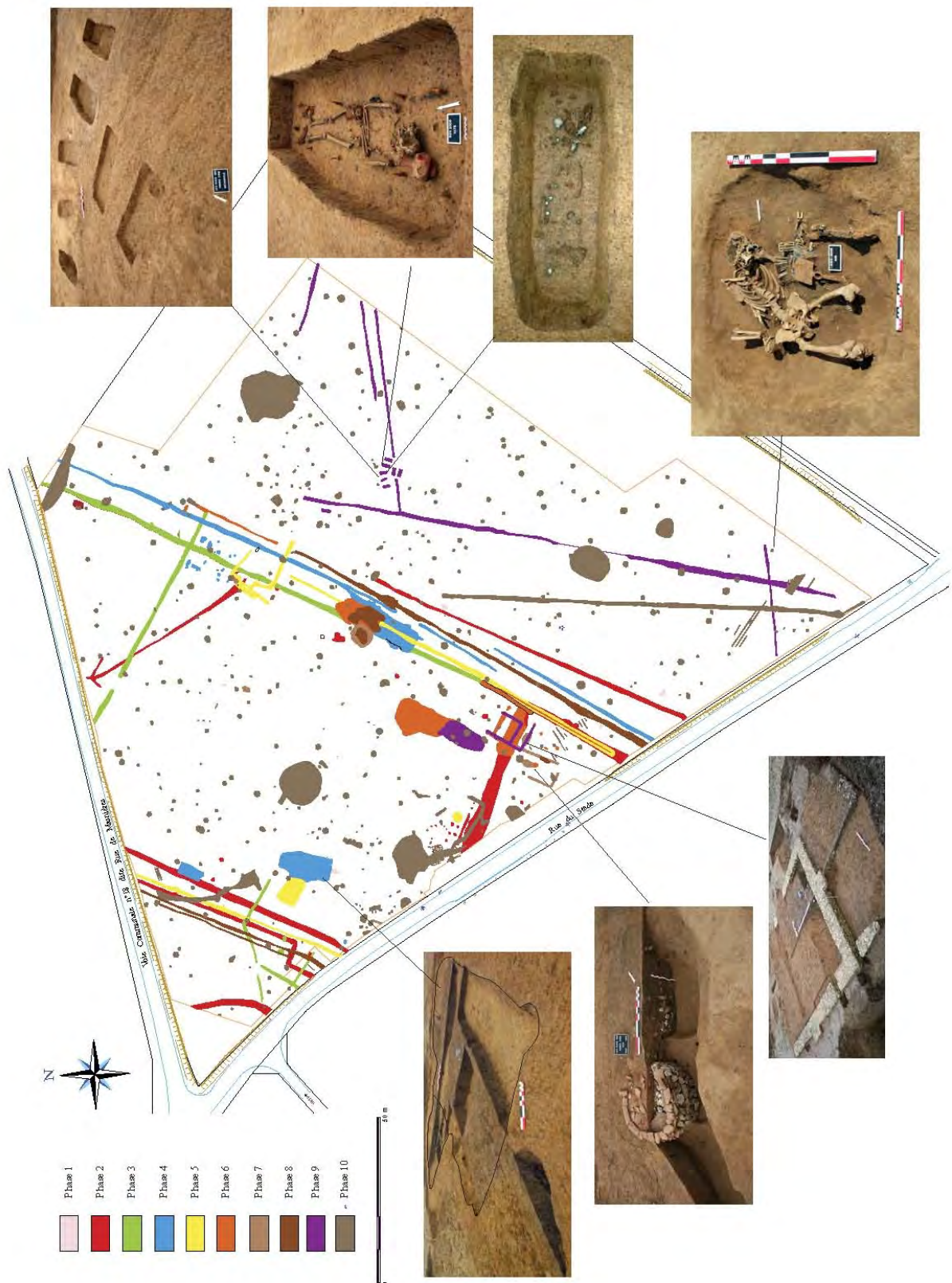
Durant le deuxième quart du II^e s. l'enclos est recreusé et doublé au nord-est, puis dans un second temps au sud-ouest. Les deux premiers bâtiments sur vide-sanitaire sont abandonnés. Un petit espace de pacage est aménagé côté sud-est et un puits est creusé au sud. Un bâtiment excavé de 8 m sur 5 m vient occuper l'aile nord-ouest. Deux nouveaux grands bâtiments sur vide-sanitaire sont creusés sur l'aile sud-est. Le premier, de 18 m de long sur 7 m de large, présente un sol induré et des taux de phosphates très élevés. Il correspond probablement à un bâtiment de stabulation. Le second bâtiment mesurant 15 m sur 7 m présente des parois en escalier pouvant accueillir un plancher. Une cave y est aménagée dans son angle nord-ouest. Un quatrième bâtiment de 20 m sur 10 m sur sablières basses et poteaux se développe également sur l'aile sud-est mais livre peu d'informations sur sa fonction. Ce dernier est rapidement remanié puis remplacé par un bâtiment de 6,5 m sur 15 m, sur sablières basses, qui vient abriter un dispositif de four culinaire. Ce four est construit sur un piédestal de 1,20 m de diamètre, en blocs calcaire parementé et installé dans une fosse avec cendrier. La sole est en *tegulae* et la voûte en *imbrices*. La découverte de nombreux fragments de meules et de milliers de carpo-restes laisse envisager que l'espace situé à proximité ou à l'intérieur de ce bâtiment soit voué au travail de mouture. Les données carpologiques enregistrées sur le site alimentent nos connaissances des pratiques alimentaires de la région pour ces époques. Les choix culturels de l'âge du Fer

semblent se maintenir dans la région à l'époque romaine avec une préférence pour les blés vêtus, une importance de l'amidonnier et un rôle secondaire de l'épeautre.

La dernière phase romaine est marquée par l'abandon du système fossoyé, l'implantation d'un bâtiment sur solins en calcaire damé et d'un nouveau bâtiment sur vide sanitaire de 13 m sur 7 m. Un puits d'extraction de calcaire avec son amas de déchets de taille a permis d'identifier un lieu d'extraction et de production de blocs de calcaire de petite taille. En mi-pente, dans la partie est de l'emprise, un fossé orienté nord/sud permet de drainer le terrain. Un chemin orienté est/ouest vient buter contre ce dernier. C'est à la rencontre de ce fossé et du chemin que s'implante un petit cimetière à inhumations composé de cinq sépultures disposées en éventail autour de deux autres sépultures. Une huitième semble isolée plus au nord, alignée sur le fossé. Celle-ci présente la particularité d'avoir un dépôt d'os humains brûlés aux pieds. Les défunts sont disposés en position de décubitus dorsal dans des cercueils en bois. Une répartition inégale des offrandes a été observée. La présence d'une ou plusieurs monnaies en alliage cuivreux et en argent est observable dans cinq des huit sépultures. Une sépulture apparaît privilégiée par un dépôt plus conséquent d'offrandes : dix monnaies, une version miniature d'un pot à cuire, deux fioles à onguents, des parures en verre noir (bracelet et collier) et une boucle d'oreille en or.

Le site est fortement perturbé par les batailles menées dans le Cambrésis en novembre 1917. De nombreux impacts d'obus et plusieurs tranchées ont perturbé la lecture du site. La découverte de la dépouille d'un soldat du Commonwealth dans un impact d'obus a permis de restituer le corps aux autorités britanniques.

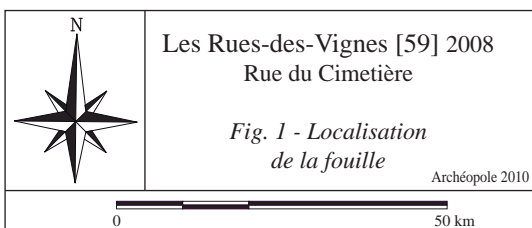
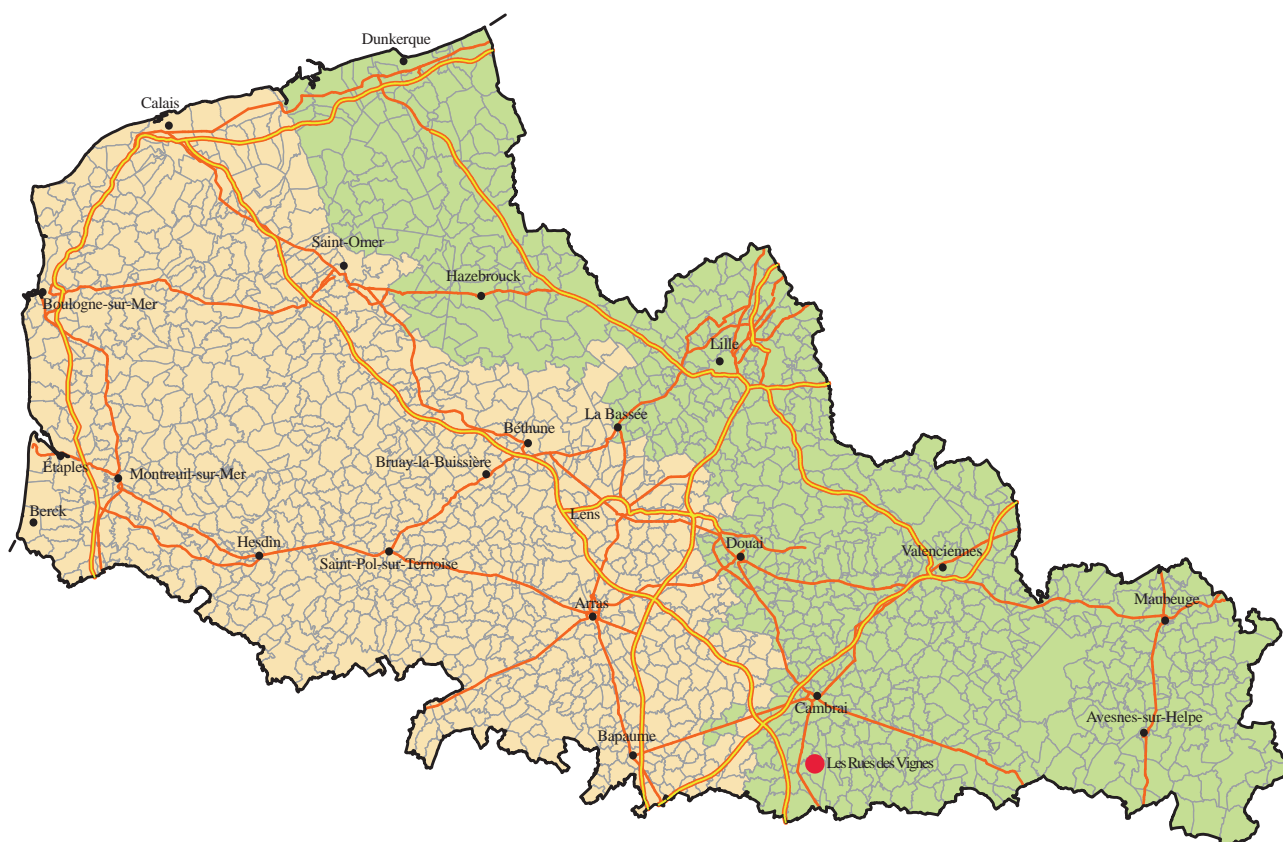
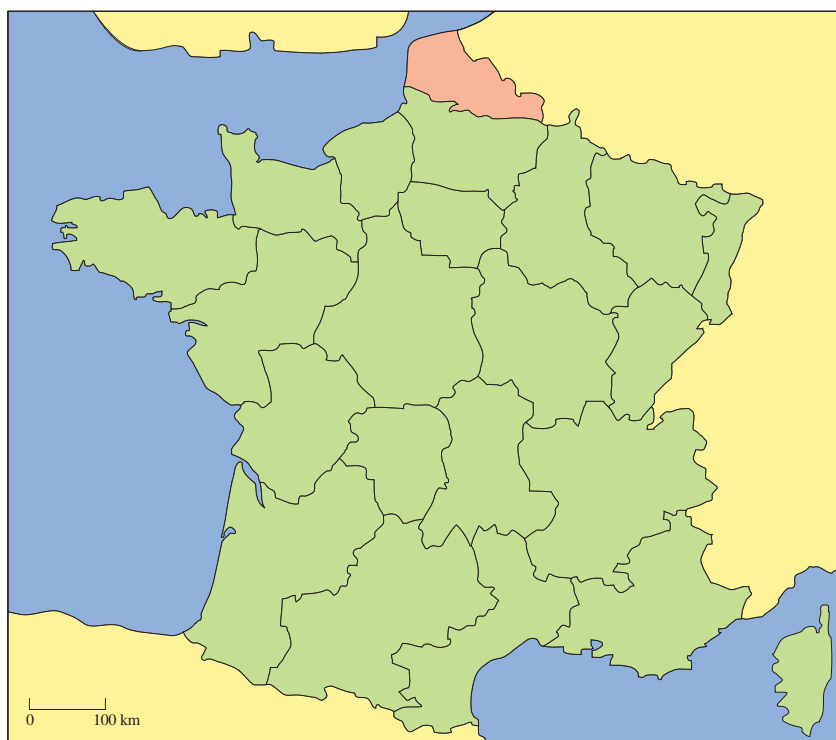
Rémi Blondeau
Samuel Lelarge
Guillaume Florent
Manuel Gomes



I.5. Fiche d'état

Superficie de la zone de fouille :	30 000 m ²
Hauteur moyenne des terres enlevées :	environ 0,30 à 0,50 m
Profondeur maximale des vestiges :	supérieure 2 m
Extension supposée du site :	extension assurée mais de dimension inconnue
Nature des vestiges :	Structures protohistoriques; réseau fossoyé et structures d'époques Romaines ; établissement gallo-romain ; réseau fossoyé, vestiges de la première guerre mondiale
Problématique de la recherche :	Position du site au cœur d'un ensemble géoarchéologique riche, sur le versant nord-ouest de la vallée de l'Escaut, à 8 km au sud de Cambrai. Vestiges de toutes périodes et présence notable d'occupations de la période romaine.
Lieu de dépôt temporaire :	Archéopole, SCOPSARL, 59126 Linselles

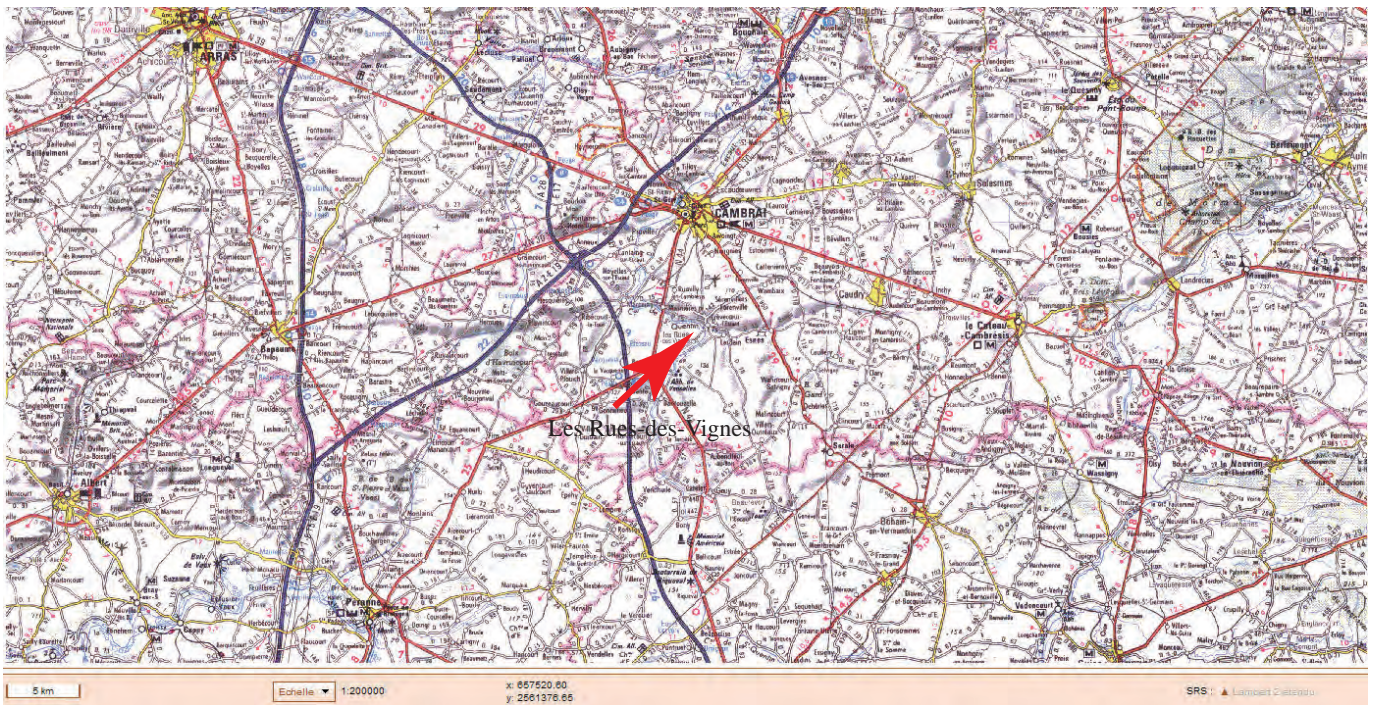
I.6. Localisation de la fouille



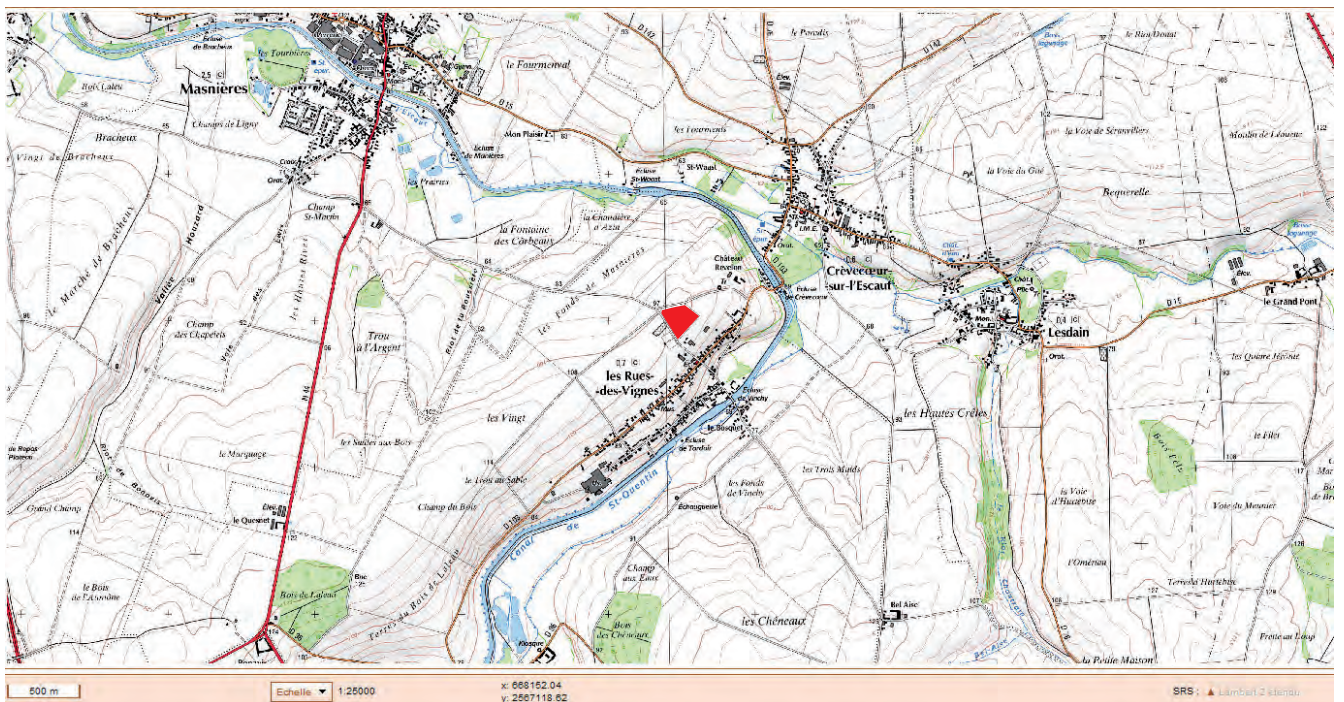
Les Rues-des-Vignes [59] 2008
Rue du Cimetière

*Fig. 1 - Localisation
de la fouille*

Archéopole 2010



© 2008 BRGM, © IGN 2005, échelle au 1/200000.



© 2008 BRGM, © IGN 2005, échelle au 1/25000.



Les Rues-des-Vignes [59] 2008
Rue du Cimetière

Figure 2 - Localisation de la fouille

Archéologie 2010

I.7. Arrêté de prescription

I.7.1. Notification de prescription de fouille



PREFECTURE DE LA REGION NORD - PAS-DE-CALAIS

Villeneuve d'Ascq, le 17 avril 2007

DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES
Service Régional de l'Archéologie
Ferme Saint-Sauveur
Avenue du Bois
59 650 Villeneuve d'Ascq

M. Thierry FRANCOIS
Abbaye de Vaucelles
59258 LES RUES DES VIGNES

Tel : 03 20 91 38 69
Fax : 03 20 91 41 81

objet :
Les-Rues-des-Vignes (Nord) rue du Cimetière
Parcelles ZK n°29, 30 - Demande volontaire de diagnostic : prescriptions archéologiques
références à rappeler : SRA 60022-7114 (affaire suivie par Gilles Leroy)

NOTIFICATION DE PRESCRIPTION DE FOUILLE ARCHEOLOGIQUE PREVENTIVE

J'ai l'honneur de vous adresser l'arrêté SRA 07/114 portant prescription de fouille archéologique préventive sur le terrain cité en objet.

L'opération ne pourra démarrer qu'après validation du projet de fouille de l'opérateur par le service régional de l'archéologie.

Cette décision peut être contestée devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente lettre.

Pour le préfet de Région Nord - Pas-de-Calais
et par délégation
Le conservateur régional de l'archéologie
Gérard Fosse

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gérard Fosse', is written over the typed name.

N° 07/114/FOUILLE

**PREFECTURE DE LA REGION NORD – PAS-DE-CALAIS
LE PREFET DE REGION**

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 421-2-4 et R 421-9 ;

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

VU le dossier de demande volontaire de diagnostic transmis par la société Le Lotisseur et reçu le 10/01/2006 ;

VU le courrier de Monsieur Thierry François signifiant la reprise par lui-même du projet de lotissement initialement porté par la société Le Lotisseur et reçu le 10/01/2006 ;

VU le rapport, reçu le 22/02/07, du diagnostic archéologique prescrit par arrêté n° 06037 du 7/01/2007 ;

VU l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique des 26, 27 et 28 mars 2007 ;

CONSIDERANT que tout travaux d'aménagement de cette parcelle serait de nature à affecter les éléments du patrimoine archéologique reconnus dans le cadre du diagnostic ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de sauvegarder ces vestiges par l'étude et la fouille archéologique ;

ARRETE

Article 1^{er} : Est prescrite une fouille préventive préalable aux aménagements, ouvrages ou travaux portant sur le terrain sis en :

Région :	Nord-Pas-de-Calais
Département :	Nord
Commune :	Les-Rues-des-Vignes
Localisation :	rue du Cimetière
Propriétaire :	M. Thierry FRANCOIS Parcelles ZK n°29, 30
x :	664.497
y :	1267,012

Numéro d'opération archéologique dans la base de données " Patriarche " : 4354

Article 2 : L'opération de fouille archéologique préventive débutera par une intervention de terrain et s'achèvera par l'analyse, la mise en forme des résultats obtenus et la remise d'un rapport de synthèse.

Article 3 : Le présent arrêté de prescription d'une opération de fouille archéologique est accompagné d'un cahier des charges élaboré par l'Etat, qui détaille la prescription et précise, notamment, les objectifs scientifiques et les principes méthodologiques.

Article 4 : La réalisation de l'opération de fouille archéologique préventive incombe à la personne projetant d'exécuter les travaux susvisés. Celle-ci fera appel, pour leur mise en œuvre, soit à l'Institut

national de recherches archéologiques préventives (INRAP), soit à un service archéologique territorial agréé, soit à toute autre personne de droit public ou privé dont la compétence scientifique est garantie par un agrément délivré par l'Etat.

Article 5 : Un contrat passé entre la personne projetant d'exécuter les travaux et l'opérateur chargé de la réalisation de la fouille fixera, notamment, le prix et les délais de réalisation de ces fouilles ainsi que les indemnités dues en cas de dépassement de ces délais.

Article 6 : L'opération de fouille archéologique préventive ne pourra commencer qu'après autorisation par le préfet de région, qui se prononce au vu des pièces soumises et contrôle la conformité du contrat mentionné à l'article 5 avec les prescriptions de l'Etat.

Article 7 : L'opérateur exécutera les fouilles conformément aux prescriptions imposées par l'Etat (selon les objectifs scientifiques et principes méthodologiques définis dans le cahier des charges annexé au présent arrêté) et sous la surveillance de ces représentants.

Article 8 : Les travaux ou constructions prévus susvisés, donnant lieu à la présente prescription de fouille ne pourront être entrepris qu'après l'achèvement de l'opération archéologique préventive.

Article 9 : La personne qui projette les travaux notifiera au préfet de région les dates de début et d'achèvement des opérations de fouilles. Il est responsable de la bonne conservation du mobilier mis au jour. Il est tenu de remettre au préfet de région le rapport de fouille élaboré sous la direction du responsable d'opération selon les normes définies par l'arrêté ministériel du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.

Article 10 : Le préfet de région adressera l'inventaire, transmis par l'aménageur, des vestiges archéologiques mobiliers recueillis au cours de la fouille à la personne physique ou morale, propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1er et informera celle-ci de ses droits.

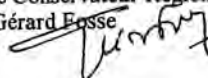
Le mobilier archéologique ne pourra cependant donner effectivement lieu au partage prévu par l'article L 523-14 du Livre V du code du Patrimoine qu'au terme de son étude scientifique et qu'après sa remise au service régional de l'archéologie, laquelle remise intervient au plus tard deux ans après l'achèvement de la phase de terrain de la fouille.

Article 11 : La personne projetant d'exécuter les travaux susvisés, ayant donné lieu à la présente prescription de fouille, tiendra informée le directeur régional des affaires culturelles et le conservateur régional de l'archéologie des modalités de mise en œuvre du présent arrêté.

Article 12 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la personne qui projette les travaux et à l'autorité compétente pour instruire la demande d'autorisation.

Fait à Lille, le 13 AVR. 2007

Pour le préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
et par délégation
le Conservateur Régional de l'Archéologie
Gérard Fosse



I.8. Cahier des charges

Cahier des charges d'une opération d'archéologie préventive : fouille 07/114



PREFECTURE DE LA REGION NORD - PAS-DE-CALAIS

Les Rues-des-Vignes (59) – Rue du Cimetière – Rue du Stade Fouille préventive d'une occupation laténienne et gallo-romaine

Annexé à l'Arrêté n° 07/114/fouille

Document joint au cahier des charges : Plan d'emprise de la fouille

1/ Présentation

L'INRAP a réalisé le diagnostic d'une parcelle de 38 460 m² du 29/5/2006 au 5/6/2006 aux *Rues-des-Vignes* (59). Ces terrains font l'objet d'un projet de lotissement dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par M. Thierry François.

Au total, 15 tranchées ont été ouvertes, auxquelles s'ajoutent 3 fenêtres, pour une surface totale ouverte représentant 16,2 % de l'emprise.

Le rapport de diagnostic reprend l'ensemble des connaissances acquises sur le site gallo-romain des *Rues-des-Vignes*. Ces éléments sont indispensables à la bonne appréciation du statut particulier que semblent occuper les terrains surplombant directement le village actuel. Le rapport comprend également : une étude descriptive du mobilier funéraire, une pré-étude anthropologique portant sur les sépultures traitées dans le cadre du diagnostic (F. Watel INRAP) et un ensemble d'illustrations permettant de mettre en parallèle le site étudié avec un important complexe cultuel gallo-romain mis en évidence sur les parcelles voisines au sud.

150 faits archéologiques ont été relevés dans le cadre de ce diagnostic. Ces faits concernent une occupation probablement continue du site de la fin de La Tène au III^e siècle de notre ère.

L'occupation gauloise se présente la forme d'un vaste enclos quadrangulaire disposant d'une entrée sur sa face sud. Les fossés ont connu des recouvrements successifs ; Leur comblement indique la présence d'un talus interne. La disposition générale du site perdure au I^{er} siècle et jusqu'au début du second siècle avec une complexification du réseau fossoyé. La seconde moitié du II^e siècle semble correspondre à une évolution de la structuration du site. La nouvelle disposition conserve néanmoins l'orientation des parcelles originales. Un bâtiment sur poteaux, un bâtiment sur solins de craie, un four domestique et un petit espace funéraire peuvent être rapportés à cet état perdurant jusqu'à la fin du III^e siècle. La présence de très grandes fosses (st. 16 et 20) est énigmatique. Ces structures n'ont pas été testées. Leur taille (plus de 25m x 7m pour la st.16) ne semble pas correspondre à de simples fosses d'extraction ou à des mares. L'espace funéraire comprend à ce jour 9 sépultures identifiées dont 4 ont été fouillées. Ces tombes s'organisent spatialement au bord d'un chemin probable encadré par deux fossés.

Les résultats obtenus dans le cadre de ce diagnostic doivent être mis en parallèle avec l'importance, aujourd'hui avérée, du site antique des *Rues-des-Vignes* et avec la mise en évidence récente d'indices de sites monumentaux sur le territoire de la commune. L'existence d'une agglomération secondaire antique sous le village actuel s'avère aujourd'hui incontestable.

Ce rapport contient les éléments d'une synthèse des connaissances acquises depuis plusieurs décennies sur la commune. L'agglomération antique occupe un versant orienté au sud-est et très probablement une partie de la plaine alluviale de l'Escaut (fig. 4 du rapport). L'avancée de plateau située au nord, domine d'une trentaine de mètres une large boucle du fleuve. L'agglomération antique était accessible par un diverticule de la voie Cambrai/Vermand passant 1000 m à l'est sur un axe nord-sud.

L'Escaut était très probablement navigable à l'époque gallo-romaine et devait constituer un axe de communication et d'échange important. Le site des Rues-des-Vignes a longtemps été considéré comme essentiellement artisanal en raison des importantes officines de potiers présentes à l'est de la commune et fouillées depuis plusieurs années par une équipe de l'université de Lille III (fouille programmée de Xavier Deru). La présence supposée d'un théâtre au cœur du site (fig. 25 du rapport, éléments architecturaux monumentaux p. 12 n°2 et 3 du rapport) pourrait conduire à reconsidérer cette approche particulière.

Les clichés aériens, dont certains réalisés après la remise du présent rapport, permettent de restituer l'emprise et une partie du plan d'un vaste établissement gallo-romain à proximité immédiate de la parcelle sondée. Ce site, dont la vocation est très probablement culturelle, occupe une position privilégiée sur le rebord du plateau dominant la plaine de l'Escaut. Les prospections pédestres ont livré un mobilier monétaire permettant de situer l'occupation du sanctuaire entre la fin du I^e siècle av. J.-C. et le III^e ap. J.-C. La présence de ce site majeur pose, dès lors, la question de la nature et du statut des occupations laténienne et gallo-romaine reconnue lors du diagnostic de juin 2006. La concordance visible dans l'orientation des parcelles (fig. 24 du rapport), suppose une articulation spatiale de l'ensemble. En 1975 la construction d'un centre socio-sportif (cf. plan joint) avait conduit à la destruction d'un secteur de nécropole et à la fouille d'un bâtiment sur hypocauste avec présence d'éléments monumentaux (bases de colonnes). Il est donc probable que l'extension de l'agglomération antique englobe la parcelle diagnostiquée et que les éléments d'occupation relevés soient à mettre en relation directe avec un important sanctuaire dont nous avons tout à apprendre.

La prescription porte sur une emprise à fouiller de 29700m² correspondant à 75% de surface totale des terrains concernés.

2/ Objectifs de la fouille

- Appréhender la nature, la fonction et la structuration de l'ensemble du site appréhendé.
- Mise en évidence des différentes phases d'occupation et de leurs relations chronologique et spatiale.
- Mettre en perspective le site fouillé avec l'ensemble des faits observés sur les parcelles voisines et plus particulièrement avec le vaste ensemble reconnu au sud par prospection aérienne et pouvant s'apparenter à un complexe culturel. Plus généralement, cet essai comprendra une synthèse de l'ensemble des connaissances acquises sur l'occupation antique des Rues-des-Vignes.
- Parallèles et comparaisons dans le contexte du monde gallo-romain en Hainaut méridional et Cambrésis.

3/ Principes méthodologiques

3.1 / Principes généraux

Sécurité et protection de l'espace fouillé

- Il est prévu l'implantation rapide, en cas de besoins, d'abris de fouille d'une superficie minimale de 60m².

Cahier des charges d'une opération d'archéologie préventive : fouille 07/114

- Si les conditions atmosphériques et l'état des sols devaient rendre périlleuse une approche correcte des vestiges, il serait nécessaire d'envisager l'interruption momentanée de l'opération et sa reprise ultérieure dans une durée d'intervention similaire.

Plan

- Le lever du plan général de la fouille devra débuter dès l'achèvement de la première étape de décapage. En tout état de cause, une première ébauche de plan devra être proposée à l'issue du premier mois de fouille.

3.2 / décapage et fouille

- La fouille débutera par un premier décapage de la totalité de l'emprise à fouiller (29700 m², cf. plan joint).
- Il sera procédé à la fouille de l'ensemble des structures attribuées aux périodes laténienne et gallo-romaine.
- Il sera procédé au relevé systématique au 1/20^{ème} ou au 1/10^{ème} de chaque structure et autres éléments significatifs en plan et en coupe.
- L'enregistrement des artefacts sera réalisé par unité stratigraphique. Le conditionnement et l'étiquetage de chaque élément mobilier répondent aux normes énoncées dans l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouilles archéologiques.
- L'enregistrement photographique sera systématique et abondant. Les photographies devront comporter tous les éléments permettant l'identification du site, des structures, ainsi que le positionnement des vestiges par rapport aux points cardinaux.

4/ Contrôle de la fouille

Le responsable scientifique de l'opération devra tenir informé le service régional de l'archéologie de l'avancement du chantier et des difficultés éventuelles qu'il pourrait rencontrer durant la phase fouille.

La mise en œuvre des études complémentaires ne pourra s'effectuer que sur accord préalable du Préfet de région – Service régional de l'archéologie.

Le responsable de l'opération veillera au respect des observations et instructions du représentant de l'Etat. Le contrôle par l'Etat répond aux règles énoncées dans les articles 55 et 54 du décret 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie.

5/ Traitement du mobilier

Les objets seront lavés, inventoriés et étudiés par des spécialistes. Ils seront conditionnés dans des emballages adaptés et étiquetés, conformément à l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouilles archéologiques.

Le mobilier céramique

Une étude préliminaire, après le remontage partiel (et consolidations si nécessaires) des vases les plus significatifs destiné à en établir le dessin, se fondera sur les formes archéologiquement complètes ou restituables ainsi que sur les éléments caractéristiques (bords, décors). Elle comprendra une détermination des pâtes, des techniques de fabrication et de finition, des traitements de surface et décors, des modes de cuisson en vu d'un classement techno-typologique. Elle aboutira à la rédaction d'un inventaire raisonné illustré du dessin des éléments les plus significatifs.

Cette inventaire devra mettre en évidence l'intérêt et le potentiel scientifique des ensembles recueillis. Il doit permettre au conservateur régional de décider de la poursuite d'études plus complètes.

Concernant plus spécifiquement les vases en céramiques provenant des nécropoles, la majorité d'entre eux fera l'objet d'un remontage partiel destiné à en établir le dessin. La conservation des blocs subsistants de ce travail sera assurée jusqu'à la remise finale du mobilier. Seuls les ensembles céramiques les mieux conservés ou les plus intéressants seront reconstitués dans leur totalité.

Le mobilier métallique

Le mobilier métallique fera l'objet d'un premier nettoyage. Les objets en fer seront préalablement radiographiés. Les objets seront dessinés après identification par un spécialiste, puis stabilisés afin d'en assurer la conservation.

L'analyse du mobilier métallique devra aboutir à la rédaction d'un catalogue raisonné au sein duquel le mobilier sera classé par domaine d'utilisation, puis par fonction. Pour chaque objet, une description physique, sémiologique et technique sera rédigée en indiquant le poids, les dimensions et la nature du métal. L'analyse s'attachera également à établir des parallèles bibliographiques pour les objets identifiés fonctionnellement afin de fournir des informations typologiques, chronologiques et comparatives.

Cette première évaluation devra mettre en évidence l'intérêt des séries recueillies. Elle servira de base pour permettre au conservateur régional de décider de la poursuite d'études plus complètes.

Autres mobiliers

Même protocole que pour la céramique : nettoyage, consolidations, remontages partiels, inventaire et examen par des spécialistes.

La mise au jour d'**enduits peints, de mosaïque ou de décors sculptés** participant à l'élévations des bâtiments, devront faire l'objet d'un traitement et d'une étude particulière par un ou des spécialistes.

Le conditionnement des mobiliers archéologiques répond aux spécification énoncées dans l'arrêté du 25 août 2004 portant définition des conditions de conservation des vestiges archéologiques mobiliers.

6/ Autres Etudes et analyses

• Photo-interprétation - Etude archivistique

Il sera proposé une exploitation systématique des fonds photographiques de l'IGN archivés à Vincennes et concernant la commune des Rues-des-Vignes. Ces documents sont susceptibles de fournir des éléments de perception complémentaires sur les abords du site.

• Analyses C14

Le développement de certaines problématiques au cours de la fouille ou de l'étude pourra conduire à la réalisation de datations absolues. Dans cette optique, le responsable de l'opération veillera à collecter les échantillons nécessaires.

• Analyses micromorphologiques et chimiques

Des analyses particulières pourront être envisagées afin de mettre en évidence la nature de certains dépôts sédimentaires (niveaux de voiries, couches d'incendies...) ou la fonction de certains espace dédiés

Cahier des charges d'une opération d'archéologie préventive : fouille 07/114

(ateliers, stockage...). Ces analyses s'orienteront vers une observation fine des couches de terrains, sur leur composition chimique ou celle des matériaux qu'elles contiennent.

7/ Rapports de fouilles

Les résultats et données scientifiques issues de la fouille figureront dans le rapport de fouille, selon les normes définies par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.

Le rapport sera fourni en 8 exemplaires originaux comportant des tirages photos de qualité et des plans et coupes à l'échelle.

Toutes mesures de conservation définitive du mobilier périssable (bois, cuirs, etc.) et des objets spécifiques devront être précisément proposées par ce document.

8/ Archives de fouilles

Les minutes de fouilles (fichiers d'enregistrement divers, relevés, etc.) seront mises en ordre conformément à l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouilles archéologiques.

Elles seront conditionnées de manière à être déposées directement aux Archives départementales.

9/ L'équipe

Le responsable scientifique de l'opération est un généraliste disposant d'une solide expérience en matière d'approche des sites ruraux protohistoriques et antiques. Le responsable scientifique assure la mise en œuvre des principes méthodologiques et des orientations de recherche détaillés dans le présent cahier des charges.

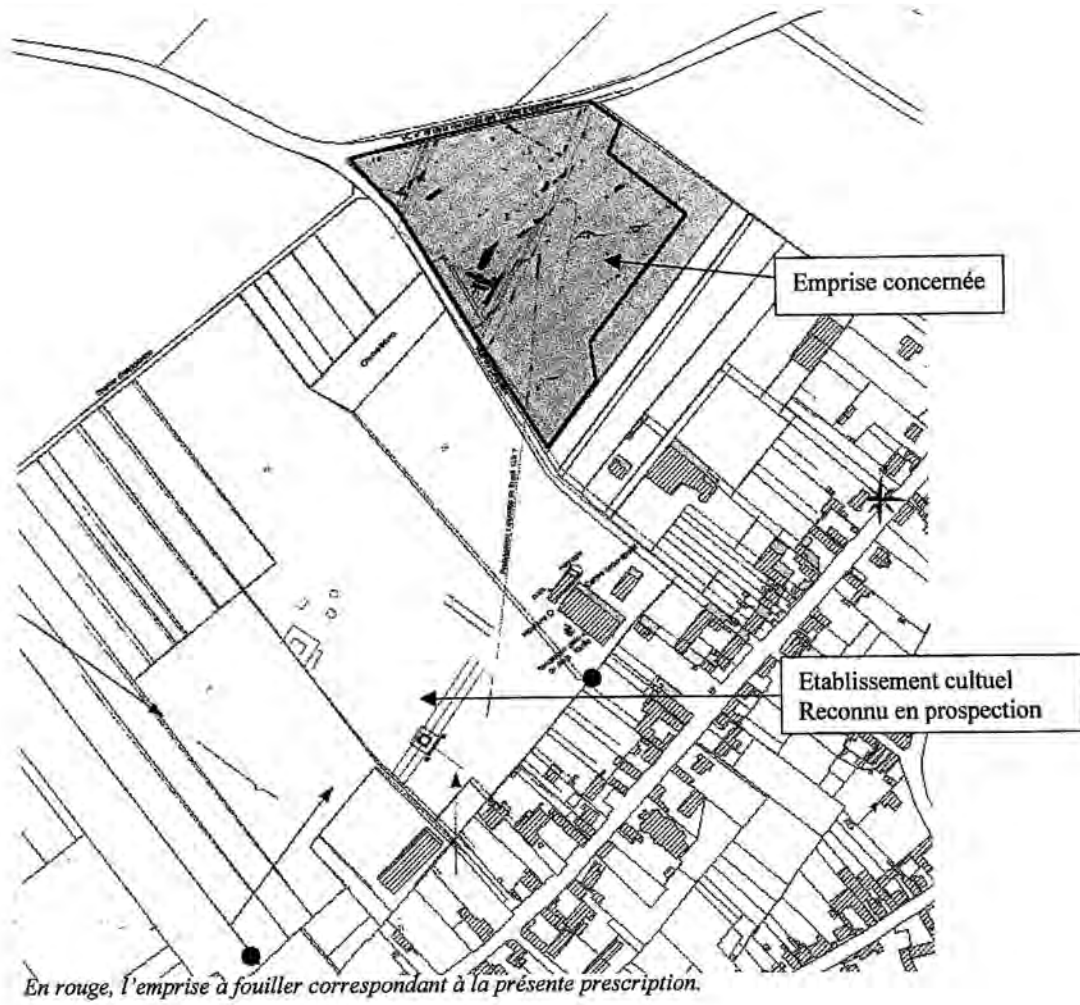
10/ Délai prévisionnel de remise du rapport final

Le rapport final d'opération sera remis dans un délai de 18 mois après la fin de l'intervention sur le terrain.

11/ Diffusion des données

Le rapport final de l'opération proposera la réalisation d'un gros article synthétique adapté à un périodique de rang national ou régional. Cet article s'attachera à reprendre toutes les données acquises sur l'agglomération antique des Rues-des-Vignes. Il est donc important que le rapport final de l'opération préfigure la réalisation de cet article.

Cahier des charges d'une opération d'archéologie préventive : fouille 07/114



I.9. Projet scientifique



Projet scientifique et technique d'intervention

Site: « Les Rues des Vignes - Cimetière »

n° de contrat : 08-003- n° opération : 52

Maitre d'ouvrage: Perspectives et Horizon sàrl

Projet scientifique et technique d'Intervention

commune de Les Rues des Vignes (59)
rue du Cimetière,

Dénommée

« Les Rues des Vignes – rue du Cimetière »

Présenté par la société ARCHEOPOLE

Maître d'Ouvrage

Opérateur

PERPECTIVES ET HORIZON
REVELON
59 258 LES RUES DES VIGNES

ARCHEOPOLE SCOP-SARL
62, rue de Menin
59 700 MARCQ-EN-BAROEU
Agrément en qualité d'opérateur d'archéologie
préventive délivré le 02.08.2005
siret: 428 837 454 00035
NAF/APE: 925 C
N°TVA: FR16428837454

PSTI : 2008/002 N° d'opération : 52



Projet scientifique et technique d'intervention

Site: « Les Rues des Vignes - Cimetière »

n° de contrat : 08-003- n° opération : 52

Maitre d'ouvrage: Perspectives et Horizon sarl

Site : Les-Rues-des-Vignes (59), lieu dit : Cimetière

Référence de l'opération : SRA 07114.

Coordonnées Lambert : x: 664,497; y: 1267,012;

Références cadastrales : ZK 29,30.

Surface totale de chaque parcelle cadastrale du projet d'aménagement : 38 460 m²

Surface approximative du site archéologique : 29 700 m²

Propriétaire/occupant : Perspectives et Horizon.

Nature des travaux : Construction de logements.

Responsable scientifique proposé pour la fouille : Rémi BLONDEAU (ARCHEOPOLE)

O b j e t : Réalisation d'une intervention (fouille) archéologique sur le site dénommé «Les Rues des Vignes - Cimetière» sur la commune de Les-Rues-des-Vignes suite à l'arrêté n° 07114 portant prescription notifiée du Préfet de la Région Nord - Pas-de-Calais dans le cadre d'aménagements d'une zone de lotissement à usage de logements, à l'initiative de la Sarl Perspectives et Horizon.

✓ Présentation

Les sondages réalisés par Denis GAILLARD (INRAP) ont mis au jour un site archéologique présentant des occupations qui l'inscrivent dans la transition entre les périodes de l'Age du Fer et de l'Antiquité: un complexe d'habitat sous la forme d'un vaste enclos, présentant un plan quadrangulaire et une nécropole à inhumations fondent cet espace. La position du site, sur un point culminant, dominant l'Escaut et la plaine alluviale à l'ouest présente un attrait particulier. A ce jour, l'observation des données tirées du diagnostic ouvre quelques pistes de destination du site sans toutefois définir sa nature exacte ou ses vocations particulières. L'intérêt du site est justifié par sa position géographique au coeur d'un gisement considérable, et son positionnement chronologique qui l'inscrit, sectoriellement, dans une occupation ininterrompue qui s'étend de la Tène à l'Antiquité. La problématique du site repose sur la liaison à établir avec les recherches déjà entreprises sur ce territoire d'étude au potentiel remarquable, sur le discernement chronologique précis des occupations, des liens qu'elles entretiennent, de la mutation qui s'est produite entre les ensembles qui s'y sont succédé, et des types d'activité représentés. Ces données permettront notamment d'aborder la transition culturelle qui s'opère, d'après les modes de vie et de fonctionnement qui caractérisent l'une et l'autre période.

Le site est localisé sur la commune de Les-Rues-des-Vignes dans la proche périphérie sud de la ville de Cambrai. Localisée aux confins des cités des Nerviens et des Atrébates, le long de la voie romaine reliant Cambrai à Vermand, conjointement sur un point haut de la vallée de l'Escaut et sur la rive du cours d'eau, cette position stratégique a conditionné l'installation de communautés humaines qui semblent s'ancrent dans le paysage, dont l'attrait est renforcé à l'époque antique et forme un contexte archéologique général riche. Les informations issues de l'opération dont il est question ici, sont à mettre en relation avec le statut d'agglomération secondaire de Les-Rues-des-Vignes et avec les sites et découvertes remarquables qui en attestent, au nombre de vingt-cinq. Les investigations archéologiques ont notamment livré, pour la période antique, plusieurs nécropoles et une officine de potiers, au lieu-dit des Quatre Bornes qui a commercialisé, entre autres productions, de la céramique à enduit rouge pompéien et terra nigra. A proximité du site en objet, préalablement à l'implantation du complexe sportif, l'intervention de menée par M. Soudan et M. Gaillard a permis la mise au jour d'une partie d'habitat gallo-romain. La structure est composée de deux pièces avec hypocauste latéral. Une cave et des fragments d'enduits peints complètent cette découverte monumentale. Ce sont les prospections aériennes réalisées à l'immédiate proximité du site qui sont susceptibles de donner une dimension exceptionnelle au site archéologique. Elles ont, en effet, repéré un imposant complexe monumental dont le plan évoque un sanctuaire composé de plusieurs édifices, parmi lesquels un probable fanum. La fouille devrait nous permettre de mettre en évidence les liens que les occupations distinguées au diagnostic entretiennent avec cet ensemble. Les vestiges repérés au cours du



Site: « Les Rues des Vignes - Cimetière »

Projet scientifique et technique d'intervention

n° de contrat : 08-003- n° opération : 52

Maitre d'ouvrage: Perspectives et Horizon sarl

diagnostic se présentent essentiellement sous la forme de fossés, fosses, et trous de poteau auxquels s'ajoutent les éléments plus singuliers tels que des fours domestiques et une nécropole à inhumations. Les résultats de ces nouvelles investigations devraient éclairer la question du statut social et économique de cet ensemble et de son évolution.

L'opération envisagée est composée d'une phase de terrain de 5 mois et d'une phase d'étude, réalisée dans les locaux de l'entreprise ou en laboratoire. L'équipe sera composée, de neuf personnes et comprendra un responsable d'opération, un technicien supérieur et sept techniciens. La prestation globale respecte l'ensemble des réglementations liées aux opérations archéologiques, notamment en matière de sécurité.

Problématiques associées à l'opération :

Éléments à prendre en compte pour la fouille (contexte archéologique restreint) :

En dehors des informations précédentes et des objectifs incontournables présentés dans le cahier des charges, il convient de rappeler plusieurs éléments fondamentaux :

- La position du site au sein d'une agglomération secondaire antique.
- le voisinage d'un sanctuaire.
- L'identification des phases d'occupation et la reconnaissance d'une nécropole.

✓ Description de la prestation

Les informations tirées des rapports de diagnostic et le cahier des charges recommandent une démarche de recherche respectant un secteur prévisionnel unique d'investigation :

- L'opération consiste à prendre toutes les précautions nécessaires au nettoyage préalable à la lecture horizontale du site, requalifier et relever précisément l'organisation des structures, leurs dimensions, relever les artefacts.
- La zone d'investigation sera donc entièrement décapée, par étapes successives, jusqu'aux niveaux de lisibilité archéologique. Le décapage mécanisé et le nettoyage seront réalisés finement afin d'optimiser les conditions de prélèvement.

Dans la partie ouest de l'emprise: Un enclos domestique transition protohistoire/antiquité

Dans une grande partie occidentale de l'emprise du projet, le diagnostic a permis de mettre en évidence un enclos aux dimensions considérables (160 m sur 90 m), orienté nord-est/sud-ouest correspondant à un habitat qui est installé à la fin de l'Âge du Fer et dont l'occupation s'étend jusqu'au III^e siècle ad. Ce réseau de fossés correspond à plusieurs phases d'aménagement distinctes. Alors qu'elle est n'est pas identifiable par les plans que forment les trous de poteau pour les périodes précédentes, la zone d'habitat est figurée pour la période romaine par un bâtiment sur fondations calcaires de 12,45 m de long sur 6,65 m de large dont le plan est strictement parallèle aux fossés de l'enclos. Deux pièces de surfaces inégales composent son agencement. Le développement et la fréquentation de cet espace suggèrent l'accroissement des aires d'emplacement qui devra être justifié par les nouvelles recherches. Cette partie du site devrait renfermer plusieurs bâtiments. En dehors d'une composition classique (trous de poteau, fosses-dépotoirs), le site se distingue par la présence de structures de combustion, riches d'informations pour la reconnaissance des occupations et leur vocations. La suite des investigations implique une étude exhaustive du complexe par la définition des aires d'habitat, domestiques et artisanales de l'intégralité de l'ensemble.



Projet scientifique et technique d'intervention

Site: « Les Rues des Vignes - Cimetière »

n° de contrat : 08-003- n° opération : 52

Maitre d'ouvrage: Perspectives et Horizon sarl

Il faudra prendre les précautions d'usage nécessaires à la correspondance des structures entre elles ainsi qu'à leurs positionnements chronologiques les unes par rapport aux autres (recouvrements, antériorité/postériorité) afin d'écartier toute confusion inhérente aux superpositions d'occupations. La fonction des fossés largement représentés, leurs limites et leurs tracés ne sont que partiellement précisés. La cohérence du réseau et l'inter-dépendance des structures restent également à démontrer en fonction des périodes concernées. Il est indispensable de vérifier le caractère anthropique des creusements, notamment les structures complexes. La chronologie relative établie lors du diagnostic ainsi qu'une éventuelle inter-dépendance des ensembles devront être vérifiées. Il conviendra d'observer ce point qui pourra ainsi dater les fossés et définir les enclos.

L'étude des rejets dans les fossés renseignera sur les vestiges présents à proximité : on tentera donc d'appréhender d'éventuelles dynamiques de rejets entre une probable zone de constructions et les fossés. Il faut envisager la mise au jour de vestiges organiques nécessitant des analyses ou des datations (paléobotanique, dendrochronologie).

En position centrale: Une nécropole à inhumations

Les zones ouvertes lors du décapage ont permis d'observer quatre échantillons des neuf tombes que comporte cette nécropole, synchrone du dernier état de l'enclos (IIe s. ad). Ces tombes se concentrent dans une zone située à l'est de l'habitat. Une rangée de cinq tombes disposées en éventail, orientées du nord-ouest au nord-est, deux tombes orientées est-ouest, sont placées face aux premières et une autre tombe orientée nord-est/sud-ouest complète ce dispositif. Une tombe supplémentaire, isolée, a été détectée à 35m à l'est de cet ensemble. L'un des objectifs de cette opération consiste en la reconnaissance de la totalité de l'aire funéraire et son mode d'usage, des statuts et des marqueurs sociaux ainsi que les rituels et pratiques funéraires appliqués à cet ensemble.

Les échantillons testés pour évaluer le potentiel de cette nécropole et les moyens nécessaires à son exploration permettent de constater que les corps des défunts, placés dans des cercueils, sont très mal conservés et que les dépôts funéraires sont très élémentaires. Ces informations devront être corroborées par nos observations. L'équipe de fouille sera composée d'anthropologues et d'archéologues rompus aux techniques de fouille en milieu funéraire, bénéficiant des conseils avisés des membres de la société Archéosphère. Une fouille soignée est recommandée pour ce type de fait archéologique confortée par la forte concentration et le recouvrement avec d'autres structures qui sont susceptibles de ralentir les ouvrages. Le lavage et l'inventaire du matériel, la mise au net et la numérisation des relevés devront faire l'objet d'un traitement aussi minutieux.

Proposition d'intervention

1. Le choix du Responsable et des membres de l'équipe de fouille

Notre société a choisi pour la direction de cette opération, de proposer Rémi BLONDEAU pour ses qualités de lecture de site, de synthèse de données, de gestion d'équipe et plus particulièrement pour son expérience comme responsable d'opération au sein d'Archéopole et sa grande connaissance du secteur d'intervention de cette opération. Monsieur BLONDEAU a notamment participé aux investigations menées par l'Université Lille III – Charles de Gaulle (X. DERU), dont la fouille de l'atelier de production de céramique des Quatre Bornes et les prospections pédestres depuis plus de cinq ans. Les autres membres de l'équipe ont, pour les uns, participé également à ces opérations ou, pour les autres, bénéficié d'une solide expérience de la fouille en milieu funéraire (Sains-en-Gohelle).



Projet scientifique et technique d'intervention

Site: « Les Rues des Vignes - Cimetière »

n° de contrat : 08-003- n° opération : 52

Maitre d'ouvrage: Perspectives et Horizon sàrl

2. La fouille

Deux parties composent notre estimation, dans le but de distinguer la fouille des structures « classiques » qui composent les aménagements internes des enclos des structures spécifiques, complexes à vider et reproduire que représentent les sépultures et les fours. Les informations recueillies sont insuffisantes pour en estimer la quantité. Un décapage intégral de toute la surface prévue au cahier des charges sera réalisé, soit 29700 m2 correspondant aux occupations identifiées.

Les structures seront relevées en plan et restituées dans leur contexte topographique. Le lever du plan général sera réalisé suivant l'état d'avancement et à l'achèvement de la phase de décapage de la zone. Les plans seront rattachés aux projections Lambert. Une copie informatisée sera transmise au service régional de l'archéologie. Afin de confirmer ou d'infirmer les hypothèses émises, cette zone fera l'objet d'une analyse critique dès la phase terrain. La totalité des éléments d'étude seront explorés dans le but de nourrir et d'authentifier l'interprétation. Un nettoyage raisonné et une exploration phasée permettront de vérifier l'existence de correspondances alternatives entre les structures et, éventuellement, de caractériser les transitions entre les occupations.

Les structures feront l'objet d'une fouille raisonnée. En plus du décapage du site, une partie de l'opération sera mécanisée, en particulier les investigations vouées aux réseaux fossoyés. Les fours et les structures impactant la compréhension du site seront vidées intégralement (hors fossés). Les fossés seront sondés localement afin d'en garantir la chronologie. Des coupes localisées seront réalisées à la pelle, nettoyées et relevées afin d'extrapoler la morphologie globale des ouvrages. Il n'est toutefois pas exclu que les explorations manuelles se substituent pour partie aux sondages mécaniques, notamment sur les zones de forte concentration afin d'éviter la perte d'informations consécutives au passage, au gabarit et au manque de précision de la pelle mécanique. Un soin particulier sera apporté à la connaissance du tracé. L'analyse fine de la stratigraphie du comblement devra permettre de comprendre la fonction de ces entailles (fossé, drain, canal en particulier). Le recours à la géomorphologie est envisagé.

La connexion entre éléments mobiliers provenant des différentes structures pourra être un axe d'investigation rentable en terme d'informations. La recherche de ces indices sera fondamentale (restes céramiques, éléments de foyers ou de constructions, rejets alimentaires ou traces d'artisanats). Ils permettront de préciser la configuration et la fonction de ces installations.

Le maître d'ouvrage et le service régional de l'archéologie seront régulièrement informés de l'état d'avancement de l'opération et pourront bénéficier d'un bilan d'opération sommaire réactualisé, informatisé et illustré en réception courriel immédiate sur demande ou envoyé à date fixe.

Type de structures ou vestiges envisagés pour le contexte (hors sépultures) et modalités d'intervention:

- Trous de poteau: Présents en grand nombre, ils feront l'objet d'une attention particulière lors de la levée des plans et les plus aisément qualifiables seront explorés en dernier lieu afin de conforter la reconnaissance préalable des structures complexes. Ils seront fouillés par moitié. Les structures les plus riches seront fouillées dans leur intégralité.
- Fosses de rejet: ces fosses ne se distinguent que par la nature de leur comblement et le matériel qu'elles renferment. Toutefois, la forte représentation des trous de poteau rend d'autant plus importante la discrimination à établir entre les petites fosses et les trous de poteaux.
- Fossés: les investigations vouées aux réseaux fossoyés seront majoritairement mécanisées. Après relevé en plan de ces structures, des coupes régulières à la pelle seront réalisées, nettoyées et relevées afin d'extrapoler la morphologie globale des ouvrages. Un soin particulier sera apporté à la connaissance du tracé. L'analyse fine de la stratigraphie du comblement devra permettre de comprendre la fonction de ces entailles (fossé, drain, canal en particulier).

D'une probabilité moindre:



Site: « Les Rues des Vignes - Cimetière »

Projet scientifique et technique d'intervention

n° de contrat : 08-003- n° opération : 52

Maitre d'ouvrage: Perspectives et Horizon sàrl

- Fosse d'extraction et de traitement d'argile: Pour l'extraction, il faut s'attendre à des structures de grandes dimensions et assez profondes. La fosse de traitement est souvent caractérisée par la présence d'argile pure dans le fond, lorsqu'il s'agit d'une préparation par décantation pratiquée localement.

La fouille aura pour objectif un phasage chronologique précis du gisement et la détermination des relations du cimetière avec l'habitat. Chaque fait archéologique sera fouillé dans son intégralité. Le mobilier funéraire associé sera relevé et étudié.

Les sépultures à inhumations

L'étude anthropologique vise à caractériser les individus présents dans les sépultures par l'âge, le sexe et la stature et à informer certains aspects de la vie sociale qui ont laissé des témoins et qui se sont prolongés dans la mort par:

L'étude des gestes et de l'appareil funéraire:

- modes de dépôts pour l'étude des pratiques funéraires, analyses taphonomiques pour l'étude des relations entre le cadavre et son contenant, la typologie par la position spécifique des différentes parties du corps.

L'étude de la catégorie de population représentée:

- estimation de l'âge au décès et du sexe des individus.

L'étude de la stature et de l'état sanitaire:

- analyse des traces laissées par certaines pathologies qui ont atteint et affecté significativement la croissance osseuse, étude des états osseux (arthrose) et bucco-dentaires (caractères discrets et métriques) pour définir le contexte socio-économique, voire discriminer « sociologiquement » les défunts.

La fouille de ce type de structures impose une méthodologie et des gestes adaptés nécessitant un contrôle précis et un enregistrement rigoureux:

- Relevé en plan, dessins précis, relevé topographique et couverture photographique exhaustive.

Fiche de structure: Description du fait par le contenant, l'espace de décomposition, l'appareil funéraire, l'orientation et le mode de dépôt.

Les fours

Il s'agira de reconnaître et qualifier toutes les structures de combustion et d'en déterminer, si les éléments le permettent, la nature et la composition exactes dans le but de saisir l'organisation de l'atelier. Chaque four fera l'objet d'une attention particulière, notamment pour la reconnaissance de ses limites afin de le localiser dans le contexte chronologique du site et d'estimer le plus exactement possible la période d'occupation par une fouille ordonnée. Chaque four sera décrit selon ses dimensions, son mode de construction et ses aménagements divers (parois etc.).

La fouille de ces structures comprend une phase préalable de nettoyage et de dégagement correspondant à la lecture horizontale; la phase de fouille proprement dite tiendra compte de facteurs perturbants (densité des vestiges, recoupements et présence en nombre du mobilier) et des étapes de la stratigraphie.



Site: « Les Rues des Vignes - Cimetière »

Projet scientifique et technique d'intervention

n° de contrat : 08-003- n° opération : 52

Maitre d'ouvrage: Perspectives et Horizon sàrl

Les aires de chauffes et les foyers seront entièrement vidés selon une trame par quarts en respectant les comblements successifs, après la reconnaissance du plan et des différents recouvrements. L'étape suivante consistera au démontage minutieux des parois et des soles, révélateurs des techniques mises en oeuvre.

3. Le post-traitement des données

La synthèse des analyses fournira la documentation nécessaire à la compréhension des relations qui existent entre ces structures et de la dynamique de rejets entre une zone d'habitat et les fossés afin d'individualiser les occupations et d'élaborer la chronologie du site. Il faut envisager, plus particulièrement pour les fossés, la mise au jour de vestiges organiques qui seront analysés dans des laboratoires spécialisés en paléobotanique et dendrochronologie. La somme de ces éléments devrait permettre d'envisager une détermination chronologique précise du gisement et des types d'occupation représentés.

L'observation et l'examen des plans ainsi que la définition chrono-typologique tirée de l'étude céramologique devraient permettre la reconnaissance de l'organisation spatiale des réseaux et leur identification. Les restes humains seront étudiés par les anthropologues d'Archéopole, sous le contrôle des experts de la société Archéosphère. La réunion de ces informations et celles issues des campagnes précédentes devra être effectuée pour garantir la pertinence des interprétations.

Le rapport final d'opération présentera une partie descriptive et une partie analytique. La partie descriptive regroupera l'ensemble de la documentation disponible: la description et l'inventaire du mobilier archéologique, des structures, des plans, des coupes et des photographies réalisées sur le site, la présentation des protocoles et des études confiées aux spécialistes. La partie analytique s'appuiera sur les conclusions des différents rapports dans le but de présenter une synthèse complète. Le document final de synthèse sera rédigé conformément à la réglementation archéologique actuelle, fixée par le décret n° 2004-490 et les arrêtés qui le précisent. En fonction de la disponibilité des résultats des études complémentaires, la remise du rapport de fouille se fera douze mois après la fin de la phase terrain.

Le mobilier

Le rapport de diagnostic mentionne un matériel indicateur, constitué de restes céramiques d'éléments de combustion et de reliquats de faune. Ils feront l'objet d'études spécifiques, nécessaires à la compréhension de cette implantation. Les éléments qui contiennent ces différentes structures sont susceptibles d'éclairer la vocation du site.

Les décors et les profils morphologiques de la vaisselle forment les principaux critères de situation chronologique du site. Le registre sera analysé en fonction de la différenciation des formes et de la proportion relative de chaque forme et dissocié selon la destination du produit (verrerie, céramiques d'apparat, de table, commune etc...) en fonction du type de décor.

Les vestiges mobiliers feront l'objet d'un ramassage systématique afin d'optimiser la représentativité du lot et de parfaire l'assemblage. Le matériel exhumé sera lavé et conditionné conformément à l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des fouilles archéologiques. Il sera remonté partiellement, consolidé selon l'état, compté et pesé. Il sera réparti par ensembles en fonction du contexte de découverte afin de déterminer le corpus exploitable. Les études préciseront les principaux ensembles.



Site: « Les Rues des Vignes - Cimetière »

Projet scientifique et technique d'intervention

n° de contrat : 08-003- n° opération : 52

Maitre d'ouvrage: Perspectives et Horizon sarl

Les éléments du mode de fabrication déterminant le type de montage, la décoration, le traitement de surface, la cuisson viendront préciser la qualité, la vocation de la vaisselle.

La classification tiendra compte non seulement de la localisation chronologique mais aussi des typologies, caractères et différences du matériel des ensembles qui se distingueront. Elle aura pour objectif de dresser un inventaire raisonné et illustré par les éléments les plus significatifs.

Le responsable d'opération et le technicien supérieur bénéficient d'une formation IRRAP-CONSERVARE pour le traitement et la stabilisation du mobilier métallique. Les conditions de conservation et la consolidation seront conformes aux protocoles des spécialistes. La description complète et l'inventaire du mobilier seront optimisés par les analyses confiées aux spécialistes (CONSERVARE).

Les éléments de faune seront confiés au laboratoire d'achéozoologie de l'Université Charles de Gaulle - Lille III dirigé par Tarek OUESLATI

Le mobilier sera classé et déposé dans les locaux d'Archéopole pendant toute la période légale d'étude. Le dépôt (250 m²) présente les conditions de stockage conformes aux normes en vigueur.

✓ Note méthodologique

Description de l'intervention

L'installation des cantonnements se fera à l'intérieur de la zone d'emprise du projet à l'immédiate proximité du site mais hors de l'emprise de fouille.

L'opération consistera en un décapage de toute la surface prévue au cahier des charges, proche de 29700 m².

Le décapage sera réalisé en deux phases, à l'aide d'une pelle mécanique équipée en curage et suivi par deux archéologues. Les contraintes imposées par les limites d'emprise de fouille proches de celles du projet formalisent une stratégie de fouille en deux temps. Une fois la moitié de l'emprise ouverte, le décapage sera arrêté jusqu'à ce que toutes les structures d'une zone nécessaire au stockage des terres de la suite du décapage soient fouillées et relevées. Il reprendra ensuite sur l'intégralité. La nature non stratifiée du site devrait favoriser un rythme de terrassement élevé qui devra toutefois tenir compte des zones sensibles comme les aires funéraires, les espaces bâtis et les aires de chauffe.

A l'issue du décapage, un relevé des vestiges sera réalisé au 1/100 par l'opérateur, en fonction de repères principaux installés par un géomètre. Ce plan sera immédiatement informatisé afin d'être disponible à J+1 ou 2 sur le chantier pour la gestion de la fouille. Le piquetage devra être réalisé avant le démarrage de la phase terrain.

Un schéma d'avancement des travaux est ainsi proposé :

Phase terrain

- Décapage de la zone Est avec stockage des terres sur la bande orientale, hors emprise.
- Fouille et relevé des vestiges de la zone avec priorité donnée au secteur septentrional.
- reprise du décapage et fouille simultanée des vestiges de la zone Est. Stockage des terres vidées au



Projet scientifique et technique d'intervention

Site: « Les Rues des Vignes - Cimetière »

n° de contrat : 08-003- n° opération :52

Maitre d'ouvrage: Perspectives et Horizon sarl

Nord après libération partielle de la contrainte archéologique par le SRA Nord - Pas-de-Calais
-fouilles des vestiges du secteur occidental.
-Enregistrement et prélèvements.

L'opération devra se dérouler en condition hors-gel, toutes les structures étant très peu profondes et se présentant à faible distance de la surface du sol. Le gel rendrait le terrain inexplorable.

Phase étude

- 1) Elaboration du plan masse complet de la zone étudiée et préparation des plans synthétiques de phasage permettant la compréhension des informations consignées dans le rapport.
- 2) Etude du mobilier retrouvé, lavage, dessin et conditionnement.
- 3) Elaboration des inventaires nécessaires (mobilier, structures, etc)
- 4) Etudes paléo-environnementales, archéozoologiques et datations physiques éventuelles.
- 5) Mise en contexte de la fouille et confrontation des résultats.
- 6) Mise en commun et harmonisation des données.
- 7) Elaboration du rapport final d'archéologie préventive.

L'ensemble de ces opérations seront menées conformément aux normes en vigueur, particulièrement celles définies par les arrêtés du 8 juillet 2004, du 25 août 2004, , du 16 septembre 2004, du 27 septembre 2004 précisant le décret n° 2004-490.

II Quantitatif prévisionnel des moyens archéologiques

Ainsi que le prévoit le cahier des charges, une affectation prévisionnelle des moyens humains peut être envisagée comme suit :

- Préparation de l'opération : 2 journées/homme, soit un responsable d'opération pendant deux jours.
- Mise hors terre des vestiges : 10 journées/homme, soient un responsable d'opération et un technicien supérieur pendant 5 jours. Le décapage se poursuivra pendant le traitement des ensembles. La prestation du personnel nécessaire au suivi de décapage est donc intégrée dans cette catégorie.
- Traitement des ensembles archéologiques : 890 journées/homme, soient un responsable d'opération, un technicien supérieur et sept techniciens pendant 5 mois.
- Post-traitement des données et réalisation du rapport : 390 jours/homme soient un responsable d'opération, un technicien supérieur pendant 5 mois, 1 mois d'étude de spécialiste et deux techniciens pendant 1,5 mois.
- Valorisation: Le département « Médiation Culturelle » a pour mission de valoriser les résultats de la fouille. Ainsi une maquette de publication à but pédagogique sera produite et proposée.

III Quantitatif prévisionnel des moyens techniques à la charge de l'opérateur

Logistique chantier/ base vie :

- 2 blocs sanitaires chimiques hommes/femmes
- 2 bungalows ou équivalent équipé en réfectoire/vestiaire/bureaux.
- 1 conteneur à outils,



Projet scientifique et technique d'intervention

Site: « Les Rues des Vignes - Cimetière »

n° de contrat : 08-003- n° opération : 52

Mâitre d'ouvrage: Perspectives et Horizon sàrl

- tentes individuelles de sécurité et matériel de fouille d'usage.

durée prévisionnelle de mise à disposition : 5 mois

Terrassements :

- Pelle sur chenille équipée en curage (godet lisse de 2 m ou plus) et bulls poseurs.
- Mini-pelle en disponibilité pour sondages réguliers.

I.10. Autorisation de fouille

I.10.1. Notification de l'autorisation de fouille archéologique préventive



PREFECTURE DE LA REGION NORD - PAS-DE-CALAIS

DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES
Service Régional de l'Archéologie
Ferme Saint-Sauveur
Avenue du Bois
59 650 Villeneuve d'Ascq

Tel : 03 28 36 78 50
Fax : 03 20 91 41 81

Villeneuve d'Ascq, le 27 juin 2008

M. Thierry FRANCOIS
Abbaye de Vaucelles
59258 LES RUES DES VIGNES

objet :
Les-Rues-des-Vignes (Nord) rue du Cimetière
Parcelles ZK n°29, 30 - Demande volontaire de diagnostic : prescriptions archéologiques
références à rappeler : SRA 60022-7114 (affaire suivie par Gilles Leroy)

NOTIFICATION DE L'AUTORISATION DE FOUILLE ARCHEOLOGIQUE PREVENTIVE

J'ai l'honneur de vous adresser l'autorisation de fouille archéologique préventive sur le terrain cité en objet.

Pour le préfet de Région Nord - Pas-de-Calais
et par délégation
Le conservateur régional de l'archéologie
Gérard Fosse

Par obligation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Révillon', written over a horizontal line.

Stéphane RÉVILLON
conservateur du patrimoine

I.10.2. Autorisation de fouille Archéopole

N°07/114 /FOUILLE/AUTORISATION

PRÉFECTURE DE LA RÉGION NORD – PAS-DE-CALAIS
LE PRÉFET DE RÉGION

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;
VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;
VU l'arrêté de prescription de fouille d'archéologie préventive n° 07/114 ;

AUTORISATION DE FOUILLE

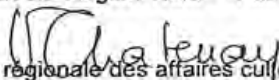
Article 1 : La société Perspective et Horizon Revelon est autorisée à procéder à la réalisation de la fouille d'archéologie préventive du site de la rue du cimetière à Les Rues des Vignes (Nord).

Article 2 : Cette fouille sera exécutée par ARCHEOPOLE sous la responsabilité de Rémi Blondeau conformément au cahier des charges émis par la DRAC-SRA et au contrat passé entre ARCHEOPOLE et la société Perspective et Horizon Revelon.

Article 2 : Le conservateur régional de l'archéologie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la société Perspective et Horizon Revelon.

Fait à Lille, le 19 juin 2008

Pour le préfet de Région Nord – Pas-de-Calais et par
délégation,


La directrice régionale des affaires culturelles
Véronique Chatenay-Dolto

I.11. Demande de transfert du mobilier

Archeopole scop-sarl
9 Z.A. Des Wattines
rue du pavé d'Halluin
59126 Linselles
Téléphone:03.20.39.51.96
télécopie:03.20.13.94.37
courriel: contact@archeopole.fr
site internet: www.archeopole.fr

DEMANDE DE TRANSFERT DE MOBILIER ARCHEOLOGIQUE

Blondeau Rémi
responsable d'opération Archéopole
remi.blondeau@archeopole.fr
tel: 06xxxxxxx

Linselles, le 2 mars 2009

Pour M. le Préfet de Région Nord-Pas-de-Calais
et par délégation le Conservateur Régional
de l'archéologie: M. Gérard Fosse

Objet : demande de transfert du mobilier archéologique, minutes de fouilles et plans du diagnostic de Les Rues des Vignes (59) rue du cimetière. SRA 59 06/037 DIAG (n° INRAP GA 15058201)

Monsieur,

Je me permets de vous contacter pour vous faire part d'une demande de transfert du mobilier archéologique, minutes de fouilles et plans du diagnostic de Les Rues des Vignes (59), *rue du cimetière*, dirigé par M. Denis Gaillard, INRAP, afin de les intégrer à l'étude de la fouille de ce même site par la société Archéopole.

Référence du diagnostic: Les Rues des Vignes, rue du cimetière.
SRA 59 06/037 DIAG (n° INRAP GA 15058201)

Ci-joint une copie du tableau récapitulatif des structures ayant livré du mobilier archéologique lors du diagnostic.

Je vous prie de croire à l'assurance de ma considération distinguée.

Rémi Blondeau

Copies envoyées à:

M. Gilles Leroy, service régional de l'archéologie Nord-Pas-de-Calais
M. Marc Talon, INRAP Direction inter-régionale Nord-Picardie
M. Laurent Sauvage, INRAP Direction inter-régionale Nord-Picardie

Archeopole scop-sarl
9 Z.A. Des Wattines
rue du pavé d'Halluin
59126 Linselles
Téléphone:03.20.39.51.96
télécopie:03.20.13.94.37
courriel: contact@archeopole.fr
site internet: www.archeopole.fr

Blondeau Rémi
responsable d'opération Archéopole
remi.blondeau@archeopole.fr
tel: 06xxxxxxx

Linselles, le 2 mars 2009

A l'attention de M. Gilles Leroy

Objet : demande de transfert du mobilier archéologique, minutes de fouilles et plans du diagnostic de Les Rues des Vignes (59) rue du cimetière. SRA 59 06/037 DIAG (n° INRAP GA 15058201)

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint une copie de la demande de transfert du mobilier archéologique issu du diagnostic de Les Rues des Vignes (59), *rue du cimetière*, dirigé par M. Denis Gaillard, INRAP.

Référence du diagnostic: Les Rues des Vignes, rue du cimetière.
SRA 59 06/037 DIAG (n° INRAP GA 15058201)

.

Je vous prie de croire à l'assurance de ma considération distinguée.

Rémi Blondeau

Copies envoyées à:

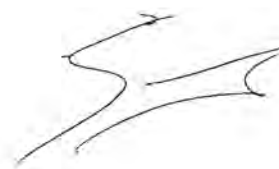
M. Marc Talon, INRAP Direction inter-régionale Nord-Picardie
M. Laurent Sauvage, INRAP Direction inter-régionale Nord-Picardie

I.12. Transfert du mobilier

Les-Rues-des-Vignes Rue du cimetière, rue du stade
D. Gaillard 06/037/DIAG GA 15058201 2006

Caisse n°	Matériau	Structures
1	Céramique	St 3 (x2), 14 (x3), 16, 20, 24 (x2), 64, 79, 107, 13/132, 133/132 (x2), 133 (x2), 134 à 137 surface, 137, 137/133 (x2), 145, 146, 147, 150 (x2).
2	Divers	<u>Céramique</u> : 2, 6, 14 (x2), 20, extension de 68, 32, 45, 49, 52, 55, 60, 65, 66, extension de 72, 80, 84, 93, 94 (x2), 95, 100, 102, 115, 127, 130, 144, 145, 147. <u>Faune</u> : 3, 16, 133, surface de 134 à 137, 137/133, 145. <u>Terre cuite</u> : 150 <u>Fer</u> : clous 143, 145, 147, 150. Couteau 145. <u>Alliage cuivreux</u> : anneau 94, Monnaies : 16, 95, 100 (x6), 102 (x3), 145. Applique : 16. <u>Plomb</u> : indéterminé H.S. <u>Lithique</u> , pierre à aiguiser 144.
3	Ossements	Sépulture 94 : ossements + clous fer Sépulture 95 : ossements + clous fer.
4	Ossements	Sépulture 100 : ossements + clous fer Sépulture 102 : ossements + clous fer.

Réception le 25/3/2010.

Remis Archéopole le 31/3/2010

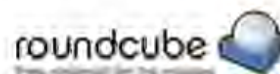



I.13. Copie du courriel indiquant la position des sondages profonds

RoundCube Webmail : plan de les rues des vignes 2008

Page 1 sur 1

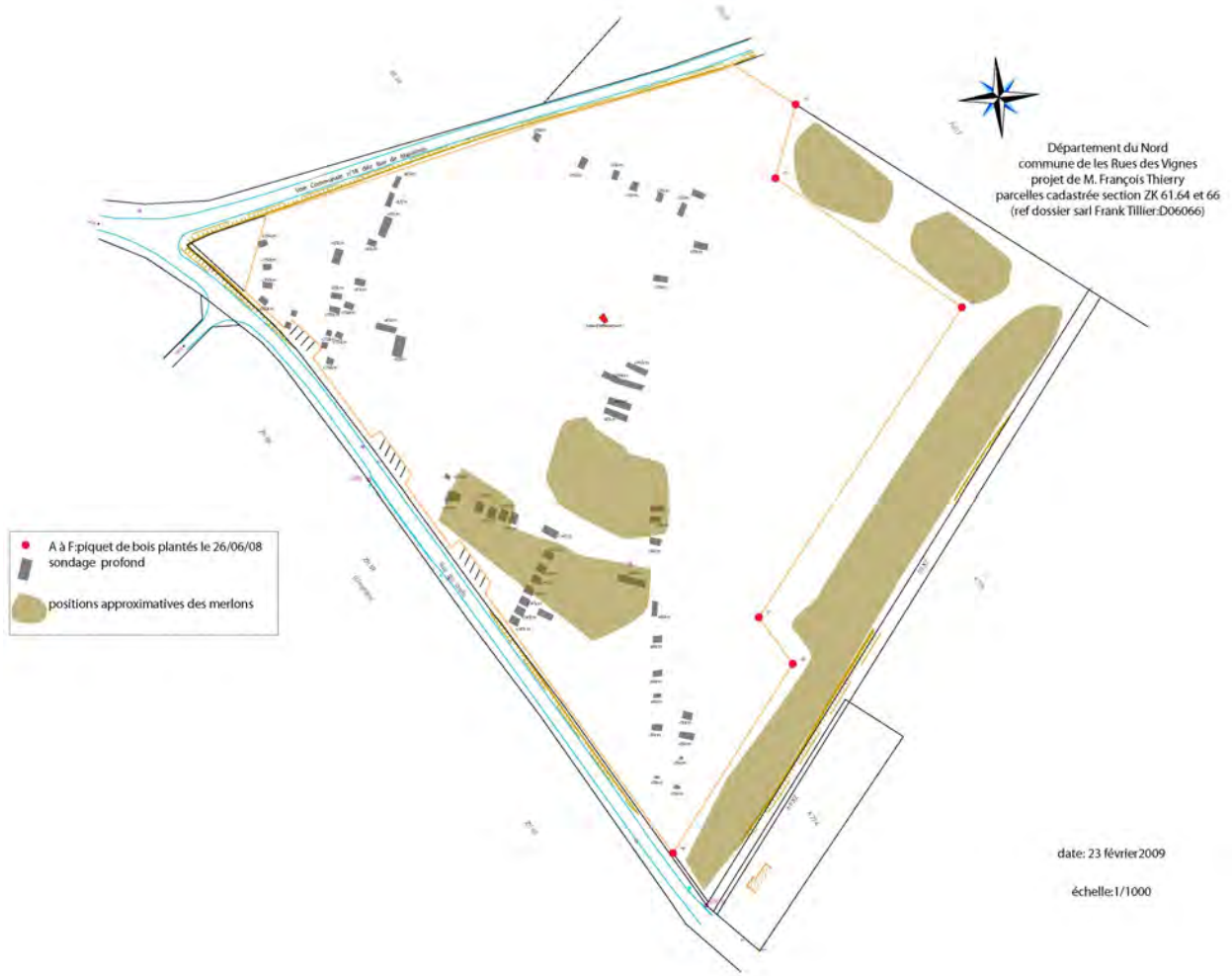
Objet plan de les rues des vignes 2008
De Blondeau rémi <remi.blondeau@archeopole.fr>
À t.francois@perspectives-horizon.com
<t.francois@perspectives-horizon.com>
Date 02.03.2009 12:30

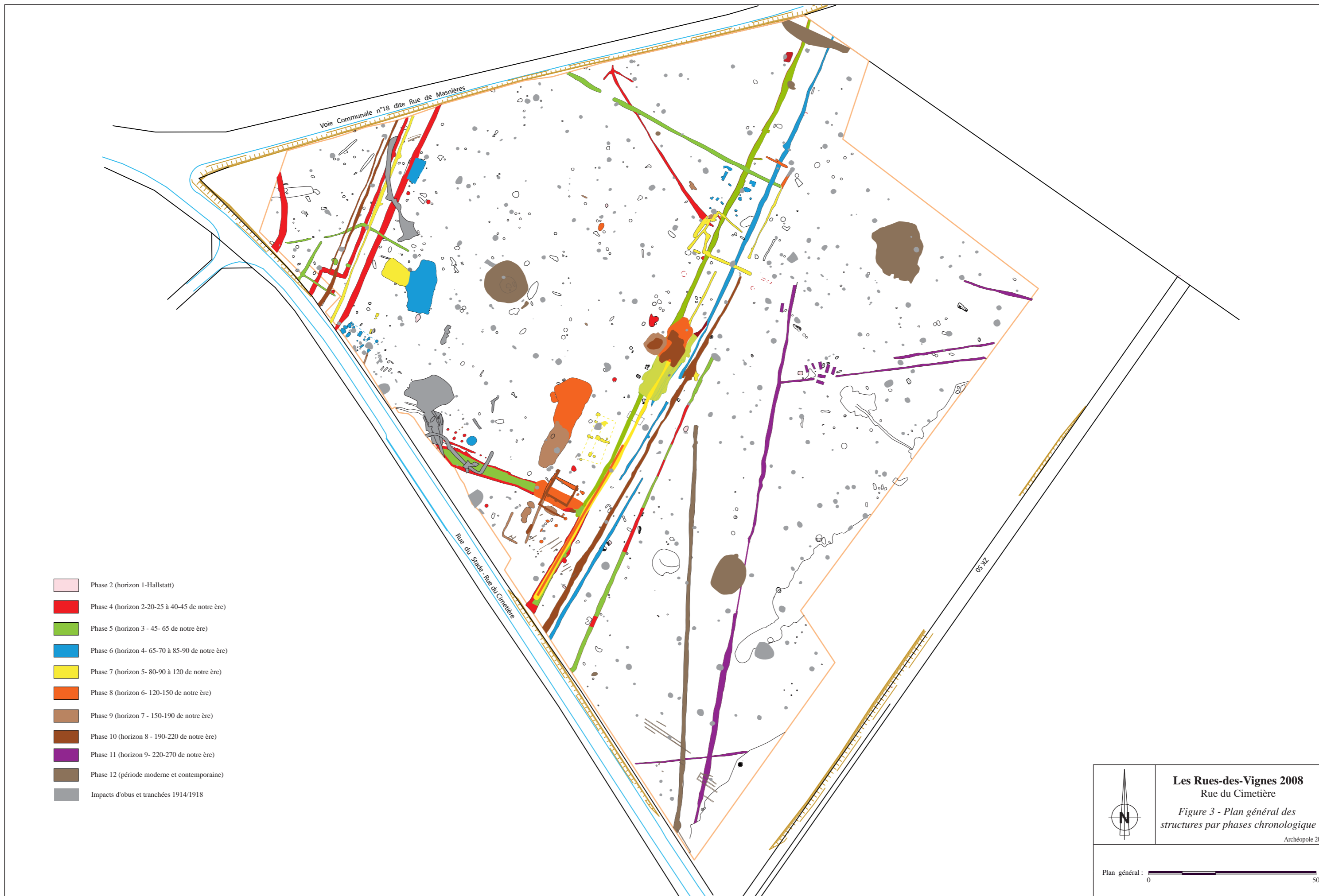


- ruesdesvignes020309sd profond.pdf (467 Ko)
- ruesdesvignes020309sd profond.dwg (799 Ko)

bonjour,
suite à votre appel, j'ai la réponse pour la libération de parcelle de monsieur Gilles Leroy, il lance la procédure.
voici les plans des sondages profonds et de l'approximation des merlons.
merci de nous renvoyer un accusé de réception pour le plan et une copie du pv de libération de terrain.
cordialement
Rémi Blondeau

http://smtp.archeopole.fr/roundcube/?_task=mail&_action=print&_uid=177&_mbox=... 27/12/2010





- Phase 2 (horizon 1-Hallstatt)
- Phase 4 (horizon 2-20-25 à 40-45 de notre ère)
- Phase 5 (horizon 3 - 45- 65 de notre ère)
- Phase 6 (horizon 4- 65-70 à 85-90 de notre ère)
- Phase 7 (horizon 5- 80-90 à 120 de notre ère)
- Phase 8 (horizon 6- 120-150 de notre ère)
- Phase 9 (horizon 7 - 150-190 de notre ère)
- Phase 10 (horizon 8 - 190-220 de notre ère)
- Phase 11 (horizon 9- 220-270 de notre ère)
- Phase 12 (période moderne et contemporaine)
- Impacts d'obus et tranchées 1914/1918



Les Rues-des-Vignes 2008
 Rue du Cimetière
Figure 3 - Plan général des structures par phases chronologique

Archéopole 2011

Plan général : 0 50 m

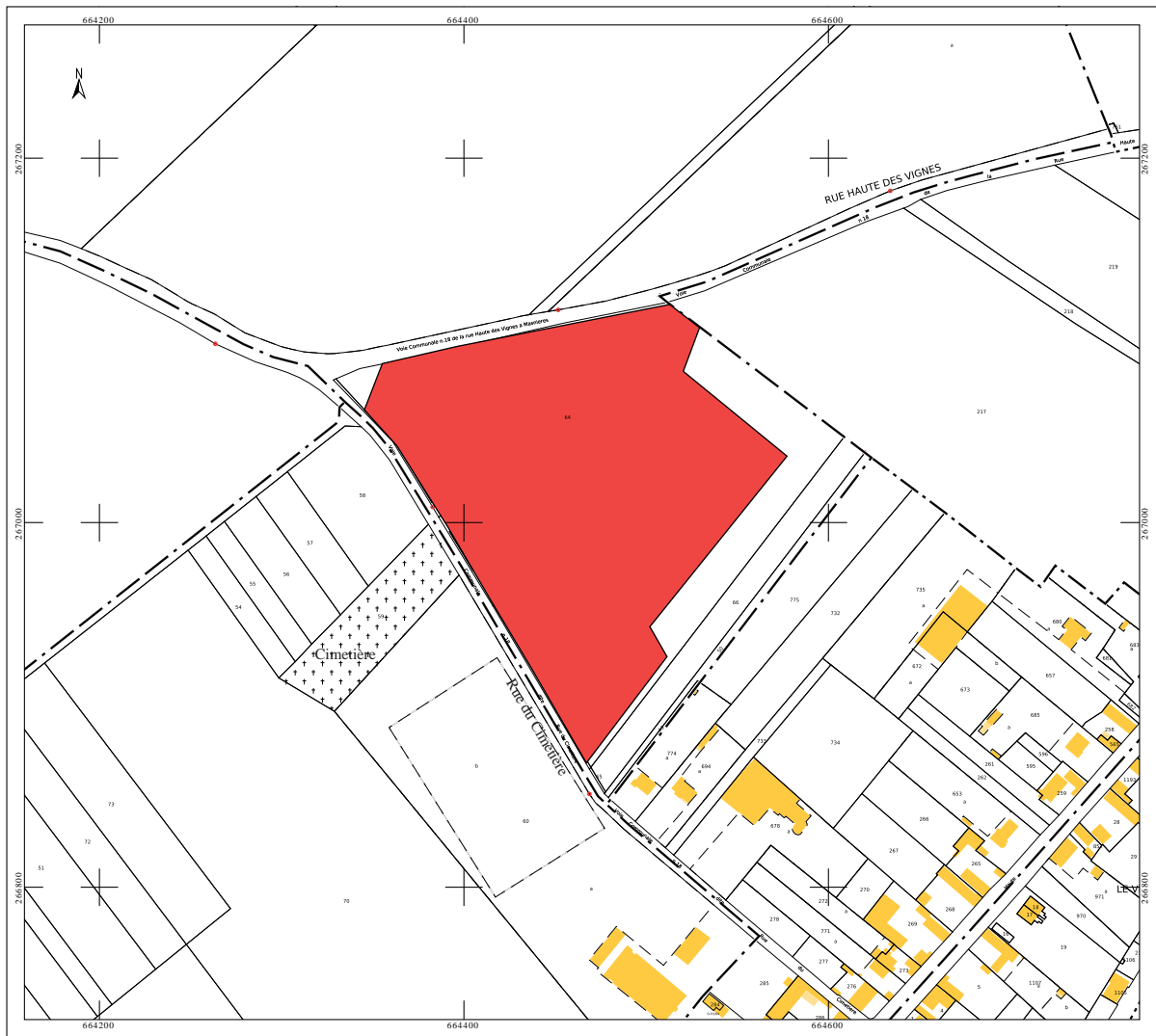
II. DEUXIÈME SECTION

II.1. Cadre de l'intervention et situation

L'intervention archéologique s'inscrit dans le cadre d'un projet de lotissement sur une parcelle de 38 460 m², Rue du Cimetière / Rue du Stade, sur le territoire de la commune des Rues-des-Vignes (Nord). La maîtrise d'ouvrage est assurée par le propriétaire, M. Thierry François. Des vestiges archéologiques ayant été repérés à de nombreuses reprises sur cette commune, un diagnostic fut préconisé par le Service Régional de l'Archéologie du Nord-Pas-de-Calais. Le rapport de diagnostic, rédigé par Denis Gaillard et Michelle Gustiaux (INRAP), reprend l'historique de ces découvertes. La parcelle concernée par la prescription occupe une position intéressante. Elle surplombe le village actuel et se situe à proximité d'un important complexe cultuel gallo-romain repéré par prospection aérienne et pédestre. Cent cinquante faits archéologiques ont été relevés dans les quinze tranchées de diagnostic, révélant des occupations depuis La Tène jusqu'au III^e siècle de notre ère. Ces faits se caractérisent principalement par des structures en creux et des enclos fossoyés. Toutefois un bâtiment sur solins en calcaire et un four construit en blocs calcaire et tuiles ont fait l'objet d'observations. Pour finir, un petit cimetière à inhumation a pu être observé et fouillé en partie en zone centrale de l'emprise.

L'emprise des fouilles établie par le Service Régional de l'Archéologie se cantonne aux zones d'aménagements ayant un impact sur le sous-sol (voirie, assainissement, constructions) et exclu les aménagements paysagers. La prescription porte sur une emprise à fouiller de 29 700 m² correspondant à 75 % de la surface des terrains concernés.

L'opération archéologique a été dirigée par Rémi Blondeau, technicien supérieur missionné responsable d'opération pour la société Archéopole et par Samuel Lelarge, adjoint, responsable de secteur, technicien supérieur de la société Archéopole. La fouille s'est déroulée sous la surveillance de Gilles Leroy, ingénieur-agent prescripteur du Service Régional de l'Archéologie du Nord-Pas-de-Calais.



Localisation de la fouille sur le cadastre actuel, Les Rues des Vignes, Nord, section ZK, ©2007 Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique, cadastre.gouv.fr.



©2010 IGN-France, ©2009 Google.

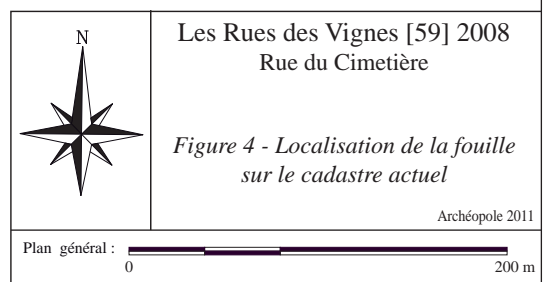




Figure 5 : Projet de Lotissement

II.2. Problématiques et méthodes

II.2.1. Contexte géographique, géologique et environnemental

Ce site est localisé sur les hauteurs de la commune entre le chemin reliant les villages de Masnières à Crèvecœur-sur-l'Escaut et la Rue du Cimetière récemment renommée Rue du Stade, à 8 km au sud de la ville de Cambrai.

Il occupe un promontoire dominant l'Escaut dont l'altitude varie de 102 à 98 m NGF, situé au confluent de l'Escaut et du Torrent d'Esnes et à proximité d'un diverticule de la voie romaine Cambrai/Vermand. Il s'installe sur la pointe d'un plateau constitué de craie recouverte d'un manteau de limons pléistocènes : limons récents de 4 à 6 m d'épaisseur ayant subi l'érosion du versant. Ce sont des lœss plus ou moins évolués, de teinte jaune, renfermant parfois des granules de craie. On les observe sur le flanc occidental des vallées où ils reposent directement sur la craie. Ils apparaissent comme un produit mixte dû aux actions éoliennes et aux ruissellements. La partie supérieure des limons est souvent décalcifiée et de couleur brune : le lehm ou terre à brique. Elle est exploitée pour la confection de briques. Il faut noter que l'emplacement du stade de football situé face à l'emprise des fouilles, dans une vaste dépression, correspond à l'emplacement de l'ancienne briqueterie des Rues-des-Vignes. Elle a fonctionné après la Première Guerre Mondiale, lorsqu'il a fallu reconstruire le village.

II.2.2. Le contexte archéologique et historique

Le contexte archéologique qui suit a été réalisé à partir de la consultation de la carte archéologique de la Gaule¹, le Nord, des notices du Bulletin Scientifique Régional du Nord-Pas-de-Calais, du rapport de diagnostic de Denis Gaillard² et de différentes notices.

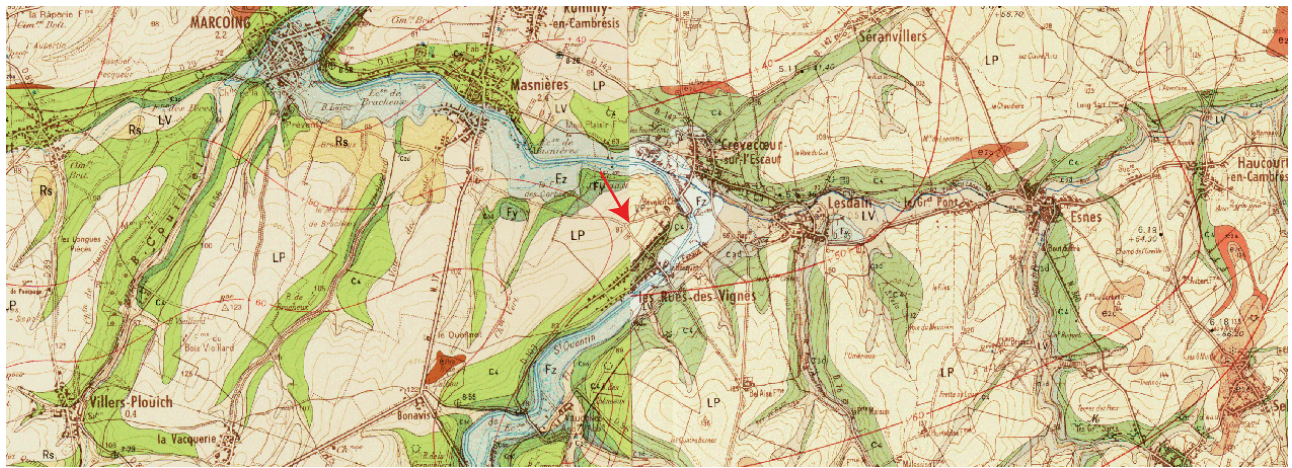
Durant l'Antiquité, le site se localise dans la Gaule Belgique, plus précisément dans la cité des Nerviens à 8 km au sud de *Cameracum* (Cambrai) mentionnée dans l'*Itinéraire d'Antonin* et figurant sur la *Table de Peutinger* sous la forme *Camaraco*. Cambrai acquit un statut plus important au Bas-Empire puisque la *Notitia Galiarum*³ rédigée entre 386 et 450 atteste qu'après la destruction de Bavay en 385 de notre ère Cambrai devint la capitale des Nerviens.

L'agglomération antique des Rues-des-Vignes occupe la rive gauche de l'Escaut et se développe sur un versant orienté au sud-est. Elle est accessible par un diverticule de la voie Cambrai-Vermand situé à environ un kilomètre plus à l'est. Ce *vicus* était certainement desservi par voie navigable sur l'Escaut (au moins navigable jusqu'à Cambrai), ce qui a favorisé son développement économique.

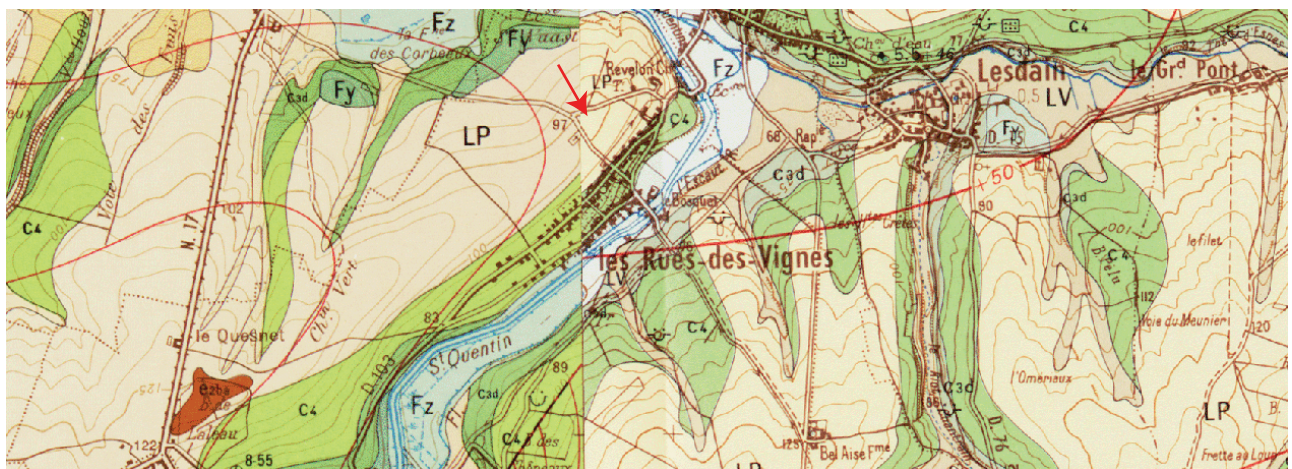
1 DELMAIRE 1996.

2 GAILLARD *et alii* 2006 p.11-12.

3 « Civitas Cameracensium, civitas Tornacensium... », *Noticia Provinciarum, Itineraria et alia geographica*, Turnhout, 1965, C.C., t. CLXXV, VI, p.391.















Carte géologique imprimée 1/50 000 (BRGM), ©IGN 2005, ©GEOSIGNAL, ©TELEATLAS













Carte géologique imprimée 1/50 000 (BRGM), ©IGN 2005, ©GEOSIGNAL, ©TELEATLAS

Feuille de CAMBRAI

-  Limons de lavage
-  Résidus caillouteux
-  Limons pléistocènes
-  Alluvions modernes
-  Alluvions anciennes
-  Landénien continental, Sables du Quesnoy
-  Landénien marin, Sables de Grandglise(b), tuffeaux et argile(a)
-  Sénonien, Craie à Micraster decipiens
-  Turonien supérieur, Craie grise
-  Turonien supérieur, Craie blanche à silex
-  Turonien moyen, Marne et craie à Terebratulina rigida
-  Réseau hydrographique

Feuille de LE CATEAU

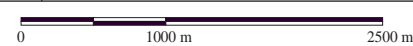
-  Limon de lavage
-  Alluvions modernes
-  Limons pleistocènes
-  Alluvions anciennes
-  Landénien continental, Sables du Quesnoy
-  Landénien marin, Tuffeaux et argile de Clary
-  Sénonien, Craie blanche à Micraster decipiens
-  Turonien supérieur, Craie grise à Micraster leskei
-  Réseau hydrographique




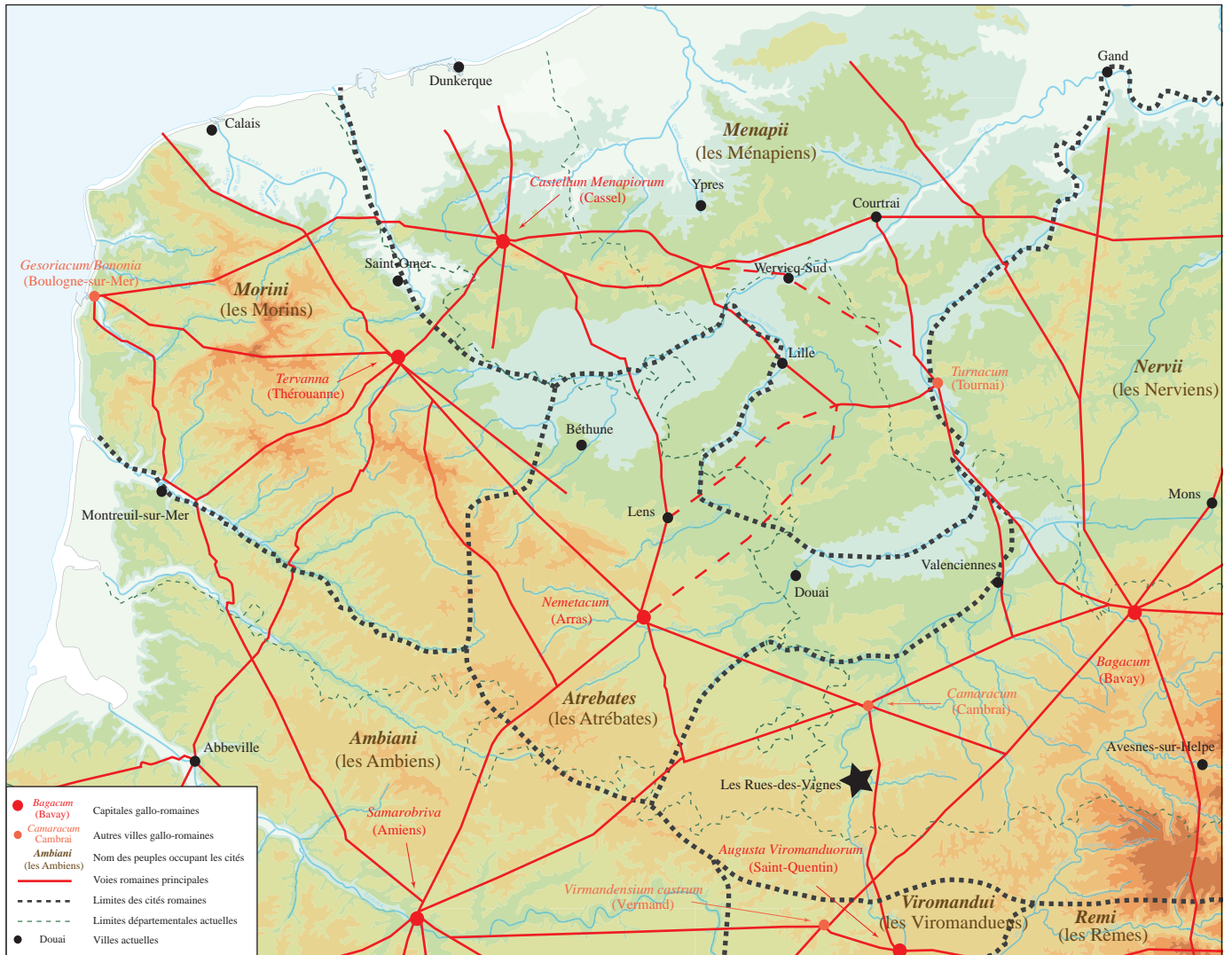
Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 6 - Environnement
géologique du site

Archéopole 2011

Carte 1 : 

Carte 2 : 



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 07 - Carte archéologique de la Gaule Belgique

Archéopole 2011

Carte : 0 50 km

La commune des **Rues-des-Vignes** porte ce nom depuis la loi du 8 janvier 1930 où une portion du territoire fut détachée de la commune de Crèvecœur-sur-L'Escaut. Le village est nommé à de nombreuses reprises dans les textes : dès 640, sous le nom de Vinchy, d'après un diplôme du Roi Dagobert qui fit don de ses biens à l'Abbaye de Saint-Pierre de Cambrai : « ses terres et dépendances données à l'église de St-Pierre de C. par Dagobert, roi d'Austrasie » (Carpentier, preuves 4 - Glossaire topographique du Cambrésis.). Les autres mentions de l'existence du village sont diverses : « Vinchy ou Vincy, château et ferme sur l'Escaut commune de Crèvecœur-sur-l'Escaut, 1 kilomètre au sud-ouest du village ; Vinciacum, 640⁴, 1770 (Glossaire topographique du Cambrésis.) ; Vinciacus, 1144⁵ et Vinci. 1166 (Glossaire topographique du Cambrésis). Enfin on signale qu' « en 718, le 20 mars Charles Martel y défait les troupes de Chilperic II »⁶.

II.2.2.1. Les découvertes archéologiques sur le territoire de la commune

Depuis les années 1970, de nombreuses découvertes archéologiques ont été réalisées sur la commune de Les Rues des Vignes (Fig. 10).

Au lieu-dit *Le Village*⁷, en 1971, au cours de l'aménagement d'un lotissement situé en partie centrale de la commune, rue Haute (P. Cad. 170), deux sépultures sous coffrages sont découvertes. L'orientation, la présence du brancard et la proximité de tombes mérovingiennes autorise une datation des VI^e-VII^e s.

Sur le même site une cave d'époque romaine a fait l'objet d'une fouille de sauvetage réalisée par P. Demolon. Elle adopte la forme d'un parallélogramme régulier de 2,6 m de long et de 2 m de large pour 2,60 m de profondeur conservée. Les faces ouest et nord présentent en leur centre une abside semi-circulaire. Un escalier d'accès de cinq marches s'ouvre sur l'une des parois. Les murs en petit appareil sont constitués de calcaire local de 12 cm de large sur 10 de haut et 12 à 25 cm de profondeur. L'étude du remblais de cette cave permet de situer son abandon au III^e s. Un vase mithriaque en céramique dorée (mica) a été découvert dans ce remblai.

Au centre du village, en 1975, l'aménagement du complexe sportif a provoqué la destruction d'un site gallo-romain. Des fragments de colonnades, de céramiques et un bâtiment de deux pièces avec petit hypocauste latéral ont été mis au jour. Une petite cave y avait été aménagée dans un second temps. La découverte de fragments d'enduits peints confirme la qualité de cette construction. Un puits, profond de 30 m, divers murs, une vingtaine de sépultures et un bord de seau en bronze complètent l'inventaire des structures détruites en 1975.

Au lieu-dit « *La Vallée de Vinchy*⁸ », D. Gaillard met au jour une cave gallo-romaine très mal

4 CARPENTIER 1664.

5 CARPENTIER 1664.

6 BRUYELLE 1862, p.363-364

7 LEMAN 1981.

8 LEMAN 1976

conservée. Elle mesure 4,10 m sur 3,60 m pour 2,20 m de profondeur. Trois murs présentent sur leur face interne une petite abside de 55 cm de profondeur. Une niche rectangulaire agrémentait le mur opposé juste à côté de l'escalier. Remblayée à l'époque mérovingienne, trois fragments de colonnades y ont été découverts. L'une d'elles portait des graffiti⁹ : aigle, chouette, cerf et une série de cercles et de triangles.

En 1979-1980, des sarcophages d'époque mérovingienne et des structures romaines sont identifiés au lieu-dit *Le Village*. Les vestiges antiques comportent deux puits d'extraction de craie, une habitation en pierre et des annexes, ainsi que de nombreuses structures en creux complètent le secteur (fouille dirigée par B. Florin). Les deux puits séparés de 40 m mesurent respectivement 1,6 m et 2,4 m de diamètre. Ils étaient cuvelés au niveau des trois premiers mètres. L'observation des comblements permet de les interpréter comme des puits d'extraction de craie. Une cave de 2,5 m de côté et un four de tuilier-briquetier¹⁰ avec salle de chauffe de plan carré de 3,2 m et parois en briques crues de 10 à 25 cm, ainsi que diverses fosses à foyer et fosses annexe confirment l'extension de l'occupation archéologique sous le village.

Parmi ces découvertes, il faut également mentionner la présence d'une stèle romaine réemployée à l'époque mérovingienne comme couvercle d'un sarcophage. Elle comportait l'inscription¹¹ :

HIC IN PA[CE RE]
QUI SCIT SA[NCT]
E BENE MEMOR[I]
A VIVFUS QV[I]
VISIT ANNUS XX[...]
ET MINSIS IIII E[T DI]
AS G

« Ici repose en paix Viufus de sainte et bonne mémoire, qui vécut ... ans et quatre mois et six... »¹²

Un bâtiment de 13 x 5 m situé au centre de la nécropole mérovingienne a subi plusieurs modifications. La dernière phase de l'occupation date du XI^e s., elle est caractérisée par l'implantation de fonds de cabanes et de silos.

Le contexte artisanal de la commune est bien connu puisque depuis 1993, une série de prospections, de sondages et de fouilles (F. Thuillier, F. Loridant, X. Deru) a permis de révéler d'importantes officines de potiers produisant notamment de la céramique à vernis rouge pompéien.

L'officine de potiers¹³ est localisée au sud de la commune, au lieu-dit «*Les Quatre Bornes*», sur la voie Cambrai-Vermand. L'atelier est en activité pendant deux siècles à partir du dernier quart du I^{er} s. Il produit de la *terra nigra* du I^{er} s. au premier quart du II^e s. Il produit également de la céramique dorée et

9 Découverte identique à Iwuy.

10 THUILLIER 1993b, p.180-182.

11 LEMAN 1981., Anonymes19., (www.villedecambrai.com/uploads/media/Liste_oeuvres_archeologie__Salle_7.pdf).

12 Traduction R. DELMAIRE dans DELMAIRE 1996, p. 375.

13 THUILLIER 1993, DERU 2004., 2005.



© 2008 - IGN, © 2008 - BRGM, EHESS, BNF



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 8 - Localisation du site
sur le fond de carte de Cassini

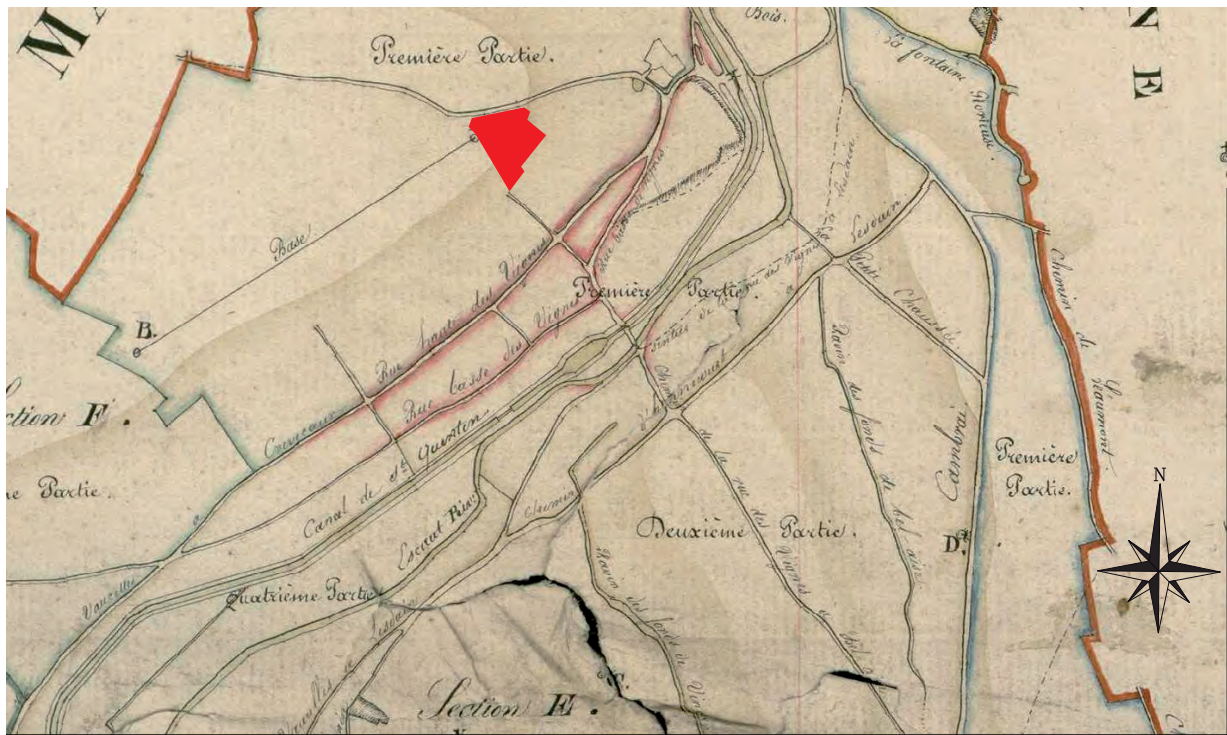
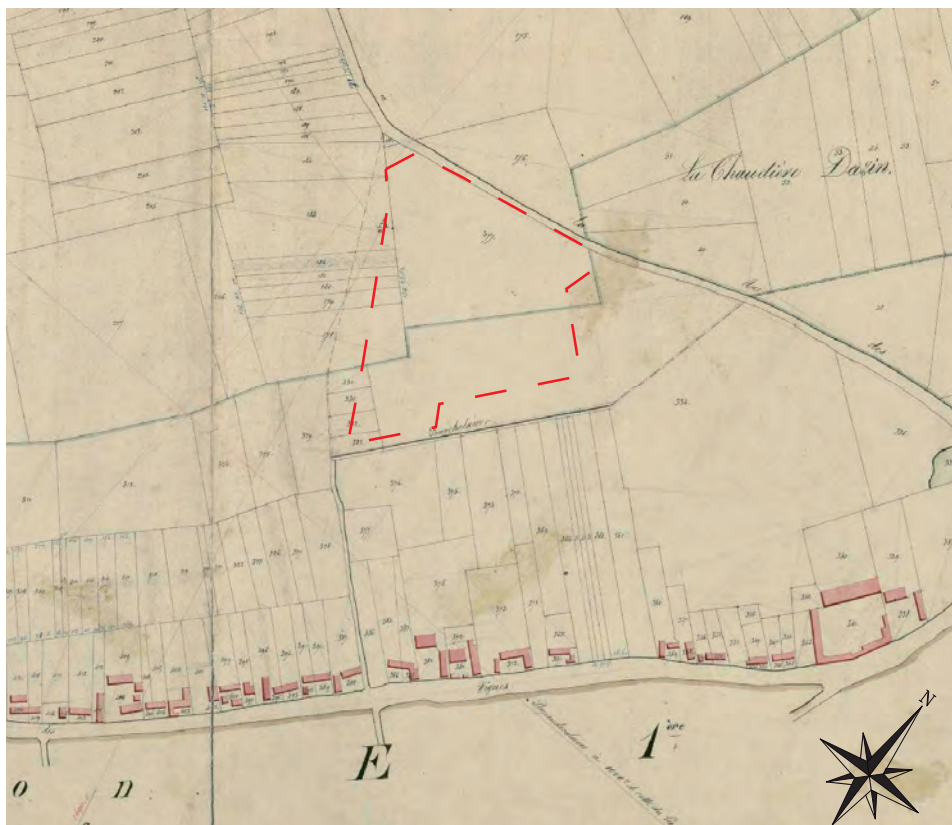


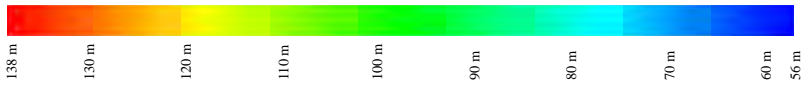
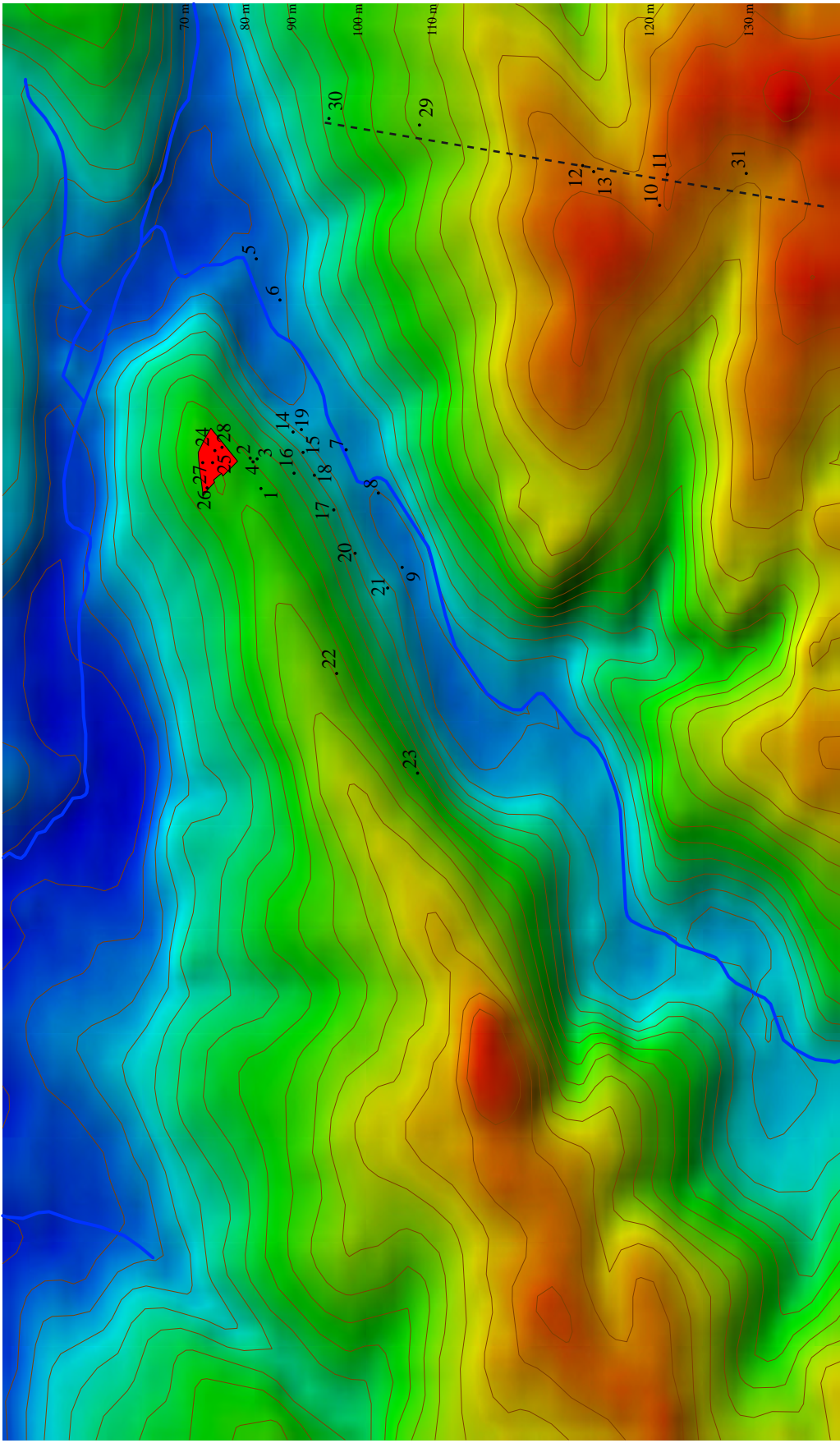
Tableau d'assemblage du plan cadastral parcellaire de la commune de Crèvecœur, (Les Archives départementales du Nord, CG59, série P31).



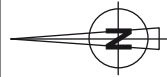
Plan cadastral parcellaire de la commune de Crèvecœur, Section F de Bonavis, première partie, (Les Archives départementales du Nord, CG59, série P31).

Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 9 - Localisation de la fouille
sur le cadastre Napoléonien de 1824



- | | | | |
|--|--------------------------------|--|--|
| 1 Sanctuaire | 11 mobilier gallo-romain | 18 Nécropole mérovingienne | 24 Huit inhumations III ^e s. |
| 2 Hypocauste | 12 mobilier gallo-romain | bâtiments mérovingiens, cave | 25 Puits de carrières |
| 3 Puits | 13 mobilier gallo-romain | gallo-romaine, puits de carrière | 26 Enclos I ^{er} s. |
| 4 Nécropole de 20 inhumations | 14 mobilier gallo-romain | 19 four de tuilier | 27 Enclos II ^e -III ^e s. |
| 5 Fondations gallo-romaines | colonnades, niveau de sol | 20 nécropole à incinération et | 28 Parcelle III ^e s. |
| 6 Site néolithique | 15 Murs en gros blocs calcaire | trois inhumations II ^e -III ^e s. | 29 Fondations gallo-romaines |
| 7 Cave gallo-romaine | 16 Cave gallo-romaine | 21 Fours de potiers, fondations | 30 Fondations gallo-romaines |
| 8 Motte féodale des IX ^e -X ^e s. | 17 Fours gallo-romain | gallo-romaines | 31 Fondations gallo-romaines |
| 9 Fondations gallo-romaines | mobilier gallo-romain | 22 Réseau fossoyé ancien | Voie romaine |
| 10 Officines de potiers | | 23 Chemin ancien? | |



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière
*Figure 10 - Localisation du contexte
archéologique de la commune*

Archéopole 2011

Plan :



des vases à buste (engobe micacé). Les plats à vernis rouge pompéien constituent la plus grande part des productions.

Le site qui fait l'objet du présent rapport est localisé à proximité d'un vaste établissement gallo-romain situé au sud s'apparentant à un complexe cultuel. Les clichés aériens permettent une restitution d'une partie du plan. Les prospections pédestres ont livré du mobilier situant le sanctuaire entre la fin du I^{er} s. av. notre ère et le III^e s. de notre ère.

II.2.2.2. Les découvertes archéologiques dans le Cambrésis et le Hainaut

Afin de compléter ce contexte, il faut mentionner les découvertes archéologiques réalisées sur le territoire des communes voisines, plus particulièrement dans le Cambrésis et le Hainaut (Fig. 11).

La ville de **Cambrai** a toujours été au centre des voies de communication menant de *Samarobriva* à *Bagacum* (Bavay), et des voies venant de *Nemetacum* (Arras), d'*Augusta Viromanduorum* (Saint-Quentin), de *Turnacum* (Tournai). Ancienne capitale de la cité des Nerviens, elle se situe sur la rive droite de l'Escaut.

Ainsi deux menhirs, nommés les Pierres Jumelles, de 3 m de haut, 60 cm de large sur 40 à 50 cm d'épaisseur ont fait l'objet de plusieurs observations. À proximité il est fait mention de découvertes de six monnaies gauloises en bronze et en or¹⁴.

De nombreux vestiges datant de l'époque gallo-romaine ont été mis au jour à Cambrai. L'an 1875 voit la découverte d'une médaille de *Lucinius* et d'une inscription indiquant qu'un monument y fut élevé au proconsul *Canusius*, sous l'invocation de Mercure¹⁵, de diverses statuettes de Jupiter, de Bacchus, d'Apollon, d'éléments de parures et d'équipements militaires¹⁶. On peut également noter la découverte de tombeaux avec des ossements conservés, d'un petit aqueduc, dont la voûte est formée de tuiles romaines, situé à la jonction de la rue de Querenaing et de la place Fénelon, de monnaies de Septime Sévère¹⁷. On peut mentionner l'existence d'un rempart qui passe rues Marché-Poisson, Saint-Jérôme, Ramette, du Temple et Louis Blériot¹⁸. La multiplication des découvertes autour de la place Fénelon livre un aperçu du potentiel archéologique de la ville de Cambrai : des thermes du Haut-Empire découverts en 1878 aux pieds du clocher de Saint-Aubert (Saint-Gery), un four, des inhumations du III^e s. (fouilles de la résidence du Beffroi de 1995) et les restes probables du *castrum* du Bas-Empire¹⁹.

Un diagnostic réalisé en 2005 « Avenue du Cateau²⁰ » a permis la découverte d'une trentaine de structures des périodes laténienne et gallo-romaine avec les traces d'un réseau fossoyé et une nécropole à crémations.

14 Revue Camb. t III, p 279. Dans BRUYELLE 1862. p. 54.

15 LE GLAY, 1815. Dans BRUYELLE 1862. p. 54.

16 BRUYELLE 1862 p.54.

17 C.-A. Lefebvre. Dans BRUYELLE 1862. p. 54.

18 ROUCHE *et alii* 1976, p. 13-26.

19 DELMAIRE 1996, p. 156.

20 GAILLARD *et alii* 2005b.

Le site du « Nouveau Monde » (Avenue du Cateau) fouillé en 2006²¹ a permis la mise au jour de 21 faits funéraires dont 19 crémations datées de La Tène finale à la fin de l'époque flavienne. Certaines ont livré des chenets métalliques et des seaux en dépôts dans les tombes. En 2008, la suite du site fut fouillée, révélant une occupation agricole datée de La Tène moyenne à la période romaine.

Dans le Cambrésis, les prospections, diagnostics et fouilles témoignent d'une occupation dense et riche du territoire dès l'Âge du Fer. On peut mentionner les découvertes suivantes par communes :

- à **Anneux** (au sud-ouest de Cambrai), découverte de deux tombes²² gallo-romaines à résidus de crémation du I^{er} s. dans le talus de l'autoroute A.26, ainsi que deux *villae* gallo-romaines localisées respectivement au lieu-dit *Champ Pourri*²³ et au lieu-dit *l'Éperon*.

- à **Awoingt** (au sud-est de Cambrai) une opération de sondage Rue Pasteur sur un site occupant un plateau dominant la plaine du Cambrésis a permis la découverte de fossés et de fosses du Hallstatt C2 et un parcellaire gallo-romain²⁴ avec enclos dont l'un mesure 138 m sur 95 m, le deuxième 174 m sur 162 m et un dernier reconnu sur 110 m de long. Au nord et au sud-est du village diverses occupations gallo-romaines ont également été reconnues²⁵

- à **Bantouzelle**, au lieu-dit *Terre de Rancourt* et au nord-ouest de *la ferme de Bonabus*, des traces d'occupation gallo-romaine ont été observées²⁶.

- à **Beauvois-en-Cambrésis**, différents témoignages d'une occupation gallo-romaine ont été observés notamment près de l'église (puits, sépultures). En 1870, dans la *fabrique Passet*, une nécropole à incinérations du Haut Empire²⁷. Il faut également noter la découverte de pilettes d'hypocauste en 1972 au sud-ouest du village près de la N43.

- à **Bourlon**, au lieu-dit *le Pont Rouge* , un atelier de potiers²⁸ est mis au jour. Il produit entre autres des cruches, des *dolia* et des jattes à lèvre verticale moulurée décorée d'ondulations qui sont typiques de cet atelier²⁹ et des fours-cloches (interprétés comme des pots horticoles).

- à **Bugnicourt**, la fouille de 2005 « Rue de la Rose »³⁰, met en évidence un réseau complexe de fossés ainsi que deux incinérations de La Tène moyenne et de la période gallo-romaine attribuable au I^{er} s.

- à **Cantaing-sur-Escaut**³¹, il faut mentionner la présence d'un sanctuaire et d'une *villa* datés de l'époque gallo-romaine.

- à **Carnières**, au nord de la commune, se développe un vaste complexe monumental au lieu dit *la*

21 ASSÉMAT *et alii* 2009.

22 LEMAN 1981, p. 248.

23 DELMAIRE 1996, p. 97.

24 GAILLARD 2005.

25 DELMAIRE 1996, p. 107.

26 DELMAIRE 1996, p. 109.

27 DELMAIRE 1996, p. 127.

28 TUFFREAU-LIBRE 1977.

29 CLOTUCHE *et alii* 2010.

30 WILLOT 2005.

31 DELMAIRE 1996, p. 168.

Tour de Rieux »

- à **Crèvecœur-sur-Escaut**, en 2008, au contournement sud de Cambrai, le Service Archéologique Départementale du Nord³², (sous la direction de F. Loridant) met au jour une officine de potiers³³ et une nécropole à crémation avec aménagements en hypogées. Au lieu dit *la ferme d'en Haut*, la présence d'un *villa* gallo-romaine est attestée.

- à **Escaudoevres**³⁴, au sud de la commune au *Bois des Trente*, fut découverte une vaste *villa* gallo-romaine.

- à **Esnes**, à proximité de l'église, s'étend une nécropole mérovingienne.

- à **Estrun-sur-Escaut**³⁵, se trouve un site fortifié qui constitue un type de *murus gallicus* en vallée de l'Escaut de forme elliptique d'époque gauloise. Il se situe sur la rive gauche de l'Escaut et domine un méandre. Il est réoccupé sous Louis III en 881. (cf aussi Avesnelles/Flaumont-Waudrechies³⁶ *Camps de César*, Le Câtelet (Nord) oppidum en *murus gallicus* daté par des monnaies gauloises, réutilisé en carrière de pierre, découverte de monnaie gauloise.)

- à **Fontaine-Notre-Dame**, en 2004 des sépultures de l'âge du bronze et un habitat rural augustéen³⁷ ont été découverts. La fouille de 2005 au lieu-dit *Le Petit Fontaine*, a permis de mettre au jour une unité d'habitat associée à des unités de stockage de grains et 13 unités artisanales de type fond de cabane à deux poteaux axiaux datées de la fin du VII^e s. et du VII^e s³⁸. Au lieu-dit *Les dix-huit*³⁹, découverte d'un double cercle de l'âge du bronze ancien-moyen de 37 m de diamètre et pour le cercle intérieur de 12,5 m de diamètre. La période antique est attestée par un enclos du Haut-Empire.

- à **Graincourt-lès-Havrincourt**⁴⁰, découverte d'un trésor d'argenterie gallo-romaine des II^e-III^e s.

- à **Haspres**, au lieu-dit *Les vallées*⁴¹, ont été effectués un diagnostic en 2005 et une fouille archéologique en octobre-novembre 2006. Une occupation du Hallstatt moyen à final avec deux bâtiments sur poteaux de 22 x 8 m et 10 x 5 m a été identifié. Puis à l'époque mérovingienne, en contrebas vers la rivière La Selle, vingt fonds de cabane (3 sur 2 m) densément répartis en partie basse du site ont été fouillés.

- à **Honnecourt**, au hameau de *La Terrière*⁴², sur une butte tertiaire, le sol sableux est criblé de silex. On y a retrouvé un racloir moustérien, une hache polie en silex gris clair tacheté de brun, un burin sur lame tronquée.

- à **Hordain**, sur la Z.A.C du lieu-dit « *La fosse aux Loups* »⁴³ une fouille archéologique a été entreprise.

- *secteur 1*-fouille 2005, plus de 500 faits archéologiques, 36 fosses du Halstatt C2. La seconde occupation est représentée par un habitat du La Tène finale avec deux enclos curvilignes clôturant

32 LORIDANT, HERBIN 2008.

33 GAILLARD *et alii*, 2001.

34 Observation aérienne.

35 DELMAIRE 1996.

36 DUVAL 1989, p.90.

37 GAILLARD 2004.

38 MARCY 2005.

39 GAILLARD 2005c.

40 BARATTE 1982.

41 LORIN 2005, OUDRY, LORIN 2006.

42 FÉLIX 1966, p.297-306.

43 SÉVERIN 2006, p. 19.

une surface subrectangulaire de 100 sur 60 m. Le bâtiment d'habitation mesure 10 m sur 7 m. L'occupation suivante est une ferme d'époque augustéenne avec enclos trapézoïdal de 157,5 m sur 75 m, avec double fossé au sud ainsi qu'à l'ouest. L'occupation semble perdurer jusqu'au IV^e s. avec notamment un remaniement de l'enclos délimitant un quadrilatère de 156 x 83 m.

- *secteur 4* : Une nécropole aristocratique de La Tène moyenne, composée de deux enclos quadrangulaires avec tombes centrales et sépultures secondaires dont une inhumation en silo.

- *secteur 6* : Trois enclos fossoyés comprenant des bâtiments et des structures domestiques de La Tène finale dont deux sont repris par des ferme du I^{er} s. de n.e. avec plusieurs bâtiments sur poteaux, solins et des silos. Une dizaine de fours rectangulaires ont été découverts sur le quart est du secteur 6. À la fin du II^e s. une *villa* est construit sur les vestiges du I^{er} s. et elle perdure jusqu'au début du IV^e s.

- Au lieu-dit *La Queue du Cat*, au nord de Hordain, une *villa*⁴⁴ le long du chemin de Bouchain, attribuable du I^{er} au début du II^e s. fut fouillé par P. Demolon en 1974.

- Une seconde *villa* est localisée au niveau de la basse-cour castrale. Elle est datée du I^{er} au IV^e s.

- à **Iwuy** au nord de Cambrai, une cave identique à celle découverte à les Rues-des-Vignes au lieu-dit *La Vallée de Vinchy*, a livré des fragments de colonnades avec des graffiti représentant les mêmes animaux. Présence également d'enduits peints et de nombreuses monnaies. Au lieu-dit *Le Champ d'Honneur* et lieu-dit *les Quarante* la présence de deux *villae* gallo-romaines est attestée⁴⁵.

- à **Lesdain**⁴⁶, au lieu-dit *hautes Crêtes*, découverte d'un trésor de plus de 108 monnaies gallo-romaines de Claude II et Tétricus I et II.

- à **Masnières**, « *Les Hauts de Masnières* »⁴⁷ située à 8 km au sud de Cambrai, implantée sur un versant exposé au sud et en fond de vallée, la ville s'installe de part et d'autre de la rivière Escaut. On y a découvert des structures en creux du Néolithique final et une sépulture multiple de 12,50 sur 3 m entourée d'une bande de pierres, un enclos de l'âge du bronze de 30 m de diamètre et une installation agricole gallo-romaine début I^{er} milieu II^e s. confirmée par des fossés, des fosses et des trous de poteau datant du Haut-Empire. La première phase est matérialisée par un enclos de 140 m sur 106 m comportant une entrée principale sur le côté oriental ainsi qu'à chaque angle. Divers aménagements y ont été observés : un bâtiment de 11,30 sur 8 m avec pignons sur trois poteaux sur la face nord et deux petits bâtiments au sud-est accompagnés d'un puits. La seconde phase est caractérisée par la mise en place d'un nouveau fossé à l'intérieur de l'enclos parallèle aux limites nord et ouest. Une nouvelle entrée de 44 sur 4 m est alors aménagée. Vers le milieu du I^{er} s., le site connaît un nouvel aménagement. Un fossé oblique traverse l'espace intérieur, délimitant la *pars urbana* (6 547 m²) de la *pars rustica* (6 332 m²). 90 % des restes osseux retrouvés sur le site sont des bovidés. À la quatrième phase, on construit un bâtiment de 18 sur 8,50 m sur solins calcaires à la place d'un des petits bâtiments de la première phase. Une nouvelle demeure parallèle à l'enceinte ouest est édifiée sur solins de silex et calcaire (19,25 m sur 5,50 m). Elle est flanquée d'une cave avec plancher de 7 m³. À la fin du I^{er} s. un nouvel enclos emboîté de 73 m sur 65 m est créé. Enfin au cours

44 SÉVERIN 2006, p. 22.

45 SÉVERIN 2006, p. 22.

46 Delmaire 1996, p. 296.

47 GAILLARD 2003.

de la première moitié du II^e s, le site perd de son importance, l'enclos est réduit à 12 040 m², une nouvelle entrée appareillée de rognons de silex précédant un grenier porche est installée au sud. Le site est dédié à la culture, l'élevage de boucherie et l'artisanat.

- à **Marcoing**⁴⁸, au niveau de *La Briqueterie Debus*, rive gauche de l'Escaut, des loess du Pleistocène supérieur de couleur brun gris ont livré un moustérien de tradition acheuléenne de faciès levalloisien, de nombreux bifaces triangulaires et cordiformes, des racloirs de types variés et des couteaux à dos.

- à **Marquion**⁴⁹, lors de l'aménagement du « Grand Canal », des occupations néolithique, protohistoire et une *villa* gallo-romaine sont découvertes.

- à **Moeuvres**, en 1913 un site cultuel du type de Gournay-sur-Arronde est attesté avec découverte d'un « charnier » dans un fossé, avec armes et parures datées de La Tène moyenne.

- à **Tilloy-lez-Cambrai**, important site daté du Hallstatt final et du début La Tène

- à **Raillencourt-Sainte-Olle**, le site « *Le Grand Camp* » est situé à la rupture de pente d'un plateau qui domine la rive gauche de l'Escaut, à 3 km au nord-ouest de Cambrai.⁵⁰ Plusieurs campagnes de sondages et fouilles ont été réalisées depuis 1998 sur la *zone Actipole*. Elles ont permis la mise au jour d'occupations du Néolithique moyen et final, ainsi que deux ensembles ruraux d'époque romaine des I^{er} et II^e s. de n.e. Lors de la fouille de juillet-août 2001, un enclos quadrangulaire de 925 m² a été fouillé. Il comportait 3 tombes à incinération laténienne et quatre tombes aristocratiques (nombreuses céramiques, vases et chaudrons en bronze, cistes, chenets, présence de colonnade péripète en bois protégeant les sépultures).

- **Ramillies**, situé au nord de Cambrai, a fait l'objet d'observations par G. Champagne, qui atteste la présence de plusieurs bâtiments gallo-romains isolés qui pourraient appartenir à un *vicus* daté du II^e s..

De façon plus équivoque, l'occupation gallo-romaine est confirmée sur tout le territoire du Cambrésis⁵¹, sur les communes de Abancourt, Abancheul-au-Bac, Banteux, Bantouzelle, Bazuel, Béthencourt, Bévilliers, Blécourt, Bousies, Boursies, Demicourt, Boussières, Briastre, Busigny, Le Cateau, Caudry, Elincourt, Estourmel, Etroeungt (station routière de Duronum), Fressies, Gonnelieu, Gouzeaucourt, Haussy, Honnecourt-sur-Escaut, Hordain, Lambres-lez-Douai, Lauwin-Planque, Lécluse, Lesdain, Lewarde, Ligny-Haucourt, Montay, Naves, Niergnies, Noyelles-sur-Escaut, Proville, Reumont, Ribécourt-la-Tour, Rumilly-en-Cambrésis, Saily-Lez-Cambrai, Saint-Python, Saulzoir, Sérenvilliers-Forrenville, Solesmes, Thun-l'Evêque, Vendegies-sur-Ecaillon, Viesly, Villers en Cauchies, Villers-Guislain, Villers-Outréaux, Villers-Plouich, Walincourt-Selvigny.

48 SOMMÉ 1971, p. 57.

49 GAILLARD à paraître.

50 BOUCHE 2002, p. 7-9.

51 DELMAIRE 1996.

Dans le Hainaut plusieurs grosses agglomérations romaines attestent de la richesse et du développement de la région. **Bavay**, la capitale de la *civitas Nerviorum*, révèle la richesse architecturale appliquée aux édifices de la ville. Les découvertes sont riches et confirment les échanges avec les autres villes de la *civitas* et les centres producteurs, au travers d'un réseau dense de voiries, le long desquels se sont développées les autres agglomérations et les *villae*. Dans le secteur de Bavay les découvertes sont nombreuses : avec les trésors de Bellignies et Houdain-lez-Bavay, Saint-Waast. Le développement économique est attesté par les ateliers céramiques de **Pont-sur-Sambre**, (fabrication de mortier⁵²), **Sains-du-Nord**⁵³ (localisé à quelques kilomètres au sud de Bavay, un atelier de potier a révélé une production du III^e s). L'agglomération secondaire repérée a également livré du mobilier céramique de production locale dès le I^{er} s. de n.e.. Tout récemment, c'est la fouille d'un vaste complexe architectural⁵⁴ qui a fait l'objet d'une opération archéologique, révélant un sanctuaire gallo-romain dominant le *vicus* que l'on peut rapprocher de celui de **Blicquy** et de **Famars**, (agglomération romaine *Fanum Martis*). Ces deux grosses agglomérations abritaient garnisons, lieux de cultes, et ateliers de potier produisant des cruches⁵⁵, des céramiques communes sombres⁵⁶ et des céramiques fines⁵⁷.

Enfin on mentionnera **Gouy**⁵⁸ (Aisne), au lieu-dit *Le Hanoy*, où un site d'époque romaine de douze hectares s'installe sur la rive droite de l'Escaut, en bordure de la chaussée d'*Augusta Veromandorum* à *Camaracum*, sur une colline exposée au sud qui descend vers l'Escaut. Interprété comme une station routière, il a livré de nombreuses substructions en pierre : puits, caves, fondations, voûtes. La chronologie établie par l'étude céramique s'étend du I^{er} au III^e s.. À deux kilomètres à l'ouest de Gouy, un trésor monétaire découvert sur la commune de **Bony** comprenait 583 monnaies de Gordien III à Postume. L'origine de l'occupation de ce site remonte vraisemblablement à l'Âge du Bronze et l'Âge du Fer comme semble l'attester la vaste nécropole à enclos circulaires et trapézoïdaux.

52 LORIDANT *et alii* 2002.

53 CLOTUCHE 2010, LORIDANT 1997, WILLEMS 2010.

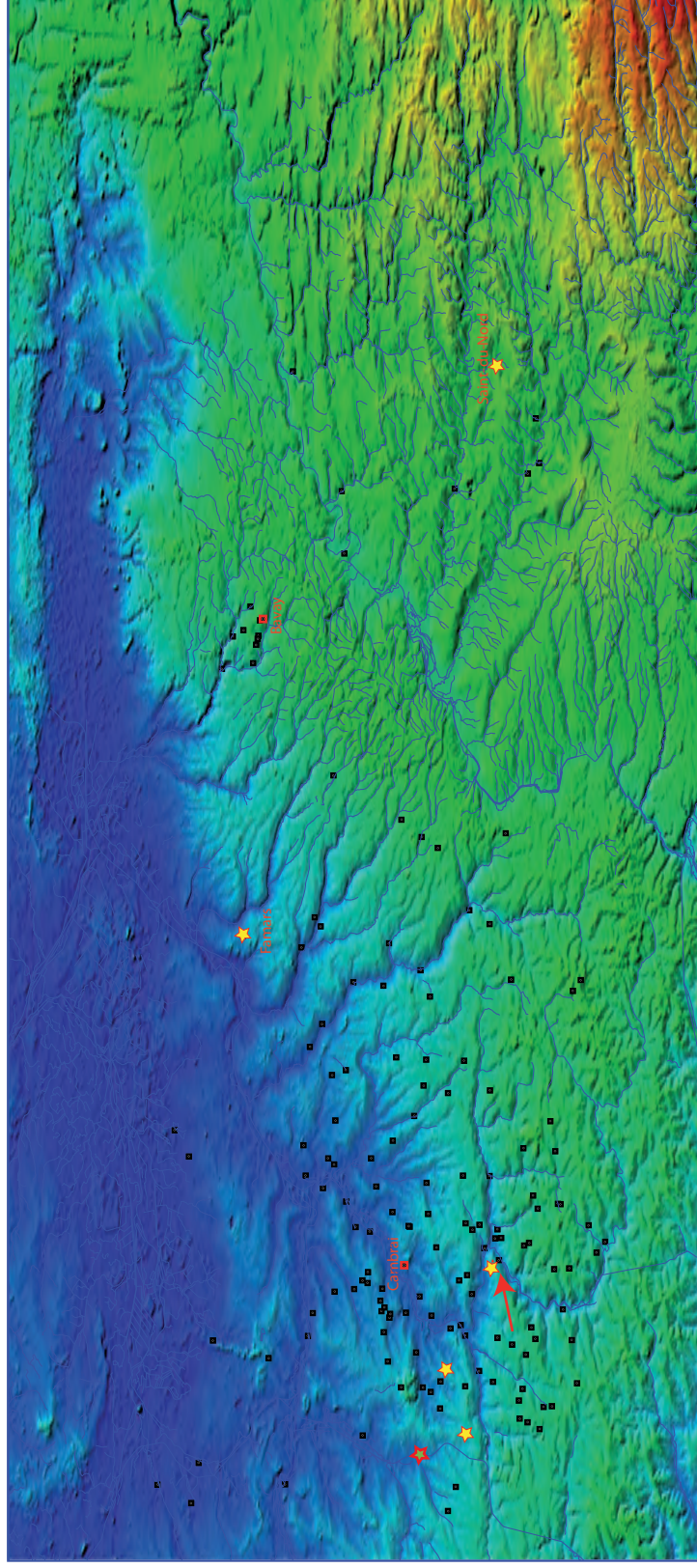
54 NAUD à paraître.

55 HERBIN *et alii* 2005.

56 TUFFREAU-LIBRE *et alii* 1994.

57 WILLEMS 2010.

58 COLLART 1980.



■ Occupation gallo-romaine (d'après la carte archéologique 59, R. Delmaire, 1996)

★ Sanctuaire gaulois

★ Sanctuaire gallo-romains

➔ Localisation des Rues-des-Vignes



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière
Figure 11 - Carte archéologique du Hainaut-Cambrésis

Void-filled seamless SRTM data V1, 2004, International Centre for Tropical Agriculture (CIAT), available from the CGIAR-CSI SRTM 90m Database:<http://srtm.csi.cgiar.org> and <http://www.ambiotek.com/topoview>

II.2.3. Les données du diagnostic

Un diagnostic réalisé en 2006 rue du Cimetière par Denis Gaillard et Michelle Gustiaux a révélé des indices d'une occupation des lieux dès La Tène finale ou I^{er} siècle de notre ère et perdurant jusqu'à la seconde moitié du III^e siècle de notre ère⁵⁹. La première occupation est attestée par la présence d'un enclos quadrangulaire qui par une succession d'agencements fossoyés va s'agrandir au I^{er} s. et perdurer durant tout le second siècle de notre ère. Les occupations restent centrées sur le plateau. Durant le III^e siècle les enclos disparaissent et un bâtiment sur solins calcaires est construit. Une nécropole à inhumations s'implante à cette période en zone centrale de l'emprise (Fig. 12).

II.2.4. Problématiques de la fouille et orientations scientifiques

Si de nombreuses découvertes ont été réalisées sur l'ancien *vicus* de la commune des Rues-des-Vignes, peu ont pu faire l'objet d'une fouille archéologique. La fouille de la « Rue du Cimetière » constitue donc l'occasion d'apporter un éclairage sur les nombreuses découvertes observées sur la commune. L'objectif de cette fouille est de :

- mettre en évidence les différentes phases d'occupation du plateau dominant le village,
- apporter des nouvelles informations sur la nature, la fonction et la structuration de l'ensemble du site,
- mettre en perspective le site fouillé avec l'ensemble des faits observés sur les parcelles voisines et plus particulièrement avec le vaste ensemble reconnu au sud par prospection aérienne et pouvant s'apparenter à un complexe cultuel,
- établir des parallèles et des comparaisons dans le contexte gallo-romain du Hainaut méridional et du Cambrésis.

59 GAILLARD 2006.

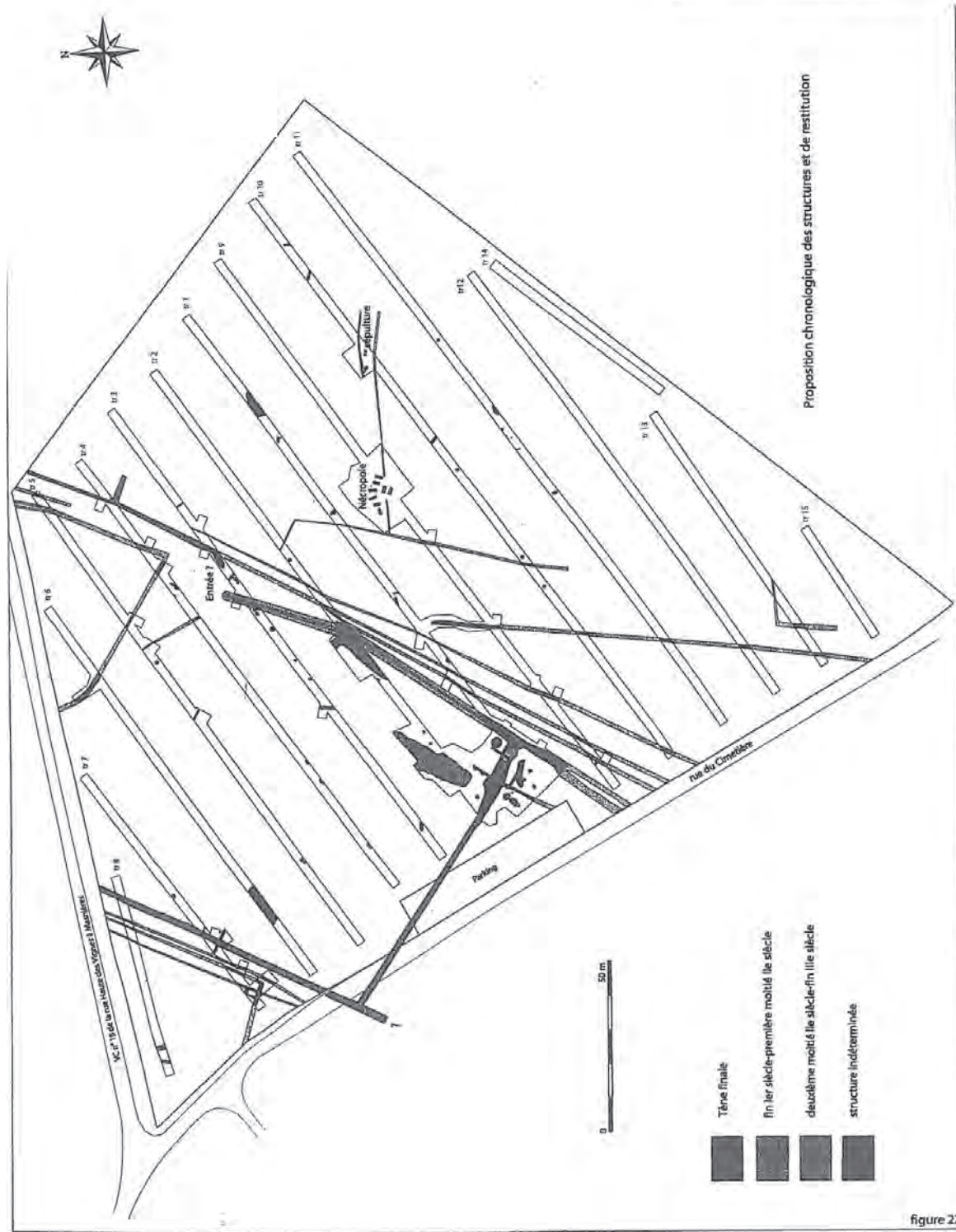
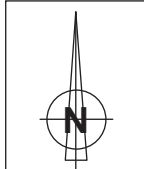


figure 22



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 12 - Plan du diagnostic 2006
par Denis Gaillard

II.2.5. La fouille

L'opération réalisée par la SCOP-SARL Archéopole s'est déroulée du 7 juillet 2008 au 11 mars 2009 entrecoupée de périodes d'intempéries. L'équipe de fouille était composée d'un technicien supérieur missionné responsable de fouille, d'un technicien supérieur de fouille, de sept techniciens de fouille avec la collaboration de trois anthropologues de terrain et de quelques renforts ponctuels.



Figure 13 : Une partie de l'équipe de fouille

L'installation des bungalows s'est faite en bordure du projet , hors de l'emprise à décapier.



Figure 14 : Installation des bungalows et de la signalisation

Le décapage s'est déroulé en deux phases du 7 juillet 2008 au 21 novembre 2008, à l'aide d'une pelle hydraulique munie d'un godet lisse de curage, mesurant 2 m de large. La gestion des terres était assurée par un bulldozer D5. Dans un premier temps, les terres ont été stockées en bordure de la parcelle, hors emprise de prescription, pour des raisons de protection du site (tassement et feuilletage des sols). Puis lorsque la partie basse du site a été intégralement fouillée, le second décapage a été entrepris et les merlons ont été répartis sur la zone libérée. Les vestiges sont apparus entre 0,20 m et 0,40 m sous les labours. Le décapage des 30 000 m² a été effectué par les Sociétés Ramery et Fanado-Bocquet S.A.



Figure 15 : Le décapage



Figure 16 : Vue de la première partie du décapage depuis l'angle nord-est

Durant l'avancée du décapage, les structures découvertes ont été marquées au traceur de chantier puis numérotées, étiquetées et relevées au cinquantième ou au vingtième, certaines structures, comme les solins et les sépultures, ont été protégées par des bâches afin de limiter l'érosion de la pluie.



Figure 17 : Marquage au sol des structures



Figure 18 : Mise en place de protection pour les solins

La fouille des structures a démarré dès le 7 juillet 2008 en simultané avec le décapage et s'est poursuivie jusqu'au 11 mars 2009. Plusieurs arrêts ont eu lieu en raison des intempéries. Les structures ont été fouillées dans le respect du cahier des charges du Service Régional de l'Archéologie Nord-Pas-de-Calais et du projet scientifique. Ainsi elles ont été traitées généralement par moitié, les moins lisibles ont dû être fouillées en tranchées débordantes. De nombreuses structures, jugées d'un grand intérêt par leur forme ou leur fonction, ont été fouillées en totalité. La fouille des plus grandes, tels que les bâtiments excavés, les fossés et les structures trop profondes (puits), a été complétée par une mécanisation à 25, 50, 75 ou 100%. Chaque structure fouillée a été numérotée sur un cahier d'enregistrement de fait (à l'aide d'une numérotation continue de 1001 à 1nnn), puis enregistrée sur une fiche détaillée. Ces dernières sont complétées par un relevé en plan (au 1/10, 1/20, 1/50 ou 1/100), un relevé en coupe (au 1/10 ou 1/20). Des photographies systématiques et abondantes ont été réalisées, comportant les éléments permettant l'identification du site, des

structures et le nord. Un relevé d'altimétrie de chaque structure a été mis en place, soit à la lunette soit au tachéomètre.

Le mobilier issu de la fouille des structures a été mis en sacs « zip » avec une numérotation comportant le nom du site et l'année (RDV/Les-Rues-des-Vignes 2008), le numéro de la structure et pour complément les numéros de sondages et parfois la couche concernée (couche 1, zone charbonneuse, passe mécanique, ¼ nord....). Le mobilier céramique fragile a été prélevé majoritairement en bloc, et a fait l'objet d'un traitement particulier pendant la période de fouille, certains éléments ont dû être consolidés avec du Paraloid B72 dilué à 10% dans de l'acétone. Le mobilier métallique a bénéficié d'un nettoyage immédiat à sa sortie de terre et a été stabilisé au Paraloid B72 dilué dans de l'acétone à 5, 10 et 20 %.

Une serre tunnel mobile de 6 x 4 m a été utilisée pour la protection des structures réclamant une durée de fouille plus longue, mais également une protection face aux intempéries.

Des prélèvements ont été systématiquement effectués dans les fossés, les fosses de moyenne et grande taille, les silos et les structures funéraires. 360 prélèvements ont été effectués, soit 1 tonne et 68 kilogrammes (1314 et 1342 estimé pour l'instant à 0,5 kg).

La fin du chantier s'est achevée dans des conditions difficiles entre la neige, le dégel et de fortes amplitudes thermiques, mais le contexte géologique et topographique du site a permis de toujours garder les pieds au sec.

II.2.6. La post-fouille

L'opération s'est poursuivie par la phase d'étude des données recueillies sur le terrain, cette dernière a débuté après la phase de terrain.

Les premiers jours de la post-fouille ont été consacrés au lavage et au rangement du matériel utilisé sur le terrain. La phase d'étude a commencé avec le lavage, le séchage, le conditionnement et le tri du matériel archéologique. Ensuite a commencé le tamisage des prélèvements à l'aide de deux tamis superposés (de 2,1 mm à 1,2 mm). Les résidus de ce tamisage ont été inventoriés, triés et conditionnés en vue de leur traitement en laboratoire.

Ainsi des études anthropologique, carpologique, archéozoologique, numismatique ont été effectuées afin d'améliorer la compréhension du site.

Suite au traitement du matériel, les données collectées par les fiches US ont été informatisées dans une base de données. Simultanément les plans et coupes ont été scannés et repris en DAO (Dessin Assisté par Ordinateur) sur Adobe Illustrator permettant ainsi de les replacer sur le plan général du site.

L'étude céramologique de Guillaume Florent (spécialiste céramologue) d'Archéopole et Manuel Gomes (céramologue - CDD technicien qualifié) a été menée conjointement à la mise en place du phasage. La réalisation du diagramme stratigraphique et les datations céramologiques ont permis de définir des *terminus ante quem* et *post quem* aux structures non datées.

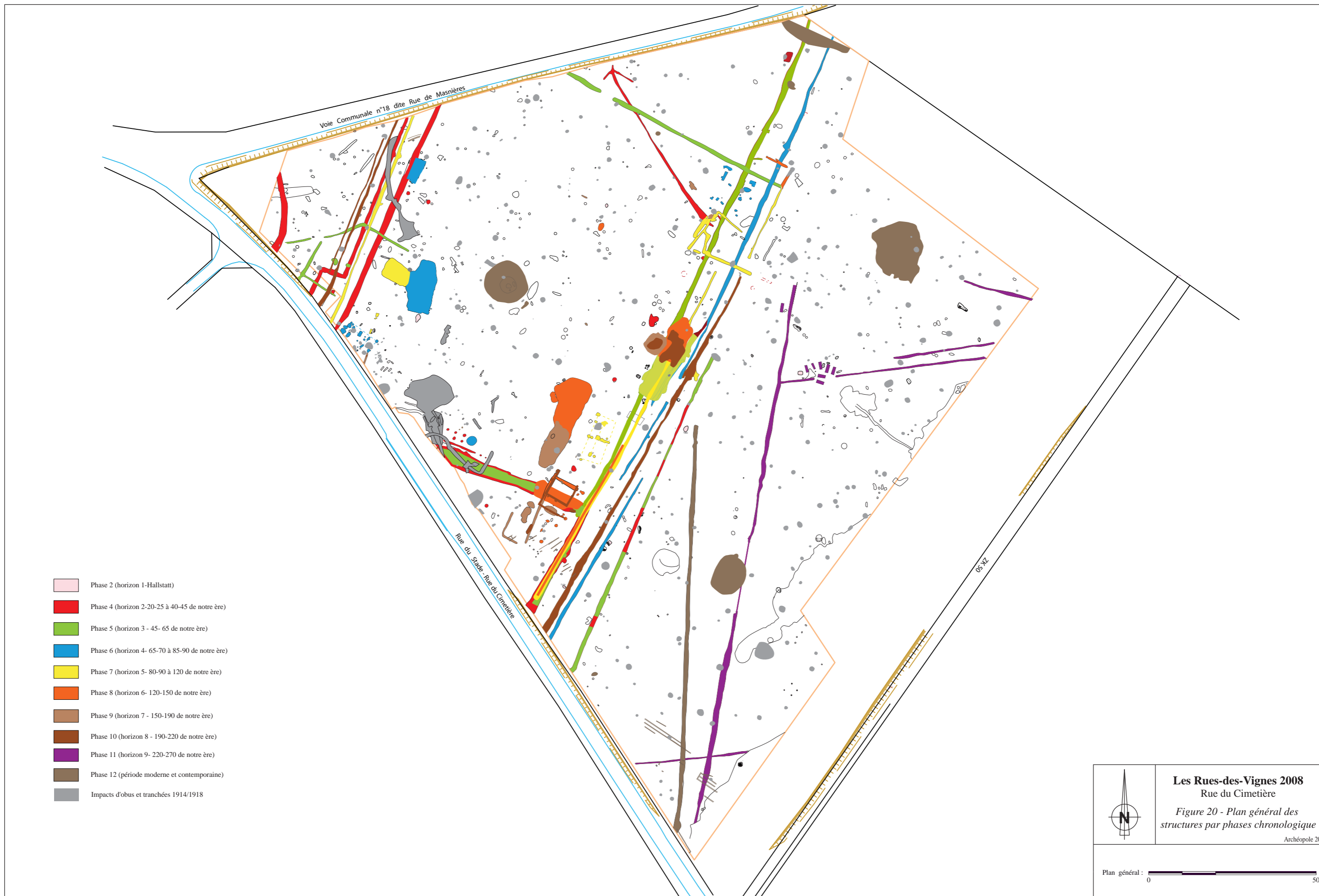
II.2.7. Les contraintes

De nombreux vestiges de la Première Guerre Mondiale (tranchées et impacts d'obus) ont perturbé le déroulement du décapage et la fouille de nombreuses structures. Des périmètres de sécurité ont plusieurs fois modifié l'orientation du décapage en attente de l'intervention des Services de Déminage du Nord-Pas-de-Calais. Certaines structures perturbées par des obus ou contaminées par les produits chimiques ont été abandonnées afin de limiter les risques d'expositions aux produits toxiques et explosifs.

L'activité intense des fousseurs du fait que la parcelle était en jachère avant le décapage a participé aux contraintes de lecture des différents faits.



Figure 19 : Les fousseurs



- Phase 2 (horizon 1-Hallstatt)
- Phase 4 (horizon 2-20-25 à 40-45 de notre ère)
- Phase 5 (horizon 3 - 45- 65 de notre ère)
- Phase 6 (horizon 4- 65-70 à 85-90 de notre ère)
- Phase 7 (horizon 5- 80-90 à 120 de notre ère)
- Phase 8 (horizon 6- 120-150 de notre ère)
- Phase 9 (horizon 7 - 150-190 de notre ère)
- Phase 10 (horizon 8 - 190-220 de notre ère)
- Phase 11 (horizon 9- 220-270 de notre ère)
- Phase 12 (période moderne et contemporaine)
- Impacts d'obus et tranchées 1914/1918



Les Rues-des-Vignes 2008
 Rue du Cimetière
Figure 20 - Plan général des structures par phases chronologique
 Archéopole 2011

Plan général : 0 50 m

II.3. Description raisonnée des vestiges archéologiques

Les fouilles ont permis de discerner treize phases d'occupation sur une période chronologique étendue de la protohistoire à la période contemporaine (Fig. 20).

Le site présente les traces fugaces d'occupations anciennes du plateau avec quelques artefacts néolithiques (phase 1), mais c'est à la période hallstattienne (phase 2) que l'on peut observer les premières structures, qui sont toutefois peu nombreuses et éparées.

Au diagnostic, un tronçon de fossé a livré du mobilier de La Tène finale (phase 3). Il semble que ce soit la seule occurrence pour cette période. Aucune découverte de la fouille ne peut lui être rapprochée.

Au début du I^{er} s. de n.e., le sommet du plateau est occupé par l'implantation d'un enclos quadrangulaire orienté SO-NE (phase 4), dont les limites se poursuivent hors emprise, en direction du sanctuaire localisé à quelques dizaines de mètres de l'aire des fouilles. Cet enclos est rapidement prolongé vers le nord-est et intégré à l'intérieur d'un système d'enclos plus vastes qui viennent épouser les reliefs du plateau. Un bâtiment sur sablières basses et poteaux situé le long du fossé sud-ouest domine l'axe central de l'enclos. Malheureusement les structures de la Première Guerre Mondiale ont fortement perturbé la lecture de ce secteur. Il pourrait s'agir d'un bâtiment délimitant les deux espaces entre l'enclos principal et l'enclos secondaire. Un fossé de partition divise l'enclos secondaire en deux cours. Une entrée y est aménagée dans l'axe central face au bâtiment.

Dans le deuxième quart du I^{er} s. de n.e. (phase 5) l'enclos est légèrement remanié. L'aile sud-est est prolongée, fermant ainsi l'une des entrées de la phase précédente. Un fossé perpendiculaire reprend la division de l'enclos sur la face nord-est et l'entrée y est remodelée, face au bâtiment central qui semble alors perdurer. La présence de deux silos sur l'aile nord-ouest laisse supposer que certaines activités sont rejetées sur les côtés et que la cour soit restée un espace dégagé.

Lors de la seconde moitié du I^{er} s. le site est de nouveau restructuré (phase 6). De nouveaux fossés sont creusés, augmentant sensiblement la largeur de l'enclos et le fossé de partition est abandonné. Deux grands bâtiments sur vide sanitaire (15 m sur 7 m) s'implantent sur les ailes nord-ouest et sud-est face à des entrées aménagées sur chaque aile de l'enclos. L'étude des concentrations de phosphates dans les sols de ces bâtiments permettent de les interpréter comme des écuries. Un troisième bâtiment excavé de type fond de cabane ou cellier de forme quadrangulaire s'implante sur l'aile nord-ouest de l'enclos. Deux bâtiments sur poteaux complètent cette occupation. Ils sont implantés sur les ailes orientale et occidentale. Un puits est creusé au sud dans l'axe central de l'enclos.

Durant le premier quart du II^e s., l'enclos est curé et doublé sur sa façade orientale (phase 7). L'un des deux bâtiments sur vide-sanitaire localisés sur l'aile ouest lors de la phase précédente est abandonné. Il est remplacé par un nouveau bâtiment excavé de dimensions inférieures. Un petit espace de pacage est aménagé

sur l'aile est. Le grand bâtiment excavé occupant l'aile orientale est remanié. Un nouveau bâtiment de 10 m de côté sur sablières basses et poteaux se développe également sur cette aile orientale. Il est fort probable que son semblable ait occupé l'aile occidentale. La présence d'un solin de calcaire arasé et de quelques poteaux en témoignent. L'accès à l'intérieur de l'enclos semble limité à l'aile orientale.

La phase 8 est dans la continuité de l'occupation. Elle marque les différents remaniements réalisés durant le deuxième quart du II^e s. jusqu'à la moitié de ce siècle. L'aile occidentale de l'enclos est repensée, un double fossé est alors creusé, élargissant légèrement l'emprise de l'occupation. L'aile orientale est fermée au niveau de l'ancienne entrée et deux tronçons de fossés semblent constituer de nouvelles limites septentrionales, réduisant alors la longueur de l'enclos. Trois nouveaux bâtiments sont construits. Le premier (1551) est un bâtiment excavé avec un petite cave. Il est installé en bordure du fossé d'enclos est. Il réoccupe l'espace d'un bâtiment précédent. Un second bâtiment excavé (1310) de grandes dimensions s'installe un peu plus au sud et semble éviter l'espace d'un bâtiment sur poteaux de la phase précédente. Le troisième bâtiment se situe toujours sur la même aile de l'enclos. Il mesure 10 m de côté et présente une architecture sur sablière basse et trous de poteau. Seule une structure située en partie septentrionale de l'enclos a pu être attribuée à cette phase.

La phase 9 remonte à la seconde moitié du II^e s. de notre ère. Les limites de l'enclos ne changent plus. Le bâtiment excavé 1551 occupant l'aile orientale est abandonné. Un grand puits d'extraction de craie est alors creusé en bordure de ce bâtiment. Il profite de l'excavation de 1551 pour y créer une aire de travail dédiée à la taille de blocs de calcaire. Le second bâtiment excavé 1310 est remplacé par un bâtiment excavé (1225) qui est structuré différemment. Le creusement de ce dernier a contribué au comblement du premier. Le même sort est réservé au bâtiment sur sablières basses et poteaux. Ce dernier est remplacé par un bâtiment de 6,5 m sur 15 m, sur sablières basses, abritant un dispositif de four construit sur un piédestal en blocs calcaire parementés, installé dans une fosse avec cendrier. Sur l'aile occidentale, seule une structure en bordure sud de l'emprise permet d'attester l'extension hors emprise de cette occupation.

La phase 10 marque une nouvelle évolution du site à la transition entre le II^e s. et le III^e s. de notre ère. Le puits d'extraction de craie est abandonné à cette période. De la même façon le bâtiment abritant le four culinaire est détruit. Une couche importante de graines carbonisées occupe la moitié sud du bâtiment excavé 1225 et semble indiquer une destruction de cet édifice. Un bâtiment sur solins calcaires est alors construit. Il présente deux états de construction.

La dernière phase romaine (phase 11) est marquée par l'abandon du système d'enclos. Elle se situe dans la seconde moitié du III^e s. Le territoire est alors quadrillé de fossés de parcellaire. En mi-pente, dans la partie est de l'emprise, un fossé directeur orienté nord/sud permet de drainer le terrain. Un chemin orienté est/ouest vient buter contre ce dernier. C'est à la rencontre de ce fossé et du chemin que s'implante un petit cimetière à inhumations composé de cinq sépultures disposées en éventail autour de deux autres sépultures. Une huitième semble isolée plus au nord, alignée sur le fossé de parcellaire. Deux autres fossés découverts dans les angles nord-est et sud-est de l'emprise des fouilles complètent le quadrillage parcellaire.

Le site retourne à l'agriculture pendant 17 siècles avant de connaître de nouveaux indices marquant le sous-sol. La région est fortement perturbée par les batailles menées dans le Cambrésis en novembre 1917 (phase 12). La position stratégique du site sur la hauteur d'un plateau dominant l'Escaut explique l'intérêt que lui ont porté les troupes alliées pour la reconquête du territoire français lors de la Première Guerre Mondiale. De nombreux impacts d'obus et plusieurs tranchées ont perturbé la lecture du site. La découverte de la dépouille d'un soldat du Commonwealth dans un impact d'obus a permis de restituer le corps aux autorités britanniques. Une fois ce conflit achevé, le site a ensuite repris un caractère agricole. Des baraquements chauffés pour la culture d'endives y ont été construits (phase 13). Aujourd'hui, une nouvelle page se tourne avec la construction d'un lotissement de 33 parcelles offrant une vue sur la campagne cambrésienne.

II.3.1. La stratigraphie

II.3.1.1. Le substrat naturel

Le site se développe sur un plateau oblong d'environ 1,2 km, culminant à 102 m NGF et dominant la zone de confluence entre l'Escaut et le Torrent d'Esnes. Il s'installe sur la pointe du plateau constitué de craie recouverte d'un manteau de limons pléistocènes : limons récents de 4 à 6 m d'épaisseur ayant subi l'érosion du versant. Ce sont des loess plus ou moins évolués, de teinte jaune, renfermant des granules de craie. On les observe sur le flanc occidental des vallées où ils reposent directement sur la craie. Ils apparaissent comme un produit mixte dû aux actions éoliennes et aux ruissellements. La partie supérieure des limons est souvent décalcifiée, de couleur brune : le lehm ou terre à brique. Elle est exploitée pour la confection de briques. Il faut noter que l'emplacement du stade de foot, situé face à l'emprise des fouilles, dans une vaste dépression, correspond à l'emplacement de l'ancienne briqueterie des Rues-des-Vignes après la Première Guerre Mondiale, lorsqu'il a fallu reconstruire le village.

Sur le site, le sommet du plateau mesure environ 100 m de large. Il présente une pente irrégulière orientée nord-ouest/sud-est qui comporte plusieurs petites plates-formes en partie centrale, sud et nord-est le faisant évoluer de 102 m à 98 m NGF.

II.3.1.2. Les couches anthropiques ou remaniées

La terre végétale recouvre l'ensemble du site sur 20 à 50 cm. Avant l'intervention le terrain était en friche depuis deux ans, mais il a subi auparavant les actions d'une agriculture intensive et le labour mécanique. Au début du 20^e siècle, des jardins ouvriers ainsi que des structures pour la culture des endives ont occupé la partie sud-ouest de l'emprise, le long de la Rue du Cimetière. Le décapage mécanique (US. 1000) regroupe cette couche de terre végétale ainsi qu'une partie de la couche d'interface de lecture afin d'atteindre le niveau de lecture du sol.



Figure 21 : colluvions après un orage

En partie basse du site (est), 99 et 98 m NGF, des colluvions ont été repérés. L'interprétation de ces lambeaux (1042, 1079, 1116) est sujette à caution en raison de l'absence d'une étude géomorphologique et de l'aspect en lambeaux. Les différents sondages n'ont pas livré de mobilier. Il apparaît qu'ils sont épais de 0,2 m à 0,38 m. Ils ne présentent pas de matière organique et ne semblent pas avoir constitué des mares.

Un limon rougeâtre argileux⁶⁰ a été repéré au niveau de deux puits, l'un constituant un puits d'extraction de calcaire (1285-1286) dont le creusement a formé la couche de « remblais » US. 1538. Le second puits (1524-1531) présente dans son cône de creusement et dans le calage du cuvelage des poches de limon similaires. Il s'agit vraisemblablement d'un limon dégradé par hydromorphie, séparé de la couche de lœss supérieur par un contact d'érosion avec cailloutis de silex, recouvrant la craie.

Une seule couche (1417) est assimilable à de la démolition, elle est située à la surface d'un bâtiment excavé (1342). Elle se trouve donc directement au contact de la couche qui constitue le remplissage du bâtiment.

60 CLOZIER 1926, p. 84.

II.3.2. La phase 1 : les premiers indices de présences humaines au Néolithique

Quelques éléments attestent de la présence d'occupations plus anciennes que ne le laissent supposer les structures découvertes (Fig. 22). Un puits moderne pour la recherche de ressources minières effectué par les services du Conseil Général⁶¹ a atteint le manteau de craie (nous n'avons trouvé aucune mention de ses sondages sur le site du BRGM). L'étude du remblais constitué des lœss remaniés a livré quelques artefacts lithiques attribuables au néolithique : sept éclats longs dont deux outils. Ces éléments semblent indiquer que le plateau a subi une forte érosion du versant, et que les lœss et colluvions ont entraîné avec eux et recouvert ces pièces lithiques. En outre, une éventuelle réutilisation d'artefacts ne peut être ignorée.

Les autres éléments sont à caractère résiduel au sein des structures en creux : fosses et fossés. Ils pourraient dater de la fin du Néolithique. L'effectif des outils découverts est de dix-huit : huit éclats retouchés, quatre grattoirs, trois fragments de haches polies (réutilisation d'artefacts découverts dans des structures attribuées au Hallstatt), un racloir double, une lame retouchée et un outil sur bloc. L'unique produit laminaire peut trouver des correspondances sur les sites néolithiques régionaux, comme celui d'Arleux⁶² où un fragment mésial de lame retouchée à deux pans, large de 31 mm, en silex coniacien, a été découvert. Il pourrait également s'inscrire dans la série de lames assez larges (entre 30 et 40 mm) du Néolithique moyen II, définie par Françoise Bostyn⁶³. Les caractères techno-typologiques de ces pièces laissent penser qu'il s'agit d'artefacts préhistoriques en position secondaire, comme le souligne leur état de surface altéré.

Rappelons, en outre, que l'industrie laminaire se raréfie à partir de l'âge du Bronze mais perdure à l'époque romaine de manière opportuniste : réemploi, présence de matière première, comme peut l'attester l'emploi du silex pour la fabrication d'outils de potiers sur l'officine gallo-romaine des *Quatre Bornes* située sur la rive droite de l'Escaut et fouillée par Xavier Deru⁶⁴. Si la persistance d'une industrie lithique est à présent prouvée pour les périodes protohistoriques⁶⁵, la proximité de l'atelier de potiers gallo-romain « des Quatre Bornes » atteste de l'intérêt que peut également représenter les études des industries lithiques des périodes romaines.

La technologie est caractérisée par l'opportunisme, une forte prédominance de l'utilisation du silex créacé noir présent sur place, les différents produits indiquent un débitage par percussion directe dure. Les éclats bruts et retouchés ont majoritairement conservé une plage corticale égale ou supérieure à la moitié de la surface supérieure. Par conséquent (allusion faite au caractère résiduel du lot), l'étude lithique n'a pu envisager de nombreux aspects (modalités d'acquisition et de gestion des matières premières, choix culturels, économiques et techniques, reconstitution des chaînes opératoires, représentation des supports au sein de l'outillage et dominantes, marqueurs chronologiques). Un nucléus de modèle réduit au stade d'abandon et un flanc constituent les déchets de débitage. Le reste des artefacts concerne des débris. Ces différents caractères semblent renvoyer à la notion de « technologie expédiente »⁶⁶ bien que le cycle d'utilisation des pièces est inconnu.

61 Information orale du propriétaire du terrain.

62 JULIEN 2009.

63 BOSTYN 2006.

64 Information inédite.

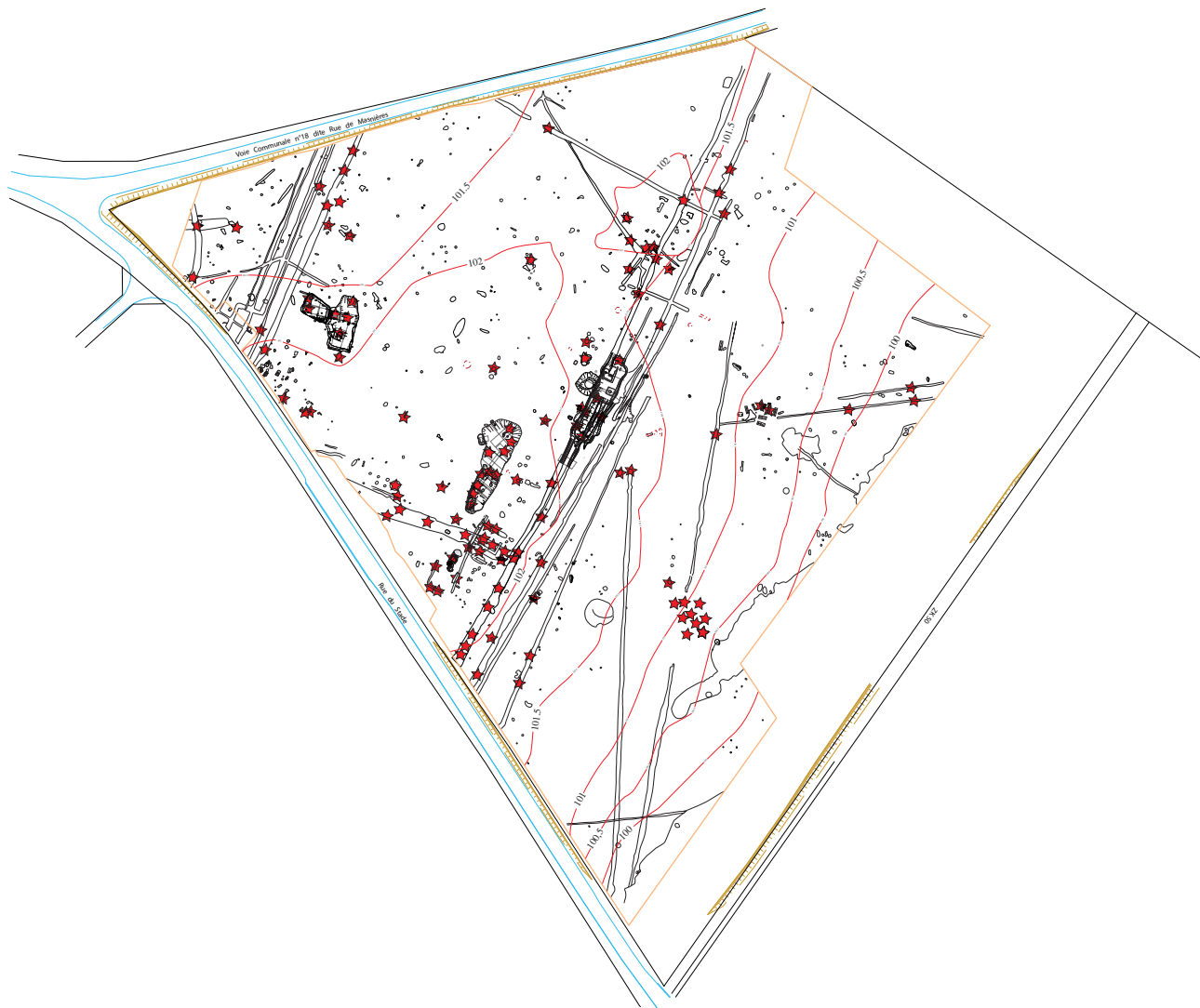
65 MARTIAL 1992, LEFÈVRE 2000, PROST 2002 et DAIRE 2007.

66 ASTRUC 2004.

Le taux élevé d'éléments brûlés, de l'ordre de 22%, a attiré notre attention et porte à interrogation. Les concentrations supérieures ou égales à 5 ont été observées dans des structures proches de fours ou de foyers ou au sein de bâtiments. Hypothétiquement, ces pièces, altérées sous l'action du feu et rejetées, peuvent renvoyer à une activité particulière liée à l'utilisation d'un certain type de fours.

L'assemblage lithique des Rues-des-Vignes évoque le caractère diachronique de l'occupation et laisse augurer un potentiel archéologique préhistorique de proximité.

Le décapage du site a permis de distinguer des structures dendro-génétiques (chablis pour la grande majorité). Les recoupements relevés font état d'un secteur boisé peu dense qui semble avoir été défriché avant ou avec les premières installations pérennes.



 mobilier lithique en silex



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 22 - La phase 1
Répartition du mobilier lithique

Archéopole 2011

Plan :  0 50 100 m

II.3.3. La phase 2 : quelques éléments attribuables au Hallstatt

Les premiers éléments tangibles d'une occupation humaine ont pu être détectés sur la partie la plus haute du site. Il s'agit de sept fosses ne présentant pas d'organisation particulière. Cependant quatre d'entre elles se situent à la rupture de pente du plateau (Fig. 23).

Trois structures (1143, 1158, 1159) se situent dans l'axe central, au sud de l'emprise. Elles s'implantent en bordure de la rupture de pente à une altitude de 101,71 NGF.

La première, ST 1143, présente un plan quadrangulaire de 1,2 m sur 1,05 m (Fig. 23, 24). Elle présente un fond en cuvette à parois obliques et un surcreusement profond irrégulier en demi-lune dans sa partie sud-ouest atteignant 0,58 m de profondeur. L'observation du remplissage permet de distinguer un premier comblement de limon argileux brun à gris clair correspondant à des colluvions, et un second comblement de limon argileux brun avec inclusions de charbons de bois et de limon rubéfié. Ce dernier semble correspondre à la vidange d'un foyer. Il est constitué de fragments de céramique et de débris de silex brûlés.

ST 1158 présente un plan de forme patatoïde, mais son creusement est régulier, avec un fond plat et des parois verticales (Fig. 23, 24). Ses dimensions sont de 0,78 m de long pour 0,44 m de large avec une profondeur conservée de 0,32 m. Deux comblements se distinguent. Le premier est un limon argileux gris clair à gris-jaune, proche du substrat. Le second est un limon argileux gris-jaune à gris-brun. L'observation de la seconde couche permet d'envisager un négatif de poteau en bois. Un tesson de céramique découvert dans le négatif du poteau permet de l'attribuer à cette phase. Au nord et au sud de ST 1158, deux trous de poteau ont été fouillés à proximité sans pouvoir les dater par faute de mobilier. Ils se situent à équidistance de 1158 et forment un alignement. Ils sont de plan subcirculaire, creusés en cuvette et leurs dimensions sont proches, 0,4 m à 0,57 m de diamètre pour une profondeur de 0,2 m. Leur comblement est un limon brun-jaune à brun-gris.

ST 1159 est la plus méridionale (à 17 m des structures 1158 et 1143). Elle présente un plan ovale de 1 m sur 0,68 m, mais semble arasée puisque sa profondeur ne dépasse pas les 0,16 m (Fig. 23, 24). Son fond est en cuvette. Le comblement limoneux brun-gris foncé comportait quelques charbons de bois, du limon rubéfié, un éclat de silex anthropique et un débris de débitage tous deux brûlés. Le mobilier céramique permet de rattacher cette structure à cette période, toutefois, le comblement présente des caractéristiques qui auraient pu piéger ces artefacts.

Dans le même axe que les structures précédentes à une altitude de 101,54 m NGF et à 39 m au nord-est de ST 1143, une structure de plan ovale, st. 1081, a livré du mobilier permettant de la rattacher à la période hallstattiennne (Fig. 23, 24). Elle mesure 1,22 m sur 1,15 m et est conservée sur 0,16 m de profondeur. Il s'agit d'une simple fosse en cuvette dont le comblement limono-sableux gris contenait du mobilier céramique, des charbons de bois et une hache polie en silex gris. Il ne semble pas qu'il y ait eu une volonté particulière au dépôt de cette hache polie, mais son association à de la céramique attribuable au Hallstatt laisse envisager un réemploi ou un ramassage de ce type de mobilier lithique qui ne passe pas inaperçu.



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 23 - La phase 2 (horizon 1)

Archéopole 2011



Plan :

À 36 m au nord-est de ST 1081 (Fig. 23, 24) sur une plateforme située en mi-pente (99 m NGF), une fosse (ST 1076) rectangulaire à parois verticales et fond en cuvette a piégé dans son comblement un unique élément en céramique que l'on peut rapprocher de cette phase par l'observation de sa pâte. Les dimensions de la structure sont de 1,45 m de long sur 1,17 m de large pour une profondeur de 0,63 m. Le comblement de la structure consiste en un limon brun à gris clair.

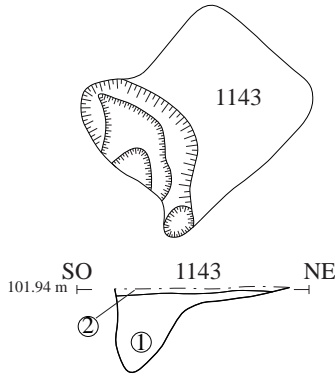
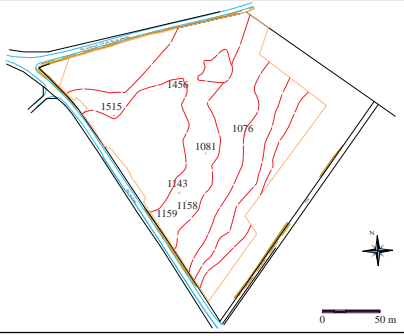
La position de la structure ST 1076, pose la question de son attribution à cette phase (Fig. 23, 24). Il est possible que le tesson datant se soit retrouvé piégé dans le comblement de cette fosse. Plusieurs arguments permettent d'étayer cette hypothèse. ST 1076 se situe dans la continuité d'un arc de cercle constitué de cinq sépulture appartenant à une phase postérieure d'occupation du site datée du III^e s. Le comblement proche du substrat encaissant est également semblable à celui de ces sépultures. Par sa position altimétrique, il s'agirait de la seule structure n'occupant pas le sommet du plateau. On peut alors en conclure que cette structure a piégé un élément descendant la pente par les phénomènes d'érosion du versant et ne constitue alors qu'un élément d'information attestant de l'occupation à la période hallstattienne.

Dans la moitié nord-ouest de l'emprise des fouilles, au niveau de la partie la plus élevée du plateau, deux structures, ST 1456 et ST 1515 ont fourni du mobilier attribuable à cette période (Fig. 23, 24).

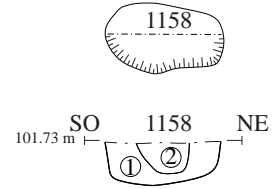
La structure 1456, de forme oblongue, se situe au nord des structures décrites précédemment. Elle mesure 1,18 m sur 0,75 m. Elle est arasée et ne conserve que 0,14 m de profondeur. Deux couches constituent son comblement. La première est constituée d'un limon brun avec des tâches de limon jaune et la seconde d'un limon brun foncé. Elle a été perturbée lors du diagnostic (tr. 5 - st. 60) et comporte des nodules de calcaire. La céramique découverte dans son comblement est attribuable à cette période.

La seconde structure (ST 1515) occupe la partie méridionale de la moitié nord-ouest de l'emprise des fouilles. Elle présente un plan patatoïde oblong. Ses dimensions sont de 2,5 m de long pour 1,4 m de large. Elle est conservée sur 0,7 m de profondeur. Son fond est plat et ses parois sont en escalier. Le remplissage présente sept couches distinctes que l'on peut regrouper en trois phases de comblement. La première présente une couche hydromorphe de limon argileux brun à gris-bleu avec des charbons de bois correspondant à de la stagnation d'eau au fond de la structure avec des poches de limon jaune orangé issues de l'effondrement de morceaux de parois. Elle est surmontée d'une couche hydromorphe de limon gris-bleu avec des oxydes de fer comblant la structure. Après un recreusement, des colluvions viennent de nouveau combler la fosse. Ils sont constitués d'une couche de limon argileux beige avec des inclusions de charbons de bois surmontée d'une couche de limon argileux gris-beige avec de nombreux oxydes de fer. Enfin un dernier curage de la fosse semble marquer l'abandon de cette structure qui fut comblée par un limon argileux hydromorphe gris-bleu avec des oxydes de fer et des charbons de bois. Deux éclats de débitages et un débris de silex y ont été retrouvés.

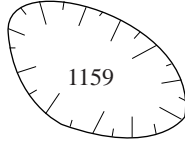
Ces éléments constituent les seuls vestiges identifiés de la période hallstattienne et restent toutefois minces. Si une attribution du mobilier céramique pour cette période est possible, il faut tout de même émettre des réserves étant donné le caractère résiduel du mobilier qui pourrait avoir été piégé dans des structures d'époques postérieures, notamment pour les structures situées en bordure de pente et pour 1076 située en mi-pente.



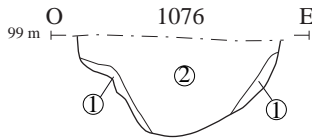
1143-1 : Comblement brun gris homogène, compact et argileux.
 1143-2 : Comblement brun homogène, compact et argileux.



1158-1 : Comblement gris clair homogène, compact et argileux.
 1158-2 : Comblement brun jaune homogène, compact et argileux.

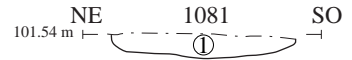
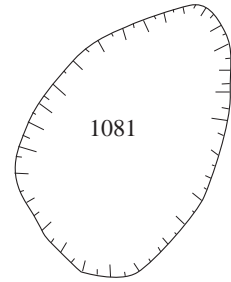
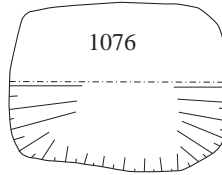


1159-1 : Comblement limono-sableux brun-gris foncé avec charbons de bois

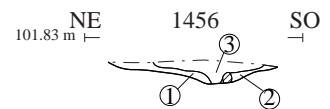
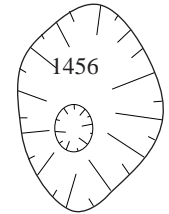


1076-1 : Comblement limon jaune orangé (stabilisation)

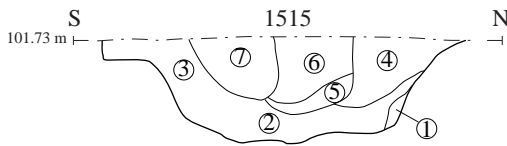
1076-2 : comblement limono-sableux brun et gris clair avec taches orangées



1081-1 : limono-sableux gris



1456-3 : Comblement homogène brun foncé, meuble et limoneux-argileux. Inclusions de micro-charbons et de nodules de pierre calcaire.
 1456-2 : Comblement hétérogène brun ponctué de boulettes de substrat remanié. Couche légèrement plus compact que 1456-1 et limoneux-argileuse. Rares inclusions de micro-charbons.
 1456-1 = 1456-2



1515-1 : Comblement limoneux orange avec concrétions de manganèse (effondrement)

1515-2 : Comblement argileux gris bleu foncé avec taches de limon jaune, oxydes de fer et inclusions de charbons de bois

1515-3 : Comblement argilo-limoneux brun avec inclusions de charbons de bois

1515-4 : Comblement argileux gris bleu avec traces d'oxydes de fer et inclusions de charbons de bois

1515-5 : Comblement limono-argileux beige avec traces d'oxydations et inclusions de charbons de bois

1515-6 : Comblement argilo-limoneux gris beige avec traces d'oxydations et inclusions de charbons de bois

1515-7 : Comblement limon-argileux gris bleu avec traces d'oxydations et inclusions de charbons de bois



Les Rues-des-Vignes 2008
 Rue du Cimetière

Figure 24 - Les structures de la phase 2

Archéopole 2011

Plan et Coupe :



II.3.4. La phase 3 : une structure du diagnostic attribuable à La Tène finale

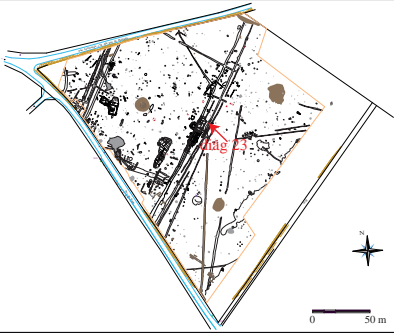
Le diagnostic effectué en 2006 faisait bilan d'une occupation de La Tène finale sur le site, en raison de la présence de mobilier céramique issu des fossés 79-75, 14 et 23. L'apport de la fouille au corpus de ces différentes structures a permis d'affiner les datations au regard des nouveaux ensembles constitués. Ainsi le fossé 79 a pour équivalent issu de la fouille le fossé 1298-1527 et le fossé 14 a pour équivalent 1028. Ils ont été réattribués à la période tibérienne.

Le mobilier de la structure 23, issu du diagnostic, est représentatif de la période laténienne (Fig. 25). Située au centre de l'emprise, dans un secteur fortement remanié par les installations successives, cette structure a été interprétée comme un fossé. Elle a livré une écuelle à pâte noire à beige comportant de la chamotte noire et rouge et des dégraissants organiques, ainsi qu'un vase tournassé et un bol dont les pâtes comportent de la chamotte beige et noire⁶⁷.

Il ne nous a pas été permis de situer le contexte de la découverte en raison du sondage mécanique profond réalisé lors du diagnostic. Le curage des structures de ce secteur lors de la fouille n'a pas livré de mobilier pouvant être associé. Nous pouvons émettre l'éventualité d'une structure laténienne masquée par le bâtiment ou l'un des fossés retrouvés sur cette zone auxquels elle aurait été attribuée.

Ces faits n'enlèvent rien aux témoins de la présence d'une occupation de la fin de la période gauloise sur le site. Les maigres indices ne permettent cependant pas de caractériser cette occupation.

67 GAILLARD 2006, p. 14 et fig. 9.



Institut national de recherches archéologiques préventives	LES RUES DES VIGNES (09)
	Rue du Cimetière
	SRA 06007 DIAG
	INRAP GA15058201
	Denis Galland - Michelle Guillaud
	INRAP 2006

Céramique issue du fossé 23
attribuable à la Tène finale

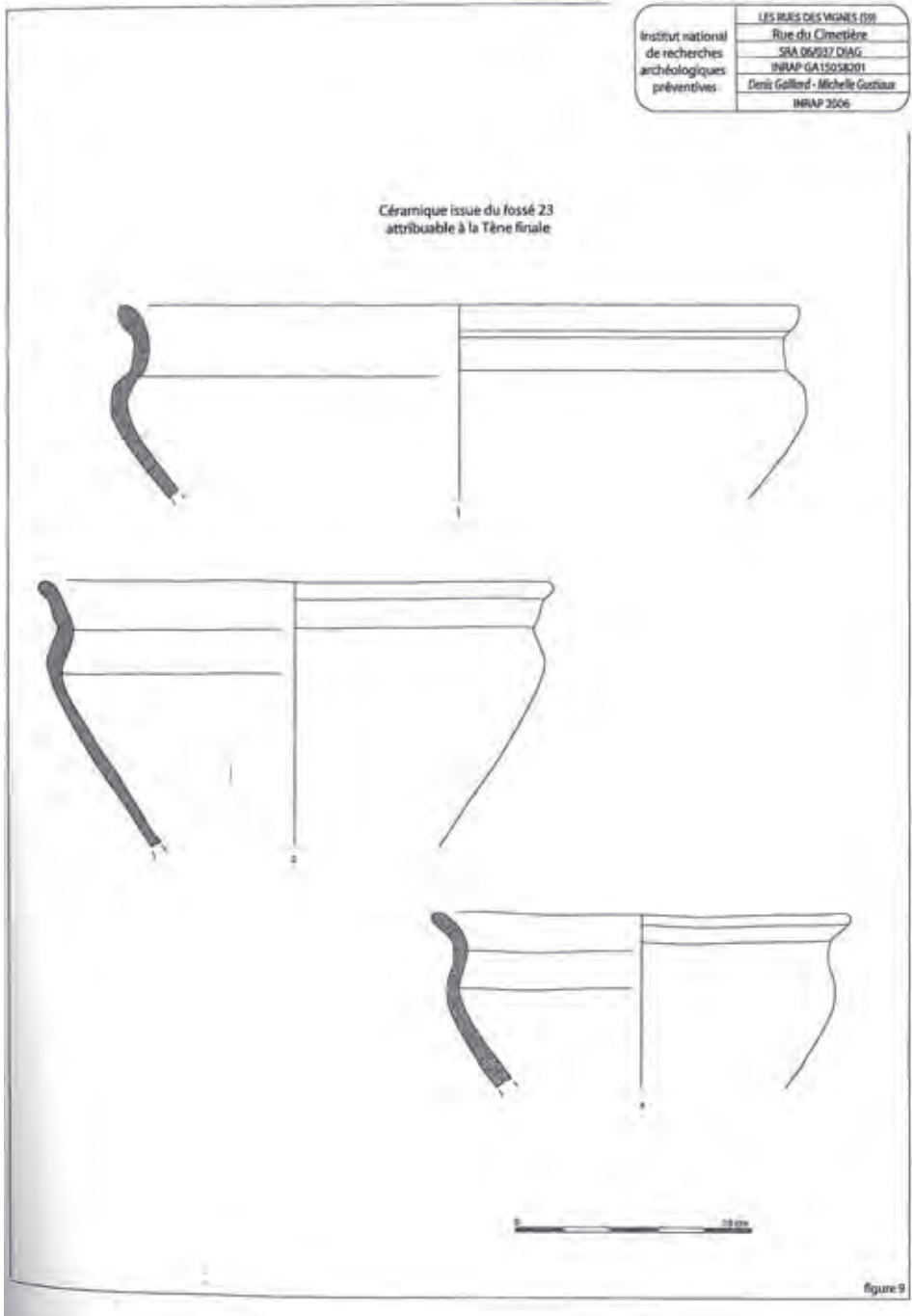


figure 9



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 25 - Le mobilier céramique de
la Tène finale (d'après Gaillard 2006)

II.3.5. La phase 4 : la première installation romaine sur le plateau

Au début de la période romaine, un premier enclos (enclos principal) s'installe sur le sommet du plateau. Rapidement un second enclos (enclos secondaire) vient se greffer sur le premier afin d'agrandir l'emprise et occuper tout le sommet du plateau sur un axe nord-ouest/sud-est. Au sein de cette emprise délimitée par des fossés, peu d'éléments ont pu être mis en exergue. Pour autant cette première implantation marque les axes directeurs du site qui vont perdurer jusqu'à la fin du II^e s. de n. e. Cette occupation précoce révèle une extension certaine vers le sud-ouest mais nous dévoile peu d'informations sur son statut et sa fonction (fig.26).

II.3.5.1. La mise en place de l'enclos principal 1001-1028

Au début du I^{er} s. de n. e., un parcellaire orthonormé s'implante sur le sommet du plateau. Il occupe une position stratégique, dominant le confluent de l'Escaut et du Torrent d'Esnes au nord et à l'ouest, et la plaine alluviale à l'est.

Le premier aménagement est matérialisé par un enclos dont nous ne possédons qu'une vue partielle se développant pour l'essentiel hors de l'emprise de fouille. Il s'agit de l'angle nord-est de cet enclos visible sur 53 m du sud-est-est au nord-ouest-ouest et 35 m du sud-ouest-ouest au nord-est-est. Il est composé des structures 1001-A et 1028 ayant respectivement pour « équivalent diag » les structures 132 et 14-3. Les nombreuses coupes réalisées dans ces fossés ont montré des recreusements successifs pour 1001 durant le I^{er} et II^e s. de n.e. 1028 semble avoir été abandonné dans un premier temps puis comblé volontairement dans un second, afin de réattribuer l'espace ceint par son creusement.

Le profil du fossé 1001-A (Fig. 27) était à l'origine en "U" avec des parois évasées (sondages 72, 74, 104, 154, 155, 156, 157, 158, 160, 161). À l'ouverture il mesure de 2,50 m à 2 m de large pour une profondeur conservée sous labours de 1 m à 1,20 m. Le comblement est brun-gris avec des taches de substrat. Le sondage 104 pratiqué dans l'angle de l'enclos révèle une continuité du tracé avec 1028. Le fond est irrégulier et ne présente pas de pendage particulier, il fluctue à des altitudes de 100,31 m NGF à 100,99 m NGF avec une moyenne de 100,88 m NGF.

Les différents sondages réalisés dans 1028 (Fig. 28) (sd 101, 104, 110, 111, 126, 172, 180, 181, 182, 288) ont permis de relever une largeur plus imposante avec une ouverture de 2,6 à 4,70 m et une profondeur évoluant de 0,9 m à 1,27 m. Le creusement est en "U" aux parois plus ou moins évasées, avec un fond plat ou en cuvette d'une largeur de 1 m à 1,60 m. Le fond du fossé ne décrit pas de pendage particulier, il est plutôt irrégulier, fluctuant à des altitudes de 100,55 m NGF à 100,87 m NGF avec une moyenne de 100,84 m NGF. Son comblement est hétérogène, composé de litages successifs allant du brun-jaune au brun-gris, surmontés d'une couche brun-noire qui le scelle définitivement au cour du II^e s. de n. e.

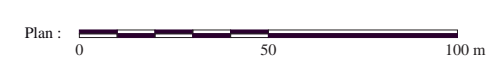
L'aspect imposant du creusement de ce fossé d'enclos tend à l'interpréter comme l'enclos principal.

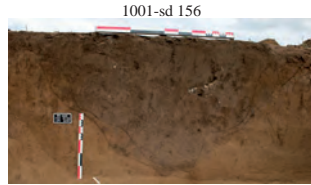
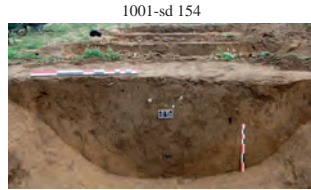
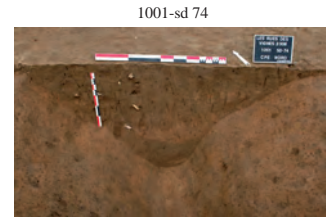
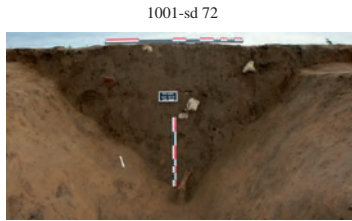
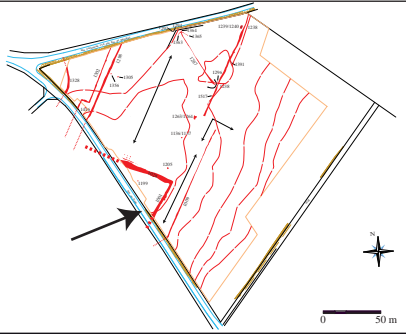


Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

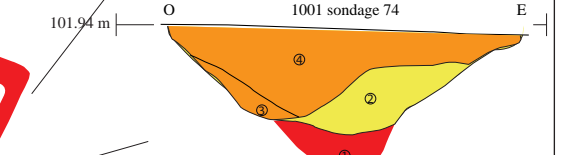
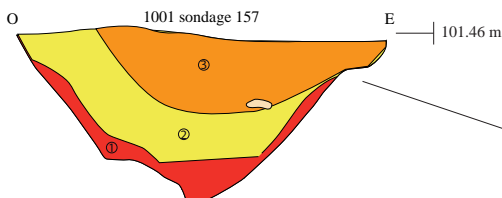
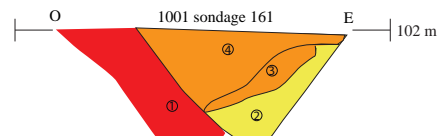
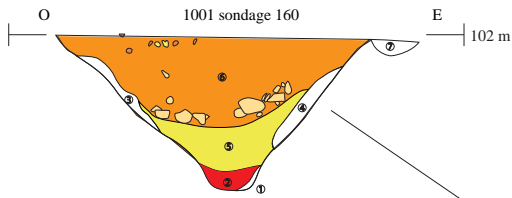
Figure 26 - La phase 4 (horizon 2)

Archéopole 2011





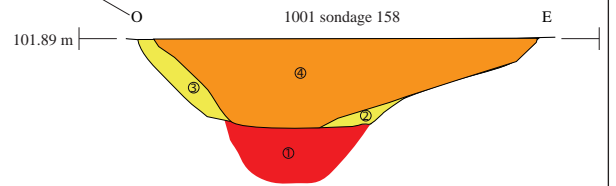
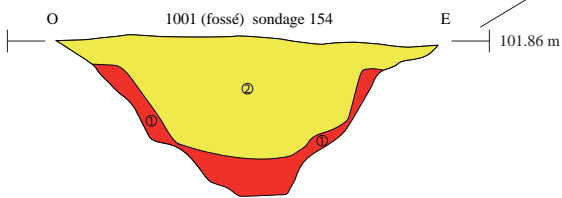
1001-6 : Comblement hétérogène brun foncé avec des nuances de gris. Inclusions de charbons. Des moellons calcaire non équarris tapissent le fond de ce comblement. Il s'agit vraisemblablement d'un rejet ponctuel dans un comblement lent.
 1001-5 : Comblement hétérogène brun foncé avec des nuances de gris. Inclusions de charbons.
 1001-3 : Comblement brun jaune avec des boulettes éparses de limon brun (substrat remanié). Curage du fossé ?
 1001-4 = 1001-3
 1001-2 : Limon brun, compact et homogène. Inclusions de petits charbons éparses.
 1001-1 : Limon brun jaune, compact et homogène.
 1579-7 : Comblement hétérogène brun foncé avec des nuances de gris. Inclusions de boulettes de substrat remanié. Chablis.



1001-3 : Comblement limoneux brun jaune
 1001-2 : Comblement hétérogène brun gris ponctué de quelques tâches orangées. Inclusions de nodules calcaire.
 1001-1 : Comblement hétérogène brun clair associé à des boulettes de terrain naturel remanié. Ensemble compact et limoneux-argileux.

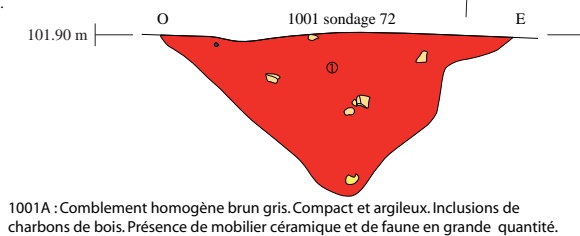
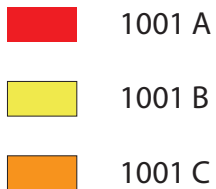
1001-4 : Comblement limono-sableux brun gris foncé
 1001-3 : Comblement limoneux brun jaune
 1001-2 : Comblement limoneux brun jaune
 1001-1 : Comblement limono-argileux brun gris

1001-4 : Comblement limono-sableux brun gris foncé
 1001-3 : Comblement limoneux brun jaune
 1001-2 : Comblement limoneux brun jaune
 1001-1 : Comblement limono-argileux brun gris



1001-2 : Comblement hétérogène brun gris ponctué de tâches blanchâtres. Niveau compact et limoneux-argileux. Inclusions de nodules calcaire. Présence de faune dans le remplissage.
 1001-1 : Comblement hétérogène brun clair associé à des boulettes de terre naturelle remaniée. Ensemble compact et limoneux-argileux.

1001-4 : Comblement brun homogène, compact et limoneux. Concentration de tessons céramiques, de charbons de bois, de terre cuites fragmentées et de faune.
 1001-2 : Comblement brun jaune hétérogène, meuble et limoneux
 1001-3 : 3=2
 1001-1 : Limites hypothétiques. Comblement brun homogène, compact et limoneux. Moins chargé en charbon que 1. Présence de tessons de céramiques.



1001A : Comblement homogène brun gris. Compact et argileux. Inclusions de charbons de bois. Présence de mobilier céramique et de faune en grande quantité.



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 27 - Le fossé 1001

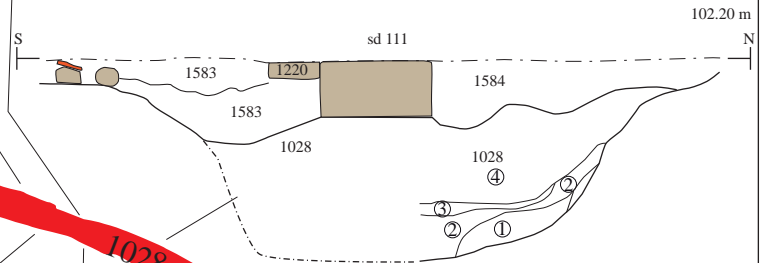
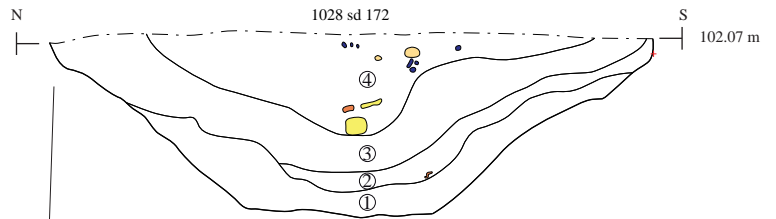
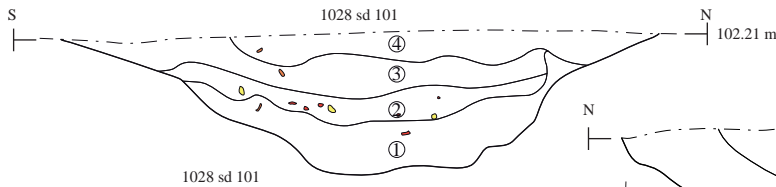
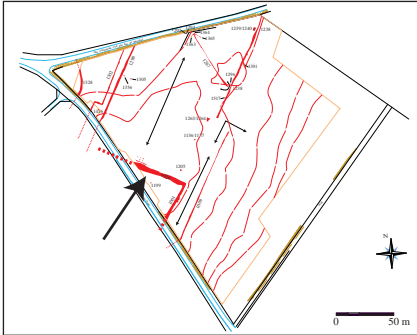
Archéopole 2011



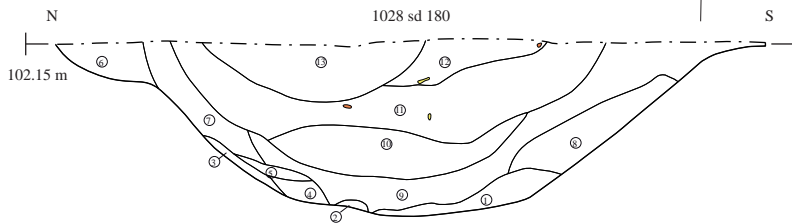
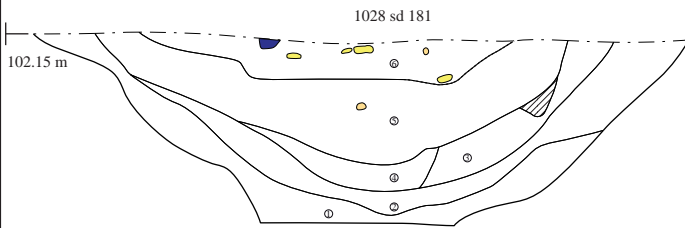
sd 101, 172 et 111

1028-4 : Comblement limoneux brun à brun jaune.
Inclusions de charbons.
1028-3 : Comblement limono-argileux brun gris.
Inclusions de charbons.
1028-2 : Comblement argileux brun gris.
Importantes inclusions de charbons et de
nodules de terre rubéfiée en plus faible quantité.
1028-1 : Comblement limono-argileux brun jaune.
Inclusions de charbons en faible quantité.

1028 sd 172



1028-6 : Comblement brun clair associé à des boulettes jaune.
Quelques inclusions de charbons.
1028-5 : Comblement limono-argileux brun jaune ponctué de tâches grises.
1028-4 : Comblement limoneux brun gris ponctué de boulettes de substrat.
1028-3 : Comblement limono-argileux brun jaune
sensiblement identique au terrain naturel non anthropisé.
1028-2 : Comblement limoneux brun jaune ponctué de tâches blanchâtres.
1028-1 : Comblement limoneux brun foncé homogène. Inclusions de charbons.



1028-13 : Comblement hétérogène brun clair à brun foncé ponctué de poches de limon brun noir.
Inclusions de nodules calcaire, d'argile cuite et de fragments de métal provenant d'un obus.
1028-12 : Comblement limoneux brun foncé compact et hétérogène.
Inclusions de petits charbons et de nodules calcaire.
1028-11 : Comblement hétérogène brun ponctué de boulettes de terre brun foncé et jaunâtres.
Inclusions de micro-charbons et de nodules calcaire.
1028-10 : Comblement hétérogène brun ponctué par des nuances de beige. Strate compact et limoneuse.
Inclusions de charbons, de nodules d'argile cuite et de nodules calcaire.
1028-9 : Comblement hétérogène brun beige ponctué de boulettes de substrat remanié.
Couche compact et limoneuse. Rares inclusions de nodules calcaire.
1028-8 : Comblement brun gris ponctué par des poches de limon beige et jaunâtre.
1028-1 : Comblement hétérogène brun ponctué par des boulettes de substrat remanié.
1028-5 : Limon gris associé à des boulettes de substrat remanié. Niveau compact.
1028-6 : Limon brun avec des inclusions éparées de substrat remanié.
Inclusions de petits charbons et de rares nodules de terre rubéfiée.
1028-7 : Comblement hétérogène brun beige ponctué de boulettes brun jaunâtre .
Couche compact. Inclusions anecdotique de nodules calcaire.
1028-3 : Limon brun beige hétérogène ponctué de poches diffuses de limon brun.
Starte compacte. Inclusions de petits fragments de charbons.
1028-2 = 1028-4 limon argileux brun foncé gris avec des nodules d'argiles jaune



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 28 - Le fossé 1028 (phase 4)

Archéopole 2011

Plan : 0 25 50 m

Coupes : 0 2 m

II.3.5.2. L'enclos secondaire

Un enclos secondaire vient se greffer sur le premier enclos (Fig. 29). Sensiblement plus large, il se développe dans la continuité de l'enclos principal sur un axe sud-ouest / nord-est. Il est délimité sur sa face nord-ouest par un tracé double de deux fossés rectilignes 1298 et 1302. Sur sa face sud-est, il est ceint par le fossé 1009 débutant en amont le long de l'enclos principal et englobant un espace parallèle au fossé 1001. Ce fossé s'interrompt à 54 m au nord-est, créant ainsi une ouverture dans l'enclos. Au niveau de cette interruption, le fossé 1238 reprend alors un tracé dans l'axe de 1001 vers le nord-est. L'accès ainsi créé entre 1009 et 1238 s'ouvre vers le nord-est, puisqu'il n'est pas pratiqué dans la face sud-est de cet enclos, mais déporté de manière à être parallèle au fossé d'enclos et face au chemin délimité entre 1001 et 1009.

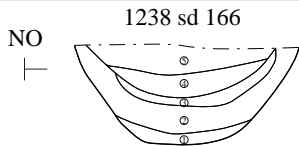
Cet enclos délimite un espace d'au moins 160 m de long sur 90 m de large soit plus de 1,4 hectares. Un fossé oblique 1287, orienté sud-est / nord-ouest et formant un angle de 55° depuis le fossé 1238, divise cet enclos secondaire et délimite ainsi deux cours. Il est visible sur 56 m de long. À son extrémité nord-ouest une entrée est aménagée.

II.3.5.2.1. Les fossés constituant l'enclos secondaire

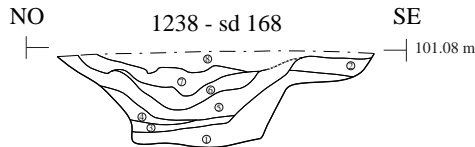
Le fossé 1298 est orienté sud-ouest / nord-est. Il constitue la limite interne ouest de l'enclos secondaire (Fig. 30). Il est doublé par le fossé 1302. Son équivalent au diagnostic est le fossé 79-75. Son tracé rectiligne a été suivi sur 74,30 m. Un premier creusement en « U » avec parois verticales du fond à mi-hauteur, puis obliques de mi-hauteur à la surface, révèle une profondeur sous décapage de 0,85 m à 1 m. Son ouverture est de 1,44 m et le fond plat est large de 0,62 m. Il présente un comblement hétérogène composé de litages de limon argileux brun-jaune à gris alternés par des limons lessivés gris-blanc. Le pendage des couches confirme l'observation de Denis Gaillard faisant mention de la présence d'un talus interne pour la moitié nord (sondages 191 et 192, 305). En revanche, cela n'est pas confirmé pour la moitié sud. L'essentiel du mobilier collecté dans le comblement de ce fossé est constitué d'une hache polie et de céramique.

Le fossé 1298 est recreusé dans un second temps laissant apparaître un profil en « V » ou en cuvette avec le fond situé de 0,5 m à 0,62 m de profondeur. Il est scellé par un limon brun-gris ponctué de tâches blanches avec des inclusions de charbons de bois et du limon rubéfié.

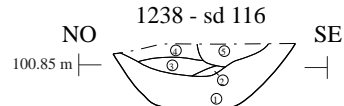
L'observation des différents relevés altimétriques indique un sens d'écoulement du sud-ouest vers le nord-est. Le fond du fossé passe ainsi au sud-ouest de 100,47 m NGF à 99,84 m NGF au nord-est, soit sur 50 m de long une chute de 0,62 m.



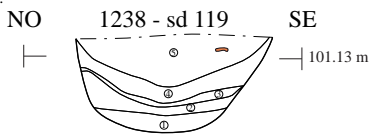
1238-5 : Comblement limoneux brun.
 1238-4 : Comblement limoneux brun gris.
 Inclusions de manganèse.
 1238-3 : Comblement limoneux brun gris à brun jaune.
 Inclusions de manganèse en plus grande quantité.
 1238-2 : Comblement limoneux brun jaune.
 Inclusions de manganèse très ponctuelle.
 1238-1 : Comblement sableux beige à brun jaune



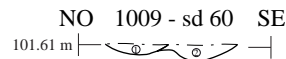
1238-2 : Comblement limoneux beige avec inclusions de limon brun-gris
 1238-8 : Comblement limoneux brun gris ponctué de boulettes de substrat remanié. Inclusions de nodules de pierre calcaire.
 1238-7 : Comblement limoneux brun gris foncé ponctué de boulettes gris clair.
 1238-6 : Comblement présentant une succession de litages gris clair à gris foncé.
 Litages de colluvionnement.
 1238-5 : Comblement limoneux brun beige ponctué de limon brun gris.
 1238-4 : Comblement limoneux brun ponctué d'inclusions gris clair.
 1238-3 : Comblement limoneux-argileux brun ponctué d'inclusions éparées de limon gris clair.
 1238-1 : Comblement brun alternant avec des litages gris clair à gris blanc (colluvionnement).



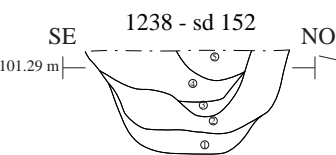
1238-5 : Comblement limoneux brun gris ponctué de boulettes de terre jaunâtres.
 1238-4 : Comblement limoneux brun jaunâtre. Inclusions de nodules de pierre calcaire.
 1238-3 : Comblement brun gris clair. Inclusions de petits charbons de bois.
 1238-2 : Strate de colluvionnement grise pâle.
 1238-1 : Terrain naturel associé à des boulettes de limon brun foncé



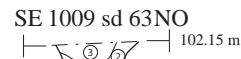
1238-5 : Comblement limono-sableux brun gris.
 1238-4 : Comblement limoneux brun jaune.
 1238-3 : Comblement limono-sableux gris.
 1238-2 : Comblement limoneux brun jaune.
 1238-1 : Comblement sableux jaune beige.
 Présence de fins litages de sédiments.



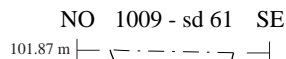
1009-2 : Comblement limoneux gris foncé ponctué de tâches orangées.
 Inclusions de nodules de pierre calcaire.
 1009-1 : Comblement gris foncé argileux.



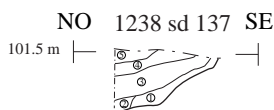
1238-5 : Comblement limoneux brun gris.
 1238-4 : Comblement argilo-limoneux brun gris ponctué de de substrat remanié et inclusions d'oxyde de manganèse.
 1238-3 : Comblement limoneux-argileux brun jaune ponctué de traces blanchâtres et grisâtres (colluvionnement).
 1238-2 : Comblement argileux brun jaune. Inclusions d'oxyde de manganèse.
 1238-1 : Comblement hétérogène brun jaune avec des litages blanchâtres.



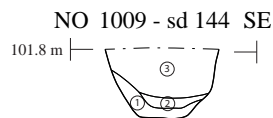
1009-1 Comblement argilo-sableux
 1009-2 Comblement limoneux brun
 1009-3 Comblement limoneux brun foncé



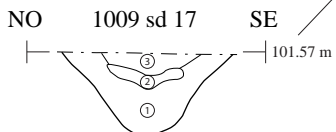
1009 : Comblement gris sableux.



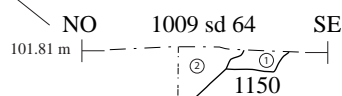
1238-1 Comblement limon brun-gris clair
 1238-2 Comblement limon brun-gris foncé
 1238-4 Comblement limono-sableux brun-gris clair avec quelques charbons de bois
 1238-3 Comblement limon brun-gris foncé avec poches de substrat et de limon gris
 1238-5 Comblement limon brun foncé avec inclusions de quelques charbons de bois



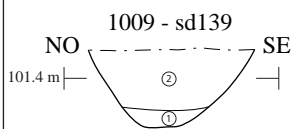
1009-3 : Comblement limoneux brun gris ponctué de rares inclusions de substrat remanié. Présence de charbons.
 1009-2 : Comblement limoneux brun gris ponctué de boulettes brun foncé. Couche compact avec des inclusions de charbons.
 1009-1 : Comblement limoneux brun jaune avec des inclusions éparées de limon brun gris à brun foncé avec petits charbons.



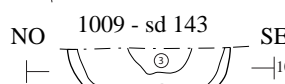
1009-1 Comblement limoneux brun-gris
 1009-2 couche charbonneuse
 1009-3 Comblemnt limoneux brun-jaune



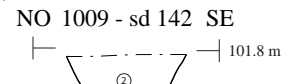
1009-2 limon brun
 1150-1 limon brun-jaune avec taches grises



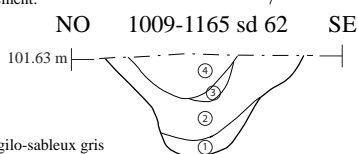
1009-2 : Comblement limono-argileux brun,
 1009-1 : Colluvionnement.



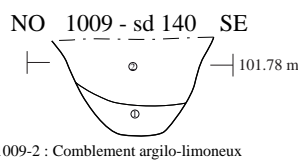
1009-3 : Comblement de limon brun et de terrain naturel remanié.
 1009-2 : Comblement argileux brun gris foncé, compact et homogène.
 1009-1 : Comblement argileux brun gris ponctué de traces blanchâtres.



1009-2 : Comblement brun gris ponctué de rares inclusions de substrat remanié. Présence de charbons, d'oxyde de manganèse et de nodules d'argile cuite.
 1009-1 : Comblement limoneux brun jaune ponctué de tâches éparées grisâtres. Inclusions de charbons et d'oxyde de manganèse..



1009-1 Comblement argilo-sableux gris
 1009-2 Comblement argilo-limoneux brun-gris avec micro charbons de bois
 1009-3 Comblement argileux jaune
 1009-4 Comblement argilo-limoneux brun riche en charbons de bois



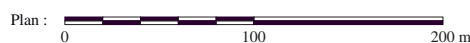
1009-2 : Comblement argilo-limoneux brun gris. Quelques inclusions de charbons de bois.
 1009-1 : Comblement brun orangé. Inclusions rares de manganèse.



Les Rues-des-Vignes 2008
 Rue du Cimetière

Figure 29 - L'aile orientale de la phase 4 (horizon 2)

Archéopole 2011

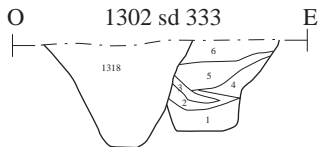


Le fossé 1302 est orienté sud-ouest / nord-est. Il est visible sur 65,5 m de long dans l'emprise des fouilles. Il constitue le tracé doublant le fossé 1298. Il est rectiligne sur 55 m du nord-est au sud-ouest et amorce ensuite une chicane, probablement dans le but d'éviter un obstacle ou une structure. Ainsi il tourne à angle droit vers le nord-ouest sur 8 m puis reprend l'orientation de l'enclos, soit nord-est / sud-ouest. Son tracé est alors suivi sur 7,5 m. Son ouverture oscille entre 0,90 et 1 m de largeur pour une profondeur de 0,26 m à 0,6 m. Les parois sont obliques et le fond est majoritairement en cuvette. Deux comblements sont visibles, un premier limono-argileux gris clair et un second plus argileux brun-gris avec des poches de substrat jaune. De nombreux charbons de bois sont visibles en surface. Il ne présente pas de pendage particulier, son fond se situe à une altitude moyenne de 100,64 m NGF.

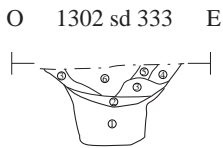
Le tracé rectiligne du fossé 1009 est visible sur 103 m. Il est orienté nord-est / sud-ouest (Fig. 29). Sa largeur oscille entre 0,6 m à 1,3 m de large et sa profondeur est comprise entre 0,45 m et 0,63 m. Deux comblements ont été distingués : un premier composé d'un limon brun-gris et un second scellant le fossé avec un limon brun-jaune. Le creusement présente à l'origine des parois obliques et un fond en cuvette. L'observation des profils et des comblements indique une phase de curage à profil en cuvette et parois obliques. Ce curage est flagrant au niveau du sondage 60, où le tracé subit un léger décalage. Le creusement originel de ce fossé possède un pendage du nord-est au sud-ouest faisant évoluer le fond du fossé d'une altitude de 101,49 m à 100,03 m, soit une pente de près de 3 % vers le sud (pendage inversé par rapport aux fossés 1298 et 1238). En bordure d'emprise sud, le fossé 1009 semble amorcer un virage ou un angle rentrant et pourrait indiquer un aménagement spécifique qui n'a malheureusement pu être observé en raison de la proximité de la route. Le mobilier récolté est constitué de faune et de céramique. Plusieurs éclats de silex ont été piégés dans son comblement.

Le fossé 1238 constitue la seconde partie du côté ouest de l'enclos (Fig. 29). Il démarre au niveau de l'interruption de 1009 et suit la même orientation sud-ouest / nord-est. Son tracé est visible sur 96,5 m de long jusqu'à la limite nord de l'emprise. Les observations effectuées sur ce fossé révèlent une largeur de 1,16 m à 1,8 m pour une profondeur sous décapage de 0,42 m à 0,7 m. Son profil est en cuvette à parois obliques avec un comblement hétérogène. Une première couche correspond à la stabilisation des parois du creusement, elle est proche du substrat limoneux jaune orangé. Elle est surmontée de colluvions gris clair et d'une troisième couche hydromorphe brun-gris avec des inclusions de charbons de bois. Deux dernières couches limoneuses viennent sceller ce fossé. Il s'agit tout d'abord d'un limon brun-jaune avec des inclusions de nodules de calcaires suivi d'un limon brun-gris avec des poches de limon brun-jaune proche du substrat. Les traces d'un curage sont visibles au niveau des sondages 116, 119, 152, 166, 168, 205 et 295. Ces traces concernent les deux dernières couches de comblement du fossé. Cette observation a permis une séparation du mobilier et d'attribuer ce recreusement à la phase 6. Le pendage du creusement originel de 1238 indique un sens d'écoulement du sud-ouest vers le nord-est de 0,7 %. Le mobilier recueilli est relativement pauvre, il s'agit essentiellement de mobilier céramique, de silex et de faune.

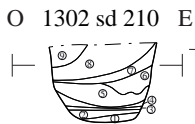
Les sens d'écoulement des fossés 1009 et 1238 sont opposés. Ils permettent d'évacuer les eaux de pluies en les éloignant de l'accès situé entre les interruptions des deux fossés.



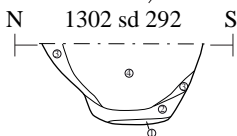
- 1302-1 Comblement limoneux brun-jaune avec litage lessivé
- 1302-2 Comblement limoneux brun-jaune avec lits de limon lessivé
- 1302-3 Comblement limono-sableux gris clair avec inclusions de charbons de bois
- 1302-4 Comblement limoneux brun-jaune
- 1302-5 Comblement limoneux brun-gris avec inclusions de charbons de bois et taches de substrat
- 1302-6 Comblement limono-argileux brun-gris avec inclusions de charbons de bois.



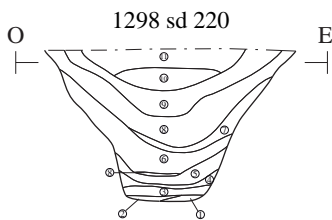
- 1302-1 Comblement limoneux sableux gris clair hydromorphe avec traces de limon jaune orangé oxydé, inclusions de manganèse
- 1302-2 Comblement limoneux brun jaune avec poches de limon blanc lessivé
- 1302-3 Comblement limoneux argileux brun gris clair avec des taches de limon jaune avec quelques inclusions de charbons de bois
- 1302-4 Comblement limoneux argileux gris clair avec micro charbons de bois
- 1302-5 Comblement limoneux argileux brun gris clair avec des taches de limon jaune avec quelques inclusions de charbons de bois
- 1302-6 Comblement limoneux brun gris foncé carbonneux avec des taches de limon jaune



- 1302-9 : Comblement argilo-limoneux brun jaune.
- 1302-8 : Comblement limoneux brun jaune.
- 1302-7 : Comblement limoneux brun jaune avec des nuances de gris.
- 1302-6 : Comblement limoneux brun jaune.
- 1302-5 : Comblement limoneux brun gris.
- 1302-4 : Comblement limoneux brun gris avec des traces d'oxydation.
- 1302-3 : Comblement limoneux brun jaune
- 1302-2 : Comblement identique à 1302-7 avec des litages blanchâtres.
- 1302-1 = 1302-3

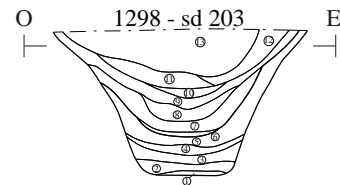
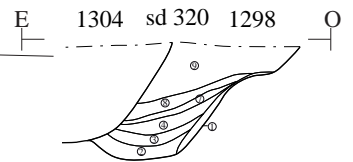
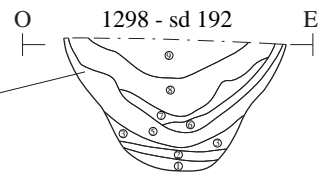
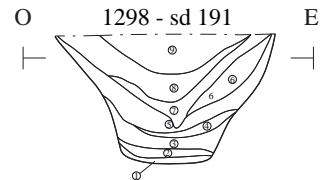


- 1495-1 limon argileux brun gris-bleu avec poches de substrat
- 1495-2 limon argileux brun gris
- 1495-3 limon brun jaune
- 1495-4 limon argileux brun gris-bleu avec poches de substrat



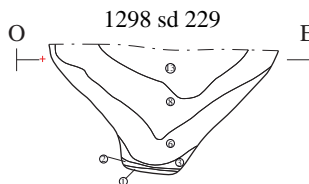
1298 sd 191, 192, 320

- 1298-9 : Comblement limoneux brun gris.
- 1298-8 : Comblement limoneux brun gris ponctué d'inclusions de substrat remanié.
- 1298-7 : Comblement limoneux brun gris avec ponctuellement des nuances blanchâtres à jaunâtres.
- 1298-6 : Comblement limoneux jaune blanc, limoneux.
- 1298-5 : Comblement limoneux brun jaune.
- 1298-4 : Comblement limono-argileux jaune grisâtre.
- 1298-3 : Comblement limono-argileux brun jaune avec des litages blanchâtres (colluvionnement).
- 1298-2 : Comblement limoneux-argileux brun jaune.
- 1298-1 : Comblement limoneux-argileux brun jaune à gris avec des litages blanchâtres.



sd 203, 220, 229

- 1298-13 : Comblement limoneux brun gris.
- 1298-12 : Comblement limoneux brun gris foncé ponctué de petites boulettes de substrat.
- 1298-11 : Comblement limoneux brun gris avec des nuances de jaune.
- 1298-10 : Comblement limono-argileux gris jaune.
- 1298-9 : Comblement limoneux brun gris foncé.
- 1298-8 : Comblement limoneux brun gris avec des nuances blanchâtres.
- 1298-7 : Comblement limono-argileux jaune blanc.
- 1298-6 : Comblement limono-argileux jaune gris. Inclusions de charbons.
- 1298-5 : Comblement limono-argileux jaune blanc.
- 1298-4 : Comblement argileux brun clair. Inclusions de charbons.
- 1298-3 : Comblement limono-sableux brun jaune.
- 1298-2 : Comblement limoneux brun jaune avec des nuances de gris. Petit liseré d'oxydation à la base de la couche.
- 1298-1 : Comblement sableux brun clair.



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 30 - L'aile occidentale de la phase 4 (horizon 2)

Archéopole 2011



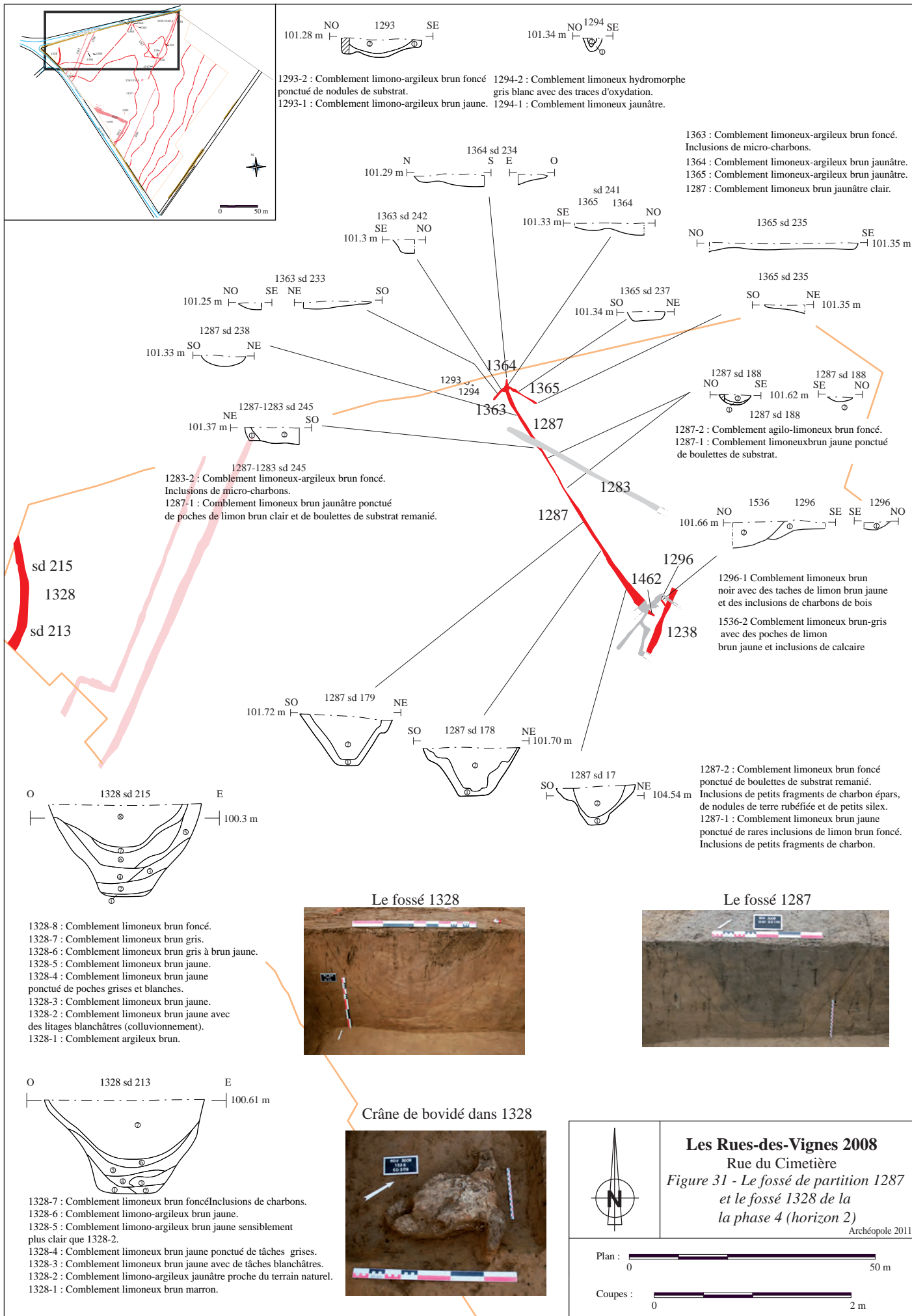
II.3.5.2.2. Le fossé de partition

Le fossé 1287 divise l'enclos secondaire en deux cours (Fig. 31). Il est orienté sud-est / nord-ouest, incliné de 55° par rapport au fossé d'enclos 1238. Il ne vient pas s'appuyer directement contre le fossé 1238, mais laisse un petit espace de circulation de 1,3 m. Cette entrée secondaire est complétée d'un appendice (st. 1296) de 1,6 m de long, constituant ainsi une entrée en chicane. À son autre extrémité nord-ouest, le fossé 1287 est complété par deux antennes constituant un aménagement particulier. Ces deux antennes, 1363 et 1365 se rejoignent à angle droit et sont disposées de telle sorte que le fossé 1287 corresponde à la bissectrice de cet aménagement. La première cour est visible dans sa quasi-totalité hormis sa partie nord-ouest qui se développe hors de l'emprise de fouille. On peut estimer sa superficie à 1,5 hectare.

Le fossé 1287 mesure 56 m de long et présente une ouverture sous décapage de 0,26 à 0,8 m de large. Le creusement est irrégulier, présentant à la fois des parois obliques, irrégulière et un fond plat ou en cuvette. Son comblement est constitué d'un premier dépôt de limon brun-jaune et d'un second plus argileux brun avec des poches de substrat remanié. Il semble avoir été comblé volontairement.

II.3.5.3. Un tronçon de fossé curviligne

En limite est de l'emprise de fouille, un tronçon de fossé 1328 présente un tracé curviligne (Fig. 31). L'orientation principale de ce fossé est nord-sud. Il s'installe sur un niveau plus bas que le double système de fossés 1302/1298, à une altitude de 100,61 m NGF. Sa largeur moyenne est de 1,6 m et il est conservé sur une profondeur de 0,95 m. Le profil originel est à fond plat et parois obliques. Un limon brun à brun-jaune tapisse le fond du creusement et les parois. Un crâne de bovidé a été déposé à plat au fond de ce fossé. Le fossé 1328 semble avoir été recreusé avec un profil en cuvette sur une profondeur de 0,68 m. Le comblement qui vient alors le sceller est limoneux brun foncé avec des charbons de bois. Il apparaît au diagnostic de Denis Gaillard que le fossé 84 est l'équivalent de 1328, mais aussi qu'il est doublé par un fossé (88) plus à l'ouest, distant de 4 m. Aucun élément de chronologie n'a pu être établi lors du diagnostic.



Le fossé 1328

Le fossé 1287

Crâne de bovidé dans 1328

Les Rues-des-Vignes 2008
 Rue du Cimetière
 Figure 31 - Le fossé de partition 1287 et le fossé 1328 de la phase 4 (horizon 2)
 Archéopole 2011



II.3.5.4. Les axes de circulations

Peu d'éléments ont pu être relevés pour l'enclos principal puisqu'il se développe pour l'essentiel hors de l'emprise de fouille. Aussi les informations sur l'organisation de cette occupation décrites dans les lignes qui suivent proviennent de l'observation de l'enclos secondaire.

II.3.5.4.1. Un chemin d'accès

Un espace précédemment mentionné dans la constitution de l'enclos secondaire (Fig. 26) est situé entre le fossé 1001 de l'enclos principal et le fossé 1009 formant le côté sud-est de l'enclos secondaire. Cet espace est trapézoïdal. Sa largeur oscille en bordure sud de l'emprise de 19,6 m à 14 m de large au niveau de l'angle de l'enclos principal. Il a été observé sur 102 m de long et couvre une superficie d'au moins 1 600 m² jusqu'à l'entrée latérale est. Aucune structure n'a pu être attribuée à cette période dans cet espace, faute de mobilier. Bien qu'aucune ornière n'ait été observée, l'hypothèse d'un axe de circulation semble la plus vraisemblable pour cet espace étant donné qu'il se localise dans l'axe de l'entrée aménagée dans le côté est de l'enclos. Le long de cet axe, à l'intérieur de l'enclos secondaire, trois structures ont été attribuées par leur mobilier céramique à cette période. Elles sont alignées et forment une ligne parallèle à ce chemin. Elles constituent un argument supplémentaire pour l'identification d'une limite de circulation. Des structures non phasées poursuivent l'alignement sans pour autant que l'on puisse les y rattacher avec certitude.

II.3.5.4.2. L'entrée principale de l'enclos secondaire

L'espace ouvert dans le côté est de l'enclos constitue l'entrée principale (Fig. 26). Elle se situe dans l'axe du chemin d'accès aménagé le long de l'enclos principal. L'espace ouvert se situe entre les interruptions des fossés 1009 et 1238, perpendiculairement au côté de l'enclos. Il mesure 12,5 m de largeur. La présence de structures d'époques postérieures perturbe la lisibilité de cette entrée et ne permet donc pas d'y associer une quelconque structure.

II.3.5.4.3. Les passages entre la cour nord et la cour sud

Un premier passage est aménagé le long du fossé 1238 (Fig. 31), au niveau du fossé de partition des deux cours (1287). Ce passage étroit est aménagé en chicane grâce à la présence de deux appendices, l'un (1462) est situé à l'extrémité du fossé 1287 et l'autre (1296) est greffé sur le fossé d'enclos 1238, à 2,8 m plus au nord. L'espace vacant entre le fossé d'enclos et l'appendice 1462 mesure 1,3 m. Son étroitesse en fait un passage secondaire.

La structure 1462 mesure 2,5 m de longueur (Fig. 31). Elle se situe dans la continuité du fossé 1287. Elle est fortement perturbée par l'installation de fossés lors des phases suivantes d'occupation. Son arasement

n'a pas permis d'observer son profil, mais le comblement est identique à 1287. Son comblement est constitué d'un premier dépôt de limon brun-jaune et d'un second plus argileux brun avec des poches de substrat remanié.

La structure 1296 mesure 0,92 m de long ; elle est perpendiculaire au fossé 1238 (Fig. 31). Elle présente un profil à parois obliques et fond plat conservé sur 7,72 cm. Un surcreusement pseudo-circulaire à son extrémité nord-ouest semble indiquer la présence d'un poteau. Le diamètre de ce poteau est estimé à 0,30 m pour une profondeur de 0,20 m. Le comblement est uniforme, il s'agit d'un limon brun-noir avec des tâches de limon brun-jaune et des inclusions de charbons de bois.

Le second passage aménagé entre les deux cours est plus imposant (Fig. 31). Il se situe à l'extrémité de 1287, à mi-distance des fossés d'enclos est et ouest (49 m de 1238 et à 44 m du tracé estimé de 1298). Le fossé 1287 est complété de deux antennes constituant un aménagement particulier. Ces deux antennes, 1363 et 1365, sont à angle droit l'une par rapport à l'autre et sont disposées de telle sorte que le fossé 1287 corresponde à la bissectrice de cet aménagement.

La structure 1363 est rectiligne, elle mesure 3,5 m de long sur 0,5 m de large. Elle est relativement peu profonde, 7,4 cm sont conservés, et révèlent un comblement homogène brun foncé avec des inclusions de charbons de bois. Ses parois sont évasées et le fond est plus ou moins régulier. Il pourrait s'agir d'une sablière basse.

La structure 1365 est rectiligne, elle mesure 7 m de long pour 0,25 m à 0,44 m de large. Son fond est relativement plat, et les parois sont verticales. Elle est conservée sur 5,4 cm de profondeur et son comblement est composé d'un limon argileux homogène brun-jaune foncé. On peut également l'interpréter comme une sablière basse au même titre que 1363.

Cette entrée aménagée met en évidence le passage entre les deux cours. Sa position en limite de l'emprise nord-ouest perturbe notre observation. Il est probable que le fossé 1287 et l'aménagement associé aient leur équivalent en symétrie hors de notre emprise de fouille. Deux structures peuvent fonctionner avec eux. Il s'agit du départ d'un fossé 1293 et d'un trou de poteau 1294. L'absence de mobilier datant est à signaler et des réserves sur cette interprétation sont à émettre.

La structure 1293 est visible sur une distance de 1 m. Elle présente une ouverture de 0,85 m de large pour 0,2 m de profondeur conservée. Son profil est à parois sub-verticales et fond en cuvette. Le comblement est composé d'un premier dépôt de limon argileux brun-jaune et d'un second brun foncé ponctué de poches de substrat jaune orangé. Ce comblement est strictement identique à 1287 ce qui nous conforte dans l'hypothèse d'un fossé constituant le pendant de 1287.

Le trou de poteau 1294 mesure 0,15 m de diamètre et conserve une profondeur sous décapage de 0,13 m. Le profil est en cuvette et les parois sont obliques. Son comblement est limoneux jaune recouvert d'un limon gris-blanc oxydé. Par sa position il est associé au fossé 1293.

L'espace ainsi restitué entre l'une des antennes du fossé de partition 1287 et le trou de poteau 1294 est de 5 m.

II.3.5.5. Une structure à l'intérieur de l'enclos principal 1001-A/1028

Nous ne possédons qu'une vision restreinte de ce premier enclos, soit environ 615 m². Parmi les structures découvertes à l'intérieur de cet enclos une seule peut être attribuée à la phase 4 (Fig.33).

La structure 1199 est une fosse de plan sub-circulaire de 1 m sur 0,97 m dont le niveau d'apparition sous labours est situé à 102,3 m d'altitude NGF. Elle est conservée sur 0,31 m de profondeur et présente un profil à parois verticales et un fond aménagé d'un palier au sud-ouest à 0,16 m de profondeur suivi d'un surcreusement ovale de 0,74 m sur 0,52 m dans sa moitié nord-est. L'observation de la coupe révèle une première lentille de colluvions brun-jaune liée à la stabilisation du creusement, suivi d'un comblement brun-gris argileux avec des charbons de bois. Au centre du surcreusement se distingue un troisième niveau de comblement gris foncé très riche en charbons de bois. Il pourrait s'agir du fantôme d'un poteau en bois. Sa position en bordure de l'emprise de fouille ne permet pas de l'attribuer à un quelconque bâtiment. Le mobilier récolté est composé de céramique et de silex retrouvés dans la terre de calage du poteau et non dans le comblement du négatif d'enlèvement de ce dernier.

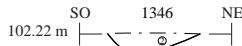
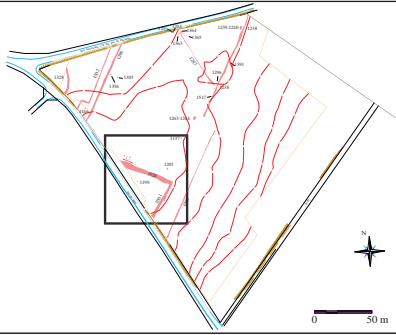
II.3.5.6. Un bâtiment-porche

À l'extérieur de l'enclos principal adossé au fossé 1028, un ensemble de structures en creux a été repéré (Fig. 32). Il s'agit du négatif d'une sablière basse alignée sur le fossé 1028, et d'un ensemble de trous de poteau constituant un bâtiment de plan quadrangulaire sur le même axe. L'emplacement central de ce bâtiment lui confère par sa proximité avec le fossé 1028 un statut particulier. Il pourrait s'agir d'un bâtiment-porche ou grenier-porche délimitant une entrée entre l'enclos principal et la cour sud de l'enclos secondaire.

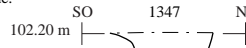
La structure 1373 se présente sous l'aspect d'un petit fossé rectiligne de 10,30 m de long et 0,55 m de large. Le profil présente un fond plat avec des parois évasées conservées sur 9 cm. Le comblement est brun-jaune clair. Cette structure présente l'aspect d'une sablière alignée sur le fossé 1028 à moins d'un mètre de distance. Son extrémité nord-ouest est perturbée par la présence d'un aménagement militaire de la Première Guerre Mondiale. Trois trous de poteau ont été repérés dans son axe, deux au sud-est (1378 et 1379) et un au nord-ouest (1561).

Les structures 1561, 1378 et 1379 sont de forme sub-circulaire. Leur diamètre varie de 0,25 m à 0,38 m. Ces structures sont très arasées, les profondeurs relevées n'excèdent pas les 8 cm avec des parois obliques et un fond en cuvette. L'arasement de la structure 1373, ne permet pas de savoir si 1561 se trouvait à l'intérieur de cette dernière. L'extrémité sud-est de 1373 étant confirmée, il est assuré que les structures 1378 et 1379 se situant respectivement à 1,4 m et 3,15 m de 1373 constituent des trous de poteau indépendants. Le comblement de ces trous de poteau est proche de celui de la sablière, soit limoneux brun-jaune à brun avec des inclusions de charbons de bois, avec des nuances de concentration de charbons de bois permettant la distinction du fantôme du poteau de 1378. Le diamètre du poteau restitué est de 0,2 m.

Cinq autres creusements se situent à proximité. Ils présentent deux alignements réguliers : cet aspect organisé permet de les associer. Il s'agit des structures 1352, 1349, 1348, 1347 et 1346. Leurs dimensions varient de 0,91 m sur 0,76 m pour la plus grande à 0,68 m sur 0,63 m pour la plus petite. Leur profondeur

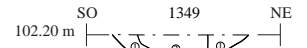


1346-2 : Comblement argilo-limoneux brun gris.
1346-1 : Comblement argilo-limoneux orangé jaune.



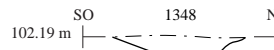
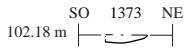
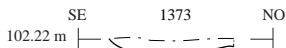
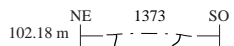
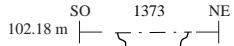
1347 : Comblement limoneux brun jaunâtre.

Tranchées de 1914-1918
Limite de l'emprise

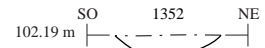
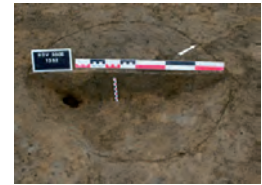


1349-2 : Comblement limoneux-argileux brun gris ponctué de tâches brunes.
1349-1 : Comblement limoneux-argileux brun jaunâtre ponctué de tâches blanchâtres.

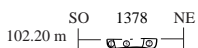
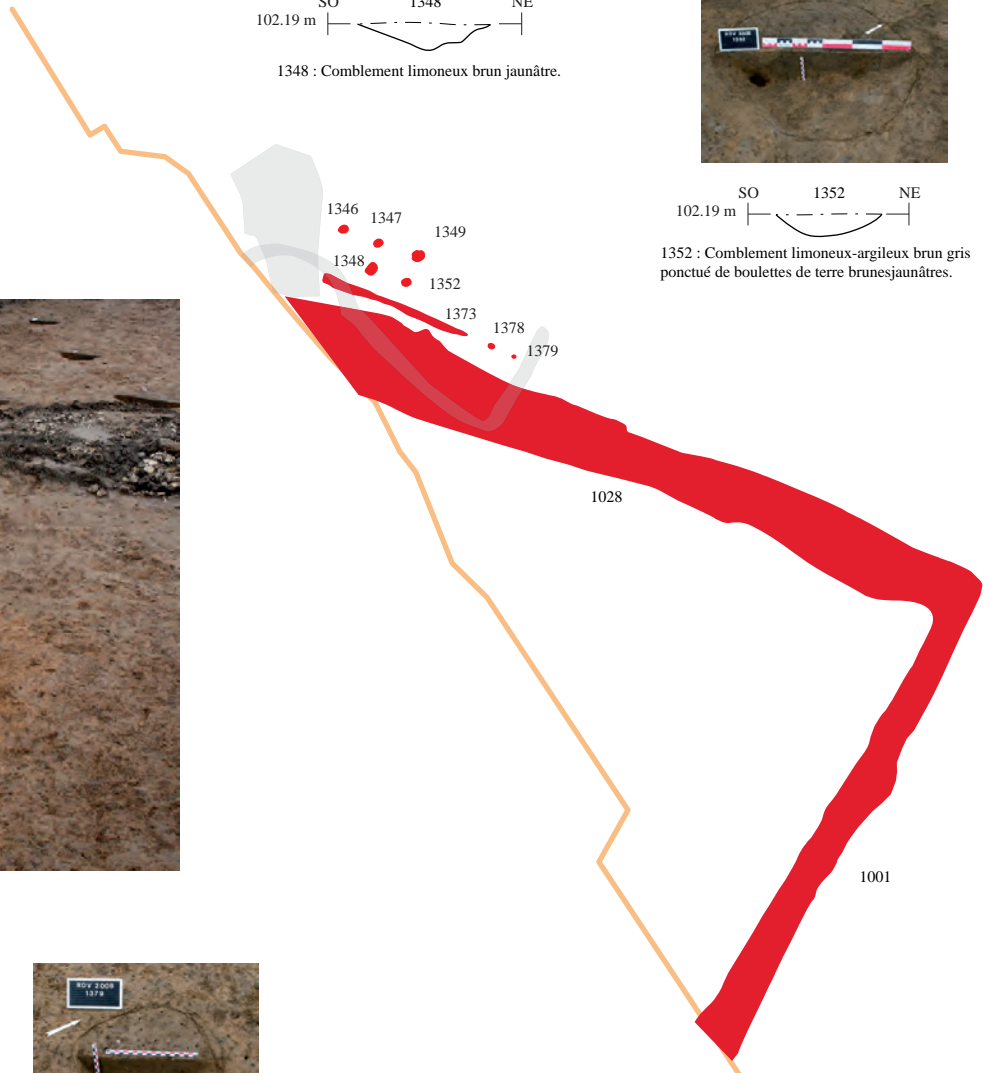
1373 : Comblement limoneux-argileux brun jaunâtre foncé.



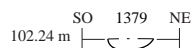
1348 : Comblement limoneux brun jaunâtre.



1352 : Comblement limoneux-argileux brun gris ponctué de boulettes de terre brun jaunâtres.



1378-1 : Comblement limono-argileux brun foncé avec des nuances jaunâtres.
1378-3 : Identique à 1378-1 mais se distingue par la présence de TCA.
1378-2 : Comblement limono-argileux brun jaune.



1379 : Comblement argilo-limoneux brun jaunâtre.



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 32 - Le bâtiment-porche de la phase 4 et 5 (horizon 2)

Archéopole 2011



conservée varie de 0,14 m à 0,24 m et permet d'observer un profil en cuvette et parois obliques. Les comblements sont similaires, composés d'un limon brun-jaune à brun-gris. Le trou de poteau 1349 est le seul à présenter un négatif de poteau de 0,46 m de diamètre. La distance entre chaque poteau est régulière, les deux alignements sont parallèles et distant de 1 m. La distance avec la sablière basse est également de 1 m. Pour un même alignement, les poteaux sont espacés régulièrement de 1,7 m.

La structure militaire de la Première Guerre Mondiale qui a perturbé l'extrémité de la sablière basse a probablement masqué un sixième poteau. Cette perturbation affecte également le fossé d'enclos 1028. Il ne nous a pas été possible d'observer des trous de poteau à cheval sur le fossé, ni de l'autre côté en raison de la limite d'emprise des fouilles.

L'espacement des poteaux est relativement faible. Il est clair que nous ne sommes pas en présence d'un bâtiment d'habitat, mais plutôt dans un bâtiment surélevé de type "grenier".

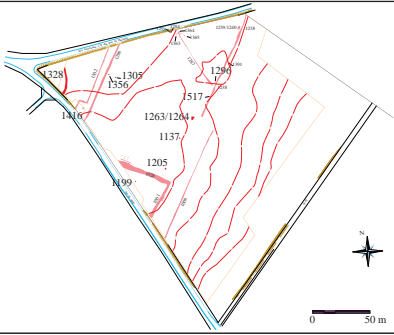
Le « bâtiment-porche » occupe une position centrale. Il fait le lien entre l'enclos principal et l'enclos secondaire, et constitue un marqueur entre ces deux espaces. Si l'on regarde face à ce dernier plus au nord, on constate que l'accès entre les cours nord et sud se situe dans l'axe. Cette organisation orthonormée est bien structurée. La zone de l'enclos secondaire semble constituer la « *pars rustica* » de cette exploitation. Le bâtiment porche marque donc la limite avec la « *pars urbana* » au sein de laquelle l'habitat pourrait s'être développé.

II.3.5.7. Les structures à l'intérieur de l'enclos secondaire

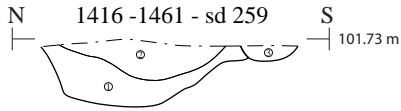
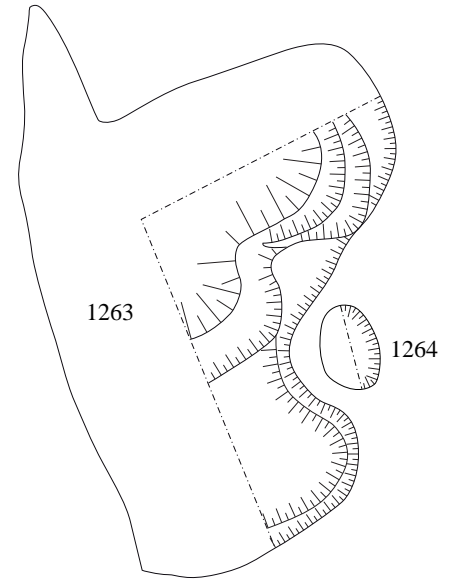
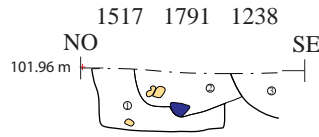
Peu de structures ont livré du mobilier attribuable à la phase 5. Hormis le bâtiment porche, quatre structures ont été repérées sur l'aile est de l'enclos, le long du chemin d'accès (1205, 1337 et 1263) et en bordure du fossé 1238 (st. 1517) et deux sur l'aile ouest (1356 et 1305). Elles se situent dans la cour sud de l'enclos secondaire. Une dernière structure (1239/1240), située sur l'aile orientale, a été repérée dans la cour nord (Fig. 33).

La structure 1205 se situe à 7,3 m au nord-est du fossé d'enclos principal 1028 et 22,55 m à l'ouest du fossé d'enclos secondaire 1009 à une altitude de 102,13 m NGF. Elle est de forme irrégulière, ses dimensions sont de 1,64 m sur 1,4 m pour une profondeur conservée sous décapage de 0,4 m. Le creusement est à parois obliques et fond en cuvette. Elle présente un comblement argileux brun foncé avec de nombreux charbons de bois, du limon rubéfié, du mobilier céramique, métallique et faunique. Il s'agit d'une fosse dont le comblement comporte des résidus de foyer.

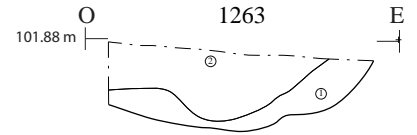
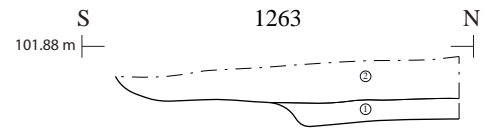
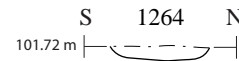
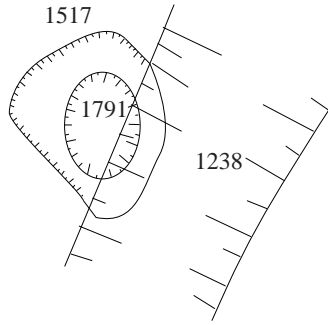
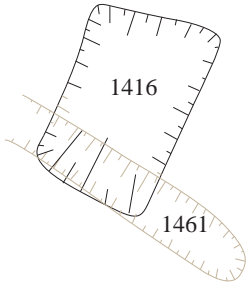
La structure 1337 se situe à 27,88 m au nord-est de 1205 et à 22,30 m à l'ouest du fossé d'enclos 1009 à une altitude de 102,24 m NGF. Elle est de forme ovale de 1,17 m sur 1,1 m et conserve une profondeur de 0,4 m. Le creusement est à parois obliques et le fond en cuvette. Le comblement est limono-argileux brun-jaune avec en son centre un limon brun-noir très charbonneux avec des inclusions de terre rubéfiée. Ce deuxième comblement correspond à un creusement (1336) de forme quadrangulaire de 0,64 m sur 0,32 m et il conservé sur une profondeur de 0,36 m. Il s'agit vraisemblablement du négatif d'un poteau. Il présente des parois verticales et un fond plat.



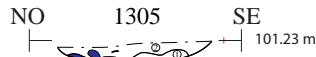
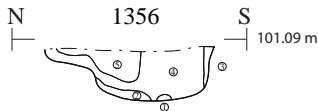
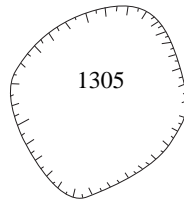
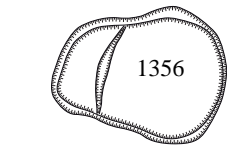
1238-3 : Comblement limoneux brun foncé ponctué de substrat remanié et de tâches gris foncé. Inclusions de charbons et de rognons de silex en surface.
 1517-1 : Comblement limoneux brun foncé. Moellons de pierre calcaire et de rognons de silex. Inclusions de charbons de bois, de terre rubéfiée et de torchis.
 1781-2 : Comblement limoneux brun foncé grisâtre ponctué de substrat remanié. Inclusions de nodules de terre rubéfiée, de calcaire fragmenté et de charbons.



1461-3 : Comblement limoneux brun jaune.
 1416-2 : Comblement limoneux brun.
 1416-1 : Comblement limoneux brun jaune ponctué de poches gris bleuté.

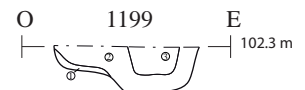
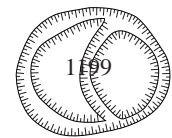


1263-2 : Comblement limono-sableux gris clair à gris foncé comportant des tâches orangées argileuses.
 1263-1 : Comblement limoneux jaune orangé ponctué de tâches grises claires.
 1264 : Comblement limono-argileux gris foncé.

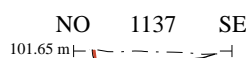
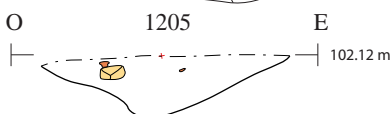
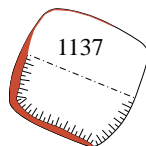
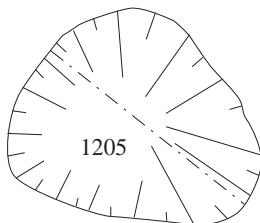


1305-2 : Comblement limoneux-argileux brun gris foncé.
 1305-1 : Comblement limoneux-argileux brun jaune.

1356-5 : Comblement limoneux brun gris clair.
 1356-4 : Comblement limono-argileux brun gris foncé ponctué de boulettes de substrat remanié. Inclusions de charbons.
 1356-1-2-3 : Comblement limoneux brun jaune.



1199-3 : Comblement limoneux gris foncé homogène. Riche en charbons.
 1199-2 : Comblement argilo-limoneux brun gris. Inclusions de charbons.
 1199-1 : Colluvionnement.



1137 : Comblement limono-argileux marron, inclusions de charbons de bois.

1205 : Comblement limoneux brun foncé ponctué de boulettes de substrat remanié. Inclusions de nodules de calcaire et de terre rubéfiée.



Les Rues-des-Vignes 2008 Rue du Cimetière

Figure 33 - Les structures de la phase 4 (horizon 2)

Archéopole 2011



La structure 1263 se situe au niveau de l'entrée aménagée dans l'aile est de l'enclos secondaire à 19,20 m à l'ouest du fossé d'enclos 1009 et 18 m au nord-est de 1337. Elle est de forme irrégulière. Ses dimensions sont de 3,52 m sur 2,18 m pour une profondeur de 0,5 m sous labours. Le creusement est irrégulier avec un surcreusement dans sa partie nord et les parois sont obliques. Le comblement est composé de deux couches distinctes. La première est limono-argileuse jaune orangé avec des tâches de limon gris clair. La seconde est argileuse gris clair. Il contenait des charbons de bois de petite taille, du matériel céramique, faunique et une scorie.

Plusieurs structures se situent à proximité, mais l'absence de mobilier ne permet pas d'avancer une quelconque organisation. Dans ce prolongement, contre le fossé 1238, et à seulement 9 m de l'accès latéral entre les deux cours, la structure 1517 (équivalent diag 36) semble s'implanter dans la paroi du fossé d'enclos. Elle est de forme quadrangulaire mesurant 0,92 m sur 0,84 m et elle est conservée sur 0,43 m. Son profil est à fond plat et parois verticales. Le comblement limoneux brun foncé avec des poches de limon brun-jaune contenait du limon rubéfié, de nombreux charbons de bois, des nodules de terre indurée, des scories et des nodules de calcaire. Ce comblement se rapproche de 1263, notamment par la présence de scories et de terre rubéfiée, et pourrait constituer un fosse de rejet d'une petite activité métallurgique sans fournir pour autant plus de détails.

Sur l'aile ouest, les structures 1305 et 1356 présentent des aspects similaires. Elles sont de forme subcirculaire de 1,20 m à 1 m de diamètre pour une profondeur respective de 0,12 m et 0,32 m. Leur profil est en cuvette à parois verticales, avec un palier au nord pour 1356. Le comblement est limono-argileux brun-gris foncé recouvert d'un limon brun-gris clair. Une quantité moyenne de charbons de bois a été observée ainsi que du limon rubéfié. Il pourrait s'agir de deux trous de poteau. Le passage au sud d'une tranchée de la Première Guerre Mondiale et la présence d'éclats d'obus sur une fosse circulaire située au sud de 1354 ont perturbé l'observation d'un éventuel bâtiment sur quatre poteaux du type bâtiment de stockage.

La structure quadrangulaire 1416 se situe à un emplacement particulier, entre les deux fossés d'enclos 1298 et 1302, au niveau de la chicane qu'amorce le fossé 1302 en bordure d'emprise sud. Il semble que le fossé 1302 au moyen de cette chicane contourne volontairement la structure 1416. Cette structure mesure 1,3 m sur 0,95 m pour une profondeur de 0,45 m. Son fond est en cuvette et les parois sont verticales. Le comblement limoneux brun-jaune avec des poches de limon hydromorphe gris-bleu contenait des charbons de bois, des nodules de calcaire, du mobilier céramique et de la faune. Sa fonction reste malheureusement indéterminée.

Dans la cour nord, c'est en bordure est de l'enclos que la structure 1239 / 1240 s'installe. Située à 1 m du fossé 1238, elle présente une orientation sud-ouest / nord-est identique au fossé. Elle s'implante à une altitude de 101,44 m NGF, mesure 3 m sur 2 m et présente un fond plat avec des parois obliques. Le comblement limoneux brun-jaune à brun (1239) avec des moellons de calcaire comporte un négatif de creusement au sud, identifié par un limon brun-gris (1240). Ce dernier contient du limon rubéfié, du mobilier céramique et de la faune. La fonction de cette fosse reste indéterminée. Seule une structure vierge de mobilier occupe ce secteur (1675). De forme ovale de 1,3 m sur 0,95 m, il ne nous est pas permis de l'identifier comme une fosse ou un trou de poteau.

Cette première phase gallo-romaine paraît relativement pauvre au niveau du nombre de structures découvertes. Pour autant il s'agit de la phase qui met en place la structuration des occupations gallo-romaines suivantes. La disposition de l'enclos principal sur lequel vient s'emboîter l'enclos secondaire révèle une maîtrise de l'espace disponible. Les fossés d'enclos s'implantent au niveau des ruptures de pente du relief.

II.3.6. La phase 5 : la restructuration de l'espace, début deuxième quart du I^{er} s. à la moitié du I^{er} s.

L'observation des comblements et profils des fossés, en particulier 1238, a permis de mettre en évidence une phase de curage du fossé et un prolongement de son tracé. Cette phase semble correspondre à une réorganisation du domaine (Fig. 34).

Trois éléments caractérisent cette restructuration. L'aile orientale est reprise en prolongeant le fossé 1238 vers le sud, jusqu'au contact du fossé d'enclos principal 1001/1028. L'entrée orientale est alors supprimée. La délimitation des deux cours nord et sud de l'enclos secondaire est redressée pour adopter un plan régulier et l'accès central est remodelé. Enfin l'enclos est élargi vers l'ouest hors emprise et l'aile occidentale est subdivisée par des fossés de partition.

II.3.6.1. Reprises et modifications sur les fossés d'enclos

L'entretien du fossé 1238 vise à maintenir le tracé de l'aile orientale de l'enclos (Fig. 35). Il garde la même orientation sud-ouest / nord-est. Son tracé est visible sur 96,5 m de long. Il est prolongé vers le sud-ouest par un nouveau fossé (1211) sur 67,5 m jusqu'à la rencontre du fossé 1001. Ce fossé (1238-1211) est ainsi visible sur 164 m de long depuis la limite nord de l'emprise. Les observations effectuées sur ce fossé révèle une largeur de 1,16 m à 1,8 m pour une profondeur sous décapage de 0,21 m à 0,63 m. Son profil est en cuvette à parois obliques avec un comblement hétérogène. Deux couches limoneuses viennent sceller ce fossé. Il s'agit tout d'abord d'un limon brun-jaune avec des inclusions de nodules de calcaire suivi d'un limon brun-gris avec des poches de limon brun-jaune proche du substrat. Les traces d'un curage sont visibles au niveau des sondages 116, 119, 152, 166, 168, 205 et 295. Le pendage du creusement originel de 1238 indique un sens d'écoulement du sud-ouest vers le nord-est. Le curage de ce fossé et son prolongement par 1211 indique un même sens d'écoulement des eaux, mais plus moins marqué qu'auparavant avec un pendage de 0,46 %.

Le fossé 1211 venant à la rencontre de 1001, semble indiquer que ce dernier devait être encore visible lors de cette phase (Fig. 36). Un creusement sur l'axe de 1001 lors de la phase 8 ne permet pas d'en tirer plus d'informations. Le constat de ce réaménagement se conclue par la suppression de l'entrée orientale.

Le fossé de partition oblique 1287 divisant l'enclos secondaire en deux cours (nord et sud) est comblé. Une nouvelle limite perpendiculaire au fossé d'enclos secondaire 1238/1211 est aménagée (Fig. Erreur : source de la référence non trouvée). Celle-ci adopte un tracé sud-est / nord-ouest matérialisé par les fossés 1283 et 1289. Une interruption centrale des fossés reprend l'entrée repérée à la phase précédente.

Le fossé 1283 est rectiligne, il mesure 57 m de long (Fig. 36). Il présente une ouverture moyenne de 1,10 m de large et sa profondeur moyenne est de 0,5 m. Le profil du creusement est en cuvette à parois obliques. Le comblement se compose d'une première couche de limon brun-jaune qui tapisse le fond du fossé avec des inclusions de charbons de bois, du limon rubéfié, du mobilier céramique et des restes fauniques. Il est suivi d'un dépôt limoneux brun avec de nombreuses tâches de substrat. Il est scellé par un limon argileux brun foncé.

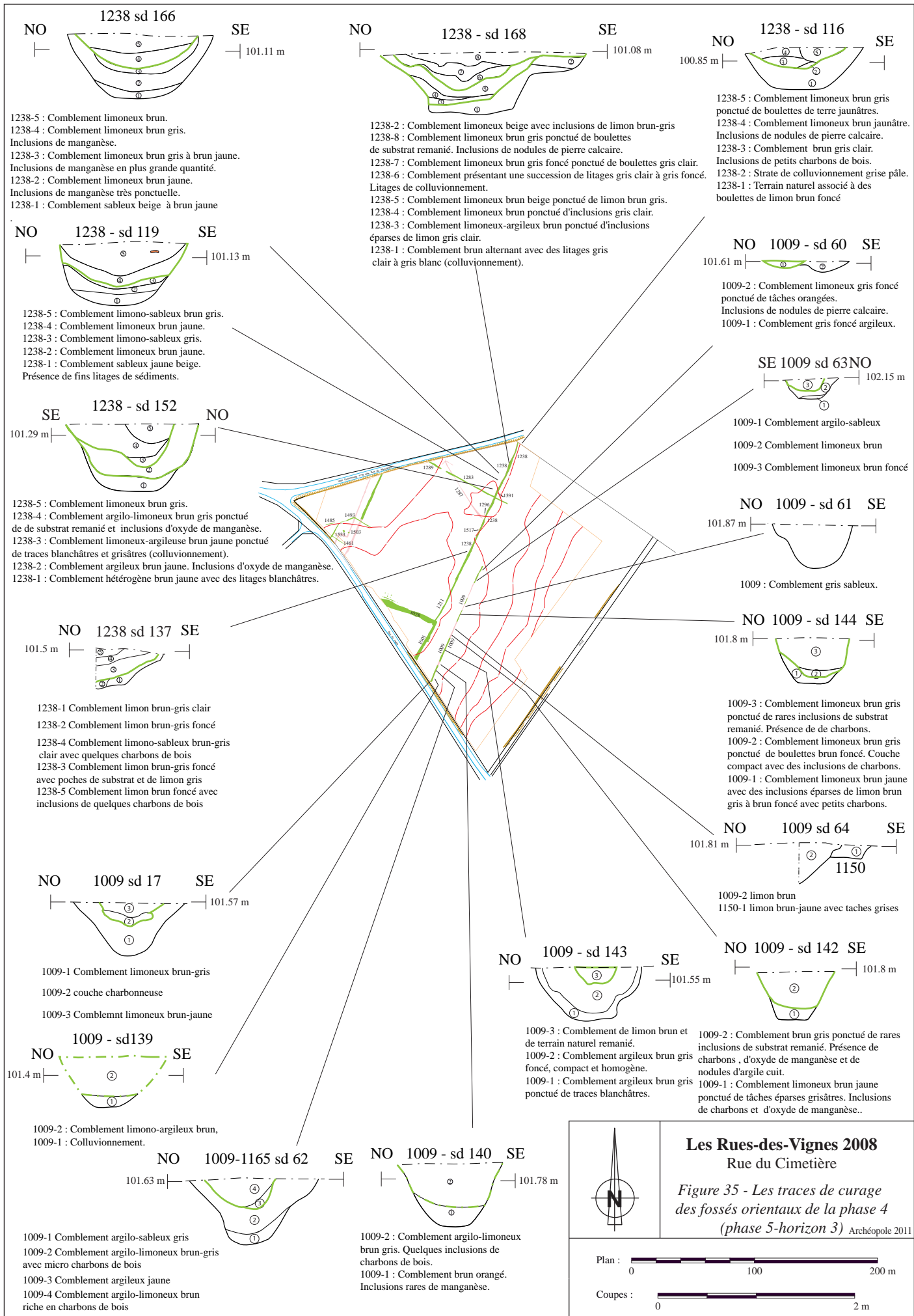


Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 34 - La phase 5 (horizon 3)

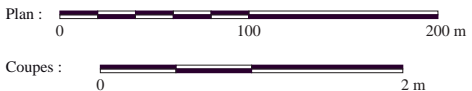
Archéopole 2011



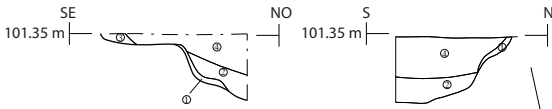


Les Rues-des-Vignes 2008
 Rue du Cimetière

Figure 35 - Les traces de curage des fossés orientaux de la phase 4 (phase 5-horizon 3) Archéopole 2011



1289 sd 189



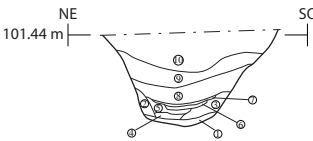
- 1289-1 : Comblement limoneux brun foncé.
- 1289-2 : Comblement limono-argileux brun ponctué de boulettes jaunâtre.
- 1289-4 : Comblement limono-argileux brun ponctué de boulettes jaunâtre en plus grande quantité que dans 1289-2 (substrat remanié).
- 1289-3 : Comblement argilo-limoneux brun jaunâtre.

1289 - sd 185



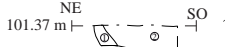
- 1289-2 : Comblement limoneux brun gris.
- 1289-1 : Comblement limono-argileux gris jaune.

1283 sd 231



- 1289-1 Comblement limoneux brun-gris avec des poches de limon jaune
- 1289-2 mélange de substrat et de limon brun
- 1289-3 Comblement limoneux brun jaune avec des poches de limon gris et beaucoup d'inclusions de charbons de bois
- 1289-4 colluvions gris blanc
- 1289-5 Comblement limoneux brun foncé avec beaucoup de tache de limon jaune
- 1289-6 Comblement limoneux jaune stabilisation
- 1289-7 Comblement argileux lité gris
- 1289-8 Comblement limoneux brun foncé avec taches de limon jaune
- 1289-9 Comblement limono-argileux brun foncé
- 1289-10 Comblement limono-argileux brun clair avec des poches de limon jaune et inclusions de charbons de bois

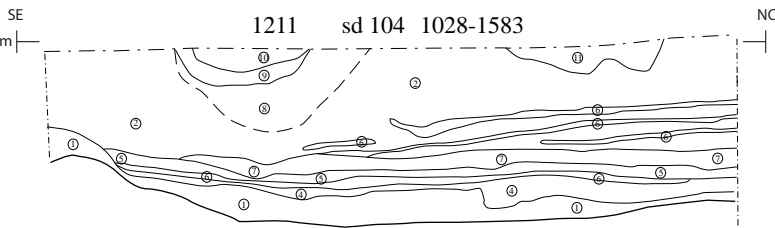
1287-1283 sd 245



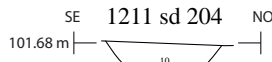
- 1283-2 : Comblement limoneux-argileux brun foncé. Inclusions de micro-charbons.
- 1287-1 : Comblement limoneux brun jaunâtre ponctué de poches de limon brun clair et de boulettes de substrat remanié.



- 1021-1 et 2 Comblement limono-argileux brun avec taches de substrat
- 1211-3 Comblement limono-argileux brun avec taches de substrat
- 1211-4 Comblement limono-argileux gris-bleu avec nodules de substrat et inclusions de charbons de bois.
- 1211-5 Comblement limono brun-jaune mélangé à du substrat.
- 1211-6 limon brun-gris avec traces de limon sableux lessivé et inclusions de charbons de bois

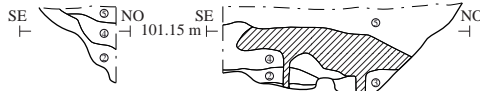


- 1028-1 Comblement limoneux brun
- 1028-2 Comblement limoneux hydromorphe avec substrat remanié
- 1028-3 Comblement limoneux hydromorphe avec substrat remanié
- 1028-4 Comblement limoneux brun clair
- 1028-5 Comblement limoneux brun
- 1028-6 Comblement limoneux brun clair lessivé avec des oxydes de manganèse et des inclusions de charbons de bois
- 1028-7 Comblement limoneux brun-gris clair avec des oxydes de manganèse et des charbons de bois
- 1211-8 Comblement limoneux brun-gris avec des charbons de bois et des nodules de substrat argileux
- 1211-9 Comblement limoneux brun-gris avec substrat remanié et oxydes de manganèse
- 1211-10 Comblement limoneux brun-gris avec oxydes verdâtres et inclusions de charbons de bois
- 1583-11 Comblement limoneux charbonneux

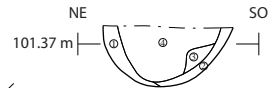


- 1283-5 : Comblement limoneux brun gris. Inclusions de de micro-charbons, de nodules de pierre calcaire et de rares boulettes de substrat remanié.
- 1283-4 : Comblement limono-sableux gris clair ponctué de nombreuses traces d'oxydation - fer contenu naturellement dans le sol - et de décomposition de matière organique. Comblement de type hydromorphe.
- 1283-2 : Substrat remanié.
- 1283-1 : Colluvionnement.
- 1344-3 : Comblement limoneux-argileux brun foncé.

1283- 1344 sd 227

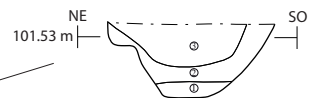


1283 sd 183



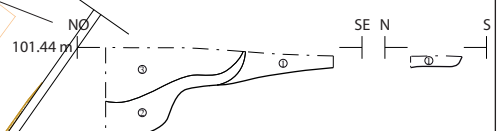
- 1283-4 : Comblement limono-argileux brun gris ponctué de quelques boulettes de substrat.
- 1283-3 : Comblement limoneux brun jaune sensiblement plus clair que 1283-4.
- 1283-2 : Comblement limoneux brun jaune proche du substrat.
- 1283-1 : Comblement limoneux brun jaune homogène.

1283 - sd 173

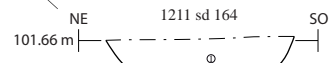


- 1283-3 : Comblement limono-argileux brun foncé.
- 1283-2 : Comblement limono-argileux brun ponctué de boulettes de substrat.
- 1283-1 : Comblement limoneux brun jaune.

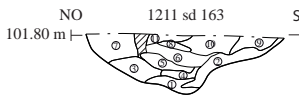
1230-1283 sd 211



- 1230-1283
- 1230-3 : Comblement limoneux brun foncé ponctué tâches brun jaune, gris blanc et gris bleuté. Inclusions de charbons épars.
- 1230-2 : Comblement limoneux brun gris ponctué de boulettes de substrat remanié. Inclusions de charbons épars.
- 1283-1 : Comblement limoneux brun gris ponctué de boulettes de substrat remanié. Inclusions de charbons et de nodules de terre cuite.



- 1022-1 : Comblement limono-argileux brun gris foncé mélangé à du substrat remanié.



- 1022-11 : Comblement limoneux gris mélangé à du substrat.
- 1022-10 : Comblement limono-sableux brun gris foncé.
- 1022-9 Comblement limono-sableux brun foncé
- 1022-8 : Substrat remanié avec traces d'oxydation.
- 1022-7 : Comblement limoneux brun foncé orangé.
- 1022-6 : Comblement limoneux gris jaunâtre. Traces d'oxydation dans le remplissage.
- 1022-5 : Comblement limoneux ponctué de nodules jaunâtres avec quelques inclusions de charbons.
- 1022-4 : Comblement limoneux brun ponctué de nodules de substrat remanié.
- 1022-3 : Comblement brun orangé limoneux. Inclusions de micro-charbons et de terre rubéfiée.
- 1022-2 : Comblement limono-sableux brun orangé.
- 1022-1 : Comblement limoneux brun clair orangé. Inclusions de terre rubéfiée et de rares charbons.



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière
Figure 36 - Le fossé 1211 et les fossés de partition 1283-1289 (phase 5-horizon 3)

Archéopole 2011



Le fossé 1289 constitue le pendant de 1283. Il est probablement relié à l'aile ouest de l'enclos secondaire située hors emprise (Fig. 36). Il présente un tracé rectiligne observable sur 11,38 m de long et 1,15 de large à l'ouverture. L'étude du profil révèle un creusement à parois obliques et fond plat d'une profondeur légèrement supérieure à 1287, d'une moyenne de 0,65 m. Deux comblements ont été observés, le premier limono-argileux brun-gris à jaune et un second limoneux brun-gris.

II.3.6.2. La structuration interne de l'occupation de la phase 5.

Lors de la phase 5, les limites occidentales de l'enclos sont élargies vers l'ouest (Fig. 37). Aucun bâtiment n'a pu être repéré pour cette période. Un aménagement sur l'aile occidentale a pu être observé. Quatre petits fossés ont été identifiés au sud-ouest de l'emprise. Il s'agit des fossés 1485, 1333, 1461 et 1493 délimitant des espaces. Deux passages aménagés au sein de ces fossés permettent un accès aux différents espaces.

Le fossé 1493 se présente sous la forme d'un tracé continu de 28 m de long coudé en son centre sur un angle de 130° orienté au sud. Le fossé 1493 présente en surface une ouverture de 0,44 m à 0,58 m de large pour une profondeur variant de 0,06 m à 0,42 m. Le creusement est à parois obliques et fond en cuvette. Le comblement est argileux brun avec des nodules de substrat. Il ne présente pas de pendage régulier.

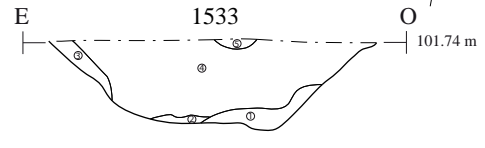
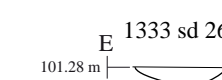
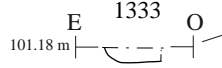
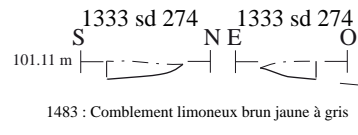
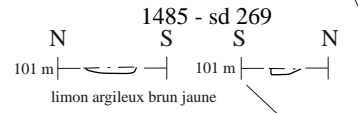
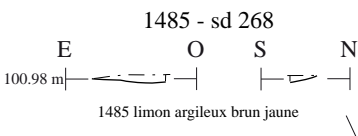
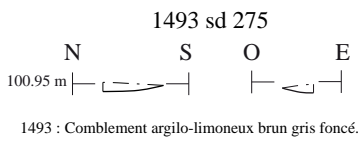
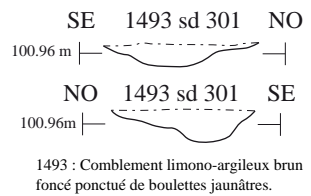
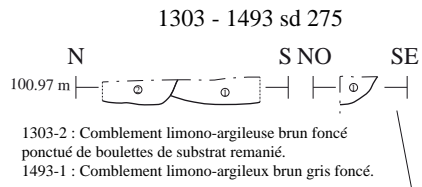
Les deux parties du fossé 1493 constituent la limite nord d'un premier espace. Cet espace de 340 m² est ouvert en façade orientale, et il est fermé à l'ouest et au sud par deux fossés perpendiculaires (1333 et 1461).

Le fossé 1333 est rectiligne, il présente une orientation nord-est / sud-ouest. Il débute à 1,55 m au sud de l'extrémité ouest de 1493. Son tracé est visible sur 13 m de long jusqu'à la limite d'emprise sud. Son ouverture est de 0,6 m de largeur sous décapage et conserve une profondeur de 0,15 m. Le profil de ce fossé est à fond plat ou en cuvette avec des parois obliques. Le sens d'écoulement du fossé est orienté du sud-ouest vers le nord-est avec une pente régulière de 2,2 %. Il est comblé par un limon brun foncé à brun-gris. Du mobilier céramique et des fragments de tuiles y ont été découverts ainsi que quelques restes de faune.

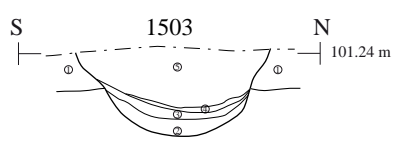
Le fossé 1461 semble venir se greffer sur le fossé 1333. Il est perpendiculaire à ce dernier et adopte donc une orientation nord-ouest / sud-est. Il mesure 11 m de long pour une largeur moyenne de 0,48 m. Son comblement est limoneux brun foncé. Son profil est à fond plat et parois verticales. Il présente un pendage régulier du sud-est vers le nord-ouest de 2,6 %. Il se jette donc dans le fossé 1333.

Le fossé 1333 continue au delà du fossé 1461 et semble indiquer qu'un second espace est délimité au sud de ce dernier.

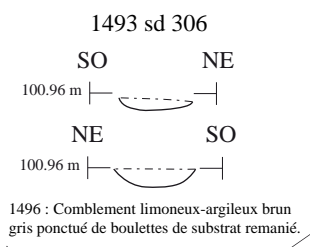
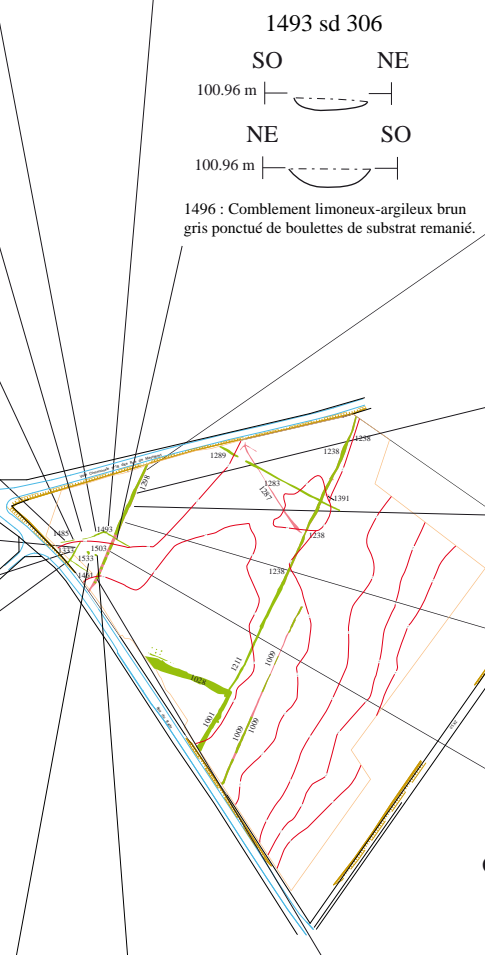
Le troisième espace se situe à l'ouest de 1333. Il est limité au nord-ouest par un petit fossé 1485 qui mesure 7,8 m de long pour 0,33 m de large et 5,2 cm de profondeur conservée. Son creusement est en cuvette à parois évasées. Le comblement est limono-argileux brun-jaune.



1496-5 : Comblement limoneux brun gris. Inclusions de micro-charbons.
1533-4 : Comblement limono-argileux brun gris ponctué de tâches et de litages blanchâtres. Inclusions de micro-charbons.
1533-3 : Comblement limono-argileux jaune associé à de nombreuses tâches blanchâtres.
1533-2 : Comblement limono-argileux brun jaune.
1533-1 : Comblement limoneux brun gris avec de très nombreuses tâches blanchâtres.

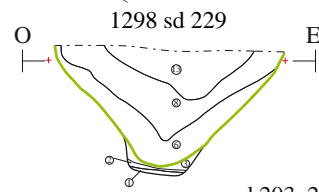
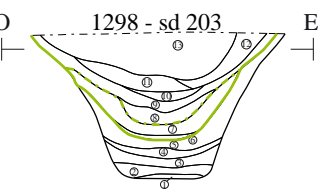
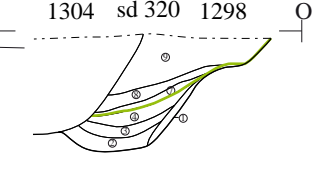
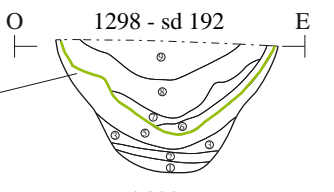
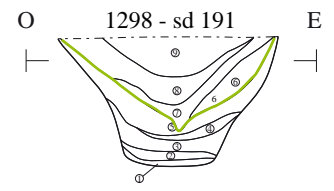


1302-1 Comblement limono-argileux brun gris avec des poches de substrat
1503-2 Comblement limoneux brun clair avec des poches de substrat
1503-3 Comblement limono-argileux brun clair
1503-4 Comblement limoneux noir
1503-5 Comblement limoneux brun gris



1298 sd 191, 192, 320

1298-9 : Comblement limoneux brun gris.
1298-8 : Comblement limoneux brun gris ponctué d'inclusions de substrat remanié.
1298-7 : Comblement limoneux brun gris avec ponctuellement des nuances blanchâtres à jaunâtres.
1298-6 : Comblement limoneux jaune blanc, limoneux.
1298-5 : Comblement limoneux brun jaune.
1298-4 : Comblement limono-argileux jaune grisâtre.
1298-3 : Comblement limono-argileux brun jaune avec des litages blanchâtres (colluvionnement).
1298-2 : Comblement limoneux-argileux brun jaune.
1298-1 : Comblement limoneux-argileux brun jaune à gris avec des litages blanchâtres.



sd 203, 220, 229

1298-13 : Comblement limoneux brun gris.
1298-12 : Comblement limoneux brun gris foncé ponctué de petits nodules de substrat.
1298-11 : Comblement limoneux brun gris avec des nuances de jaune.
1298-10 : Comblement limono-argileux gris jaune.
1298-9 : Comblement limoneux brun gris foncé.
1298-8 : Comblement limoneux brun gris avec des nuances blanchâtres.
1298-7 : Comblement limono-argileux jaune blanc.
1298-6 : Comblement limono-argileux jaune gris. Inclusions de charbons.
1298-5 : Comblement limono-argileux jaune blanc.
1298-4 : Comblement argileux brun clair. Inclusions de charbons.
1298-3 : Comblement limono-sableux brun jaune.
1298-2 : Comblement limoneux brun jaune avec des nuances de gris.
1298-1 : Comblement sableux brun clair.



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 37 - L'aile occidentale de la phase 5 (horizon 3)

Archéopole 2011

Plan : 0 100 200 m

Coupes : 0 2 m

II.3.6.3. Les axes de circulation de la phase 5

Peu d'éléments ont pu être relevés pour l'enclos principal étant donné la vision lacunaire que nous en possédons. Les informations sur l'organisation de cette occupation sont issues de l'enclos secondaire.

II.3.6.3.1. Évolution du chemin d'accès oriental

Le fossé 1009, visible sur 103 m est orienté nord-est / sud-ouest. Il constitue le fossé bordier du chemin latéral d'accès qui a été décrit lors de la précédente phase (Fig. 35). L'observation des profils et des comblements indiquait une phase de curage à profil en cuvette et parois obliques, flagrante au niveau du sondage 60 où le tracé subit un léger décalage. Cette observation est confirmée sur une succession de tronçons du fossé, séparés par des interruptions. Il a été observé au niveau du sondage 63, suivi d'une interruption de 5 m, puis creusé sur les sondages 61, 144, alternant une interruption de 13 m, un creusement aux sondages 143, 140, 62, à nouveau interrompu sur 4 m au niveau du sondage 139 et reprend enfin du sondage 17 jusqu'à la limite sud d'emprise. Le creusement de ce fossé perd son pendage du nord-est au sud-ouest. Le mobilier y est absent. Ce fait résulte vraisemblablement du fait que 1211 piège plus haut le mobilier rejeté par l'enclos.

L'espace latéral alors enfermé entre le fossé 1001 de l'enclos principal et le fossé 1009 subit la restructuration de l'enclos secondaire. Le fossé 1211 ferme l'entrée latérale et se prolonge au contact de l'enclos principal. Aucun indice ne laisse supposer un aménagement quelconque pour passer le fossé d'enclos, mais un chemin de planches peut être envisagé.

Les traces de curage observées sur le tracé de 1009 laissent penser que le chemin a perduré encore un temps. Pour autant cet entretien se localise sur des tronçons du fossé. Il conserve le rôle de marqueur bordier du chemin et perd celui de drainage de la zone, le prolongement du fossé d'enclos ayant repris cette fonction (Fig. 35).

II.3.6.3.2. Le passage entre la cour nord et la cour sud.

Le passage aménagé entre les deux cours est conservé. Il se situe à l'extrémité des deux nouveaux fossés 1283 et 1289. Il mesure 4,19 m de large (Fig. 36).

Deux aménagements en bout de fossés ont été repérés. L'extrémité de 1289 présente un appendice de 0,50 m de long pour 0,60 m de large. Cet appendice présente un profil à fond plat et parois verticales d'une profondeur de 7,2 cm. L'extrémité du fossé 1283 présente quant à elle un surcreusement assimilable à un trou de poteau (st. 1344). Ce creusement circulaire présente un diamètre de 0,42 m pour 0,6 m de profondeur conservée. Son comblement est limono-argileux brun foncé. Le poteau 1344 et l'extrémité de 1289 ressemblant à une sablière basse correspondent à un système de fermeture de cette entrée.

II.3.6.4. Les structures de la phase 5.

Seules deux structures ont pu être associées à cette phase (1533 et 1503). Elles se situent sur l'aile occidentale de l'enclos, dans le petit espace délimité par les fossés annexes que nous venons de décrire (Fig. 37).

La structure 1533 se situe à 5 m à l'est du fossé 1333 et à 7,4 m au nord du fossé 1461. Le creusement est de plan irrégulier en surface. Ces dimensions sont de 2,13 m de long sur 1,33 m de large. Le profil présente des parois obliques. Une cuvette de 0,28 m de diamètre est creusée au fond, dans la partie ouest de la fosse. La structure mesure 0,6 m de profondeur sous décapage. Son comblement présente une première couche de limon brun-gris avec de nombreuses tâches de limon lessivé blanc qui recouvrent la cuvette ouest et épouse une partie de la paroi. Elle est surmontée d'une lentille de limon brun-jaune qui épouse également la paroi est de la fosse. Cette structure est définitivement comblée par un limon hétérogène brun-gris avec des inclusions de charbons de bois, ponctué de nombreuses tâches de limon blanc et de litages de limon lessivés.

La structure 1503 se situe à l'est de 1533. Elle est de forme ovale et mesure 1,30 m sur 1 m. Son profil est en cuvette avec des parois obliques sur les premiers centimètres puis verticales. Elle est conservée sur 0,6 m de profondeur et présente un comblement stratifié. Le fond de la structure est argileux brun clair avec des poches de substrat, des morceaux de limon rubéfiés, de nombreux charbons de bois et des fragments de céramiques brûlés. Cette couche a été prélevée en entier, puis tamisée. L'étude des résidus de tamis a permis de mettre en exergue une vingtaine de carpo-restes. Il s'agit essentiellement de caryopse de céréales indéterminés et de deux noyaux de *Prunus avium* / *cerasus* (Merisier / Cerisier / Griottier). Cette couche constitue un rejet de détritiques provenant de l'environnement d'un foyer, ce qui explique la présence de carpo-restes brûlés. Un limon argileux brun clair provenant de l'érosion des parois verticales de la fosse indique que cette dernière est restée ouverte aux intempéries. Un limon noir charbonneux vient la recouvrir. La structure est scellée par un dernier comblement limoneux homogène brun-gris.

Le foyer le plus proche de ce secteur se situe à 18 m au sud de 1503. Malheureusement l'absence de mobilier et la complexité du secteur ne permet pas de les associer avec certitude pour cette même période. La création de ces petits espaces ceints de fossés laisse supposer une différenciation d'aires d'activité, mais la pauvreté du mobilier et des structures ne laisse rien envisager.

II.3.6.5. Proposition de restitution de l'aile ouest

Quelques éléments d'organisation spatiale peuvent nous orienter vers une restitution du fossé d'enclos secondaire fermant l'aile ouest (Fig. 34).

Le recreusement du fossé d'enclos 1238 constituant l'aile est et son prolongement sur le même tracé indiquent une reprise de l'enclos de la phase 4. L'aile ouest reprend alors le tracé du fossé 1298. Pour autant aucun mobilier céramique n'est attribuable à cette phase 5. Le fossé 1298 présente un profil originel en « U ». Il est recreusé dans un second temps laissant apparaître un profil en « V » ou en cuvette avec le fond situé entre 0,5 m à 0,62 m de profondeur. Il est scellé par un limon brun-gris ponctué de taches blanches avec des inclusions de charbons de bois et du limon rubéfié. Ce creusement peut être attribué à la phase 5.

Le fossé 1283 mesure 44,5 m de long depuis le fossé d'enclos jusqu'à son extrémité nord-ouest. Si l'on restitue cette longueur au fossé 1289, son extrémité se retrouve alors dans le prolongement hors emprise du fossé 1298.

L'occupation de la phase 5 se caractérise par ses remaniements au niveau des axes de circulation. Le redressement du fossé de partition des deux cours indique une volonté d'organisation orthonormée des enclos. L'absence de bâtiment attribué à cette période peut s'expliquer par l'extrême pauvreté du mobilier découvert dans les trous de poteau présents dans l'emprise de cette occupation. En ce qui concerne le bâtiment-porche appartenant à la phase 5, il semble avoir perduré avec la reprise du tracé.

II.3.7. La phase 6 : l'occupation romaine de la moitié du I^{er} s. à la fin du I^{er} s. (horizon 4 : 65-70 à 85-90 de n.e.)

Au début de la seconde moitié du I^{er} siècle, le site de la « Rue du Cimetière » connaît une évolution socio-économique sans précédent. Le site est alors totalement remodelé. De nouveaux fossés sont creusés. Ils gardent cependant la même orientation sud-ouest / nord-est observée lors des phases 4 et 5, mais forment un nouvel enclos plus vaste. Ce dernier s'étire hors emprise vers le nord-est et vers le sud-ouest. Les concentrations de vestiges qui marquent cette époque sont localisées le long des côtés orientaux et occidentaux du nouvel enclos. Il s'agit de cinq bâtiments, deux sont excavés, un troisième s'apparente à un cellier et les deux derniers sont sur poteaux porteurs (Fig.38).

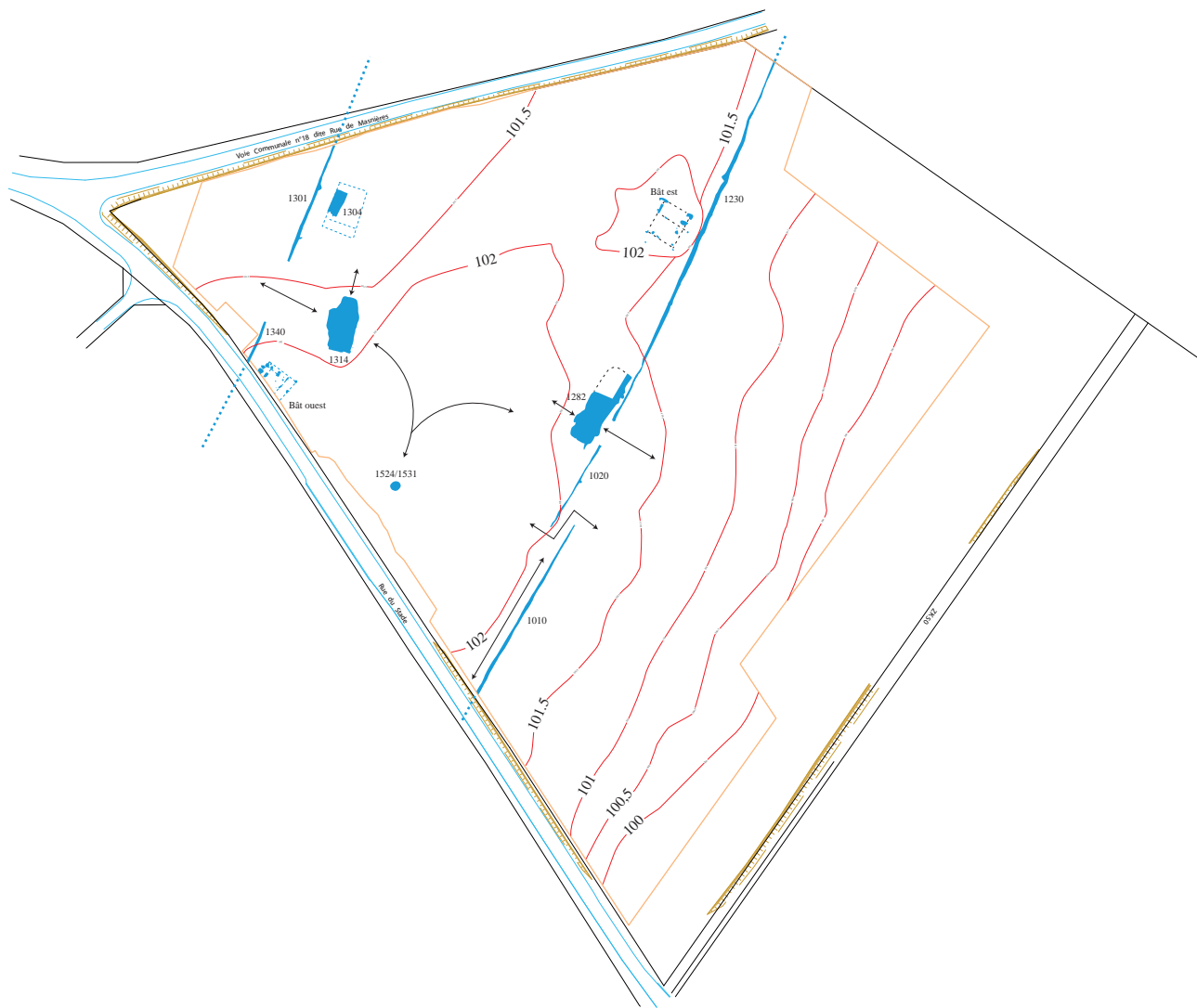
II.3.7.1. De nouvelles limites

Les limites du nouvel enclos se cantonnent de nouveau au relief du plateau en installant les fossés au niveau de la rupture de pente. L'enclos est constitué, pour l'aile est, des fossés 1010, 1020 et 1230 et des fossés 1301 et 1340 pour l'aile ouest. Ses limites nord et sud ne sont pas connues. Il n'y a plus de partition interne de l'espace. L'emprise trapézoïdale de la prescription permet d'observer son tracé sur près de 198 m de long de sud-ouest en nord-est et 105 m de large, soit une superficie supérieure à 2,7 hectares.

Le fossé 1010 est rectiligne. On peut suivre son tracé depuis la limite d'emprise sud-ouest sur 55,6 m de long vers le nord-est (Fig.39). Son ouverture sous décapage oscille entre 0,7 m et 1,44 m de large pour une profondeur conservée de 0,2 m à 0,26 m. Son profil est majoritairement en cuvette et rarement plat avec des parois obliques. Deux comblements ont été repérés, semblant indiquer une phase de curage. Le premier comblement est limoneux brun-jaune. Il remonte jusqu'à la surface et paraît recoupé par un curage. La seconde phase de comblement est limoneuse brun orangé. Le pendage du fossé de près de 0,66 % indique un sens d'écoulement des eaux du nord-est vers le sud-est. Le mobilier récolté est relativement pauvre. Il s'agit de mobilier céramique et de quelques silex piégés.

Juste avant de s'interrompre, le fossé 1010 présente un palier (Fig.39) Son fond à 0,22 m vient buter contre une paroi oblique de 0,1 m de hauteur. Le creusement du fossé se poursuit sur une longueur de 0,6 m et une profondeur de 0,12 m. Son fond est plat.

Le second fossé qui prolonge l'aile orientale de l'enclos est le fossé 1020. Il débute 5 m en retrait de l'interruption de 1010 vers l'ouest (Fig.39). Il est parallèle à ce dernier. Il présente un tracé rectiligne et mesure 27,35 m de long. Sa largeur moyenne est de 0,4 m pour une profondeur de 0,24 m sous labour ; elle est relativement identique à 1010. Le comblement présente également deux phases de dépôts. Un premier limon brun-gris tapisse le fond de la structure. Il est surmonté d'un limon brun-jaune à orangé. Le creusement est à fond plat et parois verticales à obliques. Le pendage du fossé indique un sens d'écoulement du sud-ouest vers le nord-est. Le mobilier récolté est constitué principalement de céramique, d'éclats de silex et de quelques pierres.

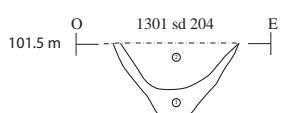


Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

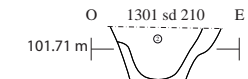
Figure 38 - La phase 6 (horizon 4)

Archéopole 2011

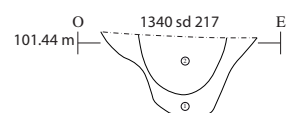




1301-1 : Comblement limono-sableux brun foncé avec inclusions de substrat
 1301-2 : Comblement limono-argileux brun foncé

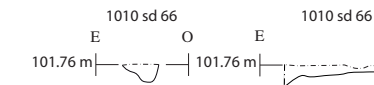
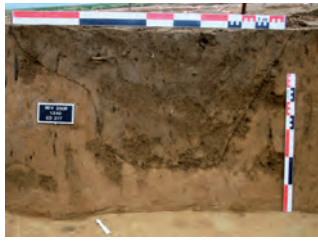


1301-2 : Comblement limoneux brun foncé.
 1301-1 : Comblement limoneux brun jaune.

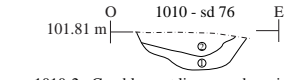


1301-2 : Comblement limoneux brun foncé.
 1301-1 : Comblement limoneux brun jaune.

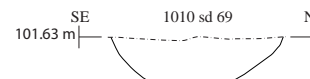
Le fossé 1340



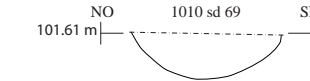
1010 : Comblement limoneux brun orangé.



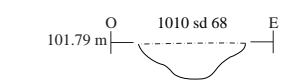
1010-2 : Comblement limoneux brun jaunâtre.
 1010-1 : Comblement limoneux brun orangé.



1010 : Comblement limono-sableux brun-gris



1010 : Comblement limono-sableux brun-gris



1010 : Comblement argileux gris foncé.
 Inclusions de charbons de bois.

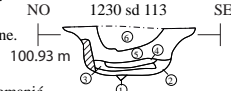
Le fossé 1010



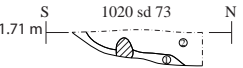
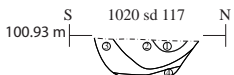
Le fossé 1301



1230-6 : Comblement limono-argileux brun gris.
 Inclusions de petits charbons et de silex brûlés.
 1230-5 : Comblement limono-argileux brun jaune.
 1230-4 : Strate de colluvionnement.
 1230-3 : Strate de colluvionnement.
 1230-2 : Comblement rapide de terrain naturel remanié.
 1230-1 : Comblement limoneux brun gris foncé.
 Reliquat d'un premier fossé en V ou négatif d'un piquet ?

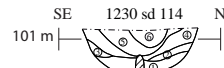


1230-1 : Comblement limoneux brun jaune.
 1230-2 : Comblement argilo-limoneux brun gris à brun jaune. Inclusions d'oxyde de manganèse.
 1230-3 : Comblement argilo-limoneux brun jaune.
 1230-4 : Comblement argilo-limoneux gris.. Inclusions d'oxyde de manganèse.

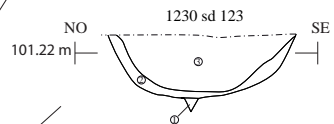


1020-2 : Comblement limoneux brun jaune.
 1020-1 : Comblement limoneux brun gris.

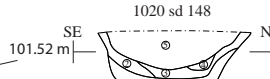
Le fossé 1230



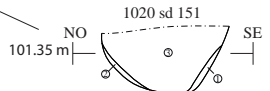
1230-6 : Comblement limono-argileux brun gris foncé. Inclusions de micro-charbons.
 1230-5 : Comblement limoneux brun gris clair. Inclusions de micro-charbons.
 1230-4 : Comblement limoneux brun gris clair ponctué de nodules de terre jaunâtres.
 1230-3 : Comblement limoneux associant terrain naturel brun ocre à des nodules brun.
 1230-2 = 1230-5
 1230-1 : Comblement hydromorphe brun gris clair ponctué de tâches jaunâtres.



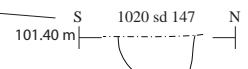
1230-3 : Comblement limono-argileux brun gris foncé. Inclusions de nodules de terre rubéfiée et de micro-charbons.
 1230-2 : Comblement limono-argileux brun gris ponctué de nodules de substrat remanié.
 1230-1 : Comblement limono-argileux brun gris foncé. Reliquat d'un profil en V primitif ? Négatif d'un piquet ?



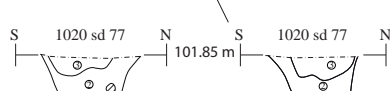
1230-5 : Comblement limono-argileux brun gris ponctué de nodules de substrat remanié.
 1230-2 : Comblement limoneux gris beige. Rares inclusions de charbons.
 1230-3 : Comblement limoneux brun gris avec des inclusions de charbons.
 1230-4 : Comblement limoneux gris beige.
 1230-1 : Comblement limoneux gris clair à gris blanc ponctué de tâches jaunâtres et beiges avec des inclusions de charbons.



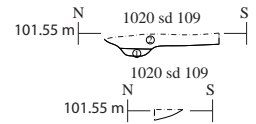
1230-3 : Comblement limono-sableux brun gris.
 1230-2 : Comblement limoneux brun orangé homogène.
 1230-1 = 1230-2
 1255-2 : Comblement limoneux brun gris homogène.
 1255-1 : Comblement argilo-limoneux brun jaune homogène.



1230 : Comblement limoneux brun jaune.



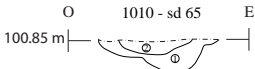
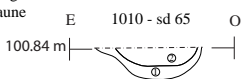
1020-3 : Comblement limono-argileux brun gris. Inclusions de charbons et de terre rubéfiée.
 1020-2 : Comblement argileux brun jaune avec des tâches blanchâtres.
 1020-1 : Comblement argileux gris.



1020-2 : Comblement limoneux brun gris clair.
 1020-1 : Comblement limoneux brun gris jaunâtre.



1010-3 : Comblement argileux brun gris. Inclusions de charbons et de terre rubéfiée.
 1010-2 : Comblement limoneux jaune orangé ponctué de nodules de terre gris clair.
 1010-1 : Comblement limoneux jaune orangé compact.



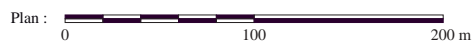
1010 : Comblement limoneux brun orangé.



Les Rues-des-Vignes 2008
 Rue du Cimetière

Figure XX - Les fossés d'enclos de la phase 6 (horizon 4)

Archéopole 2011



L'extrémité sud du fossé 1020 (sd. 73) est à paroi oblique et fond plat (Fig.39). L'extrémité nord-est de 1020 (sd 109) présente un fond plat avec un surcreusement circulaire de 31 cm de diamètre et de 6,6 cm de profondeur de plus que le fond du fossé 1020. Il s'agit vraisemblablement d'un aménagement pour accueillir un poteau. Ce creusement est à fond plat et parois obliques. Il présente un comblement brun-gris à jaune identique au comblement originel de 1020. Il est surmonté par un comblement brun-gris clair correspondant au comblement remplissant le curage du fossé.

Le troisième fossé (1230) qui constitue la suite du côté est de l'enclos débute dans l'axe de 1020. Une distance de 7,80 m sépare les deux fossés (Fig.39). Son tracé est visible sur 112 m jusqu'à la limite nord de l'emprise des fouilles nord. La largeur de ce fossé évolue de 0,86 m à 1,66 m. La profondeur de ce creusement relevée varie de 0,28 m à 0,58 m. Son fond est plat et les parois varient du vertical à l'oblique. L'étude du remplissage du fossé 1230 a permis de repérer deux phases de comblement. La première est constituée d'un limon argileux brun avec des poches de limon orangé. La seconde est plus argileuse de couleur brun-gris.

Le fossé 1301 mesure plus de 35,5 m de long, il s'étend hors emprise au nord (Fig.39). Son ouverture moyenne sous décapage est de 0,84 m pour une profondeur moyenne de 0,48 m. Deux complements ont été observés. Le creusement originel est en « U », fond plat et parois obliques. Un limon brun foncé avec des taches de substrat limoneux jaune est recouvert d'un limon argileux brun foncé correspondant au comblement d'un curage de 1301. Le pendage originel du fossé indique un sens d'écoulement depuis le sud (sd 304) vers le nord-est. À la phase suivante un curage de 1301 (phase 8) prolongea ce fossé au sud-ouest.

Le fossé 1340 est visible sur 11,8 m de long à 17,8 m au sud-est de 1301 (Fig.39). Il adopte le même axe que 1301. Il mesure 0,6 m à 1 m de large pour 0,4 m à 0,5 m de profondeur. Son profil présente un creusement originel à fond plat et parois obliques. Il est comblé par un limon argileux brun foncé. Il subit un recreusement en cuvette à parois obliques sur son tracé, attribuable à la phase 7. Ce dernier comblement est brun-jaune. Des restes de faune et du mobilier céramique constituent l'essentiel du mobilier archéologique découvert. Le pendage du fossé indique un écoulement du nord-est vers le sud-ouest de 0,2 %.

II.3.7.2. Espaces et axes de circulations

La nouvelle structuration de l'espace matérialisée par les fossés d'enclos des ailes ouest et est permet une restitution de l'occupation supérieure à 2 hectares. Deux types d'entrées ont été repérés. Il s'agit des entrées directes sur les flancs est et ouest par des interruptions du fossé et d'un aménagement en chicane pour le côté est (Fig.38). Les deux entrées directes se font faces.

L'entrée ouest mesure 17,8 m de long. Il s'agit d'une interruption directe du fossé d'enclos ouest. Cet espace situé entre les extrémités sud-ouest du fossé 1301 et nord-est du fossé 1340 ne présente pas d'aménagement spécifique. La reprise du tracé lors de la phase 8 peut avoir effacé des indices.

L'entrée orientale mesure 7,8 m de long. Elle se situe dans l'axe des fossés 1020 et 1230. C'est une entrée directe localisée entre les extrémités de ces deux fossés. Un surcreusement circulaire dans l'extrémité

du fossé 1020 laisse envisager la présence d'un trou de poteau. Il pourrait s'agir d'un marqueur de l'entrée ou d'un élément de clôture de cet accès.

L'entrée en chicane aménagée sur l'aile orientale de l'enclos est de constitution simple. Il s'agit de deux fossés parallèles 1010 et 1020, disposés sur un axe sud-ouest/nord-est et décalés de 5 m. Ce passage contraint l'utilisateur à contourner une partie du fossé. Le passage en chicane peut être comparé au chemin d'accès de la phase précédente (phase 5). Une récupération de cet usage précédent n'est pas à exclure.

II.3.7.3. Les bâtiments d'exploitation

Quatre bâtiments d'exploitation ont pu être identifiés sur le site (Fig. 38). Ils se localisent sur les ailes latérales est et ouest de l'enclos. Deux bâtiments excavés font face aux deux entrées directes est et ouest. Un troisième bâtiment s'installe en bordure occidentale. Il a la particularité d'être sur poteaux et de contenir une partie excavée de type cellier. Le dernier se situe sur l'aile orientale. Il est parallèle au fossé d'enclos.

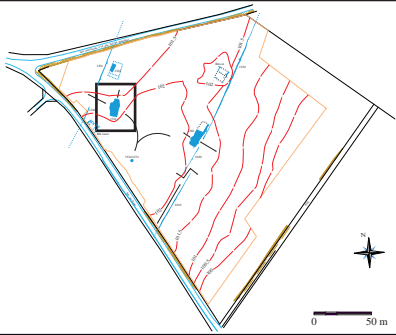
II.3.7.3.1. Les bâtiments excavés

Le bâtiment 1314 se situe sur l'aile occidentale de l'enclos (Fig. 40, 41). Il fait face à l'entrée aménagée dans le fossé ouest (1301 – 1340) à 16 m au sud-est de celle-ci. Il est orienté nord-nord-est / sud-sud-ouest. Il mesure 15,84 m de long sur 6,83 m de large. Il occupe donc une surface de 108,18 m². Il adopte un plan de forme quadrangulaire aux angles arrondis. Il présente un aménagement en pente douce sur sa face ouest portant sa largeur à 8,7 m, soit une superficie totale du bâtiment de 120 m². L'observation de son creusement et des différents aménagements internes a permis de distinguer deux parties dans son organisation.

La moitié sud présente un creusement à fond plat. Les parois se présentent en escalier. La banquette ainsi créée pourrait avoir servi d'appui à un plancher surélevé. La largeur des banquettes varie de 0,5 m sur les grands côtés du bâtiment à 0,34 m pour les petits côtés sud. Cette partie serait donc sur vide sanitaire. Au moins quatre poteaux périphériques (1500, 1509, 1506, 1507) complètent le support du plancher au niveau où les banquettes sont les moins larges.

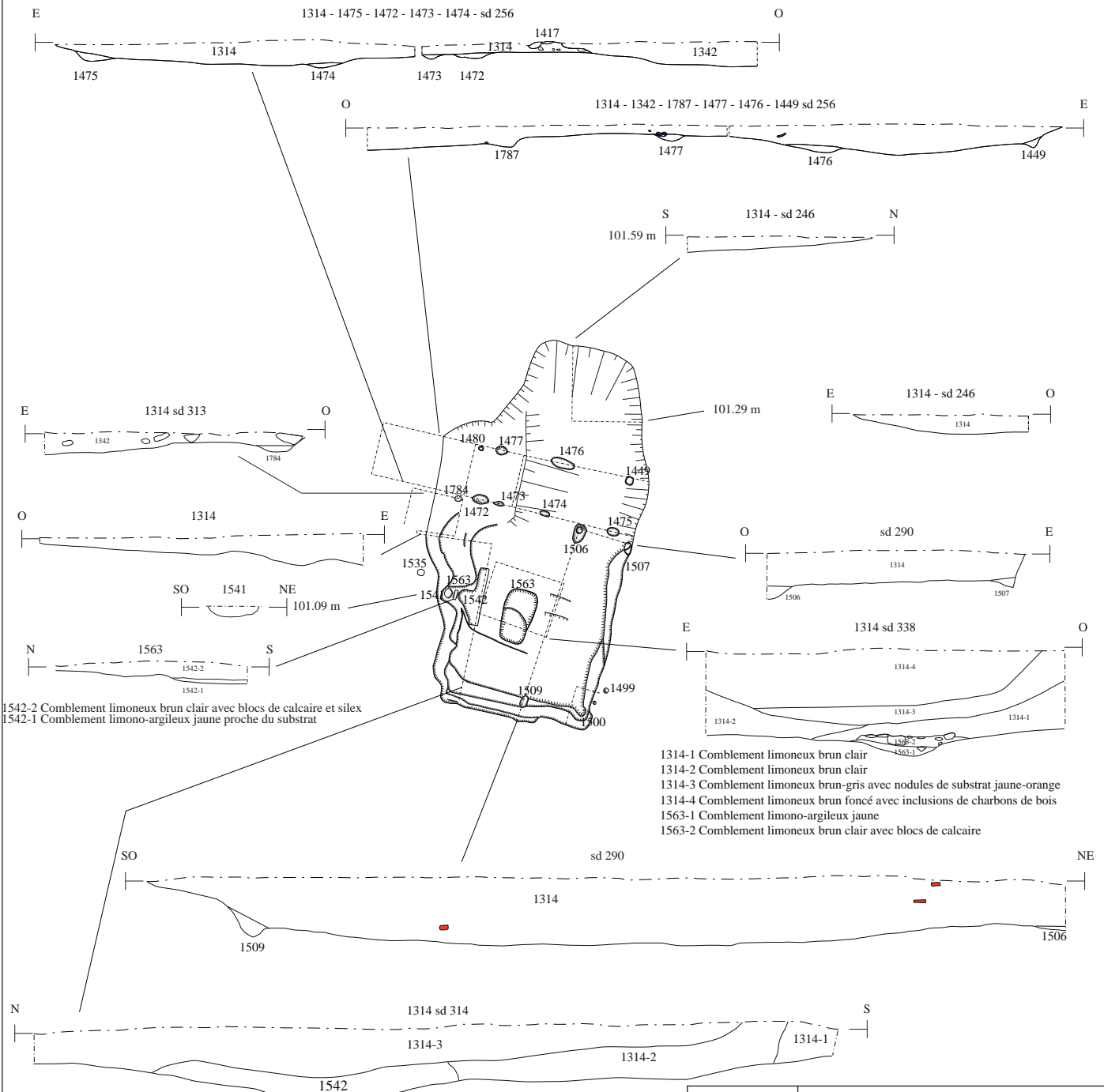
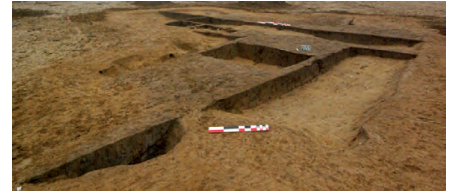
La seconde moitié du bâtiment au nord présente deux accès en pente douce depuis la surface, à l'ouest face à l'entrée aménagée dans le fossé d'enclos et au nord. Le fond de cette partie est plat et les parois sont obliques. Onze trous de poteau ont été observés. Ils sont répartis sur deux alignements parallèles orientés est-ouest. L'espacement entre chaque poteau est irrégulier, mais ils sont relativement disposés en vis-à-vis sur les deux axes d'alignement. Le premier alignement se situe sur la partie médiane du bâtiment. Il est constitué d'un alignement de sept poteaux. Le deuxième alignement est situé à 0,95 m au nord du premier. Il lui est parallèle et constitué de quatre poteaux.

Le premier alignement de poteaux est constitué des structures 1507, 1475, 1506, 1474, 1473, 1472 et 1784. Cinq d'entre eux présentent un alignement parfait. Ils sont de plan ovale, orientés est / ouest. Leurs dimensions varient de 0,3 m sur 0,24 m pour le plus petit (1784) à 0,71 m sur 0,4 m pour le plus grand



1314 - 1342 : Comblement limono-argileux brun gris ponctué de nodules de terrain naturel et fortement perturbé par l'activité de petits mammifères fouisseurs. Inclusions de rognons de silex.
 1449 - 1476 - 1477 : Comblement argilo-limoneux brun gris ponctué de nodules de terrain naturel jaunâtres.
 1472 - 1473 - 1474 - 1475 - 1506 - 1507 - 1509 - 1784 : Comblement limoneux-argileux brun foncé ponctué de nodules de terrain naturel jaunâtres.
 1417 : Amas de pierre calcaire.
 1541 limono-argileux brun-jaune avec nodules de substrat jaune

Le bâtiment 1314



1542-2 Comblement limoneux brun clair avec blocs de calcaire et silex
 1542-1 Comblement limono-argileux jaune proche du substrat

1314-1 Comblement limoneux brun clair
 1314-2 Comblement limoneux brun clair
 1314-3 Comblement limoneux brun-gris avec nodules de substrat jaune-orange
 1314-4 Comblement limoneux brun foncé avec inclusions de charbons de bois
 1563-1 Comblement limono-argileux jaune
 1563-2 Comblement limoneux brun clair avec blocs de calcaire

1314-1 : Comblement limono-argileux brun-gris foncé avec poches de substrat limoneux jaune
 1314-2 : Comblement limono-argileux brun foncé avec poches de substrat limoneux jaune
 1214-3 : Comblement limono-argileux gris-jaune
 1542 : Comblement limono-argileux brun-gris avec poches de substrat limoneux jaune



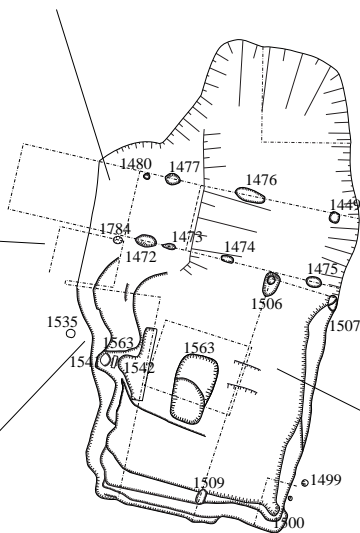
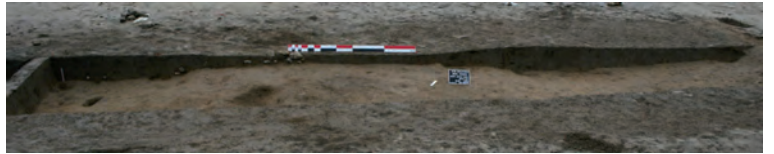
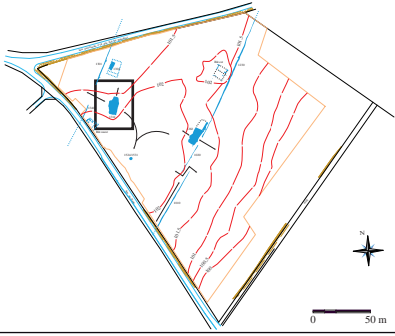
Les Rues-des-Vignes 2008 Rue du Cimetière

Figure 40 - Le bâtiment 1314 de la phase 6 (horizon 4)

Archéopole 2011

Plan : 0 10 m

Coupes : 0 2 m



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

*Figure 41 - Le bâtiment 1314
de la phase 6 (horizon 4)
en photos*

Archéopole 2011

Plan : 0 10 m

Coupes : 0 5 m

(1472). Leurs profondeurs varient de 0,18 m à 8 cm. Les profils sont majoritairement à fond plat et parfois en cuvette et les parois sont obliques. Ils sont comblés d'un limon plus ou moins argileux brun foncé. Les deux derniers poteaux 1506 et 1507 sont légèrement désaxés au sud. Ils sont de plan ovale mais orientés nord/sud. Le trou de poteau 1506 mesure 0,8 m sur 0,48 m pour 0,11 m de profondeur. Un négatif du poteau dans la partie nord de la structure permet de restituer un diamètre de 0,3 m. La structure 1507 constitue un trou de poteau implanté dans la bordure est du bâtiment excavé. Il mesure 0,52 m sur 0,3 m pour une profondeur de 8 cm. Les comblements de ces deux trous de poteau sont identiques : soit un limon brun foncé avec des poches de limon brun-jaune.

Le deuxième alignement est constitué des poteaux 1480, 1477, 1476 et 1449. Ils adoptent soit une forme ovale orientés est-ouest ou circulaire. Le plus petit (1480) mesure 0,21 m de diamètre pour une profondeur de 0,12 m. Le plus imposant (1476) mesure 1 m de long sur 0,41 m de large pour une profondeur de 0,15 m. Le comblement de ces différents poteaux est identique. Il est limoneux plus ou moins argileux brun-gris.

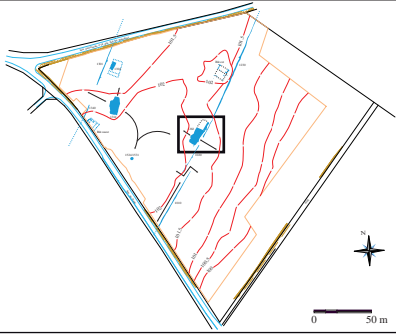
Des prélèvements ont été réalisés sur le fond de toute la surface du bâtiment afin de détecter la présence d'indices chimiques et macroscopiques. Un carroyage de 1 m de côté a été mis en place pour dresser une répartition des taux de phosphates / phosphores, pouvant révéler une aire de stabulation. Les prélèvements ont été doublés pour être tamisés dans une recherche de présence de dents de lait. Les résultats négatifs pour les dents de lait nous orientent davantage sur un bâtiment-étable que sur un bâtiment de stabulation.

Le bâtiment 1282 est situé contre l'aile sud-est de l'enclos secondaire. Il est orienté sud-ouest / nord-est (Fig. 42, 43). Il est parallèle aux fossés d'enclos et fait face à l'entrée aménagée dans l'aile est. Il s'implante à seulement deux mètres de distance de cette entrée. Il s'agit d'un grand bâtiment excavé dont la partie nord a été remaniée plusieurs fois par des constructions postérieures. Il adopte un plan rectangulaire aux angles arrondis. La longueur de ce bâtiment est supérieure à 14 m. L'estimation maximale est de 23 m de long. La largeur ne dépasse pas les 7 m. Il présente la particularité d'avoir un fond aménagé de calcaire damé.

Les banquettes périphériques présentent des dimensions de 0,64 m à 0,76 m de large pour les grands côtés et 0,5 m de large pour le petit côté sud. Elles se situent entre 0,2 m et 0,3 m au-dessus du fond du bâtiment. En raison de la présence du sol en craie damée, on peut se poser la question de leur utilité. Ont-elles reçu un aménagement sur sablières basses soutenant la toiture de l'édifice ? Le poteau 1798 s'appuie sur l'une d'elles.

Quelques trous de poteau sur sa périphérie viennent compléter des parois à banquettes. Ainsi, six trous de poteau ont formellement été identifiés sur le fond de la structure, en contrebas des banquettes. Trois poteaux alignés se situent sur le petit côté sud-ouest du bâtiment (1321, 1324 et 1311). Deux sont localisés aux angles et le troisième en position centrale (1324). Le long du grand côté ouest, trois autres trous de poteau ont été détectés. Deux sont groupés en partie centrale à 1,40 m du bord ouest et constitue un double poteau. Le troisième, plus au nord, est situé à 2,24 m des précédents et 0,91 m du bord ouest (Fig. 42).

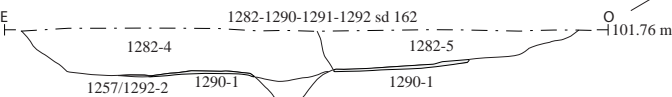
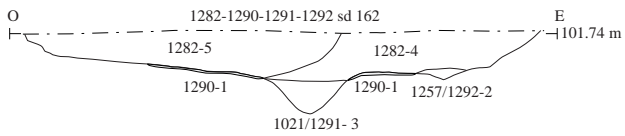
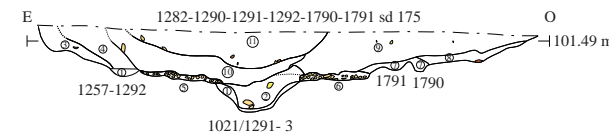
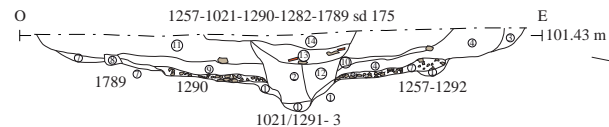
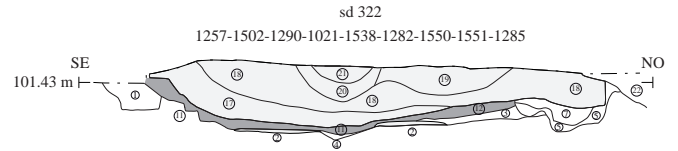
Le fond de ce bâtiment présente un sol aménagé de calcaire damé dont l'épaisseur peut atteindre 0,11 m. Les prélèvements d'analyses phosphates / phosphores ont été réalisés sur un carroyage de 1 m de côté



- sd 322
- 1502-13 Comblement limoneux jaune orangé
 - 1502-14 Comblement limoneux ocre avec petits nodules de calcaire
 - 1502-15 Comblement limoneux brun orangé décarbonaté proche du substrat
 - 1502-16 amas calcaire composé de nodules petits et moyens mêlés à du limon brun
 - 1502-17 amas calcaire composé de gros blocs mêlés à du limon gris lessivé
 - 1502-18 amas de gros bloc calcaire, dont certain équarris, petits et moyen nodules de calcaire mêlés à du limon brun
 - 1502-19 amas calcaire composé de nodules petits et moyens mêlés à du limon brun
 - 1502-20 amas de nodules moyen de calcaire mêlés à du limon brun
 - 1502-21 amas de petits nodules de calcaire mêlés à du limon brun
 - 1285-22 Comblement limoneux brun-gris

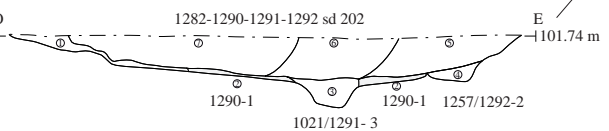
- sd 322
- 1257-1 Comblement limoneux brun
 - 1290-2 Aménagement du fond de 1282 par du calcaire damé
 - 1282-3 Comblement limoneux brun-gris avec du substrat jaune et petits nodules de calcaire
 - 1021-4 stabilisation du substrat
 - 1550-5 Comblement limoneux brun-gris avec nodules de substrat jaune
 - 1550-7 Comblement limoneux brun-gris avec nodules de calcaires et blocs de calcaire
 - 1551-8 Comblement limoneux brun orangé à jaune avec litages de charbons de bois
 - 1551-9 Comblement limoneux brun-noir avec beaucoup de charbons de bois et cendres gris-bleu
 - 1551-10 Comblement limoneux brun-noir avec des inclusions de calcaire, litages de charbons de bois et nodules de substrat
 - 1538-11 Comblement limoneux brun-gris avec des nodules de substrat jaune
 - 1538-12 Comblement limoneux brun-noir charbonneux avec inclusions de calcaire

- sd 175
- 1021-14 : Comblement limono-argileux brun foncé avec inclusions de charbons de bois
 - 1021-13 : Comblement limono-argileux brun foncé avec concentration importante de nodules de calcaires, blocs calcaire, rognons de silex, terre rubéfiée, charbons de bois et tca
 - 1021-12 : Comblement limono-argileux brun clair
 - 1282-11 : Comblement limono-argileux brun noir foncé. Inclusions de micro-charbons.
 - 1282-10 : Comblement limono-argileux brun ponctué de petites nodules de substrat remanié.
 - 1282-9 : Comblement limono-argileux brun foncé ponctué de nodules de substrat remanié. Inclusions de micro-charbons.
 - 1282-8 : Comblement limono-argileux brun ponctué d'un très grand nombre de nodules de substrat remanié. Inclusions de micro-charbons.
 - 1282-7 : Comblement limono-argileux brun noir riche en rejets charbonneux.
 - 1290-6 : Aménagement de calcaire concassé. 1290-5 = 1290-6
 - 1257-4 : Comblement limoneux brun clair ponctué de nodules de substrat remanié. Inclusions de micro-charbons.
 - 1257-3 : Comblement limoneux brun clair. Inclusions de micro-charbons.
 - 1021-2 : Comblement limono-argileux brun foncé ponctué de nodules de substrat remanié. Inclusions de charbons, de micro-charbons et de nodules de pierre calcaire (déversement de 1290 lors du comblement du fossé).
 - 1021-1 : Comblement limono-argileux liant limon brun et substrat remanié. Phase de stabilisation du creusement du fossé 1021 ?



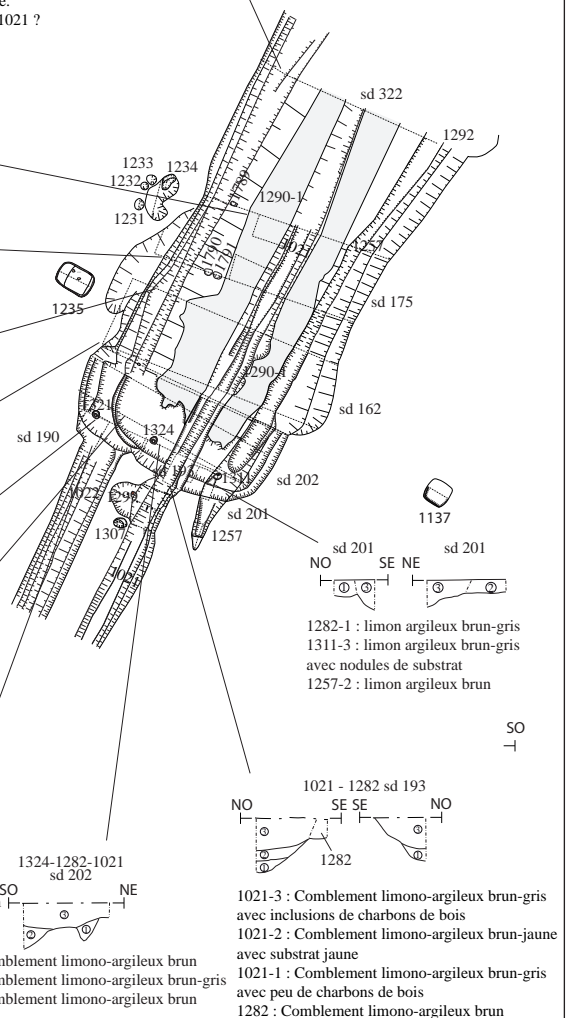
- 1290-1 Calcaire damé
- 1292-2 Comblement limono-argileux brun avec nodules de calcaire et limon rubéfié
- 1291-3 Comblement limono-argileux brun clair avec inclusions de calcaire

- 1321-1282 sd 202
- 1021/1291-3
 - 1282-4 Comblement limono-argileux brun foncé avec inclusions de calcaire brûlé et charbons de bois
 - 1282-5 Comblement limono-argileux noir avec inclusions de charbons de bois, de calcaire et de terre cuite
 - 1321-1 : Comblement limono-argileux brun-gris
 - 1282-2 : Comblement limono-argileux brun



- 1282-1 : Comblement limoneux-argileux brun clair ponctué de nodules de terrain naturel.
- 1282-7 : Comblement limoneux-argileux brun noir homogène et meuble. Inclusions de charbons de bois dont certains de plus grosse taille. Egalement inclusions de petits silex et de nodules de terre cuite. Mobiliers : faune, métal, céramiques.
- 1282-5 : Comblement limoneux-argileux brun gris. Inclusions de charbons de bois, de rognons de silex. Mobiliers : faune, céramiques.
- 1282-6 : Comblement limoneux-argileux brun gris. Inclusions de charbons de bois, de rognons de silex.
- 1290-2 : Aménagement d'une bande de calcaire concassé d'environ 4cm d'épaisseur.
- 1021-3 : Comblement limoneux-argileux brun gris.. Importantes inclusions de nodules calcaire. Fragments de charbons de bois anecdotiques.
- 1257-4 : Comblement limoneux-argileux brun gris.

- sd 190
- 1022-2 : Comblement limoneux brun clair avec quelques nodules de terre jaunâtre (TN).
 - 1022-1 : Terrain naturel remanié. Stabilisation du creusement du fossé.
 - 1282-3 : Comblement limono-argileux brun foncé ponctué de nodules jaunâtres.



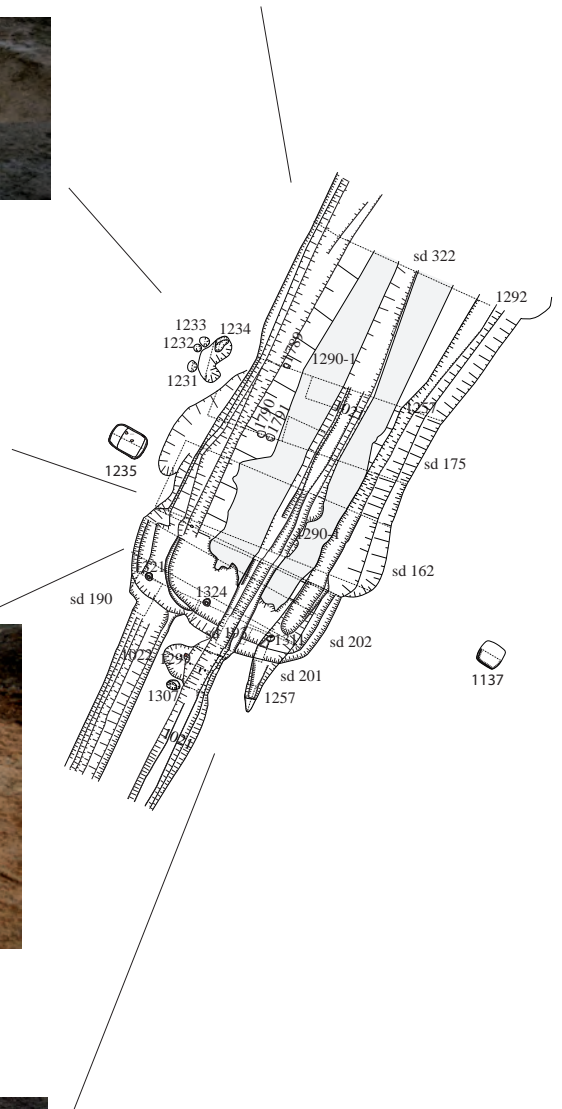
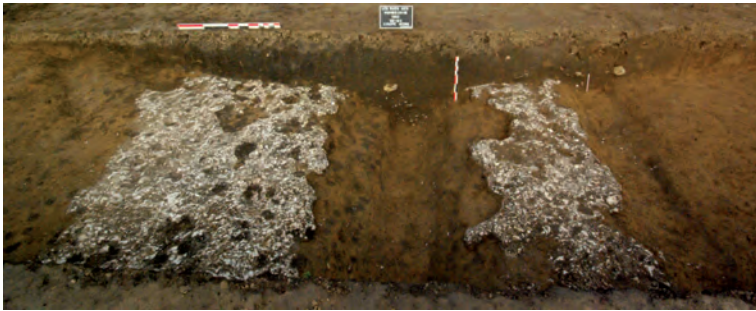
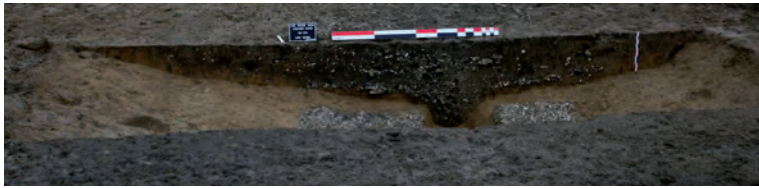
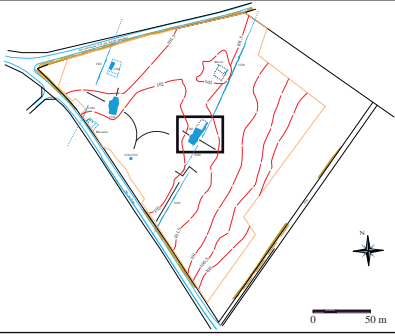
Les Rues-des-Vignes 2008

Rue du Cimetière

Figure 42 - Le bâtiment 1282 de la phase 6 (horizon 4)

Archéopole 2011





Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

*Figure 43 - Le bâtiment 1282
de la phase 6 (horizon 4)
en photos*

Archéopole 2011

Plan : 0 10 m

sous le sol calcaire afin d'observer les concentrations piégées dans le sol.

Un creusement rectiligne (1257/1292) à fond plat et parois verticales occupe le grand côté est. Il pourrait s'agir du négatif d'un alignement de sablières basses. Le creusement débute à 1,79 m au sud avant la partie excavée du bâtiment. Le tracé total est visible sur 15 m de long et présente une largeur comprise entre 0,8 m et 0,4 m. Une observation plus minutieuse permet une restitution de quatre sablières. La première mesure 2,86 m, la seconde 4,72 m, la troisième 3,68 m et la dernière qui présente une orientation légèrement différente (plus vers l'est) mesure 4,5 m. L'un des poteaux du petit côté (1311) la traverse.

Deux petites excroissances se situent sur les grand côtés est et ouest. Ils marquent le creusement d'un palier intermédiaire au creusement du bâtiment et constituent un accès en escalier. Ces aménagements se situent juste au niveau de l'entrée dans l'enclos.

II.3.7.3.2. *Le cellier*

Un bâtiment situé sur l'aile occidentale de l'enclos est matérialisé par la présence d'une excavation quasi-quadrangulaire (st. 1304) de 7,42 m de long sur 3,3 m de large, soit une surface au sol d'environ 24 m² (Fig. 44). Il est orienté sud-ouest / nord-est. Le comblement de ce bâtiment est composé d'un limon argileux brun-gris avec des tâches de limon blanc et jaune avec quelques moellons de calcaires. Il est surmonté d'un limon brun foncé. L'état de conservation de l'excavation permet d'observer un creusement de 0,7 m de profondeur au fond irrégulier et parois obliques et évasées au nord-ouest, puis obliques au sud-est. Un surcreusement de forme irrégulière de 2,5 m sur 1,68 m occupe la partie centrale de l'excavation. Deux autres cuvettes complètent le relief du sol de cette structure. Deux trous de poteau 1559 et 1792 se situent en position axiale sur les petits côtés. Ils constituent les éléments de soutien de la charpente.

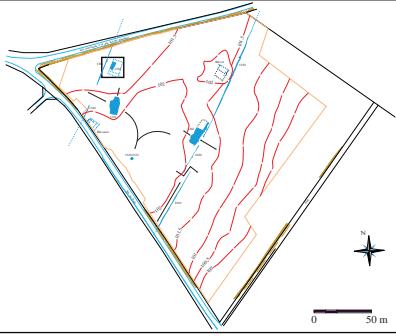
Le poteau 1792 est quadrangulaire avec un fond plat et des parois verticales. Ses dimensions sont de 0,74 m sur 0,54 m. Son comblement est limoneux brun foncé, il est similaire au comblement général de la structure.

Le poteau sud 1559 est sub-circulaire, il mesure 1 m sur 1,28 m. Il est conservé sur 0,34 m de profondeur et comporte un surcreusement ovale de 0,2 m sur son côté ouest. Son comblement est limoneux argileux jaune sur le fond. Il est recouvert d'une couche de substrat remanié et scellé par un limon brun foncé avec des inclusions de calcaire identique au comblement général du bâtiment.

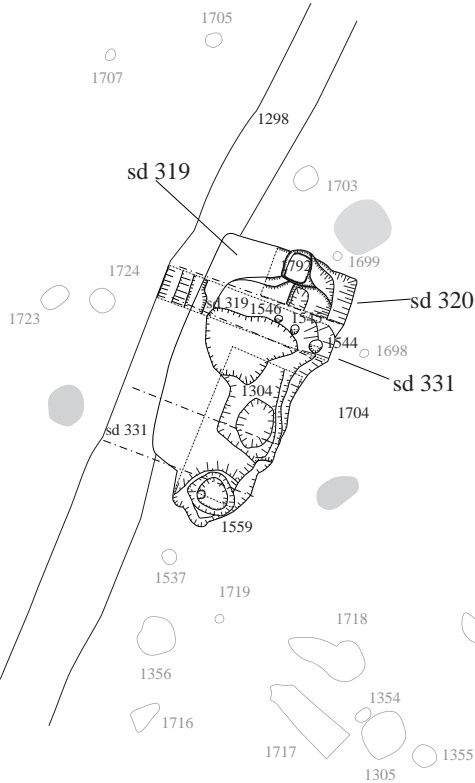
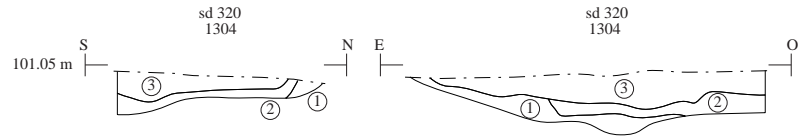
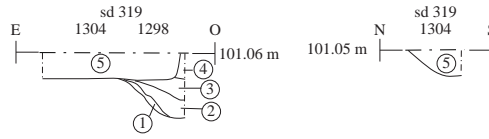
Un alignement de trois petits trous de poteau circulaires (1544, 1545 et 1546) de 0,2 m à 0,36 m de diamètre s'installe dans la moitié nord de l'excavation. Deux s'installent en bordure du grand surcreusement central. Le troisième s'installe dans la paroi orientale du creusement de l'excavation 1304.

Les quelques trous de poteau situés à l'extérieur de l'excavation au nord-est et au sud-est du cellier ne constituent pas d'ensemble cohérent. L'absence de mobilier archéologique dans leur comblement ne permet pas une association certaine. Toutefois une restitution d'un bâtiment plus vaste sur poteaux porteurs dont les dimensions seraient de 15 m sur 8 m (soit une superficie de 40 m²) peut être envisagée. Il présenterait alors un toit à un pan.

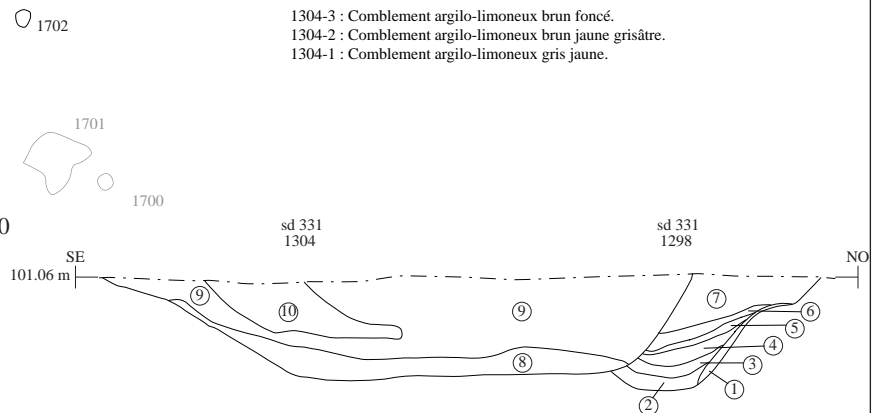
La partie excavée de ce bâtiment peut correspondre à une aire d'activité spécifique ou de stockage du type cellier.



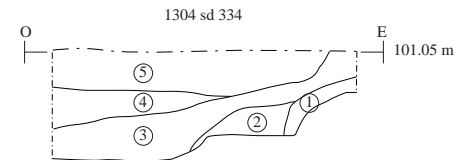
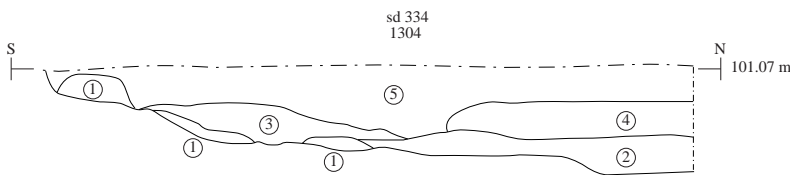
- 1298-1 Comblement limono-argileux brun jaune
- 1298-2 Comblement limoneux brun gris avec traces blanches de litage
- 1298-3 Comblement limono-argileux brun gris avec petites taches jaunes et inclusions de charbons de bois
- 1298-4 Comblement limono-argileux brun gris
- 1304 Comblement limono-argileux brun-gris avec taches blanches et jaunes et quelques inclusions de charbons de bois



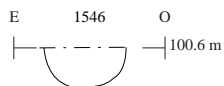
- 1304-3 : Comblement argilo-limoneux brun foncé.
- 1304-2 : Comblement argilo-limoneux brun jaune grisâtre.
- 1304-1 : Comblement argilo-limoneux gris jaune.



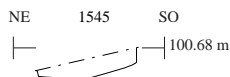
- 1298-1 Comblement limono-argileux brun jaune avec poches de substrat
- 1298-2 Comblement limono-argileux brun jaune
- 1298-3 Comblement limono-argileux hydromorphe gris-bleu
- 1298-4 Comblement limoneux brun jaune avec poches de limon gris
- 1298-5 Comblement limoneux brun foncé avec inclusions de charbons de bois et de terre rubéfiée
- 1298-6 Comblement limoneux brun foncé
- 1298-7 Comblement limoneux brun foncé avec des poches de limon jaune avec inclusions de quelques charbons de bois
- 1304-8 Comblement limoneux brun gris avec poches de limon jaune
- 1304-9 Comblement limoneux brun jaune avec poches de limon gris
- 1304-10 Comblement limoneux brun foncé avec poches de limon jaune et nclusions de charbons de bois



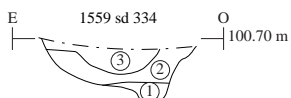
- 1304-1 Comblement limoneux blanc lessivé
- 1304-2 Comblement limoneux jaune proche du substrat
- 1304-3 Comblement limono-argileux brun-jaune
- 1304-4 Comblement limono-argileux brun gris avec des inclusions jaune
- 1304-5 Comblement limono-argileux brun foncé avec des inclusions de calcaire et de charbons de bois



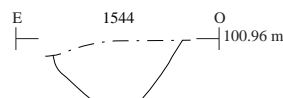
1546 Comblement limoneux brun gris avec poches de limon jaune



1545 Comblement limoneux brun jaune



1559-1 Comblement limono-argileux jaune avec perturbation meuble gris
1559-2 Comblement limoneux jaune avec poche de substrat
1559-3 Comblement limoneux brun foncé avec inclusions calcaire



1544 Comblement limoneux brun gris avec inclusions de terre rubéfiée



Les Rues-des-Vignes 2008 Rue du Cimetière

Figure 44 - Le bâtiment 1304
de la phase 6 (horizon 4)

Archéopole 2011



II.3.7.3.3. Deux bâtiments sur poteaux

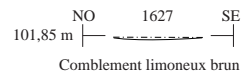
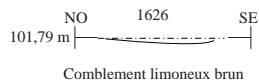
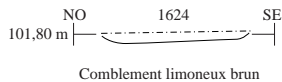
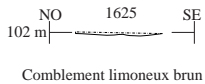
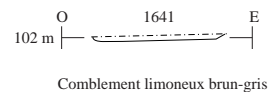
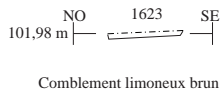
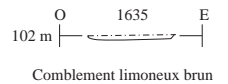
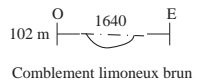
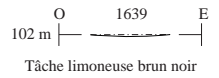
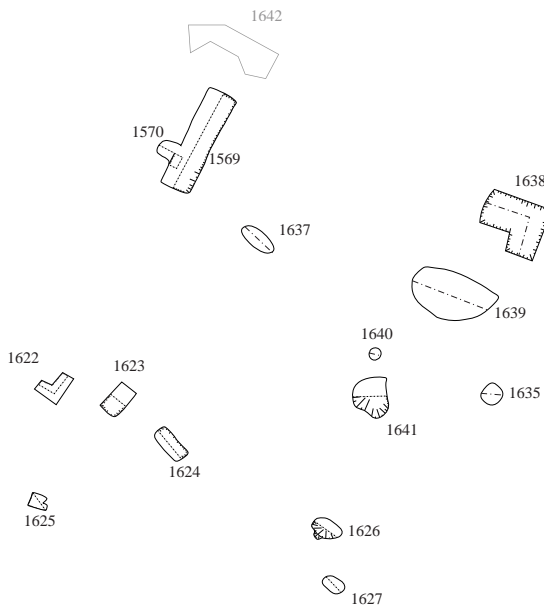
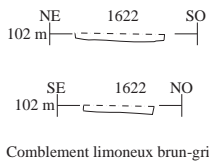
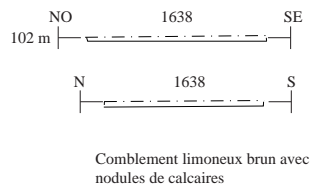
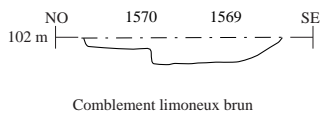
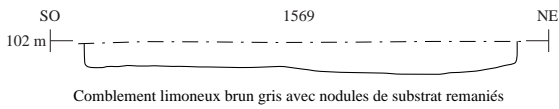
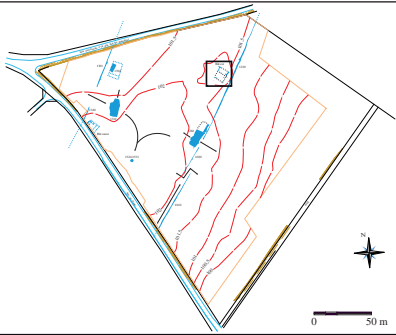
Deux bâtiments sur poteaux ont pu être observés. Le premier se localise sur l'aile orientale de l'enclos à 47 m au nord-est de 1282. Le second bâtiment est localisé en bordure d'emprise sud-ouest, le long du côté ouest de l'enclos.

Le bâtiment se situant sur l'aile orientale est très arasé (Fig. 45). Il occupe l'un des points les plus haut du site à 102,1 m NGF. Il est parallèle au fossé 1230 dont il est distant de 3,5 m. De plan quadrangulaire, ses dimensions sont de 10 m de large sur 12 m de long. Quatorze trous de poteau lui ont été attribués (1642, 1570/1569, 1637, 1638, 1639, 1640, 1635, 1641, 1622, 1623, 1624, 1626, 1627, 1625). Ils ne sont conservés que sur quelques centimètres et n'ont pas fait l'objet de levée de profil. Leurs comblements sont tous argileux de couleur brun foncé. Plusieurs types ont été identifiés. Le premier type correspond à des creusements polygonaux localisés sur la partie nord du bâtiment. Ils constituent les angles nord-ouest et nord-est, ainsi qu'une partie des grands côtés. Leurs dimensions varient de 2,78 m sur 0,6 m à 1,91 m sur 0,9 m. Ils présentent des plans en « t », « v » et « u ». La structure 1570/1569 est la mieux conservée. Elle présente un creusement de 0,2 m de profondeur avec un fond plat et des parois verticales. Son comblement est identique aux autres structures. Le deuxième type correspond à des fosses patatoïdes (1639, 1641, 1626, 1622) dont les dimensions varient de 1,10 m sur 0,65 m pour la plus grande à 0,43 m sur 0,3 m. Le troisième type est classique. Il s'agit de structures en creux de forme circulaire ou ovale dont les dimensions varient de 0,3 m à 0,9 m de diamètre. Le comblement de ces structures a livré peu de mobilier. Il s'agit essentiellement de mobilier céramique et des restes de faune.

Le second bâtiment est localisé sur l'aile ouest en bordure d'emprise sud (Fig. 46). Seule une partie de son plan est visible. Il semble être de plan rectangulaire et parallèle au fossé d'enclos 1340 dont il est distant de 3,5 m. Il s'implante sur une petite plateforme en bordure de la rupture de pente ouest, à 101,85 m NGF. Douze trous de poteau de plan quadrangulaire constituent l'angle nord-ouest et nord-est de ce bâtiment (1459-1460, 1454, 1448-1, 1448-2, 1441, 1415-1430, 1412-1411, 1428, 1444, 1431, 1405). Sept autres poteaux plus modestes complètent notre vision partielle de cet édifice.

Les trous de poteau sont plutôt massifs, parfois doubles et certains présentent le négatif du poteau. Ils mesurent en moyenne 1,14 m sur 0,46 m, le plus grand mesurant 1,58 m sur 0,85 m. Ce bâtiment est très érodé, la profondeur moyenne des structures étant de 0,15 m. Les profils des creusements sont généralement à parois verticales et fonds plats. Certains présentent un surcreusement correspondant à l'emplacement du poteau. Ils sont comblés par un limon brun-gris ponctués de litages de limon lessivé. 1448 contenait un rognon de silex comme élément de calage. 1412, 1460, 1459 et 1448 ont conservé la trace du poteau. Elle est comblée par un limon argileux brun-gris. Les poteaux 1415/1430, 1460/1459, 1412/1410, 1448 apparaissent comme des trous de poteaux double.

Sept poteaux (1409, 1426, 1425, 1424, 1427, 1414, 1445) de dimensions inférieures semblent constituer des éléments de division ou d'aménagement interne de ce bâtiment. Ils sont de forme circulaire et leurs dimensions varient de 0,20 m à 0,5 m de diamètre. Leur creusement est en cuvette aux parois obliques.



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 45 - Le bâtiment Est de la phase 6 (horizon 4)

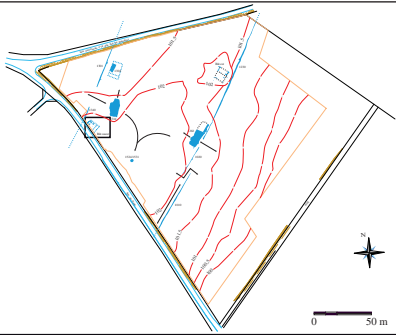
Archéopole 2011



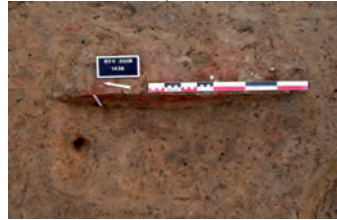
Leur profondeur varie de 4 cm à 20 cm. Leur comblement est identique aux poteaux massifs.

Le bâtiment se situe en bordure d'emprise. On ne peut observer que ses angles nord-ouest et nord-est, soit sa face nord-est. Le plan du bâtiment semble être quadrangulaire et la face nord-est pourrait correspondre à l'un de ses petits côtés. Le côté est du bâtiment mesure 9,3 m de long, on peut ainsi restituer un bâtiment d'une superficie d'au moins 80 m² (40 m² sont visibles sur l'emprise des fouilles). Le plan de ce bâtiment repose sur des poteaux robustes, parfois doubles. Les poteaux doubles 1430/1415 se situent à l'intérieur du bâtiment à une distance relativement proche du côté nord-ouest du bâtiment. L'espace entre le creusement de 1430 et 1459 n'est que de 1,60 m (mesure prise au centre de creusement). La présence de deux doubles poteaux massifs aussi proche l'un de l'autre peut indiquer qu'ils supportent un étage.

Entre les poteaux 1430 et 1441, une structure (1436) dont le comblement est rubéfié semble indiquer la présence d'un foyer dans l'angle nord-ouest du bâtiment. La structure 1436 présente l'aspect d'un foyer à plat simple (simples traces de feu allumé sur le sol). Le dépôt est semi-lenticulaire, pulvérulent. La taille de cette structure est de 0,8 m de long sur 0,65 m de large. Le foyer est installé dans une légère cuvette aux parois obliques. Un limon brun-jaune tapisse le fond de la structure. Il est recouvert d'un limon plus argileux brun-gris avec de nombreux charbons de bois et une grande quantité de limon rubéfié. Des nodules de calcaire sont en inclusion. Le mobilier récolté dans le comblement d'abandon est constitué de silex, de céramique et de faune.

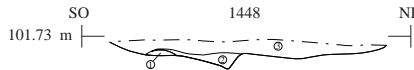
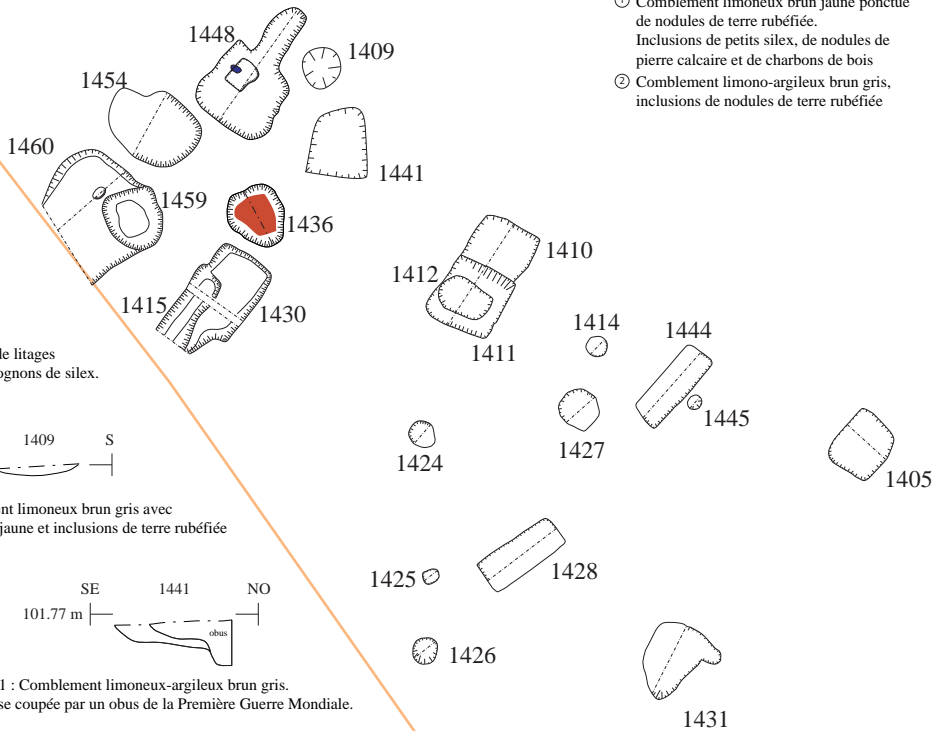


Le foyer 1436

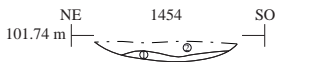


101.76 m NO 1436 SE

- ① Comblement limoneux brun jaune ponctué de nodules de terre rubéfiée. Inclusions de petits silex, de nodules de pierre calcaire et de charbons de bois
- ② Comblement limono-argileux brun gris, inclusions de nodules de terre rubéfiée

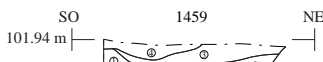


- 1448-3 : Comblement limoneux brun gris foncé ponctué de litages blanchâtres et de tâches jaunâtres.
- 1448-2 : Comblement limono-argileux brun gris ponctué de litages blanchâtres. Inclusions de nodules de terre rubéfiée et de rognons de silex.
- 1448-1 : Comblement limono-argileux brun jaune.

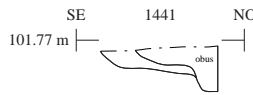


- 1454-1 : Comblement limono-argileux brun gris ponctué de substrat remanié.
- 1454-2 : Comblement limoneux brun jaune.

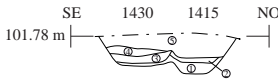
- 1409 Comblement limoneux brun gris avec tâches de limon jaune et inclusions de terre rubéfiée



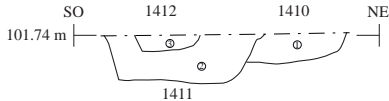
- 1460
- (1) limon argileux brun gris avec taches jaunes
- (2) limon argileux brun gris avec traces de litages blanc à gris
- (3) limon argileux brun-gris foncé



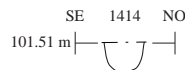
- 1441 : Comblement limono-argileux brun gris. Fosse coupée par un obus de la Première Guerre Mondiale.



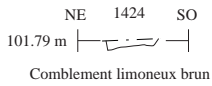
- 1415-1 Comblement limono-argileux brun jaune
- 1415-2 Comblement limono-argileux brun gris avec poches de limon jaune
- 1430-3 Comblement limono-argileux brun gris avec taches de litages blanc
- 1430-4 Comblement limono-argileux brun gris avec poches de limon jaune
- 1430-5 Comblement limono-argileux brun gris avec traces de litage blanc



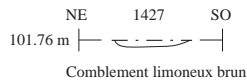
- 1410-1 Comblement limoneux brun noir avec inclusions de substrat remanié, charbons de bois et oxydes de fer sur le fond.
- 1411-2 Comblement limoneux brun-gris avec inclusions de charbons de bois et terre rubéfiée.
- 1412-3 Comblement limoneux gris avec nodules de calcaire < 0.5 cm



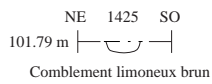
- 1414 Comblement limoneux gris avec parois et fond oxydé



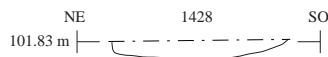
- Comblement limoneux brun



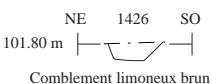
- Comblement limoneux brun



- Comblement limoneux brun

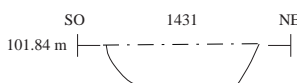


- 1428 Comblement limoneux gris

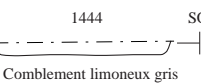


- Comblement limoneux brun

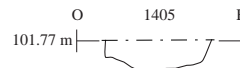
- 1445 Comblement limoneux gris lessivé



- 1431 Comblement limoneux brun gris avec inclusions de substrat remanié et charbons de bois



- Comblement limoneux gris



- Comblement limoneux brun avec inclusions de substrat remanié



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 46 - Le bâtiment Ouest de la phase 6 (horizon 4)

Archéopole 2011



II.3.7.4. Le puits 1524/1531

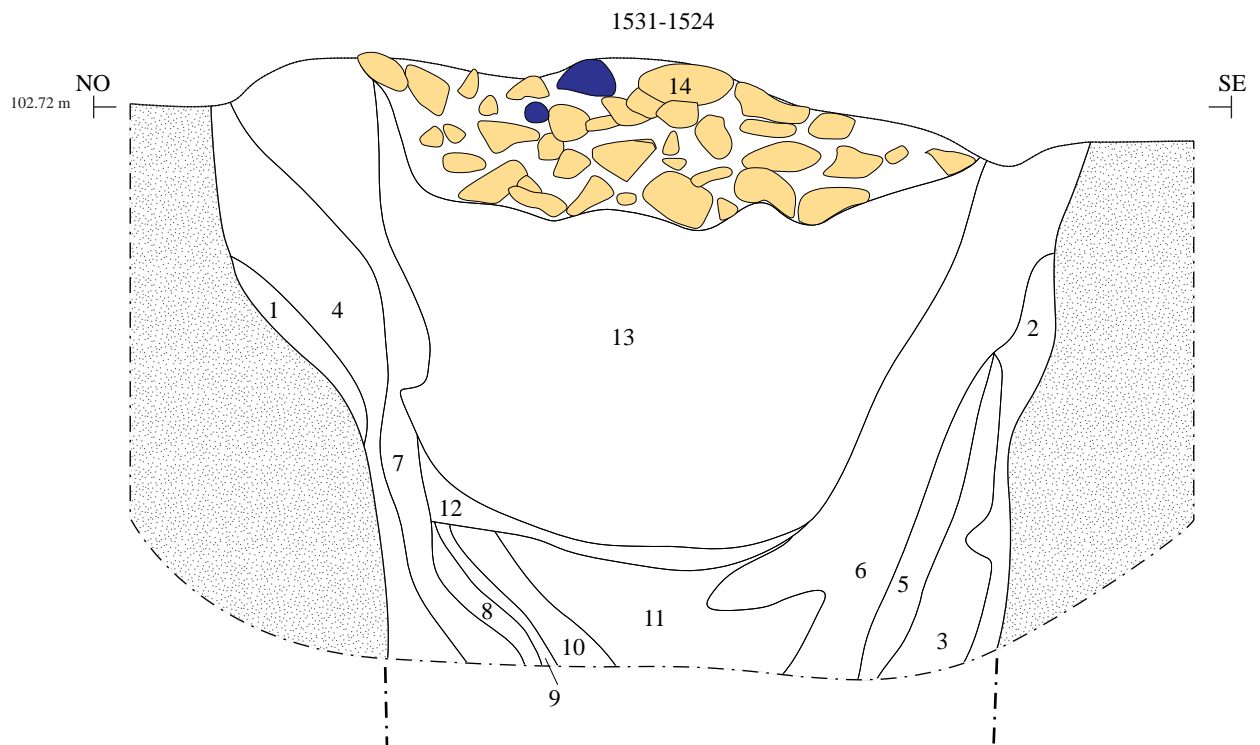
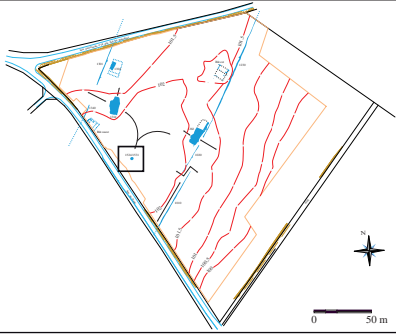
Un puits est aménagé sur l'axe central de l'enclos, en bordure sud de l'emprise (Fig. 47). Il est implanté au centre de l'enclos à 51 m du fossé d'enclos ouest et 48 m du fossé d'enclos est. Il adopte un plan sub-circulaire d'un diamètre de 2,30 m à l'ouverture du cône de creusement et un diamètre interne de 1,68 m.

Le cône est creusé sur une profondeur de 0,89 m. Ses parois sont obliques à verticales. Le creusement du puits adopte un diamètre de 1,68 m à parois verticales. Il a été fouillé à la main sur une profondeur de 1,60 m. Le relevé de la coupe stratigraphique a permis d'observer un comblement central du puits constitué d'un limon brun-gris avec des charbons de bois et des poches de substrat jaune et des inclusions de craie. Son comblement final est composé d'un épais bouchon de rognons de silex, de moellons et de blocs de calcaire équarris de 40 cm d'épaisseur. Un liseré noir circulaire semble indiquer la présence d'un cuvelage en bois. Entre la paroi du creusement et la trace du cuvelage un mélange de limon argileux ocre rouge et de nombreux nodules de calcaire constitue le comblement de calage du cuvelage. Plusieurs bouchons de blocs calcaire semblables au bouchon sommital alternent avec des limons argileux gris ou brun dans le comblement interne du puits marquant ainsi l'abandon de cette structure. L'aménagement du site prévoyant la construction d'une zone résidentielle, un fond de forme avait été établi limitant la profondeur des excavations à 2 m. Nous n'avons pas eu l'autorisation de poursuivre l'exploration de ce puits.

Par sa position le puits 1524/1531 occupe le centre de la cour. Il a probablement servi pour le puisage d'eau d'infiltration. Son implantation au sommet du plateau ne permet pas d'atteindre une nappe phréatique, mais l'eau de pluie peut s'y concentrer ce qui en fait vraisemblablement une eau pour le bétail. Le comblement limoneux rouge ocre avec des nodules de calcaire situé entre le creusement et le cuvelage et correspondant au contact d'érosion calcaire/loëss, indique que le puits a atteint une profondeur minimale de 4 à 6 m. Il n'est pas impossible qu'il ait servi à l'extraction de calcaire, pour la constitution de solins ou la taille de petits blocs. Aucun amas calcaire en surface ne peut lui être associé sur l'emprise des fouilles.

II.3.7.5. Bilan de la phase 6

L'occupation de la phase 6 apparaît comme un renouveau socio-économique. L'emprise de l'enclos est modifiée. Les fossés de partition interne sont supprimés et l'espace est ouvert sur un domaine agrandi de plus de 2 hectares. Cette phase d'occupation se caractérise par la construction de nombreux bâtiments sur les ailes orientales et occidentales et par la modification des voies d'accès et de circulation. Les bâtiments excavés témoignent d'une activité tournée liée à la production de viande. Des activités annexes semblent coexister mais le mobilier retrouvé ne permet pas de les caractériser. L'abandon de ces bâtiments marque cette phase 6 mais l'occupation ne s'interrompt pas. De nouveaux bâtiments sont aménagés et les aires d'activités sur les ailes latérales perdurent.



- 1531-1 Comblement limono-argileux brun clair
- 1531-2 Comblement limoneux brun ocre contenant des nodules de calcaire
- 1531-3 Comblement limono-argileux brun foncé
- 1531-4 Comblement limono-argileux ocre avec cailloutis de calcaire
- 1531-5 cailloutis mêlé de limon brun foncé
- 1531-6 Comblement limono-argileux brun foncé
- 1531-7 Comblement limoneux noir avec cailloutis calcaire
- 1524-8 Comblement limono-argileux brun foncé
- 1524-9 cailloutis de nodules calcaire mêlé de limon brun
- 1524-10 Comblement limono-argileux brun foncé
- 1524-11 Comblement limono-argileux gris clair avec moellons calcaire
- 1524-12 bande de cailloutis mêlé de limon brun gris
- 1524-13 Comblement limono-argileux brun clair
- 1524-14 bouchon composé de moellons cacaires et silex liés par du limon noir



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 47 - Le puits 1531-1524
de la phase 6 (horizon 4)

Archéopole 2011

Coupe : 0 0.50 1 m

II.3.8. La phase 7 : dernier quart du I^{er} s. au premier quart du second (horizon 5)

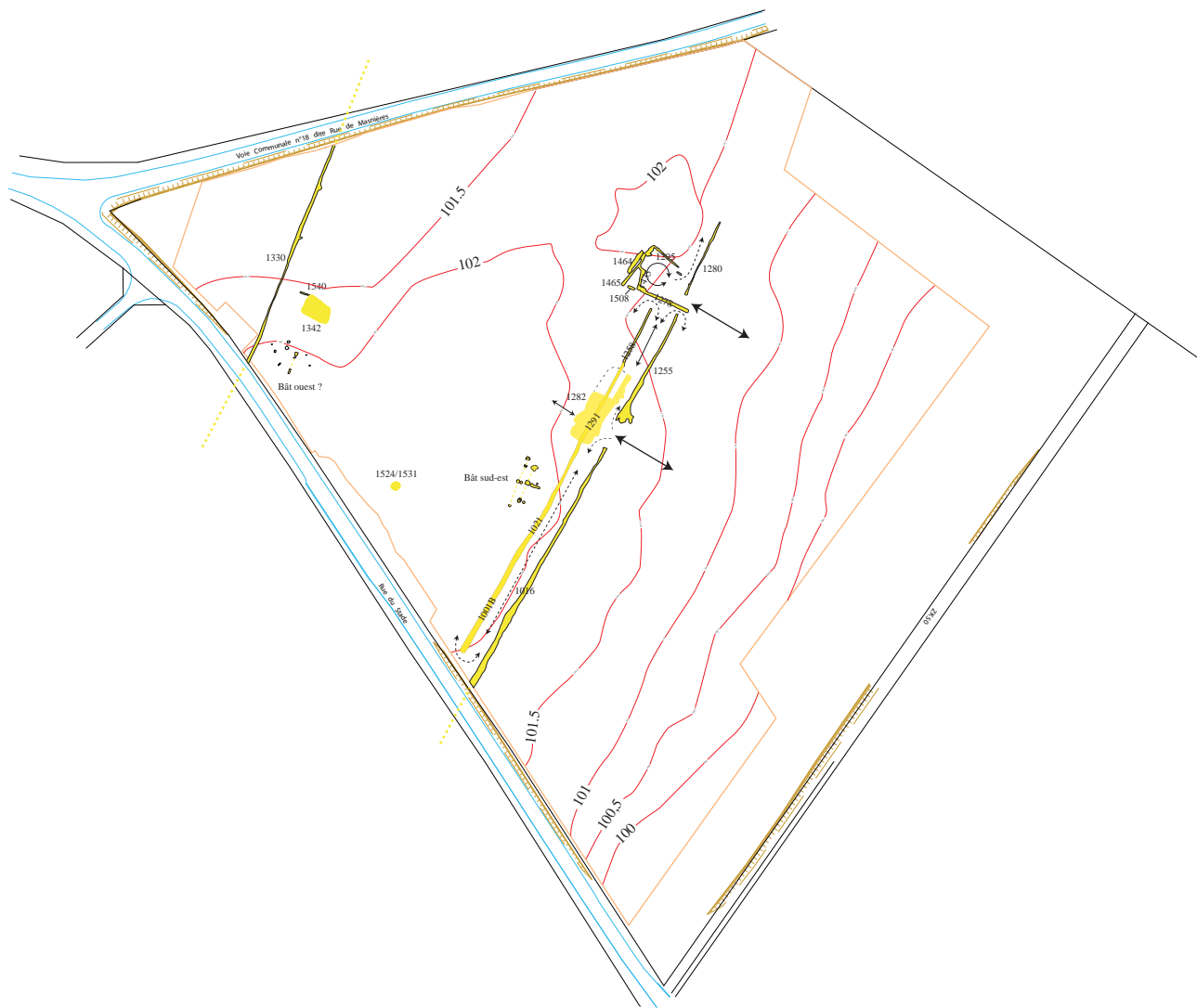
À la fin du I^{er} siècle, une nouvelle restructuration s'impose (Fig. 48). Les bâtiments de la phase 6 deviennent obsolètes. Hormis le bâtiment 1282, tous les autres sont abandonnés. Le site est alors remodelé. Le fossé d'enclos occidental est recreusé et les deux tronçons sont reliés. L'entrée qui y était aménagée est de ce fait fermée. Deux nouveaux fossés sont creusés sur l'aile orientale. Ils gardent la même orientation sud-ouest/nord-est et forment une double limite pour l'enclos. L'entrée orientale de la phase 6 est préservée. Une nouvelle entrée est aménagée à 35 m plus au nord dans le fossé oriental. Deux nouveaux bâtiments sont construits. L'un excavé est édifié sur l'aile latérale ouest et l'autre sur poteaux occupe l'aile est. Le bâtiment 1282 n'est pas encore comblé lorsque l'un des fossés de l'enclos le recoupe. Enfin le puits situé en position centrale est abandonné et scellé par un bouchon de craie.

II.3.8.1. Les nouvelles limites d'enclos

L'aile ouest de l'enclos est recreusée. Les fossés 1301 et 1340 de la phase 6 sont curés et reliés (1330) (Fig. 48). Le fossé 1330 adopte un tracé rectiligne sur 66 m de long et conserve l'orientation sud-ouest / nord-est de ses prédécesseurs. Il s'étend au sud et au nord hors de l'emprise de fouille. Son comblement est limono-argileux brun foncé à brun-jaune. Le creusement est en cuvette avec des parois obliques. Le pendage du creusement indique un écoulement des eaux de pluies du sud-ouest vers le nord-est.

L'aile orientale est réaménagée par une limite double de deux fossés orientés sud-ouest / nord-est venant buter contre un fossé en agrafe. Un dernier fossé (1280) reprend le tracé de l'aile est de l'autre côté du fossé en agrafe.

Le fossé 1001B-1021-1291-1258 est visible sur 112 m du sud-ouest au nord-est (Fig. 50). Il débute à 3 m de la limite d'emprise sud-ouest et s'interrompt à 3,18 m du fossé en agrafe qui lui est perpendiculaire. Il reprend en partie le tracé de 1001 sur 32,32 m de longueur (1001B) et recoupe le fond du bâtiment excavé 1282 sur toute sa longueur (1291). Sur le tracé ancien de 1001, le creusement 1001B présente un creusement en cuvette et parois obliques d'une moyenne de 1,15 m à l'ouverture pour 0,80 m de profondeur. Le pendage est quasi nul, le fond du fossé se situe à 101,14 m NGF. Au-delà de 1001, le fossé 1021 présente un creusement en cuvette et parois obliques. Son ouverture varie de 1,26 m à 0,76 m de large. Le fond est régulier et se situe à une altitude moyenne de 101,36 m NGF. Au niveau du bâtiment excavé 1282, le creusement du fossé devient plus profond afin de s'adapter au creusement du bâtiment. Il perce le fond en calcaire damé de ce dernier et semble fonctionner un temps avec ce bâtiment. Il présente alors un fond irrégulier dont l'altitude oscille entre 100,84 et 100,34 m NGF. Le reste du tracé (1258) depuis le bâtiment 1282 vers le nord a été repéré sous la forme d'un fossé plus étroit de 0,43 m à l'ouverture et dont la profondeur va en s'amenuisant vers le nord passant ainsi de 0,41 m à 0,22 m. L'interruption est nette. Elle présente une paroi oblique jusqu'à la surface. Le pendage du tronçon 1258 indique un sens d'écoulement vers le bâtiment 1282.



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

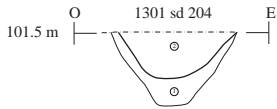
Figure 48 - La phase 7 (horizon 5)

Archéopole 2010

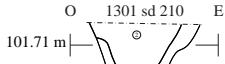


Le fossé 1301

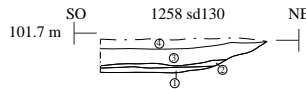
L'interruption de 1258



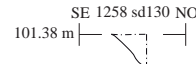
1301-1 : Comblement limono-sableux brun foncé avec inclusions de substrat
1301-2 : Comblement limono-argileux brun foncé



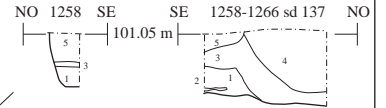
1301-2 : Comblement limoneux brun foncé.
1301-1 : Comblement limoneux brun jaune.



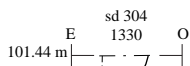
1258-4 : Comblement limono-argileux brun foncé.
Inclusions de petits rognons de silex dont certains brûlés.
1258-3 : Comblement limoneux-argileux brun jaunâtre.
1258-2 : Poche de colluvionnement.
1258-1 : Comblement limoneux-argileux brun foncé ponctué de substrat remanié.
Phase de stabilisation du creusement du fossé ?



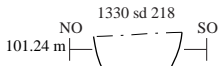
1258-1 : Comblement limono-argileux brun foncé mélangé à du substrat remanié.



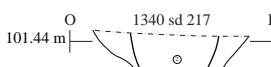
1258-1 Comblement limono-sableux brun-jaune
1266-2 colluvions sableux brun-jaune à blanc
1266-3 Comblement limoneux brun-gris avec des inclusions de substrat et de charbons de bois
1266-4 Comblement limoneux brun foncé à noir avec inclusions de charbons de bois et terre rubéfiée
1258-5 Comblement limono-argileux brun-gris



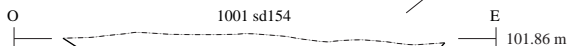
1330 : Comblement limono-argileux brun foncé



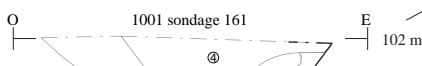
1340 : Comblement limono-argileux brun ponctué de boulettes de substrat.



1301-2 : Comblement limoneux brun foncé.
1301-1 : Comblement limoneux brun jaune.



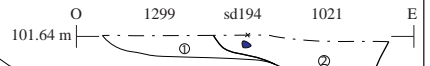
1001B-2 : Comblement limono-argileux brun gris ponctué de tâches blanchâtres. Inclusions de nodules calcaire. Présence de faune dans le remplissage.
1001A-1 : Comblement limono-argileux brun clair associé à des boulettes de terre naturelle remaniée.



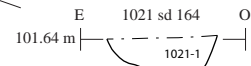
1001C-4 : Comblement limono-sableux brun gris foncé
1001C-3 : Comblement limoneux brun jaune
1001B-2 : Comblement limoneux brun jaune
1001A-1 : Comblement limono-argileux brun gris



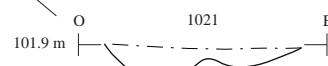
1021-1028 sd 104



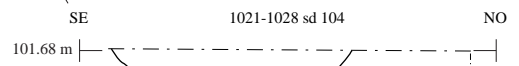
1299-1 : Comblement limono-argileux brun foncé ponctué de poches de terrain naturel remanié plus ou moins mélangées à du limon brun.
1021-2 : Comblement brun gris limono-argileux. Inclusions de charbons de bois.



1021-1 : Comblement limono-argileux brun jaune ponctué de substrat remanié.



1021 : Comblement limono-argileux brun clair ponctué de poches jaunâtres.



1021 : Comblement limoneux brun-gris avec inclusions de manganèse et charbons de bois



Les Rues-des-Vignes 2008 Rue du Cimetière

Figure 49 - Les fossés d'enclos de la phase 7 (horizon 5)

Archéopole 2011



Le tracé de ce fossé sur sa partie méridionale (1001b, 1021) n'indique pas de pendage, mais à la rencontre du bâtiment le fond du fossé est beaucoup plus bas en altitude. Cela semble confirmer que le bâtiment n'était pas encore comblé au moment où le fossé a été creusé. Par sa position basse, le secteur du bâtiment 1282 devait recueillir alors les eaux de ruissellement dans le tronçon de fossé 1291 (Fig. 42). Il est impossible de savoir si le bâtiment 1282 possédait encore sa couverture et sa fonction initiale. Le pendage du fossé 1258 situé au nord-est, indique un sens d'écoulement très prononcé vers le bâtiment. Le fond en calcaire damé a probablement contribué à l'utilisation de ce bâtiment. Un système d'abreuvoir pourrait alors être envisagé.

Les fossés 1016 et 1255 constituent la seconde limite orientale (Fig. 49). Ils forment un tracé parallèle au fossé décrit précédemment. Ce tracé est orienté sud-ouest / nord-est et il est visible sur 120 m de long. Son extension est assurée au sud au-delà des limites de fouilles. Il s'interrompt à 1,5 m du fossé en agrafe 1278, au même niveau que l'interruption de 1258. Son interruption est nette, à paroi verticale. Son ouverture sous décapage varie de 1,68 m à 0,58 m. Le creusement présente des paliers plus ou moins en escalier. Les parois à l'ouverture sont relativement évasées puis obliques. L'observation du comblement permet de distinguer un creusement originel suivi d'un curage. En certains endroits du tracé de ce fossé, seul le comblement correspondant à sa seconde phase est visible. L'étude du pendage de ce fossé indique un sens d'écoulement depuis le nord-est jusqu'au centre de ce fossé, puis du centre vers le sud-ouest. Ce creusement en deux parties est confirmé par des indices de débordement du fossé et de colluvions au niveau du bâtiment 1282 et plus précisément au niveau de l'entrée aménagée dans l'aile est à la phase précédente. Le curage de la phase suivante masque cette interruption. Le tronçon 1255 ainsi restitué mesure 35 m et le tronçon 1016 mesure 77,7 m.

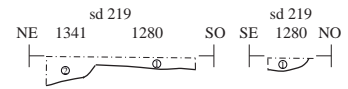
L'interruption entre les fossés 1255 et 1016 mesure 8,33 m et correspond à la reprise de l'entrée de la phase précédente. Elle confirme la continuité d'utilisation du bâtiment excavé 1282.

De l'autre côté du fossé 1278 en agrafe, un nouveau fossé étroit (1280) prolonge la limite est de l'enclos sur près de 23 m vers le nord-est (Fig. 49). Il débute à 3,45 m du fossé 1278 et mesure 0,4 m de largeur à l'ouverture. Il semble très arasé, une profondeur de seulement sept centimètres est observable. Son profil révèle un creusement en cuvette et parois obliques comblées par un limon brun-gris clair avec des poches de limon brun-jaune.

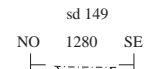
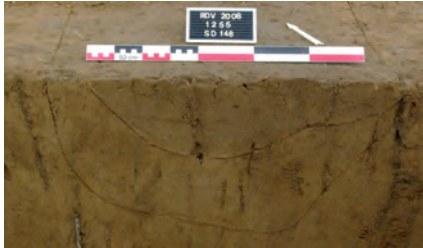
1280 sd 219



1280-1 : Comblement limoneux brun gris clair avec des inclusions de limon brun jaune
 1341-2 : Comblement limoneux brun foncé gris avec des inclusions rares de limon brun jaune et des petits éléments de charbons de bois

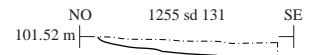
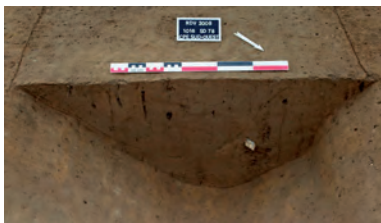


1255 sd 148

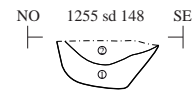


1280-1 : Comblement limoneux brun gris clair avec des inclusions de limon brun jaune

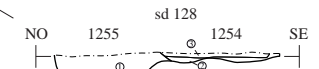
1016 sd 78



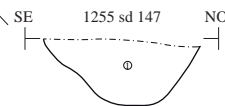
1255-1 : Comblement limoneux brun gris.



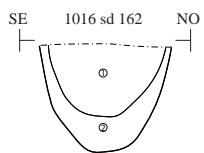
1255-2 : Comblement limoneux brun gris ponctué de boulettes éparées de limon beige avec des inclusions de nodules d'argile cuite et des nodules de pierre calcaire.
 1255-1 : Comblement limoneux beige clair à gris blanc avec des inclusions de limon brun gris.



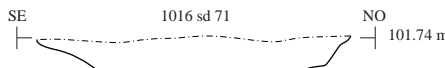
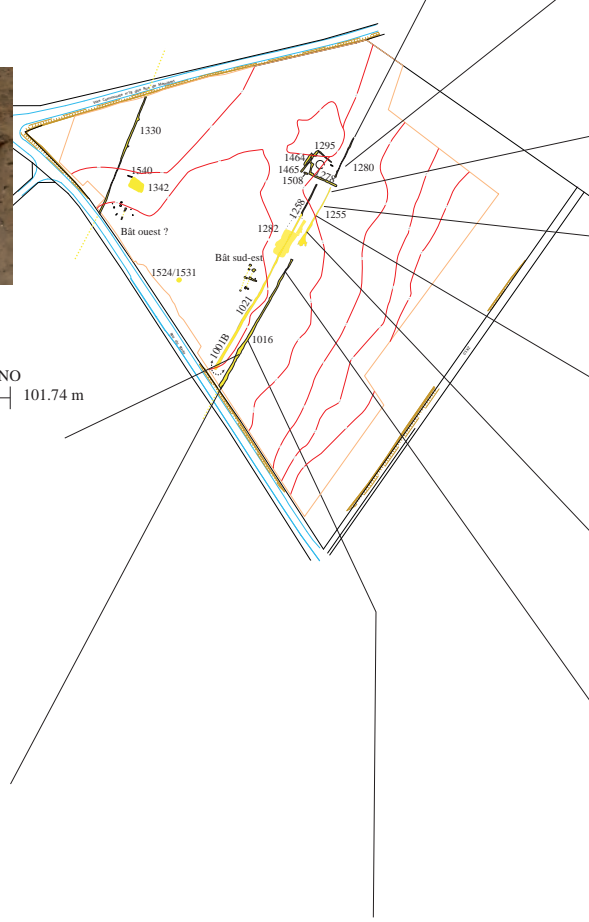
1254-3 : Comblement noir charbonneux.
 1254-2 : Comblement limoneux gris.
 Inclusions de charbons de bois.
 1255-1 : Comblement limoneux brun gris.



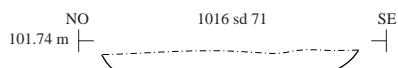
1255 : Comblement limoneux brun gris



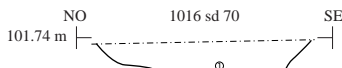
1016-1 : Comblement limoneux brun gris foncé
 1016-2 : Comblement limoieux brun jaune ponctué de poches de limon brun foncé.



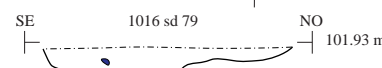
1016 : Comblement limono-argileux brun gris



1016 : Comblement limono-argileux brun gris



1016 : Comblement limono-argileux brun gris.



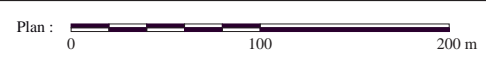
1016 : Comblement limono-argileux brun gris

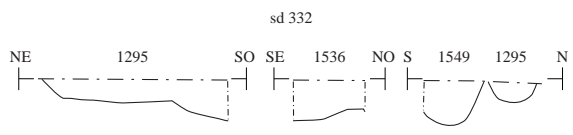
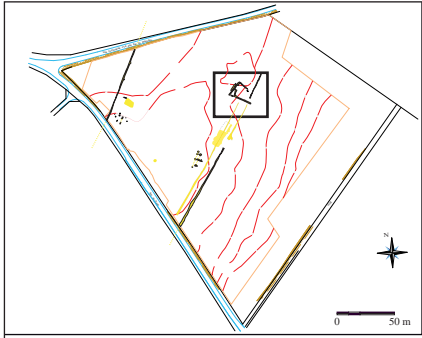


Les Rues-des-Vignes 2008
 Rue du Cimetière

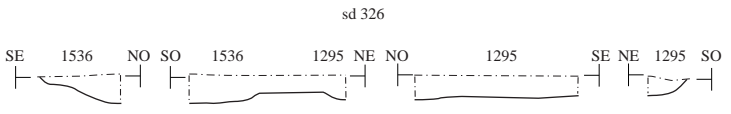
Figure 50 - Les fossés doublant l'aile orientale de la phase 7 (horizon 5)

Archéopole 2011



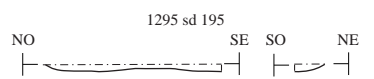


Comblement limoneux brun foncé à gris avec des poches de limon brun jaune et des inclusions de charbons de bois



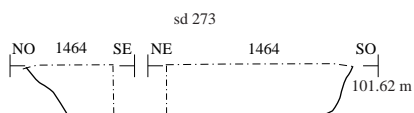
Comblement limoneux brun foncé à gris avec des taches rares de limon brun jaune et des inclusions de charbons de bois

1464 sd 270

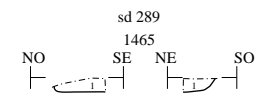


Comblement limoneux brun foncé avec des inclusions de limon brun jaune et charbons de bois

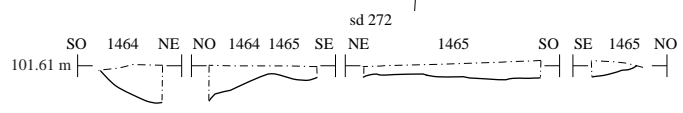
1295 sd 195



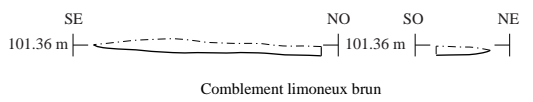
Comblement limoneux brun foncé avec des poches rares de limon brun jaune et inclusions de charbons de bois



Comblement limoneux brun foncé à gris avec des poches de limon brun-jaune et des inclusions de charbons de bois



Comblement limoneux brun foncé à gris avec des poches de limon brun-jaune et des inclusions de charbons de bois et de terre rubéfiée

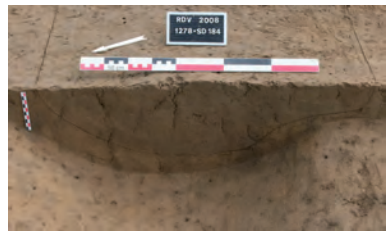


Comblement limoneux brun

1463 sd 271



1278 sd 184



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 51 - L'aménagement fossoyé en agrafe de la phase 7 (horizon 5)

Archéopole 2011



II.3.8.2. Un aménagement en agrafe

Un aménagement en agrafe coupe la limite orientale de l'enclos (Fig. 51). Il est constitué de plusieurs tronçons de fossé : 1279, 1295, 1435, 1464, 1465, 1463, 1536 et 1549. Il constitue la limite nord du fossé 1001B-1021-1291-1258, et interrompt le tracé du second fossé oriental entre 1255 et 1280 par le tronçon de fossé 1278. Les distances de 3,45 m et 1,5 m séparent respectivement les fossés 1278-1280 et les fossés 1255-1278. Ces espaces peuvent correspondre à des accès menant dans l'enclos. L'aménagement en agrafe apparaît comme un système d'entrée complexe. Il pourrait alors s'agir d'un petit enclos intermédiaire de pacage afin de gérer l'entrée des animaux dans l'enclos.

Le fossé 1278 est perpendiculaire aux fossés d'enclos. Il est orienté sud-est-est / nord-ouest-ouest. Il est rectiligne sur 16,16 m et tourne à angle droit vers le nord par un petit tronçon (1435) de 6 m de long. Son tracé rectiligne mesure 0,4 m de large pour une profondeur conservée de 9 cm. Son profil est en cuvette et son arasement ne permet pas de décrire ses parois. Le comblement est constitué d'un limon brun avec de rares nodules de calcaire.

Le fossé 1549-1536-1295 constitue l'autre moitié de « l'agrafe ». Le fossé 1295 mesure 9,37 m de long pour 0,55 m à 0,65 m de large à l'ouverture. Il est conservé sur 0,17 m de profondeur. Son comblement est constitué d'un limon brun foncé à gris avec des charbons de bois et des nodules de calcaire. Le profil est en cuvette et les parois sont obliques.




Sur cette agrafe, deux tronçons de fossés (1465 et 1464) viennent se greffer. 1465 mesure 7 m de long pour 0,84 m de large et 8 cm de profondeur. 1464 mesure 5,15 m de long pour 1,10 m de large à l'ouverture et une profondeur de 0,24 m à 0,56 m. Les profil et complements sont identiques aux fossés précédents.

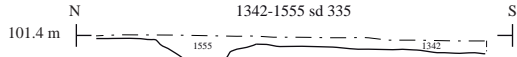
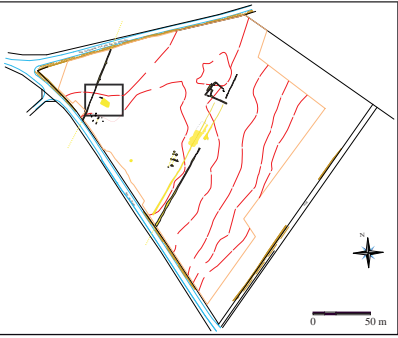
Par association spatiale il semble évident que la structure oblongue 1508 appartienne au complexe en agrafe. Elle mesure 2,3 m de long sur 0,8 m pour une profondeur de 0,54 m. Son fond est plat et les parois sont verticales. Le comblement limoneux brun gris contenait du limon rubéfié.

II.3.8.3. Les bâtiments excavés

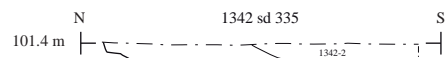
Nous avons relevé plusieurs indices laissant supposer que le bâtiment 1282 construit lors de la phase 5 est toujours en activité lors de la phase 7. Tout d'abord, le fossé d'enclos ouest qui le recoupe (1291) présente un creusement qui s'adapte au fond du bâtiment. Ensuite, l'entrée latérale de la phase 6 est reproduite lors de la phase 7. Enfin la stratigraphie relative confirme que le bâtiment n'était pas comblé au moment de l'aménagement du fossé 1291.

On peut donc s'interroger sur la fonction de ce bâtiment. La question de savoir si l'apport en eau par le fossé 1258 est suffisant pour y voir un système d'abreuvoir se pose.

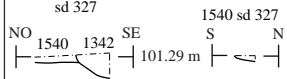
-  Calcaire
-  Silex
-  Tuile



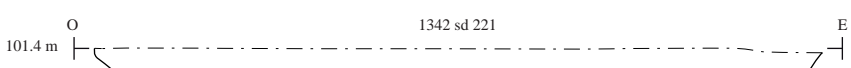
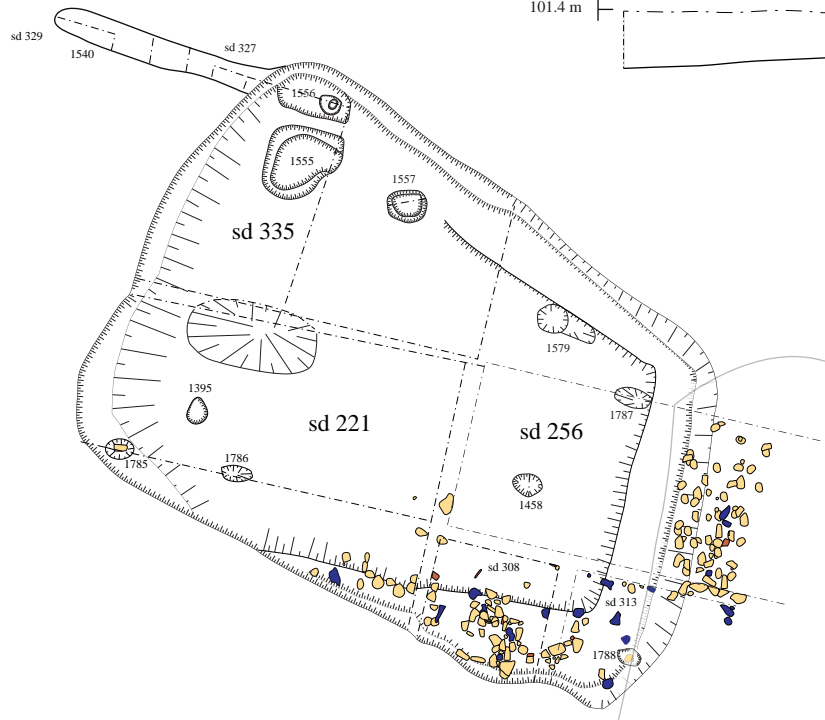
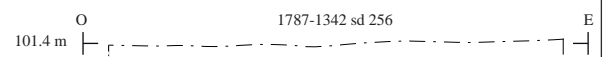
1342-1555 sd 335



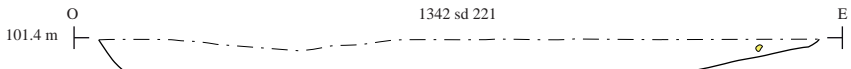
1342-1 : Comblement limono-argileux gris
 1342-2 : Comblement limono-argileux brun-gris avec blocs de silex, poches de substrat et charbons de bois



1540 : Comblement limono-argileux brun avec poches de substrat
 1342 : Comblement limono-argileux brun gris avec taches de substrat



1342 : Comblement limono-argileux brun gris avec nodules de pierre calcaire. Important rejet de mobilier, en particulier des tuiles.



1342 : Comblement limono-argileux brun gris avec nodules de pierre calcaire. Important rejet de mobilier, en particulier des tuiles.
 1785 et 1786 : Comblement limono-argileux brun gris



Les Rues-des-Vignes 2008
 Rue du Cimetière

Figure 52 - Le bâtiment 1342 de la phase 7 (horizon 5)

Archéopole 2011



Le bâtiment excavé 1314 situé sur l'aile ouest disparaît. Il semble comblé volontairement. Un nouvel édifice est aménagé sur l'entrée ouest de ce dernier. Il s'agit du bâtiment excavé 1342. Il adopte un plan quadrangulaire aux angles arrondis (Fig. 52). Ses dimensions sont de 8,4 m de long sur 6 m de large. Neuf trous de poteau ont été décelés à l'intérieur de ce bâtiment. Il s'agit des structures 1395, 1458, 1556, 1557, 1579, 1785, 1786, 1787, 1788. Ils sont de forme ovale et les dimensions varient de 0,38 m sur 0,27 m pour le plus petit à 0,52 m sur 0,43 m pour le plus grand. Le profil de creusement du bâtiment 1342 laisse entrevoir une paroi verticale depuis la surface jusqu'au contact d'une banquette située à mi-hauteur pour la moitié est du bâtiment. Une paroi verticale puis évasée pour la moitié ouest facilite l'accès au bâtiment. Enfin une banquette plus petite est présente dans l'angle sud-ouest.

La répartition des neuf poteaux au sein de ce bâtiment indique une portance plus élevée sur le côté nord. Trois poteaux alignés en contrebas de la banquette et un dans l'angle nord-ouest correspondent aux creusements les plus puissants. Deux poteaux plus petits sont disposés sur la banquette aux angles sud-ouest et sud-est. Deux autres trous se situent dans le quart sud-ouest et un poteau 1458 se situe sur l'axe central dans la longueur moitié est du bâtiment.

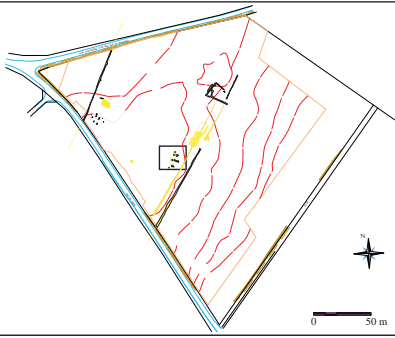
Une légère cuvette est perceptible dans l'axe central sur la longueur du bâtiment, moitié ouest. Une fosse de plan irrégulier (1555) se loge dans l'angle nord-ouest du bâtiment. Ses dimensions (1,15 m sur 0,89 m) ne permettent pas de trancher sur son attribution comme dixième poteaux ou creusement annexe.

Enfin un petit tronçon rectiligne (1540) démarre de l'angle nord-ouest du bâtiment 1342. Il mesure 2,9 m de long pour 0,4 m de large. La profondeur conservée de 11 cm à 5 cm et le profil en cuvette et parois verticales pourraient tout aussi bien correspondre à un fossé qu'au négatif d'une sablière basse. Toutefois le creusement indique un pendage depuis le bâtiment vers l'ouest.

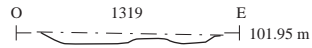
II.3.8.4. Les bâtiments sur poteaux

Aucun élément ne permet d'attester la destruction de l'édifice sur poteaux porteurs de la phase précédente localisé sur l'aile orientale au nord de 1282 (bâtiment nord-est). L'aménagement en agrafe ne le recoupe pas et la proximité ne semble pas perturber sa présence.

Plus au sud, le long du fossé oriental 1021, un nouvel édifice (bâtiment sud-est) fait son apparition (Fig. 53). Il est de forme quadrangulaire à deux nefs et trois poteaux internes soutiennent la poutre faîtière. Ses dimensions sont de 15 m de long sur 7 m de large, soit une superficie de 105 m². Il est orienté nord-est / sud-ouest et se situe à 3,80 m du fossé 1021. Il est constitué de dix poteaux et d'une sablière basse. Deux côtés de ce bâtiment sont bien conservés, il est envisageable que le côté oriental soit sur sablière basse. Les trois poteaux internes situés dans l'axe central sont les mieux conservés. La présence de résidus d'un obus dans le poteau nord a empêché sa ouille.



Le poteau 1319



1319 : Comblement limono-argileux brun avec inclusions de substrat et charbons de bois

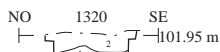
Les poteaux 1229 et 1228



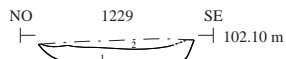
Le poteau 1227



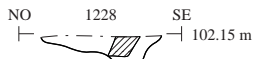
Le poteau 1320



1320-1 : Comblement limono-argileux brun avec inclusions de substrat
1320-2 : Comblement limono-argileux brun

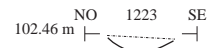


1229-2 : Comblement limoneux brun gris. Inclusions de charbons et de nodules de pierre calcaire.
1229-1 : Comblement limoneux brun jaune ponctué de boulettes éparées de limon brun gris.

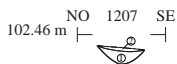


1228 : Comblement limono-argileux brun foncé jaunâtre avec des poches de limon gris bleu.

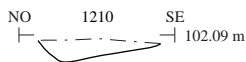
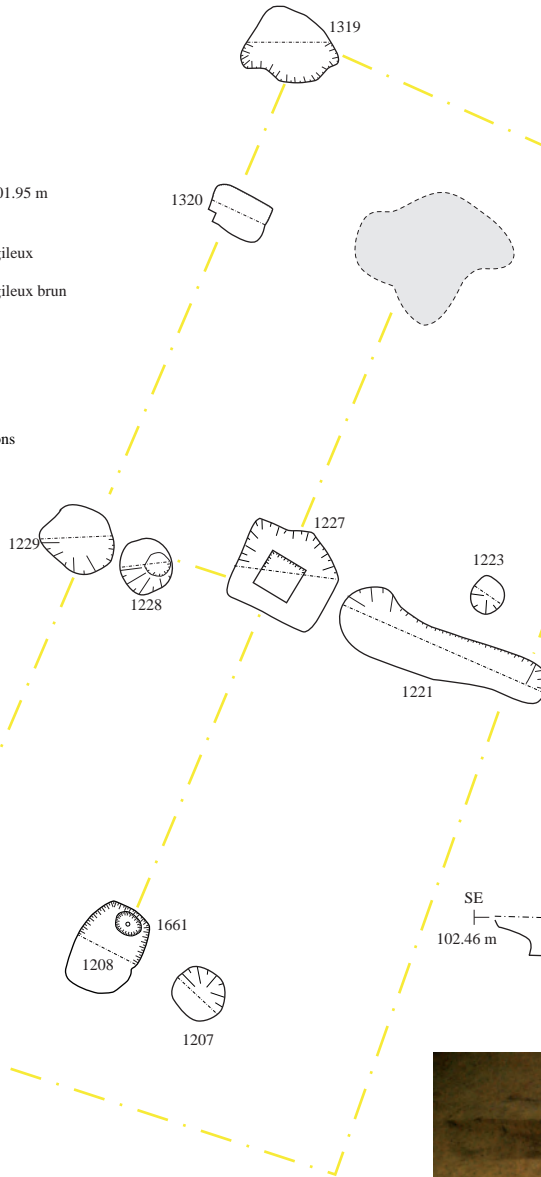
Le poteau 1223



1223 : Comblement limono-sableux brun gris.

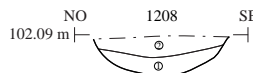


1207-2 : Comblement limono-sableux brun gris.
1207-1 : Comblement limoneux brun jaune.



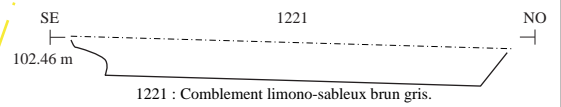
1210 : Comblement limoneux brun jaune ponctué de limon brun foncé. Inclusions de nodules de calcaire et de charbons.

Le poteau 1210



1208-2 : Comblement limono-sableux gris jaune.
1208-1 : Comblement argileux brun jaune.

Le poteau 1208



1221 : Comblement limono-sableux brun gris.

La structure 1221



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 53 - Le bâtiment sud-est de la phase 7 (horizon 5)

Archéopole 2011

Plan : 0 5 m

Coupes : 0 2 m

Les poteaux situés sur l'axe central, 1208 et 1227 mesurent respectivement 1,23 m sur 0,87 m et 1,25 m sur 1,35 m. Ils sont tous deux conservés sur 0,35 m de profondeur et présente un fond plat et des parois verticales. Le troisième poteau perturbé par un obus est déformé. Ses dimensions restent semblables aux deux premiers. Les négatifs des poteaux sont visibles sur les fonds de ces trous de poteaux. Le poteau central 1227 présente le négatif d'un poteau quadrangulaire de 0,5 m de côté et 1208 un négatif ovale de 0,4 m sur 0,3m. Il s'agit de poteaux massifs.

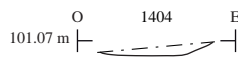
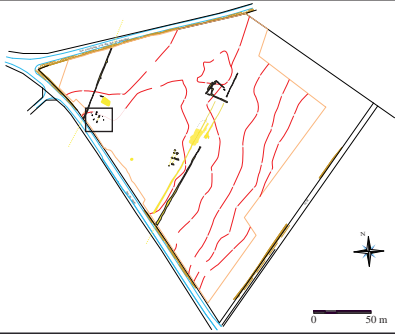
Le côté ouest de ce bâtiment est composé des quatre poteaux 1210, 1229, 1320 et 1319 sub-circulaires dont les dimensions sont comprises entre 0,7 m et 1 m de diamètre. Leur comblement est constitué d'un limon brun à brun-jaune avec des inclusions de limon brun-gris. Ils sont conservés sur 0,08 m à 0,2 m de profondeur, ce qui confirme une plus forte érosion pour la partie nord de ce bâtiment. Le profil de ces creusements varie du fond plat à la cuvette, avec des parois plus ou moins verticales.

La partie centrale est la mieux conservée. Hormis le poteau 1229 situé sur le côté ouest, un poteau circulaire 1228 de même gabarit que les précédents est associé au poteau axial quadrangulaire 1227 et à une petite sablière basse 1221. Il présente le négatif d'un poteau en bois circulaire de 0,32 m de diamètre. Le négatif de la sablière basse 1221 présente un fond plat. Celle-ci mesure 2,97 m de long pour 0,56 m de large. Elle est conservée sur 0,21 m de profondeur. Son comblement est identique aux autres structures de ce bâtiment.

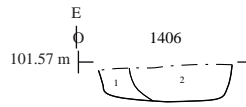
Deux poteaux 1207 et 1223 se situent à l'intérieur de ce bâtiment. Ils sont circulaires et présentent des dimensions de 0,7 m et 0,5 m de diamètre pour une profondeur de 0,10 m. Si le poteau 1223 constitue le seul élément conservé du côté est, le poteau 1207 constitue un élément d'aménagement interne.

Du limon rubéfié et des charbons de bois se situent dans les structures 1221, 1229, 1319, 1320 et pourraient indiquer un nettoyage par le feu lors de l'abandon de ce bâtiment.

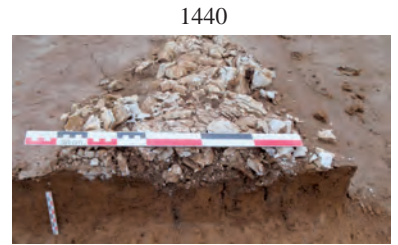
Le bâtiment sur poteaux occupant l'aile orientale ne semble pas avoir été conservé (Fig. 54). En effet légèrement au nord de ce dernier, directement sous le labour, trois plots calcaires (1438, 1439 et 1440) ou les restes d'un solin arasé, indiquent qu'un bâtiment en partie construit sur semelle calcaire l'a remplacé. Neuf trous de poteau ont été repérés dans ce secteur, mais l'arasement confirmé par les plots calcaires laisse envisager qu'il y en avait plus. On ne peut donc restituer le plan. Toutefois l'alignement des trois plots calcaires indique qu'il pouvait être parallèle au fossé d'enclos ouest. Ce bâtiment constituerait le pendant symétrique du bâtiment sud-est décrit précédemment.



1404 : Comblement limoneux brun gris foncé avec taches de limon jaune et inclusions de charbons de bois et terre rubéfiée



1406-2 : Comblement limoneux brun noir. Inclusions de très nombreux charbons de bois et de nodules de terre rubéfiée.
1406-1 : Comblement limoneux brun gris clair. Inclusions de quelques charbons de bois.



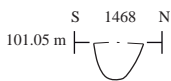
1440



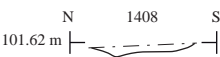
1406



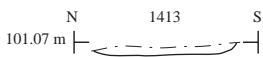
1468



1468 : Comblement limoneux brun

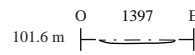


1408 : Comblement limoneux brun gris avec charbons de bois et tâches de limon jaune



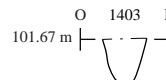
1413 : Comblement limoneux brun avec tâches gris clair avec inclusions de charbons de bois

1413



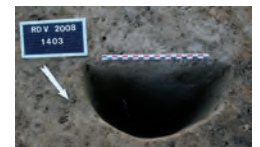
1397 : Comblement limoneux brun noir, Inclusions de charbons de bois et de nodules de terre rubéfiée.

1397

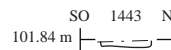


1403 Comblement limoneux gris-blanc

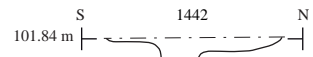
1403



1403



1443



1442 : Comblement limoneux gris-blanc

1442

vue des vestiges calcaires

1443 et 1442



1438-1443-1442



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 54 - Le bâtiment sud-ouest de la phase 7 (horizon 5)

Archéopole 2011



II.3.8.5. *Espaces et axes de circulation*

La structuration de l'espace matérialisée par les fossés d'enclos des ailes ouest et est est sensiblement la même que celle de la phase 6, avec une restitution de l'occupation supérieure à 2 hectares. L'entrée latérale orientale de l'enclos, que l'on avait pu observer à la phase précédente au centre de l'emprise des fouilles, est reproduite avec le nouveau fossé d'enclos oriental. L'aile occidentale est fermée, mais une nouvelle entrée est aménagée au niveau du fossé en agrafe. On a ainsi deux systèmes d'entrée, l'une directe mais donnant sur un bâtiment excavé et l'autre sur un système en agrafe probablement pour gérer l'accès à des animaux dans l'enclos.

L'entrée est mesure 8 m de long. Elle se situe dans l'axe des fossés 1255 et 1016. C'est une entrée directe entre les extrémités de ces deux fossés. L'interruption en palmette du fossé 1255 ne semble pas correspondre à un aménagement particulier mais plutôt à des phénomènes d'érosion des parois du fossé et à des dépôts de colluvions.

Le passage entre les deux fossés constituant l'aile orientale ne peut être exclu. L'espace de 5,40 m de large peut aisément constituer un chemin latéral. L'enclos en agrafe est assez énigmatique. Son interprétation d'entrée spécifique pour le bétail peut être remise en cause, il ne s'agit ici que d'une hypothèse. Il pourrait ne s'agir que d'un espace de pacage greffé sur l'aile orientale de l'enclos. De plus, la limite est de cet enclos semble s'interrompre à 16 m plus au nord. Doit-on y voir une préservation d'une partie du tracé du fossé 1230 constituant la limite de la phase précédente ?

L'espace central semble dégagé, mais il pourrait s'agir d'une vision tronquée par l'absence de mobilier découvert dans les structures non datées, éparpillées sur le site.

II.3.9. La phase 8 : du premier quart du II^e siècle à la moitié du II^e siècle de notre ère. (Horizon 6 : 120 de n.e. - 150 de n.e.)

La phase 8 correspond à la dernière modélisation de l'enclos. Les ailes ouest et est sont construites sur un système de doubles fossés sur une partie de son tracé. Le domaine apparaît ouvert au nord-est, toutefois un système de haies ou de talus a pu compléter son tracé. Les activités se concentrent désormais essentiellement sur l'aile orientale. Deux bâtiments excavés sont aménagés. Un troisième est construit sur sablières basses et poteaux porteurs. Seule une fosse située au cœur de l'enclos a pu être attribuée par son mobilier à cette période.

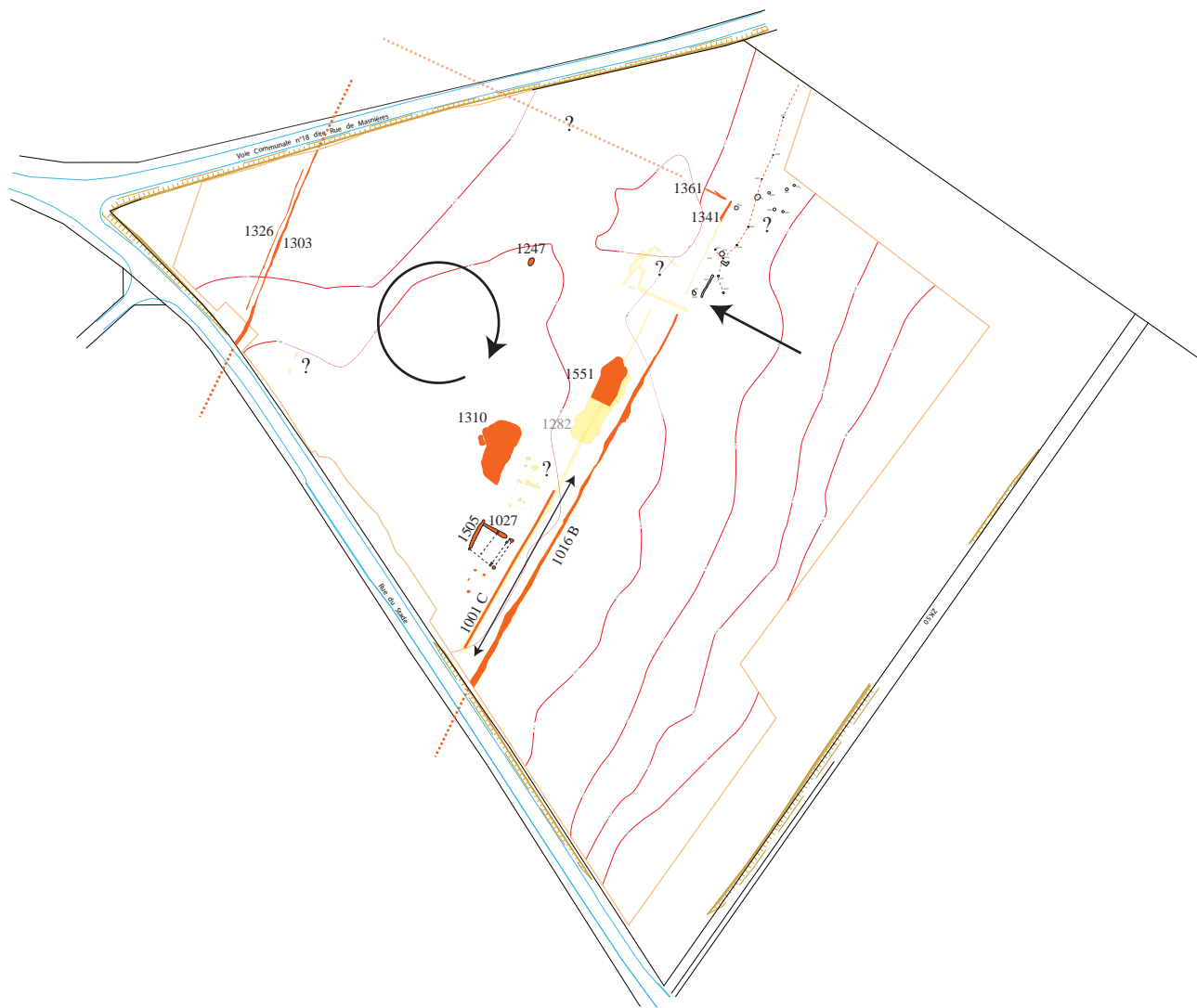
II.3.9.1. Les limites de l'occupation du II^e siècle

Les limites de l'enclos gardent l'orientation naturelle du plateau et par conséquent des phases précédentes. Il délimite un espace trapézoïdale semi-clos (Fig. 55). La reprise d'une partie du tracé de l'enclos de la phase précédente semble indiquer une continuité dans l'occupation de ce site. Toutefois la partie nord et l'angle nord-est présentent une interruption du tracé. Elle semble indiquer un besoin différent de la structuration de l'enclos. L'orientation du domaine reste sud-ouest / nord-est, mais le creusement de deux fossés perpendiculaires dans l'angle nord-est pourrait indiquer une réduction importante de l'enclos.

L'enclos se compose des fossés 1303 et 1326 qui constituent l'aile occidentale et des fossés 1001 C et 1016 B/1255 B constituant l'aile orientale. L'angle nord-est est composé des tronçons de fossés 1341 ,1361 et 1362 (Fig. 56).

Le fossé 1303 est un fossé rectiligne dont l'extension est assurée vers le nord et le sud. Il mesure plus de 59 m de long. Son creusement est en cuvette avec des parois obliques. Le comblement de ce fossé est limono-argileux brun foncé. Ce fossé est conservé sur une profondeur de 0,24 m à 0,3 m. Sa largeur évolue sensiblement de 0,6 m à 0,8 m. Il est orienté sud-ouest / nord-est depuis les limites de fouilles sud et nord. Il constitue la limite excavée ouest de l'enclos.

Un second fossé 1326 est creusé au devant de 1303. Il est parallèle à ce dernier mais ne couvre qu'une partie de son tracé. Orienté sud-ouest / nord-est, il mesure 43,5 m de long. Placé à l'ouest du fossé 1303, il est distant de 1 m à 1,25 m de ce dernier. Il a des parois obliques, un fond en cuvette et ne conserve qu'une profondeur de 0,12 m pour une ouverture sous décapage de 0,25 m. L'observation du comblement permet d'identifier un limon brun-jaune correspondant vraisemblablement à du limon remanié. Il pourrait alors s'agir du négatif d'une palissade dont le calage des piquets aurait été complété d'un talus issu du creusement de 1303.



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 55 - La phase 8 (horizon 6)

Archéopole 2011



Au niveau de l'aile orientale les deux fossés 1001B/1021 et 1016 sont curés. Les curages de ces fossés ont été nommés respectivement 1001C et 1016B.

Le creusement 1001C (équivalent diagnostic 137) est visible du sondage 1001-154 au sondage 1021-163, soit sur une distance de 51,74 m. Ses dimensions à l'ouverture sont de 2 m à 1,70 m pour une profondeur conservée de 0,9 m à 0,3 m. Son profil est à parois obliques et fond variant de la cuvette au fond plat. Son comblement est composé d'une couche de moellons calcaires et de cassons de tuiles sur une grande partie de sa longueur, et recouvert par un limon gris.

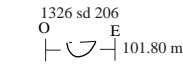
La limite de 1016 est renouvelée par un curage et prolongée sur le tracé du fossé 1255, fermant ainsi l'ouverture dans l'aile est. Le profil est en « U » à fond plus ou moins plat. On observe ainsi un tracé rectiligne de plus de 120 m de long. Les dimensions de cette reprise à l'ouverture sont de 0,76 m de largeur, mais moins profond de 0,36 à 0,46 m. Le comblement est brun-gris avec des poches de limon brun-jaune et des inclusions de calcaire.

Dans l'axe du fossé d'enclos oriental, à 30 m au nord-est de 1016B, un petit tronçon de fossé mesure 6,8 m de long. Il est orienté sud-ouest / nord-est et présente un profil à fond plat et parois obliques, les deux extrémités sont à parois quasi-verticales. Le creusement est régulier et il atteint 0,26 m de profondeur. Le comblement est composé d'un limon brun foncé à gris avec des poches de limon brun-jaune. Des inclusions de charbons de bois sont visibles dans le sondage 219.

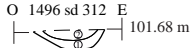
Un second tronçon de fossé (1361) est situé à angle droit au nord-ouest de 1341. Un espace de 1,3 m est gardé entre ces deux fossés. Le fossé 1361 est orienté nord-ouest-ouest / sud-est-est, il mesure 7,1 m de long. Une excroissance (1362) de 2,1 m de long se greffe côté nord du fossé, formant grossièrement un « Y ». L'ouverture du fossé 1361 varie de 0,83 m à 0,40 m de largeur pour 0,22 m de profondeur. Deux comblements ont été observés, le premier est limono-argileux brun-jaune, surmonté d'une mince couche de limon brun-gris qui scelle le fossé. Le profil est à fond plat et parois obliques. L'extrémité ouest de ce fossé se termine en arasement.

Les dimensions de l'enclos sont de 108 m de large sur au moins 154 m de long.

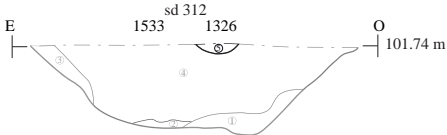
1326



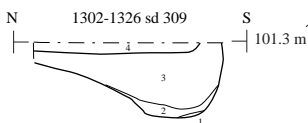
1326 : Comblement limoneux brun jaune



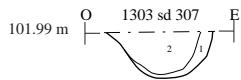
1496-1 : Comblement limono-argileux brun jaune. Inclusions de micro-charbons de bois.
1496-2 : Comblement limoneux brun gris. Inclusions de micro-charbons de bois



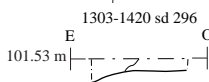
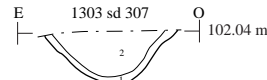
1326-5 : Comblement limoneux brun gris. Inclusions de micro-charbons.
1533-4 : Comblement limono-argileux brun gris ponctué de tâches et de litages blanchâtres. Inclusions de micro-charbons.
1533-3 : Comblement limono-argileux brun jaune associé à de nombreuses tâches blanchâtres.
1533-2 : Comblement limono-argileux brun jaune.
1533-1 : Comblement limoneux brun gris avec de très nombreuses tâches blanchâtres.



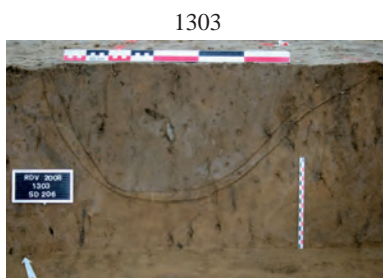
1326-4 : Comblement limono-argileux brun foncé
1302-1 : Comblement limoneux gris bleu avec des poches de substrat jaune
1302-2 : Comblement limono-argileux brun gris
1302-3 : Comblement limoneux gris bleu avec des poches de substrat jaune



1303-1 : Comblement limono-argileux brun jaune
1303-2 : Comblement limono-argileux brun gris



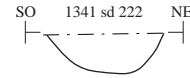
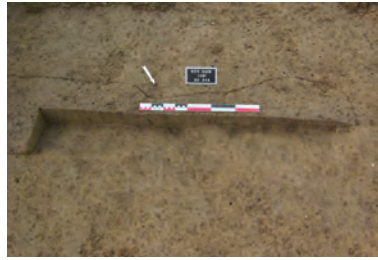
1303 : Comblement limono-argileux brun gris foncé
1420 : Comblement limono-argileux brun



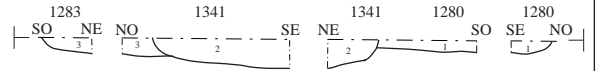
1303

1495-1 : Comblement limono-argileux gris bleu avec inclusions de charbons de bois
1495-2 : Comblement limoneux brun jaune avec inclusions de charbons de bois
1495-3 : Comblement limono-argileux brun gris avec traces de litage de colluvions
1303-4 : Comblement limono-argileux brun gris avec inclusions de charbons de bois
1303-5 : Comblement limoneux brun jaune
1303-6 : Comblement limoneux brun-jaune
1303-7 : Comblement limono-argileux brun-gris avec inclusions de charbons de bois

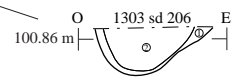
1361



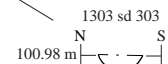
1341-1 Comblement limoneux brun foncé à gris avec des inclusions éparses de limon brun jaune et rares tâches de limon gris blanc



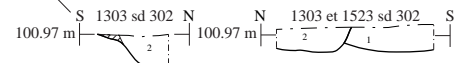
1280-1 : Comblement limoneux brun gris clair avec des inclusions de limon brun jaune
1341-2 : Comblement limoneux brun foncé gris avec des inclusions rares de limon brun jaune et des petits éléments de charbons de bois
1283-3 : Comblement limoneux brun



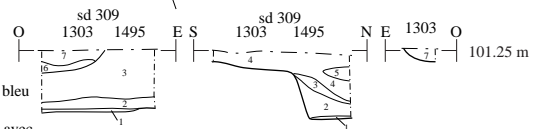
1303-2 : Comblement limoneux brun foncé.
1303-1 : Comblement limoneux brun jaune.



1303 : Comblement limono-argileux brun foncé.



1303-2 : Comblement limono-argileux brun foncé ponctué de boulettes de substrat remanié.
1303-1 : Comblement limono-argileux brun gris foncé.



Les Rues-des-Vignes 2008

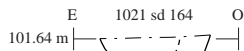
Rue du Cimetière

Figure 56 - Les fossés occidentaux et septentrionaux de l'enclos de la phase 8 (horizon 6)

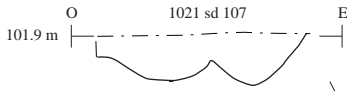
Archéopole 2011

Plan : 0 50 200 m

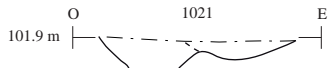
Les deux phases de creusement de 1021



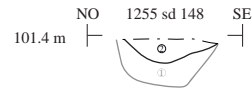
1021 : Comblement limono-argileux brun jaune ponctué de substrat remanié.



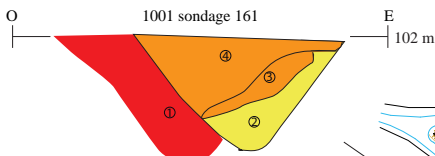
1021 : Comblement limono-argileux brun jaune ponctué de substrat remanié.



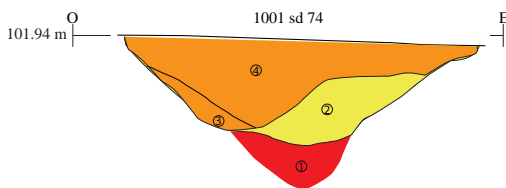
1021 : Comblement limono-argileux brun clair ponctué de poches jaunâtres.



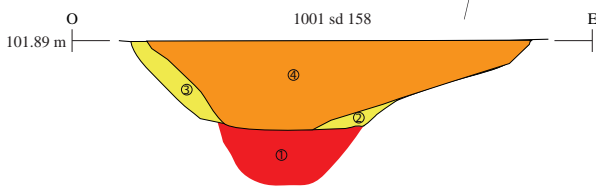
1255-2 : Comblement limoneux brun gris ponctué de boulettes éparées de limon beige avec des inclusions de nodules d'argile cuite et des nodules de pierre calcaire.
1255-1 : Comblement limoneux beige clair à gris blanc avec des inclusions de limon brun gris.



1001-4 : Comblement limono-sableux brun gris foncé
1001-3 : Comblement limoneux brun jaune
1001-2 : Comblement limoneux brun jaune
1001-1 : Comblement limono-argileux brun gris

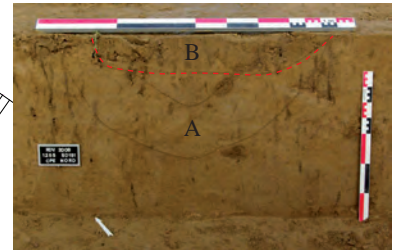


1001-4 : Comblement limono-sableux brun gris foncé
1001-3 : Comblement limoneux brun jaune
1001-2 : Comblement limoneux brun jaune
1001-1 : Comblement limono-argileux brun gris

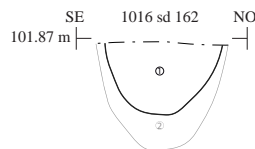


1001-4 : Comblement brun homogène, compact et limoneux. Concentration de tessons céramiques, de charbons de bois, de terre cuites fragmentées et de faune.
1001-2 : Comblement brun jaune hétérogène, meuble et limoneux
1001-3 : 3=2
1001-1 : Limites hypothétiques. Comblement brun homogène, compact et limoneux. Moins chargé en charbon que 1. Présence de tessons de céramiques.

Le curage 1016B

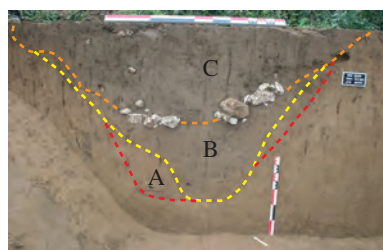


Le curage 1016B



1016B-1 : Comblement limoneux brun gris foncé curage de 1016
1016-2 : Comblement limoneux brun jaune ponctué de poches de limon brun foncé.

Le fossé 1001



- 1001 A
- 1001 B
- 1001 C



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 57 - Les fossés orientaux de la phase 8 (horizon 6)

Archéopole 2011

Plan : 0 50 200 m

Coupes : 0 2 m

II.3.9.2. Les bâtiments

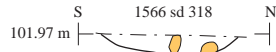
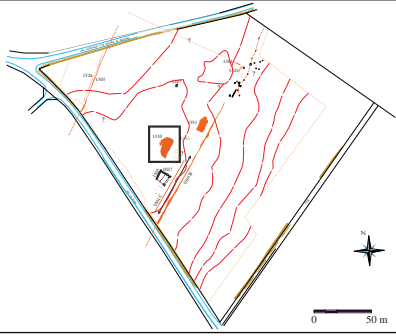
Trois nouveaux bâtiments s'implantent sur l'aile est. L'aile occidentale semble dénuée de bâtiment. Deux bâtiments excavés conservent cette particularité architecturale des phases 6 et 7. Le troisième bâtiment est implanté sur sablières basses et poteaux porteurs.

Le bâtiment 1310

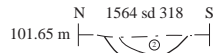
Le bâtiment 1310 est de forme oblongue (Fig. 58). Il est orienté sud-ouest / nord-est et mesure 17,67 m de long pour une largeur moyenne de 7 m et une profondeur d'excavation de 0,5 m (une excroissance porte sa largeur à 10,5 m). Il s'installe à 22 m à l'ouest du fossé d'enclos 1016 B. Il paraît évident qu'il évite l'emplacement du bâtiment sud-est sur poteaux construit lors de la phase 6. Il est donc possible que le bâtiment existe encore lors de la construction du bâtiment excavé 1310, ou bien que les ruines aient empêché son érection à proximité du fossé d'enclos. Si on considère qu'ils ont coexisté, 1310 se situe à 4,25 m à l'ouest de ce dernier.

Une partie des parois de cette structure est en pente douce. Cela concerne l'extrémité sud du bâtiment ainsi que toute la moitié nord où les parois sont évasées. Les parois latérales de la moitié sud sont quant à elles plus abruptes et constituent un « palier ». Les parois en pente douce peuvent être interprétées comme des accès permettant de pénétrer dans le bâtiment 1310. On peut ainsi voir une organisation bipartite. Trois trous de poteau ont été repérés dans la moitié nord de ce bâtiment. Il s'agit des structures 1316, 1564 et 1565. La structure 1565 se situe en bordure ouest du bâtiment alors que les deux autres se situent au centre de la moitié nord du bâtiment. Deux fosses situées à l'extérieur du bâtiment au nord-ouest peuvent être assimilées à des poteaux complémentaires (1323 et 1566). L'ensemble de ces trous de poteau adopte un plan de forme ovale. Les dimensions sont de 0,47 m à 0,88 m de diamètre. Enfin, accolée au côté ouest du bâtiment, une dernière fosse (1357) semble attenante à ce bâtiment. Elle mesure 3,2 m de long sur 1,5 m de large. Un surcreusement dans sa partie sud semble correspondre à un trou de poteau ovale (1358) dont les dimensions sont de 0,33 m sur 0,24 m.

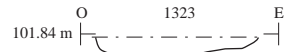
Le fond du bâtiment est induré et une pellicule d'oxydes de fer orangé le recouvre. Il semble que cette concentration d'oxydes de fer soit le résultat d'un piétinement intense. Des prélèvements ont été réalisés afin de déterminer s'il y a des concentrations élevées de phosphates / phosphores. Un limon argileux brun avec du substrat remanié constitue le premier comblement. Il est recouvert d'un limon argileux brun foncé à gris avec des poches de substrat qui scelle la structure. C'est au sein de ce deuxième comblement que l'essentiel du mobilier a été découvert. Il s'agit de fragments de tuiles, de silex, de céramiques, des restes de faune, des objets métalliques, quelques scories et morceaux de verre. Des moellons de calcaire y ont également été jetés. Ce comblement par remblayage de la structure paraît volontaire et rapide.



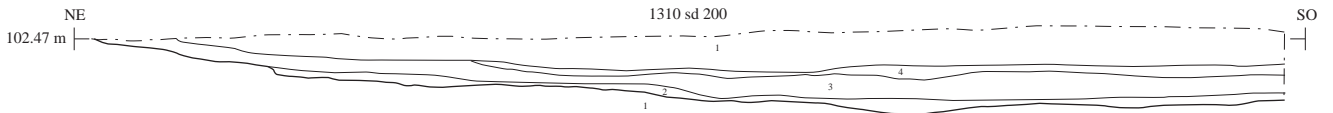
1566 : Comblement limono-argileux brun gris avec inclusions de terre rubéfiée et blocs de calcaires.



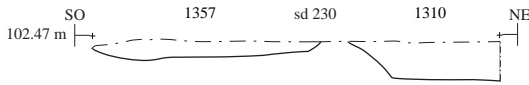
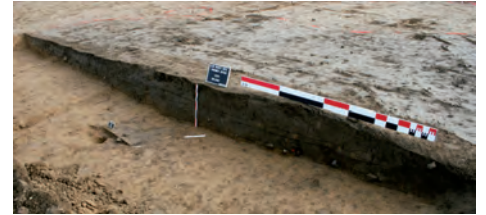
1564-1 : Comblement limono-argileux brun-gris
1564-2 : Comblement limoneux brun gris avec inclusions de charbons de bois



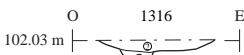
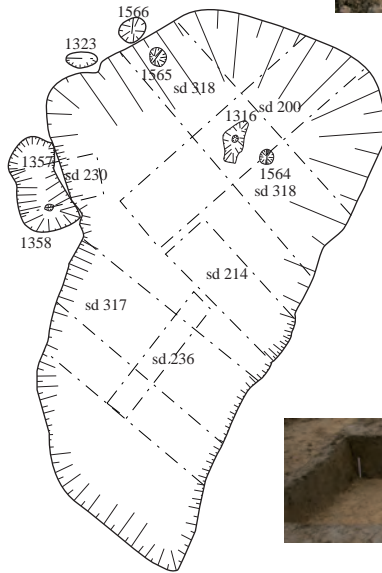
1323 : Comblement limono-argileux brun foncé avec inclusions de terre rubéfiée, charbons de bois.



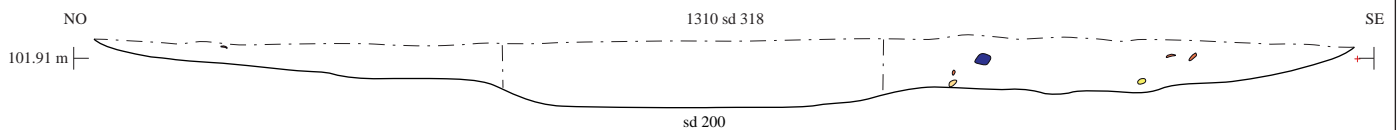
1310-1 Sol induré : pietinement (oxyde de fer et phosphates)
1310-2 Comblement limoneux brun orangé
1310-3 Comblement limoneux brun noir
1310-4 Comblement limoneux brun noir avec poches de substrat remaniés



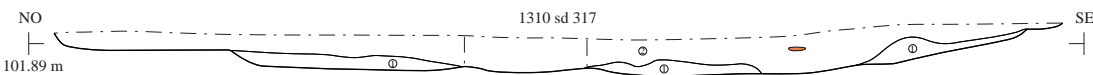
1310-1 : Comblement limono-argileux brun ponctué de nodules de terrain naturel.
1310-2 : Comblement limoneux brun jaune avec de nombreuses inclusions de terrain naturel remanié.
1357 : Comblement brun clair limono-argileux.
1358 : Comblement limoneux brun jaune.



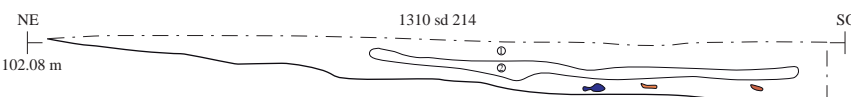
1316-1 : Comblement limono-argileux brun gris avec inclusions de terre rubéfiée et blocs de calcaires.
1310-2 : Comblement limono-argileux brun ponctué de nodules de terrain naturel.



1310 : Comblement argilo-limoneux brun gris ponctué de quelques tâches jaunâtres. Inclusions de micro-charbons et de rares terre cuite.



1310-2 : Comblement limono-argileux brun gris ponctué de rares tâches jaunâtres (terrain naturel remanié) et de poches de limon gris bleuté. Traces d'oxydation du fer contenu naturellement dans le sol. Inclusions de micro-charbons.
1310-1 : Comblement limono-argileux brun ponctué de substrat remanié.



1310-1 : Comblement argilo-limoneux brun foncé ponctué de boulettes de substrat. Inclusions de rognons de silex - certains sont brûlés - et de blocs calcaire non équarris.
1310-2 : Poche de limon brun gris avec des nuances gris bleuté.



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 58 - Le bâtiment 1310 de la phase 8 (horizon 6)

Archéopole 2011



Le bâtiment 1551

Le bâtiment 1551 est le second bâtiment excavé (Fig. 59). Il est creusé dans la partie nord du bâtiment excavé 1282, le long du fossé d'enclos est. Il s'installe à seulement 3,80 m de ce dernier. Il est de forme quadrangulaire et présente un creusement en abside dans son extrémité nord. Il est parallèle au fossé et son orientation est sud-ouest / nord-est. Il mesure 14 m de long sur 6,5 m de large. Le creusement de ce bâtiment est remarquable puisqu'il est excavé sur 0,8 m de profondeur. Il se divise en deux moitiés nord et sud. La moitié sud présente des parois verticales menant à une banquette de 0,4 m à 0,7 m de large, pour ensuite finir sur des parois obliques jusqu'au fond plat du bâtiment. Un creusement quadrangulaire de 2,3 m sur 2 m pour 1,4 m de profondeur est aménagé dans le quart sud-est du bâtiment. En son centre se situe un surcreusement ovale de 0,8 m sur 0,7 m pour 0,18 m de profondeur conservée. Une interprétation de ce creusement quadrangulaire est hasardeuse. La profondeur de 1,4 m nous oriente au mieux sur un cellier.

La moitié nord du bâtiment est plus complexe. Le creusement des parois est en « palier » avec au moins deux banquettes étroites. Un cellier ou une petite cave en forme de « L » y est aménagé dans le quart nord-ouest. Le creusement de cette petite « cave » atteint 1,6 m de profondeur sous décapage et présente plusieurs aménagements :

- Un creusement quadrangulaire à fond plat et parois verticales se situe à la rencontre des deux branches du « L » et pourrait constituer le négatif de la marche d'un escalier en bois remontant sur un axe nord-est / sud-ouest.

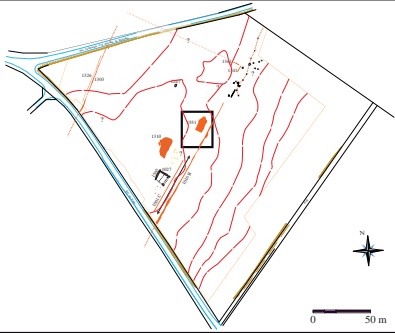
- L'espace utile de la cave serait alors quadrangulaire, mesurant 2,65 m sur 1,75 m, soit une superficie au sol de 4,6 m².

- Deux trous de poteau, l'un au fond de la petite cave dans l'angle nord-ouest et l'autre sur une banquette en parallèle de la montée d'escalier participent à l'architecture de ce bâtiment.

L'extrémité nord du bâtiment 1551 se termine en « abside » de 1,3 m de rayon, avec des parois obliques. Devant elle, deux trous de poteau ont été creusés. Ils sont ovales et mesurent 0,5 m sur 0,4 m.

Le bâtiment sur sablières et poteaux

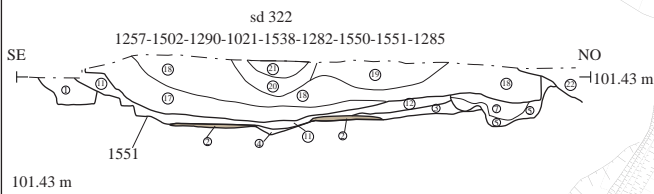
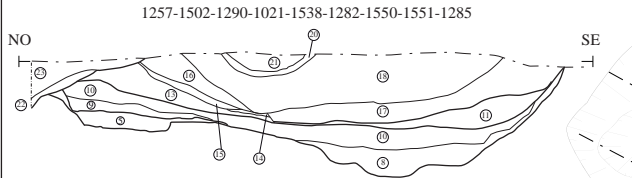
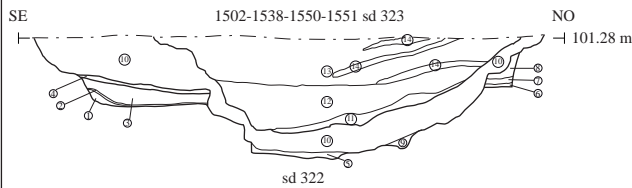
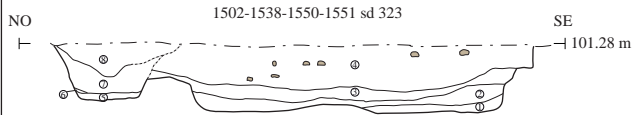
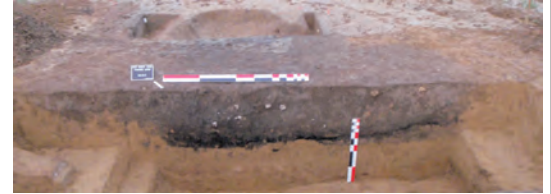
Le troisième bâtiment se situe sur l'aile orientale, au sud du bâtiment excavé 1310 (Fig. 60). Il est construit à cheval sur le fossé d'enclos 1028 repéré en phases 2 et 3. Un apport de « terre noire » est venu aplanir le secteur pour constituer l'assise du bâtiment (us 1583 et 1584). Il est orienté sur le même axe sud-ouest / nord-est que l'enclos et se situe à 2,5 m du fossé 1001C. Deux sablières basses constituent les côtés nord-est (1027) et nord-ouest (1505). Un poteau médian (1224) traverse la sablière nord-est. Un col d'amphore est utilisé comme élément de calage du poteau en bois. La façade sud-est est structurée par 6 trous de poteaux.



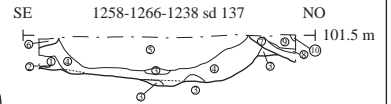
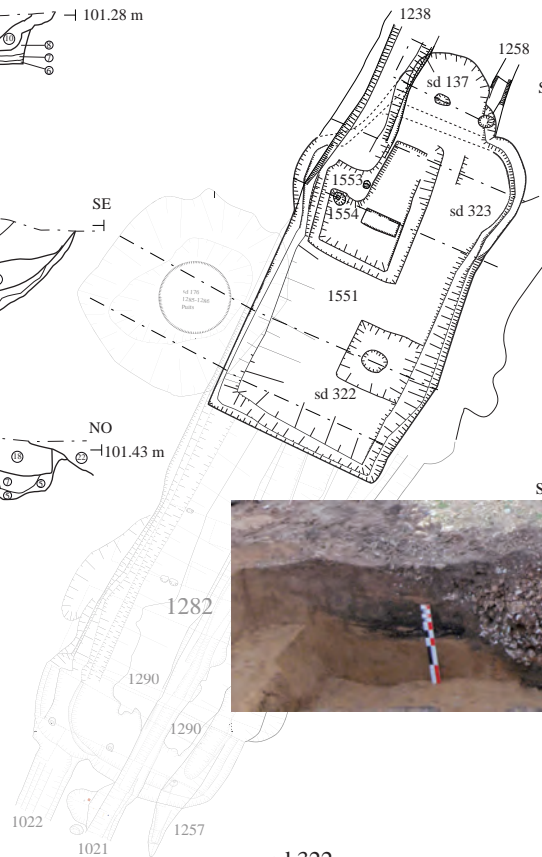
- sd 323
- 1551-1 Comblement limoneux gris avec inclusions de charbons de bois
 - 1551-2 Comblement charbonneux noir avec substrat remanié
 - 1551-3 : Comblement limoneux brun noir charbonneux
 - 1551-4 : Comblement limoneux brun sombre avec nodules de substrat, charbons de bois et calcaire
 - 1551-5 : Comblement charbonneux noir avec substrat remanié
 - 1550-1022- 6 : Comblement limono-argileux gris-bleu
 - 1550-1022- 7 : Comblement limoneux brun orangé proche du substrat
 - 1550-1022-8 : Comblement limoneux brun noir charbonneux
 - 1554-9 : Comblement limoneux brun lité avec inclusions de charbons de bois, terre rubéfiée et substrat remanié
 - 1538-10 : Comblement limoneux brun lité avec inclusions de charbons de bois, terre rubéfiée et substrat remanié
 - 1502-11 : Comblement limoneux brun-ocre à rouge
 - 1502-12 : amas calcaire mêlé de limon lessivé
 - 1502-13 : amas calcaire
 - 1502-13 : amas calcaire formé de nodules inférieurs à 0,5 cm

- sd 137
- 1258-1 : Comblement limono-sableux brun-jaune
 - 1258-2 : Colluvions sableux brun-jaune à blanc
 - 1266-4 : Comblement limon brun-gris avec des inclusions de substrat et de charbons de bois
 - 1266-5 : Comblement limon brun foncé à noir avec inclusions de charbons de bois et terre rubéfiée
 - 1258-6 : Comblement limono-argileux brun-gris
 - 1238-7 : Comblement limono-argileux brun foncé avec inclusions de substrat
 - 1238-8 : Comblement limon brun-gris foncé avec poches de substrat et de limon gris
 - 1238-9 : Comblement limono-sableux brun-gris clair avec quelques charbons de bois
 - 1238-10 : Comblement limon brun-gris clair

sd 323



- sd 322
- 1257-1 Comblement limoneux brun
 - 1290-2 Aménagement du fond de 1282 par du calcaire damé
 - 1282-3 Comblement limoneux brun-gris avec du substrat jaune et petits nodules de calcaire
 - 1021-4 stabilisation du substrat
 - 1550-5 Comblement limoneux brun-gris avec nodules de substrat jaune
 - 1550-7 Comblement limoneux brun-gris avec nodules de calcaires et blocs de calcaire
 - 1551-8 Comblement limoneux brun orangé à jaune avec litages de charbons de bois
 - 1551-9 Comblement limoneux brun-noir avec beaucoup de charbons de bois et cendres gris-bleu
 - 1551-10 Comblement limoneux brun-noir avec des inclusions de calcaire, litages de charbons de bois et nodules de substrat
 - 1538-11 Comblement limoneux brun-gris avec des nodules de substrat jaune
 - 1538-12 Comblement limoneux brun-noir charbonneux avec inclusions de calcaire
 - 1502-13 Comblement limoneux jaune orangé
 - 1502-14 Comblement limoneux ocre avec petits nodules de calcaire
 - 1502-15 Comblement limoneux brun orangé décarbonaté proche du substrat
 - 1502-16 amas calcaire composé de nodules petits et moyens mêlés à du limon brun
 - 1502-17 amas calcaire composé de gros blocs mêlés à du limon gris lessivé
 - 1502-18 amas de gros bloc calcaire, dont certain équarris, petits et moyen nodules de calcaire mêlés à du limon brun
 - 1502-19 amas calcaire composé de nodules petits et moyens mêlés à du limon brun
 - 1502-20 amas de nodules moyen de calcaire mêlés à du limon brun
 - 1502-21 amas de petits nodules de calcaire mêlés à du limon brun
 - 1285-22 Comblement limoneux brun-gris

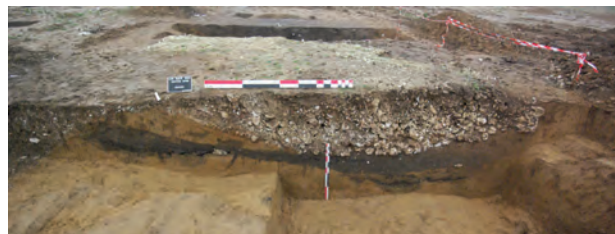


1553 : Comblement limoneux brun noir très charbonneux

sd 323



sd 322

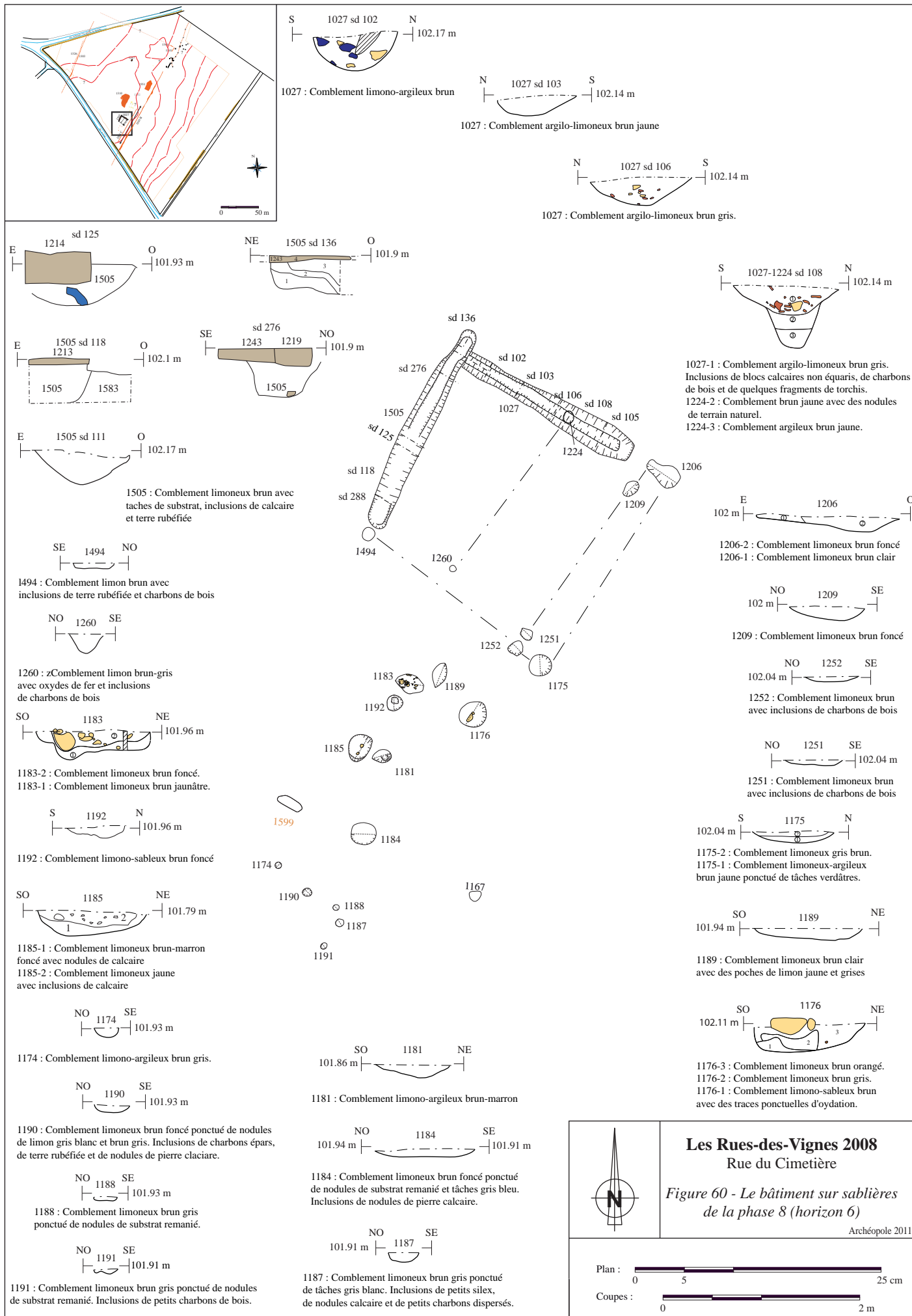


Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 59 - Le bâtiment 1551 de la phase 8 (horizon 6)

Archéopole 2011





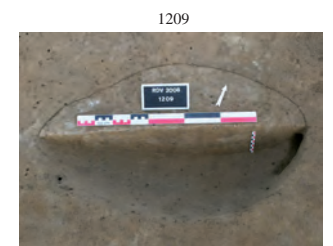
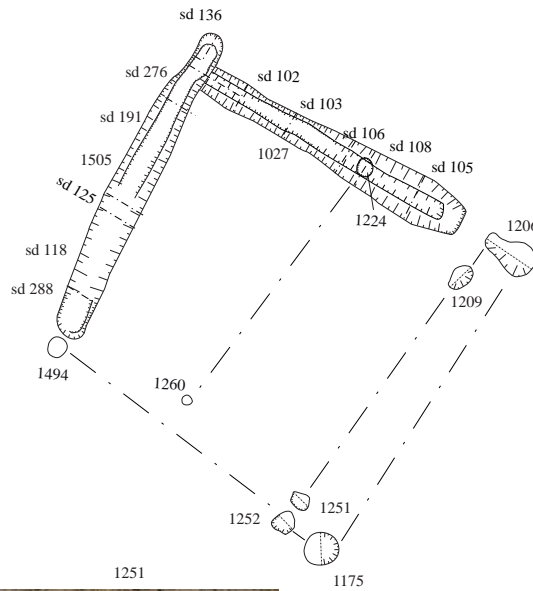
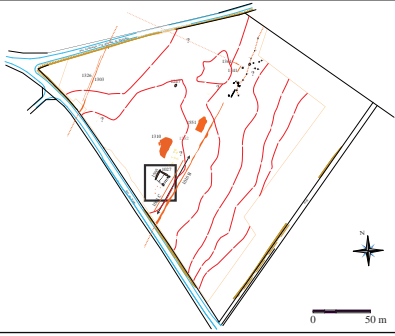
Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 60 - Le bâtiment sur sablières de la phase 8 (horizon 6)

Archéopole 2011

Plan :

Coupes :



Les Rues-des-Vignes 2008
 Rue du Cimetière
Figure 61 - Le bâtiment sur sablières de la phase 8 (horizon 6)

Archéopole 2011

Plan : 0 5 25 cm

Un poteau médian a été repéré en face sud-ouest, il est complété par un poteau (1494) situé à l'extrémité de la sablière basse 1505 et de trois des poteaux de la face sud-est avec qui ils font l'angle du bâtiment. Les dimensions de ce bâtiment sont de 10 m de côté, soit une superficie de 100 m². L'espace interne est dégagé, ce qui semble indiquer que le poids de la toiture était supporté par les murs et les deux poteaux médians. Deux poteaux (1175 et 1206) de la façade sud-est forment une petite avancée de 1,15 m de type auvent.

L'observation du négatif de la sablière basse 1027 permet une restitution de la sablière en bois d'une largeur minimale de 0,4 m pour une profondeur moyenne de 0,3 m. Le comblement de cette sablière lors de la destruction de ce bâtiment a livré de nombreux fragments de céramiques, clous, terre cuite architecturale, moellons calcaires et rognons de silex.

Le profil du négatif de la sablière basse 1505 est un peu plus large. La restitution de la sablière en bois est de 0,5 m de large. Le profil du creusement est à parois oblique et fond plat situé entre 0,36 m et 0,48 m de profondeur.

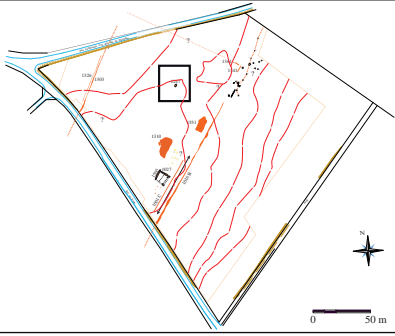
Les trous de poteau 1260, 1251, 1252, 1494 et 1209 sont similaires. De forme sub-circulaire, leurs dimensions n'excèdent pas 0,5 m sur 0,6 m pour une profondeur conservée sous décapage de 0,06 à 0,14 m. Leur comblement est brun foncé avec des inclusions de charbons de bois et des nodules de calcaire.

Les poteaux 1175 et 1206 sont plus massifs. Les dimensions de 1175 sont de 0,8 m sur 0,7 m pour une profondeur de 0,12 m. La structure 1206 est irrégulière ; elle mesure 1,45 m sur 0,9 m pour une profondeur de 0,16 m. Son irrégularité semble correspondre au creusement d'un poteau double qui fonctionnerait alors avec 1209 en s'appuyant contre ce dernier, formant ainsi le pendant du binôme 1252-1175.

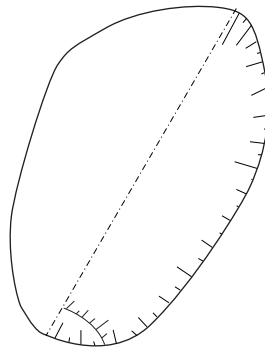
Au sud de ce bâtiment, un ensemble de 8 trous de poteau pourrait constituer une extension ou une annexe à ce bâtiment (1189, 1183, 1192, 1176, 1181, 1185, 1184, 1599). La faible quantité de céramique ne permet pas de trancher en faveur d'une attribution à cette phase ou à la suivante. Le comblement des ces structures contenait une grande quantité de moellons calcaires. Cet indice laisse envisager une association avec une phase différente de ce dernier bâtiment.

II.3.9.3. Une structure isolée

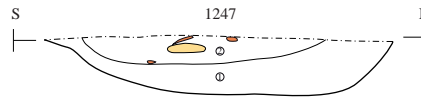
Au cœur de l'enclos une fosse de rejet 1247 a fourni un mobilier abondant attribué à cette phase (Fig. 62). Cette structure de forme ovale mesure 2,3 m de long sur 1,40 m de large. Elle est conservée sur 0,4 m de profondeur sous décapage et présente un creusement en cuvette et parois obliques. Le comblement se compose d'une première couche naturelle limono-argileuse brun-jaune correspondant à des colluvions qui se sont déposés lorsque la structure a été abandonnée. Le second comblement est composé d'un limon brun-gris riche en charbons de bois et terre rubéfiée. Il correspond à un rejet volontaire afin de combler ce trou. Le mobilier est composé de fragments de céramiques, de restes de faune, d'objets métalliques, d'un fragment de meule et de fragments de sole de four en terre cuite.



Fragment de «plaque de cuisson»



Paroi de four amovible sur la plaque de cuisson



1247-2 : Comblement limoneux brun gris.
Concentration de mobilier archéologique dans ce niveau.
1247-1 : Comblement limono-argileux brun jaune.

Paroi de four amovible sur la plaque de cuisson



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 62 - La structure 1247
de la phase 8 (horizon 6)

Archéopole 2011

Plan et coupe :



Plusieurs éléments en terre cuite retrouvés dans la fosse 1247 pourraient correspondre à des fragments de fours. Certains fragments, interprétés comme étant la base du dispositif, possèdent un bord épaissi et plat orné de deux fines rainures. Les quelques dizaines de centimètres de hauteur conservés permettent de juger de la légère convexité du départ de la panse, même si l'hypothèse d'un redressement ultérieur de la paroi n'est pas à exclure. La paroi externe est ornée de larges rainures horizontales assez espacées. La paroi interne est systématiquement noircie par le feu.

Un fait curieux mais redondant mérite d'être signalé. Le bord et le départ de la panse sont souvent sciés verticalement. Le trait de scie est parallèle à un léger excès de matière présent sur la face externe. De plus, les larges rainures horizontales sont volontairement interrompues au point de leur rencontre avec ce fin bourrelet. Ces diverses marques sont inscrites dans l'argile molle dès la phase de production du dispositif de cuisson. Les traces de sciage ne résultent donc pas d'un éventuel dévoiement de la fonction initiale de l'objet par les usagers. Enfin, des trous d'environ deux centimètres de diamètre sont percés, entre le premier et le deuxième sillon en partant de la base. Ces opérations sont une fois encore menées lorsque l'argile est encore fraîche.

L'examen d'un exemplaire relativement bien conservé découvert dans la structure 1225 montre d'une part que le diamètre de ce dispositif est d'environ 90 cm et d'autre part que la fraction du périmètre découpée sur l'ensemble mesure environ 25 cm de large. La présence d'un trou trouve peut-être ici un début d'explication. Il faciliterait les manipulations lorsque la paroi du four est chaude.

Les caractéristiques techniques du récipient en termes de modelage, de cuisson ou de matière première conduisent à le rapprocher des productions de *dolia*, de seaux et de certains mortiers.

Des plaques de terre cuite ont également été découvertes dans des fosses de rejets. Elles présentent une surface enduite qui permet de les interpréter comme des plaques de cuisson. Elles constituent vraisemblablement les soles des fours amovibles. L'observation des fragments de plaques de cuisson permet de restituer une sole amovible divisée en quatre. Les fours à coupole d'argile sont associés à des structures à cloches de cuisson : Nages, le Marduel, Pech-Maho, Martigues, Roquefavour, Rognac..⁶⁸

II.3.9.4. *Espaces et axes de circulation*

L'entrée directe dans l'aile orientale qui a perduré des phases 6 à 7 est abandonnée par le prolongement du tracé d'enclos. Cet abandon s'explique par la disparition du bâtiment excavé 1282.

Les deux tronçons de fossés 1341 et 1361 semblent marquer l'angle nord-est de l'emprise d'occupation. L'espace ouvert de 30 m de long entre le fossé d'enclos oriental et cet angle ne permet pas de trancher sur la fonction de cette ouverture. Plusieurs trous de poteau et un petit tronçon de fossé pourraient indiquer une clôture de cet espace. L'absence de matériel archéologique dans ces structures explique les difficultés de restitution de la partie septentrionale de cet enclos.

L'observation des différents aménagements indique une intensification des activités sur l'aile orientale alors que l'aile occidentale semble délaissée. L'espace central apparaît comme une cour. Toutefois il faut émettre des réserves sur l'identification d'une cour libre. Des structures non phasées ont été observées au

68 GASCO 2003b, p. 286.

sein de cet espace. La structure 1247 comblée volontairement lors de l'abandon de cette phase confirme la présence de structure excavée.

Il faut donc s'interroger sur l'extension de cette occupation. Elle est assurée pour la partie méridionale. En partie septentrionale, les lacunes nous permettent d'émettre deux hypothèses : celle d'un enclos ouvert au nord-est ou clos par des haies sans pouvoir y distinguer un passage.

II.3.10. La phase 9 : évolutions des activités économiques durant la seconde moitié du II^e siècle. (horizon 7 : 150 - 190 de notre ère)

La phase 9 s'inscrit dans la continuité de la phase précédente. Elle présente l'évolution des activités de l'aile orientale durant la seconde moitié du II^e siècle de notre ère (Fig. 63).

II.3.10.1. Les limites de l'occupation

Le site conserve ses limites est et ouest de la phase 8 par l'entretien des fossés. Les fossés 1001C et les deux fossés formant l'angle nord-est de l'enclos (1361-1341) semblent délaissés.

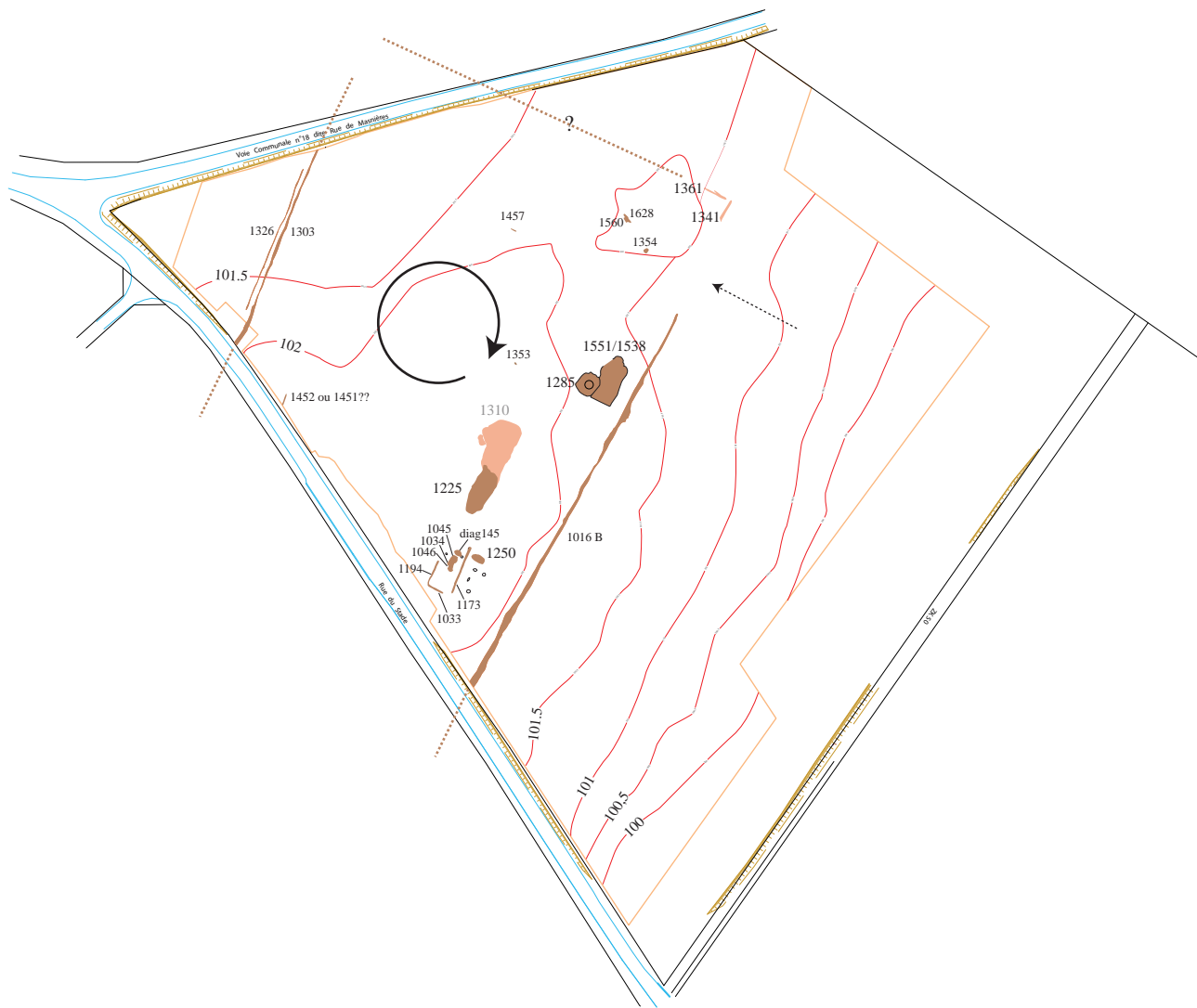
II.3.10.2. Les bâtiments

Le bâtiment 1551 et le puits 1285

Le bâtiment excavé 1551 est abandonné ou détruit (Fig. 64). Une épaisse couche de charbons de bois (1538) d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur tapisse le fond de ce bâtiment et la cave. Pour autant aucun élément architecturale ou objet n'ont été découverts dans ce niveau. L'interprétation d'une destruction par le feu est donc délicate.

On profite alors de l'excavation encore présente pour y installer une nouvelle activité. Un puits (1285-1286) est creusé en bordure ouest du bâtiment 1551. Il est interprété comme un puits d'extraction de calcaire.

La fouille de ce puits a été contrainte par le respect du fond de forme, aussi nous ne sommes pas allés au-delà de 2 m de profondeur. Dans le comblement du bâtiment 1551, la couche charbonneuse 1538 est recoupée par le cône de creusement du puits. À l'ouverture le puits mesure 6,6 m de diamètre. Le comblement révèle un cuvelage en bois circulaire d'un diamètre de 2,4 m. La couche charbonneuse 1538 tapissant le fond de 1551 est recouverte d'un limon jaune orangé correspondant au substrat du creusement du puits. Une deuxième couche de limon ocre rouge correspondant à la surface de contact entre la craie et le limon de plateau confirme que le creusement de ce puits atteint la craie. Le comblement du bâtiment 1551 se poursuit par un énorme amas calcaire. Les sondages pratiqués dans cet amas ont permis de distinguer des déchets liés au creusement du puits mais également des ratés de taille de petits moellons calcaires de forme cubique dont les dimensions sont de 12 cm à 19 cm de côté.

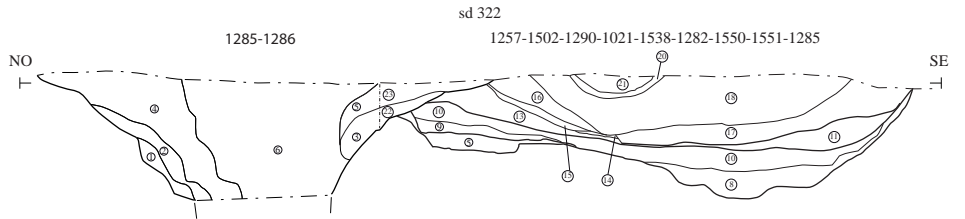
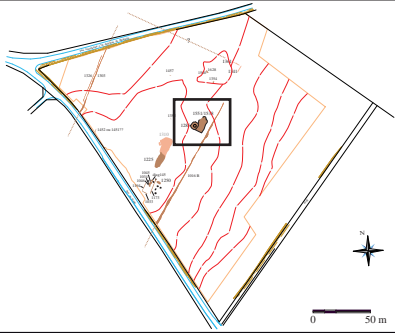


Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 63 - La phase 9 (horizon 7)

Archéopole 2011



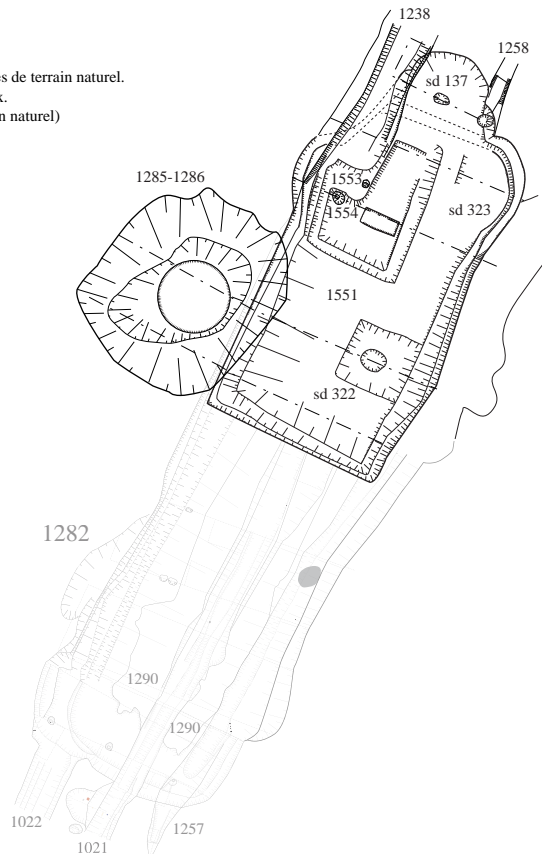


1285-1286

- 1285-1 : Terrain naturel remanié.
- 1285-2 : Comblement limoneux brun jaune ponctué de nodules calcaire et de nodules de terrain naturel.
- 1285-3 : Comblement brun foncé argileux. Inclusions de nodules calcaire et de silex.
- 1285-4 : Comblement limoneux brun foncé ponctué de nodules brun jaunâtre (terrain naturel)
- 1285-5 = 1285-4
- 1286-6 : Comblement brun gris argileux.

1257-sd 322

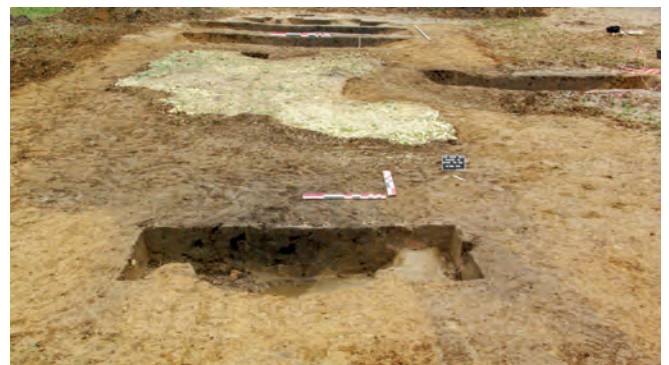
- 1257-1 Comblement limoneux brun
- 1550-5 Comblement limoneux brun-gris avec nodules de substrat jaune
- 1551-8 Comblement limoneux brun orangé à jaune avec litages de charbons de bois
- 1551-9 Comblement limoneux brun-noir avec beaucoup de charbons de bois et cendres gris-bleu
- 1551-10 Comblement limoneux brun-noir avec des inclusions de calcaire, litages de charbons de bois et nodules de substrat
- 1538-11 Comblement limoneux brun-gris avec des nodules de substrat jaune
- 1502-13 Comblement limoneux jaune orangé
- 1502-14 Comblement limoneux ocre avec petits nodules de calcaire
- 1502-15 Comblement limoneux brun orangé décarbonaté proche du substrat
- 1502-16 amas calcaire composé de nodules petits et moyens mêlés à du limon brun
- 1502-17 amas calcaire composé de gros blocs mêlés à du limon gris lessivé
- 1502-18 amas de gros bloc calcaire, dont certain équarris, petits et moyen nodules de calcaire mêlés à du limon brun
- 1502-21 amas de petits nodules de calcaire mêlés à du limon brun
- 1285-22 Comblement limoneux brun-gris



Le puits 1285-1286



Vue de l'amas calcaire remplissant le bâtiment 1551 au centre et le puits 1285 à gauche



Le puits 1285-1286



Les Rues-des-Vignes 2008

Rue du Cimetière

Figure 64 - Le puits 1285-1286 de la phase 9 (horizon 7)

Archéopole 2011

Plan : 0 10 m

Coupes : 0 5 m

Du fait de sa position au sommet du plateau, on peut affirmer que le puits ne cherche pas la nappe phréatique. Au mieux il peut recevoir les eaux d'infiltration du plateau limoneux. L'aire de travail de la taille de ces blocs n'est pas connue, soit les tailleurs de pierre se sont installés dans l'excavation ou sur l'amas calcaire, soit dans un espace annexe proche. Les déchets sont alors déversés dans l'excavation de 1551. Pour autant, ce travail de mise en forme de blocs produit des déchets facilement repérables, ce qui n'a pas été observé ailleurs sur le site. La première hypothèse semble alors la plus plausible. Dans ce secteur la craie apparaît vers 6 m de profondeur, le creusement du puits est donc supérieur à 6 m.

Lors de la phase de décapage du terrain, un effondrement s'est produit à seulement 14 m au nord du puits. La sonde utilisée pour l'exploration de cet effondrement indique une profondeur supérieure à 4 m. En accord avec le Service Régional de l'Archéologie et l'aménageur du terrain il a été convenu de procéder à la sécurisation du secteur et au compactage de cet effondrement. Plusieurs dizaines de mètres cubes de terre ont été nécessaire au remblaiement de cet effondrement. Il nous est impossible de confirmer l'origine de cet effondrement, mais la proximité du puits d'extraction pourrait indiquer l'effondrement d'une partie de la carrière sous-jacente.

Le bâtiment excavé 1225

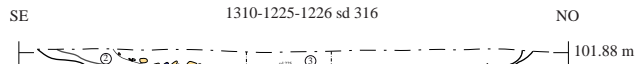
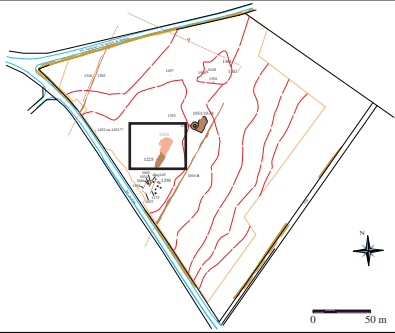
Il correspond au déplacement vers le sud du bâtiment 1310. Il est orienté sud-ouest / nord-est et s'installe à cheval sur l'extrémité sud du bâtiment excavé 1310. Le creusement de ce bâtiment semble avoir contribué au remblaiement de 1310 (Fig. 65).

Le bâtiment 1225 mesure 13 m de long sur 6 m de large. Il présente une organisation bipartite. La moitié nord présente des parois évasées et un fond plat. La profondeur conservée est de 0,5 m. Le fond se situe à une altitude de 101,44 m NGF. La moitié sud est légèrement plus étroite (5,3 m) et présente deux niveaux pour le fond. Les parois ouest et sud sont en escalier. Le quart sud-ouest de ce bâtiment présente un creusement de 0,6 m de profondeur soit un fond situé à 101,41 m NGF alors que le quart sud-est n'est excavé que sur 0,34 m à 0,48 m et se situe à 101,7 m NGF.

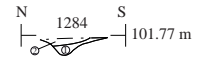
Six creusements ont été repérés au fond de ce bâtiment.

Deux se situent dans l'axe médian du bâtiment (1253 et 1284) et peuvent constituer les négatifs de trous de poteau supportant la couverture. La structure 1253 est de forme quadrangulaire. Elle mesure 1,2 m sur 0,7 m et mesure 0,82 m de profondeur depuis la surface de décapage (0,22 m depuis le fond du bâtiment). Le creusement 1284 occupe le centre du bâtiment. Ses dimensions sont de 0,9 m sur 0,7 m soit 0,84 m de profondeur depuis la surface de décapage (0,24 m depuis le fond du bâtiment).

Un troisième creusement 1567, de forme ovale, présente des dimensions similaires aux deux précédents. Il mesure 0,94 m sur 0,7 m pour une profondeur de 0,14 m depuis le fond du bâtiment. Il ne se situe pas dans l'axe médian du bâtiment mais peut tout de même fonctionner avec les deux précédents. Il est complété par un second trou de poteau 1568, de forme circulaire et de 0,4 m de diamètre, dont la profondeur n'est que de 5 cm.



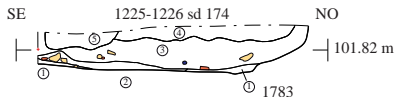
1310-1 : Comblement limono-argileux brun gris ponctué de nombreuses tâches jaunâtres (terrain naturel remanié). Inclusions de micro-charbons.
 1226-2 : Comblement limono-argileux brun gris de rares tâches jaunâtres (substrat remanié). Inclusions de micro-charbons, de blocs calcaire non équarris, et de rognons de silex.
 1225-3 : Comblement limono-argileux brun gris ponctué de quelques tâches jaunâtres. Inclusions de micro-charbons, de nodules de terre rubéfiée, de blocs calcaire non équarris et de rognons de silex.



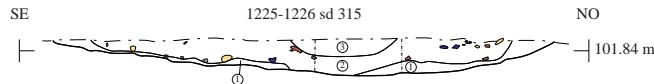
1284-2 : Comblement argileux brun.
 1284-1 : Comblement limono-argileux brun gris.



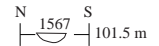
1567 : Comblement limono-argileux brun gris avec tâches jaunes



1225-5 : Zone d'effondrement du comblement.
 1225-4 : Comblement limoneux brun noir très charbonneux.
 1226-3 : Comblement argileux brun gris.
 1226-2 : Comblement limono-argileux brun gris.
 1226-1 : Comblement limono-argileux brun jaune.
 1783-1 : Comblement limono-sableux brun jaune.

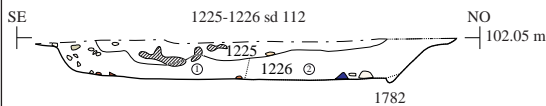


1226-1 : Comblement limoneux brun noir riche en charbons.
 1226-2 : Comblement argilo-limoneux brun gris. Inclusions de charbons de bois et de terre rubéfiée.
 1225-3 : Comblement limono-argileuse brun jaunâtre avec des inclusions de substrat remanié. Inclusions de micro-charbons. Phase de stabilisation du creusement de la fosse.

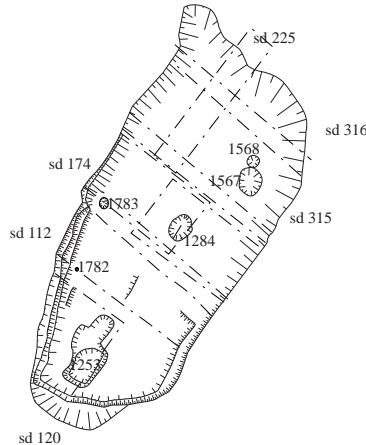


1568 : Comblement limono-argileux brun gris avec tâches jaune

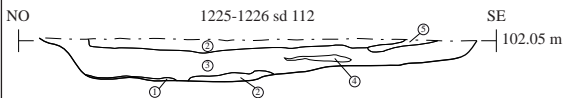
au premier plan la banquette du sondage 112



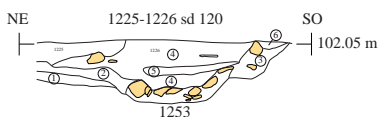
1225 : Comblement limono-sableux et charbonneux très noir ponctué de tâches grises claires et orangées. Nombreuses graines de céréales
 1226-1 : Comblement limono-argileux gris clair. Inclusions de petite poche de terrain naturel remanié et de craie.
 1226-2 : Comblement plus homogène que 1 sans inclusions.
 1782 : Comblement limoneux gris clair



Vue depuis le nord du bâtiment 1225-1226



1225 : Comblement limono-sableux charbonneux très noir. Inclusions de graines de céréales en très grande quantité.
 1226-3 : Comblement argileux gris clair à marron clair ponctué par des tâches orangées. Inclusions de craie principalement dans la partie Ouest de la coupe.
 Présence de tuiles associées à du mobiliers céramiques et à de la faune.
 1226-2 : Comblement argileux brun beige. Quelques tâches verdâtres peut être liées à décomposition de matière organique.
 1226-1 = 1226-2
 1226-4 : Poche de terrain naturel remanié.
 1226-5 : Rejet localisé de craie très compact. Piétinement ?



1225 : Comblement limono-sableux très charbonneux noir avec des taches grises claires du limon rubéfié.
 1226-6 : Comblement argileux meuble gris foncé avec des nodules de calcaires
 1226-5 : Comblement limono-argileux avec orangées et grises claires
 1226-4 : Comblement argileux gris foncé avec des nodules de calcaires
 1226-3 : Comblement limono-argileux marron clair
 1226-2 : Comblement limono-argileux gris foncé avec quelques nodules de calcaires
 1226-1 : Comblement limon argileux gris orangé avec peu de calcaire
 1253 : Comblement limono-argileux gris foncé avec blocs de calcaire



Les Rues-des-Vignes 2008

Rue du Cimetière

Figure 65 - Le bâtiment 1225-1226 de la phase 9 (horizon 7)

Archéopole 2011



Les deux derniers trous de poteau ont été repérés en bordure de la paroi ouest de l'édifice, plus particulièrement dans le quart sud-ouest. Il s'agit des structures 1782 et 1783. La première mesure 0,1 m de diamètre pour 0,06 m de profondeur et la seconde, de forme ovale, présente des dimensions de 0,37 m sur 0,28 m pour 0,1 m de profondeur. Leurs faibles profondeurs permettent d'envisager la possibilité qu'un certain nombre de leur semblables n'aient pu être observés. Ces poteaux périphériques participent à l'aménagement des murs de ce bâtiment.

Le pendage générale du bâtiment indique une plate-forme surélevée de 0,20 m dans le quart sud-est et un pendage régulier du quart sud-ouest vers la moitié nord du bâtiment.

Le comblement constituant l'abandon de ce bâtiment comporte de nombreux éléments architecturaux. Tuiles, moellons calcaires et rognons de silex y ont été jetés. Une importante couche de graines carbonisées recouvrait la moitié sud de ce bâtiment. Le prélèvement de 40 L de ces graines révèle qu'il s'agit essentiellement de blé amidonnier. Quelques grains d'épeautre ainsi que les vannes de ces céréales sont présents dans cet assemblage. La faible représentativité des plantes sauvages, nielle des blés, avoine sauvage et graminées semble correspondre à un ensemble traité où les épillets sont séparés de la paille et des mauvaises herbes (déchets agricoles) en vue de leur stockage, cet état assurant une meilleure conservation des récoltes. Ces éléments pourraient indiquer qu'une partie du bâtiment servait au stockage de denrées.

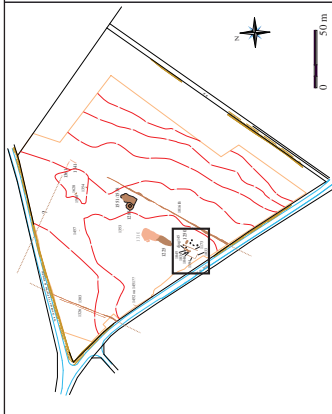
Le bâtiment sud

Au sud du bâtiment 1225, un grand bâtiment sur sablières basses vient remplacer le bâtiment du même type de la phase précédente (Fig. 66). Il présente un plan particulier dont les dimensions sont de 6,5 m sur 15 m. Il est de forme quadrangulaire et l'extrémité nord est ouverte. Ce bâtiment est matérialisé par trois sablières basses, 1173, 1033 et 1194. La première constitue le mur oriental. Les deux autres se rencontrent à angle droit et forment les murs sud et ouest de l'édifice. Deux trous de poteau (1195 et diag. 147) se situent dans l'espace interne de ce bâtiment. Ils peuvent avoir contribué au soutien d'une couverture, mais l'architecture confirme que ce sont les côtés qui ont rempli cette fonction.

Le négatif de la sablière basse 1173 est rectiligne et mesure 14,24 m de long. Il est orienté sud-ouest / nord-est. Il présente un profil à parois obliques et fond variant de la cuvette au fond plat. La profondeur conservée sous décapage varie de 0,16 m au sud à 0,3 m au nord. Les différents points d'altimétrie pris sur le fond de ce creusement indiquent de légères variations allant jusqu'à 0,2 m de différence. Cela peut s'expliquer par l'emploi de sablières en bois de différentes épaisseurs.

Le négatif de la sablière 1033 est rectiligne. Il présente une orientation sud-est / nord-ouest. Ses dimensions sont de 4,70 m de long pour une largeur à l'ouverture de 0,4 à 0,76 m. L'observation du profil indique un creusement à fond plat et parois obliques conservé sur 0,09 m à 0,34 m.

Le négatif de la sablière 1194 se situe à angle droit dans la continuité de 1033. Il mesure 7,2 m de long pour une ouverture de 0,39 m à 0,46 m. Le creusement est conservé sur une profondeur variant de 0,14 m à 0,44 m. Le profil est à fond plat et parois verticales.



102.25 m | NE | 1194 sd 100 | SO

1194 : limon brun

102.25 m | NO | 1194 sd 100 SE

1194 : limon brun

102.24 m | NO | 1194 sd 99 SE

1194-2 : argile limoneuse brun foncé, inclusions de nodules calcaire et de silex.
1194-1 : Colluvions

102.28 m | NO | 1194 sd 98 SE

1194-2 : limon brun gris

1194-1 : limon argileux brun jaune

102.1 m | NO | 1194 sd 97 SE

1194-2 : limon argileux brun gris

1194-1 : limon argileux brun gris ponctué de substrat remanié

102.17 m | O | 1194 sd 96 E

1194 : limon argileux brun jaune

102.24 m | O | 1194 sd 95 E

1194 limon brun foncé

102.27 m | E | 1194 sd 95 O

1194 limon brun foncé

102.14 m | SO | 1033 sd 94 NE

1033 : limon brun foncé

102.15 m | NE | 1033 sd 93 SO

1033 : limon argileux brun foncé, rares inclusions de substrat remanié

102.15 m | SO | 1033 sd 91 NE

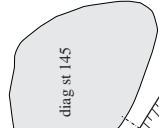
1033 : limon argileux brun jaune

102.15 m | SO | 1033 sd 92 NE

1033 : limon argileux brun foncé

1033 : limon argileux brun foncé

102.197



sd 90

sd 89

sd 88

sd 87

sd 86

sd 85

sd 84

sd 83

sd 82

sd 81

sd 80

1494

sd 287

sd 90

sd 89

sd 88

sd 87

sd 86

sd 85

sd 84

sd 83

sd 82

sd 81

sd 80

1173 : limon brun avec inclusions de terre rubéfiée et charbons de bois

1173 : limon brun jaune clair

1173 : limon argileux brun jaune clair

1173 : limon brun jaune clair

1173 : limon argileux brun jaune clair

1173 : limon argileux brun jaune clair

1173 : limon argileux brun jaune clair

1173 : limon argileux brun jaune clair

1173 : limon argileux brun jaune clair

1173 : limon argileux brun jaune clair

1173 : limon argileux brun jaune clair

1173 : limon argileux brun jaunâtre.

1173 : limon brun jaunâtre.

1173 : limon brun jaunâtre.

1173 : limon brun jaunâtre.

1173 : limon argileux brun jaunâtre.

1173 : limon argileux brun jaunâtre.

1173 : limon argileux brun jaunâtre.

1173 : limon argileux brun jaunâtre.

1173 : limon argileux brun jaunâtre.

1173 : limon argileux brun jaunâtre.

1173 : limon argileux brun jaunâtre.

1173 : limon argileux brun jaunâtre.

1173 : limon argileux brun jaunâtre.

1173 : limon argileux brun jaunâtre.

1173 : limon argileux brun jaunâtre.

1173 : limon argileux brun jaunâtre.

1173 : limon argileux brun jaunâtre.

1173 : limon argileux brun jaunâtre.

1173 : limon argileux brun jaunâtre.

1173 : limon argileux brun jaunâtre.

1173 : limon argileux brun jaunâtre.

1173 : limon argileux brun jaunâtre.

1173 : limon argileux brun jaunâtre.

1173 : limon argileux brun jaunâtre.

1173 : limon argileux brun jaunâtre.

1173 : limon argileux brun jaunâtre.

1173 : limon argileux brun jaunâtre.



Plan : 0 5 m

Coupes : 0 2 m

Les Rues-des-Vignes 2008

Rue du Cimetière

Figure 66 - Le bâtiment sud

Archéopole 2011

Ce bâtiment abrite un dispositif de four sur piédestal en blocs de calcaire parementés (1034). Il est installé dans deux fosses et comprend un cendrier et une aire de travail (Fig. 64).

Les structures 1034-1046-1045 présentent en surface une vaste tache limoneuse brune à noire correspondant à un complexe de fosses, au sein duquel est construit le four 1034. Ce dernier présente un plan circulaire de 1,20 m de diamètre matérialisé en surface par un cercle de fragments d'*imbrices*, vestiges de la voûte du four.

Ce complexe mesure 4,84 m de long sur 2,15 m de large. Deux fosses d'accès (1046 et 1045) ont pu être distinguées de part et d'autre du four 1034. La première fosse (1046) mesure 1,7 m sur 1,3 m pour 0,55 m de profondeur. Deux marches taillées dans les parois ouest et est permettent d'y accéder plus facilement. Le profil est à parois verticales et fond en cuvette. La seconde fosse (1045), mesure 3,32 m de long sur 2,12 m de large. Elle est plus profonde que 1046. Elle est conservée sur 0,75 m de profondeur et présente un profil de creusement à fond plat et parois verticales. Le comblement de 1045 est constitué de fins litages de charbons de bois et de terre rubéfié. Il confirme la fonction de cendrier pour la fosse 1045. Il indique également que l'ouverture du four se situe face à la fosse 1045.

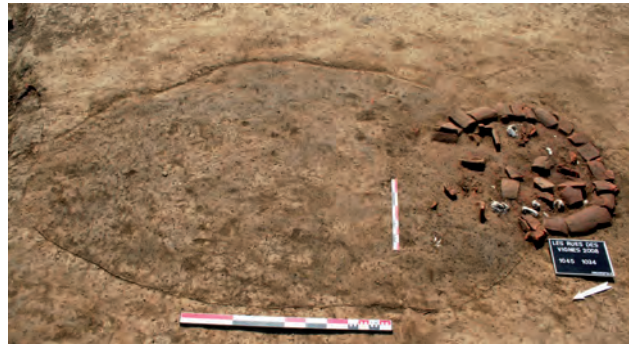
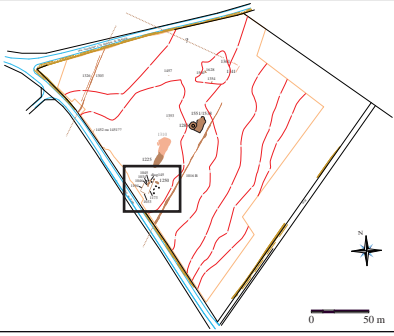
Le four 1034 se situe à la rencontre des deux fosses 1046 et 1045. Il s'installe sur une plate-forme située à 0,46 m de profondeur. Un accès le long du côté oriental du four est préservé permettant de circuler de la fosse 1046 à 1045 (Fig. 65).

La voûte du four 1034 est conservée sur une hauteur de quelques centimètres avec soubassement et sole. Il s'agit d'un type de four simple, domestique, où l'espace clos sert de chambre de combustion et de chambre de cuisson⁶⁹. L'espace est construit sur un soubassement ou socle en pierre calcaire recouvert d'une sole de neuf *tegulae*, surmontée d'une voûte probablement en berceau. L'ouverture hémicylindrique se situe sur la face nord-est à la base de la voûte. Le soubassement est constitué de quatre assises parementées de blocs de calcaire de petite taille 12 à 20 cm de côté. Les pierres sont liées à l'argile crue et le comblement de l'espace interne du bloc est rempli d'un mélange d'argile, de nodules de calcaire et de charbons de bois. Une nappe de petits moellons vient terminer le remplissage du socle et préparer l'assise d'une couche d'argile qui recevra la sole en *tegulae*. Le socle est enterré par rapport au sol du bâtiment situé au même niveau que la sole du four. La construction soignée du socle a probablement pour but d'isoler le four de l'humidité et de renforcer le caractère réfractaire de la pierre⁷⁰.

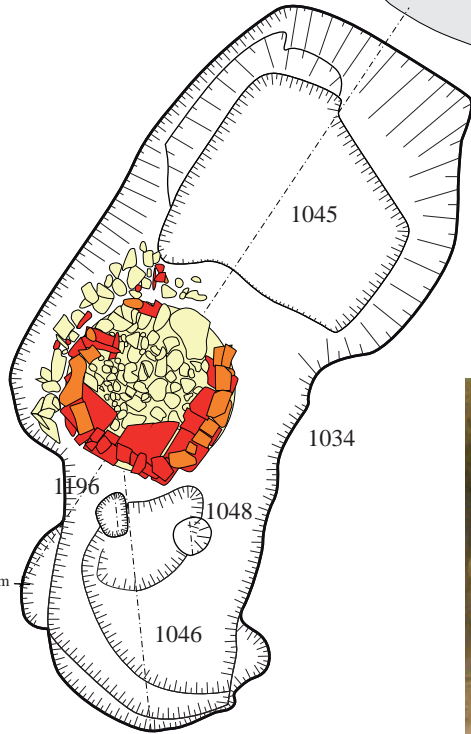
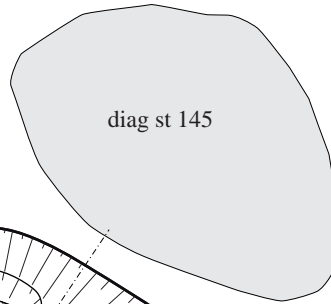
Dans un second état la fosse 1046 est comblée. Seul le cendrier 1045 est recreusé et sert alors à la fois de cendrier et d'aire de travail.

69 PROVOST-DERMARKAR 2003, p. 216.

70 PROVOST-DERMARKAR 2003, p. 217.



+
102.157 m



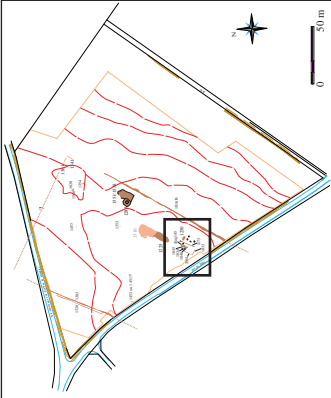
Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

*Figure 67 - Le four 1034
et les structures annexes*

Archéopole 2011

Plan :



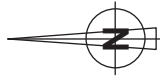
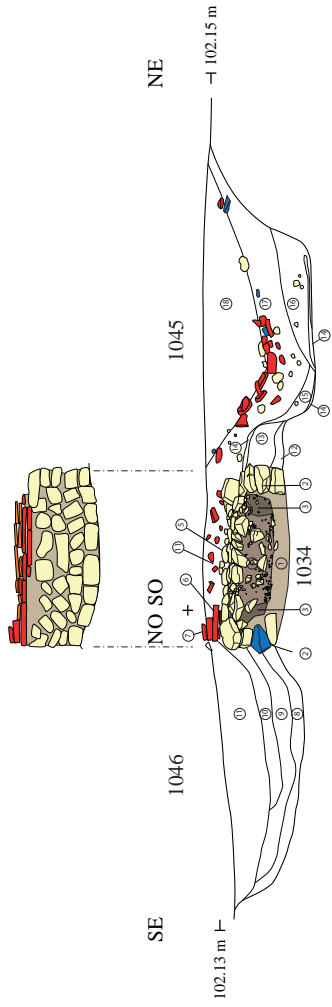


st 145 diag



- ① Comblement limono-argileux brun jaune (substrat remanié)
- ② Élévation du socle du four en moellons calcaire parementé
- ③ Comblement limoneux brun jaune avec nodules de calcaire
- ④ Comblement limoneux brun noir avec blocs et nodule de calcaire
- ⑤ Blocage de petits moellons calcaire
- ⑥ Sole du four en tegulae
- ⑦ Voûte en fragment de tegulae et d'imbrices
- ⑧ Comblement limoneux brun avec inclusions de manganèse
- ⑨ Comblement limoneux brun noir avec inclusions de charbons de bois
- ⑩ Comblement limoneux brun clair avec poches de limon lessivé et inclusions de manganèse
- ⑪ Comblement limoneux brun avec poches de limon lessivé et inclusions de manganèse
- ⑫ Couche de limon rubéfié avec nodules de calcaire
- ⑬ Comblement limoneux brun-jaune et brun avec charbons de bois et terre rubéfiée
- ⑭ couche de charbons de bois et cendres avec nodules de terre rubéfiée
- ⑮ Comblement limoneux brun avec inclusions de calcaire et taches de terre rubéfiée
- ⑯ Comblement limoneux brun et jaune avec fragments de calcaires, nodules de terre rubéfiée
- ⑰ Comblement limoneux brun et jaune avec poches de terre rubéfiée, charbons de bois et rares nodules de calcaire moellons calcaires, quelque rognon de silex et TCA
- ⑱ Comblement limoneux brun et jaune avec poches de terre rubéfiée, charbons de bois et rares nodules de calcaire

VUE DU PAREMENT



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 68 - Le four 1034
et les fosses 1045 et 1046

Archéopole 2011

Coupe :



Deux trous de poteau sont aménagés dans le comblement de 1046. Il s'agit des structures 1196 et 1048 dont les dimensions sont de 0,2 m de diamètre pour 0,1 m de profondeur. Ils ont probablement participé à l'aménagement d'une structure de protection du four ou complétés l'architecture du bâtiment sur sablières basses.

Une troisième fosse semble fonctionner avec l'ensemble 1034-1045-1046. Elle a été fouillée au diagnostic et porte le numéro 145. Elle est de plan sub-circulaire et mesure 2,1 m de diamètre pour 0,25 m de profondeur. Les parois sont verticales et le fond est plus ou moins plat. Elle a été fouillée intégralement. Un couteau en fer y a été découvert ainsi qu'un petit lot de tessons de céramiques attribuable à la seconde moitié du II^e s de notre ère.

II.3.10.3. Les structures éparses

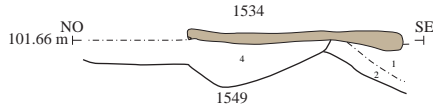
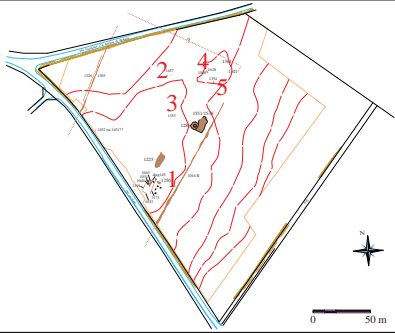
À l'est du bâtiment abritant le four 1034 se situe une grande tache (1250). Celle-ci est peu profonde (Fig. 66). Ses dimensions sont de 4 m sur 2,16 m mais la fenêtre d'ouverture du diagnostic et le second décapage semblent avoir arasé une partie de cette structure aux parois évasées. D'après les données du diagnostic, il semblerait que ses dimensions soient de 8 m sur 3 m. Le comblement constituant cette pellicule est limoneux brun gris avec beaucoup de cendre. La proximité du four 1034 peut expliquer le caractère charbonneux de cette tache éparsée. Des nodules de calcaire, du mobilier céramique et des restes de faunes y sont présents.

Au centre de l'enclos, une petite structure 1353 a livré du mobilier céramique de la même période. Cette structure se situe à 20 m à l'ouest du puits 1285. Elle est de forme ovale et ses dimensions sont de 0,73 m de long sur 0,6 m de large. Elle présente un profil avec parois obliques et fond bombé. Le comblement limoneux brun foncé contenait également du limon rubéfié.

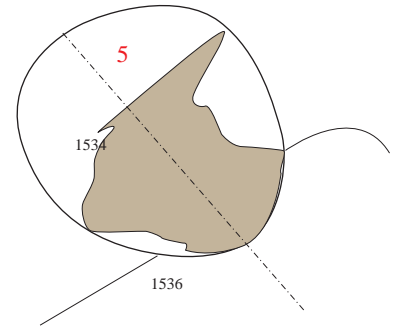
À 37 m au nord, la structure 1457 s'implante dans l'axe médian de l'enclos. Elle est de forme oblongue et mesure 1,9 m sur 0,34 m. Elle est fortement arasée et ne conserve que 4 à 6 cm d'épaisseur de comblement. Ce dernier est limoneux brun foncé avec des charbons de bois, des fragments de tuile et du silex.

Deux autres structures, 1560/1628 et 1534, situées en partie septentrionale de l'enclos présentent des comblements identiques. Elles sont composées d'un amoncellement de blocs de calcaire, et de rognons de silex. Le mobilier céramique est attribuable à la fin du II^e s de notre ère.

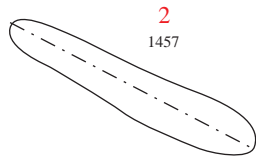
La structure 1560/1628 mesure 3,25 m de long sur 0,4 m de large. Sa profondeur conservée de 8 cm est faible. Le profil est à fond plat, mais la faible profondeur ne permet pas d'observer les parois. Le comblement est composé d'un limon brun foncé avec des poches de limon jaune auxquelles se mêlent les moellons calcaires et les rognons de silex. Une grosse perle en verre de couleur bleu y a été découverte. L'interprétation de cette structure est hasardeuse. Il pourrait tout aussi bien s'agir de la fondation d'un bâtiment que d'une fosse remblayée par des blocs de pierre.



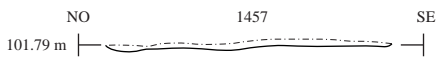
- 1536-1 : Comblement limoneux brun gris avec nodules de calcaire
- 1536-2 : Comblement limoneux brun jaune
- 1536-3 : Comblement limoneux brun gris avec blocs de calcaire
- 1536-4 : Comblement limoneux brun homogène



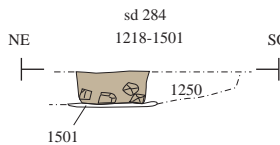
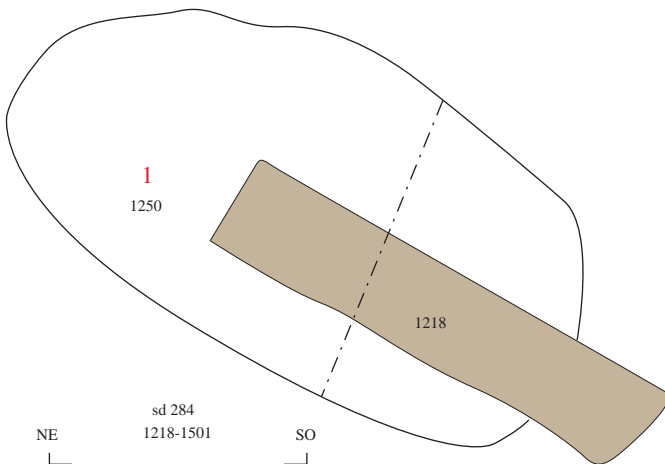
1536



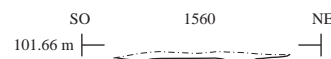
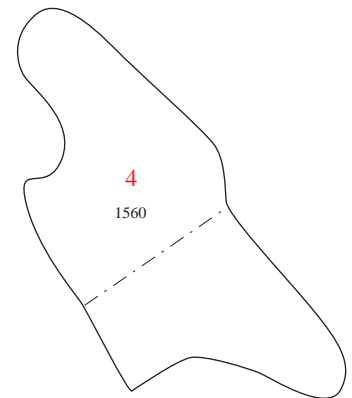
1457



- 1457 : Comblement limono-argileux brun foncé.
- Inclusions de charbons et de petits fragments de silex.



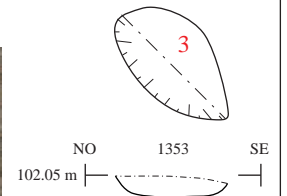
- 1218 : Solin calcaire
- 1501 : Interface contenant une céralique écrasée à la base du solin du bâtiment de la phase 10
- 1250 : Comblement limoneux brun avec beaucoup de nodules de calcaire et de charbons de bois



- 1560 : Comblement limoneux brun foncé à gris avec des poches de limon brun jaune et des inclusions de charbons de bois, nombreux moellons de calcaire et de silex



1353



- 1353 : Comblement limoneux brun foncé ponctué de quelques inclusions de substrat remanié.



Les Rues-des-Vignes 2008

Rue du Cimetière

Figure 69 - Les structures de la phase 9 (horizon 7)

Archéopole 2011

Plans et coupes :



La seconde structure 1534, située à 9 m au sud-est de 1560/1628 est de forme circulaire. Ses dimensions sont de 0,42 m sur 0,26 m pour une profondeur faible de 7 cm. Le profil est en cuvette et contient un limon brun-jaune mêlé de moellons de calcaire.

Il est possible que ces deux éléments aient appartenu à un bâtiment sur solins calcaires malheureusement arasé.

Pour finir, la structure 1452, isolée en bordure d'emprise sud sur l'aile ouest, apparaît comme un tronçon de fossé. Elle est la seule occurrence d'un aménagement occidental. Cette structure rectiligne est orientée sud-ouest / nord-est. Elle est visible sur 3,55 m de long et présente une ouverture de 0,25 m à 0,72 m de large. Le creusement est conservé sur 0,12 m à 0,34 m et présente des parois obliques et un fond en cuvette. Le comblement est lité, alternant limon argileux brun-orangé, brun foncé et brun clair lessivé.

Cette dernière structure garde l'orientation générale des fossés d'enclos et des bâtiments. Elle pourrait correspondre au négatif d'une sablière basse, constituant un bâtiment. Elle confirme l'extension de l'occupation vers le sud sous la route actuelle, et peut-être dans la parcelle voisine.

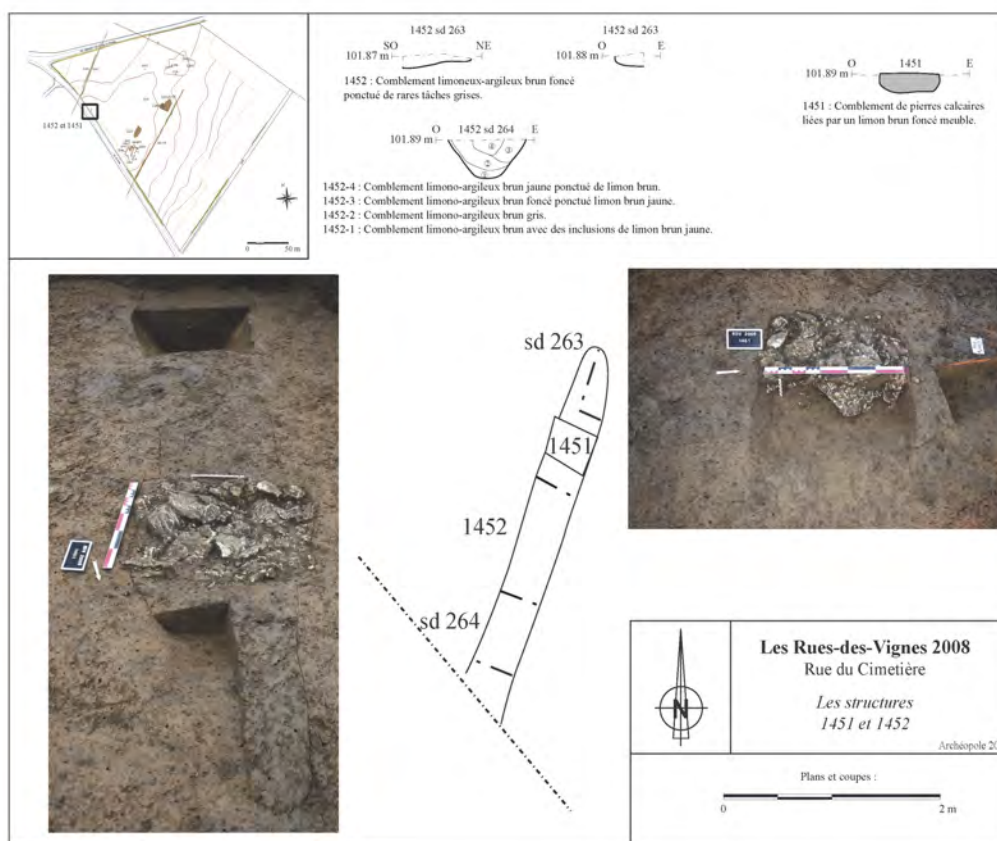


Figure 70 : Les structures 1452 et 1451

II.3.11. La phase 10 : la transition de la fin du II^e s. au début du III^e s. de notre ère (horizon 8)

La phase 10 correspond au dernier état de l'occupation de l'enclos créée lors de la phase 8. Il marque l'évolution du site au niveau architectural, avec l'aménagement d'un bâtiment entièrement édifié sur fondations de pierre. Par ailleurs, l'emprise du site semble indiquer une occupation sur le déclin. On observe une contradiction : le grand bâtiment abritant le four culinaire, le bâtiment excavé 1225 et le puits de carrière sont abandonnés alors que l'architecture du bâtiment sur solins calcaires apparaît plus onéreuse. Cela peut s'expliquer par un probable glissement de l'occupation vers le sud. Un découpage parcellaire s'installe en partie basse du site et semble contraint par l'occupation sommitale.

II.3.11.1. Les limites d'occupation

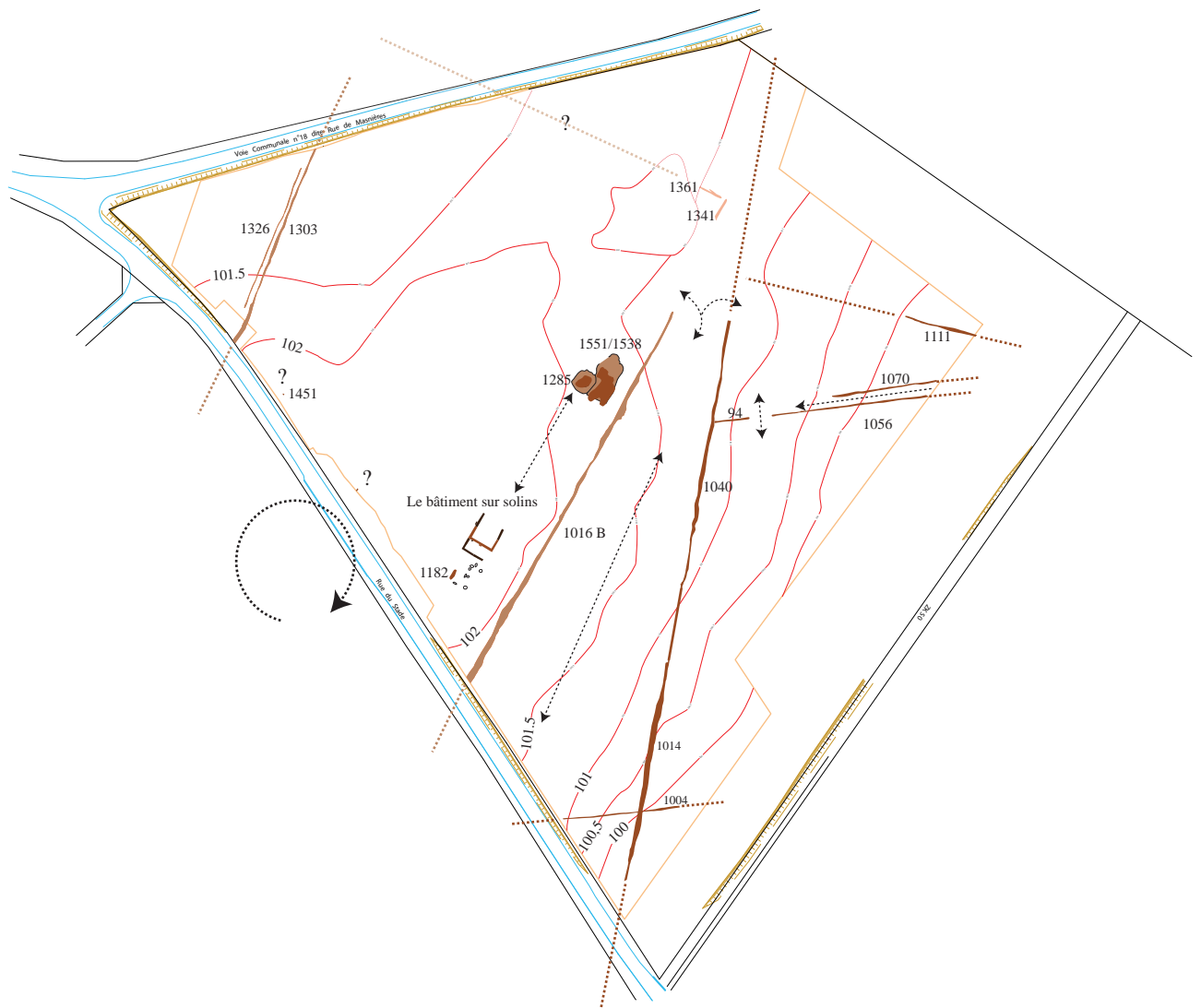
Seule la position et l'orientation du bâtiment sur fondation de pierre permet des interprétations sur le secteur de l'enclos. Il apparaît que l'orientation sud-ouest / nord-est est conservée. Au même titre que lors de la phase précédente (phase 9), les fossés d'enclos ont dû perdurer (Fig. 71).

Cinq fossés de parcellaire semblent faire leur apparition durant le troisième siècle. Il nous est difficile de préciser s'ils se développent sur le territoire dès la phase 10 ou s'il faut attendre la phase suivante (phase 11) datant de la seconde moitié du III^e s.

On remarque la mise en place d'un nouveau fossé directeur 1014/1040. Orienté nord-nord est / sud-sud-est, il est visible sur 82 m de long de l'angle sud-est de l'emprise des fouilles jusqu'au centre. Son ouverture sous décapage varie de 0,82 m à 1,37 m de large. La profondeur maximale conservée est de 0,34 m. Le creusement est majoritairement en cuvette et les parois sont obliques ou en escalier pouvant indiquer des phases de reprise du tracé par curage. Il s'interrompt au même niveau que le fossé d'enclos oriental 1016B-1255. S'agit-il d'un hasard ou plus simplement de l'érosion de ce fossé ? En effet son tracé ne tient pas compte de la topographie du plateau, et évolue d'une altitude de 101 m NGF au centre de l'emprise de fouille à 98 m NGF dans l'angle sud-est, et si l'on restitue l'épaisseur du décapage de la terre arable, il disparaît. Plus simplement, il est possible qu'il s'interrompt en raison de la présence de l'enclos.

Le quadrillage parcellaire est complété par les quatre autres fossés 1004, 96/1056, 1070 et 1111. Les trois premiers ont la même orientation nord-est-est / sud-ouest-ouest. Le fossé 1004 traverse le fossé 1014/1040. Il se situe dans l'angle sud-est de la zone de prescription des fouilles. Il mesure plus de 32 m de long et son extension est assurée vers l'est et l'ouest. Il présente une ouverture de 0,32 m de large pour une profondeur de 0,15 à 0,35 m. Le comblement est argileux brun-jaune à gris-jaune et comporte du limon rubéfié et des charbons de bois, témoins de la présence d'une structure de combustion dans les environs. Son profil est en cuvette et les parois sont obliques.

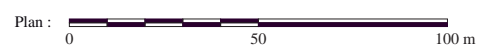
Les fossés 96/1056 et 1070 ont la même orientation que 1004. Ils se situent dans l'angle nord-est de l'emprise des fouilles et constituent les fossés bordiers d'un petit chemin. L'espace de circulation mesure 2,6 m à 3 m de large. Le tronçon de fossé 96 vient contre le fossé directeur 1014/1040. Il mesure 10 m de longueur pour une largeur moyenne à l'ouverture de 0,5 m. Après une interruption de 6,40 m, il reprend son

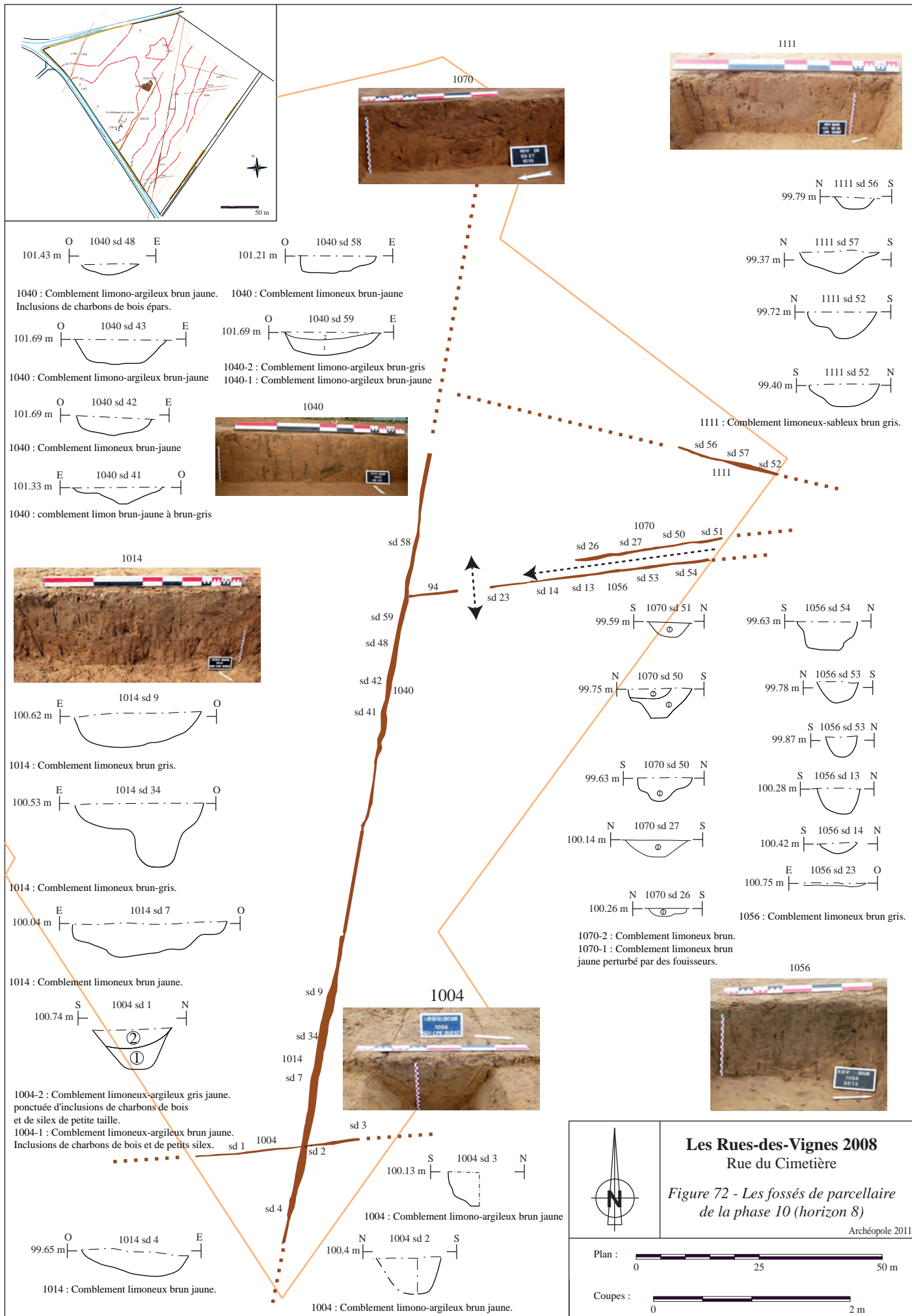


Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 71 - La phase 10 (horizon 8)

Archéopole 2011





Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 72 - Les fossés de parcellaire de la phase 10 (horizon 8)

Archéopole 2011



Plan : 0 25 50 m

Coupes : 0 2 m

tracé rectiligne 1056, sur plus de 45 m. Son profil est en cuvette aux parois obliques. Le comblement est limoneux brun gris à brun-jaune.

Le fossé 1070 s'interrompt une trentaine de mètre avant le fossé 1014/1040. Son profil est en cuvette à parois obliques. Il est comblé par un limon argileux brun-jaune.

Le dernier fossé (1111) est le plus septentrional. Il présente une orientation légèrement différente. Il est perpendiculaire au fossé 1014/1040. Son niveau d'arasement ne permet pas de savoir s'il vient jusqu'au contact de ce dernier. Son tracé n'est visible que sur 21 m de long et présente une ouverture sous décapage de 0,45 m à 0,8 m. L'observation de son profil révèle un creusement en cuvette à parois obliques comblé par un limon brun-gris. Le pendage est vers l'est. De même que pour le fossé 1014/1040 l'arasement de ces fossés s'explique par l'épaisseur de la terre arable.

Le mobilier céramique recueilli dans ces structures est attribuable sans plus de précision au III^e siècle de notre ère. C'est pour cela que nous avons choisi de les présenter dès la phase 10.

II.3.11.2. Le bâtiment sur fondations calcaires

Un bâtiment appartient à cette phase 10. Il s'installe sur l'aile orientale de l'enclos à 12 m du fossé 1016B. Il présente la même orientation sud-ouest / nord-est. Il est construit sur des fondations en calcaire damé. L'étude du plan de ce bâtiment a permis d'identifier deux états de construction (Fig. 73).

Le premier état

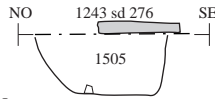
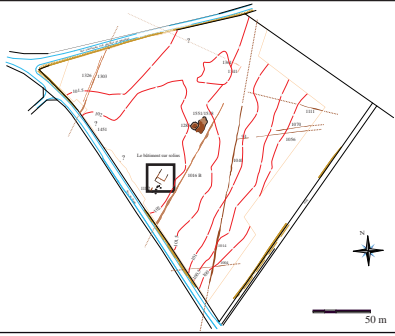
Dans un premier temps, le bâtiment est construit sur solins calcaires. Il est de dimensions restreintes. Il mesure 8 m de long sur 4 m de large. Seuls sont présents les murs est (1216), ouest (1214) et sud (1215). Il forme en plan une agrafe dont la superficie interne est de 19,5 m² (Fig. 73 et 74).

Il s'installe en partie sur le fossé d'enclos 1028 daté des phases 4 et 5. Lors de la construction de cet édifice, l'épaisseur des fondations varie selon qu'elles s'installent dans le comblement relativement meuble d'un fossé plus ancien ou qu'elles s'appuient sur un terrain naturel compact.

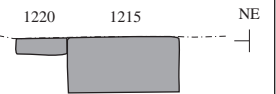
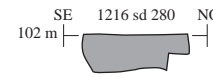
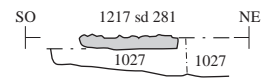
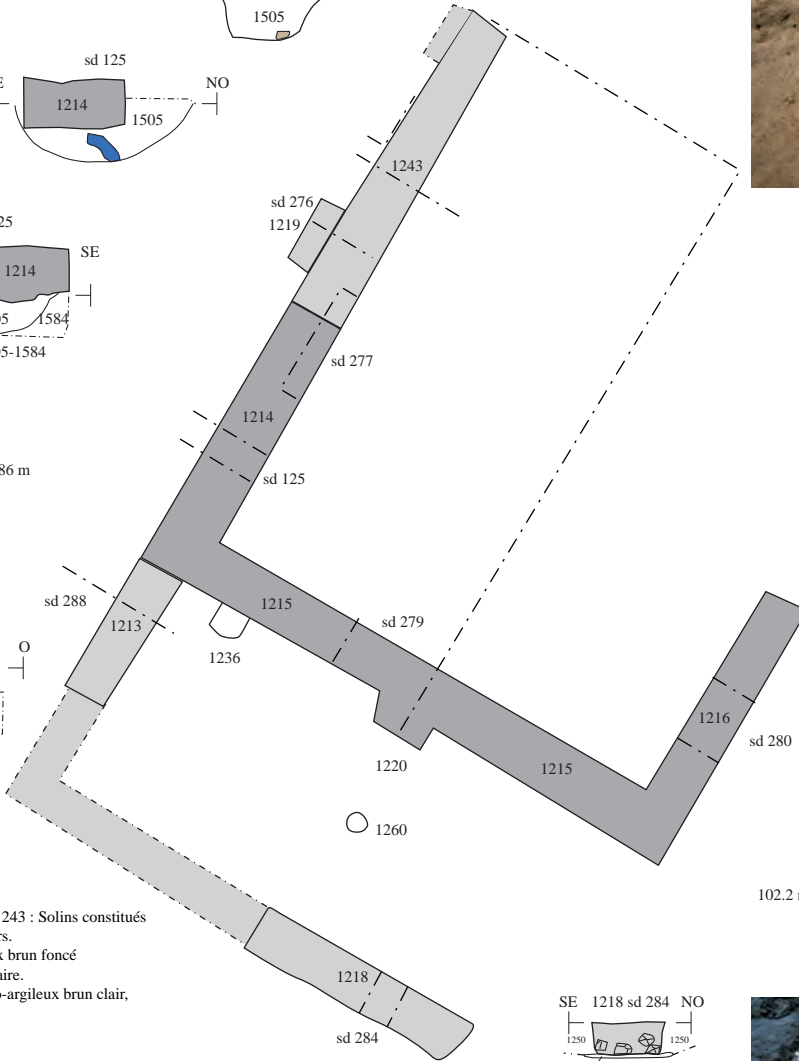
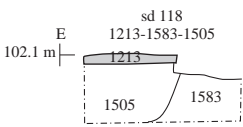
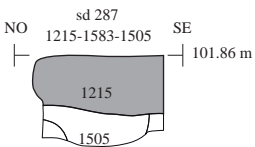
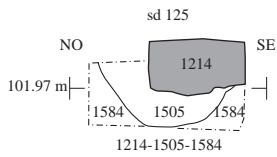
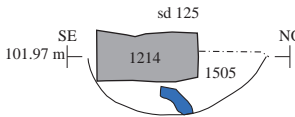
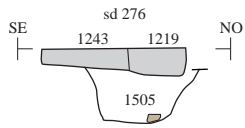
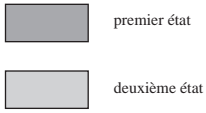
La tranchée de fondation 1215, qui a reçu le calcaire damé, est à fond plat et parois verticales. Elle présente une ouverture de 0,66 m de large pour une profondeur de 0,36 m.

Le mur occidental 1214 mesure 3,3 m de long. La tranchée de fondation s'adapte au sol sur lequel le bâtiment repose. C'est pourquoi son creusement est irrégulier. Il commence au contact de 1215 à 0,36 m de profondeur pour terminer à 0,08 m. La largeur de cette fondation est de 0,74 m. Le fond présente un pendage régulier et des parois verticales.

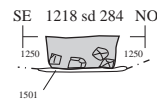
Le mur oriental 1216 mesure 3,2 m de long pour une largeur de 0,6 m à 0,7 m. Pour les mêmes raisons que le mur précédent, la tranchée de fondation présente un fond plat au pendage régulier et parois verticales. La profondeur conservée varie de 0,44 m à 0,02 m.



1217



1215-1220

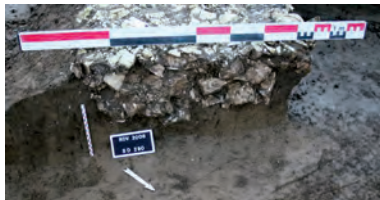


1213-1214-1215-1216-1217-1218-1243 : Solins constitués de pierre calcaire de diamètres divers.
 1505 : Comblement argilo-limoneux brun foncé avec des inclusions de nodules calcaire.
 1583 et 1584 : Comblement limono-argileux brun clair.

1213



1216 sd 280



1236



1218 sd 284

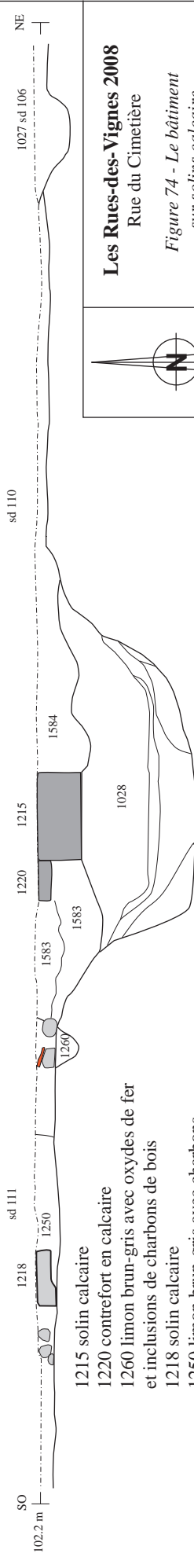
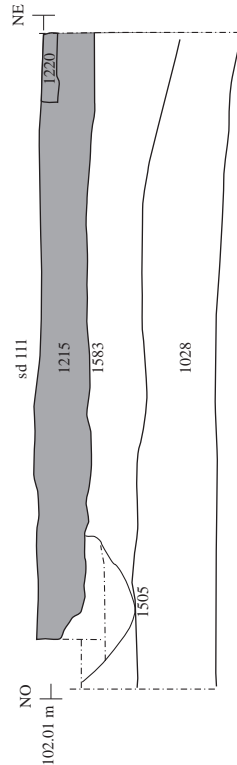
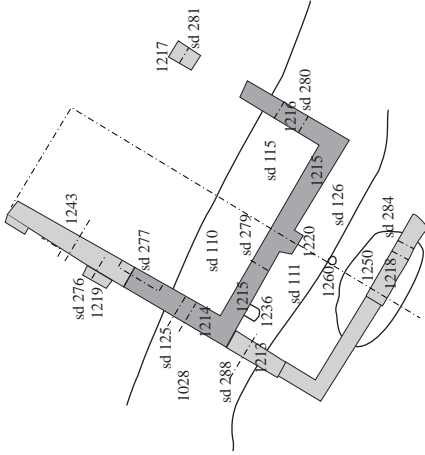
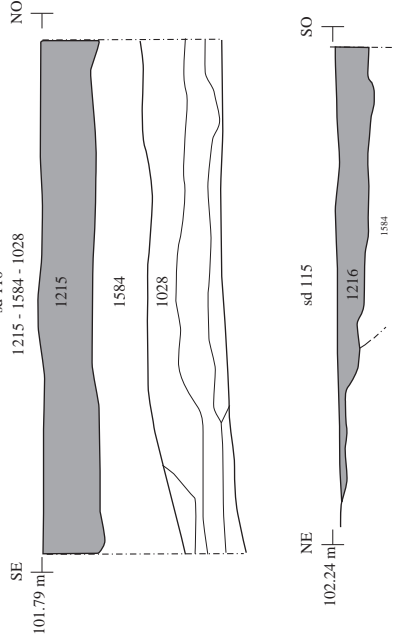
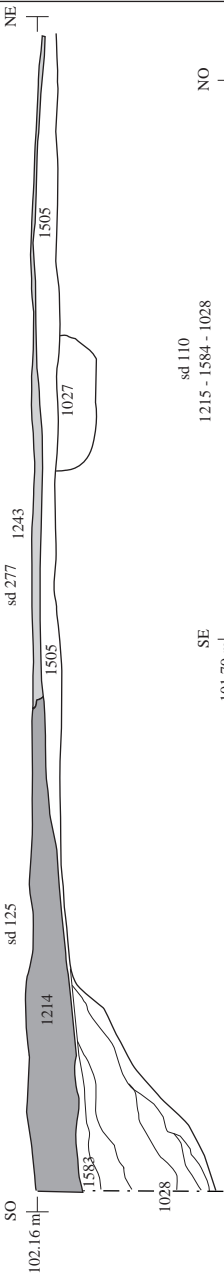
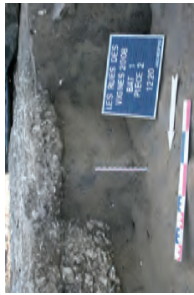
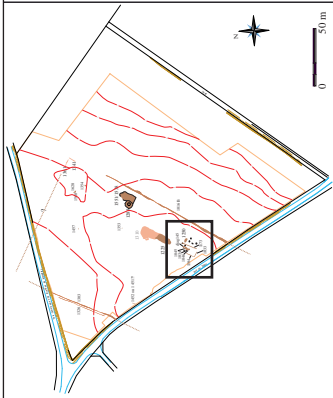


Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 73 - Le bâtiment sur fondations calcaire de la phase 10 (horizon 8)

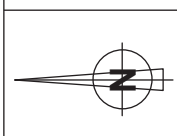
Archéopole 2011



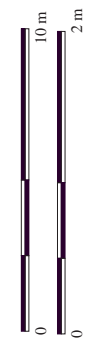


- 1215 solin calcaire
- 1220 contrefort en calcaire
- 1260 limon brun-gris avec oxydes de fer et inclusions de charbons de bois
- 1218 solin calcaire
- 1250 limon brun-gris avec charbons de bois et oxydes de fer
- 1584 limon brun sombre avec nodules de calcaire et inclusions de charbons de bois
- 1583 limon brun sombre avec nodules de calcaire et inclusions de charbons de bois

	premier état
	deuxième état



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière
Figure 74 - Le bâtiment sur solins calcaire



Archéopole 2011

Pour renforcer le mur méridional, un contrefort est ajouté à l'extérieur au centre du mur 1215. Il a été conçu dès la construction de la fondation en calcaire damé du mur 1215, puisque le comblement calcaire est uniforme. Toutefois il est moins profond que ce mur. Il est quadrangulaire et ses dimensions sont de 0,96 m de long pour 0,3 m de large. Il présente une profondeur de 0,12 m, soit un tiers de la profondeur de 1215. Son creusement est à fond plat et parois verticales.



Figure 75 : Le bâtiment sur fondations calcaires

Le deuxième état

Dans un second temps le bâtiment est agrandi. Les murs est et ouest sont allongés par l'ajout de solins 1217 et de 1243. La surface interne de la pièce mesure alors 6,5 m sur 7,70 m soit une superficie de 50 m² (Fig. 74).

Le solin 1243 mesure 4,50 m de long. Il prolonge le solin 1214. Sa largeur est de 0,75 m pour une profondeur de 0,1 m. Le fond de la tranchée de fondation est plat. Les parois sont verticales. Le calcaire utilisé pour la construction de ce solin est différent de celui de 1214. Les nodules de craie sont plus petits et ne contiennent pas de silex.

Le prolongement du mur oriental est attesté par le plan du diagnostic. À la fouille ce solin est arasé, seule une partie (1217) est conservée par un tassement de la craie dans une structure antérieure. On peut supposer qu'il correspond au pendant de 1243.

Un contrefort est ajouté et accolé au mur occidental. Il est de forme quadrangulaire et ses dimensions sont de 0,95 m sur 0,37 m. Il présente une profondeur de 0,1 m identique au solin 1243. Le creusement est à fond plat et parois verticales.

Une deuxième pièce quadrangulaire est construite au sud. Elle vient se greffer sur le mur 1215. Ses dimensions interne sont de 3,15 m sur au moins 6 m. Elle est construite dans le prolongement du mur 1215. Un solin de 3,70 m de long complète le mur occidental (1213). Il présente une épaisseur de 0,06 m de calcaire damé. On constate qu'il n'y a pas le même souci de qualité que lors du premier état de construction. La largeur de ce solin est de 0,7 m. La faible profondeur permet toutefois d'observer une tranchée de fondation à fond plat et parois verticales. Au décapage, l'angle sud-est n'était plus visible en raison de

l'arasement. Il a été restitué avec le plan du diagnostic de Denis Gaillard.

Le mur sud de cette seconde pièce mesure environ 9 m de long. Arasé lors des deux décapages, il est restitué par rapport au plan du diagnostic. Il apparaît que ce solin se prolonge au-delà du mur oriental. Un couloir périphérique ou un auvent ont pu exister.

Un trou de poteau (1236), avec des rognons de silex en calage, a été observé dans la seconde pièce. Il est adossé au mur 1215 dans l'extrémité ouest de la seconde pièce. Il mesure 0,45 m sur 0,35 m pour une profondeur de 0,2 m. Ce poteau constitue un élément secondaire dans l'aménagement de ce bâtiment où les murs sont porteurs.

II.3.11.3. Les autres structures repérées dans l'enclos

En bordure de l'emprise sud-ouest, donnant sur la rue du Cimetière, un alignement de moellons calcaires est observable sur 0,75 de long et 0,4 m de large. Il ne mesure que 0,1 m d'épaisseur. Il pourrait constituer un solin calcaire d'un autre bâtiment situé en partie médiane de l'enclos.



Figure 76 : Solin calcaire en bordure de l'emprise des fouilles

Au niveau de l'aile occidentale, un plot calcaire 1451 recoupe le petit tronçon de fossé attribué à la phase précédente. Il est installé dans une fosse quadrangulaire de 0,44 m de côté et 0,18 m de profondeur. Son comblement est essentiellement constitué de pierres calcaires liées par un limon brun foncé à texture argileuse.

Il pourrait s'agir d'indices supplémentaires confirmant une extension de l'occupation au sud de l'emprise des fouilles, sous la rue actuelle et dans la parcelle voisine.

II.3.11.4. Espaces et axes de circulation

L'occupation du sommet du plateau est encore marquée par les limites de l'enclos. Il ne semble pas y avoir de modification sur les espaces et les axes de circulation par rapport à la phase précédente. Les différents éléments repérés en bordure sud-ouest de l'emprise de fouille, le long de la rue du Cimetière

figurent un déplacement des activités vers le sud (hors emprise) et sur un axe nord-ouest/sud-est.

La mise en place d'un parcellaire nous renseigne sur la division du territoire en parcelles parallélogrammes dont l'un des côtés mesure 113 m.

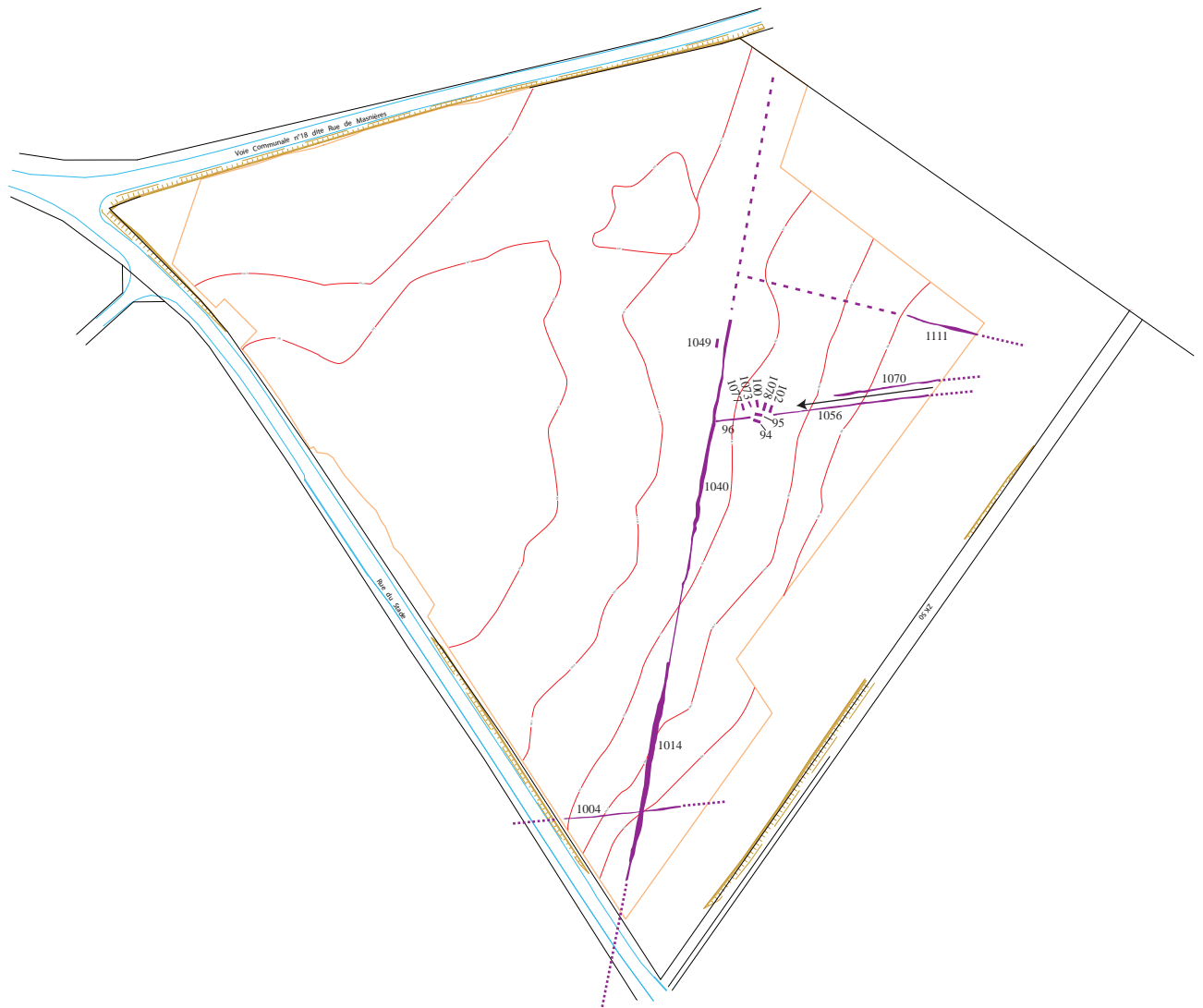
Le petit chemin permet de circuler dans ces parcelles et une interruption dans le tracé d'un fossé forme une entrée (entre 1056 et 96). Ce chemin descend le plateau et se dirige vers l'est, dans le village. Il est de taille modeste, 2,6 m à 3 m de large, mais bien marqué par les fossés bordiers.

II.3.12. La phase 11 : le terme de l'occupation romaine à la fin du Haut-Empire (horizon 9 : seconde moitié du III^e s.)

La dernière phase romaine marque l'abandon du site dans le courant du III^e siècle de notre ère. Le parcellaire mis en place lors de la phase précédente structure la partie basse du site (Fig. 78). En mi-pente, à l'extrémité du petit chemin venant au contact du grand fossé de parcellaire 1014/1040, un petit espace funéraire est aménagé. Il s'agit d'un cimetière à inhumations composé de cinq sépultures en éventail situées devant l'ouverture pratiquée dans le fossé 96/1056. Ces sépultures s'organisent autour de deux autres inhumations disposées dans cette interruption de fossé. Une huitième inhumation isolée (1049), se situe à 17 m au nord-ouest. Elle est implanté à l'écart du cimetière de l'autre côté du fossé de parcellaire 1014/1040. Quatre sépultures ont été fouillées au diagnostic. Il s'agit des sépultures 94, 95 situées dans l'interruption de fossé 96/1056 et des sépultures 100 et 102 appartenant au groupe en éventail. Lors de l'opération archéologique, nous avons fouillé les autres structures disposées en éventail : 1077, 1073 et 1078, ainsi que la sépulture isolée 1049, située plus au nord et qui n'avait pas été repérée lors du diagnostic.



Figure 77 : La zone funéraire



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 78 - La phase 11 (horizon 9)

Archéopole 2011



La sépulture 1049

La sépulture 1049 est de forme rectangulaire (*Fig. 79*). Elle est orientée NNE-SSO. Elle suit donc l'orientation du fossé 1040. Elle se situe à l'écart d'un groupe d'inhumations repéré plus à l'est. Elle est longue de 2 m et large de 60 cm pour une profondeur de 7 cm, ce qui en fait l'inhumation la plus arasée du site. Le comblement de la structure consiste en un limon sableux gris-brun foncé avec quelques inclusions de calcaire et de silex.

Les os sont dans un assez mauvais état de conservation. Le défunt a très vraisemblablement été inhumé dans un cercueil en bois attesté par la présence de clous alignés et d'effets de paroi. Il est positionné en décubitus dorsal avec la tête au sud.

En ce qui concerne le mobilier, il consiste en un tessou de céramique et un fragment de métal, retrouvé sur le côté droit du bassin de l'individu. Ce dernier semble être un anneau du couvercle du coffre funéraire. Le cercueil est représenté par quelques clous. La position des clous nous permet de reconstituer une largeur du cercueil de presque 0,5 m. Par contre nous ne disposons pas d'éléments suffisamment organisés pour en estimer la longueur. Le degré d'arasement de la structure empêche toute hypothèse concernant la hauteur du cercueil.

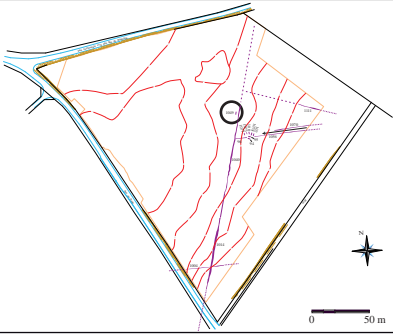
La sépulture 1073

L'inhumation 1073 fait partie du groupe de sépultures 1077, 1073, 1178, 1078, 1177, 95 et 94 (INRAP). Les 5 premières sont disposées en éventail autour des sépultures nommées au diagnostic : INRAP 95 et INRAP 94. Le premier groupe est grossièrement orienté nord-sud tandis que le deuxième est plutôt orienté est-ouest. La sépulture 1073 est plus précisément orientée NNO-SSE.

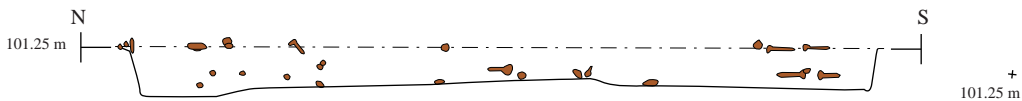
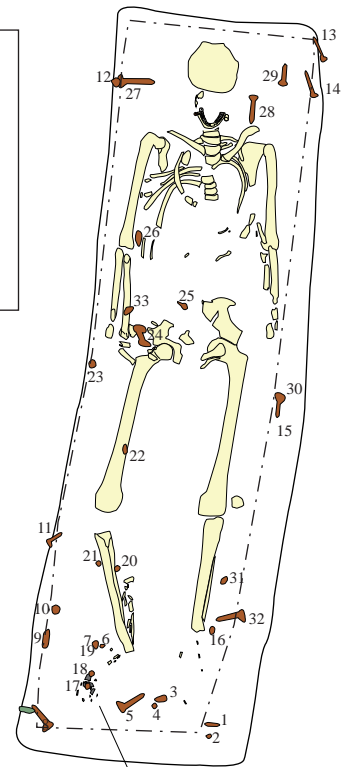
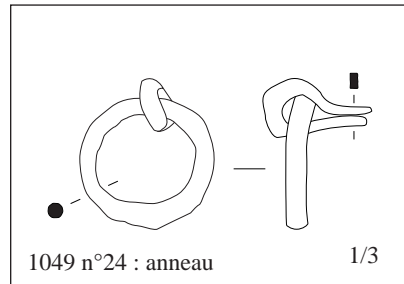
Le creusement de 1073 est rectangulaire aux coins arrondis et mesure 1,85 m de long, 0,58 m de large et 0,15 m de profondeur (*Fig. 80*). Il est comblé par un limon gris-brun. Le profil est en cuvette avec une partie plus basse au centre du creusement ce qui laisse supposer l'utilisation de traverses pour supporter le cercueil.

Le squelette est en mauvais état de conservation, il repose sur le dos tête vers le nord. L'inhumation 1073 est la seule où le défunt à la tête tournée au nord.





Le mobilier découvert se compose de clous et d'un fragment de bracelet en verre. Les clous indiquent la présence d'un cercueil. Nous disposons de trop peu de clous pour tenter de mesurer la longueur ou la largeur du cercueil et la fosse est trop arasée pour en restituer la hauteur.



+ 101.25 m



Comblement limono-sableux gris-brun foncé

-  Os brûlés
-  Fer découvert à la fouille
-  Os
-  Céramique

- | | |
|------------------|------------------|
| cl 1 : 101.25 m | cl 21 : 101.16 m |
| cl 2 : 101.25 m | cl 22 : 101.16 m |
| cl 3 : 101.26 m | cl 23 : 101.17 m |
| cl 4 : 101.26 m | cl 24 : 101.18 m |
| cl 5 : 101.26 m | cl 25 : 101.17 m |
| cl 6 : 101.26 m | cl 26 : 101.16 m |
| cl 7 : 101.26 m | cl 27 : 101.19 m |
| cl 8 : 101.26 m | cl 28 : 101.18 m |
| cl 9 : 101.25 m | cl 29 : 101.18 m |
| cl 10 : 101.26 m | cl 30 : 101.19 m |
| cl 11 : 101.27 m | cl 31 : 101.15 m |
| cl 12 : 101.26 m | cl 32 : 101.17 m |
| cl 13 : 101.25 m | cl 33 : 101.17 m |
| cl 14 : 101.25 m | cl 34 : 101.17 m |
| cl 15 : 101.25 m | cl 35 : 101.15 m |
| cl 16 : 101.25 m | |
| cl 17 : 101.15 m | |
| cl 18 : 101.17 m | |
| cl 19 : 101.18 m | |
| cl 20 : 101.16 m | |

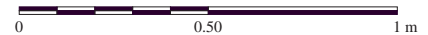


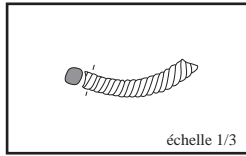
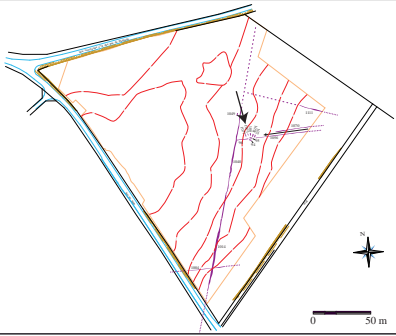
Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 79 - La sépulture 1049

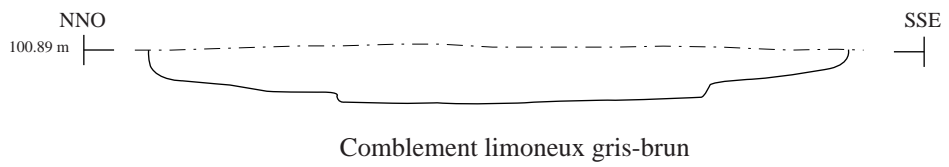
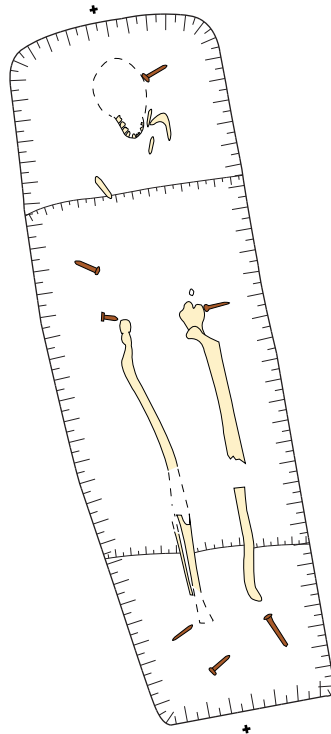
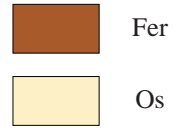
Archéopole 2011

Plan et Coupe :





fragment de bracelet en pâte de verre noire

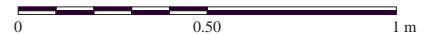


Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 80 - La sépulture 1073

Archéopole 2011

Plan et Coupe :



La sépulture 1077

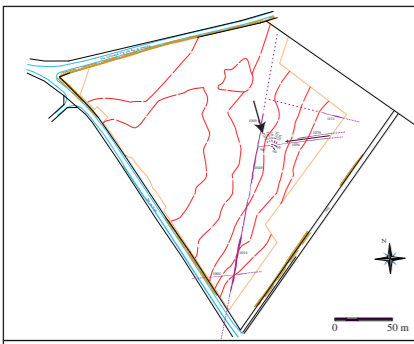
L'inhumation 1077 fait partie du groupe de sépultures 1077, 1073, 1178, 1078, 1177, 95 et 94 (INRAP). Cette sépulture est orientée NNO-SSE.

Le creusement de la fosse est rectangulaire aux coins arrondis et mesure 2,15 m de long, 0,80 m de large et 0,45 m de profondeur (Fig. 81). Il est comblé par un limon sableux gris-brun moyen avec inclusions charbonneuses. Les parois sont un peu évasées et le fond est plat.

La présence de nombreux clous atteste l'inhumation en cercueil. Il nous est possible d'estimer les dimensions de celui-ci. Il mesure 1,75 m de long pour un peu plus de 0,35 m de large, ce qui semble assez étroit.

Le squelette de cette structure est en très mauvais état de conservation puisqu'il n'en reste plus que quelques ossements : des dents, des fragments de fémur et de tibia. Le défunt a très vraisemblablement été inhumé tête au sud.

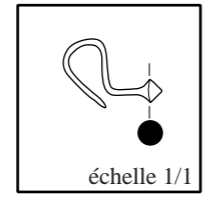
En ce qui concerne le mobilier, cette sépulture est plus richement dotée que les autres. En effet, un pot en céramique, deux fioles en verre, un bracelet également en verre, plusieurs monnaies en alliage cuivreux, un amas de perles en verre noir et une boucle d'oreille en or ont été trouvés. Certaines des monnaies étaient situées sur un fragment de cuir ce qui laisse supposer qu'il y avait une bourse ou tout autre contenant similaire. Deux chaussures sont également attestées par la présence de nombreux petits clous et de renforts métalliques au niveau des pieds. Il semblerait par contre que ces chaussures soient positionnées semelles vers le haut.



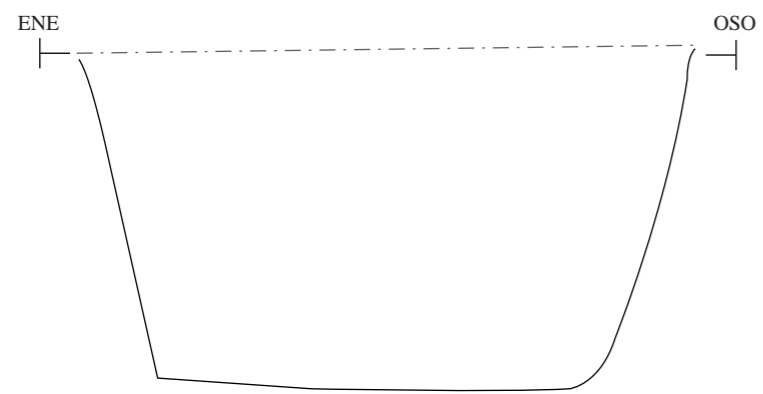
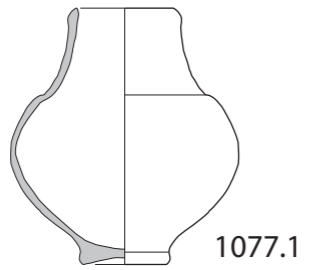
Les flacons et le bracelet en verre



Le mobilier du défunt



Les perles en pâte de verre noire



Le deuxième groupe de monnaies



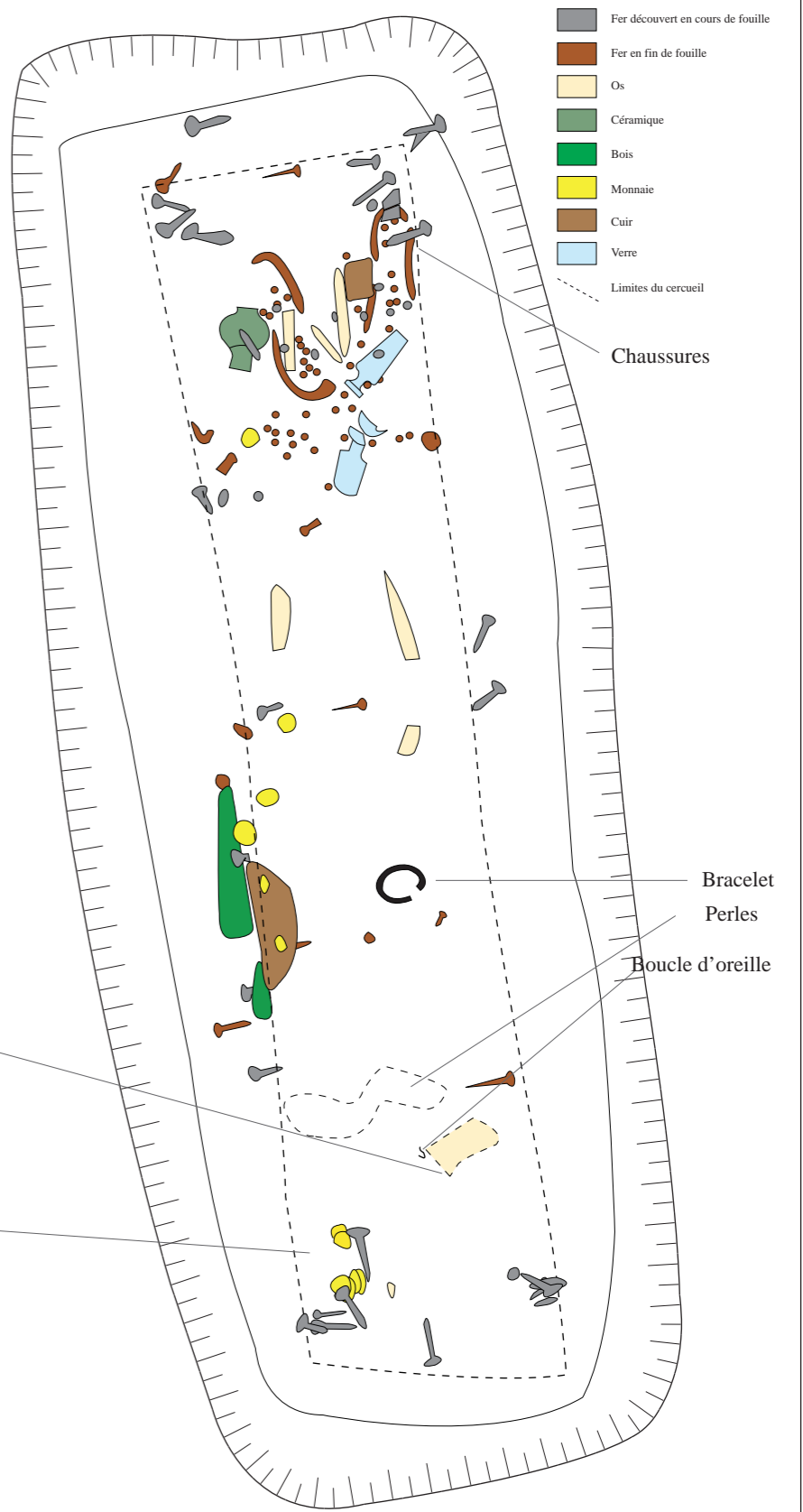
Les perles



Les dents



Le premier groupe de monnaies



NNO
100.9 m

Comblement limoneux gris-brun moyen



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 81 - La sépulture 1077

Archéopole 2011

Plan et Coupes :



La sépulture 1078

L'inhumation 1078 fait partie du groupe de sépultures 1077, 1073, 1178, 1078, 1177, 1186 et 94 (INRAP). Les 5 premières, dont 1078, sont disposées en éventail autour de 1186 et 94. Le premier groupe est grossièrement orienté nord-sud et le deuxième est lui plutôt est-ouest. Cette sépulture est plus précisément orientée NNE-SSO.

Le creusement est rectangulaire aux coins arrondis et mesure 2,57 m de long, 0,95 m de large et 0,33 m de profondeur (Fig. 82). Il est comblé par un limon brun-jaune. Les parois sont quasi-verticales et le fond est globalement plat mais légèrement surélevé au niveau de la tête.

Le squelette est globalement mieux conservé que les autres sépultures même si son état est relativement mauvais. Le défunt a été inhumé tête au sud.

La présence de nombreux clous et un effet de paroi laissent à penser que le défunt a été inhumé dans un cercueil. En mesurant des écarts significatifs entre les clous on arrive à proposer une longueur de 2,10 m et une largeur d'environ 0,45 m pour le cercueil.

En ce qui concerne le mobilier, la sépulture a livré un pot en céramique et une monnaie (obole) situés à proximité de la tête. Un objet métallique non identifié comportant des traces de bois a été mis au jour au côté droit du squelette, il était recouvert par la main gauche. Deux chaussures étaient situées en position inversée au niveau des pieds, la chaussure gauche à droite et vice-versa.

La sépulture 102

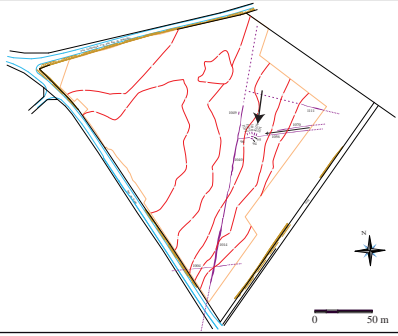
L'inhumation 102 fait partie du groupe de sépultures 1077, 1073, 1078, 100, 94 et 95 (INRAP). Les 5 premières, dont 102, sont disposées en éventail autour de 95 et 94. Le premier groupe est grossièrement orienté nord-sud et le deuxième est lui plutôt est-ouest. Cette sépulture est plus précisément orientée NNE-SSO. Cette structure a été fouillée par l'INRAP.

Le creusement est rectangulaire aux coins arrondis et mesure 2,30 m de long, 0,85 m de large et est profond de 0,40 m (Fig. 83). Il est comblé par un limon brun-jaune. Les parois sont verticales et le fond est plat.

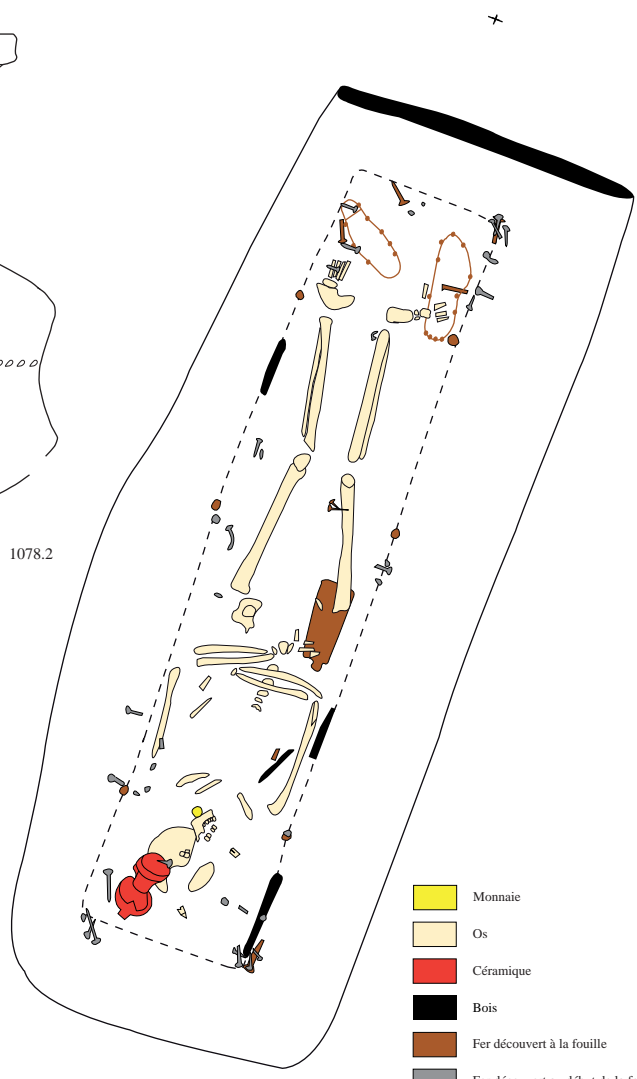
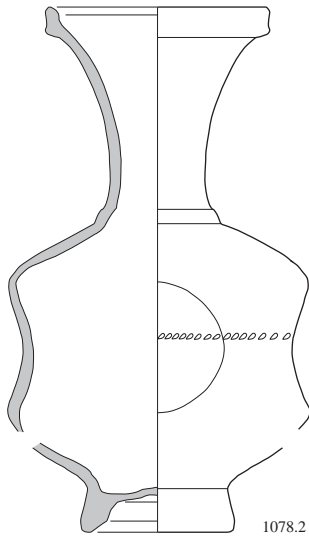
Le squelette est en assez mauvais état de conservation. Il a été inhumé tête au sud.

De nombreux clous suggèrent la présence d'une inhumation en cercueil. Ce cercueil mesure 2,1 m de long et 0,60 m de large.

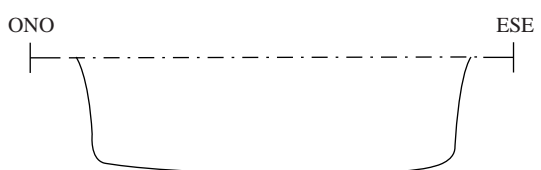
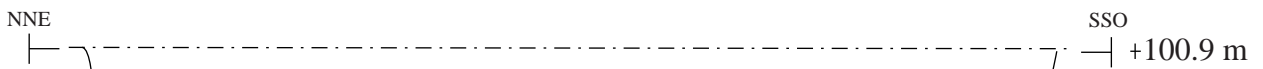
En ce qui concerne le mobilier cette sépulture a livré une monnaie, une paire de chaussures déposées aux pieds du défunt ainsi qu'un outil constitué de dents alignées sur un support en bois.



Objet métallique indéterminé



- Monnaie
- Os
- Céramique
- Bois
- Fer découvert à la fouille
- Fer découvert au début de la fouille
- Limites du cercueil



Comblement limono-sableux gris-brun foncé

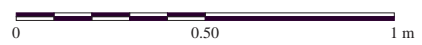


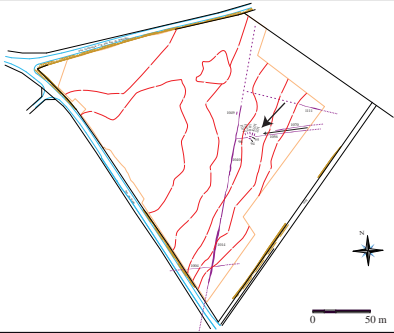
Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 82 - La sépulture 1078

Archéopole 2011

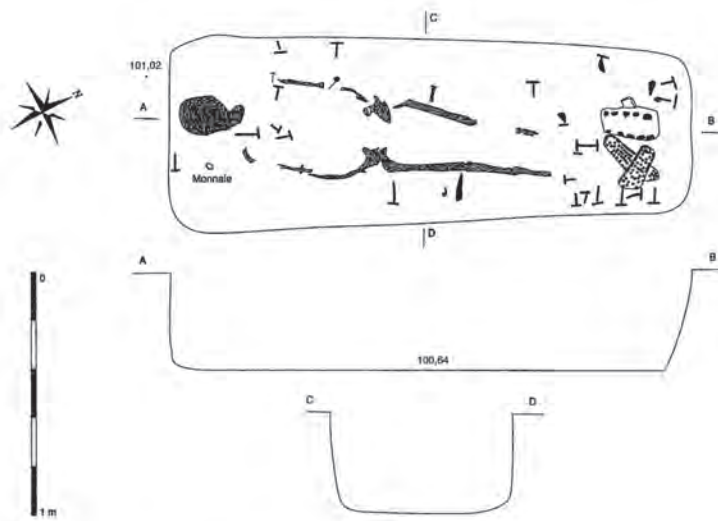
Plan et Coupe :





Sépulture 102

	LES RUES DES VIGNES (59)
	Rue du Cimetière
Institut national de recherches archéologiques préventives	SRIA 06037 DIAG
	INRAP GA15058201
	Denis Gaillard - Michelle Gustiaux
	INRAP 2006



Détail des chaussures et de l'outil en fer

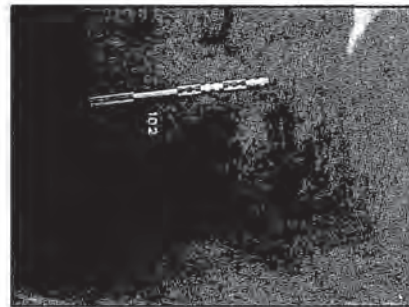


Photo 19 : vue de détail du dépôt

Cliché : Denis Gaillard

figure 21



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 83 - La sépulture 102
d'après D. Gaillard 2006

La sépulture 95

L'inhumation 95 fait partie du groupe de sépultures 1077, 1073, 100, 1078, 102, 95 et 94 (INRAP). Les 5 premières sont disposées en éventail autour de 95 et 94. Le premier groupe est grossièrement orienté nord-sud et le deuxième est lui plutôt est-ouest. Cette sépulture fait donc partie du second groupe et est plus précisément orientée ESE-ONO. Elle a été fouillée par l'INRAP lors du diagnostic.

Son creusement est rectangulaire aux coins arrondis et mesure 2,20 m de long, 0,97 m de large et est profond de 0,30 m. Les parois sont verticales et le fond est plat. Son comblement est un limon brun-jaune.

Le squelette est en mauvais état. Le défunt a été inhumé avec la tête à l'ouest.

Le mobilier se compose d'une monnaie.

La présence de nombreux clous atteste la présence d'un cercueil, qui mesure 2,10 m de long pour 0,70 m de large.

La sépulture 94

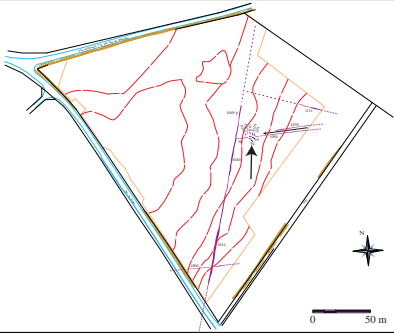
L'inhumation 94 fait partie du groupe de sépultures 1077, 1073, 100, 1078, 102, 95 et 94 (INRAP). Cette sépulture fait donc partie du second groupe et est plus précisément orientée ESE-ONO. Elle a été fouillée par l'INRAP lors du diagnostic.

Son creusement est rectangulaire aux coins arrondis et mesure 2,10 m de long, 0,85 m de large et est profond de 0,38 m. Les parois sont verticales et le fond est plat. Son comblement est un limon brun-jaune.

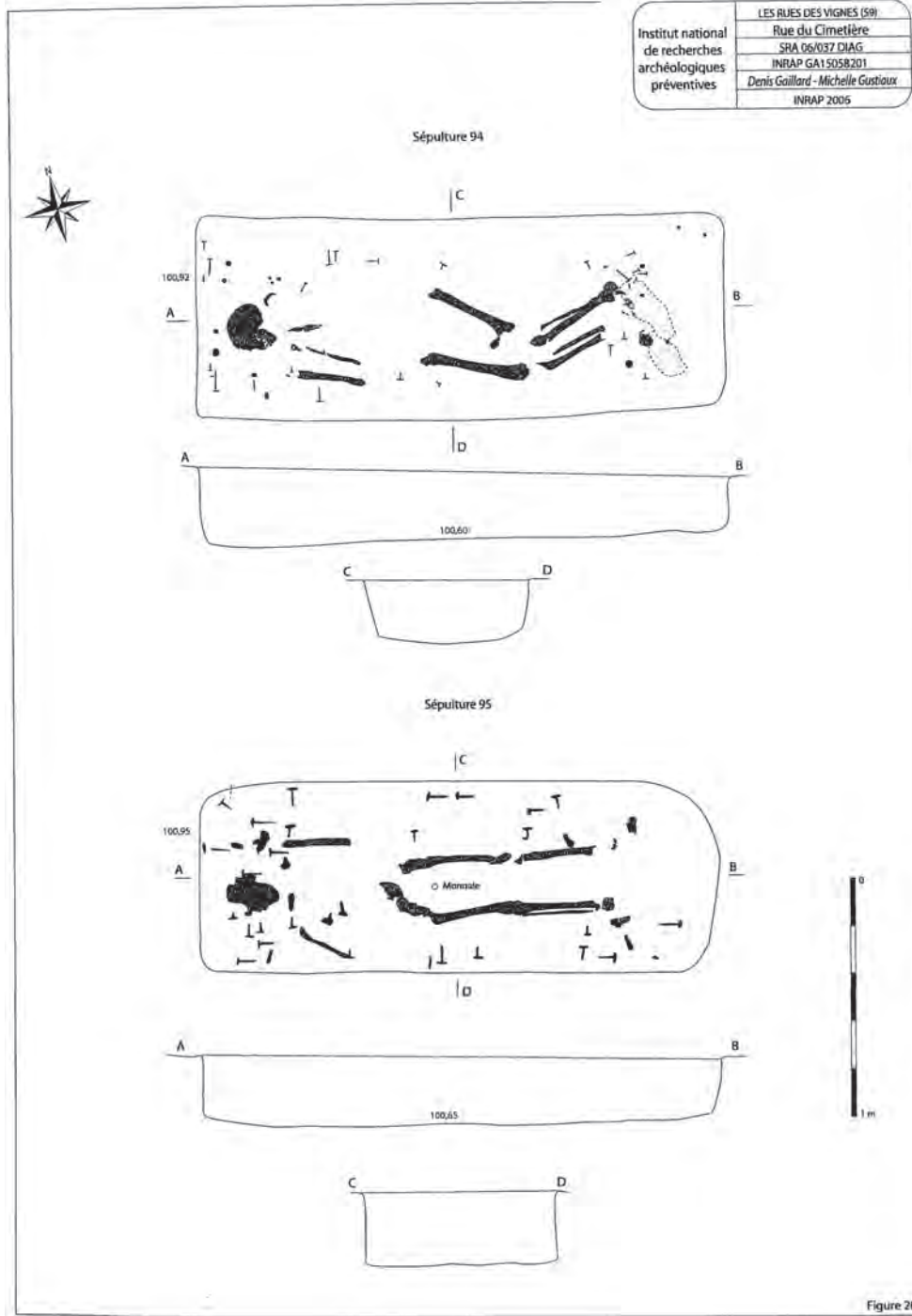
Le squelette est en mauvais état. Le défunt a été inhumé avec la tête à l'ouest, le crâne appuyé sur sa face latérale gauche. Les membres inférieurs sont fléchis et reposent sur le côté droit.

Le mobilier se compose d'une paire de chaussure portée aux pieds.

La présence de nombreux clous atteste la présence d'un cercueil, qui mesure 2,10 m de long pour 0,70 m de large.



Institut national de recherches archéologiques préventives	LES RUES DES VIGNES (59)
	Rue du Cimetière
	SRA 06/037 DIAG
	INRAP GA15058201
	Denis Gaillard - Michelle Gustaux INRAP 2006



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière
*Figure 84 - Les sépultures 94 et 95
d'après D. Gaillard 2006*

II.3.13. Bref aperçu des foyers gallo-romains non phasés

Les traces de rubéfaction et d'induration du limon ou de l'argile de certaines structures ont permis de distinguer trois types de structure à combustion sur le site (Fig. 85). Il s'agit de structures construites telle que 1034, appartenant à la phase 9, des structures ou foyer en fosse ou des foyers à plats. La plupart de ces structures n'ont pu être phasées faute de matériel.

La rubéfaction est le critère de distinction pour ces différentes structures. Toutefois, celle-ci n'apparaît qu'en fonction de la composition du matériau, et seulement si des conditions de chaleur et de ventilation sont réunies en même temps⁷¹. Il est donc possible qu'un foyer ne présente aucune trace de rubéfaction.

II.3.13.1.1. Les structures en fosse

Définitions (foyer et cendrier) :

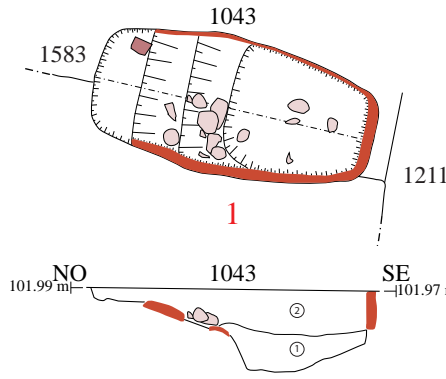
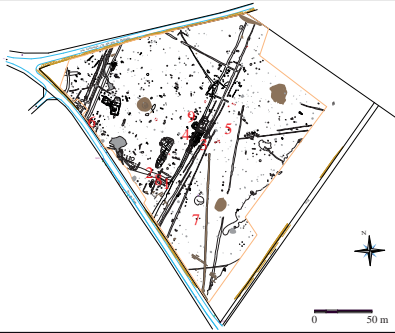
Foyer en creux, foyer en fosse, foyer en cuvette : « On peut distinguer de la cuvette la fosse, dont une des dimensions (profondeur ou diamètre) est jugée grande. La forme ronde, ovale domine, mais peut exister des tracés quadrangulaires. Comme pour les aires de feux et toutes les structures plates, l'absence de rubéfaction macroscopique des parois ou de la base du foyer ne peut suffire à rejeter une telle appellation. »⁷². L'énergie calorifique des foyers en fosse est plus élevée que celle des foyers à plat par le phénomène de concentration de la chaleur. Les foyers en fosse sont par conséquent destinés à des activités plus complexes que celles qui sont produites autour des foyers à plat.

Le cendrier : variante de foyer en creux. Fosse ou cuvette rassemblant des cendres éventuellement créées *in situ* ou sélectionnées dans des feux proches. La production de cendres peut résulter d'un usage ordinaire du foyer (éclairage, fumigation, chauffage...), mais il peut s'agir d'un apport spécifique. La fonction de ces dépôts distincts des fosses à vidanges de foyer est délicate à interpréter dans la sphère artisanale. Elle peut être approchée d'une production volontaire d'un matériau pour le traitement des peaux ou pour des préparations liées à la conservation des denrées alimentaires (Âges du Fer)⁷³. Les structures 1045 et 1250 peuvent être rapprochées de ce type de fosse.

71 VICHERD 2001 dans FRÈRE-SAUTOT 2003, p.16.

72 GASCO 2003, p.110.

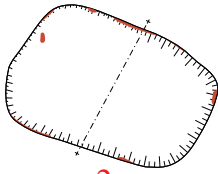
73 GASCO 2003, p.111.



- ① couche de charbons de bois et terre rubéfiée
- ② limon gris brun sombre avec nombreuses perturbations, présence de blocs de calcaire de 20 cm de diamètre, inclusions de terre rubéfiée et charbons de bois

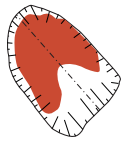
■ rubéfaction

1041



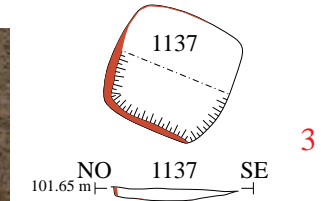
- ① limon brun gris limoneux, inclusions de charbons de bois
- ② Parois rubéfiées rouge orangées mêlées à du charbon de bois.

1117

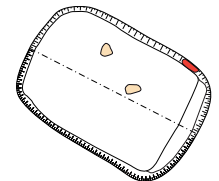


- ① limon brun gris hétérogène ponctué de nodules de terre rubéfiée et de fragments de charbons de bois (2 à 7 mm de diamètre)
- ② limon rubéfié

NO 1117 SE
101.39 m

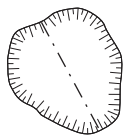


- ① limon argileux marron, inclusions de charbons de bois.

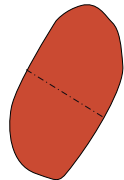


- ① limon argileux brun gris ponctué de traces jaunâtres, riche en inclusions de charbons de bois

NO 1018 1019 SE
101.59 m
1018 limon rubéfié
1019 limon rubéfié

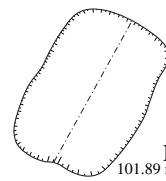


- ① limon brun jaune ponctué de nodules de terre rubéfiée. Inclusions de petits silex, de nodules de pierre calcaire et de charbons de bois
- ② limon argileux brun gris, inclusions de nodules de terre rubéfiée

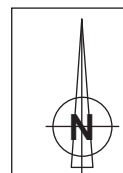


SE NO
101.88 m

- ① 1028-1 : limon argileux brun
- ② 1504-2 : Sole du foyer. Terre rouge à noire
- ③ 1583-3 : limon argileux brun clair avec des inclusions de terre rubéfiée
- ④ 1505-4 : limon argileux brun jaune à brun clair
- ⑤ 1173-5 : limon argileux brun ponctué de limon brun jaune, inclusions de nodules de calcaire
- ⑥ 1213-6 : Solin en calcaire damé



- ① limon argileux brun ponctué de nodules de substrat remanié
- ② limon argileux brun clair
- ③ limon argileux brun clair
- ④ limon brun noir ponctué de nodules de substrat remanié, inclusions de charbons de bois, de silex, de nodules de terre rubéfiée et de nodules de pierre calcaire.



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 85 - Les foyers

Archéopole 2011

Plan et Coupe :



Les fosses 1041, 1137 et 1235 présentent un aspect similaire. Il s'agit de fosses de forme quadrangulaire à oblongue, aux angles arrondis, mesurant entre 0,81 m et 1,20 m de longueur et 0,75 m et 0,9 m de largeur. Elles présentent un fond plus ou moins plat. L'érosion ayant fait disparaître la partie sommitale, il est difficile de restituer leur profondeur. Toutefois des dimensions ont pu être relevées, 20 cm à 4 cm de profondeur. Les parois semblent verticales et ne présentent pas d'aménagement construit. La rubéfaction et l'induration insuffisante des structures ne nous a pas permis de réaliser une étude archéomagnétique. Le bord est toutefois marqué par un liseré de couleur rouge à noir. Aucun système de fermeture n'a pu être observé. Le remplissage est commun à chaque structure. Le fond est recouvert d'une couche de cendres et de charbons de bois. La couche limoneuse contenant du mobilier céramique et lithique correspond quant à elle au niveau de comblement de la structure.

La structure 1043 est un foyer en fosse de forme oblongue de 1,90 m de longueur pour 0,83 m de largeur, avec semble-t-il un accès frontal par l'ouest afin de procéder au remplissage de charbon. Les parois des grands côtés sont verticales et présentent un niveau de rubéfaction et d'induration avancé. L'épaisseur de la rubéfaction atteint 7 cm par endroits. Le fond de la structure présente également une rubéfaction au niveau de l'accès frontale, avec un pendage prononcé d'un angle de 17 °. Le fond de la fosse est irrégulier. Il présente aux phases d'utilisation distinctes. Pour la première utilisation en fosse, la structure mesure 0,54 m de profondeur. La seconde utilisation modifie la profondeur de la fosse (0,29 m) et met en place un aménagement supplémentaire de blocs de calcaire formant un soutien à une grille ou servant de calage à des récipients.

II.3.13.1.2. Les structures à plats ou en lentille au contact du sol

Des structures de combustion découvertes sur le site se sont révélées au décapage sous la forme de lentilles rubéfiées rouges à noires et sous la forme de bordures rubéfiées de 1,8 à 7 cm de large soulignant le pourtour des structures

Les structures 1117, 1436, 1504, 1018/1019 présentent l'aspect de foyers à plat simples. Il s'agit de simples vestiges des feux allumés sur le sol conservés sous la forme de dépôts lenticulaires ou semi-lenticulaires. Leur taille varient de 1,16 m de longueur à 0,80 m pour des largeurs de 0,7 m et 0,54 m. L'épaisseur de la lentille rubéfiée est comprise entre 4,8 cm et 7 cm. Le foyer semble installé dans une légère cuvette, seule l'aire rubéfiée délimite le foyer.

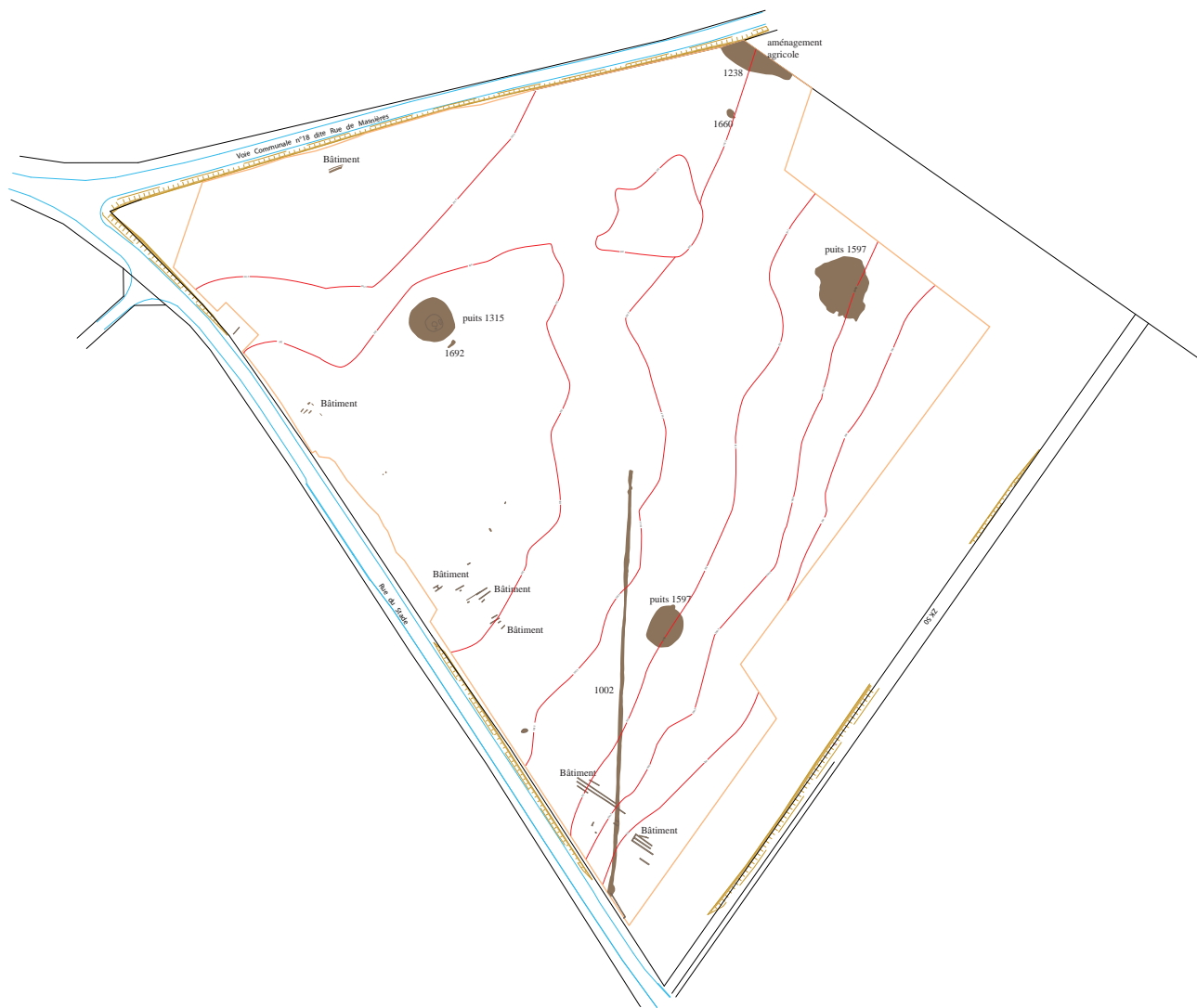
II.3.14. La phase 12 : la période moderne

Il est difficile d'établir une description précise des occupations qui ont pu se succéder sur le site de la Rue du Cimetière après la fin de l'occupation romaine du III^e s. Aucun élément de datation pouvant être attribué au Moyen Âge n'a été découvert. Aucune construction en dur n'a été repérée sur le site pour la période moderne. Il semble que le terrain ait été occupé par des exploitations agricoles, champs ou pâturages. Une borne en pierre bleue a été repérée dans l'angle nord-est de la parcelle. L'observation de la carte de Cassini, du tableau d'assemblage du plan cadastral parcellaire de la commune de Crèvecœur ne révèlent rien, hormis la localisation à proximité de la parcelle du château de Révelon. La carte du cadastre napoléonien mentionne le lieu-dit « *La Chaudière Dazin* ». On peut envisager que les parcelles aient pu appartenir à un domaine agricole.

II.3.14.1. Un fossé parcellaire

La fouille du site des Rues-des-Vignes a permis de mettre en évidence un important réseau de fossés d'époque romaine. Du I^{er} à la fin du III^e s., ces fossés épousent le relief du plateau en s'installant en bordure de la rupture de pente, adoptant ainsi une orientation nord-est / sud-ouest. Ils disparaissent au III^e s. Le fossé de parcellaire moderne 1002 présente une orientation différente. On peut observer son tracé du centre à l'angle sud-est de l'emprise.

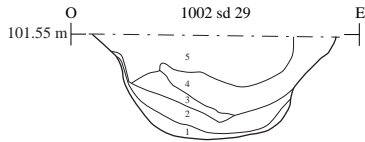
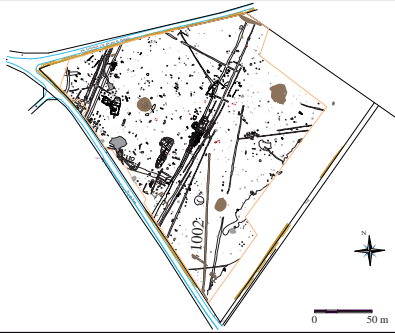
Le fossé 1002 présente un axe nord-sud. Il s'arrête brusquement au niveau de la rupture de pente avant le sommet du plateau. Quinze sondages ont été pratiqués sur ce fossé repéré sur 121,6 m de long. Les différents profils observés ont montré un fossé de 0,55 m à 1,6 m de large et une profondeur de 0,27 m à 0,72 m conservée. Le fond est toujours en cuvette et les parois verticales ou obliques. Le comblement est limono-argileux de couleur gris clair avec des inclusions de manganèse au fond, recouvert par un limon argileux gris orangé à jaune correspondant à des colluvions. En certains endroits un limon gris-brun semble être plus organique (sondage 31). Le mobilier récolté est relativement pauvre et correspond vraisemblablement à du piégeage par les phénomènes de colluvionnement. Des éclats de silex, du mobilier céramique, des charbons de bois et de la faune ont ainsi été recueillis.



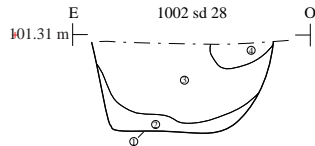
Les Rues-des-Vignes 2008
 Rue du Cimetière
Figure 86 - La phase 12
 Périodes moderne et contemporaine

Archéopole 2011

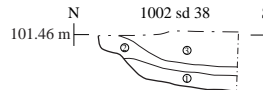




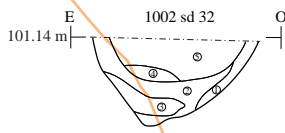
- 1002-5 : Comblement limoneux brun-gris
- 1002-4 : Comblement argileux brun-jaune
- 1002-3 : Comblement orange-jaune argileux.
- 1002-2 : Comblement argileux gris
- 1002-1 : Comblement limono-argileux orange.



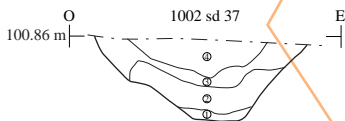
- 1002-4 : Comblement limoneux brun gris associé à de nodules ocres brunes. Nombreuses inclusions de charbons et de nodules de terre ribefiée.
- 1002-3 : Comblement brun ocre argileux ponctué de poches de limon brun gris.
- 1002-2 : Comblement ocre-brun plus homogène que 2.
- 1002-1 : Fine pellicule de limon gris compact (colluvionnement).



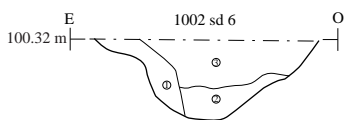
- 1002-1 : Comblement limoneux brun clair avec substrat
- 1002-2 : Comblement limoneux brun avec substrat et colluvions
- 1002-3 : Comblement limoneux brun foncé charbonneux



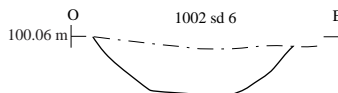
- 1002-5 : Comblement limoneux brun jaune.
- 1002-4 : Comblement limoneux brun jaune.
- 1002-2 : Comblement argilo-limoneux gris.
- 1002-1 : Comblement limoneux brun jaune.
- 1002-3 : Comblement limoneux brun jaune.



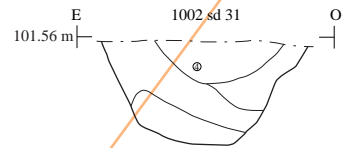
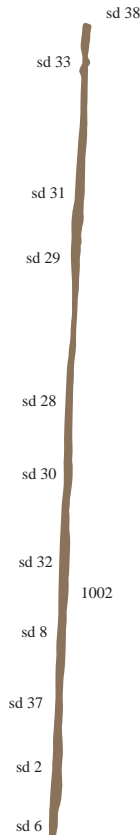
- 1002-1 : Comblement limoneux brun foncé avec des poches de limon brun-jaune et des inclusions de charbons de bois
- 1002-2 : Comblement limoneux brun-gris avec des poches de limo brun-jaune et des inclusions de charbons de bois
- 1002-3 : Comblement limono-argileux brun-jaune avec des inclusions de charbons de bois
- 1002-4 : Comblement limoneux brun clair avec des inclusions de nodules d'argile rubefiée et des charbons de bois



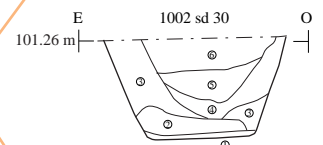
- 1002-3 limono-argileux gris clair
- 1002-2 limono-argileux gris clair avec inclusions d'oxydes de fer et de manganèse
- 1002-1 limono-argileux gris orangé



- 1002 : Comblement brun gris argilo-limoneux.



- 1002-1 : Comblement limoneux gris
- 1002-2 : Comblement argileux orange-jaune
- 1002-3 : Comblement limoneux gris
- 1002-4 : Comblement limoneux brun-gris



- 1002-2 : Comblement limoneux gris-bleu avec inclusions de charbons de bois et oxydes de manganèse
- 1002-3 : Comblement limoneux brun-jaune avec inclusions de charbons de bois.
- 1002-4 : Comblement limoneux brun-jaune, rare présence de poches de limon brun-gris, petits éléments charbonneux.
- 1002-5 : Comblement limoneux gris avec poches de limon brun-jaune, forte concentration d'oxydes de manganèse, petits charbons de bois et terre rubefiée.
- 1002-6 : Comblement limoneux brun-gris avec poches de limon brun-jaune.



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 87 - Le fossé 1002 de la phase 12

Archéopole 2011



Avec certaines réserves habituelles et inhérentes à notre métier sur les interprétations et les hypothèses, ce fossé pourrait coïncider avec le fossé de parcellaire repéré sur le plan cadastral parcellaire de la commune de Crèvecœur, Section F de Bonavis⁷⁴, même s'il présente une orientation légèrement différente sud-ouest/nord-est.

II.3.14.2. Observations concernant la terre arable.

Durant la phase de décapage de la couche supérieure constituant la terre arable, divers artefacts ont été observés. Il s'agit de tessons de céramiques vernissés XIX^e s., de quelques briques rouge et de faïence résultant vraisemblablement des pratiques d'amendement de la terre agricole. Ces artefacts n'ont pas été collectés en raison de la nature et de l'absence d'informations que l'on aurait pu en retirer.

Toutefois lors du dessouchage d'un arbre en bordure de la route, constituant l'aménagement périphérique du parking faisant face au cimetière, une pierre bleue de forme trapézoïdale a été découverte. Il pourrait s'agir d'une ancienne borne moderne faisant face à celle en grès qui est encore présente dans l'angle nord-ouest du cimetière.



Figure 88 : Ouverture du terrain

74 Archives départementales du Nord, CG59, série P31, Cadastre Napoléonien de 1824.

II.3.15. La phase 13 : La période contemporaine

Le site étant implanté sur un plateau surplombant la commune, il n'a pas été étonnant de découvrir de nombreux impacts d'obus de la Première Guerre mondiale. Le front pour l'attaque de la ligne de défense allemande, la ligne Hindenbourg, passe par l'Escaut et par conséquent par les Rues-des-Vignes.

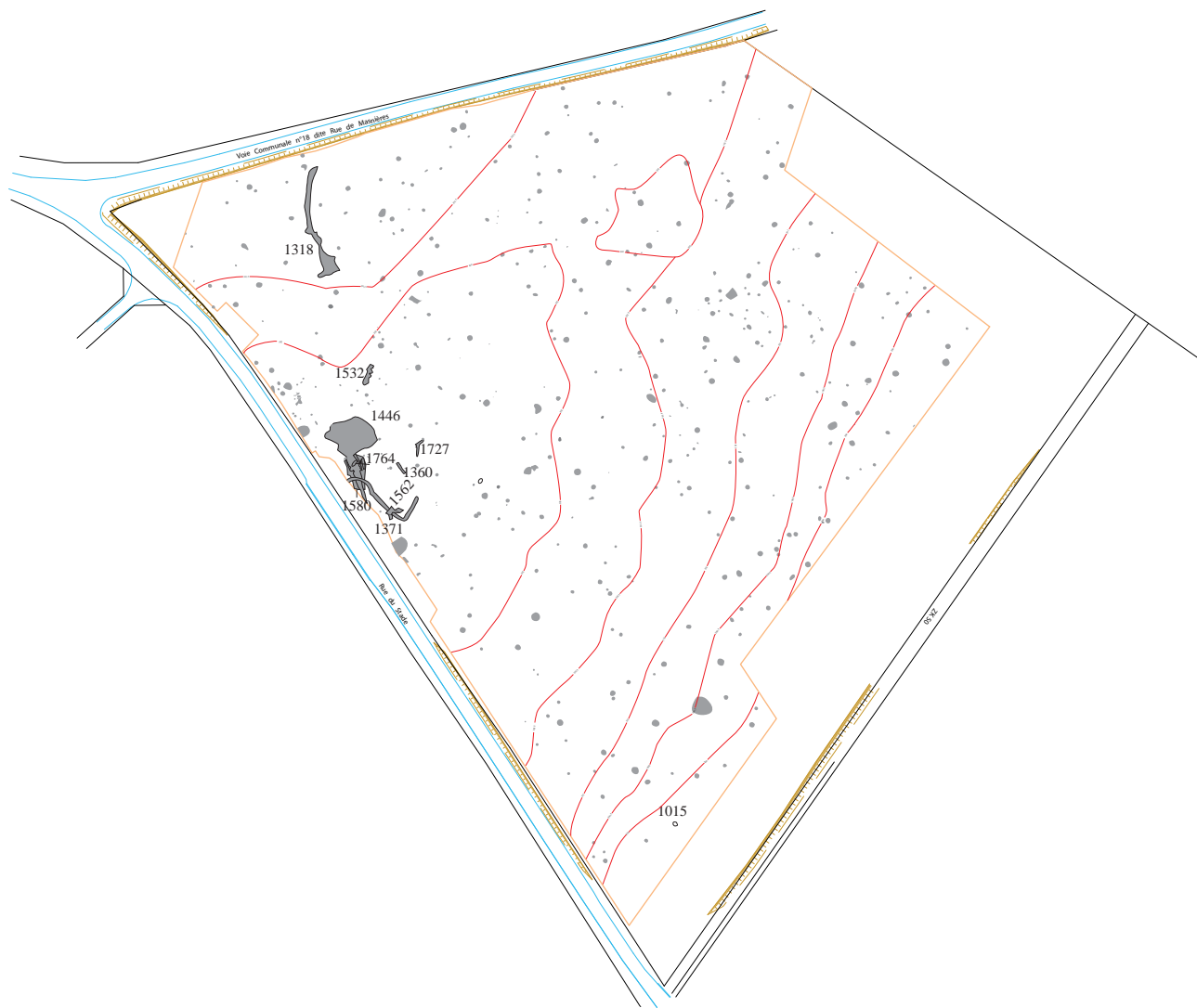
II.3.15.1. Les impacts d'obus

Le site a été fortement perturbé par les nombreux impacts d'obus. Ils ont bouleversé plusieurs structures, et par précaution, nous avons choisi de ne pas fouiller les structures présentant des déchets liés à ces obus. Les cas rencontrés sont du type poudre blanche, jaune, bleue ou verte, présence de la fusée, présence de l'obus non explosé, grenades allemandes, grenades anglaises, objets indéterminés. Les Services de Déminage du Nord-Pas-Calais sont intervenus à trois reprises pour retirer les différents obus et grenades non explosés.

435 impacts d'obus ont été relevés sur le terrain dont six obus à shrapnells, deux obus explosifs, deux obus à gaz, une grenade anglaise et deux grenades allemandes non explosées. La présence de lignes de barbelés attachées à leurs piquets d'amarrage en fer a perturbé le nettoyage et la lecture de certaines structures. Le site est pollué également par des milliers de shrapnells en plomb et en fonte sous la forme de billes métalliques. De la grenaille et des barres de fonte de 5 à 6 cm ont également été retrouvées en grande quantité dans les impacts. Leur fonction semble être identique aux shrapnells mais les références n'ont pu être trouvées.

II.3.15.2. La dépouille d'un soldat du Commonwealth

Lors du décapage de la partie basse du site, en bordure d'emprise sud-est, de nombreux impacts d'obus ont été repérés. Ils sont circulaires à ovales et présentent un comblement limoneux brun gris avec des nodules de calcaire. Au décapage de l'un d'entre eux, le godet de la pelle hydraulique a accroché un élément métallique qui s'est avéré être un casque. Le nettoyage de la structure a rapidement permis de constater la présence d'ossements (Fig. 90).



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 89 - La phase 13
Période contemporaine

Archéopole 2011





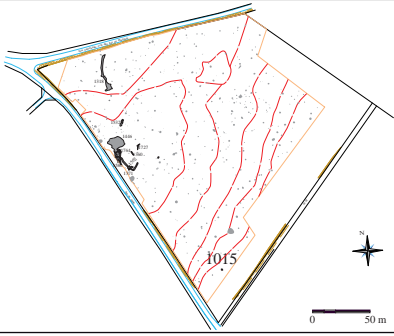
Figure 90 : Découverte de la dépouille dans un impact d'obus.

Après avoir avertis la Commonwealth War Graves Commission de notre découverte, il a été convenu qu'en raison de l'indisponibilité de l'officier d'exhumation, nous procéderions à la fouille afin de protéger le défunt et le mobilier pouvant attirer les convoitises des « pilleurs » collectionneurs de la région.

À la fouille, le constat fut établi d'une mort *in situ* (Fig. 101). Le soldat se présentait sur le dos, masque à gaz sur le visage et casque sur la tête. Les différents éléments du sac à dos (passe sangle, boutons à pression...) ont permis de remettre en situation le soldat. Abrisé dans un cratère d'obus, le soldat a été contraint de retirer le sac de son dos, et c'est entre les bras qu'il le tenait. Le port du masque à gaz semble indiquer qu'il attendait la dissipation des gaz nocifs. Malheureusement un second obus est venu le frapper dans son refuge lui arrachant le bras droit au niveau de l'épaule, le haut du crâne, la jambe gauche au niveau du genou et lui brisant la droite au niveau du tibia et de la fibula. Il est vraisemblablement mort sur le coup, tué par l'obus, étant donné qu'à la fouille aucune balle n'a été découverte permettant l'hypothèse d'une blessure corporelle antérieure. Compte tenu de son état il est possible que ses compagnons d'infortune l'aient recouvert de terre sur place. Aucune plaque d'identification n'a été découverte ni son fusil, ce qui pourrait vouloir dire qu'ils aient été prélevés. L'observation de l'équipement, du casque et surtout des boutons d'uniforme ne laisse aucun doute quant à son appartenance au corps du Commonwealth. Sur l'un des bouton on peut lire " B'HAM BUTTONS L^{TD} ", B'ham signifiant Birmingham au Royaume-Uni.

II.3.15.3. Les tranchées

Trois tranchées militaires ont été observées sur le site. Il s'agit des US 1318, 1446, 1562. La tranchée US 1318 présente un plan curviligne, elle est orientée nord-sud et mesure 31 m de long pour 1 m de large en surface. Son extrémité sud se termine par un creusement quadrangulaire de 4 m sur 5,50 m, ayant vraisemblablement servi au stockage des munitions, des niches étaient aménagées dans l'angle sud-ouest et nord-est de ce creusement quadrangulaire.



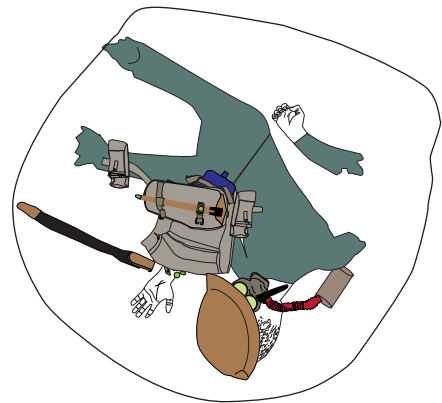
Le casque



Le masque à gaz



- cuir
- Fer découvert à la fouille
- Os
- cu+
- fer émaillé
- boutons
- tissus



restitution



Les Rues-des-Vignes 2008

Rue du Cimetière

Figure 31 - Le soldat

Archéopole 2011

Plan :



La tranchée est conservée sur 0,7 m de profondeur. Son fond est plat, elle mesure 0,24 m à 0,30 m de large et ses parois sont obliques à verticales. Le comblement de cette tranchée est riche en déchets métalliques et en nodules de calcaire. La berme est rehaussée de la terre excavée au moins sur le côté ouest pour former la crête de feu et accentuer le système de défense. L'étude du profil de cette tranchée permet d'envisager un talus présentant une banquette de tir côté ouest. La découverte de grenades allemandes dans cette tranchée et l'orientation de la banquette de tir permet de l'attribuer aux troupes allemandes. L'exploration de cette tranchée a été stoppée lors de la découverte d'engins explosifs.



Figure 92 : Coupe mécanique dans la tranchée 1318 sd. 204, (à gauche le fossé 1302).

La tranchée US 1446 présente une orientation nord-ouest/sud-est. Elle est repérée sur au moins 24 m de long et se poursuit au sud. Son extrémité nord est constituée d'un creusement quadrangulaire de 9 m sur 11 m. La tranchée mesure 0,85 m à 1 m de large en surface pour 0,40 m de profondeur conservée. Une banquette est taillée dans la paroi nord-est et pourrait indiquer une orientation des tirs vers le nord-est. Cette information permet de l'attribuer aux forces du Commonwealth. Le premier sondage mécanique a permis de révéler une grande quantité de boîte de conserves trapézoïdales. Il pourrait s'agir d'un lieu de stockage temporaire de nourriture ou d'une cantine. La découverte d'un obus ouvert ayant déversée une partie de son contenu (poudre vert-jaune) nous a contraint à reboucher rapidement le sondage afin d'éviter tout risque d'exposition à une substance inconnue. Plus tard les services de déminage nous informèrent qu'il s'agissait de la poudre d'amorce de fusée. Le décapage de la partie plus étroite constituant la tranchée a révélé deux creusements successifs de ce dispositif, probablement rebouchés par un impact d'obus. Le sondage 254 effectué à la sortie de l'aménagement quadrangulaire afin d'observer la profil de la tranchée, a révélé un creusement peu profond, d'environ 0,40 m. Cet arasement s'explique par une profondeur de décapage de 0,60 m à ce niveau permettant d'obtenir un niveau de lecture convenable. On peut ainsi restituer une profondeur du creusement d'environ 1 m. Un talus devait renforcer ce dispositif. Le comblement semble avoir été rapide, il s'agit d'un mélange de limon brun lessivé et de terre arable contenant de nombreux charbons de bois.



Figure 93 : Sondage 252 dans la tranchée 1446 et le fossé 1390

Le sondage 252 a révélé la présence d'une fosse oblongue dans le fond de la tranchée. Il s'agit de l'US 1764, mesurant 2,16 m de long sur 0,80 m de large pour 28 cm de profondeur. Deux boutons en laiton provenant d'un uniforme militaire y ont été découverts. Le premier bouton circulaire est légèrement bombé, il mesure 21 mm de diamètre et porte l'inscription « NEW ZEALAND . FORCES » entre deux cercles. À l'intérieur du plus petit des deux cercles figure quatre étoiles. L'envers du bouton présente une alternance de surface plane en périphérie, puis un léger renflement au centre (2 mm au maximum de la dépression). Ce léger renflement accueille une attache en "U". Sur la surface plane une inscription est visible : « J. R. GAUNT & SON LTD . LONDON ». Ce bouton a été fabriqué à partir de 1911 et utilisé par tous les corps de volontaires, sauf l'artillerie. Le revers mentionne la manufacture J. R. Gaunt & fils de Londres. (n° inv. 1764 - sd. 252 - 1).

Le bouton 2, plus petit que le précédent, présente des caractéristiques identiques. Il se distingue par un diamètre inférieur de 17 mm et par une autre inscription au revers malheureusement illisible. Ce second bouton nous renseigne sur la technique de fabrication employée. Il se compose de trois éléments : le corps, l'attache et l'enveloppe. Le corps est percé de deux trous afin de fixer l'attache. Cette dernière en forme de « U » est repliée vers l'extérieur à chaque extrémité. Une enveloppe couvre l'endroit du corps du bouton. Sur cette enveloppe moulée apparaissent les quatre étoiles et la mention « NEW ZEALAND . FORCES. » Comme pour le bouton 1, le bouton 2 provient d'un uniforme néo-zélandais. (n° inv. 1764 - sd. 252 - 2).

La tranchée US 1562 présente un plan particulier. Elle recoupe la tranchée US 1446. On suit son tracé sur 27,30 m qui disparaît sous le parking du cimetière. Elle se compose d'un premier tronçon rectiligne orienté nord-nord-est / sud-sud-ouest d'environ 7,80 m de long et 0,96 m de large. Elle tourne ensuite à angle droit et adopte une orientation sud-est-est/nord-ouest-ouest. Elle est rectiligne sur près de 12 m et conserve la même largeur. Enfin elle décrit un arc de cercle d'environ 7,55 m de long (cercle d'un rayon de 5 m). La tranchée s'y élargit sensiblement à 1,15 m. Cet arc de cercle fait front au nord-est.



Figure 94 : Vue du sondage 337 de la tranchée 1562 (à droite) et la tranchée 1446 (à gauche)

L'observation du profil de cette tranchée révèle des parois quasiment verticales et un fond plat. Le comblement est hétérogène, composé de poches de limon jaune orangé et noir. La première correspond au substrat remanié par le creusement de la tranchée, ayant servi à la constitution du talus. La seconde couche observée est plus foncée, noir à gris avec de nombreux nodules de calcaire. La fouille de cette tranchée a révélé une quantité importante d'éléments métalliques correspondant aux rails des chargeurs de munition pour les fusils. L'extrémité située à l'est comporte une rampe. Il s'agit vraisemblablement d'une sortie, son comblement renferme de nombreux fils de barbelés, ceux-ci participant au dispositif de protection de la tranchée.

II.3.15.4. Les trous d'hommes ou postes annexes

Des creusements de plus petite taille que les tranchées ont également été repérés sur le site.

Le creusement US 1371 présente un plan irrégulier, il mesure 5 m de long pour 0,64 m à 1 m de large. Le comblement est composé d'un limon noir à brun avec de nombreux nodules de calcaire. Le sondage 224 a révélé la présence d'un creusement en sape à l'extrémité sud-ouest de cet aménagement. Ce creusement est quadrangulaire et mesure 1,30 m sur 0,88 m. Il constitue une niche relativement étroite, mais un homme peut s'y abriter. L'extrémité nord-est de l'aménagement présente également un aspect quadrangulaire mais n'a pas conservé sa voûte de terre. Elle mesure 1,50 m sur 1,17 m et peut avoir eu la même fonction.

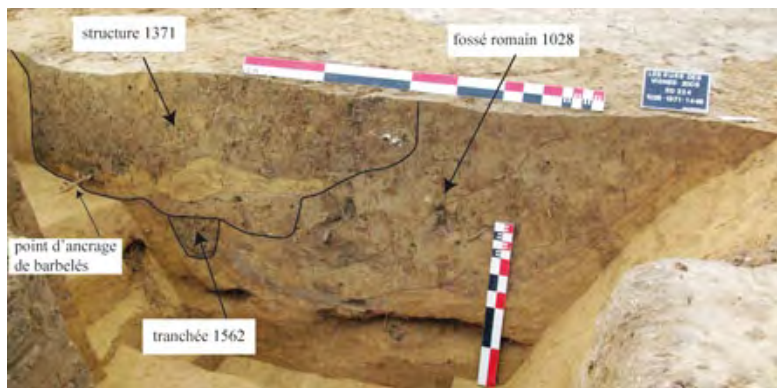


Figure 95 : Le sondage 224 dans la ST 1371



Figure 96 : Exemple de point d'ancrage pour barbelés (Comines)

Cet aménagement a livré quelques boîtes de conserves dans son comblement et un élément d'entretien du fusil. Il s'agit d'un goupillon en laiton avec pas de vis, qui maintient une petite tête d'étoupe que l'on vise au bout d'une canne, afin de nettoyer l'intérieur du canon de fusil. Un point d'ancrage en fer pour fils barbelés a été découvert dans le comblement de cette structure.

La structure 1360 présente l'aspect d'une petite tranchée. Elle mesure 3,60 m de long pour 0,68 m de large. Elle est conservée sur 0,50 m de profondeur, son comblement est homogène brun foncé, avec des nodules de calcaire. Ses parois sont obliques et le fond est plat. Quelques munitions, des rails de chargeur et des morceaux de barbelés ainsi qu'une gourde en fer ont été découverts dans le comblement. Il pourrait s'agir d'un poste pour deux ou trois hommes.



Figure 97 : La structure 1360



Figure 98 : Quelques objets de ST 1360

La structure 1727 est une petite tranchée curviligne de 5 m de long pour 0,6 à 0,8 m de large, orientée nord-sud. Elle présentait en surface un obus non explosé dans un limon brun-noir avec des nodules de calcaire. Le choix de ne pas fouiller cette structure résulte de la présence d'engins explosifs.

La structure 1532 est une petite tranchée rectiligne orientée nord-nord-est / sud-sud-ouest. Elle mesure 6 m de long sur 1 m à 1,30 m de large. Un sondage (sd. 311) a été pratiqué dans cette structure afin d'observer son profil. Le comblement est limoneux brun avec de nombreux nodules de calcaire. Deux banquettes sont taillées dans la paroi orientale et pourraient indiquer une orientation des tirs vers l'est. Cette information permet de l'attribuer aux forces du Commonwealth.

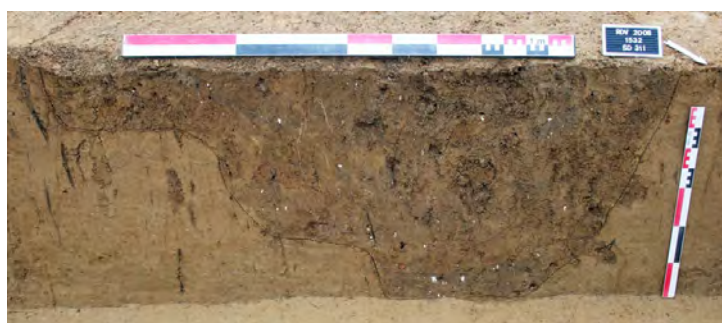


Figure 99 : Le profil de 1532

Le fond de la structure est plat et mesure 0,35 m à 0,40 m de large ; 0,55 m de profondeur sont conservés. La première banquette est taillée à 15 cm du fond de la structure. Elle mesure 0,23 m de large. La seconde est plus large, elle mesure 0,35 m à 0,40 m de large et se situe à 0,30 m plus haut que la première banquette. Seul de la grenaille et des éclats d'obus ont été découverts dans cette structure.

II.3.15.5. Les différents artefacts

Lors du décapage et des sondages des tranchées de la Première Guerre Mondiale de nombreuses boîtes de conserves de forme trapézoïdale ont été découvertes, il pourrait s'agir des fameuses boîtes de corned-beef, constituant de la ration en viande des troupes du Commonwealth.



Figure 100 : Cyrus Leroy, Croquis de soldats préparant un boite de corned-beef, Baldrige, 1919.

De nombreuses balles de fusils et des chargeurs entiers ont également été découverts dans les tranchées. Un goupillon en laiton pour l'entretien du canon du fusil et une gourde en métal ont également été identifiés. Hormis le goupillon, ces différents éléments ont été confiés au service de déminage pour destruction.

II.4. Études du mobilier archéologique

II.4.1. La céramique

L'exploration archéologique du site des Rues-des-Vignes a permis de recueillir 14942 fragments de céramique. Une première occupation est datée de la Protohistoire ancienne. Les rares structures associées à cette phase ont été perturbées par les implantations ultérieures relativement denses, continues et datées de la période gallo-romaine. Un découpage en huit horizons céramiques, numérotés de 2 à 9 est proposé afin de qualifier les différents moments de l'évolution antique.

Phase	Horizon site	Comparaison	H. synth.	Fibule	Monnaie	Proposition de datation
Phase 3	Horizon 1		—	—	—	Protohistoire ancienne
Phase 4	Horizon 2	H. 6 Marcq-en-Barœul, US 368 Aalter, PU 54 Dourges, Fosse 39 Velzeke	H. IV	15b	—	15-20 ap. J.-C. à 40-45 ap. J.-C.
Phase 5	Horizon 3		—	—	—	Milieu du Ier siècle ap. J.-C.
Phase 6	Horizon 4	Contexte 143 atelier Rues-des-Vignes	H. VI	—	—	65-70 ap. J.-C. à 85-90 ap. J.-C.
Phase 7	Horizon 5	Contexte 37 atelier Rues-des-Vignes, Fosse E Destelbergen, H. VII Liberchies	H. VII	14c1	—	85-90 ap. J.-C. à env. 120 ap. J.-C.
Phase 8	Horizon 6	Dépotoir de Marly, Cave de Château-l'Abbaye, Fosse 15 Nouvelles	H. VIII	23d2, 26b2b	—	Env. 120 ap. J.-C. à env. 150 ap. J.-C.
Phase 9	Horizon 7	—	—	23c2c	Julia Mamaea sous Sévère Alexandre, 228 ap. J.-C.	Deuxième quart du IIIe s. ap. J.-C.
Phase 10	Horizon 8	—	—	—	—	—
Phase 11	Horizon 9	—	—	—	—	Dernier tiers du IIIe s. ap. J.-C.
Phase 11	Phase funéraire	—	—	—	Postume, 263(?) - 265	Dernier tiers du IIIe s. ap. J.-C.

Figure 101 : Synthèse des arguments de datation

II.4.1.1. Méthodologie

II.4.1.2. Caractérisation

II.4.1.2.1.1. Les catégories céramiques

La définition d'une catégorie céramique repose sur la convergence des critères techniques, morphologiques et fonctionnels. La liste des catégories reconnues au Rues-des-Vignes est présentée sous forme de tableau (Fig. 113). Pour la plupart, elles ont déjà fait l'objet d'une définition précise⁷⁵.

⁷⁵ Cense 2009 ; Deru, Rollet 2000 ; Deru 2005.

II.4.1.2.1.2. Les groupes de pâtes

La définition du groupe de pâtes est détachée de celle de la catégorie céramique. Un groupe de pâtes peut donc être commun à plusieurs catégories et signale l'utilisation d'une argile et d'un dégraissant apparentés. Dans la définition du groupe de pâtes, il convient de distinguer ce qui relève de l'origine géologique de l'argile employée et ce qui relève du geste technique du potier. L'adjonction d'un dégraissant de chamotte ou de silex pilé par exemple, correspond à une action volontaire. L'observation des groupes de pâtes est réalisée sur cassure fraîche à la loupe binoculaire (x 20) et pour chaque individu. La définition des groupes de pâtes comprend la mention des couleurs de la surface (S) et de la pâte (P) établies en fonction du *Guide philatélique Michel* et la description des inclusions : couleur, fréquence (rare 1-2 % ; clairsemé : inférieur à 10 % ; modéré ; abondant : supérieur à 30 %), taille (petit : inférieur à 0,25 mm ; moyen ; gros : supérieur à 0,6 mm), et nature⁷⁶.

Près de trente groupes de pâtes ont été mis en évidence sur le site des Rues-des-Vignes (*Fig. 114*). La majeure partie d'entre eux est déjà caractérisée. Les groupes de pâtes associés aux productions façonnées à la main font exception. Ils sont décrits dans les paragraphes suivants.

Le groupe de pâtes à dégraissant de chamotte (CHT)

Ce groupe de pâtes est caractérisé par la présence d'inclusions clairsemées de chamotte, assez hétérogènes. La quantité de quartz est variable. Ils sont généralement de taille inférieure à 0,2 mm. Quelques rares petites inclusions d'oxydes de fer et de fines inclusions ligneuses et noires apparaissent parfois. La surface des récipients, généralement en céramique modelée, est brun gris foncé à noir brun. La pâte est brun gris à noire.

Le groupe de pâtes à fin dégraissant calcaire (CA1)

Le groupe de pâtes à fin dégraissant calcaire partage tous les éléments de définition du groupe de pâtes décrit dans le paragraphe suivant, à ceci près qu'il est plus communément repéré au sein des productions en céramique fine ou des récipients de conservation, et que le dégraissant de calcaire est plus fin, il ne dépasse jamais la taille moyenne.

Le groupe de pâtes à gros dégraissant calcaire (CA2)

Les productions rattachées au groupe de pâtes à gros dégraissant calcaire appartiennent toutes à la catégorie de la céramique modelée. La surface et la pâte sont généralement brun gris à noir brun. Le fait le plus marquant consiste en la présence d'un dégraissant calcaire. Il se manifeste sous la forme d'inclusions arrondies, pulvérulentes, blanchâtres et hétérogènes. La plupart des inclusions de cette nature sont de l'ordre de plusieurs dixièmes de millimètre et peuvent être associées à une fraction plus fine. Assez souvent, les inclusions de calcaire ont disparu, ce qui donne à la pâte un aspect vacuolaire. Curieusement, car c'est le dégraissant habituellement privilégié parmi les productions façonnées à la main, les inclusions de

⁷⁶ Orton *et alii* 1993, p. 67-75 et p. 231-241.

chamotte sont rares. Leur teinte est comprise entre le gris et le noir et leur taille est moyenne. Quelques oxydes de fer orange brun, petits à moyens, et de fins quartz subarrondis, rares ou clairsemés, complètent le spectre des inclusions observées.

Le groupe de pâtes à dégraissant de végétaux (VGT)

Le trait le plus marquant de ce groupe de pâtes consiste dans la présence d'inclusions noires et ligneuses, clairsemées, parfois de l'ordre du millimètre mais le plus souvent inférieures à 0,4 mm. Elles correspondent à des débris de végétaux volontairement ajoutés à l'argile. La majorité des inclusions de chamotte sont petites et clairsemées mais associées à quelques grains de taille moyenne. Les quartz sont rarement attestés, ils sont fins ou de taille moyenne. La présence de quelques oxydes de fer orange brun a également été notée.

Un dernier point relatif à l'analyse des groupes de pâtes mérite d'être éclairci. En effet, il aurait pu sembler justifié d'employer la terminologie créée pour désigner les groupes de pâtes de l'atelier de potiers des Rues-des-Vignes. X. Deru propose de diviser les productions des Rues-des-Vignes en deux groupes désignés par les codes RdVA et RdVB⁷⁷. Or, plusieurs catégories céramiques dont la production au sein de l'atelier n'est pas attestée, la *terra rubra* engobée précoce, la céramique commune claire ou les mortiers par exemple, présentent une pâte indistinguable du groupe de pâtes A des Rues-des-Vignes. Par conséquent, une dénomination plus neutre, à savoir « groupe de pâtes septentrional à quartz fin (SEPT1) » est privilégiée pour désigner ces productions. L'existence d'un cœur noir est signalé par la lettre B (SEPT1B).

II.4.1.2.1.3. Les typologies

Les typologies existantes se sont révélées suffisantes pour opérer le classement morphologique de l'essentiel de la céramique mise au jour (*Fig. 113*). Le défaut de typologie de référence, notamment pour certaines catégories, est pallié par les illustrations.

II.4.1.2.1.4. La quantification

La quantification de la céramique repose sur un décompte par catégorie céramique du nombre de restes (NR) en distinguant les bords, les parois, les fonds et les anses. Ces données primaires sont fournies par le tableau d'inventaire général de la céramique. L'évaluation du nombre minimum d'individus (NMI) est fondée sur un principe simple, un ou plusieurs bords appartenant à un même récipient représentent un individu. L'absence de bord pour une catégorie donnée, au sein d'un horizon, conduit à signaler la « présence » des autres fragments par un « P ».

Les ensembles funéraires sont traités différemment. Dans ce cas, il s'agit de déterminer le nombre réel de récipients impliqués dans le rite. Tout récipient conçu comme tel est comptabilisé afin de déterminer le nombre de vases effectivement déposés dans la tombe.

Les tableaux de synthèse des données quantitatives par horizon livrent une version affinée du tableau

⁷⁷ Deru 2005, p. 469.

d'inventaire général et servent de support au propos⁷⁸.

II.4.1.3. Les horizons céramiques et la phase funéraire

La création d'un horizon sur un site d'habitat consiste d'une part à agréger les ensembles importants en se fondant sur l'axiome selon lequel deux ensembles similaires sont contemporains⁷⁹, et de l'autre, pour les ensembles numériquement faibles, à intégrer les données de l'analyse spatiale et de la stratigraphie pour juger de la pertinence de leur rattachement à l'un ou l'autre horizon. La définition d'un horizon est donc le fruit de la discussion des faits archéologiques et de l'analyse de la céramique. L'approche fine, contexte par contexte, est accessible dans l'inventaire général de la céramique. La sélection d'un ou plusieurs ensembles de référence précisément décrits et illustrés permet de vérifier objectivement la cohérence de la synthèse opérée au niveau de l'horizon.

Fig. 115	Cat-grp	Type	NMI	NR
1-2	FIN-CHT	Indét.	2	26
	FIN-Indét.	Indét.	P	
	MD-CA2	Indét.	1	
4-5	MD-CHT	Indét.	3	
6-3	MD-SILEX	Indét.	3	86
	MD-SEPT1c	Indét.	1	
	MD-Indét.	Indét.	P	
	CSV-Indét.	Indét.	P	
			10	123

Figure 102 : Données quantitatives de l'horizon 1

II.4.1.4. L'horizon 1 : la protohistoire ancienne

Une phase originelle est matérialisée par plusieurs fosses situées sur le pourtour de la zone la plus élevée du site. Étant donné la répartition des vestiges, l'hypothèse que le cœur de l'occupation protohistorique ait été localisé au sommet du plateau et que sa méconnaissance résulte d'une érosion intense sont envisageables.

Les ensembles céramiques de l'horizon 1 sont fragmentés et pauvres. Au total, 123 restes sont rattachés à cette période. La céramique fine est représentée par deux bols hémisphériques (*Fig. 115, 1-2*) dont la pâte est dégraissée à la chamotte. La céramique modelée est assez mal définie sur le plan morphologique (*Fig. 115, 3-6*). Par contre, une caractéristique est assez récurrente au niveau décoratif : la partie supérieure de la lèvre est ornée d'impressions (*Fig. 115, 4-6*). L'argile utilisée pour confectionner ces récipients peut être dégraissée au moyen de silex, de chamotte ou de calcaire.

Les décors, l'usage d'un dégraissant de silex et les types identifiés signalent des phases anciennes de la protohistoire. Fautes d'indices supplémentaires, il paraît difficile de se montrer plus précis.

⁷⁸ Les aspects méthodologiques développés ici sont pour une large part redevables aux prescriptions de base du *Protocole Beuvray 1998*.

⁷⁹ Orton *et alii* 2008.

Fig. 116 – 117

Cat-grp	Type	NMI	NR	Cat-grp	Type	NMI	NR
TS-Indét.	Indét.	P	1	11	MD-CHT	33	1
1	TR1A-SEPT1	Indét.	1	12	MD-CA2	33	1
2-3	TR1A-SEPT1	P13	3	33	MD-CHT	Indét.	1
	TR3-CHAMP	P29	1		MD-CHT	Marcq J6	1
4	TN-CHAMP	A38	1	13	MD-CA2	Marcq J8	1
24	TN-CHAMP	A39	1	14	MD-CHT	Marcq J8	1
5	TN-SEPT1	Indét.	1	15	MD-CHT	Indét.	1
	TN-SEPT1	KL24	1	16-17	MD-CA2	Marcq M5	2
6	TN-SEPT1	Nijm. 30	1		MD-CA2	Marcq M6	1
28	TN-SEPT1	P39	1	18	MD-SEPT1c	Marcq M6	1
	TN-VGT	P39-40	1	19	MD-CHT	Marcq M6	2
	TN-SEPT1	P36-40	3	20	MD-SEPT2c	Marcq M6	1
	TN-SEPT1B	P36-40	1	25	MD-Indét.	Marcq M6	1
	TN-SEPT1	P43-55	1	21	MD-Indét.	Indét.	1
29	TN-SEPT1	BT1	1		MD-CHT	Fig. 116, 21	1
	TN-SEPT2	Indét.	1	31	MD-CHT	Indét.	1
	TN-SEPT1	Indét.	6		MD-CA2	Fig. 117, 31	1
	TN-VGT	Indét.	1		MD-CA2	Indét.	9
	FIN-CA1	sim. Marcq J5	1		MD-CHT	Indét.	8
7	FIN-CA1	Marcq B6	1		MD-SEPT1c	Indét.	3
8	FIN-CA1	Indét.	1		MD-SEPT2c	Indét.	1
9	FIN-Indét.	Indét.	1		MD-CA1	Indét.	2
	FIN-CHT	Indét.	2		MD-SILEX	Indét.	1
	FIN-VGT	Indét.	1		MD-Indét.	Indét.	1
	DR	Indét.	P		AM-BET.G	Indét.	P
	CC-SEPT1	Indét.	1	22	AM-IT	Dressel 1A	1
	TR/CC-Indét.	Indét.	P	27	DO-CA2	Indét.	1
	RUB-SEPT1	NPic A7a	2		DO-CHT	Gose 357/58	1
34	RUB-SEPT1	Indét.	1	35	DO-SEPT2c	Indét.	1
30	RUB-SEPT1c	Indét.	1	26	CSV-CA1	Indét.	1
32	RUB-SEPT1	NPic P1	1	23	CSV-SEPT1c	Indét.	1
10	RUB-SEPT2	NPic P1	1				
	RUB-SEPT1	Indét.	4				
	RUB-SEPT2	Indét.	10				
					Total	104	1216

Figure 103 : Données quantitatives de l'horizon 2

II.4.1.4.1. L'horizon 2 : 15-20 ap. J.-C. à 40-45 ap. J.-C.

L'horizon 2 correspond au mobilier associé au comblement des structures de la phase 4. Le schéma directeur implanté dès la phase 4 est maintenu durant la majeure partie de la période gallo-romaine. Il consiste en un vaste espace allongé orienté selon un axe nord-est/sud-ouest et délimité par des fossés. La pérennité de cette structuration favorise les phénomènes de résidualité, les fossés successifs suivant toujours à peu près le même tracé. Par conséquent les arguments de « poids » dont la validité est vérifiée par le nombre seront privilégiés au détriment des indices anecdotiques pour décrire les horizons. Trois ensembles céramiques ont été sélectionnés en vertu de leur homogénéité et de leur préservation pour illustrer l'horizon 2. Ils proviennent du comblement des fossés 1001 et 1028 et des grandes fosses 1239 et 1263 localisées en bordure du fossé est de l'enclos (Fig. 116-117).

À l'horizon 2, la vaisselle de table recrute l'essentiel de ses effectifs au sein de la céramique belge, partagée entre la *terra nigra* et la *terra rubra* dont les proportions sont respectivement évaluées à 20 % et 5 %

(Fig. 115). Un complément, soit 7 % des individus, est fourni par la céramique fine façonnée à la main. Le maintien de cette technique est également avéré, dans des proportions nettement supérieures, pour la réalisation de la vaisselle à feu. En effet, la céramique modelée représente 43 % de l'ensemble contre 19 % pour la céramique rugueuse sombre.

La *terra rubra* est souvent engobée et se compose d'une assiette à paroi moulurée (Fig. 116, 1) et de trois pots à lèvre oblique épaissie P13 (Fig. 116, 2-3). À l'exception du pot en *terra rubra* enfumée P29 originaire des ateliers champenois, ces productions sont toutes rattachées au groupe de pâtes septentrional fin. Le constat est sensiblement le même pour la *terra nigra*. Deux assiettes à pincement interne A38-39 (Fig. 116, 4 ; Fig. 117, 24) peuvent effectivement être identifiées avec les productions de Champagne mais le reste paraît être d'origine locale. Le répertoire de la *terra nigra* est dominé par les pots à col concave et lèvre épaissie P36-40 (Fig. 117, 28). La céramique fine compense le déficit en bols des catégories précitées. Le profil de la paroi affecte une forme de esse (Fig. 116, 9) et est parfois ornée d'une moulure placée au niveau du col (Fig. 116, 7-8). Ces récipients sont dégraissés au moyen de roches calcaires finement broyées, de chamotte ou de fragments de végétaux.

Les répertoires morphologiques de la céramique modelée et de la céramique rugueuse sombre sont apparentés, le second se situant dans la continuité du premier. La céramique modelée comprend une large part de récipients hémisphériques (Fig. 116, 11-15 ; Fig. 117, 33) et plusieurs pots globulaires à col concave *Marcq* M6 (Fig. 116, 18-20 ; Fig. 117, 25). Quelques jattes (Fig. 117, 30 et 34) et quelques pots globulaires *NPic* P1 (Fig. 116, 10 ; Fig. 117, 32) en céramique tournée s'inscrivent dans leur droit fil. La matière première employée pour la réalisation des récipients dédiés à la cuisson se singularise par sa diversité. En effet, pas moins de quatre groupes de pâtes ont été mis en évidence de manière récurrente. Pour la céramique modelée, l'ajout d'un dégraissant, qu'il s'agisse de calcaire ou de chamotte, est privilégié. Par contre, la confection de la céramique rugueuse sombre requiert l'emploi d'une argile riche en quartz puisée aux mêmes sources que la céramique belge locale. Néanmoins, il est fait plus communément recours à une argile contenant des quartz de taille moyenne et donc moins « fine » (SEPT2).

La sphère de la conservation des aliments est figurée par des *dolia* à bord détaché de la paroi (Fig. 117, 27) ou à bord en bandeau (Fig. 117, 35). D'autres récipients sont techniquement et morphologiquement proches mais relèvent d'une cuisson en mode B (Fig. 116, 23). Enfin, le bord d'une amphore italique Dressel 1A (Fig. 116, 22) ne constitue pas une preuve de la consommation de vin au moment du dépôt mais nécessairement de son usage à des périodes plus anciennes.

Non Fig.	Cat-grp	Type	NMI	NR
	TR1A-SEPT1	C6	1	3
	FIN-CA1	Indét.	1	10
	TN-CHAMP	A	P	55
	TN-SEPT1B	P43	1	
	DR-Indét.	Indét.	P	3
	CC-SEPT2	<i>Tong.</i> 387	1	6
	VRP-Indét.	Indét.	P	1
	RUB-SEPT1	Indét.	1	
	RUB-SEPT2	Indét.	1	16
	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> P14	1	
	MD-CHT	<i>Marcq</i> J6	1	
	MD-SEPT1c	Fig. 117, 31	1	
	MD-CA1	Indét.	1	
	MD-CA2	Indét.	1	124
	MD-CHT	Indét.	3	
	MD-SEPT1c	Indét.	1	
	MD-SILEX	Indét.	1	
	AM-BET.G	Indét.	P	3
	DO-Indét.	Indét.	P	1
			16	222

Figure 104 : Données quantitatives de l'horizon 3

Plusieurs ensembles publiés récemment présentent des points de convergence avec l'horizon 2 des Rues-des-Vignes : le puits 54 de Dourges, l'US 368 de Aalter, l'horizon 6 de Marcq-en-Barœul et la fosse 39 de Velzeke⁸⁰. Ce dernier donne l'occasion d'établir une comparaison pour le moins éloquent (Fig. 120). Sur la base des faits décrits, il paraît envisageable de rattacher l'horizon 2 des Rues-des-Vignes à l'horizon IV de synthèse daté de 15-20 ap. J.-C. à 40-45 ap. J.-C.⁸¹. Cette hypothèse est confirmée par la découverte d'une fibule de type Feugère 15b dans le comblement du fossé 1028.

II.4.1.4.2. L'horizon 3 : milieu du I^{er} siècle ap. J.-C.

La céramique de l'horizon 3 provient majoritairement du comblement des fossés de la phase 5. Les éléments déterminants de la phase 4 sont maintenus à la phase suivante. La principale modification consiste dans le creusement d'un fossé rectiligne interrompu par une entrée centrale au nord-est de l'espace enclos. Son tracé forme un angle droit avec le fossé nord-est/sud-ouest.

La quantité de céramique associée à l'horizon 3 est faible, seize individus, et ne permet pas de recourir à une approche quantitative (Fig. 104). La caractérisation d'un horizon à partir d'une base numérique aussi faible relève de la gageure. Par conséquent, seuls les faits significatifs sont relevés. Deux individus appartiennent au répertoire précoce ou intermédiaire de la céramique belge : une coupe à paroi évasée en *terra rubra* C6 et un pot à lèvre effilée en *terra nigra* P43. Le service des boissons est attestée par la

80 Brusel-Corsiez 2001, p. 133-134 ; De Clercq *et alii* 2007, p. 501-506 ; Cense 2009, p. 133-134 ; De Mulder *et alii* 2002, p. 377-386.

81 Deru 1996, p. 168-169 et p. 198.

présence d'une cruche à col évasé orné de moulures *Tongeren* 387 rattachée au groupe de pâtes septentrional. La céramique rugueuse sombre est toujours minoritaire par rapport à la céramique modelée. Cette dernière comprend une jatte hémisphérique *Marcq* J6 et un pot à bord rentrant.

De timides évolutions du répertoire de la céramique belge et de la céramique commune claire associées à des arguments stratigraphiques conduisent à situer l'horizon 3 entre les horizons IV et VI de synthèse, une datation du milieu du I^{er} siècle ap. J.C. peut donc être avancée.

Non fig.	Cat-grp	Type	NMI	NR	Non fig.	Cat-grp	Type	NMI	NR
	TS-SG	Drag. 27	1	11		VRP-SEPT1B	<i>Blicquy</i> 1	4	
	TS-SG	Drag. 18	2			VRP-SEPT1/1B	<i>Blicquy</i> 1	1	27
	TR1A-SEPT1	G3	1	10		RUB-SEPT2	<i>NPic</i> A8b	2	
	TR-SEPT2	Indét.	1			RUB-SEPT2	<i>NPic</i> J2a	1	
	TN-SEPT1	A1	1			RUB-SEPT1	<i>NPic</i> J3	1	
	TN-CHAMP	A5	1			RUB-SEPT2	<i>NPic</i> J3	3	
	TN-SEPT1	A46	3			RUB-SEPT1	<i>NPic</i> J10	1	
	TN-SEPT1B	C18	1			RUB-C	<i>NPic</i> P1	1	346
	TN-SEPT1	B1-5	1			RUB-SEPT2	<i>NPic</i> P1	1	
	TN-SEPT1	B4	1			RUB-Indét.	Indét.	1	
	TN-SEPT1	RdV n°18	2			RUB-SEPT1	Indét.	14	
	TN-SEPT1	P1	1	217		RUB-SEPT2	Indét.	30	
	TN-SEPT1	P45	1			RUB-VGT	Indét.	1	
	TN-SEPT1	P43-55	11			MD-CHT	Idem 1081.4	1	
	TN-SEPT1B	P43-55	1			MD-CHT	<i>Marcq</i> M5	1	
	TN-SEPT1	P51	1			MD-CA2	<i>Marcq</i> M6	1	
	TN-SEPT1	P63	1			MD-CA1	Indét.	1	
	TN-SEPT1	BT8	1			MD-CA2	Indét.	1	141
	TN-C	Indét.	1			MD-CHT	Indét.	7	
	TN-SEPT1	Indét.	3			MD-SEPT1c	Indét.	1	
	TN-SEPT1B	Indét.	3			MD-SILEX	Indét.	1	
	FIN-Indét.	Indét.	P	4		MD-VGT	Indét.	3	
	DR-SEPT1B	<i>DOR2</i> , 22	1	14		AM-BET.G	Dressel 20	1	
	DR-SEPT1B	<i>DOR2</i> , 26	1			AM-NARB	<i>Gauloise</i> 4	1	17
	CC-NOYON	<i>Tong.</i> 446	1			AM-IT	Indét.	P	
	CC-C	Indét.	1	187		AM-NOYON	Indét.	P	
	CC-NOYON	Indét.	1			DO-SEPT2	<i>Gose</i> 357/58	1	74
	MO-NOYON	<i>Gose</i> 455-62	2	4					
	MO-PSS	<i>Gose</i> 455-62	1						
Total								128	1052

Figure 105 : Données quantitatives de l'horizon 4

II.4.1.4.3. L'horizon 4 : 65-70 ap. J.-C. à 85-90 ap. J.-C.

La phase 6 correspond à une émancipation relative par rapport aux cadres posés aux phases antérieures. Les espaces enclos sont désormais ouverts aux extrémités nord-est et sud-ouest. D'autre part, la nature des activités pratiquées change radicalement. La construction de deux bâtiments excavés et de deux bâtiments sur poteaux en témoignent. L'horizon 4 est formé à partir de l'agrégation des ensembles céramiques issus du comblement des structures de la phase 6. Il se compose de 1052 restes et de 128 individus (Fig. 105), dont une large part provient des bâtiments excavés 1282 et 1314.

La comparaison des horizons 2 et 4 fait apparaître plusieurs modifications (Fig. 115). De nouvelles catégories sont introduites : la terre sigillée, la céramique dorée, les mortiers et la céramique à vernis rouge pompéien. À l'exception de cette dernière dont la proportion est évaluée à 4 %, les autres catégories

représentent chacune 2 % de l'ensemble. Parallèlement, certaines catégories déclinent, le taux de *terra rubra* n'est plus que de 5 %, ou disparaissent, la céramique fine ne se manifeste plus que sous la forme de rares fragments. La céramique modelée est également soumise à une réduction drastique de ses effectifs au profit de la céramique rugueuse sombre. En effet, sa proportion chute de trente points alors que sa concurrente en gagne vingt-trois.

La terre sigillée provient du Sud de la Gaule et se compose d'une coupe à paroi bilobée Drag. 27 et de deux assiettes à paroi concave Drag. 18. La *terra nigra* dont la proportion est accrue (27 %), est déclinée selon un répertoire renouvelé. Trois assiettes à paroi droite et évasée A47, une coupe à paroi bilobée C18, un bol à collerette B4 et deux bols hémisphériques à lèvre rentrante *RdV* n°18 en témoignent. En outre, les pots à lèvre effilés P43-55 se sont substitués aux pots P36-40 à lèvre en bourrelet. La présence d'un pot P51 et d'un pot P63 décoré à la barbotine mérite d'être signalée à titre indicatif. La majorité des récipients en *terra nigra* appartient au groupe de pâtes septentrional fin. Trois d'entre eux seulement ont un cœur noir, trait caractéristique des premières productions de l'atelier des Rues-des-Vignes⁸². Des observations analogues ont été faites pour la céramique dorée et la céramique à vernis rouge pompéien. La première catégorie comprend deux individus : un pot à lèvre oblique *DOR2*, 22 et un couvercle à lèvre triangulaire *DOR2*, 26. La seconde intègre uniquement des plats à lèvre horizontale *Blicquy* 1.

À l'horizon 4, les cruches restent cantonnées à un rôle anecdotique. Les premiers mortiers découverts sur le site sont d'un type courant à collerette Gose 455-62 et proviennent du Noyonnais au même titre que deux des cruches. Les productions de Pont-sur-Sambre ont également été identifiées.

La céramique rugueuse sombre s'inscrit dans la lignée des types en céramique modelée décrits aux horizons précédents avec d'une part les jattes hémisphériques à bord rentrant *NPic* J2a et surtout *NPic* J3 et de l'autre, les pots globulaires à col concave *NPic* P1. Par contre, le prototype des plats à lèvre en épais bourrelet *NPic* A8b n'est pas issu du répertoire antérieur. Enfin, une amphore Dressel 20 de Bétique et une amphore *Gauloise* 4 de Narbonnaise trahissent la consommation modérée d'huile d'olive et de vin.

La nature de la *terra nigra*, de la céramique dorée et de la terre sigillée fournissent nombre d'arguments en faveur d'un rattachement de l'horizon 4 des Rues-des-Vignes à l'horizon VI de synthèse daté de 65-70 ap. J.-C. à 85-90 ap. J.-C.⁸³.

II.4.1.4.4. L'horizon 5 : 85-90 ap. J.-C. à environ 120 ap. J.-C.

La phase 7 est marquée par le creusement de nouveaux fossés parallèles aux précédents et par l'implantation de trois nouveaux bâtiments dont l'un est excavé. Plus de la moitié de la céramique de l'horizon 5 provient du comblement du fossé 1021. L'abondance et le degré de conservation satisfaisant de l'ensemble justifient une description approfondie (*Fig. 118-119*).

À l'horizon 5, la part de la terre sigillée triple (*Fig. 115*). Au côté de la terre sigillée du Sud de la Gaule toujours majoritaire, plusieurs exemplaires issus des ateliers du Centre de la Gaule sont introduits. Le répertoire de ces deux zones de production est commun et compte cinq coupes à paroi bilobée Drag. 27

82 Deru 2005, p. 475.

83 Deru 1996, p. 171-172 et p. 198.

(Fig. 118, 1), cinq coupes et une assiette du service A (Fig. 118, 2) et une assiette Drag. 31 (Fig. 118, 3). Le taux de *terra nigra* baisse de douze points. Néanmoins, elle demeure prédominante parmi les catégories de vaisselle de table. En dehors de l'apparition du pot à col concave souligné par une moulure RdV n°27 (Fig. 118, 7) et de la confirmation de la prépondérance des pots à lèvre effilée P43-55 (Fig. 118, 8), peu de modifications affectent le répertoire de la *terra nigra*.

L'évolution la plus déterminante consiste en un véritable essor de la céramique commune claire. Elle représente désormais près de 10 % de l'ensemble de la céramique d'un horizon. Les cruches sont d'origine diverse : région de Bavay et de Pont-sur-Sambre, peut-être Dourges (groupe de pâtes C) et le plateau artésien (SEPT2). Le répertoire de la céramique commune claire comprend deux cruches à lèvre bifide *Tongeren* 396/398, quatre cruches à lèvre en bourrelet *Tongeren* 409 (Fig. 118, 11-12) et trois cruches à deux anses *Tongeren* 446 (Fig. 118, 13). Quatre cruches de grande dimension et dotées de deux anses sont classées au sein du groupe de pâtes C (Fig. 118, 14 et 15).

La typologie des mortiers reste conforme à ce qu'elle était à l'horizon précédent. Néanmoins une relative diversification des approvisionnements se fait jour avec l'introduction de productions bavaises, de productions du groupe de pâtes septentrional et de productions de la région de Soller.

Parmi la vaisselle à feu, les variations quantitatives par rapport à l'horizon précédent sont minimes. Par contre, de nouveaux types apparaissent aussi bien au sein de la céramique à vernis rouge pompéien, avec trois plats à cuire à paroi concave *Blicquy* 6, qu'au sein de la céramique rugueuse sombre. En effet, les premières occurrences de jattes carénées *NPic* J12 (Fig. 119, 20-21), de jattes à lèvre en bandeau *NPic* J20, de pots à col tronconique *NPic* P4a (Fig. 119, 27-28) et de pots à partie supérieure bombé *NPic* P7b (Fig. 119, 30-31) se manifestent à cet horizon. Malgré cela, les pots globulaires à col concave *NPic* P1 continuent de former une part non négligeable du répertoire morphologique (Fig. 119, 22-26). Deux individus en céramique rugueuse claire sont assez singuliers (Fig. 118, 17). La nature de la pâte et le type conduisent à les identifier avec les productions de l'atelier de Bourlon⁸⁴. Enfin, la relégation de la céramique modelée a un rang secondaire n'interdit pas de relever un détail qui la distingue des productions antérieures. Il est désormais fréquent que le nombre de rangée d'impressions sur les pots globulaires à col concave *Marq* M6 soit de deux, voire trois au lieu d'une seule (Fig. 120, 32-33).

Les ensembles issus de la fosse E de Destelbergen et ceux attachés à l'horizon VII de Liberchies possèdent plusieurs caractéristiques en commun avec le cinquième horizon des Rues-des-Vignes⁸⁵. De plus, le site de Flandre orientale offre l'occasion d'observer une corrélation satisfaisante des données quantitatives (Fig. 120). La nature de la céramique et la validité des correspondances établies justifient l'affiliation de l'horizon 5 des Rues-des-Vignes à l'horizon VII de synthèse, daté de 85-90 ap. J.-C. à environ 120 ap. J.-C.⁸⁶.

84 Tuffreau-Libre 1977.

85 Thoen, Hanut 2001, p. 131-174 ; Deru, Vilvorder 1997, p. 299-306.

86 Deru 1996, p. 172-174 et p. 198.

Fig. 118	Cat-grp	Type	NMI	NR	Fig.118-20	Cat-grp	Type	NMI	NR		
1	TS-SG	Drag. 27	3			MO-BAVAY	Gose 455-62	3			
	TS-CG	Drag. 27	2			MO-NOYON	Gose 455-62	2			
2	TS-SG	VeA1	4	46		MO-R-SOL	Gose 455-62	1	14		
	TS-CG	VeA1	1			MO-SEPT2c	Gose 455-62	1			
	TS-SG	VeA2	1			VRP-SEPT1	<i>Blicquy</i> 1	1			
	TS-SG	Drag. 15	2			VRP-SEPT1B	<i>Blicquy</i> 1	2			
3	TS-SG	Drag. 18	1			VRP-SEPT1	<i>Blicquy</i> 6	2	21		
	TS-CG	Drag. 31	1			VRP-SEPT1B	<i>Blicquy</i> 6	1			
	TS-AR	Indét.	P			17	RUA-SEPT2	Indét.		2	43
	EN-RHIN	Indét.	P			3	RUB-SEPT1	<i>NPic</i> A8		1	1617
	TR1A-SEPT1	A1	1			3	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> A8		2	
FIN-Indét.	Indét.	P	3	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> J2a	3					
TN-CHAMP	A39	1	35	RUB-C	<i>NPic</i> J4	1					
TN-SEPT1	A46	1	19	RUB-SEPT2	Indét.	1					
TN-SEPT1	B1-5	1	36	RUB-CHT	<i>NPic</i> J4	1					
TN-SEPT1	<i>RdV</i> n°13	1	21	RUB-SEPT1	<i>NPic</i> J12a	1					
TN-SEPT1/SEPT1B	<i>RdV</i> n°18	1	20	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> J12a	2					
TN-SEPT1B	<i>RdV</i> n°18	1	36	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> J12b	1					
TN-SEPT1	P45	4	20	RUB-SEPT1	<i>NPic</i> J20	2					
TN-SEPT1B	P48-49	1	7	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> J20	2					
TN-SEPT1	<i>RdV</i> n°27	2	1020	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> J21	1					
TN-SEPT1	P55	1	8	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> J26	1					
TN-SEPT1	P43-55	8	18	RUB-SEPT1	<i>NPic</i> P1	1					
TN-SEPT1B	P43-55	3	22	RUB-SEPT1	<i>NPic</i> P1	1					
TN-SEPT1	BT8	1	23-26	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> P1	14					
TN-SEPT1B	BT8	2	27	RUB-C	<i>NPic</i> P4a	1					
TN-SEPT1	Indét.	3	28	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> P4a	7					
TN-SEPT1B	Indét.	2	29	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> CV3	2					
TN-SEPT2	Indét.	1	30-31	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> P7	1					
DR-SEPT1B	<i>DOR2</i> , 15	1	70	RUB-C	<i>NPic</i> P7b	1					
DR-SEPT2	<i>DOR2</i> , 22	2	1	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> P7b	2					
ER-Indét.	Indét.	P	8	RUB-C	Indét.	8					
FRA-SEPT1	<i>RdV</i> n°7	2	1	RUB-SEPT1	Indét.	7					
CC-NOYON	<i>Tong.</i> 396	1	8	RUB-SEPT2	Indét.	45					
CC-SAVO	<i>Tong.</i> 398	1	32	MD-CHT	<i>Marcq</i> M6	1					
CC-BAVAY	<i>Tong.</i> 409	3	33	MD-SEPT1c	<i>Marcq</i> M6	2					
CC-SEPT2	<i>Tong.</i> 409	1	34	MD-CHT	Indét.	1					
CC-PSS	<i>Tong.</i> 409	1		MD-CA2	Indét.	3					
CC-BAVAY	<i>Tong.</i> 411	1		MD-CHT	Indét.	4					
CC-BAVAY	<i>Tong.</i> 446	2		MD-SEPT1c	Indét.	1					
CC-NOYON	<i>Tong.</i> 446bis	1	593	MD-SEPT2c	Indét.	1					
CC-SEPT2	<i>Tong.</i> 449	1		MD-VGT	Indét.	2					
CC-C	Group 2.22	1		AM-BET.G	Dressel 20	1					
CC-C	Group 3.231	1		AM-NARB	Indét.	P					
CC-C	<i>Tong.</i> 458	1		DO-SEPT2c	Gose 357/58	1					
CC-C	Indét.	1		DO-SEPT2c	Indét.	2					
CC-SEPT2	Indét.	1		DO-SEPT2c	Indét.	1					
CC-SEPT2	Indét.	4		CSV-Indét.	Indét.	1					
CC-NOYON	Indét.	1		DIVERS-SEPT2c	Idem 1225.17	1					
CC-BAVAY	Indét.	1				3					
Total								223	3870		

Figure 106 : Données quantitatives de l'horizon 5

II.4.1.4.5. L'horizon 6 : environ 120 ap. J.-C. à environ 150 ap. J.-C.

La phase 8 se distingue par un renouvellement du réseau fossoyé et l'implantation de trois bâtiments dont deux sont excavés et un repose sur des sablières basses et des poteaux. Ils sont localisés dans la partie orientale de la surface enclose. Le niveau de comblement du bâtiment 1310 a livré le tiers de la céramique composant l'horizon 6. Une illustration de cet ensemble est proposée afin de soutenir le propos (Fig. 121). L'horizon 6 se situe dans la continuité de l'horizon 5. Ainsi, les catégories céramiques déjà présentes à l'horizon 5 demeurent dans des proportions à peu près identiques (Fig. 115). À l'exclusion du bol hémisphérique à décor guilloché RdV n°17 et de la bouteille à lèvres en crochet RdV n°32, le répertoire de la *terra nigra* est inchangé. La céramique commune claire ne s'illustre pas non plus par de réelles innovations, en dehors des quatre exemplaires *Tongeren* 408 de la région de Bavay (Fig. 121, 6-7) et des deux cruches à deux anses *Tongeren* 461 du groupe de pâtes septentrional (Fig. 121, 9). La céramique à vernis rouge pompéien comporte, en plus des types caractéristiques de l'horizon précédent, plusieurs plats à paroi évasée et lèvres épaissies *Blicquy* 5 (Fig. 121, 14). L'analyse de la céramique rugueuse sombre, bien que limitée par le faible taux d'individus déterminés, permet de percevoir certaines évolutions, confirmées par la suite. Ainsi, l'horizon 6 correspond à l'apparition du plat *NPic* A9 (Fig. 121, 15), à la disparition des jattes carénées *NPic* J12a et à l'accroissement du nombre de jattes à bord en bandeau *NPic* J20/21.

Deux nouvelles catégories font leur entrée à l'horizon 6 : les seaux et les fours. Les seaux sont une catégorie déjà reconnue ailleurs, à Liberchies ou à Bavay par exemple⁸⁷. Dans le cas présent, quatre individus ont été comptabilisés. La pâte est similaire à celle des *dolia*. Elle est rattachée au groupe septentrional 2 et dégraissée au moyen d'inclusion de terre cuite pilée. Le dessus du bord de ces récipients est large, plat et orné de deux rainures (Fig. 121, 21). Il est fréquemment enduit de poix.

La seconde catégorie n'a, à notre connaissance, jamais été interprétée comme pouvant correspondre à des fours. Cette hypothèse est fondée sur les observations suivantes. La base du dispositif, possèdent un bord épaissi et plat orné de deux fines rainures (Fig. 121, 22). La paroi externe est ornée de larges rainures horizontales assez espacées. La paroi interne est systématiquement noircie par le feu. Un fait curieux mais récurrent mérite d'être signalé. Le bord et le départ de la panse sont souvent sciés verticalement. Le trait de scie est parallèle à un léger excès de matière présent sur la face externe. De plus, les larges rainures horizontales sont volontairement interrompue au point de leur rencontre avec ce fin bourrelet. Par conséquent, ces marques sont inscrites dans l'argile molle dès la phase de production du four. Elles servent certainement de tracé préparatoire pour l'exécution de la découpe. Enfin, des trous d'environ deux centimètres de diamètre sont percés, entre le premier et le deuxième sillon horizontal en partant de la base. Ces opérations sont menées, rappelons-le, avant la cuisson de la céramique. Les caractéristiques techniques du récipient en terme de modelage, de cuisson ou de matière première, conduisent à le rapprocher des productions de *dolia*, de seaux et de certains mortiers.

Des exemplaires identiques et considérées comme des « écrans de foyer » sont connus à Wervik⁸⁸. En outre, deux individus dont le profil a été intégralement restitué ont été découverts à Arras et au sein de la

87 Vilvorder 2001, p. 335-338 ; Batigne-Vallet, Loridant 2000, p. 515-518.

88 Goeminne 1970, p. 58-60.

production de l'atelier de potier de Bourlon⁸⁹. Au sommet du dispositif, une ouverture de plusieurs centimètres est ménagée. D'autre part, deux série de trous sont percés sur le pourtour du four. Les uns situés à une dizaine de centimètres au-dessus de la base, les autres à une dizaine de centimètres en-dessous du sommet. Il peut s'agir de trous d'évent ou d'orifices destinés à accueillir un dispositif d'accrochage interne. La représentation de l'exemplaire de Bourlon est particulièrement instructive. En effet, le tracé préparatoire évoqué ci-dessus est situé à la base de la panse, il préfigure une porte.

Des dispositifs de cuisson de ce type ont été étudiés et décrits dans le Languedoc⁹⁰. Certes, ils diffèrent sous certains aspects, absence de porte, accès par le dessus et donc ouverture sommitale élargie, diamètre important des événements en forme de demi-cercle à la base du four, mais demeurent globalement comparables. En l'occurrence, plusieurs individus sont produits dans une pâte similaire à celle des *dolia*, au même titre que leurs homologues septentrionaux⁹¹.

89 Tuffreau-Libre 1979, p. 196-197 ; Clotuche *et alii* 2010, p. 175-176.

90 Barberan *et alii* 2006, p. 257-371.

91 Barberan *et alii* 2006, p. 267-268.

Fig. 121	Cat-grp	Type	NMI	NR	Fig. 121	Cat-grp	Type	NMI	NR	
1	TS-SG	Drag. 27	2	47	13	VRP-SEPT1B	<i>Blicquy</i> 1	3	99	
	TS-SG	Drag. 18	2			VRP-SEPT1/SEPT1B	<i>Blicquy</i> 1	1		
	TS-CG	Drag. 31	3			VRP-Indét.	<i>Blicquy</i> 1	1		
	TS-SG	VeA2	1			VRP-SEPT1	<i>Blicquy</i> 5	4		
	TS-SG	VeA	1			VRP-SEPT1	<i>Blicquy</i> 6	1		
	TS-SG	Indét.	1		VRP-SEPT1B	<i>Blicquy</i> 6	1			
	EN-AR	Indét.	P	2		VRP-SEPT1B	Indét.	1		
	TR1A-SEPT1	P13	1	1		RUA-Indét.	Indét.	P	1	
	FIN-Indét.	Indét.	P	6	15	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> A3	1	1207	
	TN-CHAMP	A1	1			RUB-SEPT2	<i>NPic</i> A8B	1		
	TN-CHAMP	A5	1			RUB-SEPT1	<i>NPic</i> A9	3		
	TN-CHAMP	A6	1			RUB-SEPT1	<i>NPic</i> J2a	1		
	TN-CHAMP	A39	1			RUB-SEPT2	<i>NPic</i> J2a	4		
	TN-CHAMP	A42	1			RUB-SEPT2	<i>NPic</i> J3	3		
	TN-SEPT1/SEPT1B	A47	1			RUB-SEPT2c	<i>NPic</i> J3	1		
	TN-SEPT1/SEPT1B	<i>RdV</i> n°1	1			RUB-SEPT1	<i>NPic</i> J4	1		
	TN-SEPT1	B1	1			RUB-SEPT1	<i>NPic</i> J9	1		
	TN-SEPT1	B1-5	3	642		16	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> J12a		1
	TN-SEPT1B	B1-5	2				RUB-SEPT1	<i>NPic</i> J20		3
	TN-SEPT1B	B21	1				RUB-SEPT2	<i>NPic</i> J20		4
	TN-SEPT1	<i>RdV</i> n°17	2				RUB-SEPT1	<i>NPic</i> J21		1
	TN-SEPT1B	<i>RdV</i> n°18	1				RUB-SEPT2	<i>NPic</i> J21		3
	TN-SEPT1	P43-55	7				RUB-SEPT1c	<i>NPic</i> J26		1
	TN-SEPT1/SEPT1B	P43-55	1			RUB-SEPT2	<i>NPic</i> J30A	1		
	TN-SEPT1B	P43-55	3			RUB-SEPT1	<i>NPic</i> P1	1		
	TN-SEPT1	<i>RdV</i> n°27	1			17	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> P1	11	
	2	TN-SEPT1B	<i>RdV</i> n°27		1		RUB-SEPT1	<i>NPic</i> P4a	1	
	TN-SEPT1	BT8	2			RUB-SEPT2	<i>NPic</i> P4a	7		
	TN-SEPT1B	<i>RdV</i> n°32	3			RUB-Indét.	<i>NPic</i> P4a	1		
	TN-SEPT1	Indét.	12			RUB-SEPT2	<i>NPic</i> P7b	1		
	TN-SEPT1B	Indét.	7			RUB-SEPT1	<i>NPic</i> CV3	1		
	DR-SEPT1B	<i>DOR2</i> , 14/15	2		16	18	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> CV3	3	
	DR-SEPT1B	<i>DOR2</i> , 22	2			RUB-SEPT1	<i>NPic</i> CV4	1		
	DR-SEPT1B	<i>DOR2</i> , 26	3			19	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> CV4	1	
	DR-SEPT1	Indét.	1			RUB-SEPT2	Indét.	1		
	DR-Indét.	Indét.	1			RUB-C	Indét.	9		
	ER-CHAMP	sim. Drag. 37	1	11		RUB-SEPT1	Indét.	24		
	FRA-Indét.	Indét.	P	19		RUB-SEPT2	Indét.	62		
4	CC-SEPT2	<i>Tong.</i> 377	1	759		RUB-SEPT2c	Indét.	1		
5	CC-BAVAY	<i>Tong.</i> 389	1			RUB-Indét.	Indét.	1		
	CC-C	<i>Tong.</i> 405	1			20	MD-CA2	<i>Marcq</i> J8	1	
6-7	CC-BAVAY	<i>Tong.</i> 408	3				MD-CA2	Indét.	5	
	CC-Indét.	<i>Tong.</i> 408	1				MD-CHT	Indét.	9	
	CC-BAVAY	<i>Tong.</i> 409	1				MD-VGT	Indét.	2	
	CC-BAVAY	<i>Tong.</i> 416	1				AM-BET.C	Beltran IA	1	
	CC-NOYON	<i>Tong.</i> 398	1				AM-BET.G	Dressel 20	3	
	CC-SAVO	<i>Tong.</i> 444	1				AM-IT	Dressel 1A	1	
8	CC-BAVAY	<i>Tong.</i> 446	1				AM-NARB	Indét.	P	
	CC-C	Group 2.1	1				DO-CHT	Gose 357/58	2	
	CC-C	Group 3.3	1				DO-SEPT2c	Gose 357/58	5	
	CCI-C	Group 2.5	1				DO-SILEX	Gose 357/58	1	
9	CC-SEPT1	<i>Tong.</i> 461	1				SEAU-SEPT2c	Idem 1225.19	3	
	CC-SEPT2	<i>Tong.</i> 461	1			21	SEAU-Indét.	Idem 1225.19	1	
10	CC-C	Indét.	1			CSV-Indét.	Indét.	P		
	CC-BAVAY	Indét.	1			22	FOUR-SEPT2c	Idem 1225.17	4	
	CC-NOYON	Indét.	1			FOUR-CHT	Indét.	1		
	CC-C	Indét.	1			FOUR-Indét.	Idem 1225.17	1		
	CC-SEPT2	Indét.	4							
11	MO-BAVAY	Gose 455-62	2	35						
	MO-PSS	Gose 455-62	2							
	MO-SEPT2c	Gose 455-62	1							
12	MO-Indét.	Indét.	1							
	MO-SEPT2	Indét.	1							
Total								315	3486	

Figure 107 : Données quantitatives de l'horizon 6

Une preuve définitive de la validité des hypothèses proposées pourraient être apportées par la mise au jour de fours en place. Dans cette optique, un réexamen du « four à pain sous *dolium* » découvert à Dourges et illustré par une photographie peu lisible et en noir et blanc serait sans doute décisive⁹². Dans les contextes des Rues-des-Vignes, une quantité importante de plaques en terre cuite dégraissées à la chamotte est associée aux fragments de four. Ces plaques sont épaisses, leur surface est noircie et elles sont parfois découpées en arc de cercle. Elles peuvent correspondre à des fragments de sole.

Fig. 122	Cat-grp	Type	NMI	NR	Fig. 122	Cat-grp	Type	NMI
1	TS-SG	Drag. 27	4	82	6	DR-SEPT1	DOR2, 22	4
	TS-SG	VeA1	1		DR-Indét.	DOR2, 26	1	
	TS-CG	VeA1	1		DR-SEPT1	Indét.	1	
	TS-CG	Drag. 33	4		FRA-SEPT1	Indét.	P	
	TS-AR	Drag. 33	2		7	CC-SAVO	Tong. 388	1
	TS-SG	Drag. 15	1		8	CC-BAVAY	Tong. 396	1
	TS-SG	Drag. 18	1		CC-NOYON	Tong. 396	2	
	TS-CG	VeA2	1		CC-NOYON	Tong. 398	1	
	TS-CG	Drag. 31	1		CC-SEPT2	Tong. 408	1	
	2	TS-SG	Drag. 37		1	CC-BAVAY	Tong. 409	1
2	TS-CG	Drag. 37	2	CC-NOYON	Tong. 409	1		
	TS-AR	Drag. 37	1	CC-BAVAY	Tong. 411	1		
3	TS-CG	Drag. 38	1	9	CC-NOYON	Tong. 411	1	
EN-Indét.	Stuart 2	1	7	10	CC-BAVAY	Tong. 412	1	
	EN-AR	Indét.		P	CC-C	Tong. 416	1	
	EN-RHIN	Indét.		P	11	CC-BAVAY	Tong. 446	3
FIN-Indét.	Indét.	P	3	CC-BAVAY	Tong. 449	1		
4	TN-B	Indét.	1	CC-C	Tong. 449	1		
	TN-CHAMP	Indét.	P	12	CC-C	Tong. 459	1	
	TN-SEPT1/SEPT1B	A	1	CC-C	Group 2.4	1		
	TN-SEPT1	B1	1	CC-C	Group 2.5	1		
	TN-SEPT2	B1-5	1	13	CC-C	Group 3.22	1	
	TN-SEPT1	RdV n°10	2	CC-C	Indét.	1		
	TN-SEPT1	RdV n°17	2	14	CC-SAVO	Indét.	1	
	TN-SEPT1	RdV n°18	2	15	CC-SEPT1	Indét.	1	
	FRB-SEPT1	sim. FRA RdV n° 7	1	16	CC-SEPT2	Indét.	1	
	TN-SEPT1	P41-53	2	CC-BAVAY	Indét.	4		
	TN-SEPT1B	P41-53	2	CC-NOYON	Indét.	2		
	TN-SEPT1	P43-55	2	CC-SAVO	Indét.	1		
	TN-SEPT1B	P43-55	1	589	CC-SEPT1	Indét.	4	
	TN-SEPT1	P54	1	CC-SEPT2	Indét.	3		
	TN-SEPT1	RdV n°27	2	CC-Indét.	Indét.	1		
	TN-SEPT1B	BT2	1	MO-NOYON	Gose 455-62	2		
	TN-SEPT2	BT2	1	MO-PSS	Gose 455-62	3		
	TN-SEPT1B	BT8	1	MO-SEPT2c	Gose 455-62	1		
	TN-SEPT1	BT8	1	17	MO-SEPT2c	Indét.	1	
	TN-SEPT1	RdV n°32	1	MO-SEPT1	Indét.	1		
TN-SEPT1B	RdV n°32	1						
5	TN-SEPT1	Indét.	1					
TN-SEPT1	Indét.	11						
TN-SEPT2	Indét.	2						

Figure 108 : Données quantitatives de l'horizon 7 : la vaisselle de table, les cruches et les mortiers

92 LEMAN 1975, p. 284-285.

Les principales caractéristiques de l'horizon 6 se retrouvent parmi les ensembles de Marly-lez-Valenciennes, Château-l'Abbaye et Nouvelles (Province de Hainaut)⁹³. Ce dernier se prête à un traitement quantitatif dont le résultat est conforme aux phénomènes décrits aux Rues-des-Vignes (*Fig. 120*). La marque du potier *Calava* découverte dans le dépotoir de Marly et un fragment de bol moulé associé aux productions de C. Cingius Senovir(us) à Nouvelles orientent la datation de l'horizon 6 des Rues-des-Vignes autour du deuxième quart du II^e siècle ap. J.-C.⁹⁴.

II.4.1.4.6. L'horizon 7 : deuxième quart du III^e siècle ap. J.-C.

La phase 9 est caractérisée par un maintien des limites du parcellaire de la phase 8. La conduite de nouvelles activités est matérialisée par la réalisation d'un puits d'extraction de craie et la construction d'un grand bâtiment sur sablière basse abritant un four. Le bâtiment excavé 1225 est également érigé au nord de ce dernier. L'ensemble céramique le plus important, composé de 160 individus, provient du niveau de comblement de cette structure. Il représente à lui seul presque la moitié des artefacts attachés à l'horizon 7. Une fraction représentative de l'ensemble est dessinée (*Fig. 122-123*).

93 TUFFREAU-LIBRE 1978, p. 163-182 ; FLORIN, SHREVEL 1979, p. 849-863 ; HANUT *et alii* 2000, p. 93-113.

94 HARTLEY, DICKINSON 2008, p. 162-164 ; HANUT *et alii* 2000, p. 109.

Fig. 122-23	Cat-grp	Type	NMI	NR	Fig. 123	Cat-grp	Type	NMI	NR
	VRP-SEPT1B	<i>Blicquy</i> 1	2			RUB-SEPT1	<i>NPic</i> P8	1	
	VRP-SEPT1	<i>Blicquy</i> 5	16			RUB-C	<i>NPic</i> CV1b	1	
	VRP-SEPT1B	<i>Blicquy</i> 5	2		28	RUB-SEPT2	Indét.	1	
	VRP-Indét.	<i>Blicquy</i> 5	2	92		RUB-C	Indét.	6	1731
	VRP-SEPT1B	<i>RdV</i> n°6	1			RUB-Indét.	Indét.	1	
	VRP-SEPT1	Indét.	1		29	RUB-SEPT1	Indét.	1	
	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> A2	1			RUB-SEPT1	Indét.	40	
	RUB-C	<i>NPic</i> A3	1		30	RUB-SEPT2	Indét.	1	
	RUB-C	<i>NPic</i> A4	1			RUB-SEPT2	Indét.	54	
	RUB-SEPT1	<i>NPic</i> A4	1			MD-CHT	<i>Marcq</i> J8	1	
	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> A8a	1			MD-VGT	<i>Marcq</i> J8	1	
	RUB-SEPT1	<i>NPic</i> A8b	1			MD-CHT	sim. <i>NPic</i> J4	1	
	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> A8b	1			MD-VGT	sim. <i>NPic</i> J4	1	227
18	RUB-SEPT1	<i>NPic</i> A9	1			MD-CHT	<i>Marcq</i> M6	2	
	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> A9	1			MD-Indét.	Indét.	1	
	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> A10	1			MD-CA1	Indét.	2	
	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> J2a	1			MD-CA2	Indét.	3	
19	RUB-Bc	<i>NPic</i> J4	1			MD-Cc	Indét.	1	
	RUB-SEPT1	<i>NPic</i> J9	1			MD-CHT	Indét.	1	
20	RUB-SEPT1	<i>NPic</i> J10a	1			MD-Indét.	Indét.	2	
	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> J11a	1			MD-SEPT1c	Indét.	1	
	RUB-SEPT1	<i>NPic</i> J12a	2			MD-SILEX	Indét.	2	
	RUB-SEPT1	<i>NPic</i> J17	1			MD-VGT	Indét.	1	
21	RUB-SEPT1	<i>NPic</i> J20	10			AM-NOYON	<i>Gauloise</i> 4	1	
	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> J20	5			AM-BET.G	Dressel 20	P	
	RUB-SEPT1	<i>NPic</i> J23	3			AM-BET.C	Indét.	P	96
22	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> J23	2			AM-NARB	Indét.	P	
	RUB-SEPT1c	<i>NPic</i> J25	1			DO-CHT	<i>Gose</i> 357/58	3	
	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> J29	1			DO-SEPT1c	<i>Gose</i> 357/58	1	
	RUB-SEPT1	<i>NPic</i> P1	4			DO-SEPT2c	<i>Gose</i> 357/58	13	275
	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> P1	6		31	SEAU-SEPT2c	Indét.	2	2
	RUB-SEPT1	<i>NPic</i> P4a	2			CSV-CHT	Indét.	1	1
23-25	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> P4a	13		32-33	DIVERS-SEPT2c	Indét.	5	21
	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> P4b	1			DIVERS-Indét.	Indét.	6	
26	RUB-SEPT1	<i>NPic</i> P7a	1		34	IND-Indét.	Indét.	1	1
	RUB-SEPT1	<i>NPic</i> P7b	3						
27	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> P7b	1						
	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> P7	1						
						Total		373	4043

Figure 109 : Données quantitatives de l'horizon 7 : la vaisselle à feu, les amphores, les récipients de stockage et les fours

L'examen de l'évolution de la proportion des diverses catégories au passage de l'horizon 6 à l'horizon 7 n'apporte aucune information significative (Fig. 115). En effet, les variations sont nulles ou comprises entre 1 et 5 points. Par contre, le répertoire de la terre sigillée est affecté par un certain nombre de modifications notables traduites par six coupes à paroi évasé Drag. 33 (Fig. 122, 1) et quatre bols moulés Drag. 37 (Fig. 122, 2). Ils appartiennent aux groupes de pâtes argonnais et du Centre de la Gaule. La présence d'un bol à collerette Drag. 38 mérite également d'être relevée (Fig. 122, 3). Pour en finir avec la vaisselle de table, ni la *terra nigra*, ni la céramique dorée, ne laissent transparaître de réelles différences par rapport à l'horizon précédent.

Une relative diversification du répertoire est perceptible au sein des cruches. Ainsi, la fréquence des cruches à lèvres bifides *Tongeren* 396-398 (Fig. 122, 8) est accrue et les cruches à lèvres en bourrelet *Tongeren* 411-412 à une anse (Fig. 122, 9-10) et *Tongeren* 446 à deux anses (Fig. 122, 11), apparaissent.

Parmi la vaisselle à feu, la prédominance des plats à vernis rouge pompéien *Blicquy* 5 sur ses homologues est confirmée. L'examen de la céramique rugueuse sombre ne permet pas de noter de réelles modifications du répertoire en vigueur, en dehors de l'introduction de quelques plats à paroi concave *NPic* A4 et des jattes à courte collerette *NPic* J23 (Fig. 122, 22). D'autre part, l'accroissement de la fréquence des pots à col tronconique *NPic* P4a (Fig. 123, 23-25) et des pots à partie supérieure bombée *NPic* P7b (Fig. 123, 27), au détriment des pots globulaires à col concave *NPic* P1 a été relevé. Les jattes à bord en bandeau *NPic* J20 (Fig. 122, 21) conservent également une bonne place. L'énumération des principales caractéristiques de l'horizon 7 ne serait pas complète sans la mention des onze individus interprétés comme des dispositifs de cuisson et similaires à ceux décrits à l'horizon 6.

Non fig.	Cat-grp	Type	NMI	NR
	TS-CG	Indét.	P	1
	FIN-Indét.	Indét.	P	1
	TN-SEPT1	B1	1	
	TN-SEPT1	P54	P	24
	TN-SEPT1	Indét.	2	
	TN-SEPT1B	Indét.	2	
	DR-SEPT1	<i>DOR2</i> , 22	1	1
	CC-SAVO	<i>Tong.</i> 411	1	19
	MO-SEPT2c	<i>Tong.</i> 345	1	3
	VRP-SEPT1	<i>Blicquy</i> 5	2	5
	RUB-SEPT1	<i>NPic</i> A2	1	
	RUB-SEPT1	<i>NPic</i> A9	1	54
	RUB-SEPT1	Indét.	2	
	RUB-SEPT2	Indét.	2	
	MD-SILEX	<i>Marcq</i> M6	1	21
	MD-CHT	Indét.	1	
	AM-BET.G	Dressel 20	P	5
	DO-Indét.	Indét.	P	9
	CSV-Indét.	Indét.	P	1
	DIVERS-SEPT2c	Indét.	1	1
			19	145

Figure 110 : Données quantitatives de l'horizon 8

La recherche d'ensembles présentant des traits communs s'est révélée infructueuse. Dès lors, les indices internes au site sont les seules ressources accessibles pour avancer une hypothèse de datation. Le dernier livré par le niveau de comblement du bâtiment excavé 1225 est daté de 228 ap. J.-C. Une datation de l'horizon 7 du deuxième quart du III^e siècle ap. J.-C. paraît donc envisageable.

II.4.1.4.7. L'horizon 8

L'horizon 8 correspond à l'effacement définitif des limites de parcelles implantées à la phase 8. En outre, le bâtiment sur fondations en craie et le puits d'extraction sont également abandonnés. Étant donné la nature des opérations menées sur le site, visant avant tout à oblitérer les structures de la phase 10, la quantité de mobilier recueilli est faible, dix-neuf individus, et fortement marqué par la résidualité (*Fig. 110*). Par conséquent, la céramique n'est d'aucun secours pour établir une chronologie absolue.

II.4.1.4.8. L'horizon 9 : dernier tiers du III^e siècle ap. J.-C.

Non fig.	Cat-grp	Type	NMI	NR
	TS-AR	Drag. 33	P	8
	TS-Indét.	Drag. 37	P	
	TN-SEPT1B	Indét.	P	11
	CC-Indét.	Indét.	P	20
	MO-PSS	Gose 455-62	1	12
	VRP-SEPT1	<i>Blicquy</i> 5	P	1
	RUB-SEPT1	<i>NPic</i> J19	1	80
	RUB-SEPT1	<i>NPic</i> J20	1	
	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> J20	2	
	RUB-SEPT2	<i>NPic</i> J23	1	
	RUB-SEPT1	Indét.	2	
	RUB-SEPT2	Indét.	2	
	MD-Indét.	Indét.	P	9
	DO-C	Gose 357/58	1	12
	DO-CHT	Gose 357/58	1	
	DO-SEPT2	Gose 357/58	1	
	CSV-SILEX	Indét.	P	1
			13	154

Figure 111 : Données quantitatives de l'horizon 9

Le constat est moins pessimiste pour l'horizon 9. En effet, l'établissement d'un nouveau parcellaire à l'est de l'enclos initial, peut-être dès la phase 9, est réalisé sur un terrain vierge d'occupation. Par conséquent, les ensembles céramiques qui composent l'horizon 9 sont beaucoup plus homogènes que ceux attachés à l'horizon précédent. Néanmoins, le nombre d'individus demeure faible et la portée des interprétations s'en trouve nécessairement réduite (*Fig. 111*). La présence d'une paroi de coupe Drag. 33 en terre sigillée argonnaise, de trois jattes à bord en bandeau *NPic* J20 et d'une jatte à courte collerette *NPic* J23 en céramique rugueuse sombre rappelle les éléments décisifs de la caractérisation de l'horizon 7. Cependant, l'analyse spatiale démontre la coexistence du parcellaire de la phase 10 et de l'ensemble funéraire, daté d'après les indications monétaires des deux derniers tiers du III^e siècle ap. J.-C. La monnaie la plus récente déposée dans la sépulture 1078 est émise entre 263 environ et 265. Un comblement des fossés de parcellaire de la phase 11 intervient donc vraisemblablement au-delà de cette date.

II.4.1.4.9. La phase funéraire

Un gobelet à col tronconique en céramique fine régionale sombre et un gobelet à col évasé et bord redressé en céramique à enduit rouge sont respectivement déposés dans les tombes 1077 et 1078. Il s'agit de productions rattachées au groupe de pâtes septentrional fin, dont la morphologie est directement inspirée du répertoire de la céramique métallescente et notamment des types *Niederbieber 33* et *Arensburg 95*. Ces types sont caractéristiques de la seconde moitié du III^e siècle ap. J.-C.

Le gobelet déposé dans la tombe 1077 est placé au niveau des membres inférieurs à l'intérieur du cercueil, à proximité de deux bouteilles en verre Isings 102. Le gobelet déposé dans la sépulture 1078 est localisé au niveau de la tête. Aucun de ces artefacts ne semble avoir subi de traitement particulier.

St.	Fig.	Cat.	Gr. de p.	Type	Forme	B	P	F	A	NMI	Brûlé	Résiduel	Cons.	
1049		TN		Indét.			1				–	Oui	–	
		RUB		Indét.			2				–	Oui	–	
1073		MD		CHT		1				(0)	–	Oui	–	
1077	81	FRB	SEPT1	Sim. <i>Niederb. 33</i>	Gobelet	1				1	Non	–	100 %	
		TN		Indét.			2				–	Oui	–	
		CC		Indét.				1			–	Oui	–	
		MD		Indét.				1			–	Oui	–	
1078	82	ER	SEPT1	Sim. <i>Arensburg 95</i>	Gobelet	14	190	13		1	Non	–	100 %	
		TN	SEPT1			2				(0)	–	Oui	–	
		TN		Indét.				3				–	Oui	–
		CC		Indét.				10	1			–	Oui	–
		VRP	SEPT1					1				–	Oui	–
		RUB	SEPT2				1				(0)	–	Oui	–
		RUB		Indét.				8	1			–	Oui	–
		MD		Indét.				5				–	Oui	–
1177		TS	CG	Drag. 31		1				(0)	–	Oui	–	
		TN		Indét.			2				–	Oui	–	
Total						20	226	15	0	2				
						261								

Figure 112 : Données quantitatives de la phase funéraire

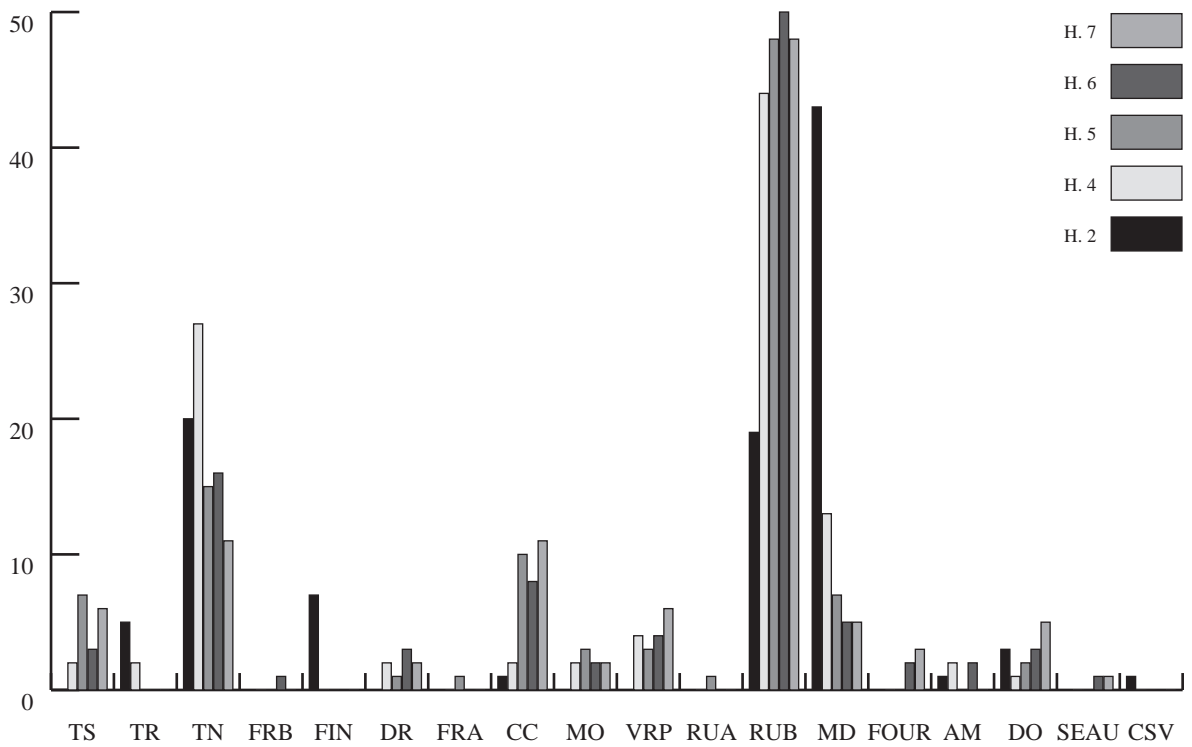
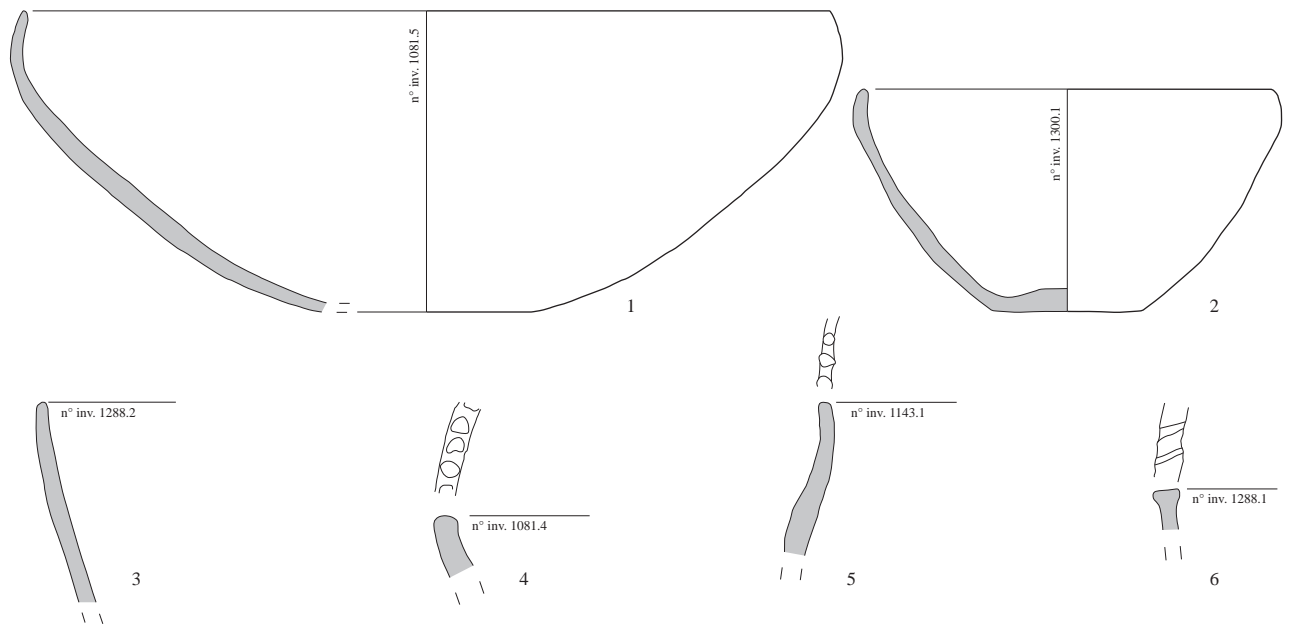
II.4.1.5. Bibliographie

Code	Signification	Typologie	Référence bibliographique
TS	terre sigillée	Drag., Ve	Passelac, Vernhet 1993
EN	céramique engobée	Stuart	Stuart 1977
GL	céramique glaçurée		
GLT1a	céramique glaçurée de table à engobe argileux face visible		
TR	<i>terra rubra</i>		Deru 1996
TR1a	<i>terra rubra</i> à engobe argileux face visible	A, C, G, P	Deru 1996
TR3	<i>terra rubra</i> enfumée	P	Deru 1996
FIN	céramique façonnée à la main destinée à la table	<i>Marcq</i>	Cense 2009
TN	<i>terra nigra</i>	A, B, KL, P, BT, <i>Nijm.</i> , <i>RdV</i>	Deru 1996 ; Deru 2005
FRA	céramique fine régionale claire	<i>RdV</i>	Deru 2005
FRB	céramique fine régionale sombre	<i>RdV, sim. Niederb.</i>	Deru 1996 ; Deru 2005 ; Oelmann 1914
DR	céramique dorée	<i>DOR2</i>	Deru 1994
ER	céramique à enduit rouge	<i>sim. Drag., sim. Arensburg</i>	Holwerda 1923
CC	céramique commune claire	<i>Group, Tong.</i>	Van der Werff <i>et alii</i> 1997 ; Vanvinckenroye 1991
CC1	céramique commune claire à engobe blanc	<i>Group</i>	Van der Werff <i>et alii</i> 1997
MO	mortier	<i>Gose, Tong.</i>	Gose 1950 ; Vanvinckenroye 1991
VRP	céramique à vernis rouge pompéien	<i>Blicquy, RdV</i>	De Laet, Thoen 1969 ; Deru 2005
RUA	céramique rugueuse claire		
RUB	céramique rugueuse sombre	<i>NPic</i>	Collectif céramique-ABG 2010
MD	céramique façonnée à la main destinée à la cuisson	<i>Marcq</i>	Cense 2009
AM	amphore	Beltran, Gauloise, Dressel	Peacock, Williams 1986
DO	<i>dolium</i>	Gose	Gose 1950
CSV	céramique façonnée à la main destinée au stockage		
TC	figurine en terre cuite		
SEAU	seau		
DIVERS	four		
IND	catégorie indéterminée		

Figure 113 : Signification des codes employés pour désigner les catégories et typologies de référence associées

Code	Signification	Catégories	Équivalence	Réf. Bibliographique
ALLIER	Gr. pâtes de la vallée de l'Allier	TC		Greene 1979, p. 90
AR	Gr. pâtes argonnais	TS, EN		Brulet 2010, p. 153-167
B	Gr. pâtes B	TN	technique B ; SCAL1/2	Vermeulen 1992, p. 84 ; Thoen et Hanut 2001, p.140
Bc	Gr. pâtes B + chamotte	RUB		
C	Gr. pâtes C	TN, CC, CC1, RUB, DO	SCAL	Thoen et Hanut 2001, p.147
Cc	Gr. pâtes C + chamotte	MD		
CA1	Gr. pâtes à dégraissant de calcaire fin	FIN, MD, CSV		
CA2	Gr. pâtes à gros dégraissant de calcaire	MD, DO		
CHT	Gr. pâtes à dégraissant de chamotte	FIN, RUB, MD, DO, CSV, DIVERS		
BAVAY	Gr. pâtes de la région de Bavay	CC, MO	BAVY Variant 1	Willems 2005, p. 24
BET.C	Gr. pâtes de Bétique (côte)	AM		Peacock, Williams 1986, p. 116
BET.G	Gr. pâtes de Bétique (Guadalquivir)	AM		Peacock, Williams 1986, p. 140
CG	Gr. pâtes du Centre de la Gaule	TS		Delage 2010b, p. 92-133
CHAMP	Gr. pâtes champenois	ER, TN, TR3		Biegert <i>et alii</i> 2004, p. 154-157
IT	Gr. pâtes italique	AM		Peacock, Williams 1986, p. 87-88
NARB	Gr. pâtes de Narbonnaise	AM		Peacock, Williams 1986, p. 143
NOYON	Gr. pâtes de Noyon	CC, MO, AM		Florent 2007, p. 31-32
PSS	Gr. pâtes de Pont-sur-Sambre	CC, MO	BAVY Variant 2	Willems 2005, p. 24
RHIN	Gr. pâtes de Rhénanie inférieur	EN	CO	Vilvorder 2010, p. 330-336
RSOL	groupe de pâtes de la région de Soller	MO		Willems 2005, p. 39-43
SG	Gr. pâtes du Sud de la Gaule	TS		Delage 2010a, p. 60-88
SAVO	Gr. pâtes savonneuse	CC		Deru, Vachard 2002, p. 477-485
SEPT1	Gr. pâtes septentrional fin	TR1a, TN, FRB, DR, ER, FRA, CC, MO, VRP, RUB	RdVA	Deru 1996, p. 26-27 ; Deru 2005, p. 469
SEPT1B	Gr. pâtes septentrional 1B	TN, DR, VRP	RdVB	Deru 2005, p. 469
SEPT1c	Gr. pâtes septentrional 1 + chamotte	RUB, MD, DO		
SEPT2	Gr. pâtes septentrional grossier	TR, TN, DR, CC, MO, VRP, RUA, RUB, DO		Florent 2010, p. 283
SEPT2c	Gr. pâtes septentrional 2 + chamotte	MO, RUB, MD, DO, DIVERS, SEAU		
SILEX	Gr. pâtes à dégraissant de silex	MD, DO, CSV		
VGT	Gr. pâtes à dégraissant de végétaux	FIN, TN, RUB, MD		
Indét.	Gr. pâtes indéterminé			

Figure 114 : Signification des codes employés pour désigner les groupes de pâtes et références bibliographiques associées

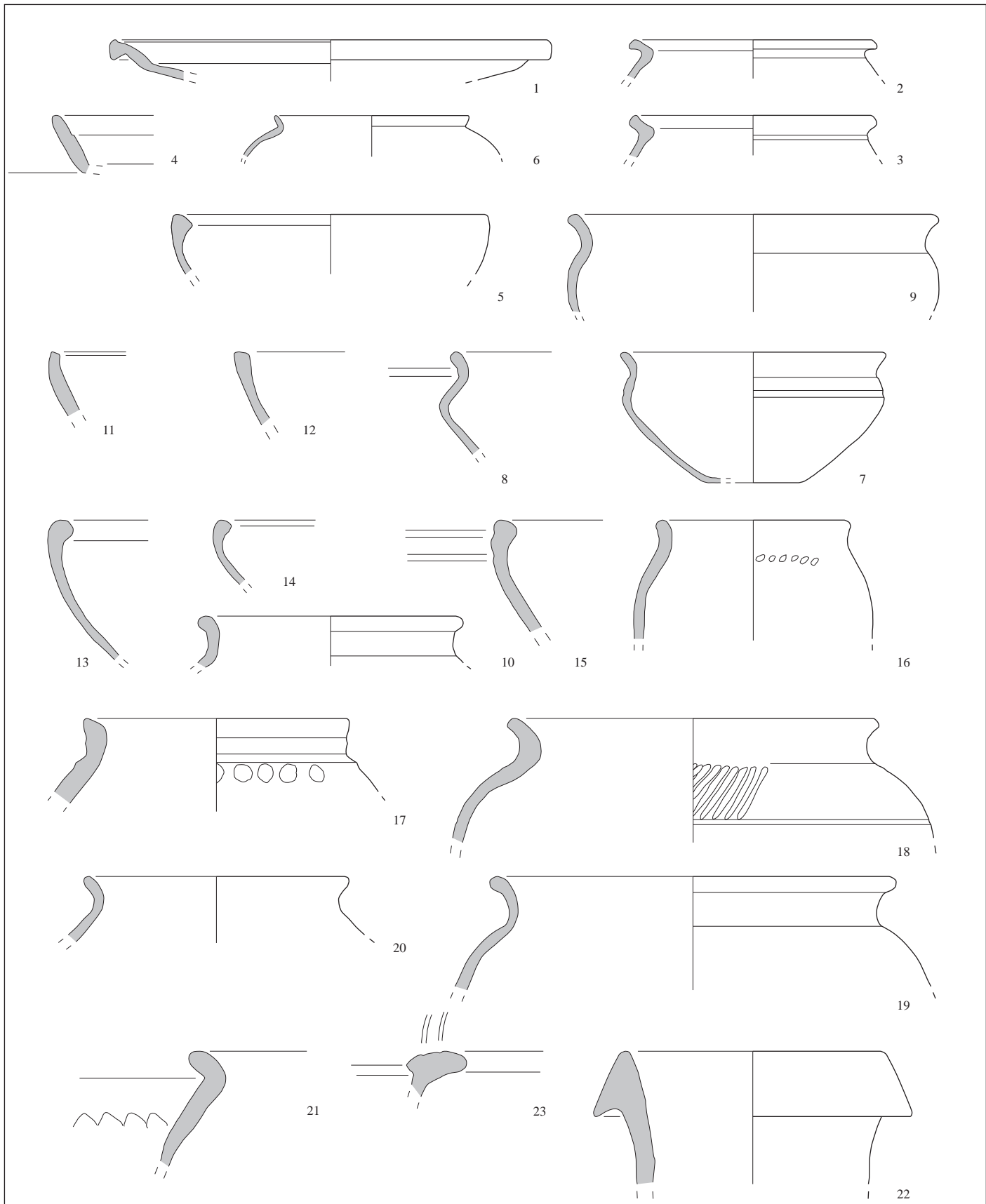


Les Rues-des-Vignes [59] 2008
Rue du Cimetière

Figure 115 : La céramique des ensembles protohistoriques (horizon 1) ; Évolution de la proportion des catégories gallo-romaines des horizons 2 à 7 (% NMI)

Archéopole 2011



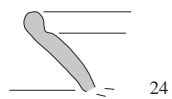


Les Rues-des-Vignes [59] 2008
Rue du Cimetière

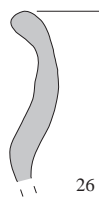
Figure 116 : La céramique de l'ensemble 1028
(1-23) (horizon 2)

Archéopole 2011

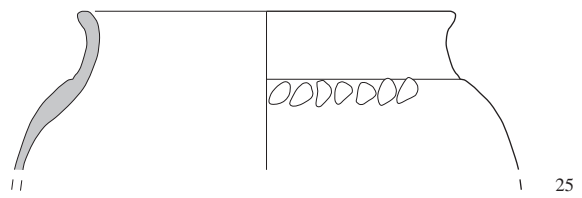
0 5 cm



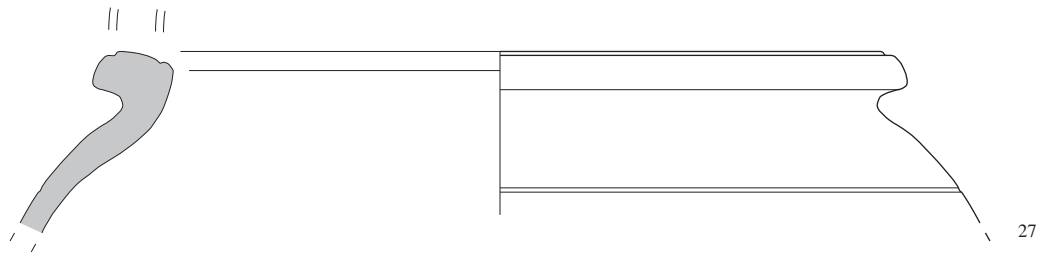
24



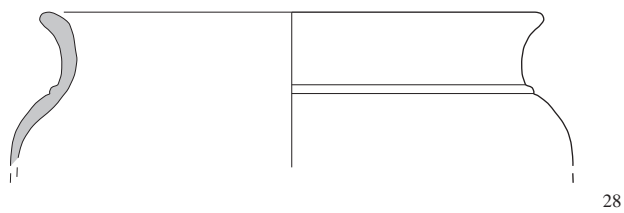
26



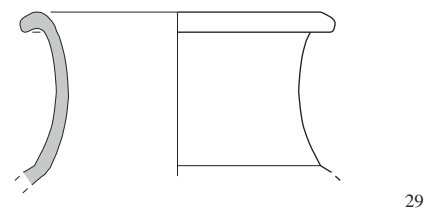
25



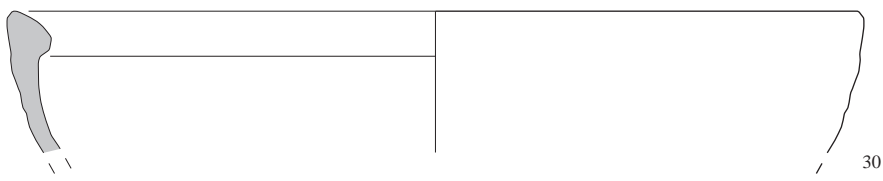
27



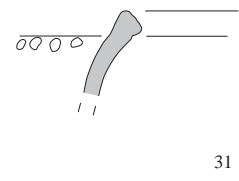
28



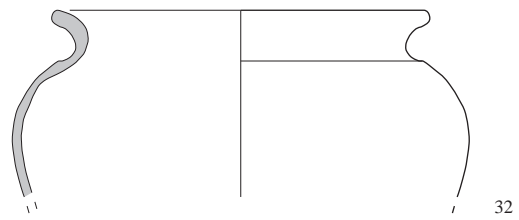
29



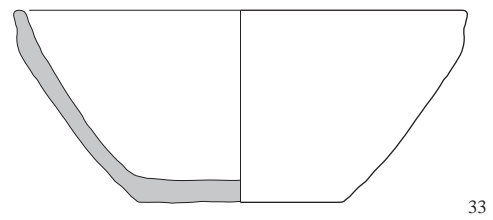
30



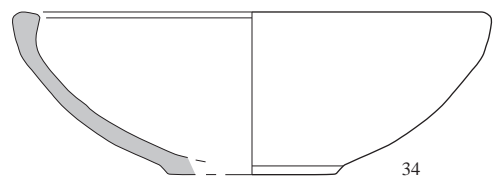
31



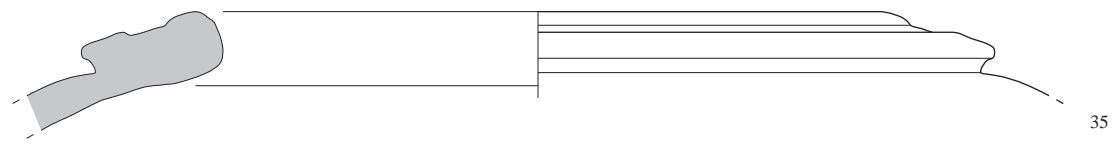
32



33



34



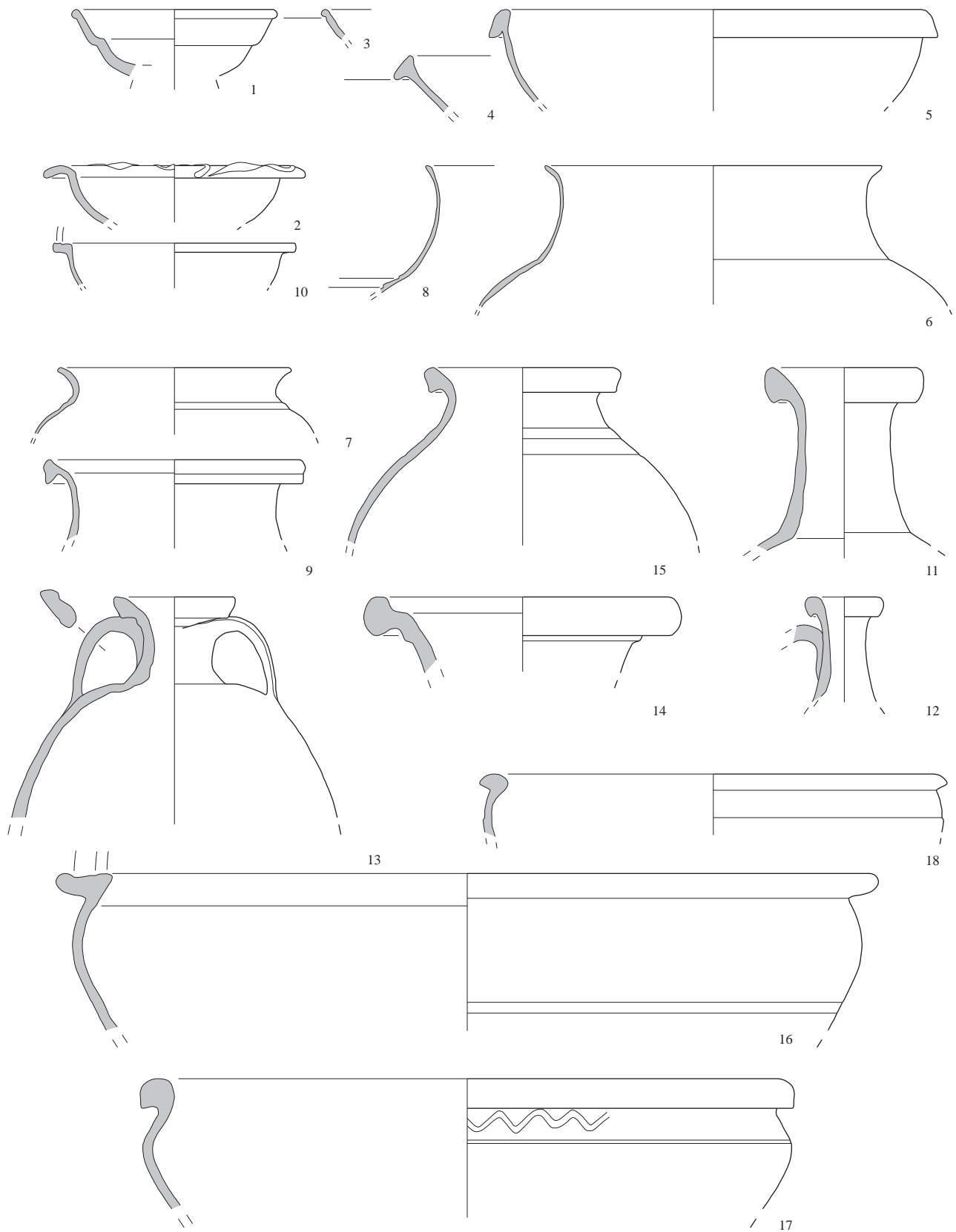
35

Les Rues-des-Vignes [59] 2008
Rue du Cimetière

Figure 117 : La céramique des ensemble 1001,
1239 et 1263 (horizon 2)

Archéopole 2011



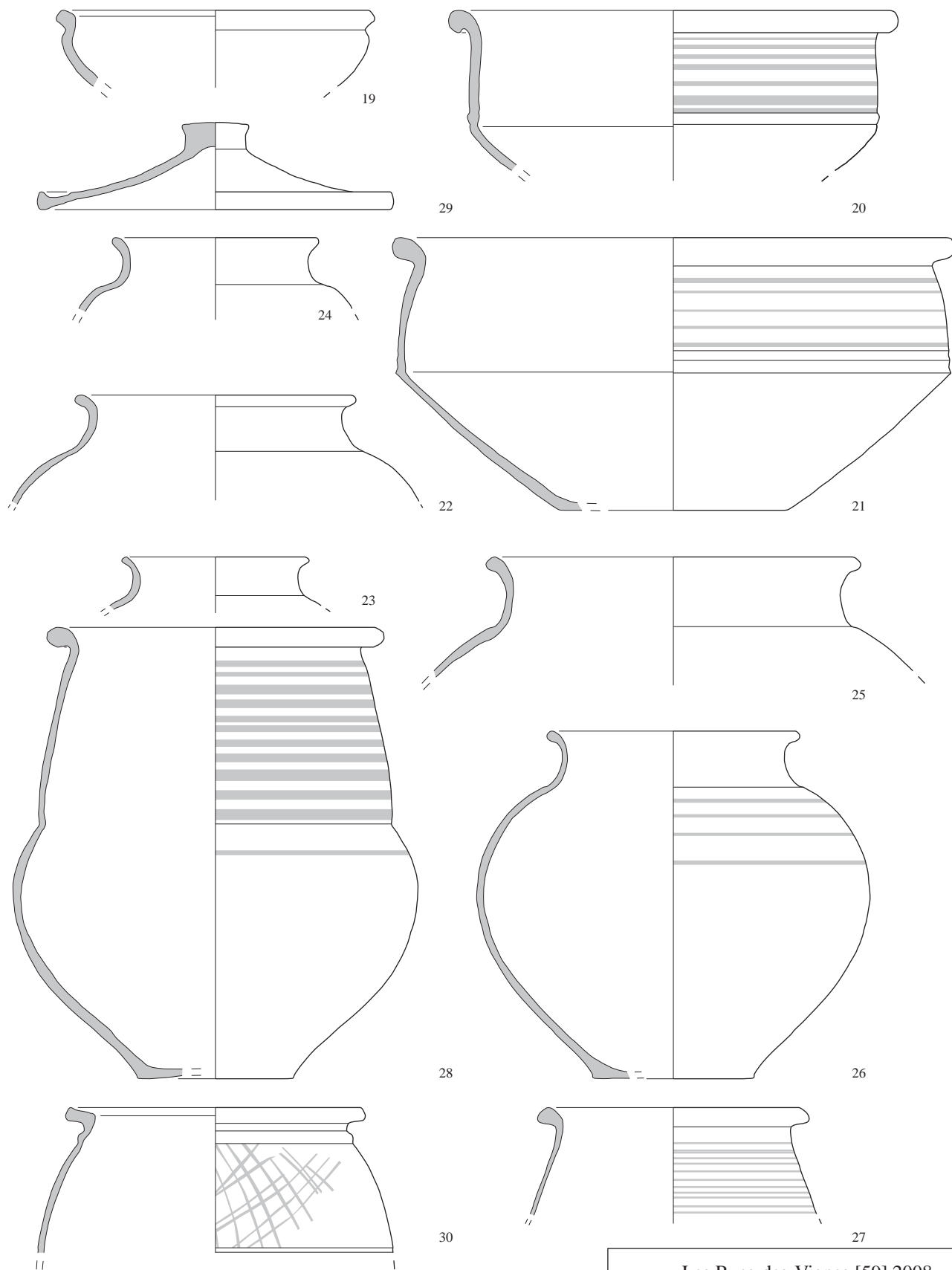


Les Rues-des-Vignes [59] 2008
Rue du Cimetière

Figure 118 : La céramique de l'ensemble 1021
(1-18) (horizon 5)

Archéopole 2011



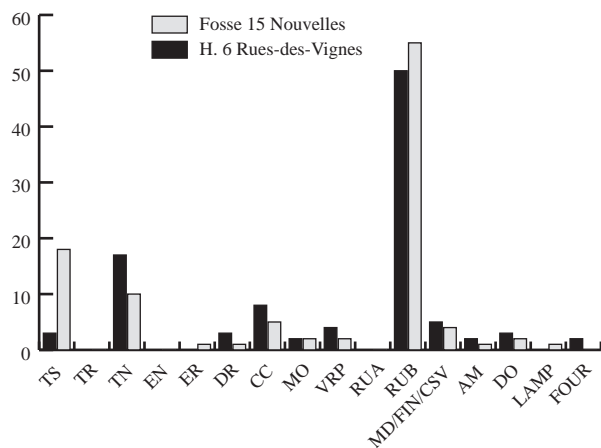
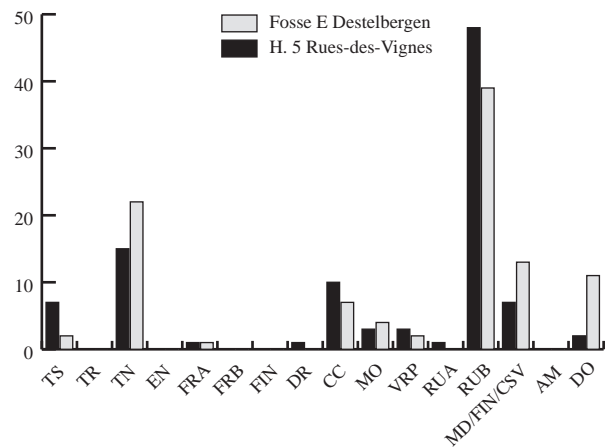
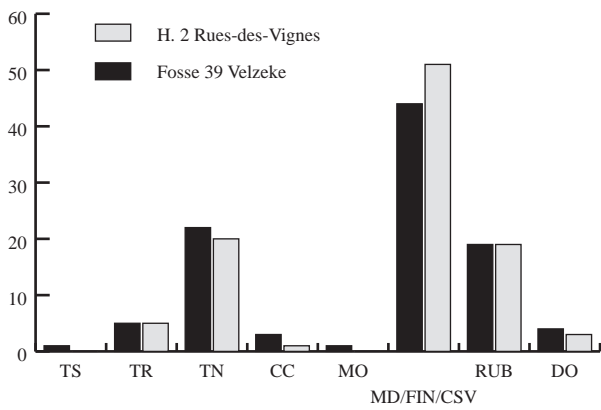
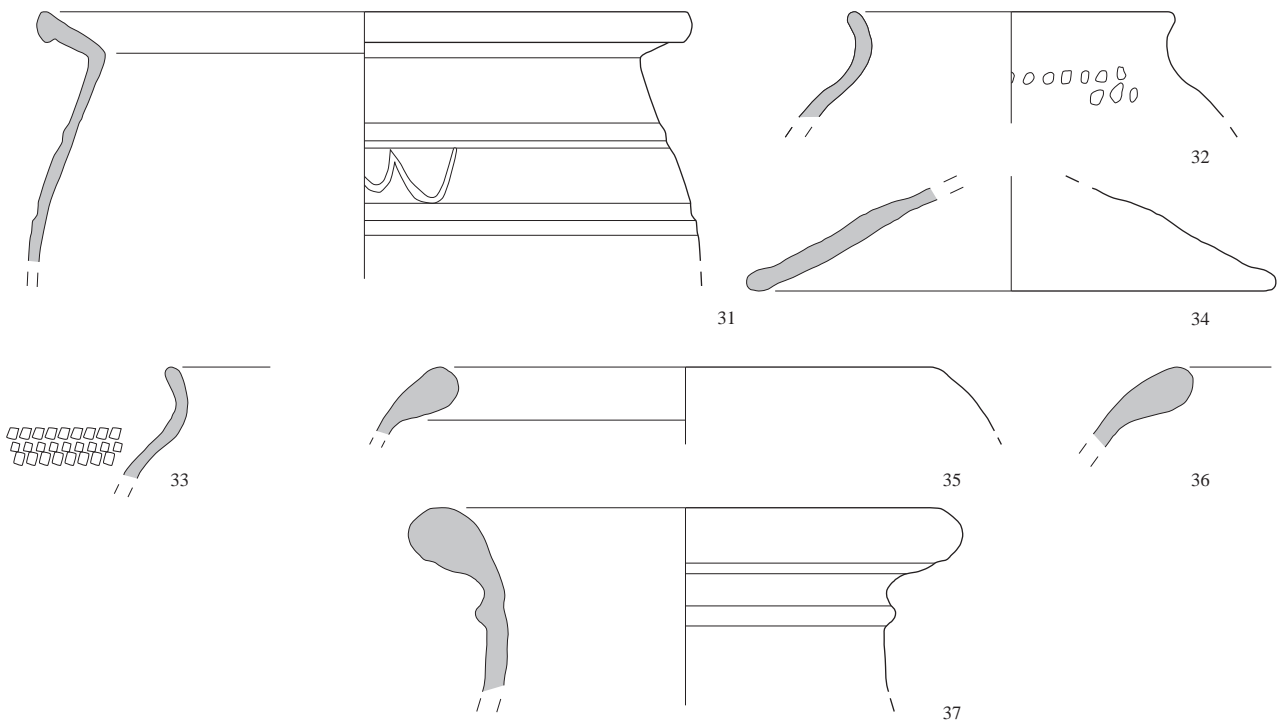


Les Rues-des-Vignes [59] 2008
Rue du Cimetière

Figure 119 : La céramique de l'ensemble 1021
(19-30) (horizon 5)

Archéopole 2011





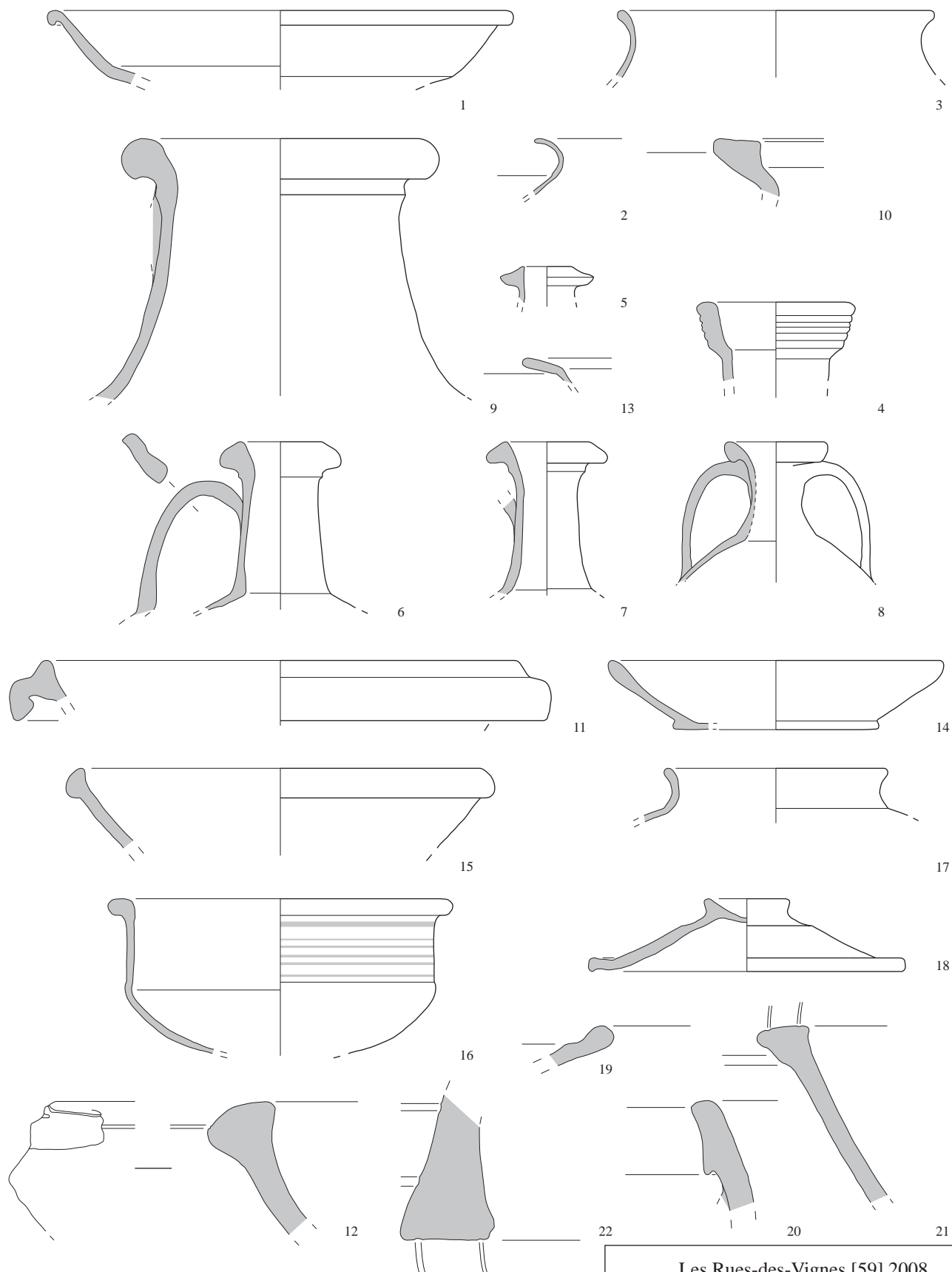
Les Rues-des-Vignes [59] 2008
Rue du Cimetière

Figure 120 : La céramique de l'ensemble 1021
(31-37) (horizon 5)

Comparaison des horizons 2, 5 et 6 avec des ensembles régionaux (% NMI)

Archéopole 2011



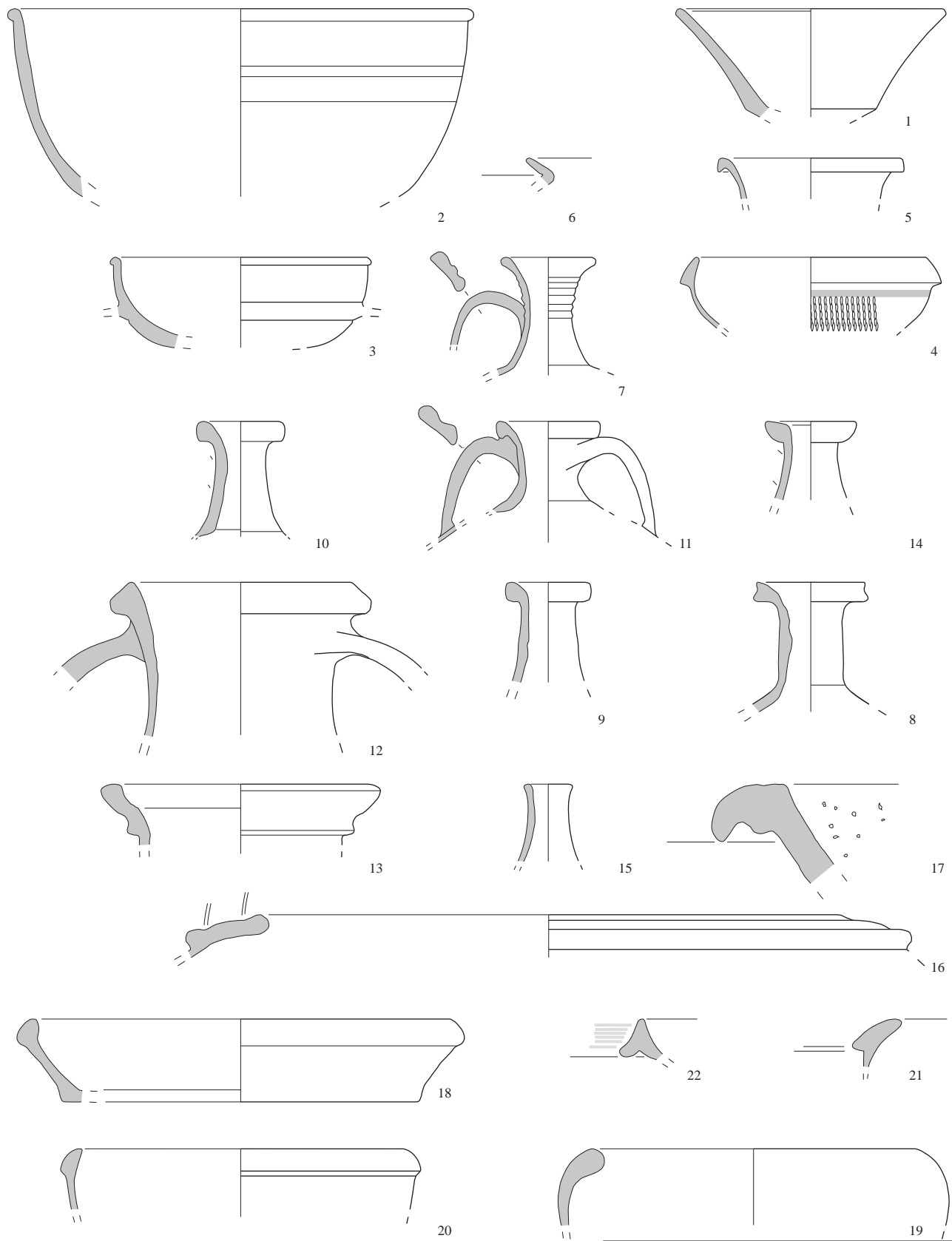


Les Rues-des-Vignes [59] 2008
Rue du Cimetière

Figure 121 : La céramique de l'ensemble 1310
(horizon 6)

Archéopole 2011



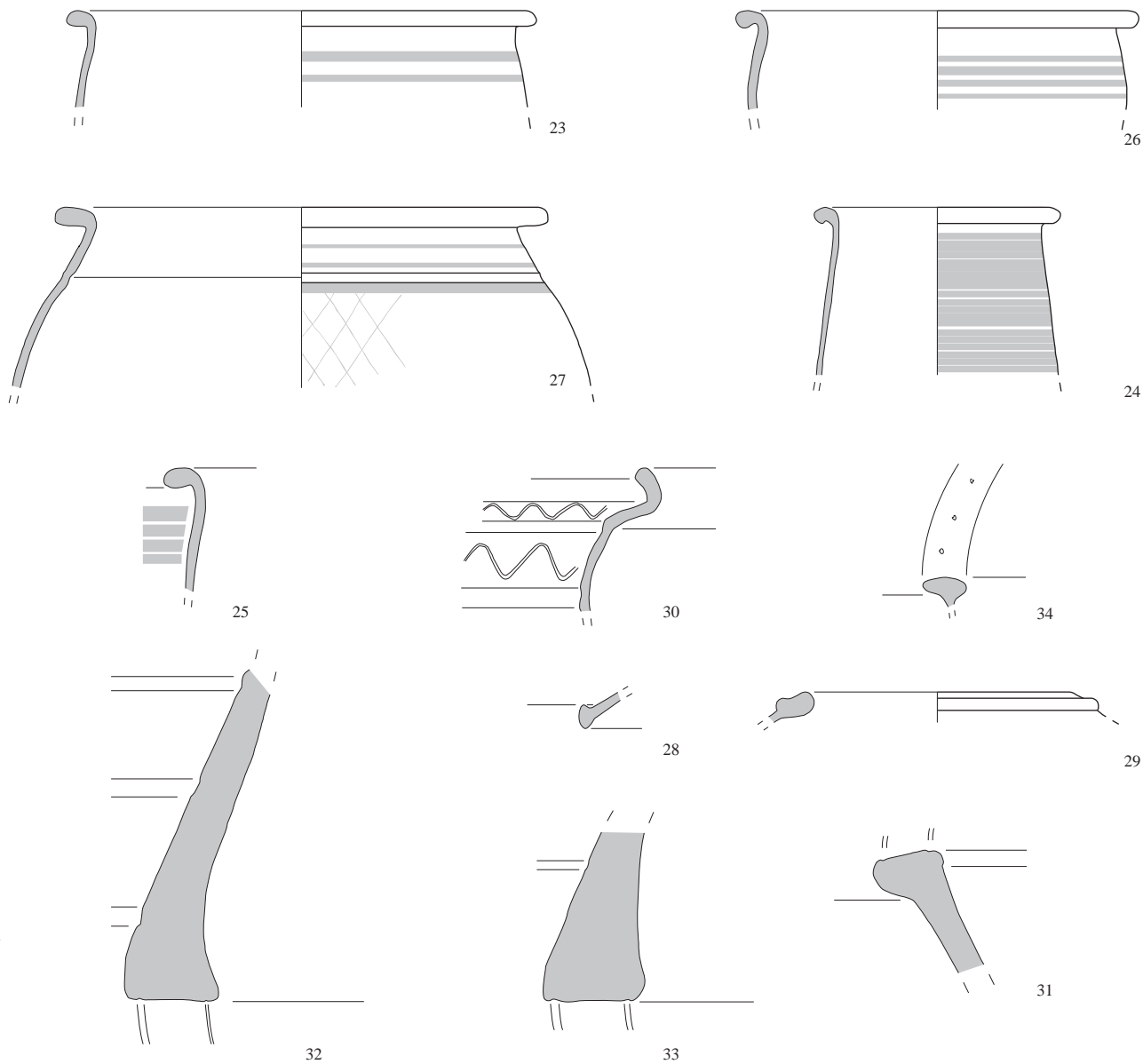


Les Rues-des-Vignes [59] 2008
Rue du Cimetière

Figure 122 : La céramique de l'ensemble
1225-1226 (1-22) (horizon 7)

Archéopole 2011





Les Rues-des-Vignes [59] 2008
Rue du Cimetière

Figure 123 : La céramique de l'ensemble
1225-1226 (23-33) (horizon 7)

Archéopole 2011



II.4.2. L'industrie en silex du site des Rues-des-Vignes « Rue du Cimetière/Rue du Stade »

Marianne Deckers

II.4.2.1. Introduction

À la demande de Rémi Blondeau, responsable de l'opération archéologique menée sur la commune des Rues-des-Vignes « Rue du Cimetière/Rue du Stade », une étude du mobilier lithique a été réalisée. Elle porte sur un ensemble de pièces issu de structures attribuées de la période Hallstattienne au début du Bas-Empire romain et dans une moindre mesure, de structures non datées. Les données exploitables à partir du corpus ne permettent pas des analyses très poussées. La caractérisation des industries en matières siliceuses associées aux phases d'occupations diachroniques renvoie à différents volets d'investigation : l'identification des matières premières et leur gestion, la définition des productions, la gestion des supports et la typologie de l'outillage.

Si la persistance d'une industrie lithique est à présent prouvée pour les périodes protohistoriques (Martial, 1992; Lefevre, 2000; Prost, 2002 et Daire, 2007), la proximité d'un atelier de potiers gallo-romain « Les Quatre Bornes », où des estèques de potiers sur éclat de silex ont été observés, atteste de l'intérêt que peut également représenter les études des industries lithiques des périodes romaines.

En première analyse, la présence d'artefacts plus anciens sur le site et l'hétérogénéité de la série n'élimine pas la possibilité d'un apport accidentel et/ou de réutilisation d'éléments préhistoriques.

Maintes pièces portent des traces irrégulières d'enfouissement et de rouille qui peuvent attester du caractère résiduel du lot. Ces ébréchures sont parfois peu différenciables des marques d'utilisation. Rappelons que le risque, dans le cas d'occupations diachroniques, est d'être confronté à un palimpseste d'industries malaisément discernables.

II.4.2.2. Présentation de la série

La série est issue du remplissage de structures attribuées aux époques protohistoriques à romaine (**Fig.124**), fouillées lors du diagnostic en 2006 et mises au jour sur la surface retenue pour l'opération de fouille en 2008.

Au total, 411 éléments ont été dénombrés pour un poids global de 11266,7g. Le nombre d'outils s'élève à 18, soit un pourcentage de transformation des produits de débitage de 0,06. Ce chiffre s'explique par la faible représentation de l'outillage au sein de la série.

Le décompte s'établit comme suit : 201 éclats (dont 13 outils), 4 esquilles, 4 lamelles, 3 lames (dont 1 outil), 3 fragments de haches polies, 2 percuteurs, 1 nucléus, 1 flanc de nucléus, 1 outil sur bloc, 1 bloc de matière première⁹⁵ et 190 débris.

⁹⁵Le terme de blocs de matière première désigne des blocs au volume susceptible d'être débitable.

1505	Sablière	11	0	GR
1515	Fosse	3	0	GR
1517	Fosse	1	0	GR
1524	Puits	6	0	GR
1531	Puits	2	0	GR
1534	Fosse	1	0	GR
1536	Fossé	1	0	Ind.
1560	Plot calcaire	1	0	GR
1583	Bât.1/pièce 2	8	0	GR
1584	Bât.1/pièce 1	4	0	GR
1586	str.V	6	0	Ind.
1588	épendage	10	2	Ind.
1001-1002	Fossés	1	0	GR
str.127		2	0	Ind.
SEP.1186	Sépulture	1	1	GR
str.145		1	1	Ind.

figure 124: Décompte global de l'industrie lithique par ensembles chronologiques

Les fossés 1021 et 1028, attribués à la période gallo-romaine, concentrent le mobilier le plus abondant, respectivement 39 et 29 pièces.

L'examen des surfaces des éléments ont permis de relever une altération par la patine pour 65 éléments, soit 15,81%. L'altération du silex sous l'action du feu concerne 91 pièces, quasi exclusivement des débris, chauffées (n=10) et brûlées (n=81), soit 22,14%. Les traces de chauffe sont donc particulièrement importantes au sein du corpus.

Sur un assemblage trouvé dans 78 structures et dans 6 intersections, seuls 39 d'entre elles ne présentent pas d'artefacts ayant subi l'action du feu. Les concentrations supérieures ou égales à 5 ont été observées dans les fossés 1021 et 1028, la sablière 1033, la fosse (étable) 1225 et le cellier 1304. Les trois premières structures se situent à proximité de fours ou foyers, les deux dernières concernent des bâtiments. Seuls les foyers 1211 et 1337 ont livré du mobilier brûlé.

II.4.2.3. Caractérisation des matières premières

La caractérisation et le processus d'acquisition du silex repose sur une démarche de cartographie et d'échantillonnage de gîtes. Cette démarche est corrélée à une analyse comparative de la série archéologique avec les échantillons géologiques constituant progressivement la récente lithothèque de la Direction de l'Archéologie Préventive de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (DAPCAD). Celle-ci permet l'identification et la caractérisation des formations siliceuses secondaire à tertiaire, locales ou exogènes (Spiennes, Grand-Pressigny, silex de Meusnes...). L'échantillonnage n'est pas encore suffisamment dense et ne permet pas la reconstitution de la totalité des chaînes évolutives de profils topographiques. L'échelle d'analyse repose sur la situation de l'échantillon dans un contexte paléogéographique et sur la description macroscopique (examens des zones interne, endocorticale et corticale; texture, transparence et inclusions bioclastes).

Les ressources en silex recensées sur le site sont peu variées, classées en types et sous-types :

II.4.2.3.1. Le silex local A

Le silex local A correspond au silex de faciès du Coniacien (C4, Crétacé supérieur), à cortex blanc crayeux, présent en affleurements à proximité immédiate du site, le long de l'Escaut, aujourd'hui canalisé. Ce matériau est largement majoritaire, il totalise 68,13% du nombre de pièces pour 58,61% du poids total. Rappelons qu'un nombre important d'éléments du corpus, soit près de 20%, témoigne d'une altération du silex sous l'action du feu et est indéterminé. Des observations réalisées sur le terrain ont permis la reconnaissance sous les limons pléistocènes de niveaux de craie du Coniacien, niveaux atteints entre 4 et 6m de profondeur sous le niveau de décapage. Les différences au niveau de la matrice du silex A nous ont conduits à définir trois sous-types :

Le silex A1

Près de 65% des artefacts ont été réalisés à partir de ce silex. La matrice hétérogène noire à gris-noir, parfois beige à brune, est chargée en structures millimétriques et inframillimétriques blanchâtres. Le cortex est peu épais et rugueux. Il s'agit d'un matériau à granulométrie fine, de bonne qualité.

Le silex A2

Le silex A2 correspond à un silex brun translucide, à grain fin et à matrice homogène. Selon toute vraisemblance, il s'agit d'une variation de teinte de zones sous-corticales du silex A1. Il constitue 1,95% du nombre de pièces.

Le silex A3

Le silex A3 (1,22% du nombre total), est un silex noir à gris-noir, d'aspect cireux. La matrice est homogène, constituée de structures grises centimétriques peu abondantes.

II.4.2.3.2. Le silex gris, d'origine indéterminée (silex D)

Sous ce type sont rassemblés les matières siliceuses à matrice grise opaque, aux nuances claires à foncées, constituée de structures infra millimétriques et centimétriques noires ou blanches. Seuls 0,49% des éléments ont été réalisés à partir de ce matériau.

II.4.2.3.3. Le silex gris clair, d'origine indéterminée

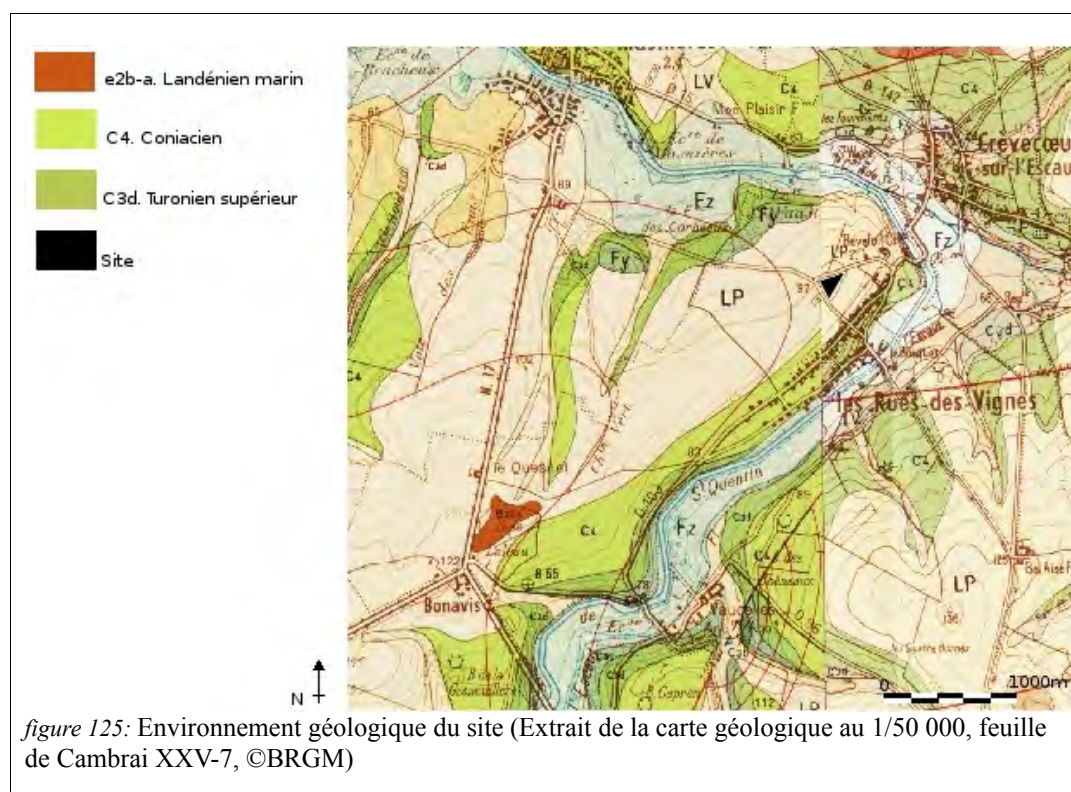
Le silex gris clair est un silex à grain très fin, présentant de rares inclusions infra millimétriques blanchâtres. Il a été observé sous la forme d'un fragment mésial de lame de hache. La gîtologie de ce silex n'a pas pu être déterminée.

II.4.2.4. Économie des matières premières

Pour 68,86% des éléments de la série, la matière première a été identifiée. Le silex de type A représente 68,13% de l'industrie lithique mise au jour sur le site. L'acquisition des matières premières apparaît ostensiblement tournée vers les ressources locales. Ce matériau, issu des horizons du Coniacien, est de bonne qualité, récolté en position primaire. Les gîtes d'approvisionnement les plus proches sont situés dans les formations du plateau créacé (C4), entaillées par l'Escaut. D'après la carte géologique du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) (**Fig.125**), ils sont présents en affleurements le long de l'actuel canal de Saint-Quentin. L'observation de terrain a, en outre, permis la reconnaissance de niveaux crayeux créacés coniaciens sous les limons quaternaires. Aucun élément ne traduit un approvisionnement en silex du Turonien supérieur (C3d), à craie grise, dont le gîte, proche du site, affleure dans la vallée de l'Escaut entre Banteux et Marcoing. Cependant, les possibilités de discrimination entre les silex issus d'horizons C3d ou C4 sont délicates en l'absence de cortex et sans une approche pétrographique.

Les matériaux de type D ou gris clair sont représentés par deux lames de haches, c'est-à-dire à un outillage particulier, sous la forme de produits finis.

Le matériel archéologique étudié ne peut révéler des comportements vis-à-vis de l'acquisition et de la gestion des silex en fonction des périodes et ce, en raison du probable caractère résiduel d'une partie du corpus et/ou d'apports accidentels.



II.4.2.5. Caractérisation des productions

L'ensemble du corpus a permis de distinguer 3 méthodes de production distinctes : le débitage d'éclats et d'éclats laminaires/lamellaire, les produits laminaires et lamellaires.

II.4.2.5.1. Le débitage d'éclats et d'éclats laminaires/lamellaire

Pour l'ensemble de la série, la production d'éclats et d'éclats laminaires/lamellaire est majoritaire. En effet, les 198 éclats et outils sur éclat représentent près de la moitié du corpus auxquels s'ajoutent 3 éclats de module allongé. Cette production est obtenue à partir du silex coniacien local, à l'exception d'un élément en silex D. La lecture des surfaces et des stigmates sur les produits témoigne d'un débitage par percussion directe au percuteur dur. Les parties proximales sont caractérisées par un talon lisse, cortical ou mixte, le bulbe est marqué et souvent esquillé. Les éclats partiellement corticaux sont dominants, viennent ensuite les éclats sans cortex, les éclats totalement corticaux (dont éclats d'entame ou d'épannelage) sont rares. Au sein des éclats partiellement corticaux, certains éclats se rapportent à la mise en forme de nucléus, qualifiés de sous-entames. L'importance des surfaces corticales indiquent une exploitation des rognons peu poussée : 68% des éclats bruts et retouchés ont conservé une plage corticale égale ou supérieure à la moitié de la face dorsale.

De nombreux éclats sont réfléchis, il s'agit de ratés courts, détachés prématurément. Un accident de taille de type Siret ou « burin de Siret » (Siret, 1933) a également été identifié (1021-sd.124), il s'agit d'un plan de fracture non recherché passant par le point d'impact. L'accident a divisé ici l'éclat en deux parties suivant l'axe de débitage.

Seul un nucléus en silex crétacé local a été observé (str. 127). Au stade d'abandon, il ne permet pas d'en relever le type. Le flanc de nucléus (1001), en silex A1, témoigne de surfaces d'enlèvements orthogonaux.

Cet assemblage, de par l'origine de la matière première et le choix du mode de production, semble faire écho à la notion de technologie expédiente.

Au sein de cette production, 7 éclats se distinguent nettement par leur module et témoignent d'une recherche de grands supports. Les pièces corticales sont principalement représentées et le recours au silex local de type A est attesté, sans que puissent être ici évoquées une stratégie de division du travail de débitage et/ou de façonnage ou une économie dans la gestion de la matière première, eu égard au faible nombre de pièces. L'examen des faces dorsales témoigne d'un débitage majoritairement unipolaire. Les talons lisses, les bulbes proéminents et esquillés, les lancettes, les ondes prononcées, révèlent l'usage d'un débitage par percussion directe au percuteur dur.

La plupart de ces éclats sont recouverts d'un voile de patine gris, deux d'entre eux présentent une patine blanche (1002 et 1003).

Ces produits de débitage et outils ont été trouvés dans le remplissage ou en surface des structures 1002(n=1), 1003 (n=1) et plus abondamment au sein de l'épendage 1588 (n=5). Cet épendage correspond à

un substrat remanié issu, selon toute vraisemblance, du puits réalisé par le Conseil Général du Nord.

Selon toute vraisemblance, ces éclats, différenciés de l'ensemble du corpus par leur facture et leur module, pourraient être rattachés à une période plus ancienne. L'analyse des dimensions des éclats bruts et des outils sur éclats montre les valeurs moyennes suivantes :

- pour la longueur, elle est de 81 mm;
- pour la largeur, elle est de 48,5 mm;
- pour l'épaisseur, elle est de 15 mm.

Ces mesures révèlent une recherche de produits longs, larges et épais. L'indice d'allongement moyen est plus élevé dans la catégorie des éclats bruts (1,8 contre 1,4).

II.4.2.5.2. Les produits laminaires et lamellaires

La production laminaire est représentée par 2 produits bruts et 1 outil (**Fig.126**). Ces éléments témoignent d'un débitage unipolaire comme le confirme l'examen des faces supérieures des lames.

Ces supports ne sont pas entiers et n'apparaissent pas de belle facture, à l'exception d'une lame à 2 pans, de section triangulaire, aux bords réguliers retouchés, rappelant les lames retouchées néolithiques. Il s'agit de la seule lame issue d'un débitage laminaire *stricto sensu*. La régularité des bords, la rectitude de la nervure pourraient être les indices d'un débitage par percussion indirecte, sans correspondance dans la série.

US	Type de silex	L	l	Ép.	Talon	Conservation	Dénomination
1283-1	A?	51	26	7	fracturé	fragment proximal	lame retouchée
1045	Ind.	33	17	3	fracturé/lisse	fragment proximal	lame
1001	A1	63	20	8	lisse	fragment proximal	lame

figure 126: Dimensions maximales (mm) des lames.

Concernant la production lamellaire, seules 4 lamelles ont été décomptées (**Fig.127**). Les bords apparaissent peu réguliers et ne sont pas parallèles. Seul le fragment proximal de la lamelle 1451 possède un talon facetté, résultant d'une préparation du plan de frappe. Le débitage est unipolaire comme en témoigne les négatifs d'enlèvements antérieurs.

US	Type de silex	L	l	Ép.	Talon	Conservation	Dénomination
1451	A2	32	14	4	facetté	fragment proximal	lamelle
1045	Ind.	16	16	2		fragment mésial	lamelle
1586	A1	45	15	5	fracturé	entière	lamelle
1028	A1	30	12	3	fracturé	entière	lamelle

figure 127: Dimensions maximales (mm) des lamelles.

Dans l'état actuel de nos connaissances, rappelons que les productions lamellaires, comme laminaires, sont quasi inexistantes pour les périodes post-préhistoriques.

II.4.2.6. Typologie de l'outillage

L'effectif des outils s'élève à 18 : 8 éclats retouchés, 4 grattoirs, 3 fragments de hache polie, 1 racloir double, 1 lame retouchée et 1 outil sur bloc.

Les éclats retouchés sont exclusivement réalisés en silex coniacien local. Ces éclats, de morphologie variée, se caractérisent par une retouche directe courte, semi-abrupte ou abrupte, subparallèle. Seul l'élément 1021-sd.122 présente une retouche inverse. Le support de l'outil SEP.1186 correspond probablement à un éclat de ravivage en tenant compte sur la surface dorsale de négatifs d'enlèvements réfléchis. Sur la partie distale du bord gauche, il présente une retouche courte abrupte.

Les grattoirs sont de morphologie variée et ont majoritairement pour support un éclat court. L'indice d'allongement moyen est de 1. La retouche est directe courte, abrupte et semi-abrupte, subparallèle sur front convexe et déployée sur les bords. Seul l'élément 1028 présente une retouche inverse s'étendant à la totalité du pourtour.

La pièce 1588-2 est aménagée sur éclat long partiellement cortical dont le rapport L/l est de 1,5. Le front est aménagé sur le bord distal du support et s'étend au bord gauche; la retouche est directe courte abrupte subparallèle. Cette catégorie d'outils est en silex coniacien local.

Les haches polies sont représentées uniquement sous la forme de fragments (n=3), de section ovale. Il s'agit de deux talons (1292 et str. 145) et d'un fragment mésial de lames de hache (1081).

L'observation des matériaux utilisés semblent témoigner de sources d'approvisionnement variées : silex A, D et gris clair.

Le racloir double (1003), est aménagé sur éclat long partiellement cortical en silex indéterminé (type A?). Il présente une retouche directe longue convexe semi-abrupte et rasante, subparallèle et écailleuse, sur

les bords distal et senestre. Sur le bord droit, il se caractérise par une retouche directe longue et courte, rasante et semi-abrupte, scalariforme et écailleuse. Une troncature oblique a été observée sur l'extrémité distale de la pièce, modifiant la section de l'outil. Cette dernière n'est pas altérée par une patine blanche, perceptible sur l'ensemble de la pièce, et témoigne bien de sa réutilisation. Ce racloir double a été attribué au Paléolithique moyen.

Un fragment proximal de lame large retouchée (1283-1), vraisemblablement en silex coniacien, a été enregistré. La longueur conservée est de 51 mm pour une largeur de 32 mm et une épaisseur de 7 mm. Les bords symétriques s'incurvent au niveau de l'extrémité proximale convexe, ils ont été aménagés par retouche directe continue, courte, abrupte et semi-abrupte. La section transversale de la pièce est triangulaire produite par l'arête longitudinale en face dorsale. Elle présente une face ventrale plane, marqué par un poli brillant, et témoigne d'une production investie, rappelant les lames néolithiques. L'observation de la face supérieure indique un débitage unipolaire.

L'outil sur bloc, en silex local noir de type A, est de section rectangulaire et de très fruste fracture. Il s'agit d'une plaquette aux bords abrupts (158x48x35mm). Il porte sur l'un des deux bords latéraux une retouche abrupte à délinéation convexe et des écrasements ou mâchures dus à une utilisation à plat. Des éclatements sont également observables en face inférieure de l'outil. Le travail de percussion est ici exclu. En outre, aucun côté ne présente de traces de percussion par un autre outil.

L'observation de zones d'utilisation, localisées à la seule face inférieure de la pièce, marquées par des écrasements et des éclatements, et l'absence de traces de percussion par un autre outil, témoigne d'un usage à plat. Si, en l'absence d'une étude fonctionnelle, nous ne pouvons identifier son domaine d'activité, nous supposons que cet outil inhabituel a pu être réservé à la régularisation de matériau tendre, tels une râpe ou un rabot.

7. Conclusion

La série des Rues-des-Vignes est *a fortiori* résiduelle, caractérisée par des pièces portant des traces irrégulières d'enfouissement, des traces de rouille ou des enlèvements frais et récents, indiquant une position remaniée. Elle est principalement représentée par des éclats bruts et de rares outils sur éclat, totalisant près de la moitié de l'effectif. L'autre moitié concerne des débris.

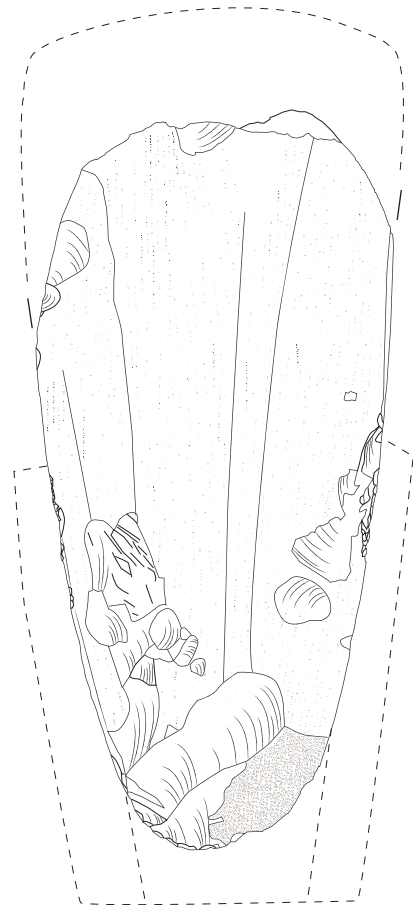
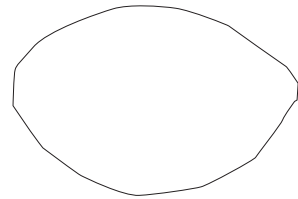
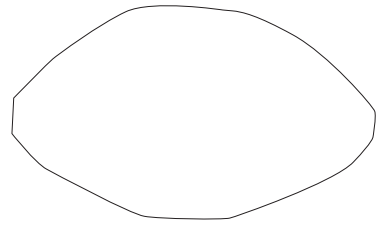
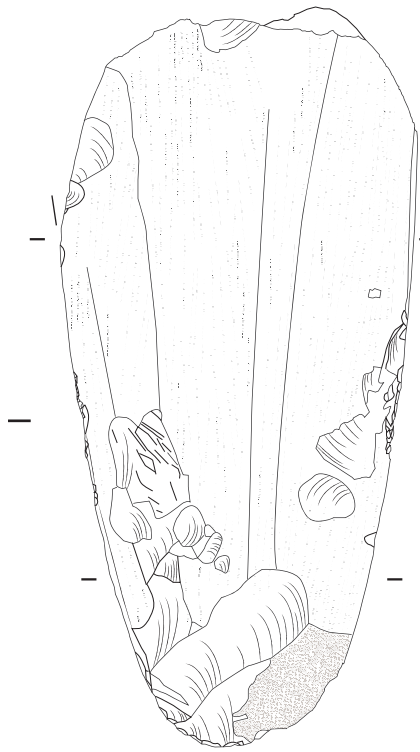
La composition de cette série ne témoigne pas ou très peu des différentes étapes des chaînes opératoires. Seuls un nucléus de modèle réduit au stade d'abandon et un flanc constituent les déchets de débitage. Cependant, les méthodes sont simples. La lecture des surfaces et des stigmates sur les différents produits indique un débitage par percussion directe dure. Les éclats bruts et retouchés ont majoritairement conservé une plage corticale égale ou supérieure à la moitié de la surface supérieure. Le corpus révèle une forte prédominance de l'utilisation du silex crétacé noir présents sur place. Ces différents caractères semblent renvoyer à la notion de technologie expédiente bien que le cycle d'utilisation des pièces est inconnu.

Par voie de conséquence (allusion faite au caractère résiduel du lot), l'étude lithique n'a pu envisager de nombreux aspects (modalités d'acquisition et de gestion des matières premières ; choix culturels, économiques et techniques ; reconstitution des chaînes opératoires ; représentation des supports au sein de l'outillage et dominantes ; marqueurs chronologiques).

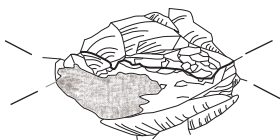
Si le mobilier n'autorise aucune analyse chrono-culturelle stricte, certains points méritent cependant d'être soulevés. La présence de 7 éclats longs, distincts de l'ensemble de la série par la facture et le module, illustre une production plus ancienne. En outre, une éventuelle réutilisation d'artefacts ne peut être ignorée : fragment de lame large à deux pans à retouches bilatérales, fragments de haches polies. L'unique produit laminaire peut trouver des correspondances sur les sites néolithiques régionaux, comme celui d'Arleux où un fragment mésial de lame retouchée à deux pans, large de 31mm, en silex coniacien, a été découvert (Julien, 2009). Il pourrait également s'inscrire dans la série de lames assez larges (entre 30 et 40mm) du Néolithique moyen II, définie par Françoise Bostyn (Bostyn, 2006). Les caractères techno-typologiques de ces pièces laissent penser qu'il s'agit d'artefacts préhistoriques en position secondaire, comme le souligne leur état de surface altéré. Rappelons, en outre, que l'industrie laminaire se raréfie à partir de l'âge du Bronze.

Le taux élevé d'éléments brûlés, de l'ordre de 22%, a attiré notre attention et peut poser questions. Les concentrations supérieures ou égales à 5 ont été observées dans des structures proches de fours ou de foyers ou au sein de bâtiments. Hypothétiquement, ces pièces, altérées sous l'action du feu et rejetées, peuvent renvoyer à une activité particulière liée à l'utilisation d'un certain type de fours.

L'assemblage lithique des Rues-des-Vignes évoque le caractère diachronique de l'occupation et laisse augurer un potentiel archéologique Néolithique de proximité .



proposition de l'emmanchement



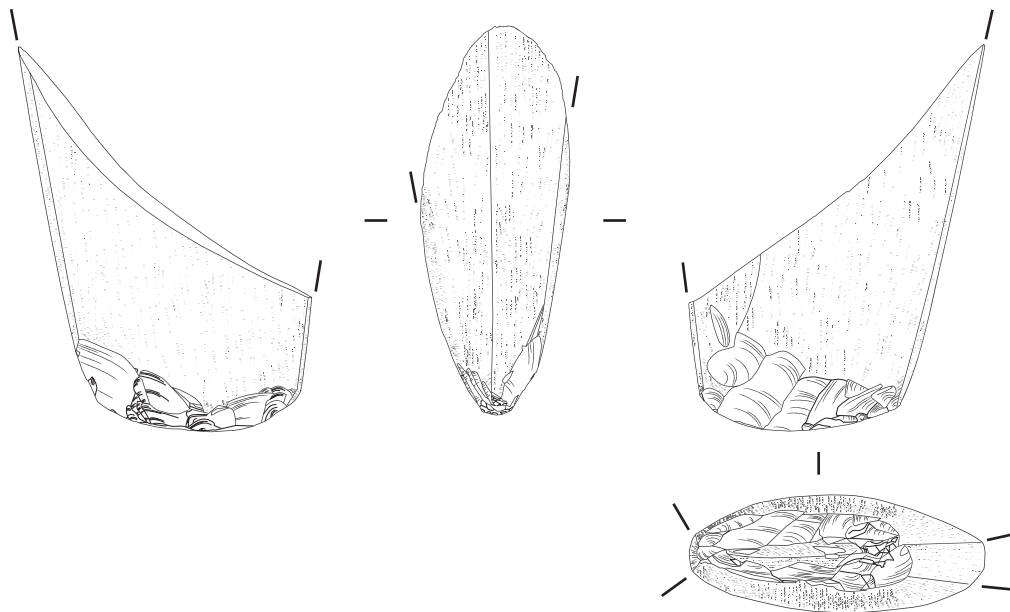
1292 sd 191 talon et partie mésiale de hache polie



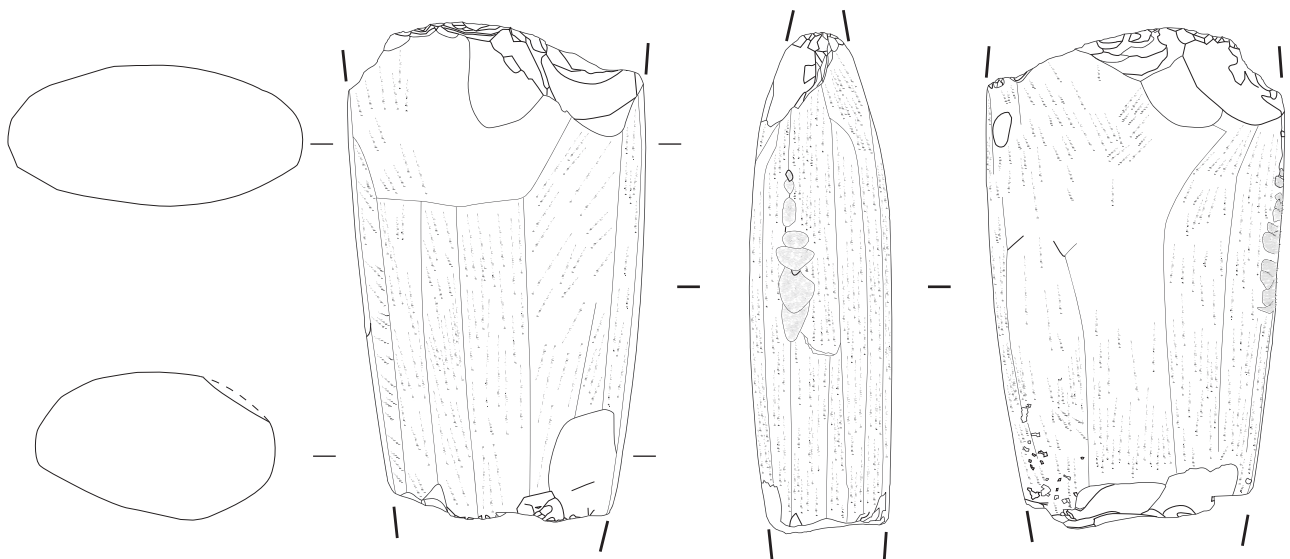
Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière
Figure 128 - Le mobilier lithique (pl.1)

R. Blondeau 2010

0 1 5 cm

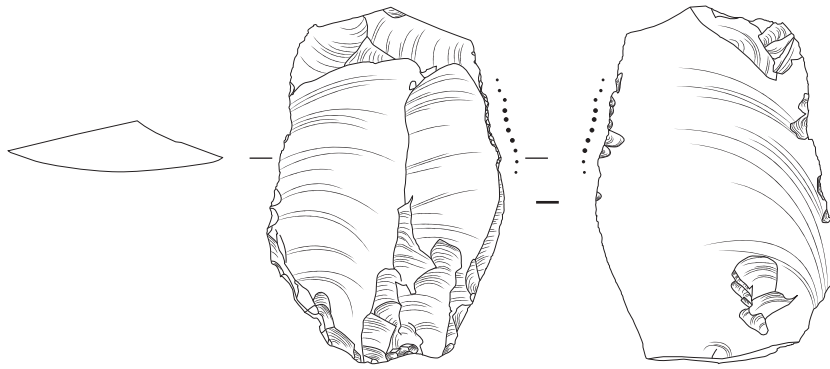


rdv diag 2006 st 145 - fragment de hache polie (talon)

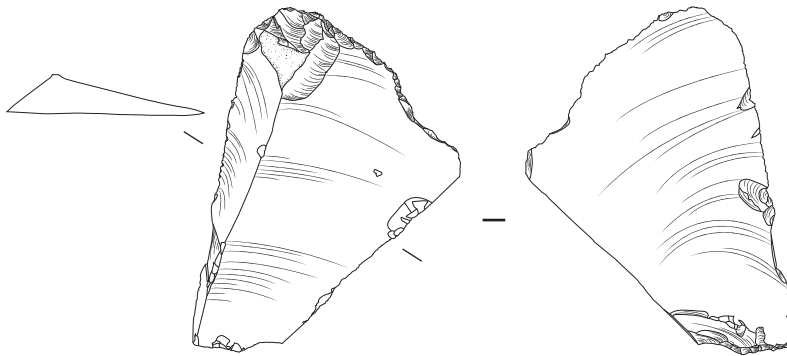


1081 hache polie

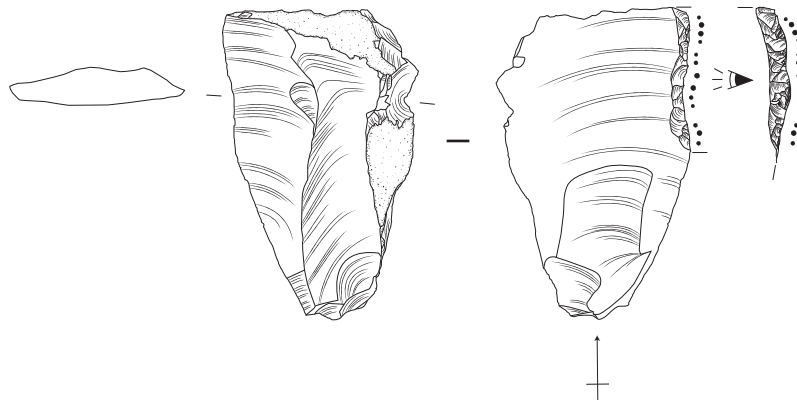
	<p>Les Rues-des-Vignes 2008 Rue du Cimetière</p>
	<p>Figure 129 - Le mobilier lithique (pl.2)</p>
<p>R. Blondeau 2010</p>	



1021 sd 122 (creusement est) éclat avec traces d'abrasions

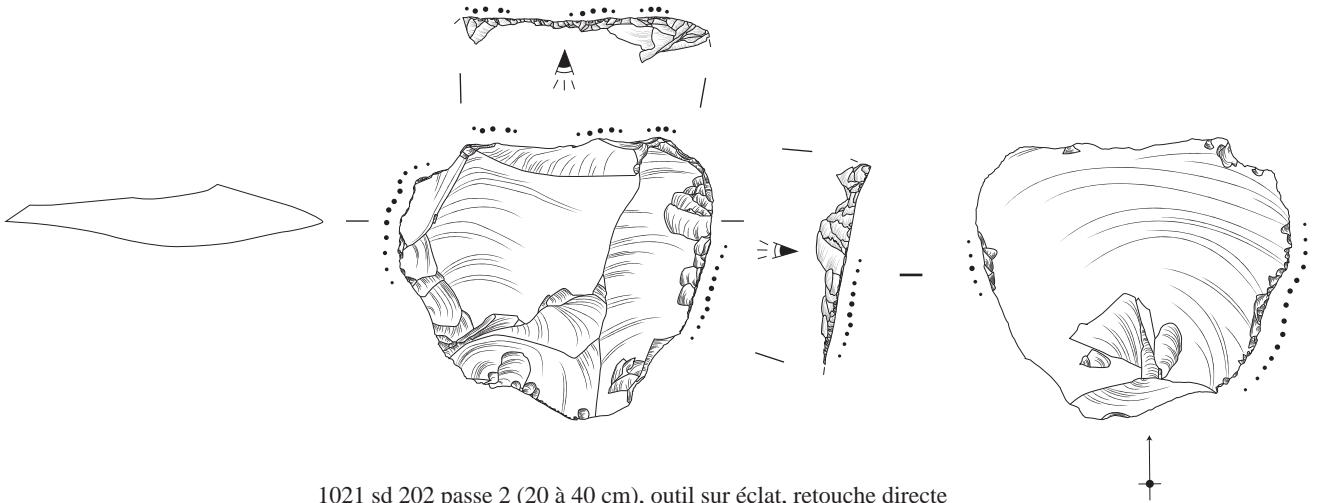


1021 sd 122 outil sur éclat, avec retouche directe courte, semi-abrupte distale.

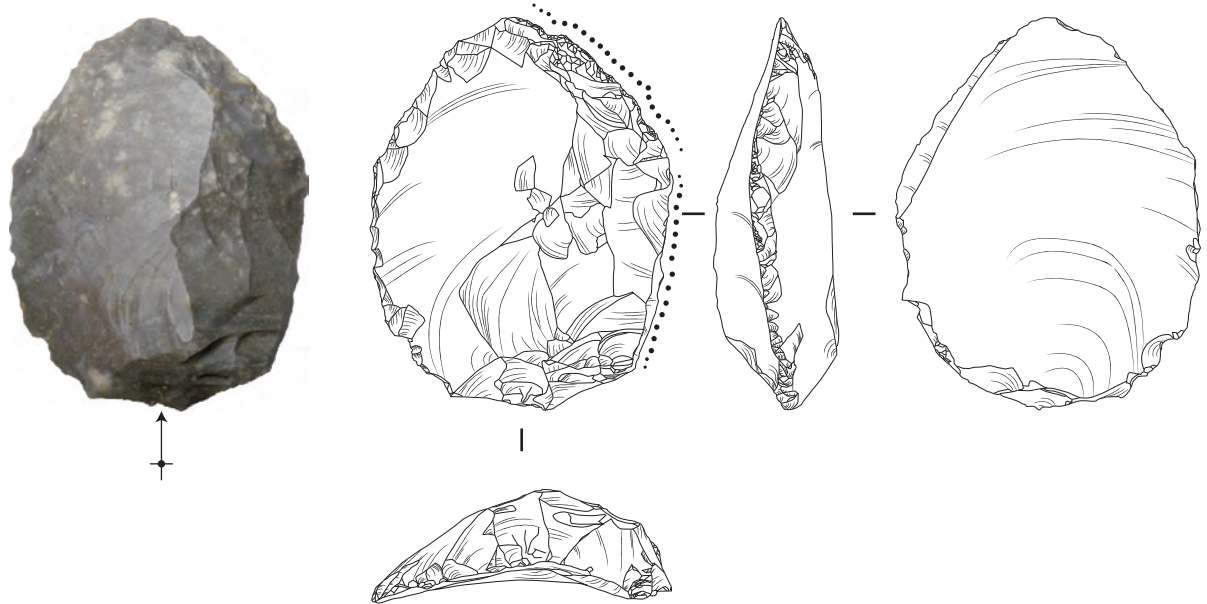


1021 sd 122 sd Q outil sur éclat, retouche inverse semi-abrupte sur bord gauche

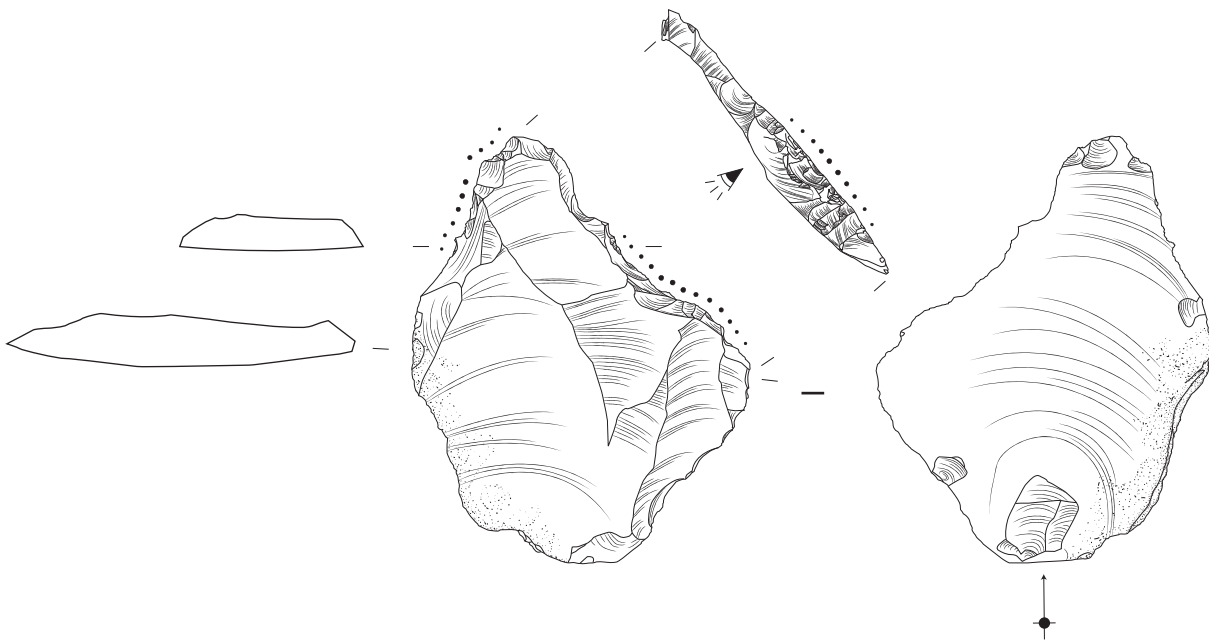
	<p>Les Rues-des-Vignes 2008 Rue du Cimetière</p>
	<p>Figure 130 - Le mobilier lithique (pl.3)</p>
<p>R. Blondeau 2010</p>	



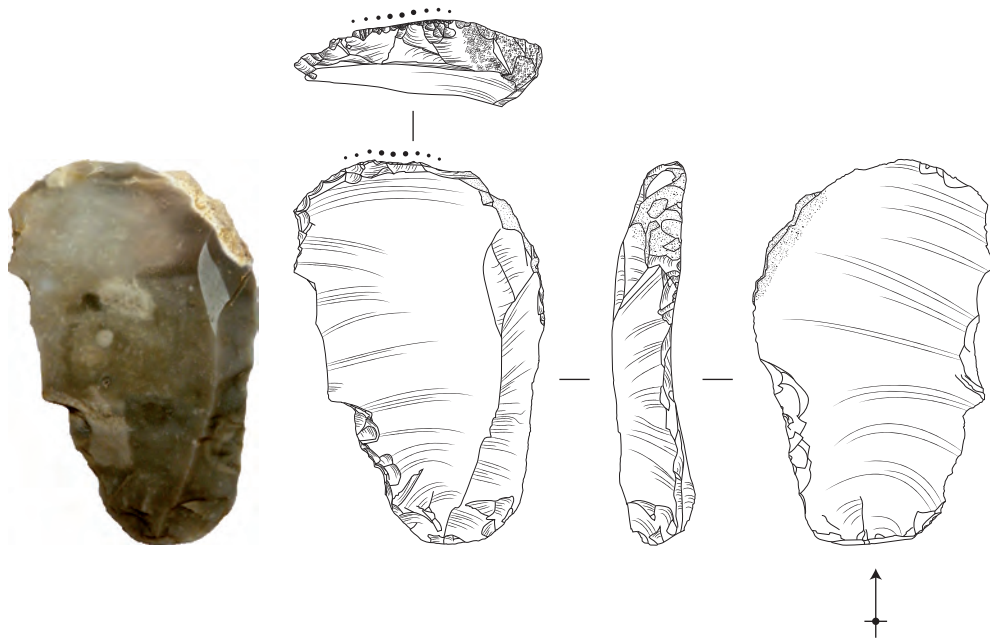
1021 sd 202 passe 2 (20 à 40 cm), outil sur éclat, retouche directe courte rasante et semi-abrupte en distale et subparallèle sur bord droit.



1028 sd 224 grattoir retouche inverse courte abrupte subparallèle, le front s'étend à la totalité du pourtour, pièce abîmée en raison des nombreux écrasements liés à son utilisation.



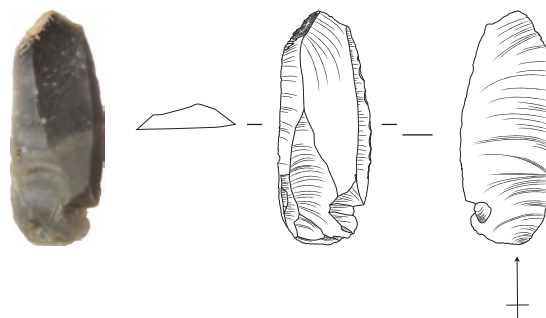
1022 sd 163 : outil sur éclat retouche directe continue courte semi-abrupte sur bord droit



1028 sd 180 : éclat retouché, retouche directe courte, convexe semi-abrupte distale



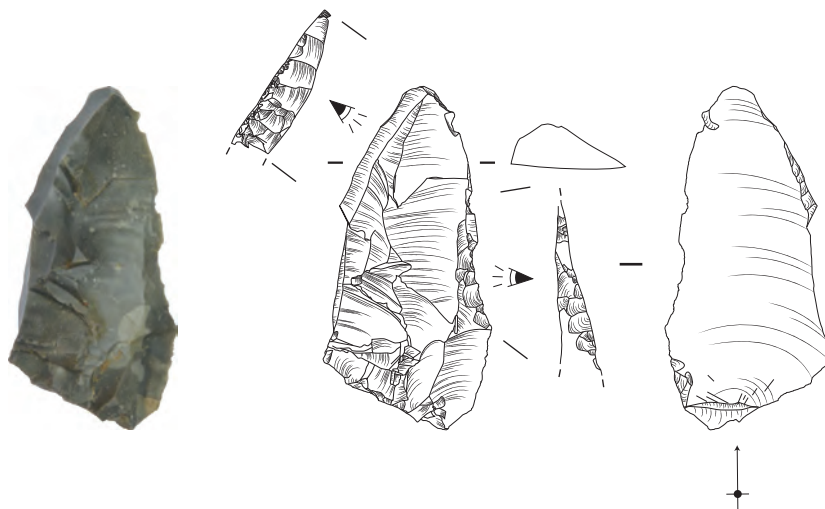
1045-1 lame, fragment proximal non retouché



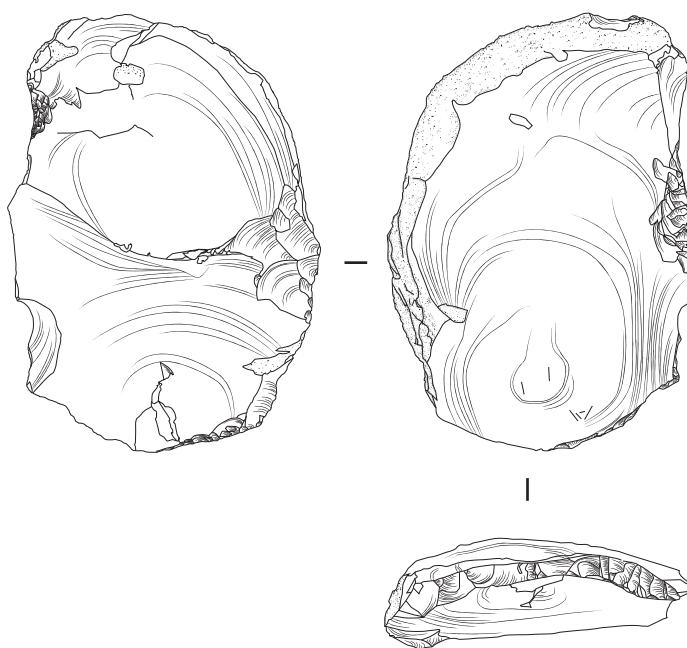
1028 lamelle non retouchée, talon fracturé



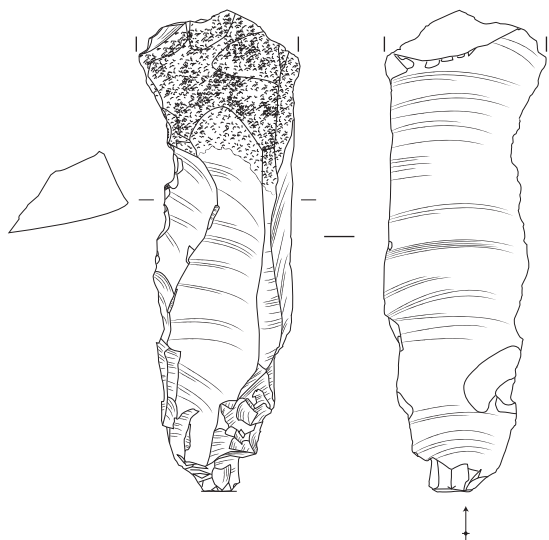
1045-2 fragment mésial d'une lamelle non retouchée



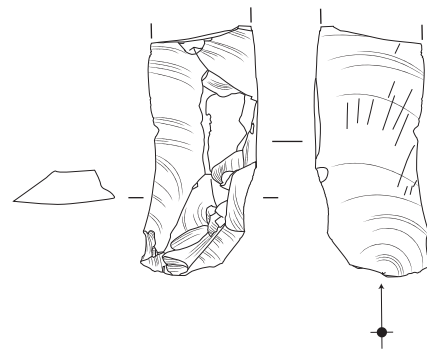
1186 (inrap sep 100), éclat retouché (éclat de ravivage, avec trace de raté de taille, négatifs d'éclats réfléchis), retouche directe courte abrupte sur bord gauche (en partie distale)



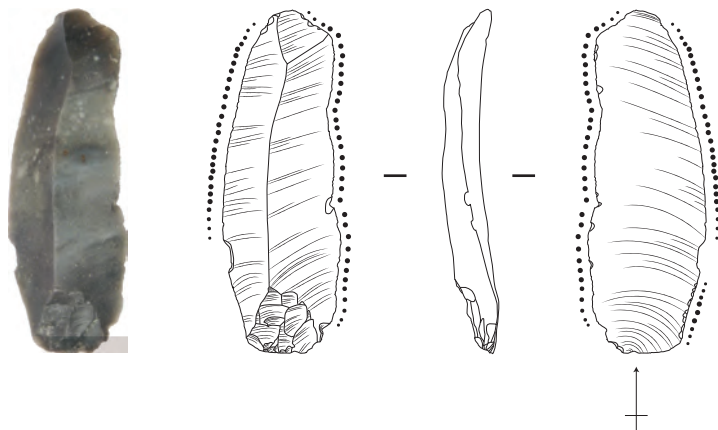
1234 outil sur éclat, retouche inverse courte abrupte parallèle basale



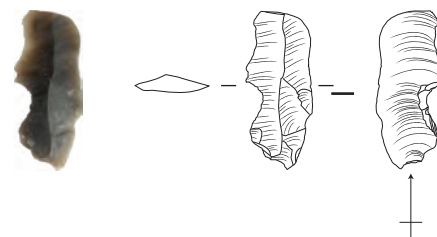
1001 sd 74 lame non retouchée, fragment proximal



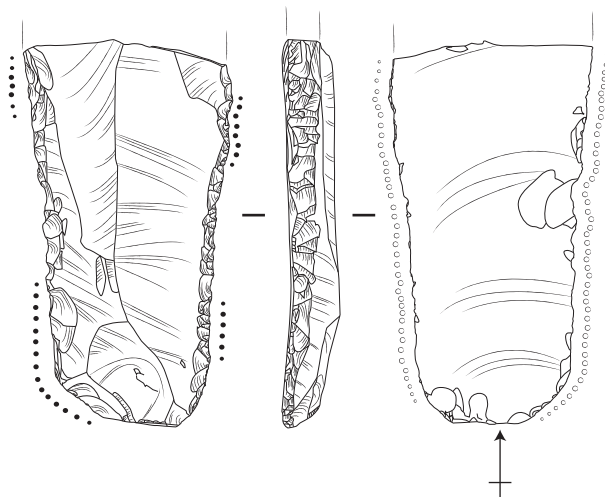
1451 lamelle non retouchée



1586 lamelle non retouchée et traces d'abrasions

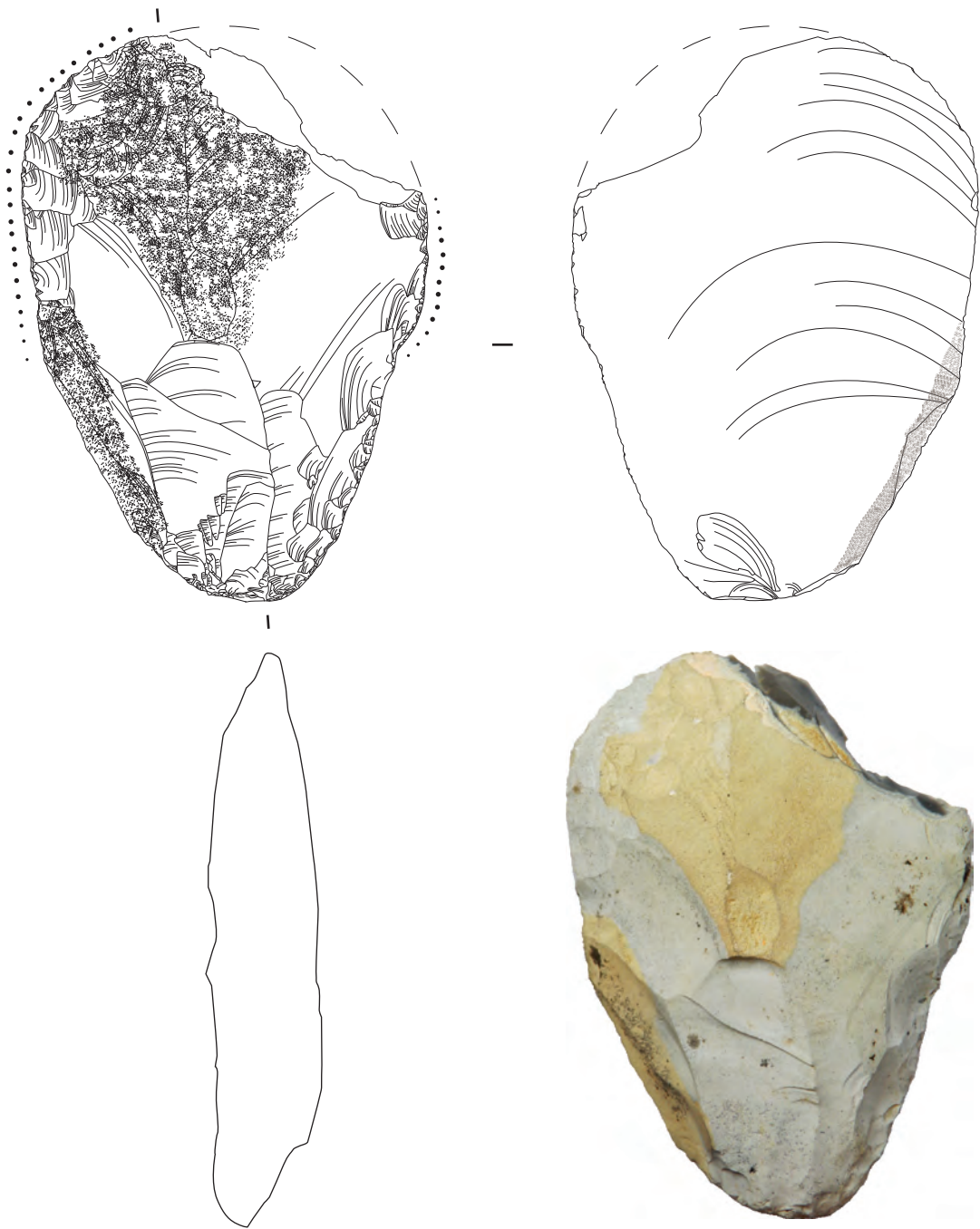


1586 éclat lamellaire non retouché, réfléchi



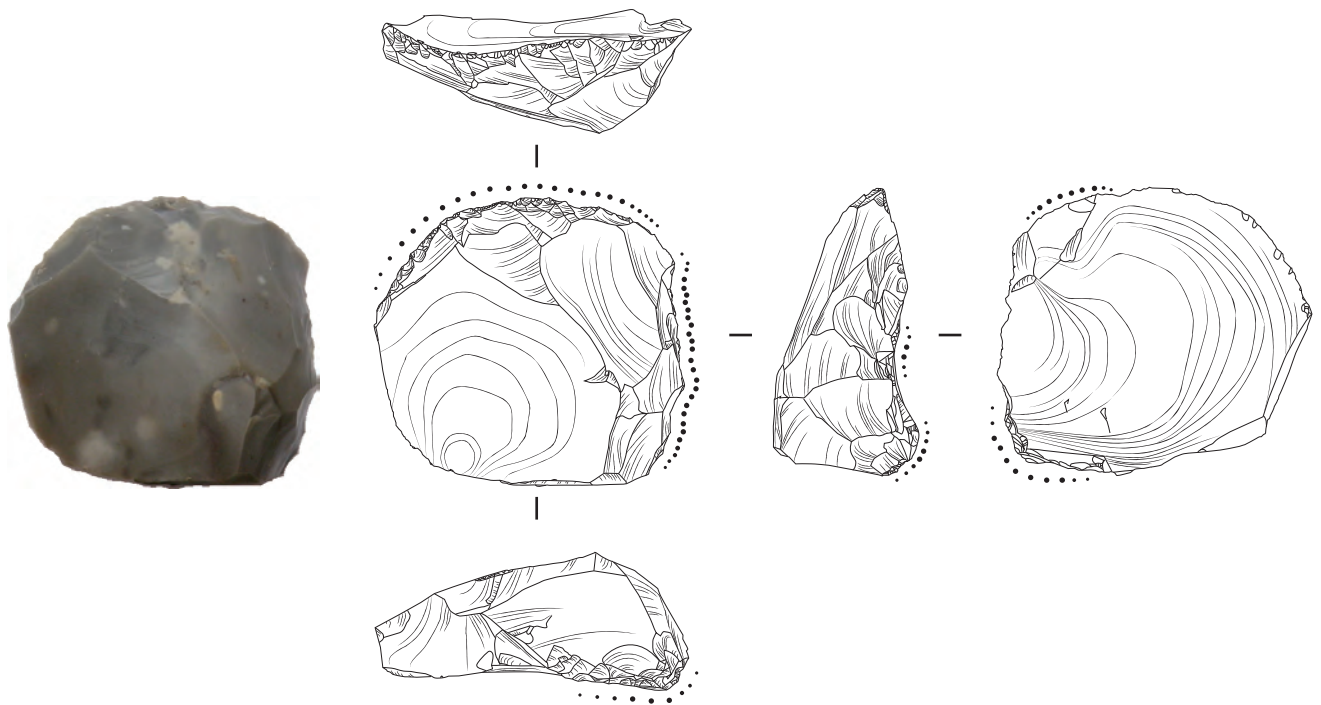
1283-1 sd 277

	<p>Les Rues-des-Vignes 2008 Rue du Cimetière</p>
	<p>Figure 135 - Le mobilier lithique (pl.8)</p>
<p>R. Blondeau 2010</p>	



1003 racloir double avec retouche directe longue, convexe semi-abrupte et rasante, subparallèle et écailleuse, distale et sur bord gauche retouche directe longue et courte, rasante et semi-abrupte, scaliforme et écailleruse, sur bord droit

	Les Rues-des-Vignes 2008 Rue du Cimetière
	<i>Figure 136 - Le mobilier lithique (pl.9)</i>
<small>R. Blondeau 2010</small>	

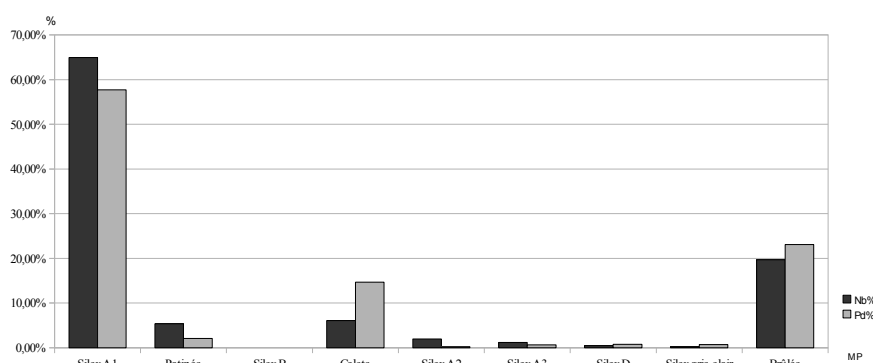


1310-1 grattoir sur éclat de gel, retouche directe courte semi-abrupte subparallèle sur front convexe
 bord : retouche directe longue abrupte.

II.4.2.7. Annexes

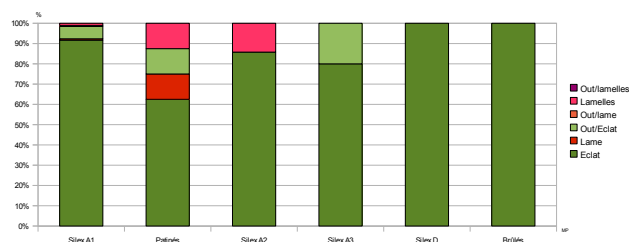
II.4.2.7.1. Répartition par matière première

Mp	Nb	Nb%	Pd	Pd%
Silex A1	267	64,96%	6501,3	57,70%
Patinés	22	5,35%	237,3	2,11%
Silex B	0	0,00%	0	0,00%
Galets	25	6,08%	1654,1	14,68%
Silex A2	8	1,95%	26,6	0,24%
Silex A3	5	1,22%	75,7	0,67%
Silex D	2	0,49%	85,6	0,76%
Silex gris clair	1	0,24%	80,7	0,72%



II.4.2.7.2. Répartition de la production

MP	Eclat	Lame	Out/Eclat	Out/lame	Total
Silex A1	166	1	11	1	181
%	91,71%	0,55%	6,08%	0,55%	1
Patinés	5	1	1	0	8
%	62,50%	12,50%	12,50%	0,00%	1
Silex A2	6	0	0	0	7
%	85,71%	0,00%	0,00%	0,00%	1
Silex A3	4	0	1	0	5
%	80,00%	0,00%	20,00%	0,00%	1
Silex D	1	0	0	0	1
%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1
Brûlés	6	0	0	0	6
%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1
Total toutes variétés confondues	188	2	13	1	208
%	90,38%	0,96%	6,25%	0,48%	100,00%



II.4.3. Les Monnaies

II.4.3.1. Les monnaies issues des structures

I. DOMITIEN, Rome, 81-96.

Légende illisible.

Tête [radiée] à dr.

Légende illisible. []/[]

Personnification debout à g.

Dupondius d'orichalque : 9,05 g ; 6/7 ; 26,1 mm ; usure ? Forte corrosion.

RDV 2006 St 145.

II. LUCILLA sous MARC-AURELE, Rome, 164-167.

]VCILLAEAVG/[

Buste drapé à dr., les cheveux en chignon.

Légende illisible.

Vénus debout à g., tendant une pomme, et tenant un sceptre vertical.

Dupondius (orichalque) : 10,00 g ; 6/7 ; usure 10.

BMC 1189 et pl. 77, n°9 ; *MIR* 16/7.

US 1040 OI 13.

III. JULIA MAMAEA sous SÉVÈRE ALEXANDRE, Rome, 9^{ème} ém. : 228.

IVLIAMA/MAEAAVG

Buste diadémé drapé à dr.

FELICI/TASPVBLICA

Felicitas debout à g., tenant un caducée court oblique, et posant le coude g. sur une colonne.

Denier : 1,89 g ; 7 ; 20,0 mm ; usure 2-3. Boursoufflures à l'avant et au revers, mais la pièce ne semble pas fourrée.

BMC 483-485 et pl. 17, n° 483.

RDV 2006 St. 16.

IV. INDÉTERMINÉ.

Fragment (cassé) d'un bronze du module de l'as. Sur une face, deux traces en forme de triangle.

Ae : [4,93] g.

US 1338 OI 002.

II.4.3.2. Dépôt provenant de sépultures à inhumation

V.TRAJAN, Rome, 105-117.

Légende illisible.
Tête laurée à dr.
Revers lisse.
Sesterce : [21,64] g ; - ; 32,1 mm ; usure 10.
Portrait B3 ou B4 (BESOMBES, *Trajan*).
RDV 2006 St 100-3.

VI.TRAJAN, Rome, 105-117.

Légende illisible.
Tête laurée à dr.
Revers lisse.
Sesterce : 22,78 g ; - ; 33,5 mm ; usure 10. Portrait B3 ou B4.
Le revers porte la trace d'un autre sesterce collé par la corrosion.
US 1077 OI 3.

VII.TRAJAN, Rome, 105-117.

Légende illisible.
Tête laurée à dr.
Revers lisse.
Sesterce : 15,33 g ; - ; 31,6 mm ; usure ?; forte corrosion.
Portrait B3 ou B4.
US 1077 OI 9.

VIII.HADRIEN, Rome, 117-120.

Légende illisible.
Grand buste nu, radié à dr.
Revers lisse.
Dupondius : 10,13 g ; - ; 26,8 mm ; usure 10.
Portrait Ei.
RDV 2006 St 100-2.

IX.HADRIEN, Rome, 125-138.

]NVS/[
Tête [lauré] à dr.
Légende illisible. S/C
Personnification debout à g.
Sesterce : 23,04 g ; 6 ; 31,6 mm ; usure 10.

RDV 2006 St 100-4.

X.HADRIEN, Rome, 125 (?) – 138.

Légende illisible.

Tête ou buste lauré à dr.

Légende illisible.

Personnification debout (à g. ?).

Sesterce : 23,00 g ; 6 ; 32,3 mm ; usure 10.

US 1077 OI 6.

XI.MARC-AURÈLE César sous ANTONIN LE PIEUX, Rome, 140-144.

]CAES[]AVG[

Tête nue à dr.

Légende illisible.

Instruments pontificaux : de g. à dr. : [couteau], aspersion, vase, *lituus*, *simpulum*.

Sesterce : 24,12 g ; 6/7 ; 32,6 mm ; usure 7-8.

BMC 1405.

US 1077 OI 8.

XII.ANTONIN LE PIEUX, Rome, 147.

]PIVS[

Tête laurée à dr.

Légende illisible. Horizontalement : []AVG S/C

Pax debout à g., abaissant une torche enflammée vers un pile d'armes, et tenant une corne d'abondance.

Sesterce : 17,89 g ; 6 ; 29,4 mm ; usure 9.

BMC 1698-1704 et pl. 41, n°4 ; HILL, *Undated coins*, n°775.

US 1077 OI 7.

XIII.MARC-AURÈLE César sous ANTONIN LE PIEUX, Rome, 151-152.

]RELIVSCAESARANT/ON[

Tête nue à dr.

Légende illisible. Horizontalement : HO/NO[] S/C

Honos debout à g., tenant un rameau, et une corne d'abondance.

Sesterce : 23,68 g ; 6/7 ; 31,4 mm ; usure 8/9.

BMC 1914.

US 1077 OI 4.

XIV.FAUSTINE II sous MARC-AURÈLE, Rome, 161-176.

]NA/AV[

Buste drapé à dr., les cheveux en chignon.

Légende illisible. S/C

Hilaritas debout à g., tenant une palme longue posée sur le sol, et une corne d'abondance.

Sesterce : 16,34 g ; 11 ; 31,4 mm ; usure 9.

BMC 911 et pl. 73, n°7 ; *MIR* 15/6.

US 1077 OI 11.

XV.**MARC-AURÈLE**, Rome, 177-180.

MAVRELANTO[]NVS AVGTRPX[

Tête laurée à dr.

Légende illisible. []/[]

Personnification debout à g., tenant (?), et sceptre vertical.

Sesterce : 17,07 g ; 6 ; 31,2 mm ; usure 9.

RDV 2006 St 100-6.

XVI.**COMMODOE**, Rome, 181.

]COMMODOVS/ANTONINVS AVG

Buste lauré, drapé à dr., vu de dos.

]COS III PP []/[]

Felicitas debout à g., tenant un caducée court oblique, et un sceptre légèrement incliné.

Sesterce : 22,56 g ; 6 ; 31,7 x 29,2 mm ; usure 9.

BMC 446 var. (buste d).

RDV 2006 St 102-2.

XVII.**COMMODOE**, Rome, 188-189.

]ANT/[

Tête laurée à dr.

]III[]MP[S/C

Minerve casquée, debout à g., tenant une Victoire, et une lance inversée. A g. : un bouclier rond. A dr. : un trophée contre lequel est posé un bouclier ovale.

Sesterce : 23,34 g ; 5/6 ; flan carré de 26,9 mm ; usure 9.

BMC 629 ou 637.

US 1077 OI 5.

XVIII.**CARACALLA**, Rome, 210.

ANTONINVS PIVS/AVG BRIT

Tête laurée à dr.

PONTIF TRPX III COS III

Concordia assise à g., tenant une patère, et une double corne d'abondance.

Denier : 1,85 g ; 1 ; 19,2 mm ; usure 1-2.

BMC 34 et pl. 53, n° 20 ; HILL, *Septimius Severus*, n° 1151.

RDV 2006 St 102-1.

XIX. CARACALLA, Rome, 215.

ANTONINVSPIVSAVGGERM

Buste radié, cuirassé et drapé à dr., vu de face.

PMTRPXVIIIICOSIIIIPP

Sérapis coiffé d'un *modius*, debout à dr., la tête à g., le bras dr. levé, et tenant un sceptre bouleté vertical.

Antoninien : 3,91 g ; 1 ; 23,4 mm ; usure 2-3.

BMC 130 ; HILL, *Septimius Severus*, n° 1467.

RDV 2006 St 95.

XX. CARACALLA, Rome, 216.

ANTONINVSPIVSAVGGERM

Buste radié, cuirassé et drapé à dr., vu de dos.

PMTRPXVIIIICOSIIIIPP

Jupiter assis à g., tenant une Victoire, et un sceptre vertical. A g., un aigle à g., retournant la tête.

Antoninien : 3,73 g ; 1 ; 22,5 mm ; usure 1.

BMC 158 et pl. 71, n° 15 ; HILL, *Septimius Severus*, n° 1520 (R4).

RDV 2006 St 102-3.

XXI. JULIA MAMAEA sous SÉVÈRE ALEXANDRE, Rome, 4^{ème} ém. : 224.

IVLIA MAMAEA/AVGVSTA

Buste diadémé (stéphanè), drapé à dr. (chevelure à 5 bandes).

VENVS/F/E[-/SC

Vénus trônant à g., tenant un Cupidon, et un sceptre vertical.

As (?) : 10,46 g ; 1 ; 26,4 mm ; usure 1. Flan oblong.

BMC 202-203.

US 1077 OI 10.

XXII. GALLIEN, Rome, printemps – fin 254.

IMP[C]PLICGALLIENVSAVG

Buste radié cuirassé à dr., vu de face.

IOVICO/[]ERVA

Jupiter debout à g., tenant un foudre, et un sceptre vertical.

Antoninien : [1,85] g ; 1h30 ; 21,2 mm ; usure 3-4.

RIC 143 ; *Eauze* 1220 ; *MIR* 25v.

RDV 2006 St 100-1.

XXIII.**POSTUME**, atelier principal, 3^{ème} émission : 261.

IMPCMCASS[]OSTVMVS(.)P(.)F(.)AVG

Buste radié, cuirassé et drapé à dr., vu de face.

]CO/SIIIPP S/C

L'empereur casqué, en habit militaire, debout à g., tenant un globe, et une lance verticale.

Ae double sesterce : 18,45 g ; 5/6 ; 33,05 mm ; usure 2 ; forte corrosion.

BASTIEN, *Postume*, 62-63.

RDV 2006 St 100-5.

XXIV.**POSTUME**, "Cologne", 3^{ème} série, phases 1 et 2 : 263 (?) – 265.

IMP[]OSTV[

Buste radié, cuirassé et drapé à dr., vu de face.

FELICIT[

Felicitas debout à g., tenant un caducée long, et une corne d'abondance.

Antoninien : 1,71 g ; 1 ; 21,4 mm ; usure 2 ; forte corrosion.

ELMER 335 ; *Cunetio* 2411 ou 2414 ; *AGK* 14.

US 1078 OI 12.

II.4.4. Les fibules

Gaëlle Nowik et Samuel Lelarge

1250 sd 127

Fibule en alliage cuivreux. Elle présente une charnière à goupille et un arc à section triangulaire. L'arc est encadré par une série complexe de moulures transversales. Le pied est enrichi d'un décor perlé achevé par un bouton. Le porte ardillon est ajouré. Deux petites perforations situées sur le porte ardillon suggèrent l'insertion d'un décor qui reste indéterminé. L. : 60,5 mm

Feugère type 23c 2c – Datation : 40 à 80 (datation retenue par J. Philippe : modèle connu vers 40 à Lumigny, dans la seconde moitié du I^{er} à Chailly-en-Brie, Fin I^{er} début II^e à Augst. (n° inv. 1250 - sd 127)

1342 - sd 335

Fragment de fibule en fer. Le ressort, le couvre ressort ainsi qu'un morceau de l'ardillon sont conservés. Le type est difficile à identifier à cause de l'état de conservation de cette fibule. L. 14 mm ; l. 20 mm. (n° inv. 1342 - sd 335)

1417 sd 313

Fibule en alliage cuivreux. Elle présente une charnière à goupille repliée vers l'extérieur. L'arc ininterrompu est plat et à des côtes perlées longitudinales. Il est de forme triangulaire à bords convergent vers le pied. L'arc s'élargit à son extrémité et fait office de bouton terminal. Cette fibule présente une surface étamée. L. : 42,8 mm

Feugère type 14c1 - Datation : apparaît vers 10/15 ap. J. -C., produit durant toute la première moitié du I^{er} siècle, en usage jusqu'au premier tiers du II^e siècle. (n° inv. 1417 - sd 313)

1417 - sd 256 - 1

Fibule en alliage cuivreux dont il ne subsiste que l'ardillon et le ressort. Ce dernier est bilatéral à 4 spires et corde externe. L. ardillon/ressort : 73,5 mm.

Feugère type 2b : La datation de ce modèle faute de données chronologiques et rattaché à la datation du modèle 2a des exemplaires en fer. La période principale de diffusion du type 2 est datée des 2^e et 3^e quarts du I^{er} s. av. J.-C.⁹⁶. (n° inv. 1414 - sd 256 - 1)

1417 - sd 256 - 2

Fibule présentant une variante de type Alésia connu sous la référence 21 de la typologie de M. Feugère. Fibule d'époque Augustéenne (datation retenue par J. Phillippe).

Fibule en alliage cuivreux. Elle présente une charnière à quatre spires, dont deux sont manquantes, et corde interne. L'arc est à section semi-elliptique et il est orné d'une double ligne longitudinale à décor incisé.

Le pied plein, qui forme un angle à 90° avec l'arc, est de forme trapézoïdale. Il s'achève par un

⁹⁶ Feugère 1985, p.189.

bouton terminal constitué d'une petite perle en os apportée en ruban. L'adjonction d'un bouton en matériaux n'est pas sans rappeler le type Alésia. Néanmoins, les caractéristiques principales de cette fibule tendent à la rapprocher au type Almgren 16. Toutefois, cet exemplaire se distingue de nouveau par son bouton en os car les Almgren 16⁹⁷ sont dotées d'un bouton en alliage cuivreux. Elles sont datées de la seconde moitié du I^{er} siècle jusqu'au milieu du II^e s.. L. : 40 mm. (n° inv. 1417 - sd 256 - 2)

1583 - 1

Fibule en alliage cuivreux. Elle présente une charnière à goupille repliée vers l'extérieur. L'arc, légèrement courbe, est orné d'une bande perlée longitudinale. La jonction entre l'arc et le pied de la fibule se caractérise par une barre transversale à rigole centrale encadrée de côtes perlée. Le pied, de forme triangulaire, s'achève par deux moulures. Le porte ardillon est plein. L. : 57,5 mm. Feugère type 23 d2 dont un exemplaire connu à Augst est daté de la période Tibère/Claude et quatre autres de la 2^e moitié du I^{er} siècle ap. J.-C.⁹⁸. (n° inv. 1583 - 1)

1583 - 2

Fibule en alliage cuivreux. Sa charnière en goupille est repliée vers l'extérieur. L'arc est presque plat, légèrement courbé et décoré d'une composition symétrique en losange. Les deux triangles opposés le composant présentent respectivement trois séries de petites niches triangulaires aux formes imparfaites décorées d'émaux. Ces derniers sont passablement abîmés en raison d'un séjour prolongé dans le limon. La jonction entre les deux triangles de l'arc est matérialisée par une côte à décor mouluré. Le pourtour de la fibule présente une double rangée de décor incisé. Le pied est séparé de l'arc par deux moulures transversales incisées. Le pied présente un décor zoomorphe, vraisemblablement un reptile. L. 47 mm

Fibule de type Feugère 26b2b - Datation : fin I^{er} début II^{ème}. (n° inv. 1583 - 2)

1584-1028

Feugère 15b – Datation : en général augustéen⁹⁹. (n° inv. 1584)

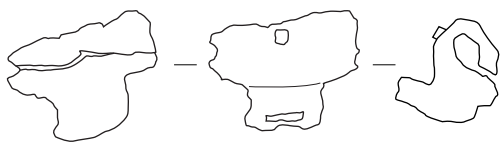
Fibule en alliage cuivreux et à surface étamée. Fibule à charnière à corde interne masquée par un couvre-ressort formé par la tête de l'arc. Elle est dotée d'un arc trapu et courbé séparé du pied par une côte transversale. L'arc présente un décor rubané et le pied se termine en queue de paon. Deux points métalliques situés sur sa face suggèrent la présence d'un disque médian rapporté. L. : 50 mm.

97 Bodart 1997, p162.

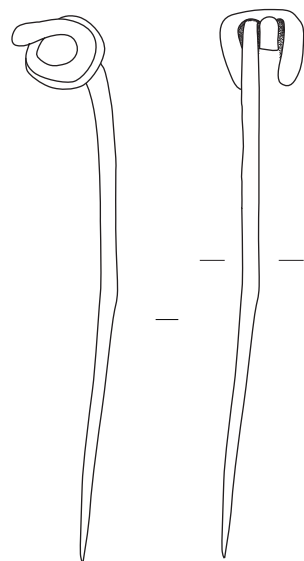
98 Feugère 1985, p.335.

99 Feugère 1985, p.269.

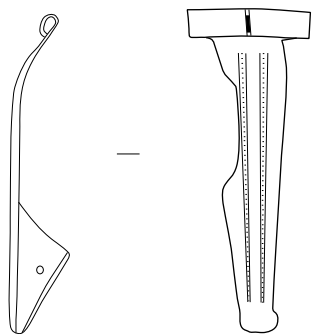
1342 - sd 335
Fgt fibule



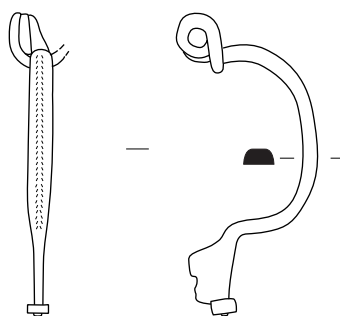
1417 - sd 256 - 1
fibule



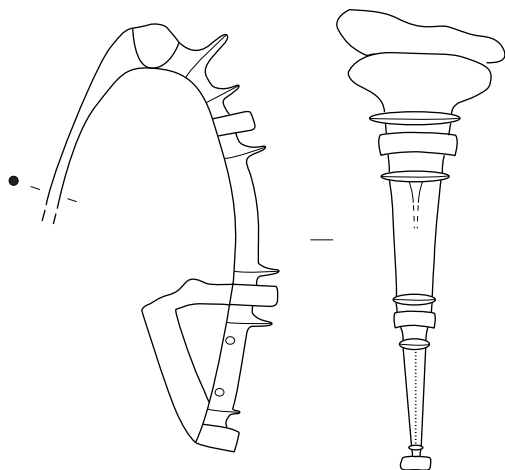
1417 - sd 313
fibule



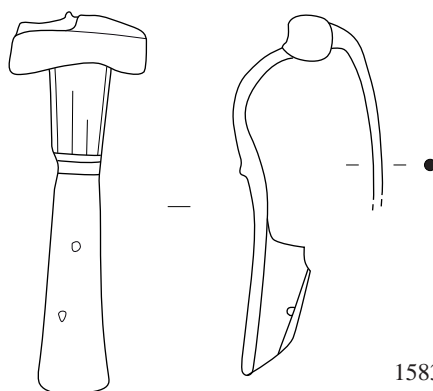
1417 - sd 256 - 2
fibule



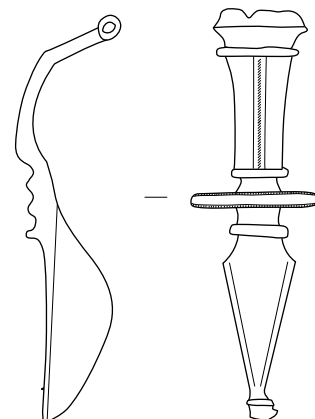
1250 - sd 127
fibule



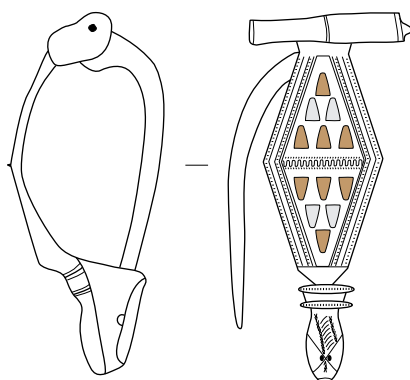
1028
fibule



1583 - 1
fibule



1583 - 2
fibule



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 138 - Les fibules

Archéopole 2011

échelle 1/1

II.4.5. Le verre

Alonso Lucille

II.4.5.1. Méthode

Tri et quantification

La quantification du verre repose sur des critères similaires à ceux utilisés pour le mobilier céramique. Le nombre de reste regroupe l'ensemble des tessons : lèvres, panses, pieds. Le nombre minimum d'individus est estimé à partir des bords. Le tri des tessons s'opère sur des caractéristiques techniques (verre pressé moulé, verre soufflé, couleur) et morphologiques. Lorsque les éclats sont trop petits (inférieure à 0,5 cm²) seul la présence de verre est notée.

Inventaire et catalogue

Le catalogue associé aux éléments isolés donne la description morphologique, la technique de production, le taux de conservation de la lèvre et son diamètre. Il présente aussi la qualité du verre, sa couleur, la référence typologique la plus courante et pour conclure il précise le numéro d'inventaire.

La couleur est assez difficile à déterminer, puisque les chartes utilisées pour les autres matériaux tel que le guide chromatique Munsell, ne prennent pas en compte la transparence du verre. Néanmoins, selon G. Sennequier¹⁰⁰, quatre grandes classes de couleur peuvent être distinguées : les verres colorés artificiellement (ajout d'oxydes...) la gamme chromatique est assez intense (bleu cobalt, jaune ambre, violet, vert émeraude), les verres naturels de teintes bleuâtres ou verdâtres, toutes les nuances sont possibles (provoquées par une présence involontaire d'oxydes métalliques), les verres incolores (effet du bioxyde de manganèse ou de l'antimoine), les verres blanchâtres opalescents.

Si la qualité du verre est essentiellement liée à son épaisseur¹⁰¹, elle est aussi liée à la concentration de filandres et de bulles qui est évaluée grâce à une charte (Fig. 143): rares (1 à 2%), clairsemés (5 à 10 %), modérés (15 à 25 %), abondants (30 à 50 %). La taille des bulles est elle aussi normalisée, les petites font moins d'1/2 mm de diamètre, les moyennes se situent entre 1/2 mm et 3 mm, les grosses entre 3 et 5mm et les très grosses sont d'une taille supérieure à 5 mm.

100SENNEQUIER 1985

101Prise au niveau de la panse : verre très fin moins d'1/2 mm, verre fin 1/2 mm à 2 mm, verre moyen 2 à 3 mm, verre épais supérieur à 3mm.

II.4.5.2. Catalogue et inventaire



Figure 139 : collier de la tombe 1077



Figure 140 : Bracelet et bouteilles de la tombe 1077

1 – Bouteille cylindrique à col haut et lèvres bifides. Le fond plat porte la trace d'arrachement du pontil.

Conservation 30 % ; d. 40mm.

Qualité : Épaisseur indéterminée, présence modérée de petites bulles.

Couleur : Incolore

Référence : Is 102

n°inv. : 1077-V3

2 – Bouteille cylindrique à col haut et lèvres bifides. Le fond plat ne porte pas de trace d'arrachement du pontil.

Conservation 100 % ; d. 44 mm.

Qualité : Épaisseur indéterminée, présence abondante de petites bulles, nombreux filandres sur le col.

Couleur : Incolore

Référence : Is 102

n°inv. : 1077-V2

3 – Bracelet ouvert, aux extrémités « biseautées »

Conservation 100 % ; longueur maximale 72 mm ; largeur maximale 5,7 mm ; d. de la coupe de 0,8 à 1,5 mm.

Couleur : noire

Référence : Type A1

n°inv. : 1077-V1

4 – Perle subsphérique .

Conservation 100 % ; H. 22 mm ; d. 27 mm.

Couleur : pâte de verre bleu cobalt

Référence : Indéterminée

n°inv. : 1560-V1

5 – Perle subsphérique .

Conservation 45 % ; H. 12 mm ; d. ind.

Couleur : pâte de verre bleu cobalt

Référence : Indéterminée

n°inv. : 1291-V1

6 – Fragment de bracelet torsadé.

d. coupe 7 mm ; d. bracelet indéterminé

Couleur : pâte de verre noire

Référence : Type A2

n°inv. : 1073-V1

Non dessiné – Collier composé de 313 perles noires de forme polyédrique oblongue (Fig. 139)

Perle : d. 3 à 5 mm ; Longueur 3 à 8 mm.

Couleur : pâte de verre noire

Référence : Indéterminée

n°inv. : 1077-V4

II.4.5.3. Discussions

Le mobilier en verre de Les-Rues-Des-Vignes se compose de quelques tessons, de deux bouteilles Is. 102 et d'éléments de parure (Fig. 141). Si pour cette dernière catégorie la présence de perles subsphériques bleues est peu originale celle de deux bracelets est plus intéressante, le premier est ouvert et ne porte aucun décor particulier (n°3, fig. 142), le second est ornée d'un décor torsadé (n°6, fig. 142). Dans son article sur les bracelets P. Cosyns stipule que ces bijoux sont typiques de la période gallo-romaine¹⁰². Les artisans antiques utilisaient des bâtonnets de verre riches en oxydes de fer ce qui explique la simplicité de la forme et la profondeur de leur couleur noire. Cette technique diffère des méthodes des verriers laténiens, qui permettait d'obtenir des bijoux aux couleurs vives et aux formes complexes. Dans ce même article l'auteur propose une typologie des bracelets gallo-romains, les deux individus de Les-rues-Des-Vignes sont de type A celui de la sépulture 1077 (n°3) est de variante A1, la second issu de la sépulture 1073 est de variante A2 (n°6).

Les contextes funéraires favorisent la conservation du mobilier notamment du mobilier en verre qui est rare par ailleurs en raison du recyclage dont il fait l'objet. Comme l'attestent les découvertes de Nempont-Saint-Firmin (T 30), Ville-sur-Retoune (T V188) et de Damery la bouteille Is. 102 est déposée dans les

¹⁰²COSYNS 2004.

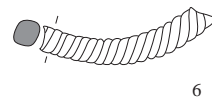
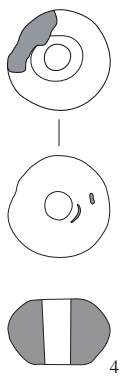
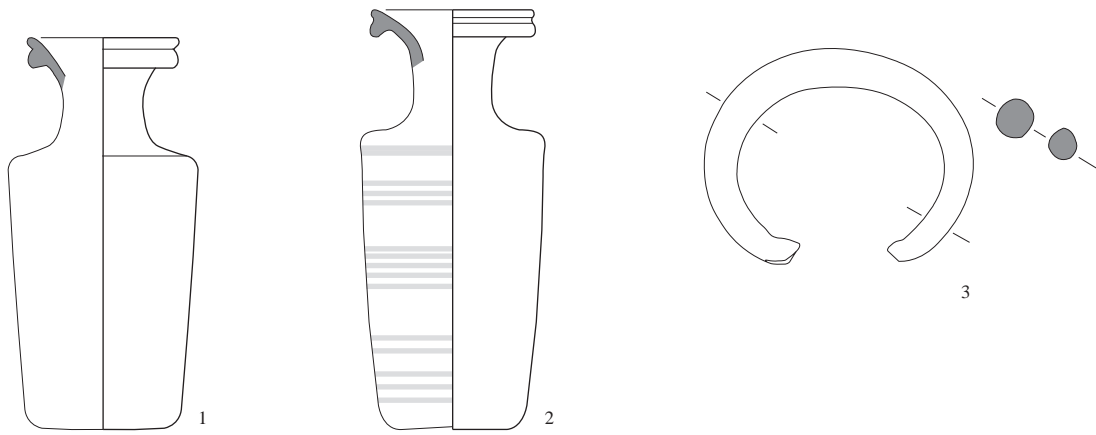
tombes à inhumation du Bas-Empire¹⁰³. Elle est ici associée, dans l'inhumation 1077, à une imitation du gobelet à col tronconique Nb 33, marqueur fort du III^e siècle. Plusieurs monnaies les accompagnent, la plus récente d'entre elles qui peut être considérée comme un *terminus postquem* est une JULIA MAMAEA émise sous Sévère Alexandre en 224.

Au regard de ces différents arguments, la sépulture 1077 est les tombes qui lui sont associées à la phase 11 peuvent être datées de la seconde moitié du III^e siècle. Les autres structures ne peuvent être datées par le verre, un recours aux autres études de mobilier notamment le mobilier céramique est indispensable.

US	St	n°inv.	Type	Forme	Comptage					Couleur	fin 1/2- 2mm	moyen 2-3mm	épais >3mm
					B	P	A	F	NMI				
1001	Fossé						1			Incolore			
1021	Fossé					1				Vert foncé	x		
1021	Fossé			Bouteille				2		Bleu vert			
1073	Inhumation	1		Bracelet	1				1	Noir			
1077	Inhumation	1		Bracelet	1				1	Noir			
1077	Inhumation	3	Is 102	Bouteille	3				1	Incolore		x	x
1077	Inhumation	2	Is 102	Bouteille	1			1	1	Incolore		x	x
1077	Inhumation	4	Collier	Perle	313				1	Noir			
1225	Fosse					2				Bleu vert	x		
1291	Fossé			Perle	1				1	Bleu foncé			
1310	Fosse					1				Bleu vert	x		
1310	Fosse					1				Bleu vert	x		
1310	Fosse			Bouteille		1				Bleu vert		x	
1505	Sablère					1				Vert foncé			x
1560	Solin	1		Perle	1				1	Bleu foncé			
Totaux					321	7	1	3	7				
					332								

figure 141: : inventaire du mobilier

103LELARGE À PARAÎTRE ; STEAD ET AL. 2006 ; CABART *et al.* 1994.



Les-Rues-des-Vignes 2008
Rue du cimetière

Figure 142 - Le verre

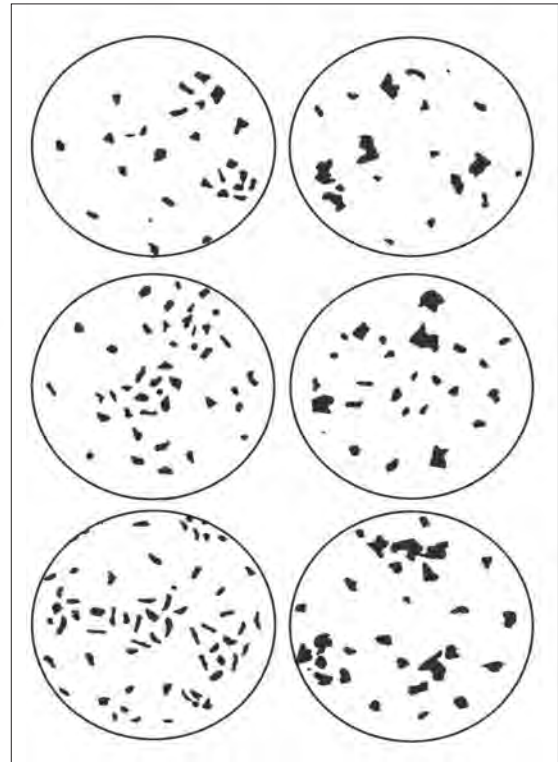
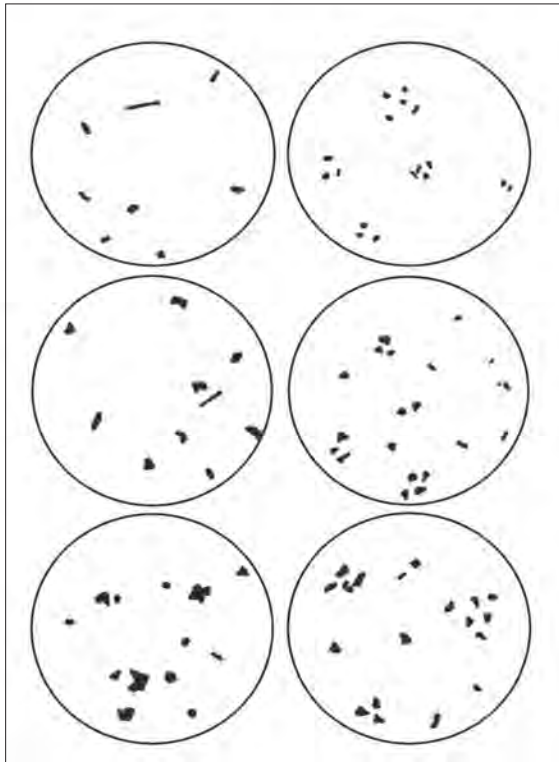
Archéopole 2011

0 1 5 cm

Exceptionnel - de 1 %

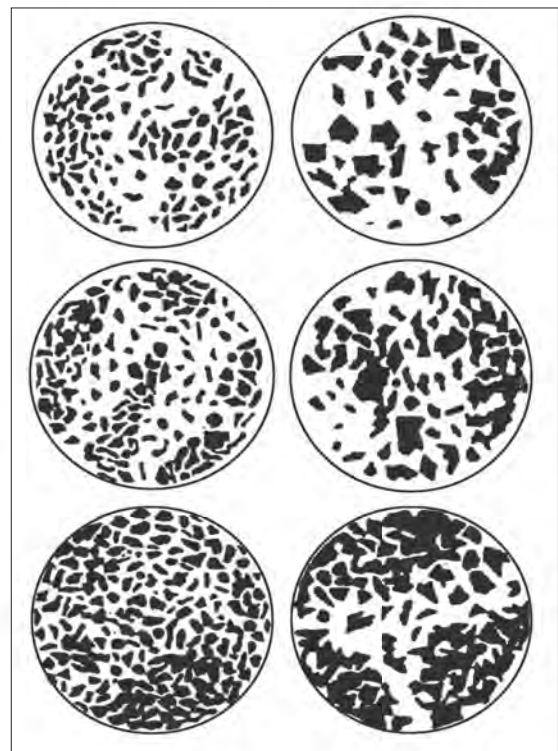
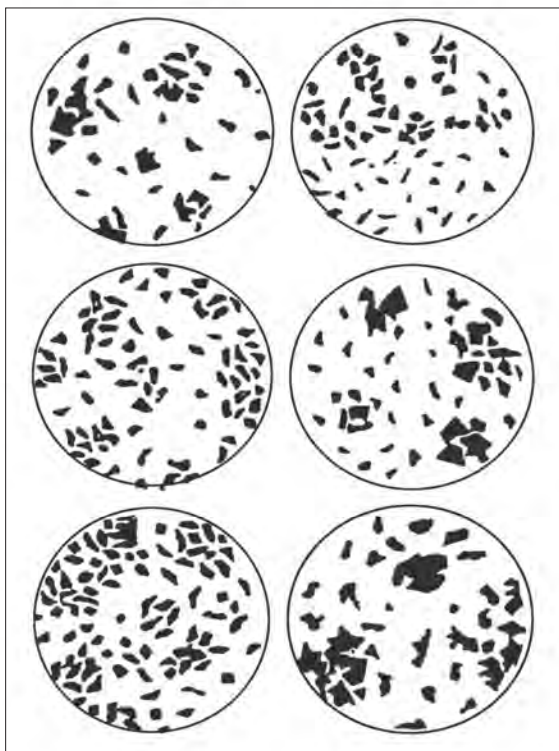
Rare

Clairsemé



Modéré

Abondant



Charte d'estimation quantitative des inclusions (extrait de Orton *et alii* 1993).

Les -Rues-des-Vignes 2008
Rue du cimetière

Figure 143 - Charte de proportion des bulles

II.4.6. les meules

Paul Picavet

II.4.6.1. Catalogue¹⁰⁴

1. Un secteur de *meta* en Arkose d'Haybes/Macquenoise. Diamètre : 35 cm, hauteur maximale : 4,5 cm, hauteur du flanc : 2,7 cm. L'œil, tronconique évasé vers le bas et traversant la meule de part en part, a un diamètre de 2,7 cm et une épaisseur de 4 cm. La face active est inclinée de 3°, et le flanc rentrant de 16° par rapport à la verticale. La surface active est habillée d'un rayonnage composé droit peu régulier. Un bourrelet large de 1,5 cm entoure l'œil, dont la partie supérieure est polie. La face inférieure est piquetée grossièrement.

Prov. : 1(3)417, Sd 256

2. Un secteur de *meta* en Arkose d'Haybes/Macquenoise. Diamètre : 36,3, hauteur maximale : 4,2 cm, hauteur du flanc : 3 cm. L'œil, cylindrique et traversant la meule verticalement, a un diamètre de 3 cm et une épaisseur de 2,8 cm. La face active est inclinée de 2° vers l'intérieur, rendue concave par un frottement répété. Le flanc est rentrant de 30° par rapport à la verticale. Un très léger fantôme de rayonnage est perceptible sur la face active, mais le poli est généralisé, et particulièrement prononcé en partie proximale. La face inférieure est piquetée grossièrement.

Prov. : 1282, Sd 165

3. Un fragment de *catillus* en Arkose d'Haybes/Macquenoise. Epaisseur maximale du fragment : 4 cm. La surface active est polie.

Prov. : 1001, Sd 72, 1^{ère} passe

4. Un secteur de *catillus* en grès feldspathique gris/beige. Diamètre : 57 cm, épaisseur maximale (hauteur du flanc) : 9 cm. La forme de l'œil peut être supposée ovalaire avec logement d'anille en double queue d'aronde, avec une longueur de 18 cm pour une largeur de 10 cm, et une épaisseur de 1 cm. Une encoche verticale large de 3,5 cm, haute de 5,5 cm et profonde de 0,7 cm est creusée en partie inférieure du flanc. Une perforation verticale d'un diamètre de 2,2 cm, peut-être un logement d'anille-crampon, traverse la meule de part en part à 10 cm du flanc. La face supérieure est inclinée de 10°, la face active de 2° en partie proximale et 5° en partie distale. Le flanc est évasé de 6° par rapport à la verticale. Le rebord de la face supérieure est délimité par un bandeau convexe large de 4,5 cm et haut de 0,8 cm. La surface active est usée de manière irrégulière, les éléments grossiers constitutifs de la roche se détachant de la matrice. Quelques cupules sont visibles sur la face supérieure.

Prov. : 1230, surface

5. Deux fragments de *catillus* en grès feldspathique grossier gris/rosé. Diamètre restitué : 71 cm, épaisseur maximale (hauteur du flanc) : 8,5 cm. La face supérieure est inclinée de 9°, la face active de 5°, et le flanc est

104 Le dessin est effectué sur Adobe Illustrator, les photos prises dans le laboratoire d'Archéopole.

évasé de 5°. Le rebord de la face supérieure est délimité par un bandeau plan large de 4,5 cm, haut : 0,7 cm, et incliné de 5° vers l'intérieur de la meule. La face supérieure et le bandeau sont piquetés. La surface active du fragment -a- est concave et polie localement, celle du fragment -b- est usée de manière irrégulière, les éléments grossiers constitutifs de la roche se détachant de la matrice.

Prov. : 1247 (frag. a) et 1225 Sd 315 (frag. b)

6. Deux fragments de *meta* en grès feldspathique grossier beige/rosé. Diamètre restitué : environ 60 cm. La face active est inclinée de 2° (partie distale seule conservée), le flanc est vertical. La surface active est usée de façon irrégulière, mais une bande distale de 2 cm est polie.

Prov. : 1021 Sd 104 (frag. a) et 13(4)17 Sd 256 (frag. b)

7. Un fragment de *meta* en grès feldspathique grossier beige. Le diamètre est estimé supérieur à 49 cm grâce aux stries concentriques présentes sur la surface active. Epaisseur maximale du fragment : 7 cm. La face active est inclinée de 7° en partie mésiale et 15° en partie proximale (ni l'œil ni le flanc ne sont conservés). La face active est marquée de stries concentriques, mais la surface est régulièrement abrasée.

Prov. : 1225 Sd 315

8. Un fragment de *catillus* en grès feldspathique grossier beige. Diamètre estimé : environ 65 cm. Epaisseur maximale (hauteur du flanc) : 8,5 cm. La surface active comporte quelques stries concentriques légères probablement dues à la nature du matériau. Une bande de 1,5 cm de large est polie en partie distale. La face supérieure est dégrossie par piquetage.

Prov. : 1225 Sd 316 (1 fragment et 1 éclat)

9. Six fragments de *catillus* en grès très grossier gris à gros feldspaths rosés. Epaisseur maximale du fragment : 6 cm. Une perforation de 2,7 cm de diamètre, peut-être un logement d'anille-crampon, traverse la meule de part en part verticalement. La surface active présente une usure irrégulière peut-être due à la nature du matériau. Quelques rares rainures sont observables sur la face supérieure.

Prov. : 1226 Sd 225 (frag. a et b), 1584 bât 1 pièce 1 (frag. c), 1417 Sd 313 (2 fragments non identifiables) et 1310 Sd 318 (1 fragment non identifiable).

10. Deux fragments de *meta* en grès grossier gris clair/rosé. Epaisseur maximale des fragments : 8,5 cm. L'usure de la surface active est très régulière à polie. La face inférieure est à peine dégrossie.

Prov. : 1225 Sd 315 (1 fragment et 2 éclats), 1282 (1 fragment).

II.4.6.2. Description

US 1040. Quatre morceaux pluri-centimétriques et deux morceaux centimétriques d'Arkose d'Haybes/Macquenoise altérée, friable, gris clair. Tous les fragments présentent une face plane (de mouture ?).

US 1159. Un morceau pluri-centimétrique d'Arkose d'Haybes/Macquenoise identique à 1040.

US 1310. Un morceau d'Arkose d'Haybes/Macquenoise grise/rosée (brûlée), sans face aménagée. Dimensions : 10 x 5,4 x 3,8 cm.

US 1584. Un éclat d'Arkose d'Haybes/Macquenoise beige. Dimensions : 3,2 x 1,9 x 1 cm.

US 1225 Sd 315 et 1310 Sd 200. Respectivement un fragment et un éclat de meule en arkose (grès feldspathique) à feldspaths blancs/rosés bien cristallisés pluri-millimétriques à centimétriques, et rares micas blancs. Alternance de litages rouges et blancs. Un coup de broche sur une face. Hauteur maximale : 6 cm.

US 1027 Sd 105. Un fragment de meule en grès grossier violet (brûlé ?) à rares éléments pluri-millimétriques. Une face est polie et blanchie.

US 1310 Sd 214, 317 et 321. Douze fragments de meule en roche volcanique vacuolaire grise. Aucune surface travaillée n'est identifiable, la roche est trop altérée.

US 1479. Un fragment de meule en roche volcanique vacuolaire grise. Dimensions : 7,8 x 5,5 x 3 cm. Deux faces sont planes, mais aucune surface travaillée n'est identifiable, la roche est trop altérée.

US 1304 Sd 331. Trois fragments de meule en roche volcanique vacuolaire grise. Aucune surface travaillée n'est identifiable, la roche est trop altérée.

US 1226 Sd 112. Un fragment de meule en roche volcanique vacuolaire grise. Aucune surface travaillée n'est identifiable, la roche est trop altérée.

US 1245. Deux fragments de meule en roche volcanique vacuolaire grise. Aucune surface travaillée n'est identifiable, la roche est trop altérée.

US 1282. Un fragment de meule en roche volcanique vacuolaire grise. Aucune surface travaillée n'est identifiable, la roche est trop altérée.

US 1342 Sd 256. Deux fragments de meule en roche volcanique vacuolaire grise. Aucune surface travaillée n'est identifiable, la roche est trop altérée.

US 1314 Sd 221. Un éclat de grès grossier gris clair/rosé.

II.4.6.3. Les matériaux¹⁰⁵

¹⁰⁵ La détermination pétrographique est effectuée par Gilles Fronteau, Maître de Conférence (GEGENA EA 3795, Université de Reims Champagne-Ardennes) et membre du Groupe Meule.

II.4.6.3.1. *L'arkose grossière gris/beige*

Six individus (meules 4 à 8 et 10) et peut-être le fragment issu de 1027 Sd 105 sont taillés dans une arkose (grès feldspathique) grossière hétéro-granulaire, à quartz laiteux, à feldspaths rosés à faces cristallines parfois conservés, et cristaux allongés de tourmaline noire à faces cristallines (L = 1cm, diam = 2mm). Présence de rares graviers gris (L= 1cm) aux contours arrondis à ronds.

Provenance dans la stratigraphie géologique : ce faciès présente une composition minérale proche de l'Arkose dite d'Haybes/Macquenoise. Mais la texture, la couleur et l'aspect général sont différents des faciès de référence pour ces deux gisements. Peut être s'agit il d'un faciès d'arkose dévonienne non référencé à l'heure actuelle ou alors d'un autre faciès d'arkose, dans ce cas issu du pourtour du Bassin de Paris.

Provenance géographique : si cette roche est une arkose du Dévonien son origine géographique est à rechercher dans la bordure du massif ardennais au niveau de la frontière franco-belge (zone d'Hirson ?). Sinon, une origine sud du bassin de Paris est probable.

II.4.6.3.2. *L'Arkose d'Haybes/Macquenoise*

Seuls trois individus (1, 2 et 3) et sept fragments ou éclats sont en arkose à forte cimentation, de granulométrie assez homogène, composée de grains de quartz pluri-millimétriques, et de cristaux de feldspath et de tourmaline noire millimétriques. Ce grès est issu d'une formation géologique appelée Arkose d'Haybes (Belgique) et placée à la base du Dévonien¹⁰⁶. Il était exploité pour la taille des meules pendant l'Antiquité au bord du massif des Ardennes, en forêt domaniale de Saint-Michel, dans le secteur de Macquenoise, à cheval sur la frontière franco-belge¹⁰⁷. Cela représente une distance d'environ quatre-vingt kilomètres entre les carrières et le site de découverte.

II.4.6.4. *L'arkose grossière à gros feldspaths roses*

La meule 9 est taillée dans une arkose très grossière, hétéro-granulométrique, à cimentation incomplète, à cristaux de feldspaths rosés millimétriques à centimétriques bien cristallisés (et ciment de barytine ?). Ce faciès d'arkose pourrait trouver son origine dans le sud du Bassin de Paris.

II.4.6.5. *La roche volcanique*

Vingt-deux morceaux de roche volcanique vacuolaire grise attestent la présence sur le site de meules taillées dans ce matériau. Mais ces fragments sont trop fragmentés pour y distinguer des individus. Aucune surface travaillée n'est identifiable.

Le gisement de roche volcanique le plus proche du site est celui du massif de l'Eifel (Allemagne), situé à environs de 330 kilomètres à l'est du site, et dans lequel plusieurs carrières de meules antiques sont

106 BOYER, PICAVET 2010

107 CHAMBON 1951-1954

connues¹⁰⁸. D'autres exploitations sont identifiées dans le Massif Central français, mais elles sont plus éloignées du nord de la Gaule que celles de l'Eifel. Seule une étude pétrographique assortie d'analyses géochimiques permettrait de déterminer la provenance précise des roches volcaniques constitutives des meules.

II.4.6.6. Constitution et localisation du corpus

Si la provenance de chaque fragment de meule est connue de manière précise, leur datation reste encore vague, et il est difficile de proposer une chronologie qui préciserait la période d'usage de chaque matériau. De même, les associations de fragments issus de structures distinctes sont parfois assez hypothétiques. Mais les fragments qui présentent un aspect similaire, avec un matériau, une forme et un état d'usure identiques sont ici rassemblés en de mêmes individus.

L'analyse des contextes de dépôts des meules indiquerait plutôt un rejet des petites meules en Arkose d'Haybes/Macquenoise (n° 1 à 3), ainsi que du *catillus* 4 à la fin du I^{er} ou au début du II^e siècle ; les grandes meules en arkose gris/beige (n° 5 à 8 et 10) et en grès à gros feldspaths roses (n° 9) proviennent plutôt de structures datées de la première moitié du II^e siècle.

La majorité des meules du site provient de la fouille de grands bâtiments excavés, et en particulier du secteur du bâtiment 1 et du bâtiment excavé 1225. Cette dernière structure contenait une importante couche de blé amidonnier qui pourrait être associée à une activité de traitement céréalier et peut-être à une consommation sur place. Mais, les traces laissées par l'activité de mouture restent difficiles à appréhender, et l'aire de travail qui correspondrait à un moulin, dans le cas d'un actionnement animal, reste à repérer.

II.4.6.7. Les types de meule

II.4.6.7.1. Les meules à main

Les *metae* 1 et 2 en Arkose d'Haybes Macquenoise sont, suivant le critère des dimensions, classées parmi les moulins à actionnement manuel. Leur état d'usure semble indiquer qu'elles étaient utilisées pour la mouture de produits végétaux (céréales, légumineuses...) ¹⁰⁹, même si la surface active de la meule 1 a bénéficié d'un ravivage peu avant son abandon, ce qui rend difficile la lecture des traces d'usure antérieures. La meule 2, quant à elle, a été réemployée, et présente une face active rendue concave et fortement polie par un frottement répété. Son rayonnage a presque entièrement disparu, seules quelques cupules étant encore décelables.

Le fragment de *catillus* 3, rubéfié, présente une face active d'une concavité ne correspondant pas à la faible inclinaison de celle des deux *metae* précédentes. Nous ne sommes donc pas en présence d'un couple fonctionnel. Et la petite taille du fragment ne permet pas de faire des observations sur la morphologie de l'individu.

108 MANGARTZ 2008 et GLUHAK, HOFMEISTER 2009

109 POMMEPUY 1999 et BOYER, BUCHSENSCHUTZ 1998

II.4.6.7.2. Les grandes meules

Il est communément admis qu'au-delà de 50 cm de diamètre, une meule devait être entraînée par une force plus importante que celle du bras humain. Ou avec un aménagement qui facilite le travail manuel, comme le système à perche. Ainsi, les perforations verticales en partie mésiale des meules 4 et 9 peuvent être assimilées à des logements d'anille-crampon, dans le cas d'un entraînement mécanique, hydraulique ou animal, mais, en raison des dimensions encore peu imposantes des meules, pouvaient aussi bien accueillir un aménagement spécifique destiné à faciliter la mise en rotation manuelle. Le problème qui apparaît ici est celui de la limite entre actionnement manuel et mécanique, problème posé par la forme du *catillus*, qui reste proche de celle des meules à bras, mais dont la taille et la masse paraissent dépasser les capacités d'action du bras humain.¹¹⁰

Le problème ne se pose plus pour les grandes meules en arkose grossière gris/beige (meules n° 5, 6, 7 et 8), dont le diamètre dépasse généralement 60 cm. Une énergie plus importante, sans doute animale en l'absence de cours d'eau, a dû être employée pour les actionner. Mais la fragmentation des objets n'a pas permis la conservation des dispositifs d'emmanchement et des formes d'œil complètes, et il est impossible d'aller plus loin dans l'imagination du système d'entraînement.

L'observation des traces d'usure indique que toutes les meules, mise à part la *meta* 7, auraient servi à la mouture de produits végétaux¹¹¹. Leur usure irrégulière est certainement due à la cimentation incomplète de la roche, dont les grains se détachent de la matrice sans avoir été polis par la rotation du *catillus* sur la *meta*, plutôt que par un broyage minéral. La *meta* 7, en revanche, bien que régulièrement abrasée, présente des stries concentriques marquées qui témoigneraient du broyage de substances dures.

Enfin, les fragments de *meta* 10, issus de structures différentes, mais datées de la même période, sont associés par leurs caractéristiques similaires, mais avec réserve. De même, les deux fragments de *catillus* n° 5 présentent une usure de la surface active différente, mais il semble que le fragment -a- ait subi un frottement régulier après rupture de la meule. Son usure primaire n'est donc plus visible et il est probable que les deux morceaux aient eu une usure semblable en utilisation primaire.

II.4.6.7.3. Les éclats

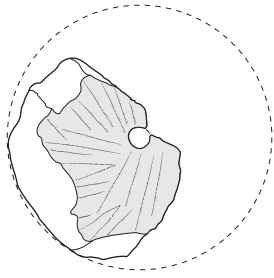
Le ramassage de quelques éclats de différents grès constitutif des meules, bien que non systématique, semble indiquer que la face active des meules était ravivée sur place, pour lui rendre son mordant au fur et à mesure de son usure. Cette hypothèse est confortée par l'état de la surface active de la *meta* 1, grossièrement mais fraîchement rayonnée, alors que la faible épaisseur de la meule montre une utilisation prolongée de l'instrument. Cette opération, qui ne demande pas de savoir-faire particulier et seulement un outillage basique, devait être pratiquée régulièrement, mais les traces d'une telle activité d'entretien ne sont jamais appréhendées car mal connues. Quelques pistes sont apportées ici pour des recherches ultérieures.

110 BOYER, PICAUVET 2010

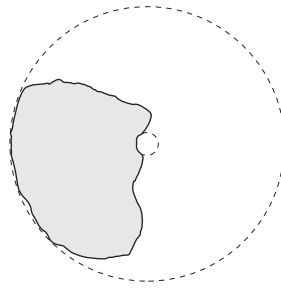
111 POMMEPUY 1999 et BOYER, BUCHSENSCHUTZ 1998

II.4.6.8. Conclusion

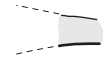
Des meules de plusieurs types et taillées dans différentes roches sont présentes sur le site. Il semblerait que, de petites meules à actionnement manuel, l'on passe à de grandes meules à entraînement mécanique, employant probablement l'énergie animale. Si la fragmentation des individus rend les informations incomplètes, il est possible d'ébaucher l'idée d'une évolution du matériel adaptée à une évolution des besoins. Cependant, les meules, outils en pierre soumis à une utilisation prolongée et très souvent réemployés avant d'être mis au rebut, sont difficilement situables dans un contexte précis, et les traces des activités liées à ce type de mobilier ne sont qu'exceptionnellement identifiées. La fouille du site des Rues-des-Vignes permet d'amorcer la réflexion sur le sujet.



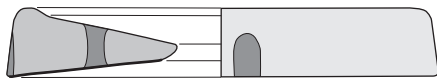
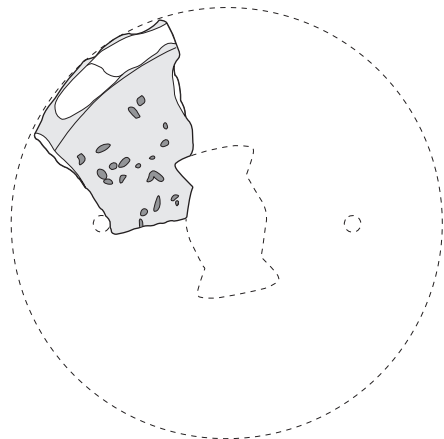
RDV 1
1417
Arkose
d'Haybes/Macquenoise



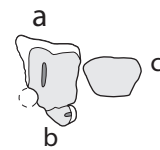
RDV 2
1282
Arkose
d'Haybes/Macquenoise



RDV 3
1001
Arkose
d'Haybes/Macquenoise



RDV 4
1230
Arkose grossière beige



RDV 9
1226, 1417 et 1584
Arkose grossière,
feldspaths roses

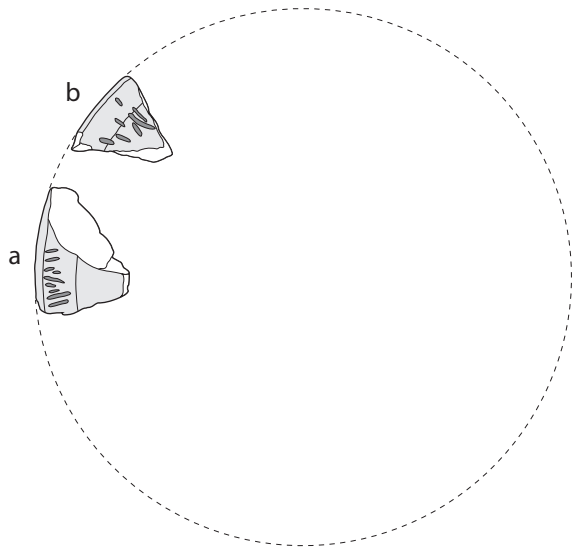


Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

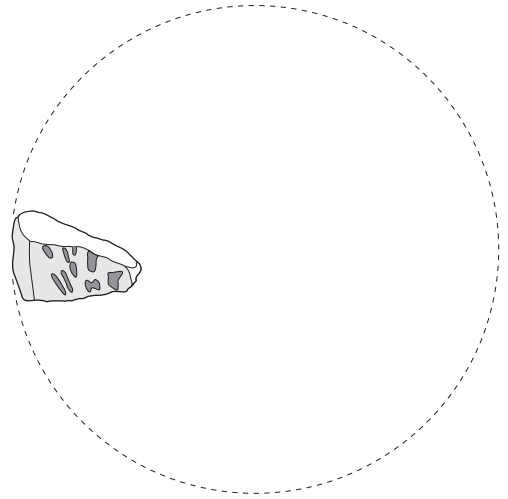
Figure 144 - Les meules (pl.1)

Archéopole 2011 / Paul Picavet, 2010

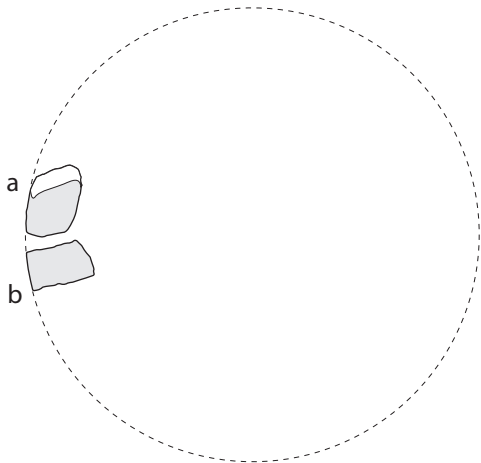
0 30 cm



RDV 5
1247 et 1225 Sd 315
Arkose grossière gris/rosé



RDV 8
1225 Sd 316
Arkose grossière beige



RDV 6
1317 et 1021
Arkose grossière beige/rosé

RDV 7
1225 Sd 315
Arkose grossière beige



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 145 - Les meules (pl.2)

Archéopole 2011 / Paul Picavet, 2010

0 30 cm

II.4.7. Catalogue Instrumentum

Gaëlle Nowik

1304 – sd 334 (Fig. 153)

Objet en alliage cuivreux fragmenté. Il présente une tige à section circulaire. La première extrémité est en forme de noyau d'olive. La seconde présente un cuilleron ovoïde à profil en V. La jonction entre la tige et le cuilleron est décoré de deux rubans arrondis encadrés de trois séries de deux annelets. L. estimée : 149 mm.

Le cuilleron ovale de cet instrument servait aux mélanges et à l'application des médicaments et diverses préparations¹¹². Le cyathiscomèle était sûrement employé comme curette de chirurgien ou comme sonde mais aussi pour les produits pharmaceutiques secondaires ou pour la toilette. La cuillère doit avoir été utilisée pour la toilette afin d'enlever les cosmétiques de leur contenant, et l'extrémité en forme de sonde afin de les appliquer sur le visage¹¹³. La sonde était nécessairement enveloppée d'un matériel, probablement de la laine. Cet usage alternatif pourrait impliquer l'ablation des cosmétiques autour des yeux et l'application de médicaments sur l'œil ou sur l'oreille¹¹⁴. (n° inv. 1304 - sd 334)

1342/1417 (Fig. 153)

Ligule ; Tige en alliage base cuivre, de section circulaire renflée dans le deuxième tiers de sa longueur. Tige effilé à ses deux extrémités. L'une d'entre-elle s'achève par une courte spatule. Elle est de forme circulaire et très légèrement inclinée. Sa surface est plane à l'endroit comme à l'envers. La tige est tordue et sa surface est passablement altérée en différents endroits. L: 129 mm ; diam. tige : 1,2 mm à 2,5 mm, spatule : 5,5 mm.

Il peut s'agir d'une ligule ou cure oreille. Cet instrument devait être utilisé pour retirer les corps de petits orifices comme les oreilles ou les yeux, mais son usage a dû s'étendre aux préparations médicales, pharmaceutiques ou cosmétiques¹¹⁵. L'extrémité pointue peut aussi avoir servi de partie utile. (n° inv. 1342/1417)

1310 - sd 317 (Fig. 153)

Styler ou épingle en fer. Tige à section circulaire dont le diamètre varie à l'approche des extrémités. La première est appointée mais incomplète, la seconde présente une tête losangique. L. 135,8 mm ; diam. 4,4 mm. (n° inv. 1310 - sd 317)

1028 - sd 101 (Fig. 153)

Outil de type alêne ou aiguille en fer. Tige de section rectangulaire, appointé d'un côté et replié en boucle à l'autre extrémité. L. 117,1 mm. (n° inv. 1028 - sd 101)

1225 – sd 316 (Fig. 149)

Fil ployé en alliage cuivreux à section en « D ». Les deux extrémités très effilées présentent une cassure. L. 81 mm. (n° inv. 1225 - sd 316)

1314 (Fig. 149)

Fil ployé en alliage cuivreux à section en « D ». Les deux extrémités présentent une cassure. L. 89,1 mm. (n° inv. 1314)

1028 – sd 224 (Fig. 149)

Bracelet en alliage cuivreux, de forme ovoïde. Jonc à section sub-circulaire (L :301mm, H : 250mm).

112Fauduet 1992, p.132.

113Kunzl 1984, type K.

114Crummy 1983, p.61-62.

115Autun 1987, p.169.

Extrémités appointées. Ouverture : 5,5 mm. L. 610 mm ; H. 565 mm. (n° inv. 1028 - sd 224)

1764 - sd 252 (Fig. 154)

Le bouton 1 est de forme circulaire. L'endroit est légèrement bombé et il présente deux cercles concentriques distants de 3 mm. Le premier a un diamètre de 21 mm, le second de 15 mm. Entre ces deux cercles, une inscription est encore visible : « NEW ZEALAND . FORCES . » A l'intérieur du plus petit des deux cercles figure quatre étoiles. L'envers du bouton présente une alternance de surface plane en périphérie, puis un léger renflement au centre (2 mm au maximum de la dépression). Ce léger renflement accueille une attache en «U». Sur la surface plane une inscription est visible : « JT RYCAUN & SON . LONDON . » (J. R. GAUNT & SON L^{TD(limited)})

Ce bouton provient de l'uniforme d'un soldat du Commonwealth, en l'occurrence un néo-zélandais. Il a vraisemblablement été produit par l'entreprise Rycaun and J.R. GAUNT and Son installée à Londres. (n° inv. 1764 - sd 252 - 1)

Le bouton 2, plus petit que le précédent, présente des caractéristiques identiques. Il se distingue par un diamètre inférieur de 17 mm et par l'absence d'inscription au revers illisible. Ce second bouton nous renseigne sur la technique de fabrication employée. Il se compose de trois éléments : le corps, l'attache et l'enveloppe. Le corps est percé de deux trous afin de fixer l'attache. Cette dernière en forme de « U » est repliée vers l'extérieur à chaque extrémité. Une enveloppe couvre l'endroit du corps du bouton. Sur cette enveloppe moulée apparaissent les quatre étoiles et la mention « NEW ZEALAND . FORCES . » Comme pour le bouton 1, le bouton 2 provient d'un uniforme néo-zélandais. (n° inv. 1764 - sd 252 - 2)

Ref : musée de Owaka : Wahi Kahuita the Meeting Place. Bouton [Forces Nouvelle-Zélande]
http://ehive.com/account/3021/object/29927/Button_%5BNew_Zealand_Forces%5D... consulté le 14/01/2011.

uniforme militaire en Nouvelle-Zélande. Il est en laiton et en relief avec quatre étoiles entouré par les mots : « NEW ZEALAND . FORCES . Ce bouton a été introduit après 1911 et utilisé par tous les corps de volontaires, sauf l'artillerie navale. Le fabricant est J. R. Gaunt et fils.

1077 (sep.) - objet n°49

Boucle d'oreille en or. Tige à section circulaire recourbée et effilée sur une extrémité, coudé sur l'autre, elle est prolongé par un appendice biconique. L. 15 mm. (n° inv. 1077 - 49)

1001 - sd 72 (Fig. 152)

Feuille en alliage cuivreux au profil courbé et enroulée sur elle-même à une extrémité. Cet enroulement terminal présente un léger replat. Les autres côtés présentent des cassures. Objet de nature indéterminée. L. max 41mm , l. max 31,2 mm. (n° inv. 1001 - 72)

1044 (Fig. 149)

Rivet en alliage cuivreux à tête hémisphérique creuse prolongée d'une tige de section circulaire. Diam. 16,7 mm ; L. tige 5,1 mm. (n° inv. 1044)

1001/1028 - sd 104 (Fig. 149)

Applique en alliage cuivreux, circulaire, à décor repoussé et de forme hélicoïdale. Il ne subsiste qu'un petit reliquat de fer de la tige riveté sur l'applique. Deux fragments de fer très corrodés appartenant à la tige de l'applique sont à signaler. Diam. 38,5 mm. (n° inv. 1001/1028 - sd 104)

1077

Petit fragment de feuille d'or repliée sur elle-même et enroulée presque symétriquement pour former deux tubes indépendants. La face présente deux marques de poinçon. L. 2,5 mm ; H. 2 mm. (n° inv. 1077)

1027 - sd 102

Petit fragment d'ardillon en alliage cuivreux à section sub-circulaire. L. 17 mm ; Diam. 1,5 mm. (n° inv. 1027 - sd 102)

1302-1 - sd 333

Petite bille (goutte) en or, trouvée en contexte d'incinération. Diam. 3 mm. (n° inv. 1302 - sd 333)

1524 (Fig. 148)

Clef de type 02 dite à "lève loquet" ou à aiguille¹¹⁶, en fer. Elle fonctionne avec les serrures en applique par translation¹¹⁷. Elle possède un anneau en crochet formé par étirement de la tige. Le manche est de section rectangulaire. Le corps de la clef est semi-elliptique et son extrémité est appointé. L. 243,5 mm. (n° inv. 1524)

1001 - sd 155 (Fig. 148)

Clef en fer du type à "dents tournées vers le haut" (type 04, 04)¹¹⁸. L'anneau est un méplat percé d'un trou rond. La tige est ensuite de section carrée et s'aplatit sur le panneton. Il est replié vers le haut à son extrémité. Elle s'utilise avec les serrures en applique fonctionnant par soulèvement de chevilles et translation. L. de l'anneau 28 mm ; L. panneton 16 mm. (n° inv. 1001 - sd 155)

1342 - sd 335 (Fig. 148)

Clef en fer à panneton du type 01¹¹⁹ qui fonctionne par rotation. Elle possède un anneau en méplat formé par une extrémité repliée sur elle-même et un panneton perpendiculaire à celui-ci. Il est cassé sur le talon. L. tot. 94 mm ; L. anneau 43 mm. (n° inv. 1342 - sd 335)

1045 (Fig. 151)

Couteau en fer, à lame à bout arrondi (L. 80 mm, l. 22 mm), à dos droit (ép. 3 à 4 mm) et à tranchant droit également (ép. 1 mm). Le manche présente une section rectangulaire (8 mm x 4 mm) et se situe dans le prolongement du dos (L. 100 mm). (n° inv. 1045)

1342 - sd 221 (Fig. 151)

Petit couteau en fer, dont la lame (L. 50 mm, l. 18 mm) est à dos droit (ép. 3 mm), le tranchant légèrement arrondi (ép. 1 mm) et la soie de section rectangulaire (8 mm x 3 mm) dans le prolongement du dos (L. 45 mm). (n° inv. 1342 - sd 221)

1371 - sd 224 (Fig. 154)

Anneau ovale, boucle d'uniforme ou de sacoche en laiton ayant appartenu à un équipement militaire néo-zélandais. L. 58 mm ; l. 16 mm. (n° inv. 1371 - sd 224)

1342 - sd 335 (Fig. 149)

Boucle de ceinture circulaire, en fer et de section ovoïde (diam. 25 mm). Son ardillon est de section rectangulaire et mesure 35 mm au total. Il est courbé à angle droit à son extrémité. (n° inv. 1342 - sd 335)

1049 - 24 (Fig. 147)

Anneau dit d'écurie ou d'amarrage en fer, mobile sur piton à deux pointes. Il pouvait servir d'attache pour animaux ou bateaux. Ce type est connu dès la fin de la période gauloise¹²⁰. Diam. intérieur de l'anneau : 35 mm ; Grosseur du fer : 6mm ; L. de la tige du piton (ici il est incomplet) : 20 mm. (n° inv. 1049 - 24)

1583 - sd 111 (Fig. 148)

Anse de seau en fer, de section rectangulaire arrondie. Ses extrémités sont recourbées vers l'extérieur pour permettre son attache. Le seau devait avoir un diamètre de 125 mm à l'ouverture. (n° inv. 1583 - sd 111)

116Guillaumet 2009, p.16 et 26.

117Guillaumet 2009, p.94.

118Guillaumet 2009, p.41 et 106.

119Guillaumet 2009, p.16.

120Guillaumet 2003, p.129.

1322 (Fig. 148)

Loquet en fer, verrou simple constitué d'une tige pivotante qui vient se bloquer dans un logement fixe. L. 80 mm. (n° inv. 1322)

1266 - sd 137 (Fig. 146)

Objet indéterminé en fer. Petite tige fine et plate courbée, en forme d'oméga. L. 20 mm. (n° inv. 1266 - sd 137)

1226 - sd 120 (Fig. 150)

Luminaire en fer, chandelier, sous forme d'un enroulement de tôle en douille ouverte prolongée d'une pointe de section circulaire¹²¹. L. : 20 mm ; L. tot. 31 mm ; diam. : 10 mm. Il est muni d'une pointe destinée à être fichée dans la maçonnerie ou le bois et d'une douille pour recevoir le système d'éclairage. Il appartient au type B1 définis par L. Bourgeois¹²² sur le sanctuaire de Bennecourt dans les Yvelines. (n° inv. 1226 - sd 120)

1506 (Fig. 150)

Luminaire en fer, chandelier, sous forme d'un enroulement de tôle en douille ouverte prolongée d'une pointe de section circulaire. L. 21 mm ; L. tot. 48 mm ; diam 14 mm. Il appartient au type B1 définis par L. Bourgeois¹²³ sur le sanctuaire de Bennecourt dans les Yvelines. (n° inv. 1506)

1310 - sd 200 (Fig. 150)

Fragment de luminaire en fer, chandelier, sous forme d'une bande enroulée sur elle-même en douille ouverte qui devait se prolonger d'une pointe de section circulaire¹²⁴. L. : 12 mm. Il appartient au type C dextre¹²⁵, fil spiralé dans le sens dextre pour former une douille et une pointe qui n'est pas présente ici. (n° inv. 1310 - sd 200)

1021 - sd 107 (Fig. 147)

Fragment de tige de section circulaire en fer (diam. 2,5 mm) enroulée en spirale (diam. 23 mm). Il pourrait s'agir d'une virole à spirales¹²⁶ c'est-à-dire d'un anneau métallique servant à la protection du métal pour empêcher certains outils de se fendre ou de se refermer. (n° inv. 1021 - sd 107)

1028 - sd 127 (Fig. 147)

Maillon en fer, élément constitutif d'une chaîne formant un 8 par un aplatissement d'une maille ovale¹²⁷. L. 40 mm. (n° inv. 1028 - sd 127)

1001 - sd 156 (Fig. 147)

Fragment de maillon en fer, élément constitutif d'une chaîne formant un 8 par un aplatissement d'une maille ovale. L. 25 mm. (n° inv. 1001 - sd 256)

1225 - sd 315 (Fig. 147)

Maillon en fer, élément constitutif d'une chaîne formant un 8 par un aplatissement d'une maille ovale¹²⁸. L. 35 mm. (n° inv. 1225 - sd 315 - 1)

Piton en fer, tige de section rectangulaire tordue (12 mm x 10 mm) courbée à angle droit. La section est ensuite circulaire (diam. 10 mm). L. tot. 200 mm. (n° inv. 1225 - sd 315 - 2)

1226 - sd 112 (Fig. 147)

121Eneau 2002, p.80 et 107 (n° 345).

122Bourgeois 1999, p.120.

123Bourgeois 1999, p.120.

124Eneau 2002, p.80 et 107 (n° 344).

125Bourgeois 1999, p.120.

126Eneau 2002, p. 29 et 95 (n°206).

127Eneau 2002, p.20 et 91 (n°s 149 à 152).

128Eneau 2002, p.20 et 91 (n°s 149 à 152).

Maillon en fer, élément constitutif de chaîne formant un 8 par un aplatissement d'une maille ovale. Il y a en plus un fil torsadé plat enroulé autour de la partie centrale de ce maillon. L. 23 mm. (n° inv. 122 - sd 112)

1225/1226 (Fig. 149)

Applique de coffre. Plaque en alliage cuivreux, méplate, décorée sur l'un des côtés et portant une attache de l'autre. Son décor se compose de bandes transversales régulières ainsi que de ressauts. Elle se termine par une impression de feuille. L. 72 mm ; l. 23 mm ; ép. 1,5 mm. (n° inv. 1225/1226)

1001/1021 - sd 74 (Fig. 151)

Couteau repliable, canif. Manche et lame en fer. Cette dernière possède un tranchant droit et un dos concave. Le manche est une bande métallique enroulée sur elle-même en douille ouverte. L. lame 55 mm ; l. lame 23 mm ; L. conservée du manche : 33 mm. (n° inv. 1001 - sd 74)

1310 - sd 200 (Fig. 150)

Piton fermé à deux pointes de section rectangulaire, en fer. Sorte de clou à la tête en anneau et à deux branches¹²⁹. Il peut également s'appeler "patte-fiche" ou "fiche-anneau" selon les auteurs¹³⁰. L. 62 mm ; diam. 13 mm. (n° inv. 1310 - sd 200)

1173 - sd 276 (Fig. 150)

Piton fermé à deux pointes de section quadrangulaire, en fer. L. 52 mm ; diam. 10 mm. (n° inv. 1173 - sd 276)

1028 - sd 111 (Fig. 146)

Tige en fer, de section quadrangulaire régulière, présentant une légère courbure en esse. L. 128 mm ; l. 5 mm. (n° inv. 1028 - sd 111)

1314 - sd 256 (Fig. 152)

Agrafe ou gâche de verrou en fer. Il se compose d'un corps ovale (L. 35 mm ; l. 30 mm), percé en son centre (diam. 10 mm) et prolongé par deux pointes de section rectangulaire. (n° inv. 1314 - sd 256)

Les agrafes désignent des pièces de métal recourbées à deux pointes servant à réunir, attacher ensemble, deux éléments de pierres ou de bois pour les solidariser¹³¹. Les gâches de verrou, de targette (petit verrou plat et sans clef qui se manœuvre à l'aide d'un bouton) et de serrure par glissement, souvent confondues avec le crampon de menuiserie, sont des pièces de fer époussetées aux deux extrémités et à la partie centrale peu épaisse et large, en portion de cercle¹³².

Des exemplaires identiques ont été trouvés en Angleterre et décrit par W.H. Manning¹³³.

1225 - sd 316 (Fig. 146)

Différentes agrafes / crampons en fer, formés d'un corps plus ou moins ovale avec les extrémités courbées et appointées. Elles sont très abîmées et friables. L. 60 à 80 mm. (n° inv. 1225 - sd 316)

1282 - sd 165 (Fig. 146)

Agrafe en fer, de section rectangulaire (8 mm x 4 mm) avec une extrémité courbée l'autre étant manquante. (n° inv. 1582 - sd 165)

1186 (Fig. 149)

Bouton en fer, de forme circulaire. L'endroit est légèrement bombé. L'envers quant à lui présente un vide qui devait accueillir une attache en "U". Diam. 20 mm. (n° inv. 1186)

¹²⁹Guillaumet 2003, p.138.

¹³⁰Eneau 2002, p.13.

¹³¹Eneau 2002, p.16.

¹³²Guillaumet 2003, p.135.

¹³³Manning 1989, p131 et pl 61 n° 54 à 64.

1417 - sd 256 (Fig. 154)

Lingot de fer (55 gr) de forme trapézoïdale. L. 72 mm ; l. 22 mm ; ép. 6 mm. (n° inv. 1417 - sd 256)

Bât 1- 1583 (Fig. 154)

Lingot de fer (205gr) parallélépipédique. L. 75 mm ; l. 21 mm ; ép. 20 mm. (n° inv. Bât 1)

1045 - 1 (Fig. 152)

Fragment d'objet indéterminé en fer. Il s'agit d'une plaque avec un côté quadrangulaire et son côté opposé est polylobé. Elle est percée en son centre (diam. 10 mm) et la partie sommitale est légèrement inclinée. L. 64 mm ; l. 33 mm. (n° inv. 1045 - 1)

1045 - 2 (Fig. 152)

Objet indéterminé. Fragment de plaque en fer, tordue et percée en son centre. L. 45 mm ; l. 41 mm ; ép. 2,5 mm. (n° inv. 1045 - 2)

1560 (Fig. 152)

Fine plaque de fer repliée sur elle-même. L. 31 mm ; l. 21 mm ; ép. 2,5 mm. (n° inv. 1560)

1045-3 (Fig. 147)

Anneau formé par une plaque de fer courbée sur elle-même. Il n'est pas fermé. Diam. 11 mm ; ép. 4 mm. (n° inv. 1045-3)

1371 - sd 224 (Fig. 154)

Extrémité de goupillon. Il était entouré d'une pelote de laine et servait à nettoyer le canon des armes à feu. Il mesure 35 mm dont 7 mm de pas de vis qui devait s'insérer dans le manche. (n° inv. 1371 - sd 224)

1583 - sd 111 (Fig. 146)

Pointe en fer, de section quadrangulaire (10 mm) prolongée par un crochet méplat. L. 90 mm ; l. 16 mm ; ép. 2 mm¹³⁴. (n° inv. - sd 111)

94 INRAP (photo) (Fig. 149)

Bague polygonale en argent du type 30 de Riha¹³⁵. Elle est élaborée avec une succession de plats. Le nombre habituel est de huit, ici on en a dix. Diam. int. 20 mm. (n° inv. 94)

16 INRAP (Fig. 147)

Anneau fermé en fer¹³⁶. Cercle fermé, de section ronde comme le plus souvent. Diam. int. 35 mm ; grosseur du fer : 5 mm. (n° inv. 16)

1045-4 (Fig. 147)

Virole en fer, bague en métal servant à protéger une extrémité de manche en bois ou à l'assemblage des différents éléments de garniture des manches de couteau¹³⁷. Diam. 20 mm. (n° inv. 1045-4)

1045-5 (Fig. 153)

Styilet, tige en fer présentant une pointe à l'une de ses extrémités et une spatule de l'autre. Elle est décorée dans sa partie supérieure par un aplatissement de la tige de forme ovale. La tige est de section ronde, la pointe est dans le prolongement de la tige et la spatule est plus large que la tige avec un ressaut. Il s'agit ici du type S4¹³⁸ connu de façon continue du début du Ve au IVe siècle. L. : 90 mm. (n° inv. 1045-5)

1045-6 (Fig. 147)

¹³⁴Eneau 2002, p.71 et 87 n° 65.

¹³⁵Riha 1990, p.45 et tafel 14 n° 275.

¹³⁶Guillaumet 2003, p.129.

¹³⁷Eneau 2002, p. 29.

¹³⁸Eneau 2002, p.43.

Tige méplate en fer, courbée, semblant former un anneau ou un maillon d'une chaîne. L. 35 mm. (n° inv. 1045-6)

1045-7 (Fig. 146)

Fragment de tige méplate en fer, s'affinant vers la pointe. L. 53 mm ; l. 12 mm. (n° inv. 1045-7)

1078 (Fig. 78)

Outil formé d'une plaque en fer clouée avec une pièce en bois. Un dispositif semble permettre l'emmanchement. Il pourrait s'agir d'un fer de bêche ou d'un outil agricole. L. 260 mm ; l. 90 mm. (n° inv. 1078)

1511 (Fig. 150)

Piton en fer. Fragment de tige méplate, courbée à l'une de ses extrémité. L. 25 mm ; l. 6 mm. (n° inv. 1511)

1320 (Fig. 152)

Deux fragments de lame de couteau ou de scie, droite et en fer. L. 18 mm ; ép. 1 à 2 mm. (n° inv. 1320)

1040 (Fig. 152)

Feuille de plomb fine présentant des traces d'outils (pince) et de découpe. L. 95 mm ; ép. 1mm. (n° inv. 1040)

1021 - sd 202 - 1 (Fig. 152)

Fragment de tôle en fer, rectangulaire, percée en son centre par un trou quadrangulaire. La tôle est repliée sur elle-même d'un côté du trou. L. 30 mm ; l. 30 mm. (n° inv. 1021 - sd 202 - 1)

1305 (Fig. 146)

Tige en fer, de section rectangulaire (8 mm x 6 mm), creuse. Il pourrait s'agir d'une gouge, c'est-à-dire un ciseau destiné à tailler en creux, à faire des rainures en menuiserie. L. 92 mm. (n° inv. 1305)

1503 - sd 286 (Fig. 150)

Fragment de tige méplate en fer, de section rectangulaire (6 mm x 2 mm), courbée à l'une de ses extrémités. L. 22 mm. (n° inv. 1503 - sd 286)

1314 - sd 314 (Fig. 151)

Fragment de lame de couteau ou de scie, droite, en fer. L. 30 mm ; l. 24 mm ; ép. 1 à 3 mm. (n° inv. 1314 - sd 314)

1126 - sd 112 (Fig. 147)

Maille ouverte en fer, en deux fragments. Elle de section circulaire aplatie. Diam. restitué : 25 mm. (n° inv. 1126 - sd 112)

1021 - sd 202 - 2 (Fig. 151)

Petit fragment d'outil en fer, de section rectangulaire. Il présente une pointe à l'une de ses extrémité et s'élargit en s'aplatissant à l'autre. L. 26 mm. (n° inv. 1021 - sd 202 - 2)

1225 (Fig. 146)

Outil indéterminé en fer, à soie. L'extrémité qui s'emmanche est pointue, l'autre est plate, plus large et se sépare en deux lobes. L. 34 mm ; l. 11 mm. (n° inv. 1225)

1021 - sd 202 - 3 (Fig. 149)

Boucle de ceinture en fer. Il s'agit de la partie s'insérant dans le cuir. Elle se compose d'une tige méplate, de section rectangulaire (10 mm x 5 mm), courbée à angle droit et se terminant par une boule (8

mm). (n° inv. 1021 - sd 202 - 3)

1021 - sd 107 (Fig. 146)

Fragment de tige méplate en fer, de section rectangulaire (17 mm x 5 mm), pliée. (n° inv. 1021 - sd 107)

1534 (Fig. 151)

Fragment d'objet indéterminé en fer, très corrodé et incomplet. L. 30 mm ; l. 20 mm. (n° inv. 1534)

1028 - sd 101 (Fig. 150)

Petit piton en fer, de section rectangulaire (3 mm x 1 mm). Il s'agit d'une fiche coudée en équerre avec une partie en pointe et une partie plate. L. 26 mm. (n° inv. 1028 - sd 101)

1314 - sd 290 (Fig. 152)

Cornière en fer, tige avec un profil en "U". Elle est de section ovale (6 mm x 5 mm), avec une orniture creusée en son milieu. L. 75 mm (n° inv. 1314 - sd 290)

1201 (Fig. 146)

Objet indéterminé en fer. Fragment de tige méplate, légèrement courbe. L. 30 mm. (n° inv. 1201)

1045 (Fig. 153)

Aiguille à chas en fer, de section ronde (diam. 3 mm). L. 105 mm. (n° inv. 1045)

1014/130 - sd 214 (Fig. 146)

Outil indéterminé en fer. Tige de section quadrangulaire (6 mm) à une extrémité et rectangulaire à l'autre (6 mm x 1 mm). L. 63 mm. (n° inv. 130 - sd 214)

1282 - sd 175 (Fig. 146)

Fragment de tige méplate en fer, de section rectangulaire et courbée. L. 30 mm. (n° inv. 1282 - sd 175)

1310 - sd 214 (Fig. 152)

Fragment de tôle en fer, rectangulaire et percée d'un trou (diam. 5 mm). L. 29 mm ; l. 22 mm. (n° inv. 1310 - sd 214)

1584 - sd 110 (Fig. 147)

Anneau rubané en fer, tordu et de section rectangulaire. L. 30 mm ; l. 25 mm ; ép. 8 mm. (n° inv. 1584 - sd 110)

1021 - sd 104 (Fig. 150)

Tôle en fer, enroulée sur elle-même (ép. 2 mm) pour former une douille légèrement conique. L. 52 mm. (n° inv. 1021 - sd 104)

1225 (Fig. 155)

Clou en fer traversant une tôle également en fer (L. tot. 10 mm). Sa tête est supposée circulaire, légèrement bombée et sa tige est de section carrée. La plaque ainsi rivetée est quadrangulaire (L. 30 mm ; l. 20 mm). (n° inv. 1225)

1262 (Fig. 147)

Deux poids en plomb (23 gr). Ils sont constitués d'une tôle repliée sur elle-même. Dim. 19 mm x 12 mm et 11 mm x 18 mm. (n° inv. 1262)

1028 - sd 101

Une tige en fer, de section quadrangulaire (L. 73 mm x 5 mm) (**Fig. 151**).

Un fragment de tôle en fer, circulaire (diam. 28 mm ; ép. 2 mm) percée en son centre par un trou circulaire (diam. 5 mm). (**Fig. 151**)

Deux fragment de tôles en fer, rectangulaire. Il pourrait s'agir de fragments de lame de couteau. Ép. 3 mm. (Fig. 151)

Un fragment de tige méplate en fer (ép. 2 mm). (n° inv. 1028 - sd 101)

1027 (Fig. 150)

Tige en fer, de section quadrangulaire, courbée et appointée. Il pourrait s'agir d'un crochet. L. 80 mm ; l. 5 mm. (n° inv. 1027)

1021 - sd 202 - 4 (Fig. 146)

Outil en fer indéterminé. Il présente une tige de section rectangulaire (8 mm x 3 mm), aplatie à l'une de ses extrémité. L. 50 mm. (n° inv. 1021 - sd 202 - 4)

1282 - sd 165 (Fig. 153)

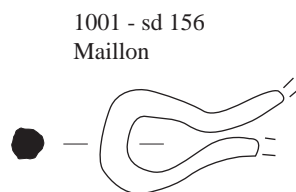
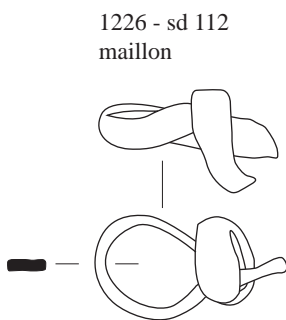
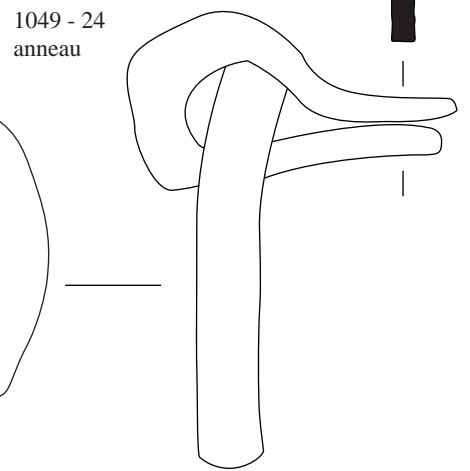
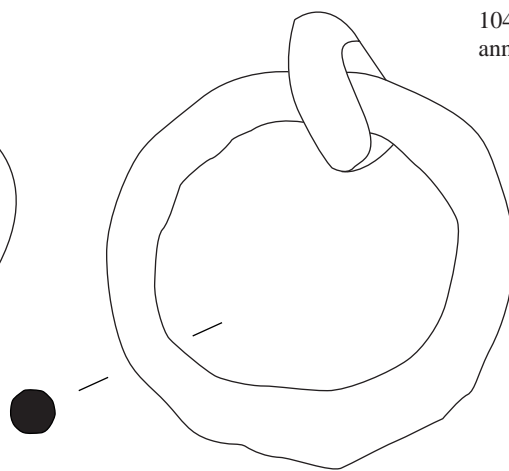
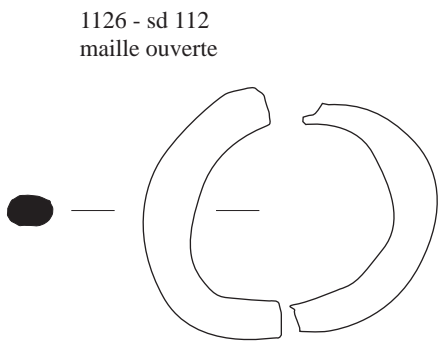
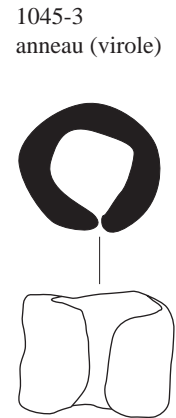
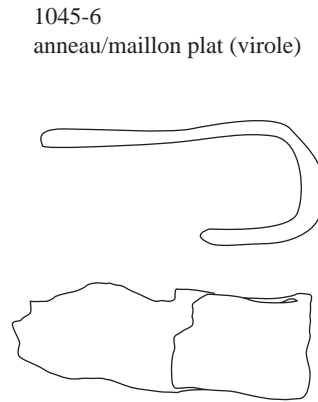
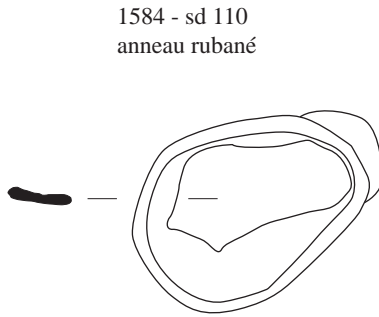
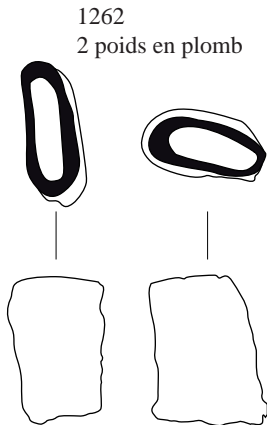
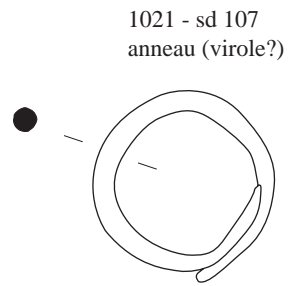
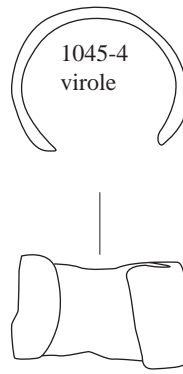
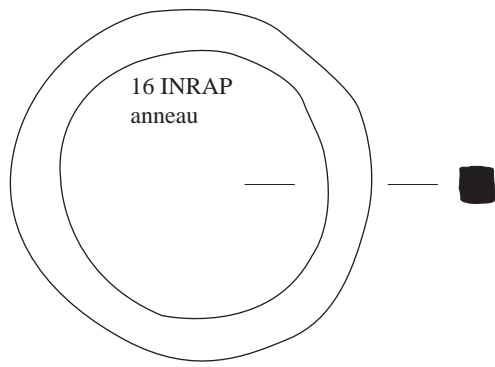
Styler en fer. Il présente une tige au corps rond (diam. 6 mm) et régulier, une pointe effilée et une spatule à bords parallèles (9 mm x 17 mm). L. 99 mm. (n° inv. 1282 - sd 165)

1536 - sd 336 (Fig. 146)

Agrafe en fer, de section rectangulaire (20 mm x 10 mm) avec une extrémité courbée et appointée l'autre étant manquante. (n° inv. 1536 - sd 336)

sd 175 (Fig. 150)

Tige en fer, méplate et de section rectangulaire (6 mm x 1,5 mm), présentant un esse à l'une de ses extrémité. Il pourrait s'agir d'une demi pince. L. 59 mm. (n° inv. sd 175)

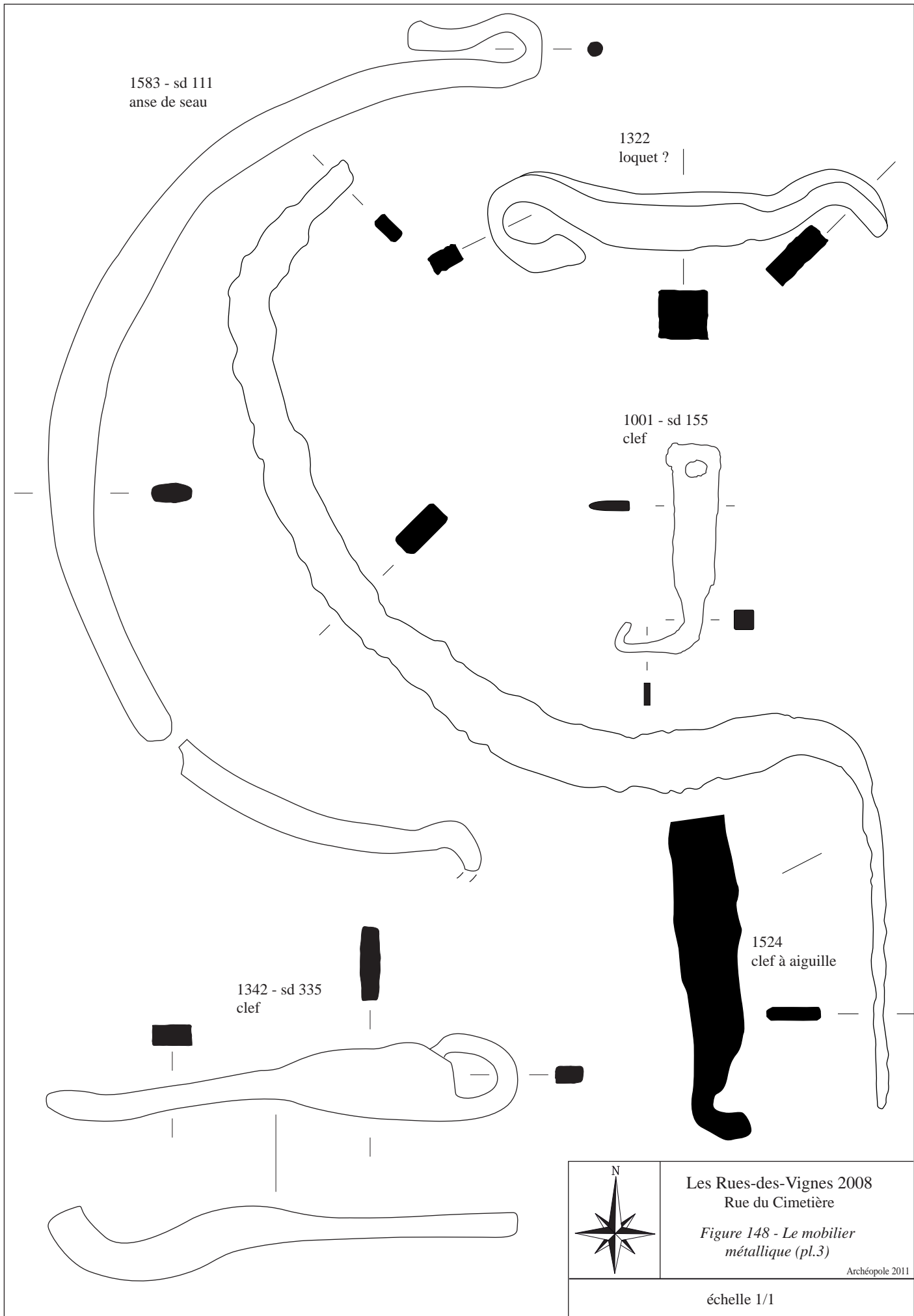


Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

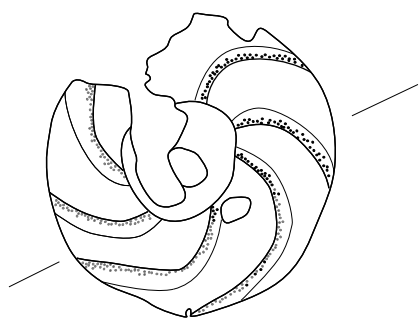
Figure 147 - Le mobilier
métallique (pl. 2)

Archéopole 2011

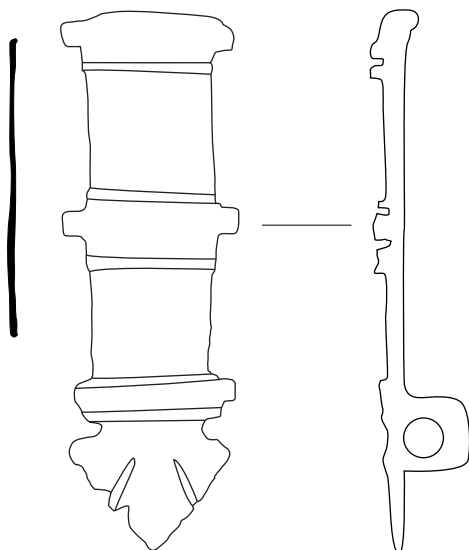
échelle 1/1



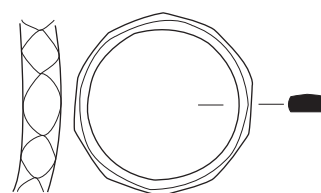
1001 / 1028 - sd 104
Tête de rivet plate



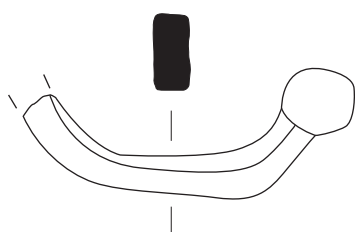
1225/1226
Applique de coffre



94 INRAP
bague en argent



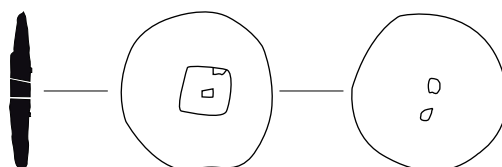
1021 - sd 202 - 3
boucle de ceinture



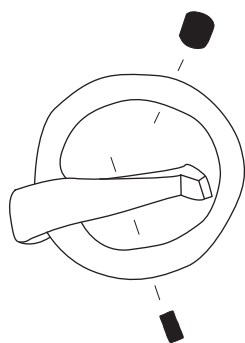
1077 - objet n°49
Boucle d'oreille en or



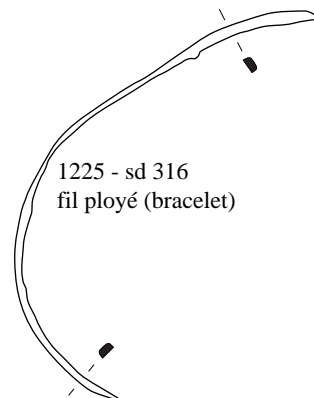
1186
Bouton



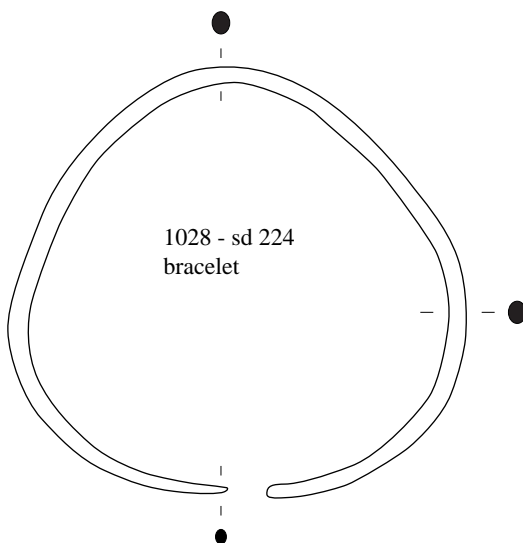
1342 - sd 335
Boucle de ceinture



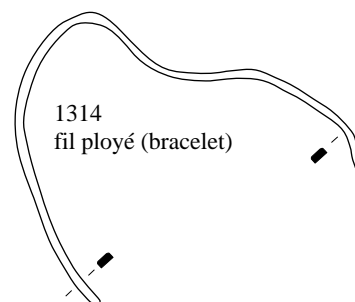
1225 - sd 316
fil ployé (bracelet)



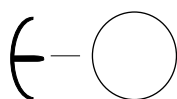
1028 - sd 224
bracelet



1314
fil ployé (bracelet)



1044
Rivet hémisphérique
en alliage cuivreux.



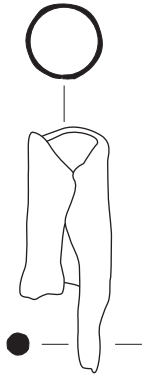
Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 149 - Le mobilier
métallique (pl. 4)

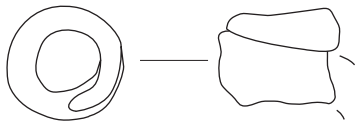
Archéopole 2011

échelle 1/1

1226 - sd 120
Chandelier



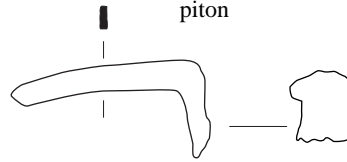
1310 - sd 200
chandelier



1506
Chandelier



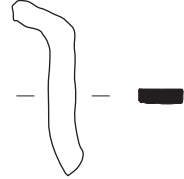
1028 - sd 101
piton



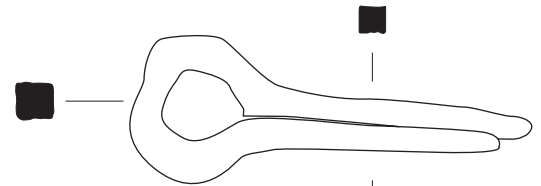
1511
Fgt piton



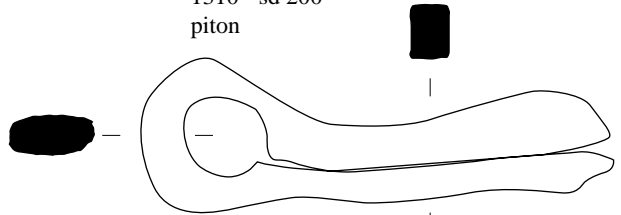
1503 - sd 286
frgt tige plate



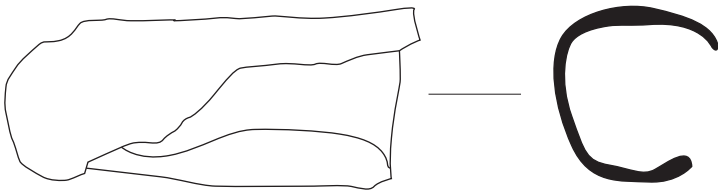
1173 - sd 276
piton



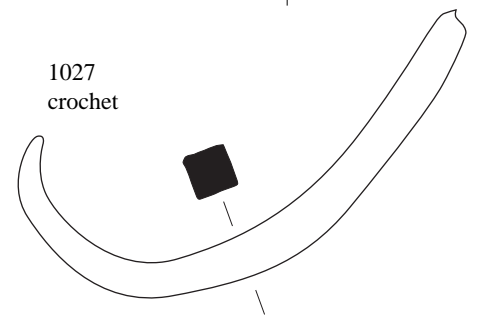
1310 - sd 200
piton



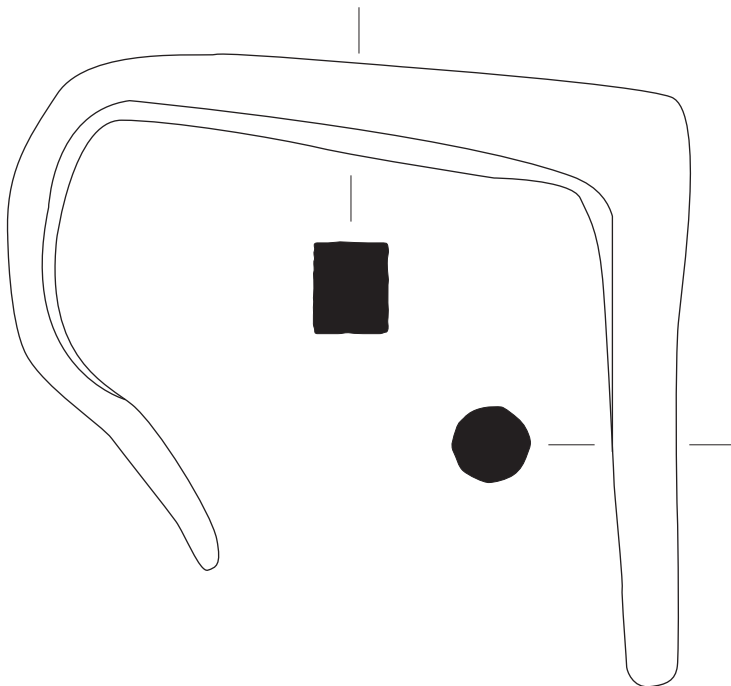
1021 - sd 104
douille



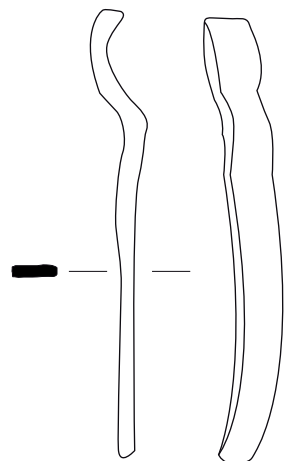
1027
crochet



1225 - sd 315
piton



sd 175
outil/pince

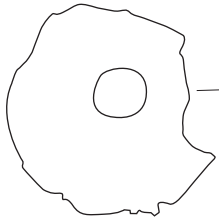


Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière
Figure 150 - Le mobilier
métallique (pl. 5)

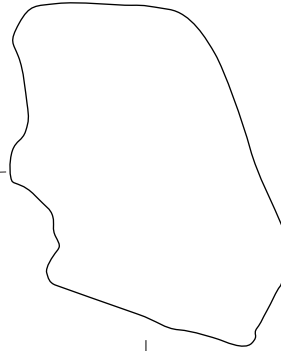
Archéopole 2011

échelle 1/1

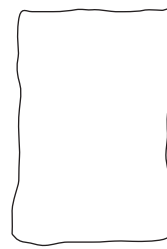
1028 - sd 101
divers fgt d'outillage



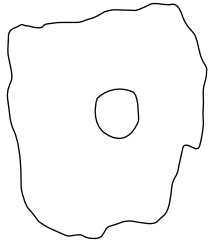
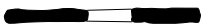
1001 - sd 72
Feuille ployée



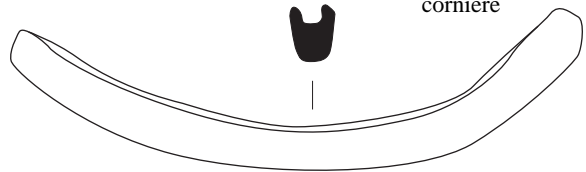
1560
Fine plaque



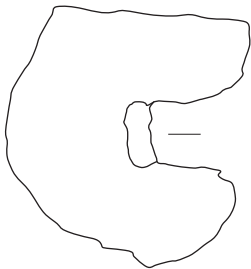
1310 - sd 214
tôle percée



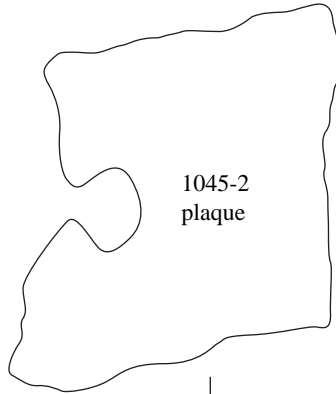
1314 - sd 290
cornière



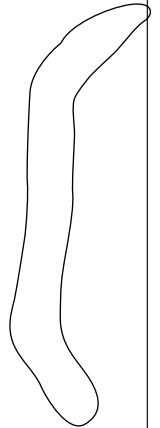
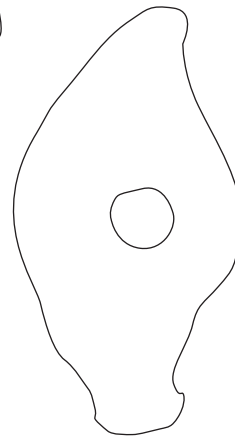
1021 - sd 202 - 1
fgt tôle percée



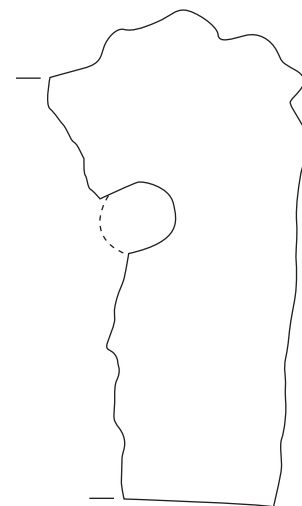
1045-2
plaque



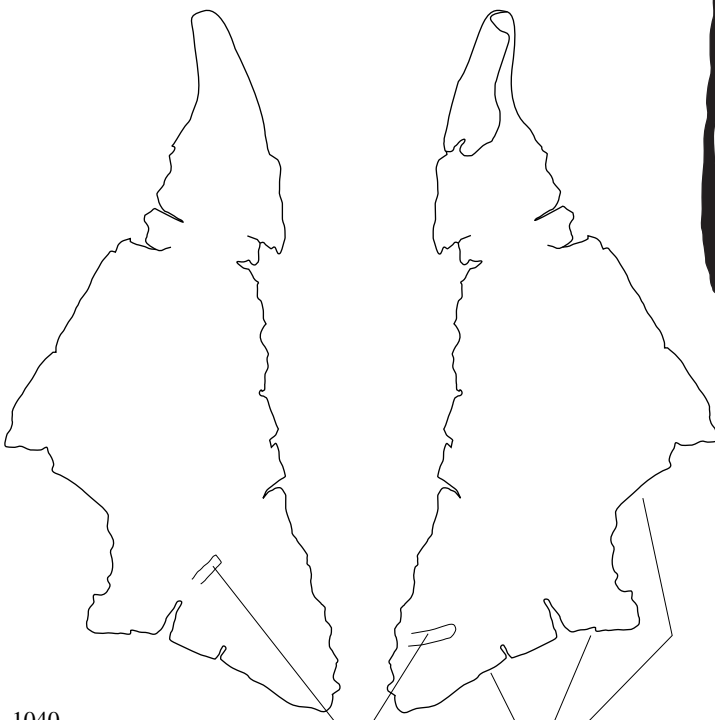
1314 - sd 256
agrafe



1045-1
Plaque percée



1040
feuille de plomb



Marque de pinces traces de coupe



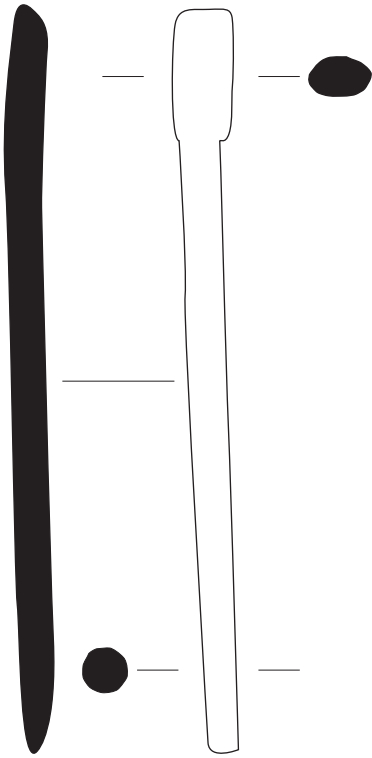
Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 152 - Le mobilier
métallique (pl. 7)

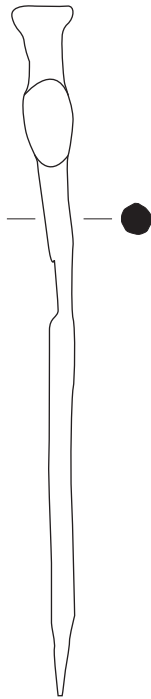
Archéopole 2011

échelle 1/1

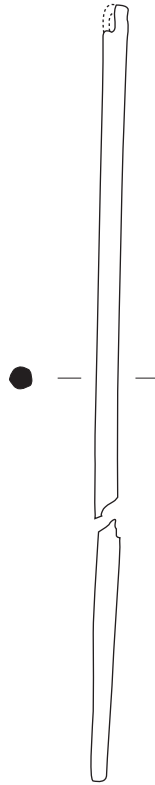
1282 - sd 165
stylet



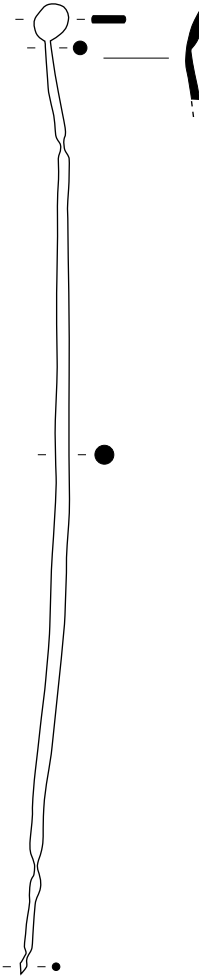
1045-5
stylet/épingle



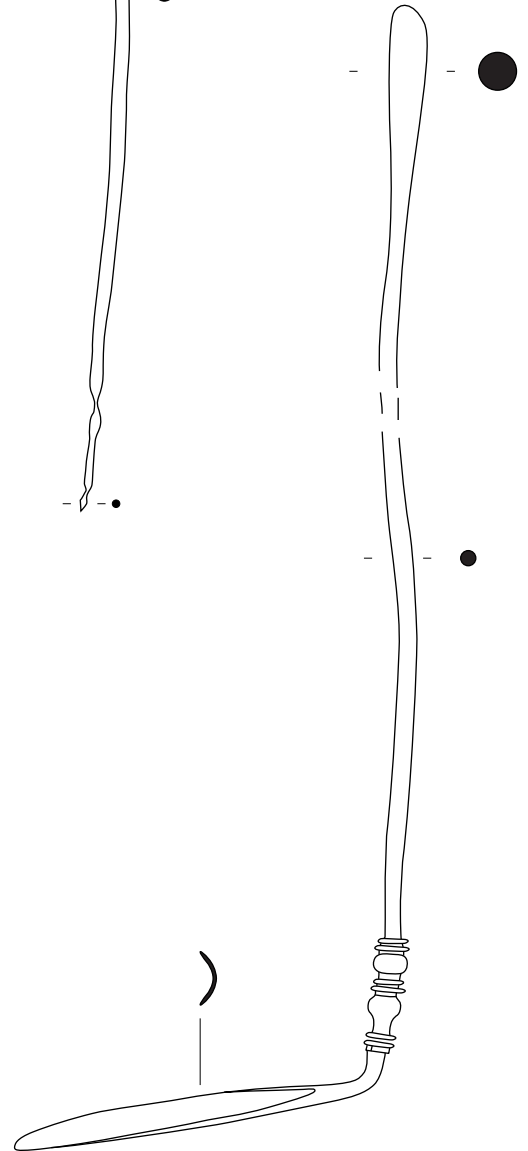
1045
aiguille à chas



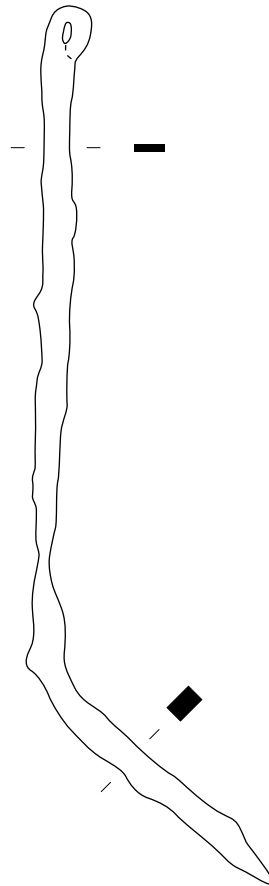
1342/1417
ligule



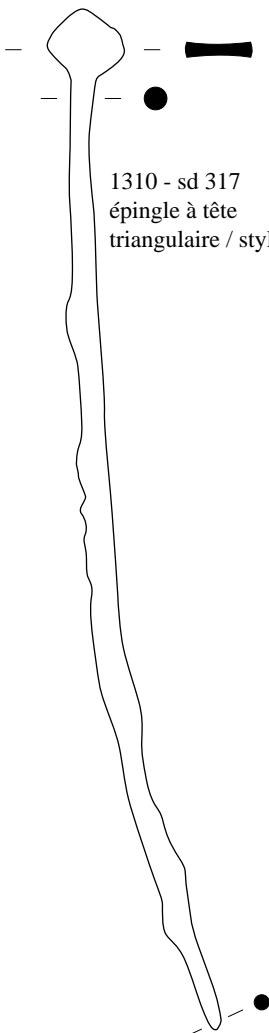
Cyathiscomèle
1304 - sd 334
specillum



1028 - sd 101
épingle métallique



1310 - sd 317
épingle à tête
triangulaire / stylet ?



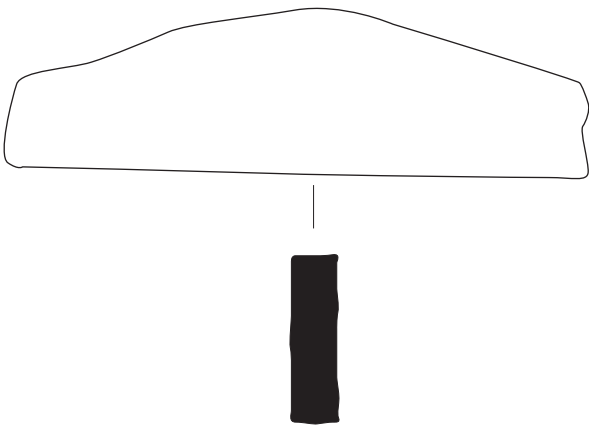
Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 153 - Le mobilier
métallique (pl. 8)

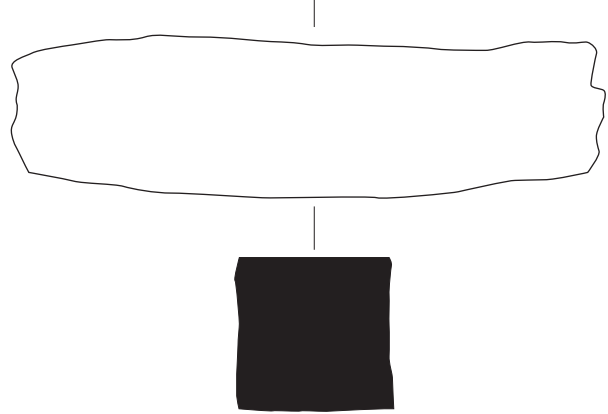
Archéopole 2011

échelle 1/1

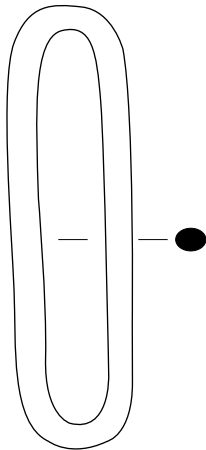
1417 - sd 256
lingot Fer 55 gr



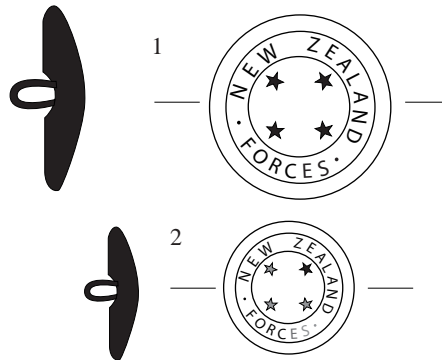
1583- bât 1 sur solins
lingot Fer 205 gr



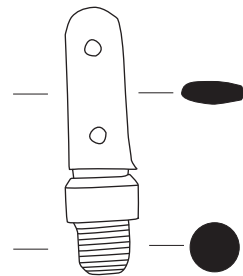
1371 - sd 224
Anneau en laiton (passant de sangle)
Première Guerre Mondiale.



1764 - sd 252
Tranchée 5 - Première Guerre Mondiale.
Boutons d'uniforme d'un soldat Néo-Zélandais.



1371 - sd 224
goupillon



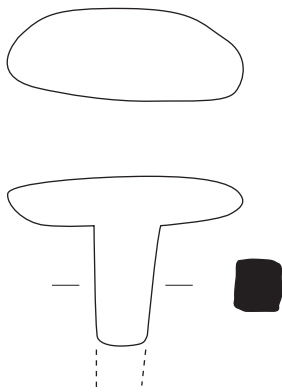
Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 154 - Le mobilier
métallique (pl. 9)

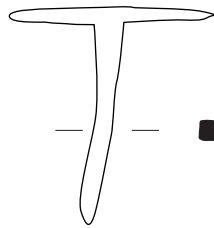
Archéopole 2011

échelle 1/1

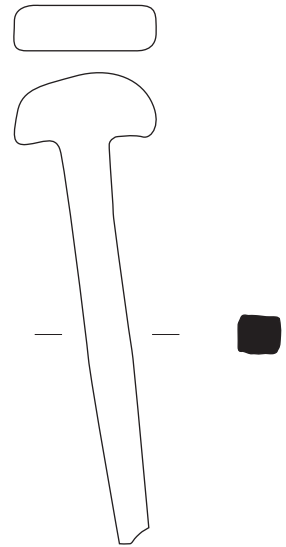
1001 sd 72 Clou de tuile



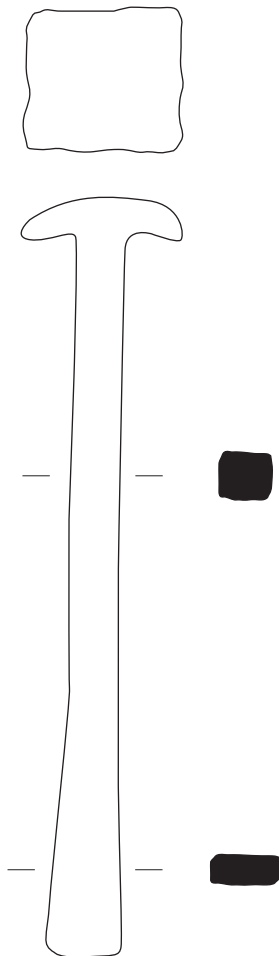
clou en " T "



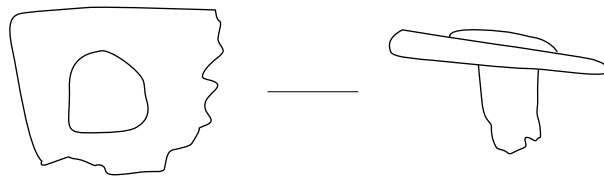
1314 sd 256
Clou avec tête en arc
de cercle (clavette)



Clou pointe plate (outil?)



1225 (rivet)
tôle et clou



1226 sd 112
clou de chaussure



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 155 - Le mobilier
métallique (pl.10)

Archéopole 2011

échelle 1/1

II.4.8. Etude carpologique du site romain de « les Rues-des-vignes » (nord 59)

Charlotte Hallavant

(carpologue CDD associée à l'UMR 5608 (Traces) et membre du pôle de médiévistes Terrae (UMR 5608 Traces & UMR 5136 Framespa), Université Toulouse-Le Mirail)

II.4.8.1. Présentation

La fouille de l'occupation romaine (Tène final-IIIe siècle ap.JC) de « Les Rues des Vignes » menée par Rémi Blondeau de la société Archéopole en 2008 a livré un certain nombre de structures archéologiques riches en carpo-restes (fossé, four, grande structure, trou de poteau, fosse silo, fosse de rejet de four et fossé avec dépôt de crémation). Les 25 prélèvements effectués sur la fouille, d'un volume compris entre 1 et 40 litres, nous ont été confiés après tamisage sous eau du sédiment ; la maille utilisée lors de cette opération ne nous a pas été communiquée mais il semble à la vue de la taille et de la nature des carpo-restes consignés que la taille minimale requise ait été utilisée.

L'étude de ces échantillons a été menée dans les locaux de la plate-forme technique du pôle de médiévistes de Terrae (UMR 5608 Traces & UMR 5136 Framespa) de l'université Toulouse-Le Mirail.

Le tri des refus et les déterminations des carpo-restes ont été faits sous loupe binoculaire (grossissements : x 8-32). Les vérifications taxinomiques ont été réalisées à partir d'une collection de référence de semences actuelles et fossiles (carpothèque) et de dessins, clichés et descriptions consignés dans des atlas et des ouvrages de références (Beijerinck 1976 ; Montégut 1970 ; Jacquat 1988 ; Jauzein 1995 ; Schoch *et al.* 1998 ; Cappers *et al.* 2006). Certaines identifications ont également bénéficiées des compétences de Laurent Bouby, carpologue ingénieur d'études au CNRS (CBAE, Montpellier).

II.4.8.2. Résultats

À l'issue des tris, deux prélèvements se sont révélés négatifs, les sondages 122 de la structure 1021 (us1) et 104 de la structure 1211 (us1). L'étude se base donc sur 23 lots. Pour la majorité des échantillons, l'ensemble du refus a été étudié ; seuls les prélèvements 1226 et 1225, de 40 litres chacun, n'ont pas été traités dans leur intégralité.

La **figure 156** consigne les dénombrements et les identifications taxinomiques et carpologiques des 23 prélèvements sédimentaires étudiés. Dans un souci de lisibilité, les taxons classés par ordre alphabétique ont été organisés selon les critères d'une classification distinguant les grandes catégories de plantes : les céréales où grains et vannes (résidus de traitements agricoles) ont été consignés distinctement et les fruitiers qui forment les plantes cultivées et/ou cueillies et les plantes sauvages. Cette première approche n'est pas fixe et en fonction du contexte, elle pourra prêter à discussion. Pour chaque échantillon, la quantification des restes tient compte de l'état entier ou fragmenté des vestiges (NRE = nombre de restes entiers ; NF = nombre

de fragments). L'entrée NMI correspond au nombre minimum d'individus estimés¹³⁹. Le type de reste déterminé a également été précisé : semence, pépin, noyau, caryopse, rachis, *furca*, base de glume etc. La nomenclature française employée est conforme à celle de l'Inventaire National du Patrimoine National (INPN)¹⁴⁰ ; la dénomination latine repose sur la nomenclature de la *Flora Europae*¹⁴¹. Selon l'état de conservation des semences, une identification au rang de l'espèce, de la famille ou du genre a été atteinte. Dans le cas d'une espèce indéterminée, le nom de genre a été suivi du qualificatif *species* (sp. dans les tableaux) ; en cas de doute, les termes *confer* (cf.) et *type* (type) ont été utilisés.

139 Dans cette approche un individu correspond à une unité grain. Pour l'obtenir, nous avons ajouté aux restes entiers le nombre de fragments en le divisant par deux ou par quatre (*Cerealia*, fragments de cotylédons, fragments de coque de fruit).

140 Site du Muséum National d'Histoire Naturelle (<http://inpn.mnhn.fr>)

141 <http://rbg-web2.rbge.org.Uk/FE/fe.html>

Niveau	Cote	Séquence 1										Séquence 2										Séquence 3										Séquence 4										Séquence 5										Séquence 6										Séquence 7										Séquence 8										Séquence 9										Séquence 10										Séquence 11										Séquence 12										Séquence 13										Séquence 14										Séquence 15										Séquence 16										Séquence 17										Séquence 18										Séquence 19										Séquence 20										Séquence 21										Séquence 22										Séquence 23										Séquence 24										Séquence 25										Séquence 26										Séquence 27										Séquence 28										Séquence 29										Séquence 30										Séquence 31										Séquence 32										Séquence 33										Séquence 34										Séquence 35										Séquence 36										Séquence 37										Séquence 38										Séquence 39										Séquence 40										Séquence 41										Séquence 42										Séquence 43										Séquence 44										Séquence 45										Séquence 46										Séquence 47										Séquence 48										Séquence 49										Séquence 50										Séquence 51										Séquence 52										Séquence 53										Séquence 54										Séquence 55										Séquence 56										Séquence 57										Séquence 58										Séquence 59										Séquence 60										Séquence 61										Séquence 62										Séquence 63										Séquence 64										Séquence 65										Séquence 66										Séquence 67										Séquence 68										Séquence 69										Séquence 70										Séquence 71										Séquence 72										Séquence 73										Séquence 74										Séquence 75										Séquence 76										Séquence 77										Séquence 78										Séquence 79										Séquence 80										Séquence 81										Séquence 82										Séquence 83										Séquence 84										Séquence 85										Séquence 86										Séquence 87										Séquence 88										Séquence 89										Séquence 90										Séquence 91										Séquence 92										Séquence 93										Séquence 94										Séquence 95										Séquence 96										Séquence 97										Séquence 98										Séquence 99										Séquence 100																																																																																																															
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
1001	1002	1003	1004	1005	1006	1007	1008	1009	1010	1011	1012	1013	1014	1015	1016	1017	1018	1019	1020	1021	1022	1023	1024	1025	1026	1027	1028	1029	1030	1031	1032	1033	1034	1035	1036	1037	1038	1039	1040	1041	1042	1043	1044	1045	1046	1047	1048	1049	1050	1051	1052	1053	1054	1055	1056	1057	1058	1059	1060	1061	1062	1063	1064	1065	1066	1067	1068	1069	1070	1071	1072	1073	1074	1075	1076	1077	1078	1079	1080	1081	1082	1083	1084	1085	1086	1087	1088	1089	1090	1091	1092	1093	1094	1095	1096	1097	1098	1099	1100	1101	1102	1103	1104	1105	1106	1107	1108	1109	1110	1111	1112	1113	1114	1115	1116	1117	1118	1119	1120	1121	1122	1123	1124	1125	1126	1127	1128	1129	1130	1131	1132	1133	1134	1135	1136	1137	1138	1139	1140	1141	1142	1143	1144	1145	1146	1147	1148	1149	1150	1151	1152	1153	1154	1155	1156	1157	1158	1159	1160	1161	1162	1163	1164	1165	1166	1167	1168	1169	1170	1171	1172	1173	1174	1175	1176	1177	1178	1179	1180	1181	1182	1183	1184	1185	1186	1187	1188	1189	1190	1191	1192	1193	1194	1195	1196	1197	1198	1199	1200	1201	1202	1203	1204	1205	1206	1207	1208	1209	1210	1211	1212	1213	1214	1215	1216	1217	1218	1219	1220	1221	1222	1223	1224	1225	1226	1227	1228	1229	1230	1231	1232	1233	1234	1235	1236	1237	1238	1239	1240	1241	1242	1243	1244	1245	1246	1247	1248	1249	1250	1251	1252	1253	1254	1255	1256	1257	1258	1259	1260	1261	1262	1263	1264	1265	1266	1267	1268	1269	1270	1271	1272	1273	1274	1275	1276	1277	1278	1279	1280	1281	1282	1283	1284	1285	1286	1287	1288	1289	1290	1291	1292	1293	1294	1295	1296	1297	1298	1299	1300	1301	1302	1303	1304	1305	1306	1307	1308	1309	1310	1311	1312	1313	1314	1315	1316	1317	1318	1319	1320	1321	1322	1323	1324	1325	1326	1327	1328	1329	1330	1331	1332	1333	1334	1335	1336	1337	1338	1339	1340	1341	1342	1343	1344	1345	1346	1347	1348	1349	1350	1351	1352	1353	1354	1355	1356	1357	1358	1359	1360	1361	1362	1363	1364	1365	1366	1367	1368	1369	1370	1371	1372	1373	1374	1375	1376	1377	1378	1379	1380	1381	1382	1383	1384	1385	1386	1387	1388	1389	1390	1391	1392	1393	1394	1395	1396	1397	1398	1399	1400	1401	1402	1403	1404	1405	1406	1407	1408	1409	1410	1411	1412	1413	1414	1415	1416	1417	1418	1419	1420	1421	1422	1423	1424	1425	1426	1427	1428	1429	1430	1431	1432	1433	1434	1435	1436	1437	1438	1439	1440	1441	1442	1443	1444	1445	1446	1447	1448	1449	1450	1451	1452	1453	1454	1455	1456	1457	1458	1459	1460	1461	1462	1463	1464	1465	1466	1467	1468	1469	1470	1471	1472	1473	1474	1475	1476	1477	1478	1479	1480	1481	1482	1483	1484	1485	1486	1487	1488	1489	1490	1491	1492	1493	1494	1495	1496	1497	1498	1499	1500	1501	1502	1503	1504	1505	1506	1507	1508	1509	1510	1511	1512	1513	1514	1515	1516	1517	1518	1519	1520	1521	1522	1523	1524	1525	1526	1527	1528	1529	1530	1531	1532	1533	1534	1535	1536	1537	1538	1539	1540	1541	1542	1543	1544	1545	1546	1547	1548	1549	1550	1551	1552	1553	1554	1555	1556	1557	1558	1559	1560	1561	1562	1563	1564	1565	1566	1567	1568	1569	1570	1571	1572	1573	1574	1575	1576	1577	1578	1579	1580	1581	1582	1583	1584	1585	1586	1587	1588	1589	1590	1591	1592	1593	1594	1595	1596	1597	1598	1599	1600	1601	1602	1603	1604	1605	1606	1607	1608	1609	1610	1611	1612	1613	1614	1615	1616	1617	1618	1619	1620	1621	1622	1623	1624	1625	1626	1627	1628	1629	1630	1631	1632	1633	1634	1635	1636	1637	1638	1639	1640	1641	1642	1643	1644	1645	1646	1647	1648	1649	1650	1651	1652	1653	1654	1655	1656	1657	1658	1659	1660	1661	1662	1663	1664	1665	1666	1667	1668	1669	1670	1671	1672	1673	1674	1675	1676	1677	1678	1679	1680	1681	1682	1683	1684	1685	1686	1687	1688	1689	1690	1691	1692	1693	1694	1695	1696	1697	1698	1699	1700	1701	1702	1703	1704	1705	1706	1707	1708	1709	1710	1711	1712	1713	1714	1715	1716	1717	1718	1719	1720	1721	1722	1723	1724	1725	1726	1727	1728	1729	1730	1731	1732	1733	1734	1735	1736	1737	1738	1739	1740	1741	1742	1743	1744	1745	1746	1747	1748	1749	1750	1751	1752	1753	1754	1755	1756	1757	1758	1759	1760	1761	1762	1763	1764	1765	1766	1767	1768	1769	1770	1771	1772	1773	1774	1775	1776	1777	1778	1779	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789	1790	1791	1792	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	1800	1801	1802	1803	1804	1805	1806	1807	1808	1809	1810	1811	1812	1813	1814	1815	1816	1817	1818	1819	1820	1821	1822	1823	1824	1825	1826	1827	1828	1829	1830	1831	1832	1833	1834	1835	1836	1837	1838	1839	1840	1841	1842	1843	1844	1845	1846	1847	1848	1849	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	1860	1861	1862	1863	1864	1865	1866	1867	1868	1869	1870	1871	1872	1873	1874	1875	1876	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886	1887	1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051	2052	2053	2054	2055	2056	2057	2058	2059	2060	2061	2062	2063	2064	2065	2066	2067	2068	2069	2070	2071	2072	2073	2074	2075	2076	2077	2078	2079	2080	2081	2082	2083	2084	2085	2086	2087	2088	2089	2090	2091	2092	2093	2094	2095	2096	2097	2098	2099	2100	2101	2102	2103	2104

II.4.8.2.1. Dénombrement

Un nombre total brut de 53576 semences carbonisées a été consigné pour un volume sédimentaire traité de 210,2 litres, soit une densité au litre de 254,9. La catégorie des céréales regroupe 98,5% des vestiges ; les vestiges de plantes sauvages et les restes fruitiers sont anecdotiques.

De fortes disparités apparaissent entre les échantillons étudiés. Les volumes étudiés pour chaque prélèvement n'étant pas identiques, nous avons calculé une densité de restes pour 1 litre de sédiment par échantillon afin de fonder les comparaisons sur un paramètre non biaisé. La densité la plus faible est de 0,1 restes (structure 1137) tandis que la plus élevée atteint 10525,5 restes au litre (structure 1226). Toutefois, la structure 1226 fait exception. En effet, la majorité des échantillons ont livré moins de 100 restes au litre (**Fig. 157**).

moins de 10 restes/L	de 10 à 100 restes/L	de 100 à 1000 restes/L	plus de 1000 restes/L
1001	1021 (104)	1282 us1 (175)	1551
1021 (202)	1282 us6 (175)	1282 (202)	1226 (112)
1027 (106)	1282 us7 (175)	1225 (225)	
1041	1336	1538	
1137	1406		
1235	1408		
1302 (333)	1410		
1495	1411		
1503			

Figure 157: Classement des échantillons en fonction de leur densité de restes pour 1 litre.

II.4.8.2.2. Fossilisation et état de conservation

La carbonisation, processus de fossilisation où le carbone se substitue à la matière organique lors d'un contact au feu mettant ainsi fin à la germination et à la putréfaction des vestiges, est l'unique mode de préservation des semences archéologiques extraites des échantillons. Ce mode de fossilisation a particulièrement affecté les semences archéologiques. Leur état de conservation est en effet mauvais, voire très mauvais. Ce mauvais état se caractérise d'une part par une forte érosion des semences (altération de la surface, perte d'éléments anatomiques caractéristiques, déformations, etc.) et d'autre part par une importante fragmentation des vestiges. Ces deux éléments n'ont pas facilité le travail d'identification et en particulier concernant la détermination des grains et des vanes de blés vêtus. Le groupe des blés vêtus rassemble l'épeautre (*Triticum spelta*), l'amidonnier (*T. dicoccum*) et l'engrain (*T. monococcum*). Ces difficultés relèvent de la relative ressemblance de ces espèces. En effet, les grains d'épeautre et d'amidonnier sont de forme relativement similaire et les grains d'amidonnier qui possèdent une grande variabilité de formes peuvent parfois être confondus avec ceux d'engrain. Les difficultés sont d'autant plus grandes que la carbonisation a fortement affectée la morphologie des grains isolés. Bien qu'elles soient généralement plus caractéristiques, les nombreuses bases d'épillets de blés vêtus (ou *furca*) isolées ont également posées quelques difficultés en raison de leur fragmentation. Seuls les carpo-restes extraits dans la structure 1226

(sondage 112) présentaient un état de conservation relativement bon, ils nous ont donc servis de point de comparaison¹⁴². La fragmentation n'a également pas bénéficié aux déterminations puisqu'elle affecte les trois-quarts des carpo-restes (40181 fragments pour 13395 restes entiers) et même 93% des grains de céréales. Le NMI estimé a donc pour objectif de palier ce biais taphonomique afin d'évaluer la place respective de chaque plante par rapport à une autre. Il convient toutefois de préciser que les vanes de céréales ne peuvent être rapporté à un NMI.

II.4.8.2.3. Diversité taxinomique

Alors que le nombre de restes est important et que le nombre d'échantillons étudiés est varié, une diversité taxinomique très faible a été consignée : 21 taxons dont 12 déterminés au rang de l'espèce. La prépondérance des restes céréaliers semble pouvoir expliquer cet état. Néanmoins, alors que les résidus agricoles de céréales sont également très importants, nous sommes en droit de nous questionner sur la très faible représentation des semences de plantes sauvages. Nous reviendrons donc sur ce point lors de la discussion.

II.4.8.3. Corpus végétal

II.4.8.3.1. Céréales

Deux types de vestiges céréaliers ont été consignés de manière distincte : les grains et les vanes (résidus agricoles).

Un total de 33617 restes de grains de céréales a été consigné (**Fig. 156**). Ils rassemblent 62,7% des carpo-restes et 63,7% des vestiges céréaliers. Fragmentés à 93%, ces vestiges ont été estimés à 10249 grains entiers. La majorité des restes de grains de céréales correspondent à des céréales non identifiées : les vestiges consignés sous le terme générique de *Cerealia* totalisent 93,5% ; ils en rassemblent un peu moins de 80% si on se base sur le NMI. A ces incertitudes s'ajoutent 616 caryopses pour lequel une attribution à l'espèce est sujette à caution. Ainsi, seuls 1524 vestiges ou 1455 grains entiers ont pu être parfaitement identifiés, soit 14,2% des restes entiers. Ces derniers se rapportent à 4 espèces, l'orge vêtue (*Hordeum vulgare*), le blé nu (*Triticum aestivum/durum/turgidum*), l'amidonnier (*Triticum dicoccum*) et l'épeautre (*Triticum spelta*) auquel s'ajoute l'engrain (*Triticum monococcum*) pour lequel la détermination est sujette à caution.

Les céréales sont également bien représentées par leurs vanes qui comptent 19139 vestiges, soit 36,3% des restes céréaliers. Des témoins divers caractérisent cette catégorie : tige, rachis, *furca* et base de glume. Trois des cinq taxons déjà déterminés par les grains ont livré ces types de restes : le blé nu, l'amidonnier et l'épeautre.

L'amidonnier (*Triticum dicoccum*) se distingue nettement des 4 autres taxons puisqu'il a livré 1328

142 Nous remerciant également Laurent Bouby (carpologue au CBAE de Montpellier) pour ses précieux conseils.

grains entiers (**Fig. 158**) soit un peu plus de 90% des grains entiers bien identifiés. Il a également permis l'identification de 4520 vannes, 2628 *furcas* (**Fig.3b**) (ou bases d'épillet) et 1892 bases de glumes (ou branches).



figure 158: Caryopse carbonisé d'amidonnier (*Triticum dicoccum*) (st.1226-sd.112)

De gauche à droite : face dorsale, profil, face ventrale. Echelle : 2mm

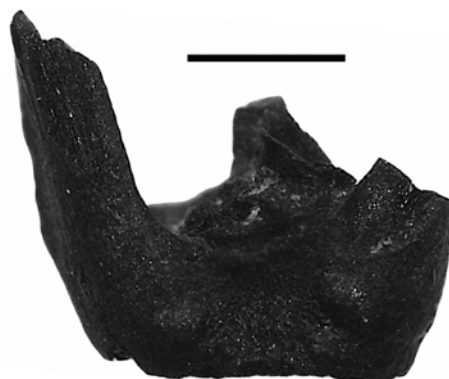


figure 159: Furca (base d'épillet) carbonisé d'amidonnier (*Triticum dicoccum*) (st.1282us1-sd.175).

Echelle : 1mm



figure 160: Furca (base d'épillet) carbonisée d'épeautre (*Triticum spelta*) (st.1551).

Echelle : 1mm



figure 162: Caryopse carbonisé d'épeautre (*Triticum spelta*) (st.1226-sd.112).

De gauche à droite : face dorsale, profil, face ventrale. Echelle : 2mm



figure 161: base de glume carbonisée d'épeautre (*Triticum spelta*) (st.1551).

Echelle : 1mm

L'épeautre (*Triticum spelta*) est plus discret puisque seulement 91 caryopses ont été identifiés (Fig. 162), soit 6,2% des grains entiers bien identifiés. Un nombre de vanes relativement élevé a également été consigné, 408 *furcas* (Fig. 160) et 2108 bases de glumes (Fig. 161).

Enfin, les deux autres espèces déterminées, le blé nu (*Triticum aestivum/durum/turgidum*) et l'orge vêtue (*Hordeum vulgare*) sont anecdotiques puisque seulement 27 caryopses de blé nu (1,9%) et 3 d'orge vêtue (0,2%) ont été consignés. La dernière n'a livré aucune vanne tandis que 21 rachis de blé nu ont été isolés.

La détermination de l'engrain (*Triticum monococcum*) est problématique. En effet, les 6 caryopses déterminés sont sujets à caution. Ceci relève d'une part de l'absence de vanes d'engrain et d'autre part de la possible confusion des grains d'engrain avec ceux d'amidonnier. Si chaque épillet contient généralement un grain chez l'engrain et deux chez l'amidonnier, il apparaît que dans l'épillet sommital de l'amidonnier, un seul grain se forme : ce grain possède donc un aspect identique à l'engrain. Il se peut donc que les caryopses consignés comme étant de l'engrain soient en réalité de l'amidonnier.

II.4.8.3.2. Fruitiers

De très rares vestiges de fruitiers ont été consignés : 5 fragments de coque de noisette (*Corylus avellana*) dont un sujet à discussion, 3 fragments de coque de noyer (*Juglans regia*) et 3 fragments de noyau de merisier/cerisier/griottier (*Prunus avium/cerasus*) ; à cela s'ajoute un fragment de noyau de type prunier indéterminé (*Prunus* type). Ces vestiges rassemblent donc seulement 0,02% des carpo-restes ou 0,06% des restes entiers.

II.4.8.3.3. Plantes sauvages

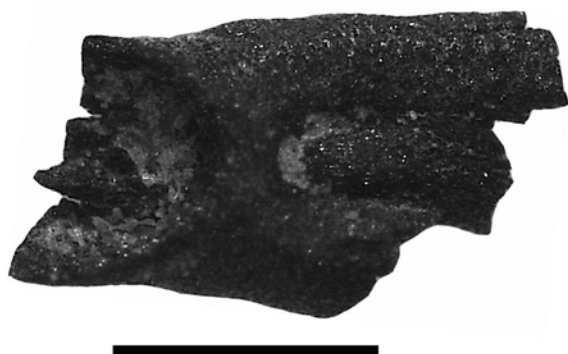


figure 163: base de fleuron carbonisée de folle avoine (*Avena fatua*) (st.1282us1-sd.175).

Echelle : 1mm

808 vestiges de plantes sauvages ont été déterminés ; la fragmentation étant faible (3,5%), 775 restes entiers ont été estimés. Cette catégorie rassemble donc une très faible proportion de restes, seulement 1,5% des carpo-restes. La majorité des vestiges de plantes sauvages, 677 restes sur 808, sont des graminées non déterminées (Poaceae), soit 83,8%. En plus des graminées, 12 autres taxons ont été identifiées mais seulement 6 se rapportent à

808 vestiges de plantes sauvages ont été déterminés ; la fragmentation étant faible (3,5%), 775 restes entiers ont été estimés. Cette catégorie rassemble donc une très faible proportion de restes, seulement 1,5% des

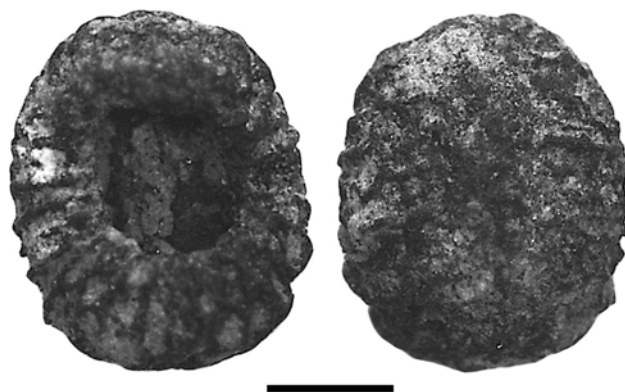


figure 164: emence carbonisés de véronique à feuilles de lierre (*Veronica hederifolia*) st.1282-sd.202).

De gauche à droite : face dorsale, face ventrale

Echelle : 1mm

une espèce clairement identifiée : la nielle des blés (*Agrostemma githago*), la folle avoine (*Avena fatua*) (**Fig. 163**), la pâturin annuel (*Poa annua*), le trèfle des champs (*Trifolium arvense*), la véronique à feuilles de lierre (*Veronica hederifolia*) (**Fig. 164**) et la vesce à quatre graines (*Vicia tetrasperma*). Ces espèces se rassemblent toutefois que 31 semences, soit 4% des restes entiers de plantes sauvages. Aujourd'hui, l'ensemble de ces espèces peut être considéré comme des commensales des cultures (mauvaises herbes) (Jauzein 1995). La nielle des blés, la folle avoine ou encore la vesce à quatre graines sont des messicoles (mauvaises herbes des champs de céréales) typiques.

II.4.8.4. Discussion

II.4.8.4.1. Nature des dépôts

Afin de mettre en lumière la nature des dépôts étudiés, les 6 échantillons les plus riches ont été sélectionnés ; ceux pour lesquels moins de 100 restes ont été consignés ne sont donc pas pris en considération ici. Ces 6 échantillons proviennent tous de grandes structures ; les autres types de contextes prélevés (four, fossé, trou de poteau) sont donc décevants pour l'étude carpologique.

La **figure 165** basée sur les proportions relatives des différentes catégories de plantes récapitule les compositions générales des 6 dépôts. Elle fait apparaître deux types de dépôts, ceux riches en grains de céréales [1225(225) et 1226(112)] et ceux riches en vanes de céréales [1282 us1(175), 1282(202), 1538 et 1551] ; c'est également dans ces derniers que les restes fruitiers et de plantes sauvages sont les plus nombreux.

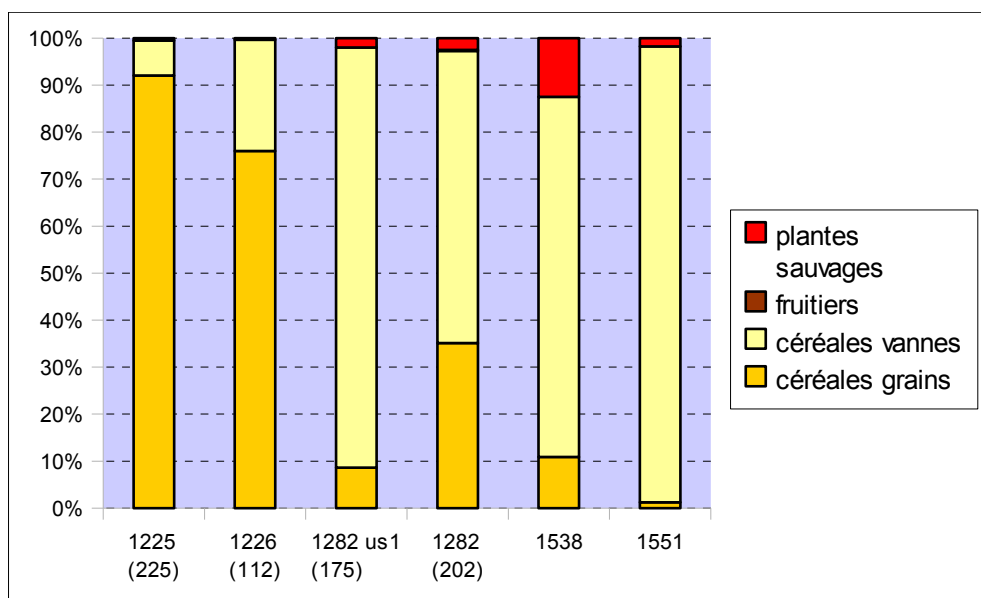


figure 165: Proportion des différentes catégories dans les 6 échantillons les plus riches.

Si ces histogrammes témoignent de deux types de dépôts, les informations archéologiques sur la nature des contextes archéologiques est trop faible pour en extraire des éléments de discussion.

Statut économique des plantes déterminées et spectre alimentaire

Quels rôles dans l'économie végétale ont donc jouées les différentes plantes cultivées/cueillies ? A quel spectre alimentaire renvoient ces plantes ?

La céréaliculture domine très largement. L'amidonnier, suivi de loin de l'épeautre, se distingue tout particulièrement. Le blé nu et l'orge vêtue sont anecdotiques. L'amidonnier, l'épeautre et le blé nu sont des céréales à destination de l'alimentation humaine ; ceci est moins certain concernant l'orge vêtue. L'amidonnier n'est pas panifiable, contrairement à l'épeautre, en raison d'une teneur des grains en gluten trop faible (Matterne 2001 p.102). Toutefois, riche en protides, il est d'une grande importance alimentaire. La présence de l'en grain, comme nous l'avons déjà mentionné, est sujette à caution compte tenu du nombre anecdotique de grains concernés, de l'absence de vannes dans les échantillons étudiés et surtout de la possible confusion avec des grains d'amidonnier. Ainsi, si l'on considère que cette céréale est bien présente, elle apparaît bien en retrait par rapport aux autres espèces. Toutefois, si cette absence s'avérait effective, elle irait dans le sens de sa disparition au début de l'époque romaine (Matterne 2001 p.82)

Les légumineuses cultivées brillent par leur absence. Néanmoins, bien que réelle dans les échantillons étudiés, il est probable que cette absence relève plus d'un biais taphonomique que d'une absence réelle du spectre alimentaire romain du site. Moins soumises au feu que les grains de céréales pour lesquels un passage sur la flamme est conseillé lors des opérations de décorticages, les légumineuses sont généralement sous-représentées dans les contextes archéologiques (Ruas 1992). Néanmoins, d'après les travaux menés dans la région, le rôle des légumineuses semble en effet effacé par comparaison avec les céréales, à l'exception des concentrations de légumineuses découverte dans certaines fermes (Matterne 2001 p.105), puisqu'elles apparaissent cent fois moins nombreuses en nombre de reste que les céréales dans les sites de Picardie et d'Ile-de-France et Ferdière *et al.* 2006 p.23).

La fructiculture est également anecdotique ce qui semble quelque peu étrange sur un site romain. Si la présence de vestiges de noisettes, de noix et de cerises indéterminées indique leur utilisation dans l'alimentation des occupants du site, leur discrétion dans les échantillons laisse perplexe. En effet, soit les contextes archéologiques étudiés n'ont pas été favorables à leur maintien, soit ils avaient peu de place dans l'économie végétale du site. La dernière supposition n'est sans doute pas la plus plausible mais il est toutefois intéressant de noter que l'accroissement des espèces fruitières généralement enregistrées à l'époque romaine n'apparaît pas sur le site « Les Rues des Vignes », ce constat est également valable en ce qui concerne les espèces aromatiques. Néanmoins, nous sommes en droit de nous interroger sur le noyer. En effet, si aucun consensus scientifique n'existe sur l'indigénat du noyer en France¹⁴³, il apparaît toutefois que le noyer, arbre thermophile, n'est pas spontané en France septentrionale. Les romains ayant la réputation de l'avoir introduit, au moins pour les zones septentrionales, il est probable que les restes de noyer découvert

143 Certains considèrent que le noyer aurait pu être introduit par les Romains en Gaule mais les palynologues le considèrent comme indigène.

sur le site relève de plantation en vergers initiés dès l'époque romaine.

II.4.8.4.2. Discussion autour des façons culturales

D'après les résultats carpologiques, la céréaliculture sur le site « Les Rues des Vignes » semble dominé par des blés à grains vêtus par opposition aux blés à grains nus. Cette distinction anatomique se base d'une part sur la présence d'un rachis fragile chez les premiers et solide chez les seconds et d'autre part sur le caractère persistant des glumelles enveloppant le grain des céréales vêtues de sorte qu'au premier dépiquage qui sépare les épis des épillets il est nécessaire d'en adjoindre un second visant à éliminer les balles. Aussi la chaîne opératoire du traitement agricole est-il plus complexe pour les blés nus. La prédominance de l'épeautre et de l'amidonnier face au blé nu qui pourtant commence à prendre son ampleur à l'époque romaine suppose donc qu'ils ont été préférés et ce malgré la difficulté que demande leur traitement. A la vue de nos données, on ne peut avancer aucune hypothèse. Peuvent être avancés des choix liés à l'influences culturelles et/ou des raisons liées à la nature du sol. Les blés vêtus sont en effet plus rustiques et donc moins exigeants que les blés nus en particulier le froment. Ainsi, sur le site l'amidonnier semble avoir été privilégié tandis que l'épeautre a pu jouer un rôle complémentaire. Les qualités boulangères de l'épeautre expliquent sans doute le maintien de sa culture aux côtés de l'amidonnier qui lui n'est pas panifiable ; ceci pouvait donc offrir la possibilité de pallier le manque de froment. Ces blés vêtus, de même que le blé nu identifié, sont généralement considérés comme des blés d'hiver. Si l'amidonnier et le blé nu peuvent être exigeants quant à la qualité des sols et du climat, l'épeautre semble plus indifférent à ces conditions. Toutefois, en l'absence d'associations agronomiques certaines dans les contextes étudiés entre les céréales identifiées et les semences de plantes sauvages, on ne peut affirmer la saisonnalité des cultures céréalieres. Néanmoins, les rares semences de plantes sauvages consignés rendent compte d'adventices des champs de céréales semées en hiver (messicoles), ce qui confirmerait que les céréales aient été conduites en cultures d'hiver. Faute d'éléments probants, cette hypothèse reste cependant fragile.

Ainsi, la palette de mauvaises herbes identifiée sur le site handicape fortement l'étude des façons culturales compte tenu de sa déficience. L'information paléoécologique, symptomatique de certains milieux s'en trouve en effet restreinte. Néanmoins, la quasi absence de semences de plantes sauvages informe sur d'autres activités agricoles, par exemple les techniques de récolte et les traitements qui s'en suivent. En effet diverses hypothèses peuvent être avancées concernant les blés vêtus. Ainsi, le pourcentage de mauvaises herbes étant faible, voire même très faible, il est permis d'envisager une récolte haute d'épis que ce soit à la main ou au couteau. Toutefois, ces semences ont pu être éliminées en même temps que la paille lors du premier traitement. En effet, comme nous avons pu le voir, deux types de dépôts sont apparus : ceux riches en grains et ceux riches en vannes. Ces derniers sont les plus riches, toute proportion gardée, en semences de plantes sauvages. Il est donc permis à partir de ces éléments d'envisager que les céréales à grains vêtus ont fait l'objet d'un premier traitement visant à séparer les épillets de la paille et des mauvaises herbes (déchets agricoles) en vu de leur stockage, cet état assurant une meilleure conservation des récoltes. Ces résidus peuvent ne pas être parvenus jusqu'à nous puisque cette opération est généralement menée hors de l'habitat

et que les déchets trouvent souvent un second usage (alimentation du bétail, utilisation domestique, etc.). Dans un second temps, les épillets ont été décortiqués (séparation du grain et des bases d'épillets). Ces déchets nous sont parvenus car cette opération, faite généralement au moment des préparations alimentaires, a dû être pratiquée dans l'habitat et les rebus éliminés dans les foyers domestiques, eux-mêmes vidés dans diverses structures alentours.

Ainsi, si quelques hypothèses peuvent être avancées à l'orée des données carpologiques enregistrées sur le site, il convient de rester prudent compte tenu de la faiblesse des données que nous disposons.

II.4.8.5. Comparaisons locales

La France septentrionale est depuis plusieurs décennies investie par les études carpologiques. Les travaux publiés de C. Bakels (1991) et de V. Zech-Matterne (2001) témoignent entre autre de cette emprise. D'après la documentation consultée, l'emprise semble toutefois moins forte en région Nord-Pas-de-Calais.

Ces données régionales témoignent de l'importance des blés vêtus sur la plupart des sites protohistoriques alors qu'un changement apparaît à l'époque romaine où certaines régions septentrionales, l'Île-de-France en particulier, abandonnent la culture des blés vêtus au profit des blés nu. Mais cela ne semble pas être le cas dans le nord de la France, en Picardie et plus particulièrement dans la Somme, qui voit le maintien des blés vêtus à l'époque gallo-romaine sans doute plus pour des contraintes liés aux sols que par choix culturels (Matterne 2001 p.106). Par comparaison, le site « Les Rues des Vignes » semble se comporter comme les sites de la région voisine. Maintien culturel ou contraintes liés à la nature des sols, cela reste difficile à distinguer. De même, le rôle prédominant de l'amidonier et le rôle secondaire joué par l'épeautre qui transparait à partir des données carpologiques du site « Les Rues des Vignes » semble confirmer ce que nous savons pour la région (Matterne 2001 p.108).

II.4.8.6. Conclusion

Les données carpologiques enregistrées sur le site « Les Rues des Vignes » alimentent nos connaissances sur la nature des productions agricoles et alimentaires à l'époque romaine pour la région. Avec 23 échantillons étudiés pour un volume total de 210,2 litres et plus de 50000 carpo-restes extraits, essentiellement des vestiges céréaliers, les résultats obtenus offrent des pistes de discussion intéressantes à la lumière des comparaisons régionales. Les données consignées apparaissent donc en adéquation avec ce que différents travaux carpologiques ont pu montrer pour la France septentrionale et en particulier pour les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Les choix culturels de l'Age du Fer semblent en effet se maintenir dans la région à l'époque romaine (préférence pour les blés vêtus, importance de l'amidonier, rôle secondaire de l'épeautre). Les indices de la romanisation apparaissent en effet très faibles.

II.4.9. Rapport d'étude de la faune issue de la fouille du site de « Rues-des-Vignes »

Tarek Oueslati

La faune comprend 2334 restes de mammifères issus principalement de mammifères (tableau 1). Les espèces de la triade sont représentées dans des proportions proches tandis que les mollusques marins et les oiseaux de basse-cour sont très faiblement représentés.

	NR	PdR
bœuf	524	30952
porc	481	6552
capriné	318	2236
mouton	28	488
chèvre	1	2
chien	82	828
équidé	133	10691
cerf	3	88
lièvre	1	1
musaraigne à dent rouge	1	
taupe	2	
rat	1	
campagnol	2	
micromammifère	39	
grand ruminant	196	2437
petit ruminant	118	297
petit carnivore	1	2
mammifère indéterminé	386	1670
homme	1	28
coq	5	
oiseau indéterminé	4	
huître	5	
<i>Cecilioides acicula</i>	1	
mollusque indéterminé	1	
total	2334	56272

figure 166: Tableau Inventaire de la faune issue de l'ensemble de la fouille.

II.4.9.1. Caractérisation diachronique de la composition de la faune

II.4.9.1.1. Horizon 2

La phase 2 comprend 450 restes de mammifères, un reste de coq et un reste de mollusque indéterminé (tableau 2)

phase 2	NR	PdR
bœuf	115	7693
porc	117	1593
capriné	48	397
mouton	2	37
chèvre	1	2
chien	7	99
équidé	34	3412
lièvre	1	1
rat	1	
musaraigne à dent rouge	1	
campagnol	1	
micromammifère	17	
grand ruminant	32	489
petit ruminant	10	21
mammifère indéterminé	63	358
coq	1	
mollusque indéterminé	1	
total	452	

figure 167 : Tableau Inventaire de la faune issue de l'horizon chronologique 2.

L'observation des traces de découpe sur les os d'équidés et de chiens renseignent sur la pratique de l'hippophagie et de la cynophagie (figure 1).



Figure 168: Illustration de l'hippophagie sur un humérus gauche (St 1028) en vue médiale (détail) et en vue crâniale (os entier). Les flèches indiquent l'emplacement des stigmates.

L'examen des proportions pondérales des mammifères domestiques renseigne sur une alimentation carnée dominée par le bœuf et le cheval. L'expression des fréquences relatives en fonction du nombre de restes indique que le bœuf et le porc sont quasiment à égalité tandis que les caprinés sont relativement discrets (figure 2).

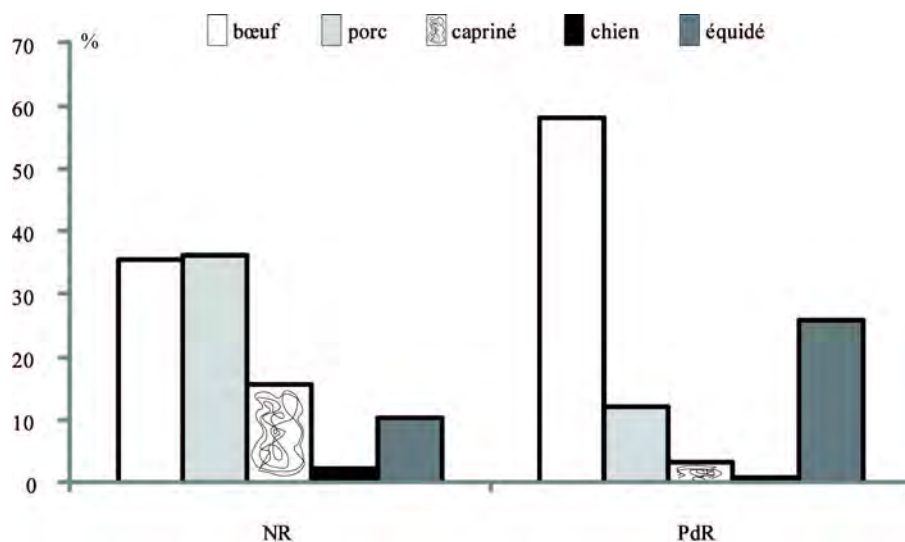


Figure 169: Fréquences relatives des mammifères domestiques au sein des contextes attribués à l'horizon 2.

La faune sauvage est représenté par un reste de lièvre et des micromammifères parmi lesquels le rat noir.

II.4.9.1.2. Horizon 3 et les contextes attribués aux horizons 2 à 3

Ce lot de faune comprend 198 restes de mammifères dominés par les mammifères domestiques (tableau 3). Les traces de boucherie relevée sur les os des équidés témoignent de l'hippophagie.

horizon 3 et 2/3	NR	PdR
bœuf	64	2778
porc	44	624
capriné	37	257
mouton	4	55
chien	2	75
équidé	13	986
cerf	1	32
grand ruminant	18	155
petit ruminant	2	2
petit carnivore	1	2
mammifère indéterminé	12	172
total	198	

figure 170: tableau . Inventaire de la faune issue des horizons 3 et 2/3

Au sein des mammifères domestiques le nombre de restes de porc affiche un certain recul relativement à l'horizon 2 permettant au bœuf d'occuper la première place (figure 3). Les fréquences pondérales témoignent de la place dominante du bœuf dans l'alimentation carnée suivi par le cheval puis le porc.

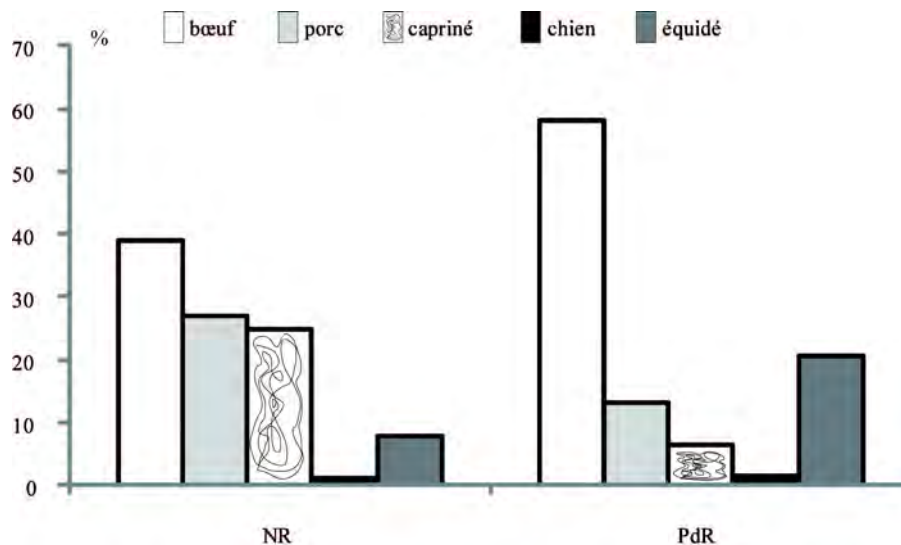


figure 171: fréquences relatives des mammifères domestiques au sein des contextes attribués aux horizons 2 et 2/3

Un talus de cerf marqué par les impacts de couperet témoigne de la consommation de ce gibier.

II.4.9.1.3. Horizon 5

Cette série comporte 641 restes de vertébrés (tableau).

horizon 5	NR	PdR
bœuf	125	8585
capriné	116	691
mouton	9	165
porc	86	1031
chien	32	112
équidé	29	3199
taupe	1	
grand ruminant	67	736
mammifère indéterminé	120	503
micromammifère	10	
petit ruminant	42	144
coq	4	6
total	641	

Figure 172: tableau . Effectifs des vertébrés à l'horizon 5 en fonction du nombre et du poids de restes.

L'observation des surfaces des os des équidés a permis de relever des stigmates de boucherie et de cuisson au feu suggérant ainsi l'hippophagie. Au sein des mammifères domestiques la fréquence des restes de caprinés et de bœuf sont à égalité avec 31% des restes tandis que la part des chiens s'accroît relativement aux phases précédentes. En fréquence pondérale il ressort que le bœuf et le cheval constituent les principales sources de viande.

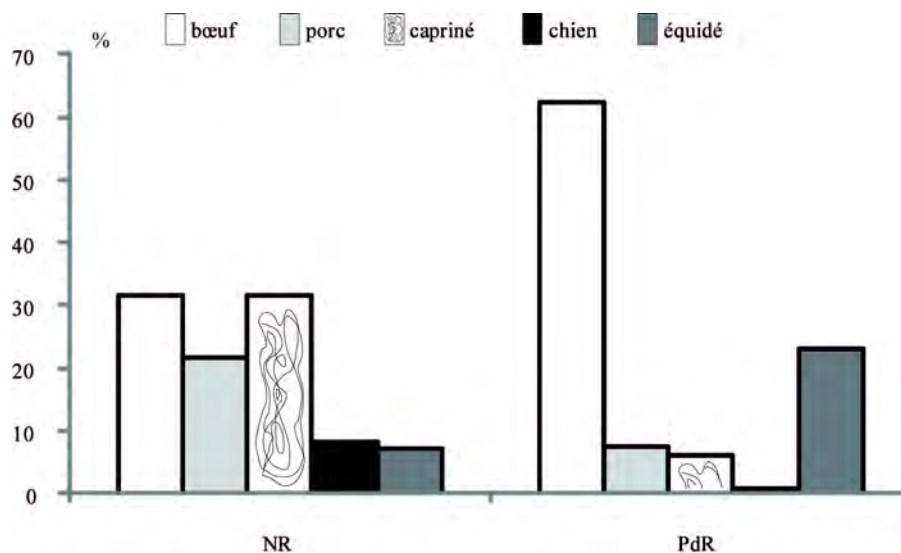


Figure 173: fréquences relatives des mammifères domestiques au sein des contextes attribués à l'horizon 5.

Il faut noter la présence du coq avec 4 restes ce qui fait passer la part des oiseaux de basse-cour de 0,35 %NR3 à la phase 2 à 1,2 % NR3 à la phase 5.

II.4.9.1.4. Horizon 6

Les contextes datés de l'horizon site ont livré 593 restes issus de mammifères d'oiseaux et de mollusques marins (tableau).

horizon 6	NR	PdR
bœuf	128	6554
porc	155	2560
capriné	59	491
mouton	9	173
chien	28	227
équidé	26	1339
taupe	1	
campagnol	1	
micromammifère	6	
petit ruminant	40	86
grand ruminant	36	330
mammifère indéterminé	94	414
coq	1	
oiseau indéterminé	4	
huître	5	
total	593	

Figure 174: tableau . Inventaire de la faune attribuée à l'horizon 6.

L'hippophagie et la cynophagie sont bien attestées pour cet horizon. Les proportions des mammifères domestiques se distinguent par la hausse de la fréquence des restes de porc (figure 5). Au sein de l'alimentation carnée c'est toujours le bœuf qui fournit le plus de viande mais pour cet horizon c'est le porc qui occupe la deuxième place et non plus le cheval ce qui atteste un changement important.

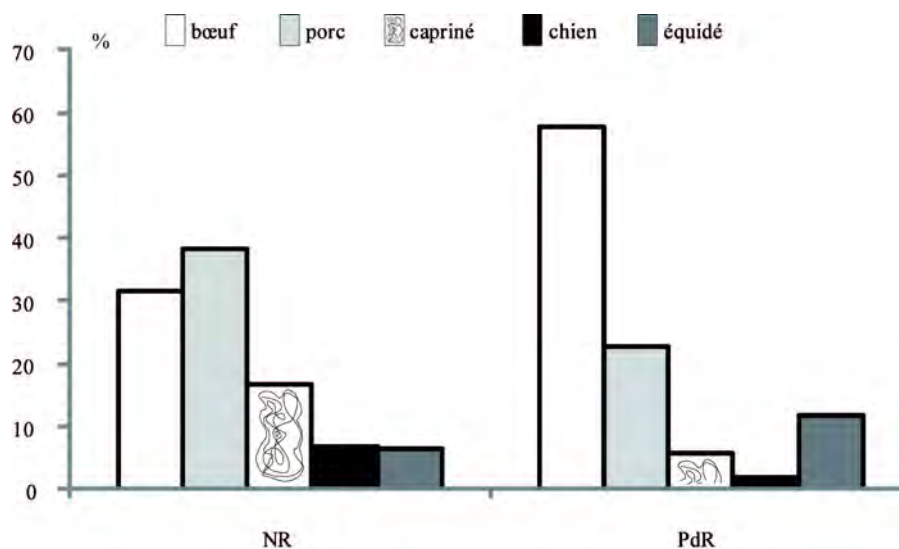


Figure 175: fréquences des mammifères domestiques à l'horizon 6.

Les oiseaux de basse-cour avec comme seul représentant le coq constituent 1,14 % du NR3 soit une

proportion proche de celle de l'horizon 5. Enfin précision que les mollusques marins font l'apparition de cet horizon ce qui constitue un indice incontestable de l'influence des tendances alimentaires gallo-romaines sur les comportements des occupants du site.

II.4.9.1.5. Horizon 7

Ce niveau a livré 274 restes des mammifères et un gastéropode terrestre (tableau 6).

horizon 7	NR	PdR
bœuf	66	4014
capriné	38	291
mouton	2	19
porc	50	435
chien	7	252
équidé	15	993
cerf	2	56
grand ruminant	27	417
petit ruminant	16	27
micromammifère	1	
mammifère indéterminé	50	82
<i>Cecilioides acicula</i>	1	
total	275	

Figure 176: tableau . Inventaire de la faune appartenant à l'horizon 7.

Seule une trace de découpe est attestée sur un os occipital de cheval témoignant de l'hippophagie. Au sein des mammifères domestiques, les effectifs des trois taxons sont proches avec dans l'ordre le bœuf, le porc et les caprinés. Les apports de viande sont en revanche assurés à plus des deux tiers par le bœuf.

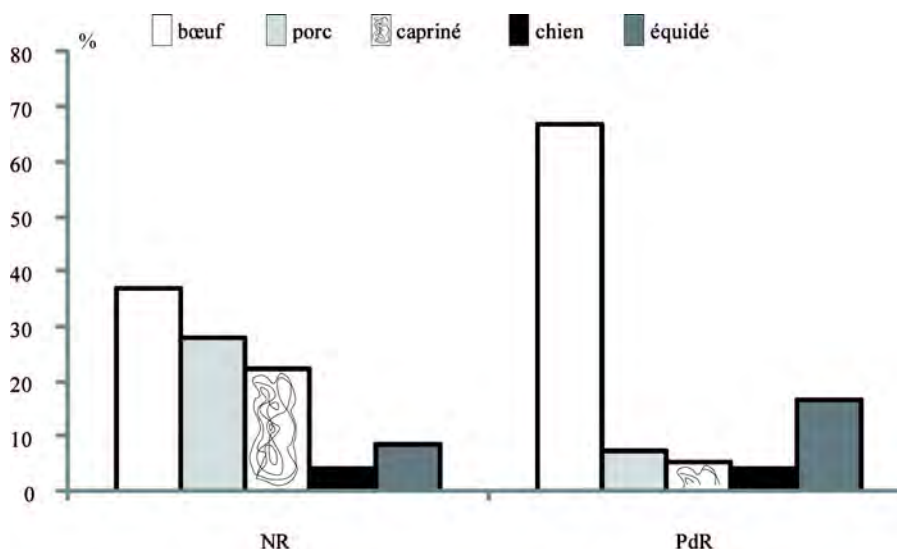


Figure 177: fréquences relatives des mammifères domestiques à l'horizon 7 en fonction du nombre de restes NR et du poids de restes PdR

Ces niveaux témoignent de la consommation du gibier à poils avec la présence d'un ulna et d'un talus de cerf.

II.4.9.1.6. Horizon 8

Cet horizon n'a livré que 28 restes parmi lesquels deux restes d'équidés dont un ulna découpé témoigne de l'hippophagie (tableau 7).

h o r i z o n 8	N R	P d R
b œ u f	4	1 1 4
p o r c	8	1 4 3
c a p r i n é	7	6 0
c h i e n	1	2
é q u i d é	2	1 3 0
g r a n d r u m i n a n t	1	1 5
m a m m i f è r e i n d é t e r m i n é	5	2 7
t o t a l	2 8	

II.4.9.1.7. Synthèse sur l'évolution diachronique

L'évolution de l'occupation entre l'horizon 2 et l'horizon 8 souligne la persistance de l'hippophagie et de la cynophagie. Au sein de la triade domestique, on assiste à une consommation croissante de caprinés entre la phase 2 et la phase 5 qui se fait aux dépens du porc (figure 7). La phase 6 s'accompagne par un maximum de consommation de porc. Si le coq est attesté à la phase 2, ses proportions apparaissent plus importantes aux phases 5 et 6. Enfin l'huître est attestée uniquement à la phase 6. Ainsi la phase 6 et à moindre degré la phase 5 témoignent de traits typiques de l'alimentation carnée gallo-romaine consistant en une diversification de l'alimentation carnée reposant sur les mollusques marins et les oiseaux de basse-cour. Les restes de gibier à poils sont rares. Un reste de lièvre est attesté à l'horizon 2 tandis que le cerf est représenté par des éléments postcrâniens aux horizons 3-2/3 et 7. Le statut des occupants du site se caractérise par la persistance de traits culturels de l'âge du Fer qui contrastent avec l'adoption de la mode romaine de la consommation des huîtres et l'intégration plus fréquente des oiseaux dans l'alimentation carnée.

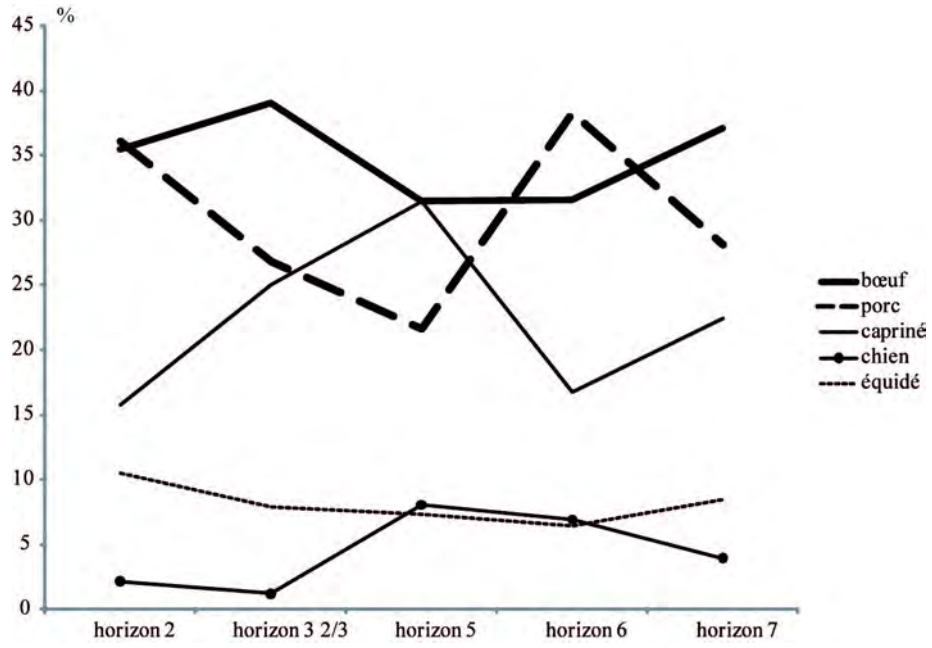


Figure 178: évolution des fréquences en nombre de restes des mammifères domestiques consommés de l'horizon 2 à l'horizon 7.

II.4.9.2. Approche spatiale

II.4.9.2.1. Le Bâtiment 1225 (120-150 ap. J.-C.)

Du point de vue taphonomique une partie des os mis au jour dans cette structure présente des traces de manducation par les chiens suggérant la possibilité d'une introduction d'os issus d'autres locus du site. En ce qui concerne les traces de découpe, elles ont été relevées exclusivement sur les os des bovins. Il s'agit d'impacts de couperet laissés lors du dépeçage de la carcasse mais également de nombreuses incisions révélant le désossage de la viande. Parmi les stigmates nous avons relevé des raclages de la surface de l'os d'un fémur, d'un tibia et d'une scapula par un outil tranchant qui soulève à son passage une partie de la surface de l'os. L'ensemble de ces observations témoigne de l'exécution de la nouvelle technique de découpe typique de l'époque gallo-romaine qui constitue une rupture avec les techniques héritées de la Tène qui se retrouvent sur un grand nombre de sites de l'époque gallo-romaine. La composition de l'assemblage renseigne sur la présence exclusive de restes de mammifères avec en tête le bœuf.

1 2 2 5	N R	P d R
bœuf	27	2232
capriné	6	59
équidé	6	138
grand ruminant	14	279
indéterminé	5	4
mouton	2	19
petit ruminant	2	1
porc	5	42
total	67	2774

figure 179: Inventaire de la faune issue de la structure 1225

II.4.9.2.2. 1226

Quelques os rognés par les chiens sont attestés. Ce contexte témoigne de la pratique du désossage des côtes par une incision longitudinale pratiquée sur la face viscérale de la côte (Figure)

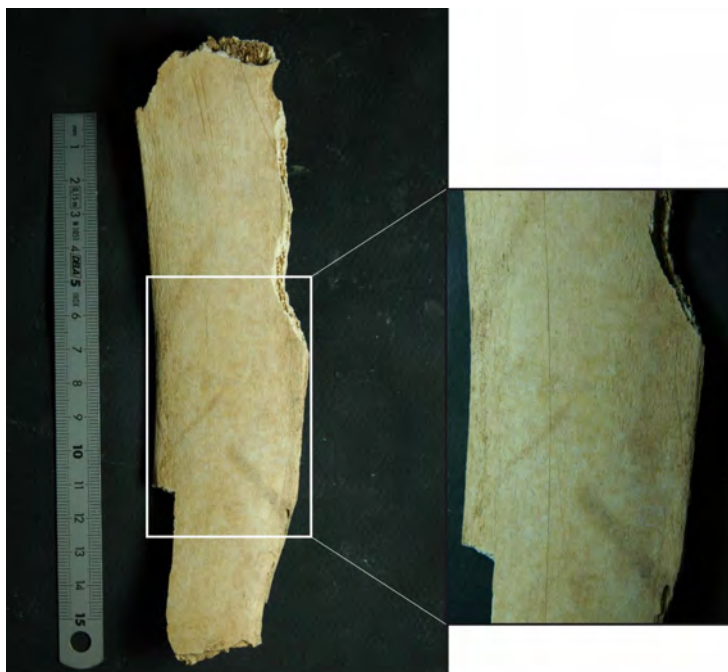


figure 180: Illustration de la technique de désossage des côtes de bœuf par incision longitudinale le long de la face inter. Spécimen issu de 1226.

La rapidité d'exécution des gestes de découpe est attestée par de nombreuses surfaces osseuses tailladées ce qui implique qu'un effort n'a été concédé pour ménager le fil des lames du boucher (Figure). La présence de ces deux types de stigmates suffit pour indiquer que nous en présence de déchets de boucherie de bœuf faisant appel aux techniques de découpe innovantes de l'époque romaine.

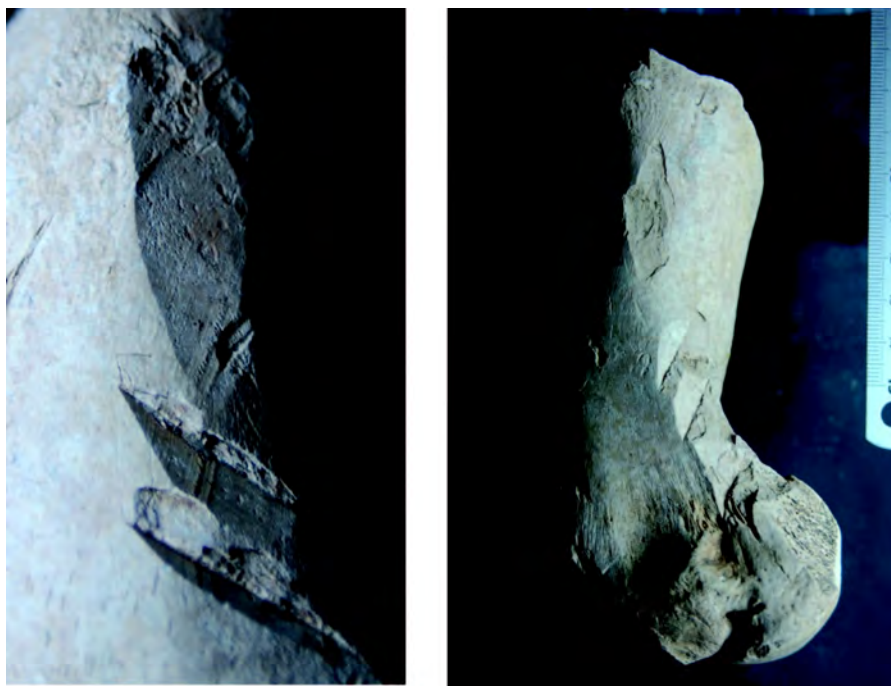


figure 181: Illustration des stigmates de décarnisation rendant à la surface de l'os un aspect tailladé (vue latérale à gauche et médiale à droite d'un même humérus gauche de bœuf).

II.4.9.3. Discussion

Parmi les résultats les plus intéressants nous citerons les stigmates relevés sur les os des bovins. Ils renseignent sur des techniques romaines de boucherie attestées au Nord de la Gaule à des périodes différentes. Cette technique est introduite par les romains dans diverses provinces romaines dont la Bretagne, La Gaule, La Grèce, le Proche-orient... Dans le contexte régional, le remblai de construction du forum de Bavay a livré une grande quantité de déchets typiques de ces boucheries à l'époque augustéenne (Oueslati 2005). A Lutèce c'est au début du IIe s. que cette technique apparaît (Oueslati 2006). Le site d'Estrées-Saint-Denis a livré une fosse située à proximité du sanctuaire et ayant livré des déchets de bœuf attestant l'apparition de cette technique à la fin du IIe s. (Lepetz 2002). Le lien entre les sanctuaires et ces techniques de boucherie a été établi à Estrées Saint-Denis, à Argentomagus mais également dans d'autres provinces et tout particulièrement dans le forum de Thanar (île de Thasos, Grèce).

II.4.10. Étude archéo-anthropologique

Chloé Malette

Lors du diagnostic effectué par l'Inrap sur le site de Les Rues des Vignes « Rue du cimetière » (59), un petit ensemble funéraire à inhumations a été identifié¹⁴⁴. Cinq sépultures (st. Inrap 100 et 102, 1073, 1077 et 1078) sont organisées en éventail autour de deux tombes (st. Inrap 94, 95) et une structure est isolée, située à quelques mètres (st. 1049)¹⁴⁵. La fouille réalisée par Archéopole, a permis de compléter les données mises en exergue dans le rapport de diagnostic.

D'après le mobilier funéraire (monnaies et céramiques), cette nécropole est datée de la deuxième moitié du III^e s. après J.-C¹⁴⁶.

II.4.10.1. Méthodologie

Les sépultures ont été fouillées par 4 étudiants en cours de formation en archéo-anthropologie. Sur le terrain, des fiches de démontage et de conservation¹⁴⁷ ainsi que de nombreuses photographies ont été effectuées, permettant d'obtenir les informations essentielles pour l'étude de la taphonomie.

Le très mauvais état de conservation des squelettes n'a pas permis d'effectuer une analyse biologique approfondie. Les méthodes actuellement les plus fiables concernant l'estimation de l'âge au décès et la détermination du sexe n'ont pu être utilisés¹⁴⁸. Pour la même raison, les pathologies et les variations anatomiques n'ont pu être observées. L'analyse taphonomique est également lacunaire. Les indices archéologiques ont donc fourni de précieuses informations.

144 GAILLARD, GUSTIAUX 2006.

145 Cf. plan général (Fig. 78) La structure Inrap 97 s'est révélée négative ; il ne s'agit pas d'une tombe. Quatre sépultures ont été fouillées par l'Inrap (st. Inrap 94, 95, 100 et 102) et quatre autres par la société Archéopole (st. 1049, 1073, 1077 et 1078).

146 Cf. les études sur la céramique et la numismatique dans ce même rapport.

147 COURTAUD 1996.

148 Âge au décès : Individu > 30 ans : surface sacro-pelvienne-iliaque (SCHMITT 2005) , individu < 30 ans : maturation de la crête iliaque et de l'extrémité sternale de la clavicule (OWINGS-WEBB, SUCHEY 1985). Diagnose sexuelle : méthode morphoscopique (BRUZEK 2002) et méthode morphométrique (MURAIL *et al.* 2005).

II.4.10.2. Description

II.4.10.2.1. Sépulture 1049

II.4.10.2.1.1. Données archéologiques

Secteur : Il s'agit de la sépulture isolée, située près du fossé 1040.

Structure : Cette fosse de plan rectangulaire, aux angles arrondis, présente un profil à fond plat et des parois verticales. Elle mesure 1,93 m de long pour 0,60 m de large et 0,07 m de profondeur. Le comblement se compose d'un sable gris-brun meuble et homogène. La structure est orientée nord nord-est/ sud sud ouest.

Position et description du mobilier : Un objet en métal a été découvert sur le côté droit de l'os coxal droit. Son aspect et son format font penser à une boucle de ceinture¹⁴⁹.

Autre : Des os humains brûlés sont regroupés sous forme d'amas au niveau du pied droit du défunt (pour qui seul le tarse postérieur semble être présent). Les fouilles n'ont pas détecté un recoupement de structures ; les dépôts semblent être simultanés.

Poids total : 34,5 g. 84,6 % d'os déterminés (3,2 % d'esquilles). poids moyens des os déterminés : 1,1 g, poids moyens des indéterminés : 0,3 g. Éléments déterminés : crâne, tronc (vertèbres, côtes), membres supérieurs (scapula, humérus, diaphyses indéterminées), membres inférieurs (tibia, diaphyses indéterminées), membres indéterminés. Os de couleur hétérogène (blancs, bleu-gris).



Figure 182: détail du mobilier de 1049

II.4.10.2.1.2. Données anthropologiques

Orientation du corps : L'individu a la tête au sud et les pieds au nord.

Présentation du squelette et conservation des os : mauvaise présentation et très mauvais état de conservation des os.

Position générale du défunt : Le sujet est allongé sur le dos. Les membres supérieurs sont en extension le long du corps, le membre inférieur gauche est en extension, le droit est légèrement fléchi au niveau de la jambe.

II.4.10.2.1.3. Données biologiques

Estimation de l'âge au décès : L'extrémité sternale de la clavicule (gauche) est soudée, la deuxième molaire est mature (apex soudé) et la troisième molaire est complètement sortie. Il s'agit donc d'un adulte de plus de 21 ans¹⁵⁰.

Détermination du sexe : L'os coxal est trop fragmenté pour pouvoir réaliser une diagnose sexuelle.

Pathologies dentaires et osseuses : Non observables.

Variations anatomiques : Non observables.

II.4.10.2.1.4. Description

Crâne/mandibule : Le crâne a été en partie abimé par la pelle mécanique, mais il devait se présenter par sa face antérieure. La mandibule apparaît en vue supérieure, sa face inférieure reposant sur les premières cervicales. Le crâne et la mandibule ne devaient donc plus être en occlusion.

Vertèbres cervicales : L'atlas et l'axis n'ont pas été retrouvés lors de la fouille. Les 4 vertèbres suivantes apparaissent par la face supéro-antérieure, légèrement tournées vers la gauche. La septième cervicale est en vue antérieure comme les 3 premières vertèbres thoraciques. Les connexions sont conservées.

¹⁴⁹Pour le mobilier découvert dans les sépultures, cf. les différentes études dans ce même rapport.

¹⁵⁰UBELAKER 1978.

Tronc (vertèbres thoraciques et lombaires/côtes) : Les côtes et le reste du rachis sont mal préservés, presque absents. À gauche, les 2 premières côtes sont encore en position anatomiques, tandis que les deux suivantes se sont mises à plat en avant. À droite, la plupart de côtes observables se sont mises à plat latéralement. En dessous de la 3^e thoracique, seule la partie spongieuse des vertèbres est conservée, à peine visible pour les dernières vertèbres. Il semble qu'il y a eu déconnexion entre les supposées 4^e et 5^e thoraciques.

Membres supérieur gauche

ceinture scapulaire : La scapula apparaît par la face antérieure, légèrement latérale, et semble être en connexion stricte avec l'humérus (extrémité proximale de l'humérus mal conservée). L'articulation avec la clavicule n'existe plus. La clavicule apparaît par la face supéro-médiale et recouvre les 4 premières côtes et la scapula en partie.

humérus : Il apparaît par la face antérieure, très légèrement tourné vers l'extérieur.

radius/ulna : Ces os sont trop fragmentés pour s'avancer sur leur face d'apparition et leurs possibles connexions (face antérieure, en connexion stricte avec l'humérus et en connexion stricte entre-eux ?). Le radius est situé latéralement à l'ulna.

main : Aucun élément de la main n'a été retrouvé.

Membre supérieur droit

ceinture scapulaire : Elle apparaît par la face antéro-latérale. La connexion avec l'humérus est difficilement observable (connexion stricte ou lâche ?). Elle est en partie couverte par la clavicule gauche qui apparaît par sa face antérieure. Connexion avec la scapula non visible.

humérus : Il apparaît par la face latéro-antérieure et semble être en connexion lâche avec le radius et l'ulna.

radius/ulna : Le radius apparaît par la face postéro-médiale. L'ulna apparaît par la face antérieure. La connexion distale entre les deux os n'est pas maintenue. Le radius est situé médialement à l'ulna.

main : Seuls 2 fragments de métacarpe et d'une phalange (proximale ?) ont été mis au jour. Les métacarpes, dont l'un apparaît par sa face dorsale, sont localisés entre l'extrémité distale du radius et l'extrémité proximale du fémur. La phalange est située sur le col du fémur droit.

ceinture pelvienne : Les éléments du bassin sont très fragmentés. Le sacrum apparaît par la face antéro-supérieure, mais seule la partie sommitale est conservée. La connexion avec la surface auriculaire de l'os coxal gauche semble stricte. L'os coxal droit apparaît par la face antéro-médiale, la mise à plat n'étant pas complète, et l'os coxal gauche par la face antérieure. Les connexions coxo-fémorales sont conservées.

Membre inférieur gauche

fémur : Il apparaît par la face antérieure, légèrement médiale. L'extrémité distale n'étant pas conservée.

tibia/fibula : Le tibia apparaît par la face antérieure, légèrement médiale. L'extrémité distale est absente. La fibula est très fragmentée, et se retrouve sous le tibia, côté latéral.

patella : La patella est située sur le côté latéral de l'extrémité distale du fémur. Sa mauvaise conservation empêche de connaître sa face d'apparition.

ped : Aucun restes osseux du pied n'a été découvert.

Membre inférieur droit

fémur : Il apparaît par la face latéro-antérieure, extrémité distale décalée vers la droite. L'extrémité proximale du tibia est mal conservée, mais la connexion tibio-fémorale n'existe plus.

patella : Absente.

tibia/fibula : Le tibia apparaît par la face antérieure, légèrement médiale. L'extrémité proximale est orientée sud sud-est et l'extrémité distale nord nord-ouest. La fibula est très fragmentée et ne permet aucune observation. Elle est située sur le côté médial du tibia.

ped : Le tarse postérieur (talus, calcaneus) semble représenté uniquement par de l'os spongieux, c'est pourquoi sa présence n'est que supposée (face médio-supérieure ?).

II.4.10.2.1.5. Taphonomie (type et mode d'inhumation)

Le défunt a été allongé sur le dos, membres supérieurs et inférieurs en extension (position des mains et des pieds inconnues). L'ensemble des observations permet de dire que la décomposition s'est faite en espace vide : chute de la mandibule, mise à plat des côtes, déplacement de la clavicule gauche, mise à plat partielle de l'os coxal droit, chute de la patella gauche, rotation du membre supérieur droit et des membres inférieurs, déconnexions de certains éléments. Nous remarquons également des effets de parois au niveau du membre supérieur droit et du membre inférieur gauche. Toutefois, les mouvements constatés sont peu importants et ont principalement eu lieu à l'intérieur du volume initial du corps. La présence de clous à des endroits stratégiques, semble valider la décomposition en espace libre dans un contenant rigide en matériau périssable. Il est donc probable qu'il ne s'agisse que d'un coffrage de planches et non d'un véritable cercueil. Le maintien de certains éléments en position anatomique, comme l'os coxal gauche, peut être induit par un vêtement (ce que suggère la boucle de ceinture), mais il est plus vraisemblable que cela résulte de la décomposition rapide d'une paroi de bois laissant passer le sédiment. Le décalage entre la partie supérieure et inférieure du corps et le déplacement du tibia droit, ainsi que celui supposé de la colonne vertébrale, peut résulter de la désagrégation du fond du contenant ou de l'emplacement de traverses, mais le squelette n'est pas assez bien représenté pour conclure.



Figure 183: vue générale de 1049

II.4.10.2.2. Sépulture 1073

II.4.10.2.2.1. Données archéologiques

Secteur : La sépulture 1073 fait partie du groupe des 5 tombes. Elle est comprise entre la structure 1077 et Inrap 100.

Structure : Orientée nord nord ouest/sud sud-est, cette tombe mesure 1,85 m de long sur 0,58 m de large et 0,15 m de profondeur. La structure est rectangulaire, aux angles arrondis. Le profil de la fosse est en cuvette. Son comblement meuble et homogène est sableux, de couleur gris-brun. On constate de fortes bio - perturbations.

Position et description du mobilier : Un fragment de bracelet torsadé en pâte de verre a été retrouvé lors de la fouille du bloc crânio-facial en laboratoire.

II.4.10.2.2.2. Données anthropologiques

Orientation du corps : Le sujet à la tête au nord et les pieds au sud.

Conservation des os et présentation du squelette : Très mauvaise présentation et état de conservation des os.

Position générale du défunt : D'après la position du crâne et des membres inférieurs, le défunt est allongé sur le dos. La posture des membres supérieurs est indéterminée car peu d'éléments sont présents. Les membres inférieurs sont en extension.

II.4.10.2.2.3. Données biologiques

Estimation de l'âge au décès : Il s'agit d'un adulte de plus de 21 ans. En effet, la deuxième molaire est mature et la troisième molaire est sortie.

Détermination du sexe : Les éléments discriminants n'étant pas présent, l'individu n'a pu être sexué.

Pathologies dentaires et osseuses : Non observables.

Variations anatomiques : Non observables.

II.4.10.2.2.4. Description

Crâne/mandibule : Le crâne n'est pas suffisamment conservé pour donner sa face d'apparition. La mandibule apparaît par la face supérieure, légèrement latérale droite (le crâne et la mandibule en connexion stricte ?).

Vertèbres cervicales : Absentes.

Tronc (vertèbres thoraciques et lombaires, côtes) : Seule la première et/ou la deuxième côte gauche sont conservées sous forme de fragments. La face d'apparition n'est pas identifiable.

Membre supérieur gauche

L'unique fragment de *scapula* ne permet aucune observation.

Membre supérieur droit : Absent.

Ceinture pelvienne : L'os coxal droit est représenté par une partie de l'acétabulum. Le fragment d'os coxal gauche n'est pas déterminable. Faces d'apparitions non identifiables. La connexion coxo-fémorale droite semble lâche, elle paraît stricte à gauche.

Membre inférieur gauche

fémur : Il apparaît par la face antérieure.

patella : Absente.

tibia/fibula : Le tibia apparaît par sa face antérieure, légèrement médiale.

ped : Absent.

Membre inférieur droit

fémur : Il apparaît par la face antérieure, légèrement latérale. La connexion avec le tibia est supposée stricte.

patella : Absente.

tibia/fibula : Ils apparaissent par la face antérieure. La connexion est stricte entre les deux.
ped : Absent.

II.4.10.2.2.5. Taphonomie (type et mode d'inhumation)

Seules 3 connexions supposées strictes (crâne/mandibule, coxal/fémur gauche, fémur/tibia droit) et une lâche (coxal/fémur droit), ainsi que la légère rotation du fémur droit, ont pu être observées. Ceci ne permet pas de statuer sur l'espace de décomposition, d'autant que le reste du squelette est mal représenté. La présence de clous suppose un contenant rigide en matériau périssable. Le profil en cuvette peut être un indice pour l'utilisation de traverses.



Figure 184: vue générale de 1073

II.4.10.2.3. Sépulture 1077

II.4.10.2.3.1. Données archéologiques

Secteur : Cette tombe est située à l'extrémité ouest du groupe de sépultures, à côté de la structure 1073.

Structure : Elle est de plan rectangulaire aux angles arrondis. Le fond de la fosse est plat et les parois légèrement évasées. La fosse est orientée nord-ouest/sud-est et mesure 2,16 m de long, 0,81 m de large et 0,45 m de profondeur. Le comblement est sableux, de couleur gris-brun, meuble et hétérogène.

Position et description du mobilier : Le mobilier prélevé est le plus riche parmi les sépultures fouillées. Une tige en or et un fragment d'objet indéterminé en or, localisés à proximité des dents, semblent appartenir à des boucles d'oreilles. Dans la région du cou, 313 perles en pâte de verre forment un collier. Un bracelet lisse en pâte de verre est situé au niveau de ce qui pourrait être l'abdomen. Dans le tiers nord de la fosse



Figure 185: détail du mobilier de 1077



Figure 186: détail du mobilier de 1077

on trouve deux bouteilles en verre (fioles à onguents) et un pot en céramique (version réduite d'un pot à cuire en rugueuse sombre) ainsi que des clous de semelle de chaussures (non portées mais posées à l'envers d'après la position des clous). Un objet indéterminé en cuir, ou enveloppé dans du cuir, est posé entre les deux chaussures. Neuf pièces en alliage cuivreux sont également réparties dans la sépulture : quatre pièces sont assemblées dans la région du bloc crânio-facial, quatre autres sont « alignées » le long de la paroi est. Deux d'entre-elles reposent sur un élément en cuir. Il pourrait s'agir d'une escarcelle, les pièces pouvant avoir roulées lors de sa décomposition. Il en est peut-être de même pour la pièce située près des clous de

chaussure. Toutes les offrandes funéraires sont comprises à l'intérieur du cercueil comme l'atteste la position des clous.

II.4.10.2.3.2. Données anthropologiques

Orientation du corps : Le défunt a la tête au sud (position des dents et du mobilier) et les pieds au nord (position des membres inférieurs et de mobilier).

Conservation des os et présentation du squelette : le squelette est quasi inexistant.

Position générale du défunt : Seules les dents et des traces infimes d'os du membre inférieur sont conservées. Au vu de la position du bracelet, on peut supposer que celui-ci ait été porté au poignet. Le membre supérieur droit serait donc fléchi, l'avant bras reposant sur le bas-ventre ou le bassin. Les membres inférieurs sont probablement en extension. Il est fort possible que l'individu ait été inhumé en *decubitus dorsal*.

II.4.10.2.3.3. Données biologiques

Estimation de l'âge au décès : Les dents sont ici les seuls indicateurs d'âge. La deuxième molaire étant mature et la troisième molaire complètement sortie, l'individu est un adulte de plus de 21 ans au moment de

son décès.

Détermination du sexe : La diagnose n'a pu être effectuée étant donnée l'absence des os coxaux.

Pathologies dentaires et osseuses : Non observables.

Variations anatomiques : Non observables.

II.4.10.2.3.4. Description

Crâne/mandibule : L'étude de la position des dents n'a pas permis de connaître la position du crâne et/ou de la mandibule.

Membres inférieurs : La face d'apparition des fémurs et tibia ne sont observables, comme les connexions/déconnexions. Les fémurs convergent et les tibias sont parallèles.

II.4.10.2.3.5. Taphonomie (type et mode d'inhumation)

L'espace de décomposition du cadavre est inconnu mais le défunt a visiblement été inhumé dans un contenant rigide en matériau périssable, comme l'indiquent les nombreux clous et la présence de traces de bois fossilisé. La fosse est large comparée aux dimensions du cercueil qu'il est possible de restituer, soit 1,75 m de long pour 0,35 m de large, et 0,45 m de profondeur.



Figure 187: vue générale de 1077

II.4.10.2.4. Sépulture 1078

II.4.10.2.4.1. Données archéologiques

Secteur : Cette structure est localisée entre les sépultures Inrap 100 et 102. Elle fait partie du groupe des cinq tombes.

Structure : La fosse est orientée nord nord-est/sud sud-ouest. De plan rectangulaire avec des angles arrondis, elle présente un profil à parois verticales et fond plat, avec un léger pendage vers le crâne. Elle mesure 2,57 m de long pour 0,94 m de large et 0,33 m de profondeur. Le comblement se compose d'un limon argileux brun-jaune meuble et homogène.

Position et description du mobilier : Cette sépulture comprend un gobelet en céramique, qui a basculé sur le crâne (il devait être surélevé), une monnaie presque de chant sur le côté gauche de la mandibule (dans la bouche à l'origine ?), ainsi qu'un objet en métal situé latéralement à l'os coxal droit. Il s'agit sans doute d'un élément d'emmanchement d'un outil en matériau périssable. Entre les pieds du défunt et la paroi nord, on trouve également des clous de chaussures. Non portées, elles sont posées de manière inversée (la gauche à droite et vice-versa).



Figure 188: détail du mobilier de 1078



Figure 190: détail du mobilier de 1078



Figure 189: détail du mobilier de 1078

II.4.10.2.4.2. Données anthropologiques

Orientation du corps : L'individu a la tête au sud et les pieds au nord.

Conservation et présentation du squelette : Mauvaise présentation du squelette et très mauvais état de conservation des os.

Position générale du défunt : Le sujet est allongé sur le dos. Les membres supérieurs sont fléchis, l'avant bras droit est replié sur l'abdomen (la main est vraisemblablement située au niveau du coude opposé mais elle est inexistante), l'avant bras gauche repose sur le bassin (main sur l'os coxal droit et l'objet). Les membres inférieurs sont en extension, légèrement déviés de l'axe formé par le reste du corps.

II.4.10.2.4.3. Données biologiques

Estimation de l'âge au décès : La deuxième molaire est mature et la troisième molaire est sortie. Il s'agit donc d'un adulte de plus de 21 ans.

Détermination du sexe : Non réalisable du fait du mauvais état de conservation de l'os coxal.

Pathologies dentaires et osseuses : Non observables

Variations anatomiques : Non observables

II.4.10.2.4.4. Description

Crâne/mandibule : Le crâne apparaît par la face latérale gauche. Les os de la face sont quasiment absents. La mandibule apparaît par la face latérale gauche, légèrement supérieure. Le crâne et la mandibule sont déconnectés.

Vertèbres cervicales : Absentes.

Tronc (vertèbres thoraciques et lombaires, côtes) : Les vertèbres thoraciques et les premières lombaires sont absentes et les dernières sont trop fragmentées pour observer leurs faces d'apparition. Elles semblent être en connexions strictes. Seuls quelques fragments de côtes apparaissent dans le volume du tronc. Ils ne sont pas précisément identifiables.

Membre supérieur gauche

ceinture scapulaire : La scapula est absente. La clavicule est en vue supéro-antérieure. Les connexions ne sont pas observables.

humérus : Il apparaît par la face latéro-antérieure.

radius/ulna : Le radius apparaît par la face postérieure, légèrement latérale, et l'ulna est en vue postérieure. Dans sa partie distale, la connexion avec le radius est stricte.

main : Les éléments de la main apparaissent par la face dorsale.

Membre supérieur droit

ceinture scapulaire : Le fragment de scapula n'est pas observable. La clavicule est absente.

humérus : Il apparaît par la face latérale, très légèrement postérieure (connexion stricte avec la scapula ?). On constate la déconnexion avec le radius et l'ulna.

radius/ulna : Le radius apparaît par la face postérieure et l'ulna par la face latéro-postérieure.

Les connexions sont strictes.

main : Absente.

Ceinture pelvienne : L'os coxal droit est manquant et l'os coxal gauche est en vue médiale. La connexion coxo-fémorale n'est pas conservée.

Membre inférieur gauche

fémur : Il apparaît par sa face antérieure, très légèrement médiale. Le fémur semble déconnecté du tibia.

patella : La patella est encore en place, en vue antérieure.

tibia/fibula : Le tibia apparaît par la face médio-antérieure. La fibula n'est pas observable car trop fragmentée.

ped : Les éléments du pied sont très mal conservés. Le talus à une composante dorsale, le calcaneus semble apparaître par la face médiale, comme le tarse antérieur et les métatarses.

Membre inférieur droit

fémur : Il apparaît par la face antérieure. La connexion avec le tibia n'est pas observable car les extrémités sont absentes.

patella : En connexion avec le fémur, elle apparaît par la face antérieure.

tibia/fibula : Le tibia apparaît par la face médio-antérieure. La fibula apparaît par la face médiale, légèrement antérieure, elle est en connexion stricte avec le tibia.

ped : Comme pour le pied gauche, la lecture est difficile, leurs traces indiquent qu'ils apparaissent par la face médiale.

II.4.10.2.4.5. Taphonomie (type et mode d'inhumation)

L'individu adulte, de sexe indéterminé, a été placé allongé sur le dos, membres supérieurs fléchis avec les avant-bras pliés sur l'abdomen et les membres inférieurs en extension. Un effet de paroi est visible au niveau de l'humérus et du pied gauche et les membres supérieurs sont contraints. Ces observations supposent un contenant rigide en matériau périssable. Les quelques déplacements observés vont également dans ce sens : chute de la mandibule, mise à plat de l'os coxal gauche, rotation des membres inférieurs, chute du pied droit. Le basculement du bloc crânio-facial vers l'arrière et sur son côté droit, suggère la présence d'un coussin funéraire en matériau périssable. La céramique qui s'est renversée sur la crâne devait aussi être posée sur ce coussin, ou sur un élément qui s'est décomposé. Le contenant est confirmé par les clous et les traces de bois fossilisées. Ces dernières, en position haute dans la fosse, attestent de la présence d'un couvercle. Il semble que le coffrage ait été assez étroit, mesurant 2,10 m de long pour une largeur d'environ 0,45 m et 0,33 m de profondeur.



Figure 191: vue générale de 1078

II.4.10.3. Conclusion

Situées au centre d'un petit ensemble funéraire formé par 7 sépultures, les tombes Inrap 94 et 95 semblent correspondre à des sépultures principales, voire fondatrices. Les individus qui y ont été découverts sont orientés nord-ouest/sud-est, la tête au nord-ouest. Les autres fosses, disposées en éventail, s'orientent du nord-ouest vers le nord-est. Leurs chevets sont dirigés vers les tombes 94 et 95, sauf pour le sujet 1073, qui a la tête au nord. Ce petit ensemble funéraire évoque un regroupement familial.

Malgré la mauvaise conservation des squelettes, on remarque que les défunts ont été placés allongés sur le dos (la position exacte de 1077 est supposée), les membres inférieurs en extension, hormis pour la tombe 94, dont les membres sont fléchis vers la droite. La position des membres supérieurs semble plus aléatoire : en extension, fléchis sur l'abdomen ou sur le bassin. Pour certains individus, ces observations n'ont pu être effectuées.

Les dimensions des fosses sont peu variées. La longueur des structures oscille entre 1,85 m et 2,57 m, la largeur entre 0,58 m et 0,94 m, et la profondeur varie entre 0,15 m et 0,45 m, mais certaines fosses sont arasées. Elles ont été soigneusement creusées afin de placer les contenants rigides en matériau périssable. Ces derniers sont attestés dans toutes les fosses par la présence de clous en quantité plus ou moins importante et dans certaines par la conservation de traces de bois fossilisé. Le couvercle de l'un d'entre-eux est même supposé (1078). L'analyse taphonomique a également contribué à la mise en évidence de ces contenants grâce aux effets de parois et de contraintes, ainsi qu'aux déplacements de parties du squelette qui ont eu lieu en espace vide. Un coussin funéraire a été identifié dans une seule tombe (1078).

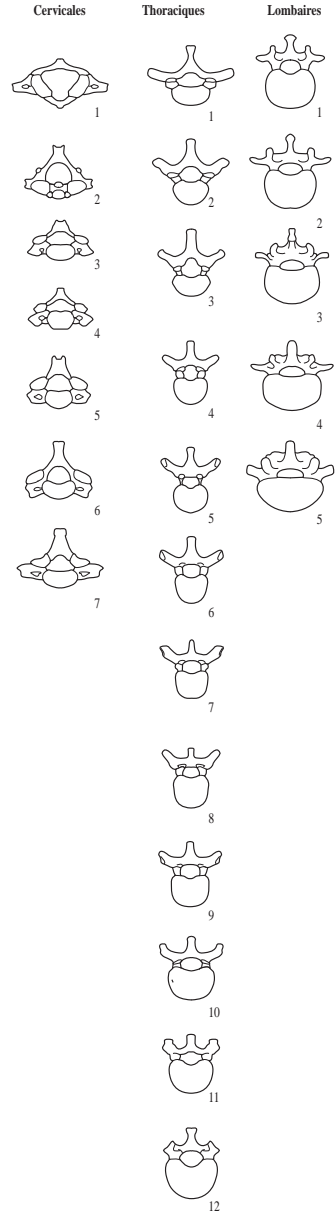
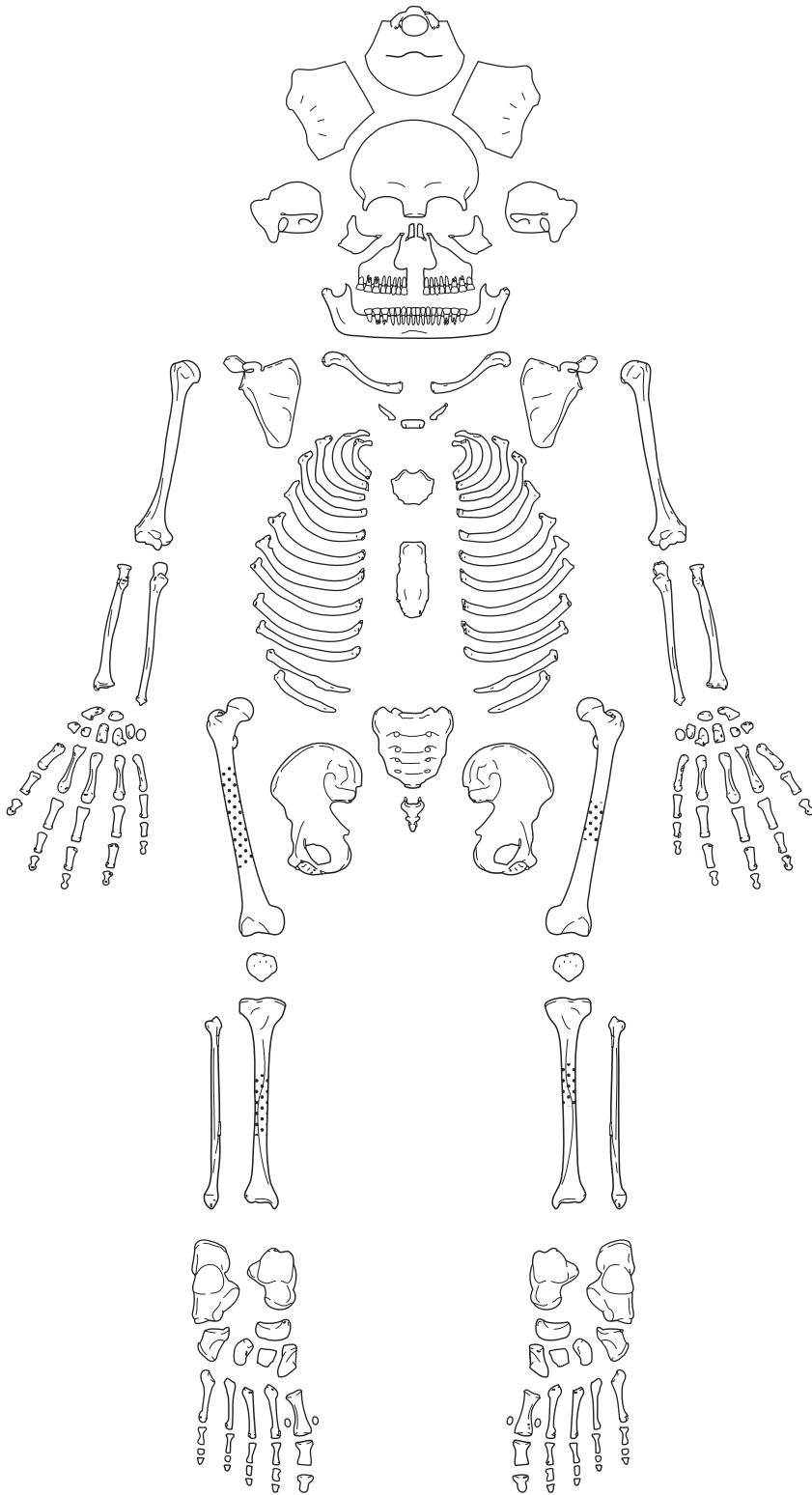
Aucune offrande alimentaire n'a été observée. En revanche, nous constatons la présence de monnaies, céramiques, verreries, ainsi que des éléments de parure : collier, boucle d'oreille, bracelet et boucle de ceinture. Des chaussures, identifiées grâce aux clous de semelles, sont disposées aux pieds des défunts dans quatre sépultures. Certains objets n'ont pu être identifiés (1077, 1078, Inrap 102). Le mobilier d'accompagnement est placé à la tête, sur le côté ou aux pieds du sujet, mais toujours à l'intérieur du contenant. La sépulture 1077 est la plus dotée. D'après les monnaies et les offrandes céramiques, l'ensemble est daté du III^e s. après J.-C., période durant laquelle la pratique de la crémation, jusqu'alors majoritaire en Gaule romaine, cède la place à l'inhumation, qui devient exclusive au début du IV^e siècle après J.-C.

Concernant les données biologiques, elles sont peu nombreuses du fait du mauvais état de conservation des squelettes. Seule la présence de 3^e molaires suppose un âge au décès supérieur à 21 ans pour 5 sépultures (94, 95, 1073, 1077 et 1078) ; deux sujets sont identifiés comme adolescents ou adultes par le format des os longs (robustesse et épiphyses soudées, structures 100 et 102). La diagnose sexuelle n'a pu être réalisée pour aucun des défunts, les os coxaux n'étant pas suffisamment conservés.

La sépulture 1049 est isolée, mais située à environ 35 m du regroupement de sépultures. Le défunt faisait-il partie à l'origine de cette « population » ? Ou s'agit-il d'une véritable tombe isolée comme il en existe sur de nombreux sites ? Aucun élément datant n'ayant été découvert, nous ne pouvons faire d'interprétation. Orientée nord nord-est / sud sud ouest, elle est parallèle au fossé 1040. Le défunt a la tête à l'ouest et les pieds à l'est. La fosse a des dimensions comparables aux autres tombes (1,93 m x 0,60 m) mais est arasée (0,07 m de profondeur conservée). L'individu est également allongé sur le dos, les membres supérieurs et inférieurs en extension. La fosse a été aménagée de manière à recevoir un contenant rigide en matériau périssable, comme l'indiquent les clous et la taphonomie du squelette. Seule une boucle de ceinture (?) a été retrouvée. Il s'agit aussi d'un individu de plus de 21 ans. Cette sépulture a révélé une pratique un peu particulière, dont nous ne connaissons pas personnellement d'équivalent. Il s'agit d'un petit dépôt de 34,5 g d'os humains brûlés, déposés au pied droit du défunt. S'agit-il des restes d'un proche, inhumé avec le défunt ? Notons que six crémations et trois inhumations du III^e siècle ont été découvertes sur le site du complexe socio-sportif¹⁵¹.

151 SOUDAN, GAILLARD 1976.

	L	L			L	L		L	L			L	L		
L			L		L	L	L		L	L	L	L	L	L	L



Codes de conservation des os

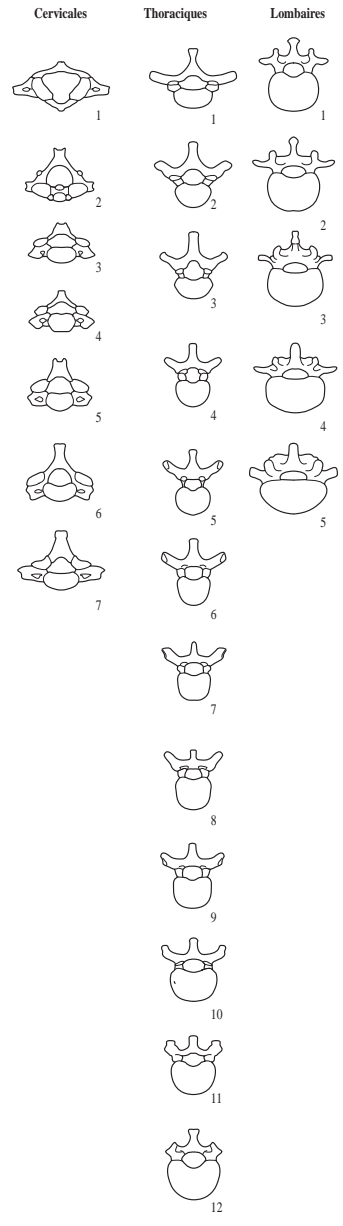
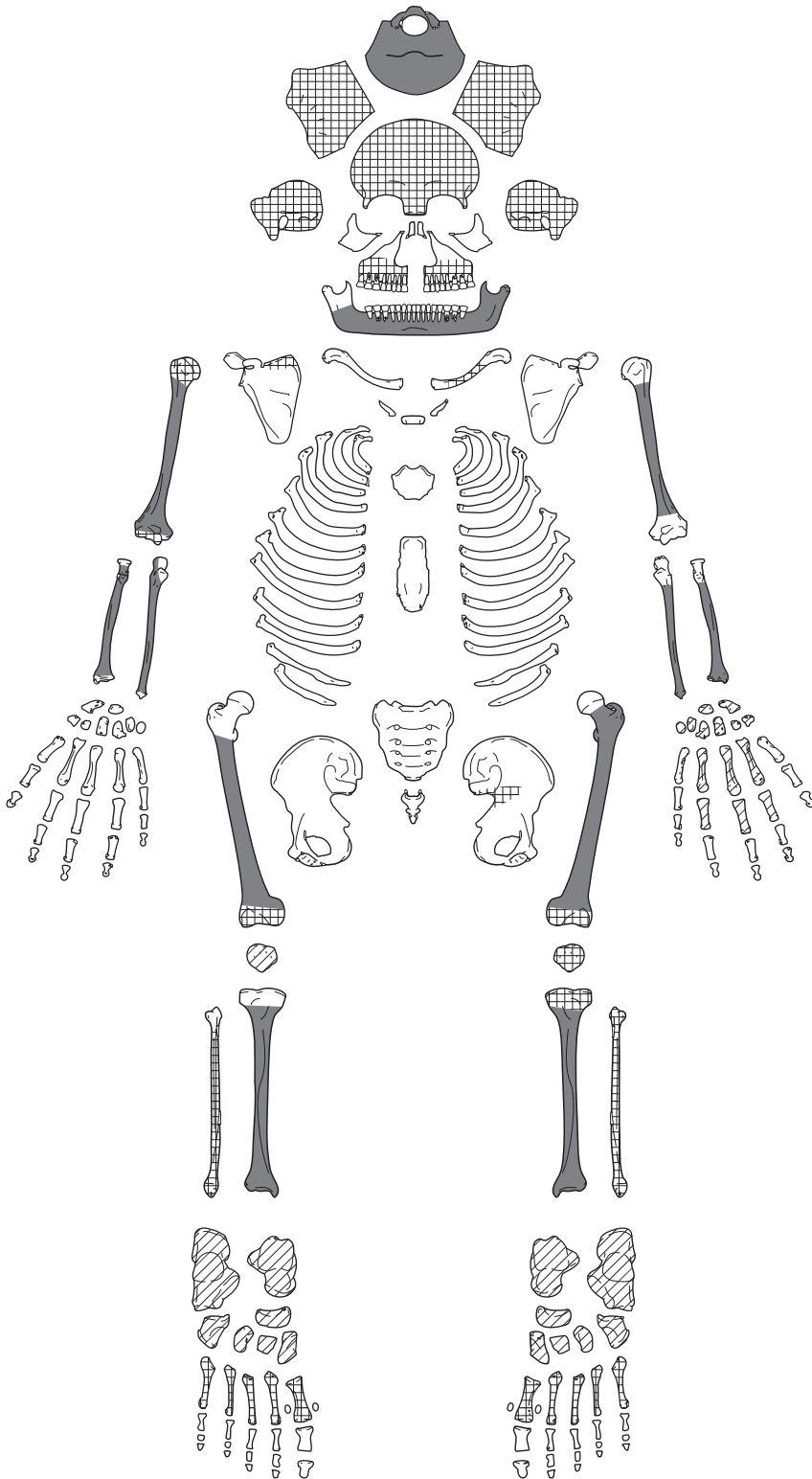
- Région présente et identifiée avec certitude
- Région fragmentée
- Situation exacte inconnue avec certitude
- Droite ou Gauche ?

Codes du diagramme dentaire

- Elément présent in situ
- Germe présent in situ
- Un de ces 2 éléments est présent
- Dent perdue ante mortem (résorption alvéolaire)
- Agénésie dentaire
- L'élément isolé est présent et a été identifié avec certitude
- Germe présent mais isolé
- L'identification de l'élément isolé n'est que supposée

Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière
Figure 194 - S. 1077, fiche
de conservation

				L	L	L				L	L
I	I		I	I	I	I	I	I	I	I	I



Codes de conservation des os

- Région présente et identifiée avec certitude
- Région fragmentée
- Situation exacte inconnue avec certitude

Codes du diagramme dentaire

- Élément présent in situ
- L'élément isolé est présent et a été identifié avec certitude
- Germe présent in situ
- Germe présent mais isolé
- Un de ces 2 éléments est présent
- L'identification de l'élément isolé n'est que supposée
- Dent perdue ante mortem (résorption alvéolaire)
- Agénésie dentaire

Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière
Figure 195 - S. 1078, fiche de conservation

UMR 5199 du CNRS d'après T. S. Constande - Westermann et C. Meijeljohn, modifié par F. Courtaud (CNRS) et M. Gullion (NRAP), Informatisation M. Coutureau et Y. Lozabie (NRAP).

III. TROISIÈME SECTION : CONCLUSIONS

III.1. Synthèse des résultats

La fouille du site de la « Rue du Cimetière » sur la commune des Rues-des-Vignes couvre une superficie de 3 hectares. Elle se situe sur une avancée de plateau dont l'altitude est de 102 m NGF. Ce dernier domine d'une trentaine de mètres une boucle de l'Escaut ainsi que la plaine alluviale à l'ouest et surplombe le village actuel des Rues-des-Vignes situé sur le versant nord-ouest de la vallée de l'Escaut. À l'époque gallo-romaine, la commune était localisée dans la Gaule Belgique, plus précisément dans la cité des Nerviens. Le site se localisait dans la proche périphérie sud de la ville de *Cameracum* (Cambrai) mentionnée dans l'Itinéraire d'Antonin et figurant sur la Table de Peutinger, le long de la voie romaine reliant Cambrai à Vermand.

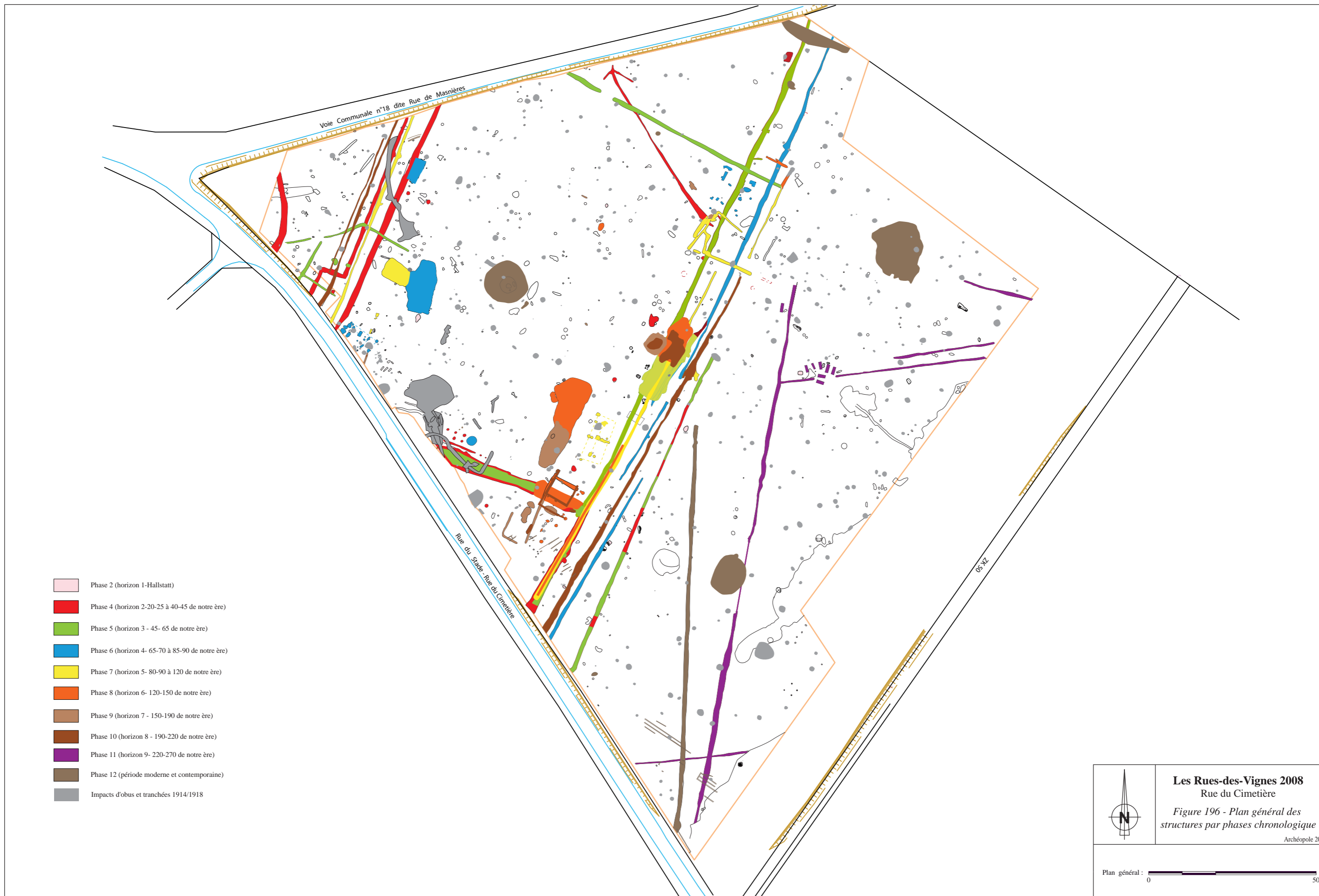
La commune des Rues-des-Vignes était autrefois attachée à celle de Crèvecœur-sur-L'Escaut. Le passé médiéval des Rues-des-Vignes est bien connu, sous le nom de Vinchy, dès 640. L'occupation mérovingienne dans le lieu-dit « le village » où se développe aujourd'hui l'archéosite a fait l'objet de plusieurs études.

III.1.1. Sur la chronologie du site

La fouille a permis la mise au jour de structures datant du Premier Âge du Fer jusqu'à la période contemporaine (*Fig. 196*). Hormis les artefacts attribuables au Néolithique (phase 1), quatre périodes chronologiques d'occupation de ce territoire ont pu être observées : Premier Âge du Fer, Deuxième Âge du Fer, période gallo-romaine et époques moderne et contemporaine. Ces occupations tirent profit de la géographie du site et épousent la topographie. La période la plus remarquable est la période gallo-romaine qui témoigne d'une occupation continue sur près de 250 ans. Les différentes phases romaines se caractérisent par une succession d'enclos ou de restructurations d'enclos préexistants.

Établir le phasage d'un site fossoyé est un travail délicat. L'attribution d'une phase de curage, d'occupation et d'abandon est un exercice difficile. Ainsi le mobilier récolté dans les fossés date principalement des phases d'abandon de ceux-ci (sauf cas particuliers où des dépôts volontaires et des activités ont pu s'installer dans un fossé comme par exemple celles liées à l'artisanat). Le phasage repose donc sur un ensemble de faits et d'indices morphologiques des comblements. La stratigraphie relative a permis d'éclaircir les zones d'ombres et constitue l'indice indubitable de notre chronologie. L'organisation spatiale des différentes structures a permis d'établir des corrélations qui relèvent toutefois d'un travail en partie subjectif et hypothétique inhérent à notre métier.

Les fossés et les bâtiments excavés ont fourni de la céramique en grande quantité contrairement à l'ensemble des fosses et bâtiments sur poteaux. Malgré cet écueil, la chronologie proposée pour le site englobant les éléments structurants chaque occupation est en règle générale très précise.



- Phase 2 (horizon 1-Hallstatt)
- Phase 4 (horizon 2-20-25 à 40-45 de notre ère)
- Phase 5 (horizon 3 - 45- 65 de notre ère)
- Phase 6 (horizon 4- 65-70 à 85-90 de notre ère)
- Phase 7 (horizon 5- 80-90 à 120 de notre ère)
- Phase 8 (horizon 6- 120-150 de notre ère)
- Phase 9 (horizon 7 - 150-190 de notre ère)
- Phase 10 (horizon 8 - 190-220 de notre ère)
- Phase 11 (horizon 9- 220-270 de notre ère)
- Phase 12 (période moderne et contemporaine)
- Impacts d'obus et tranchées 1914/1918



Les Rues-des-Vignes 2008
 Rue du Cimetière
Figure 196 - Plan général des structures par phases chronologique
 Archéopole 2011

Plan général : 0 50 m

Une lecture stratigraphique et géomorphologique des comblements des fossés a permis de différencier les phases de creusement et de curage d'un même enclos. Elle a permis notamment de mettre en évidence les restructurations dans le cas des entrées au sein des enclos qui ont perduré sur plusieurs phases.

III.1.2. Récapitulatif rapide des différentes phases

La fouille a permis la découverte d'installations humaines datées du Premier Âge du Fer (phase 2). Ces structures témoignent des premières installations pérennes sur le sommet du plateau sur une superficie d'un hectare. Elles se composent essentiellement de structures excavées dont la fonction reste indéterminée (1159, 1158, 1143, 1081, 1456, 1515). Il semble que le site ait subi une érosion importante de son sommet à cette époque. Aucune structure n'est visible pour la partie située à plus de 102 m d'altitude NGF. Les structures se situent en couronne sur la rupture de pente à une altitude comprise entre 102 m et 101,5 m NGF. Des éléments de cette époque ont également été piégés dans le comblement de structures postérieures, ce qui pourrait indiquer qu'un certain nombre de ces structures en creux ont été détruites par les creusement effectués aux autres époques.

Au diagnostic de 2006, une structure datée de La Tène finale (phase 3) a livré un mobilier céramique caractéristique de cette période. Il s'agit d'un petit tronçon de fossé (st. 23) ou d'une structure oblongue au profil en cuvette. À la fouille aucune autre structure de cette période n'a été découverte.

À la période romaine (phase 4 - horizon 2), le site connaît une véritable structuration de l'espace avec la mise en place au I^{er} siècle de notre ère d'un enclos principal (1001A, 1028) sur lequel vient se greffer un enclos secondaire quadrangulaire (1298/1317/1327/1527, 1302/1495/1510, 1009, 1238). Ce dernier est divisé en deux cours (1287, 1363, 1364, 1365). Adaptés à la topographie du plateau, ce système fossoyé constitue l'héritage d'une probable exploitation de La Tène finale (phase 3). L'horizon céramique 2 situe le terme de cette phase au environs de 15-20 à 40-45 de notre ère.

Un remaniement du domaine agricole marque la phase 5 (horizon 3). Il consiste en un redressement du fossé de partition des deux cours de l'enclos secondaire (1289, 1283), une reprise des fossés d'enclos par curage (1238, 1001, 1028) et par la modification des accès au sein de l'enclos (1022-1211, 1485, 1520, 1526, 1325, 1333, 1461). Les relations stratigraphiques et le répertoire précoce ou intermédiaire de la céramique Belge permet de situer ces remaniements dans le début de la seconde moitié du I^{er} s. (horizon 3).

La phase 6 correspond à l'établissement d'un nouvel enclos quadrangulaire plus vaste, dont les dimensions sont de 105 m de large sur plus de 200 m de long (1340, 1301, 1010, 1020, 1230). La topographie du site le contraint à conserver la même implantation que celle des phases précédentes. Il s'agit d'un nouvel enclos dont l'extension est assurée hors emprise au nord-est comme au sud-ouest. La concentration de vestiges de cette époque est l'une des plus élevées. De grands bâtiments sont installés sur les ailes latérales de l'enclos présentant deux types d'architectures. Les premiers sont de grands bâtiments excavés (1304, 1314, 1282) dont l'organisation bipartite permet de restituer un espace sur vide sanitaire (sous plancher) et un espace de stabulation. Le second type architectural repose sur des bâtiments sur poteaux

massifs, parfois doublés, correspondant à des murs porteurs pouvant soutenir un étage. Les bâtiments excavés (1282 et 1314), dominent les deux ailes latérales de l'enclos ainsi que ses entrées. Cette occupation se développe dans le courant de la seconde moitié du I^{er} s. de notre ère (horizon 4).

Une restructuration du domaine à la fin du I^{er} s. début II^e s. de notre ère marque la phase 7 (horizon 5). Le tracé de l'enclos est repris sur l'aile occidentale (1301, 1340) par curage du fossé et l'on ferme l'entrée qui y avait été aménagée (1330). On redessine une nouvelle limite orientale en doublant les fossés (1001B, 1021, 1291, 1258, 1016, 1255, 1280). Cette nouvelle limite d'enclos reprend l'entrée latérale est. Une seconde entrée est aménagée dans la partie nord-est. Un petit enclos en agrafe la compose (1278, 1295, 1435, 1465, 1464, 1508, 1536, 1549), créant un « sas » ou corral probablement pour gérer l'entrée des animaux. La restructuration du domaine affecte l'ensemble des bâtiments (1304, 1314, 1282). Un seul bâtiment semble perdurer (1282), mais des modifications lui sont apportées. Les autres bâtiments sont détruits et l'on reconstruit un nouveau bâtiment excavé (1342) ainsi que deux nouveaux bâtiments sur poteaux et sablières basses (1440, 1439, 1438 et 1207, 1208, 1210, 1221, 1223, 1227, 1228, 1229, 1319, 1320).

La phase 8 correspond aux changements qui se sont déroulés du premier quart du II^e s. à la moitié du II^e s. de notre ère (horizon 6). Elle est marquée par la réfection de l'aile orientale (1001C et 1016 B) et un nouveau tracé double pour l'aile occidentale (1303-1522-1338 et 1326-1496). Deux tronçons de fossés perpendiculaires dans l'angle nord-est de l'enclos peuvent indiquer une réduction du domaine (1361, 1341). L'enclos présente les dimensions de 108 m de large sur au moins 154 m de long, avec une extension assurée au sud-ouest. Les activités semblent se concentrer uniquement sur l'aile orientale. Deux grands bâtiments excavés (1310 et 1551) viennent remplacer les bâtiments de la phase précédente. Le premier présente les caractéristiques d'une étable (1310), alors que le second possède une petite cave (1551). Un bâtiment sur sablières basses et poteaux porteurs de 10 m de côtés vient occuper la partie méridionale de l'aile est de l'enclos (1505, 1027). Ces aménagements marquent un changement ou une évolution économique du domaine.

Un nouveau bouleversement affecte ce domaine dans la seconde moitié du deuxième siècle (phase 9 - horizon 7). Il concerne uniquement les activités liées aux bâtiments. Les limites de l'enclos de la phase 8 sont conservées. Les grands bâtiments excavés sont abandonnés (1551, 1310). Un puits d'extraction de craie (1285-1286) est creusé en bordure du bâtiment présentant une cave (1551) qui sert alors de zone artisanale pour la taille de blocs calcaire. Un nouveau bâtiment sur vide sanitaire est édifié (1225-1226). Des indices laissent penser à une utilisation de ce bâtiment comme zone de stockage pour les céréales. Il est aligné avec un autre bâtiment édifié sur sablières basses situé au sud (1194, 1033, 1173). Ce dernier abrite un grand four culinaire (1034, 1045, 1046, diag. 145). Ces activités se limitent à l'aile orientale. Seuls quelques indices en bordure d'emprise permettent de supposer une extension des activités au sud-ouest hors de la zone prescrite pour la fouille.

À la transition entre la fin du II^e s. et le début du III^e s. de notre ère (horizon 8) un découpage parcellaire (1004, 1014-1040, diag. 96, 1056, 1070-1107, 1111) est mis en place dans la partie basse du site (phase 10). Il vient s'appuyer sur les limites de l'enclos. Un petit chemin permet de circuler dans ces parcelles. L'occupation visible à l'intérieur de l'enclos se limite à la construction d'un bâtiment sur fondations en pierres. Ce dernier présente deux états d'aménagement.

Au début de la seconde moitié du III^e s. (phase 11 - horizon 9), l'enclos périclite. Un petit cimetière à

inhumations comprenant huit individus (1049, 1077, 1073, 1078, diag 100, diag 102, diag 95, diag 94) s'installe à l'extrémité du chemin de circulation dans les parcelles délimitées par les fossés de parcellaire. Cette phase 11 marque l'abandon de la partie haute du plateau. L'occupation antique se déplace vers les parties basses de la commune pour se rapprocher de l'Escaut et du cœur du *vicus*, comme l'indiquent les découvertes du II^e s.- III^e s. dans le village.

Aucun élément découvert dans l'emprise du site n'a pu être attribué à la période médiévale. Il semble que le site ait connu un retour au pâturage ou à la terre de culture. Il faut attendre l'époque moderne (phase 12) pour voir l'apparition d'un nouveau fossé de parcellaire délimitant une limite de parcelle.

Enfin à l'époque contemporaine (phase 13), le secteur est particulièrement touché par la Première Guerre Mondiale. Le site est un point dominant l'Escaut et la vallée. La ligne de réserve Marquion / Masnière / Beurevoir de la ligne Hindenbourg passe par ce secteur. La commune a subi plusieurs attaques et contre-attaques durant le mois de novembre 1917.

La parcelle est ensuite occupée par des activités agricoles et l'installation de parcelles ouvrières.

III.2. Les premiers indices d'occupations

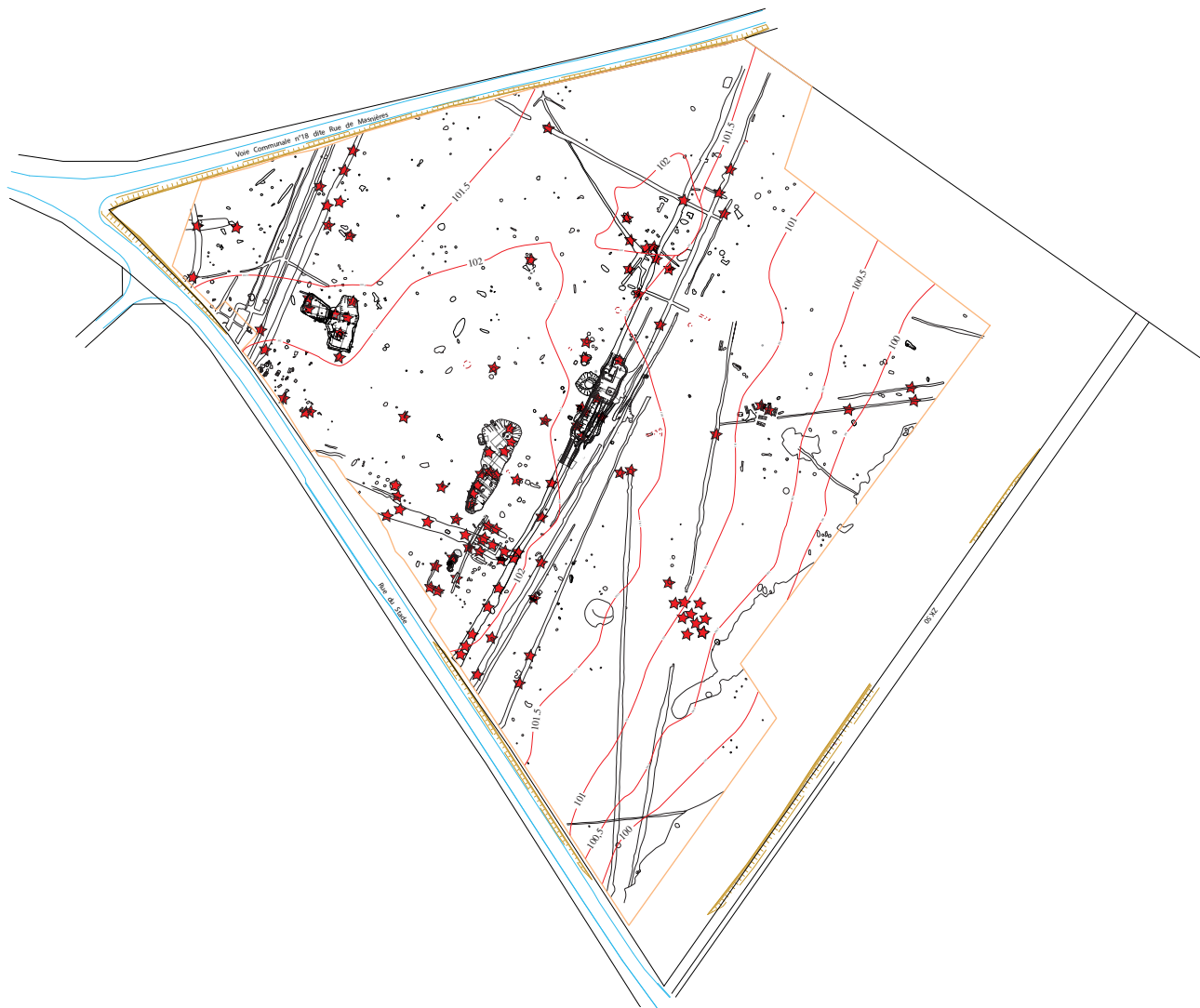
Aucune structure préhistorique ne permet d'identifier une installation pérenne sur le sommet du plateau. Toutefois la présence de plusieurs haches polies pourrait indiquer une zone d'abattage des arbres et de culture. La parcelle se situe sur le versant ouest de l'Escaut. Les chablis observés sur le site témoignent de la présence d'un couvert végétal sur le plateau avant l'époque romaine. Le sommet du plateau semble avoir subi une érosion peut-être liée à son défrichement et à la mise en culture. La découverte d'outils en silex piégés dans le comblement des structures postérieures laisse supposer des activités agricoles ou pastorales.

III.2.1. La répartition du mobilier

Du mobilier lithique a été découvert dans des structures attribuées à la période hallstattienne (*Fig. 197*). Une hache polie a ainsi été retrouvée dans la structure 1081, accompagné de mobilier céramique. Il pourrait s'agir ici d'un réemploi ou d'un simple ramassage d'objet (la forme attire le regard).

La majeure partie du mobilier lithique a été découverte dans les structures d'époque romaine. Une grande partie de ce mobilier a été piégée dans le comblement des fossés d'enclos se situant en bordure de la rupture de pente est et ouest, mais également dans les comblements des grands bâtiments excavés d'époque romaine installés au sommet du plateau. Le mobilier situe les activités néolithiques principalement sur le sommet. Les quantités de mobilier lithique déclinent avec l'évolution chronologique des fossés, ainsi l'enclos de la phase 4 a ramassé le plus d'individus contrairement aux fossés de la dernière phase romaine et au fossé de parcellaire moderne qui n'ont livré qu'un ou deux éléments.

Une concentration de silex a aussi été observée en partie basse du site dans le remblai d'un puits moderne. Il contenait des éclats de débitage et des outils. Celui-ci peut avoir perturbé une structure ancienne, mais il est probable que ces artefacts soient issus de couches de colluvions.



 mobilier lithique en silex



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 197 - La phase 1
Répartition du mobilier lithique

Archéopole 2011

Plan :  0 50 100 m

III.2.2. Interprétation

D'une manière générale, la persistance d'une industrie lithique pour les périodes protohistoriques est à présent prouvée¹⁵². Des études attestent également l'usage du lithique à l'époque romaine comme par exemple à l'atelier de potiers gallo-romain « *Les Quatre Bornes* »¹⁵³, où des estèques de potiers sur éclats de silex ont été observées. La persistance de cette industrie est évidemment fonction des ressources disponibles, ce qui est le cas dans les environs de Les Rues des Vignes, des rognons de silex affleurant à la surface des champs.

Cependant, l'hétérogénéité de la série découverte sur notre site n'élimine pas la possibilité d'un apport accidentel et/ou de réutilisation d'éléments préhistoriques et néolithiques. Maintes pièces portent des traces irrégulières d'enfouissement et de rouille qui peuvent attester du caractère résiduel du lot. Ces ébréchures sont parfois peu différenciables des marques d'utilisation. Rappelons que le risque, dans le cas d'occupations diachroniques, est d'être confronté à un palimpseste d'industries malaisément discernables.

Les prospections pédestres sur la commune des Rues-des-Vignes et de Crèvecœur-sur-l'Escaut ont fourni plusieurs haches polies. Deux d'entre elles figurent au musée de Cambrai¹⁵⁴. Sur la rive droite de l'Escaut un site néolithique¹⁵⁵ a été découvert au nord du lieu-dit *le Bosquet*. On peut donc en conclure que l'assemblage lithique de la « Rue du Cimetière » laisse augurer un potentiel archéologique de proximité. Un fragment mésial de lame large à deux pans à retouches bilatérales correspondant à la partie emmanchée constitue l'unique produit laminaire retrouvé lors de la fouille. Une correspondance pour ce type de lame peut être établie avec les sites néolithiques de la région comme celui d'Arleux¹⁵⁶.

D'un point de vue régional, le Cambrésis a livré de nombreuses haches polies sur Cambrai¹⁵⁷, Honnecourt¹⁵⁸, Niergnies, Wambaix¹⁵⁹... Sur la commune de Masnières¹⁶⁰ des structures en creux ont été attribuées au Néolithique final. Des sépultures multiples ont également pu être étudiées. À Raillencourt-Sainte-olle¹⁶¹ les campagnes de sondages ont révélé des occupations du Néolithique moyen et final¹⁶². Dernièrement c'est sur le projet du « grand canal » qu'une occupation du Néolithique avec des structures funéraires a été fouillée sur le territoire de Marquion¹⁶³.

De nombreux témoins au sein des différentes vallées du Nord-Pas-de-Calais permettent d'imaginer une occupation de la région le long des cours d'eau notamment ceux de la Deûle, la Scarpe, la Sensée et

152 MARTIAL 1992; LEFÈVRE 2000 ; PROST 2002 et DAIRE 2007.

153 R. BLONDEAU, Le mobilier lithique de l'officine de potier des « Quatre Bornes » dans Deru à paraître.

154 Musée des Beaux arts de Cambrai, salle 1, Inv. 1978-RDV-304 et Inv. 1978-RDV-303.

155 CLOTUCHE 2006.

156 JULIEN 2009, p. 242.

157 FÉLIX 1958, p. 701-703.

158 FÉLIX 1966, p. 297-306.

159 Prospections pédestres X. DERU- Lille 3.

160 GAILLARD 2003.

161 BOUCHE 2002, p. 7-9.

162 BOSTYN 1999, MARTIAL 2000.

163 GAILLARD 2010.

l'Escaut. Ainsi, dans la vallée de la Deûle les sites de Houplin-Ancoisne¹⁶⁴ et Annoeullin¹⁶⁵ ont livré des occupations denses et pérennes du Néolithique final. La commune de Carvin¹⁶⁶ « Z.I. du Château » comporte une enceinte néolithique qui a fait l'objet d'une fouille permettant de l'attribuer au Néolithique moyen II. Au sud de Carvin, le site de Courrière « Rues Casimir Beugnet et Pierre Bouchez »¹⁶⁷ a livré deux fosses de la même période. Dans la vallée de la Scarpe les fouilles du service archéologique du Douaisis, ont révélé sur les communes de Lauwin-Planque « Les Hussards »¹⁶⁸ et Lambres-lez-Douai « l'Hermitage »¹⁶⁹ des grands bâtiments du Néolithique final. Sur la vallée de la Sensée le site d'Arleux « Chemin des Croix et Chemin de Brunémont »¹⁷⁰ a permis la découverte de mobilier du groupe Deûle-Escaut et deux bâtiments du Néolithique final. À Valenciennes « Rue Jean Bernier »¹⁷¹, les données environnementales confirment un défrichement important du milieu du Néolithique et une mise en culture du secteur.

Le schéma régional livre une occupation des différentes vallées de la région dès le Néolithique Moyen II et plus particulièrement au Néolithique final avec la présence de grands édifices rectangulaires à une ou plusieurs nefs comportant des extrémités en absides. De façon plus éparse, les découvertes de haches polies révèlent une exploitation totale du territoire et par conséquent une érosion des sols avec la mise en culture des versants de plateau.

164 PRAUD *et alii* 2007.

165 PRAUD *et alii* 2000, p. 131-142.

166 MARTIAL *et alii* 2004, p. 49-71.

167 LANTOINE *et alii* 2006, p. 219.

168 LEROY-LANGELIN 2007, p. 74-78.

169 CENSIER *et alii* 2006, p.101-103.

170 JULIEN 2006, p. 42-43, 2007, p. 34-35.

171 DECKERS *et alii* 2009, p. 159-161.

III.3. La phase 2 : une occupation hallstattienne (horizon 1)

La fouille du site des Rues-des-Vignes a permis de déceler une petite occupation du premier Âge du fer (Fig. 198). Les éléments retrouvés ne permettent pas d'affiner l'attribution chronologique. Elle se caractérise par un ensemble de petites structures clairsemées sur le site.

III.3.1. Un ensemble de fosses

Les six structures attribuées au Premier Âge du Fer s'organisent en couronne autour de la partie haute du site (entre 102 et 101,5 m d'altitude NGF). Elles présentent des aspects et profils divers et ne permettent pas de caractériser le type d'occupation du site. Le comblement de ces fosses comporte des inclusions de charbons de bois et de la terre rubéfiée.

III.3.2. Interprétation

Ces éléments constituent les seuls vestiges identifiés pour la période hallstattienne. Ils restent toutefois minces. Si une attribution du mobilier céramique pour cette période est possible, il faut tout de même émettre des réserves quant au possible caractère résiduel du mobilier. Ce dernier pourrait avoir été piégé dans des structures d'époques postérieures, notamment pour les structures situées en bordure de pente et pour la structure 1076 située en mi-pente. Il faut noter que de nombreuses structures en creux n'ont pu être datées faute de mobilier. Certaines d'entre elles pourraient appartenir à cette période.

Dans la région plusieurs occupations attribuables au Hallstatt ont été identifiées. Sur Awoingt au sud-est de Cambrai, « Rue Pasteur », un site hallstattien occupe également un plateau dominant la plaine du Cambrésis. Il présente des fossés et des fosses du Hallstatt C2¹⁷². Le site fortifié d'Estrun-sur-Escaut¹⁷³ qui constitue un type de *murus gallicus* en vallée de l'Escaut de forme elliptique d'époque gauloise se situe sur la rive gauche de l'Escaut et domine un méandre. Sur la commune de Fontaine-Notre-Dame des structures du Hallstatt final¹⁷⁴ ont été découvertes en 2004. À Haspres, au lieu-dit « Les vallées »¹⁷⁵, un diagnostic en 2005 et une fouille archéologique en octobre-novembre 2006 ont mis au jour une occupation datée Hallstatt moyen à final dont deux bâtiments sur poteaux de 22 sur 8 m et 10 sur 5 m. À Hordain, sur la Z.A.C. au lieu-dit « La fosse à Loups »¹⁷⁶ de nombreux indices ont été repérés. Sur le secteur 1 fouillé en 2005, sur plus de 500 faits archéologiques, 36 fosses appartiennent au Hallstatt C2.

La commune de Gouy¹⁷⁷ (Aisne) située au sud des Rues-des-Vignes, le long de la voie romaine Cambrai/Vermand, révèle une importante nécropole avec des enclos circulaires probablement de l'Âge du Bronze et des enclos quadrangulaires simples et doubles attribuables à l'Âge du fer.

172 GAILLARD 2005.

173 DELMAIRE 1996.

174 GAILLARD 2004.

175 LORIN 2005, OUDRY, LORIN 2006.

176 SÉVERIN 2006, p. 19.

177 BLONDEAU, observations des photographies aériennes et satellitaires, Mappy et Google Earth.



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 198 - La phase 2 (horizon 1)

Archéopole 2011



Plan :

III.4. La phase 3 : une structure isolée de La Tène finale

Le diagnostic de 2006 effectué par Denis Gaillard fait état d'une occupation de La Tène finale. Une partie des fossés découverts lors du diagnostic a été datée de cette période. Cependant, au regard des données de la fouille et des ensembles céramiques, les fossés d'enclos ont été réattribués au début du I^{er} s. de notre ère. Le comblement de ces fossés ayant recueilli le mobilier se fait sous le règne de Tibère. L'absence de bâtiment d'habitation ou de structures liées à l'habitat ne permet pas de trancher sur l'origine de l'établissement. Le mobilier issu de la structure 23 peut être isolé.

III.4.1. Les données du diagnostic

Le mobilier issu du fossé 23¹⁷⁸ est composé d'une écuelle à lèvre éversée sur col droit, présentant une pâte noire à beige avec de la chamotte noire et rouge et un dégraissant végétal. Le second vase est tournassé. Il présente une pâte brune foncée, sableuse et feuilletée, avec une surface extérieure noire et intérieure brune foncée. La chamotte noire et beige est visible ainsi que le dégraissant végétal. La troisième céramique est un bol avec des traces de modelage sur la surface externe, une pâte noire sableuse, une surface interne noire et lissée et une surface externe noire à brun foncé. L'utilisation de la chamotte beige et noire est de nouveau observée.

III.4.2. Interprétation

Le diagnostic ne livre pas d'autres informations sur la structure 23 que ses dimensions (2 m de long sur 4 m de large). Il est donc plausible que l'on ait affaire à une fosse oblongue. Le matériel découvert dans la structure 23 est différent des assemblages découverts dans les autres fossés. Elle semble donc isolée. Toutefois il n'est pas improbable que cette structure préfigure un héritage de La Tène finale pour le premier enclos.

Aucun élément comparatif pertinent ne peut être apporté à cette occupation laténienne en raison de l'aspect résiduel de cette occupation. On peut tout de même mentionner l'occupation laténienne dans le Cambrésis avec les sites importants de Raillencourt-Sainte-Olle « *Le Grand Camp* » situé comme aux Rues-des-Vignes à la rupture de pente d'un plateau qui domine la rive gauche de l'Escaut, à 3 km au nord-ouest de Cambrai.¹⁷⁹ Lors de la fouille de juillet-août 2001, furent mis au jour un enclos quadrangulaire de 925 m², comportant trois tombes à incinérations laténiennes et quatre tombes aristocratiques, avec de nombreuses céramiques, vases et chaudrons en bronze, cistes, chenets. À Tilloy-lez-Cambrai un site important est attribué au début de La Tène. Et enfin la fouille du *Nouveau Monde* à Cambrai¹⁸⁰ a livré une occupation agricole enclose de La Tène moyenne à la période augustéenne et sa nécropole.

178 GAILLARD 2006, p. 14 et fig. 9.

179 BOUCHE 2002, p. 7-9.

180 ASSÉMAT à paraître.

III.5. La phase 4 : l'occupation romaine du début du I^{er} s. de notre ère (horizon 2).

Au I^{er} s. de notre ère, on assiste à l'implantation d'un domaine dont les limites sont matérialisées par un premier enclos orthonormé (*Fig. 199*). On ne peut affirmer s'il s'agit d'une création ex-nihilo, ou s'il s'agit d'un développement de l'occupation de La Tène finale.

III.5.1. Descriptif

L'enclos principal se situe en bordure d'emprise. Nous ne disposons que d'une vision partielle de son tracé au travers des fossés perpendiculaires 1001 et 1028. L'enclos secondaire vient se greffer dans un second temps dans son prolongement. Il prend une orientation sud-ouest / nord-est. Il adopte un système orthonormé avec des côtés parallèles formant les ailes latérales est et ouest. Les limites de cette occupation sont contraintes par la topographie du site. Les fossés s'installent en bordure de la rupture de pente du plateau.

Seul l'angle nord-est de l'enclos principal a pu être observé dans la zone prescrite. Les fossés se développent au sud-ouest et au nord-ouest sous la Rue du Cimetière, dans la parcelle du stade de football, et dans la parcelle jouxtant le cimetière¹⁸¹.

L'enclos secondaire vient se greffer sur l'enclos principal. Il adopte la même orientation sud-ouest / nord-est et constitue le prolongement de ce dernier. Il est délimité sur sa face nord-ouest par deux fossés rectilignes et sur sa face sud-est par un fossé constituant un corridor latéral de 15 m de large par rapport à l'enclos principal. Il s'interrompt 50 m plus au nord pour laisser place à une entrée aménagée face à ce chemin. L'enclos poursuit son tracé vers le nord-est en reprenant l'axe de l'enclos principal. L'enclos secondaire délimite un espace supérieur de 160 m de long sur 90 m de large, soit plus de 1,4 hectares.

Un fossé de partition paraît diviser l'enclos secondaire en deux cours. Il présente un tracé oblique par rapport à l'orientation des enclos. Il comporte des aménagements sur ses extrémités, laissant envisager des accès par des systèmes de « barrières amovibles » : une petite entrée latérale le long du fossé d'enclos oriental et une entrée principale au centre de ces deux cours. On peut aisément lui restituer un pendant pour l'autre moitié nord-ouest de l'enclos située hors emprise.

Un bâtiment est attesté au niveau de la rencontre de l'enclos principal avec l'enclos secondaire. Il occupe une position centrale et se situe face à l'entrée aménagée dans l'enclos de partition. Par sa position accolée au fossé sud-est / nord-est de l'enclos principal, il semble le chevaucher ou tout au moins s'installer en partie sur son tracé. Ce secteur se situant à la fois en bordure d'emprise et à l'emplacement d'une tranchée de la Première Guerre Mondiale ne permet pas une meilleure observation.

L'espace réduit de l'enclos principal a permis d'observer une fosse assimilable à un trou de poteau, ce qui pourrait indiquer la présence d'un édifice dans l'angle nord-est de l'enclos principal.

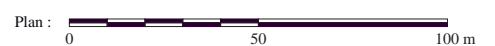
181 Des observations dans le cimetière actuel lors de l'aménagement d'un caveau confirme la présence de grands fossés dans la continuité de la fouille sans qu'ils soient datés. Information inédite, D. Gaillard.



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 199 - La phase 4 (horizon 2)

Archéopole 2011



Enfin deux creusements circulaires, situés sur l'aile occidentale dans l'enclos secondaire, forment un axe perpendiculaire par rapport au fossé d'enclos. Ils pourraient indiquer la présence d'un bâtiment sur cette aile où plusieurs structures en creux n'ont pu être attribuées à aucune phase en raison de l'absence de mobilier.

III.5.2. Interprétation

III.5.2.1. Enclos principal

L'enclos principal apparaît comme l'élément fondateur et structurant du domaine. L'aspect imposant de ses fossés lui confère un statut privilégié.

III.5.2.2. Enclos secondaire

L'enclos secondaire semble s'emboîter sur l'enclos principal. L'aménagement sur l'aile orientale d'un chemin d'accès ou d'un corridor de circulation entre les deux enclos est un élément relativement fréquent pour ce type d'installation. Trois structures alignées sur l'aile orientale de l'enclos secondaire permettent une restitution d'une limite aujourd'hui invisible. Cette limite séparant le corridor latéral de l'enclos était probablement constituée d'une clôture, d'une haie ou d'un talus. Elle s'installerait dans l'alignement du fossé oriental 1001 de l'enclos principal.

L'aile occidentale présente une particularité : son tracé est double. Le fossé extérieur adopte un décrochement à angle droit lui permettant d'éviter une structure (1416). Cette observation confirmerait alors une succession dans l'établissement des enclos, principal puis secondaire, qui n'est pas perceptible dans la chronologie céramique.

Un autre élément fossoyé situé dans l'angle sud-ouest de l'emprise des fouilles pourrait indiquer la présence d'un troisième enclos. La vision que l'on a de ce fossé est malheureusement trop restreinte. Un crâne de bœuf semble y avoir été déposé volontairement sur le fond.

On peut dresser le constat d'une occupation agricole. La zone dédiée à l'habitat semble se situer hors-emprise. On observe alors un enclos secondaire divisé en deux espaces distincts sans pour autant certifier une fonction spécifique de pacage ou de culture. L'observation des restes de mammifères découverts dans les fossés indique une alimentation carnée dominée par le bœuf et le cheval. Le porc arrive en troisième position et les caprinés sont discrets. L'absence de mare ou de puits permet d'écarter la fonction du pacage pour notre site.

III.6. La phase 5 : évolution de l'occupation au cours du deuxième quart du I^{er} s. de n.e. jusqu'à la moitié du I^{er} s. de n.e. (horizon 3)

III.6.1. Descriptif

Cette phase date du I^{er} s. de notre ère. Elle voit le creusement de nouveaux fossés sur l'aile occidentale et la fermeture du corridor oriental (*Fig. 200*). La limite de séparation des deux cours de l'enclos secondaire est reprise. Cette fois-ci elle est parfaitement orthonormée. Un fossé perpendiculaire à l'enclos divise ce dernier en deux zones distinctes. La surface de l'enclos principal et secondaire ne semble pas varier. Les nouveaux éléments installés sur l'aile occidentale apparaissent comme une structuration de l'espace délimitant des aires à vocation spécifique. Deux fosses s'installent dans l'un des petits espaces délimité sur l'aile ouest.

III.6.2. Interprétation

L'enclos secondaire subit une restructuration à la fin du deuxième quart du I^{er} s. de n.e. De nouveaux creusements de fossés sur l'aile occidentale permettent l'installation d'une aire de stockage composée d'au moins deux fosse-silos. Les fossés assurent un drainage des eaux de ruissellement et protègent le stockage.

Le passage latéral oriental semble subsister le long de l'enclos principal, mais il ne communique plus directement avec l'enclos secondaire. La limite restituée lors de la phase 4, séparant le corridor de l'espace interne de l'enclos secondaire, est matérialisée par le creusement d'un fossé (1211-1022).

L'étude du comblement des fossés de l'enclos principal montre qu'il n'y a pas de rupture nette dans le remplissage entre les fossés des phases 4 et 5. L'aile orientale de l'enclos secondaire est curée, réutilisée et prolongée au contact de l'enclos principal. Les éléments recueillis dans le fossé constituant la limite occidentale ne permettent pas la même observation. Seuls deux sondages permettent d'attester un curage sur le tracé ouest, mais ne confirment pas qu'il soit préservé sur toute sa longueur.

Le fossé de partition qui présente un accès dans sa partie centrale permet de restituer la partie tronquée hors emprise de fouille. En effet, si l'on reporte la longueur du tronçon de fossé de partition depuis l'aile orientale jusqu'à l'entrée centrale sur le second tronçon, on retrouve le fossé d'enclos occidentale de la phase 4. D'autre part, l'un des fossés de drainage délimitant une aire d'ensilage traverse le tracé de ce fossé occidental. Une interruption doit alors être envisagée.



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 200 - La phase 5 (horizon 3)

Archéopole 2011



III.7. Bilan des phases 4 et 5

Le site de « la Rue du Cimetière / Rue du Stade » s'organise au sein de deux enclos quadrangulaires, l'un principal au sud-ouest de l'emprise et l'autre secondaire se développant dans l'emprise des fouilles plus au nord (*Fig. 201*). Ils sont remaniés au cours du temps. Cependant nonobstant les remaniements, on observe une constance, tant sur l'implantation des ensembles que sur l'organisation. Ainsi le chemin latéral, le bâtiment-porche, et le fossé de partition avec entrée en position médiane, livrent l'image d'un domaine structuré hérité de la fin de la période gauloise.

La répartition du mobilier semble indiquer la présence d'un bâtiment ou d'une aire d'activité dans l'angle nord-est de l'enclos principal (1028-1001).

L'activité agricole qui semble probable pour cette phase 4 et la suivante n'est pas aussi claire que pour les phases 6 à 10 qui suivront. Les phases 4 et 5 correspondent à des aménagements successifs des mêmes enclos mais ne possèdent pas d'infrastructures agricoles internes autres que les deux fosse-silos de la phase 5. La fouille n'a livré qu'une portion de l'enclos principal, interdisant une quelconque affirmation sur sa fonction originelle. Le chemin latéral oriental ou corridor, apparaît comme l'axe de circulation principal. Il permet de contrôler et gérer le passage des animaux et des charriots d'un enclos à l'autre.

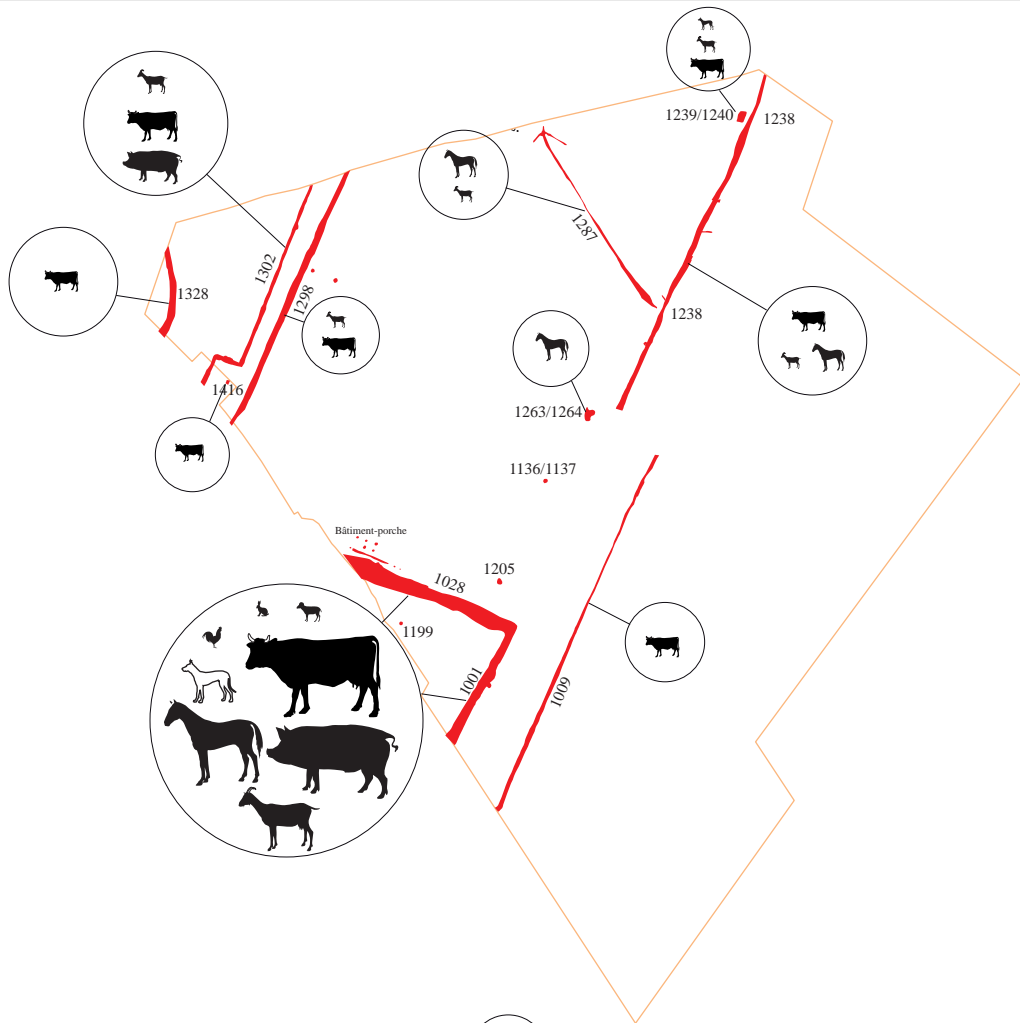
Quoiqu'il en soit le vaste enclos « secondaire » ne paraît pas « habité ». La répartition bipartite entre enclos principal et secondaire, voire tripartite avec le fossé de partition, semble dresser le schéma d'un habitat au sud-ouest de notre emprise. Cette hypothèse est appuyée par la présence d'un bâtiment-porche qui marquerait la limite entre la partie résidentielle et la zone d'activités divisée en deux cours. Ce bâtiment-porche se situe en position centrale au niveau de la jonction de l'enclos secondaire sur l'enclos principal.

De toute évidence, cet établissement installé sur un promontoire dominant l'Escaut présente les caractéristiques de la « ferme de tradition indigène ». La taille du site, les fossés et le mobilier ne permettent pas de lui attribuer une fonction défensive ou cultuelle. L'absence d'éléments liés à l'artisanat ne plaide pas en faveur d'un lieu de production. Les seules traces d'activités sont liées à des pratiques agricoles, d'élevage et de culture : présence des fosses-silos et restes de faune composant la triade et présence de chevaux pour la traction. Notons tout de même que l'alimentation est centrée sur le bœuf et que l'hippophagie arrive en seconde place avant le porc. L'évolution de la consommation de ce dernier entre la phase 4 et 5 est intéressante. Le nombre de restes de porcs passe de 37% à 27% alors que la part du bœuf passe de 36% à 40%. La pratique de la chasse est confirmée et nous renseigne sur une alimentation variée. Un talus de cerf présentant des traces de couperet témoigne de la consommation de ce gibier. Les restes d'un lièvre pourraient compléter les espèces sauvages. La part du coq est relativement faible. Cette diversité alimentaire et la faible représentativité du corpus céramique dans les fossés nous orientent vers une installation agricole tournée sur l'élevage et la culture de céréales.

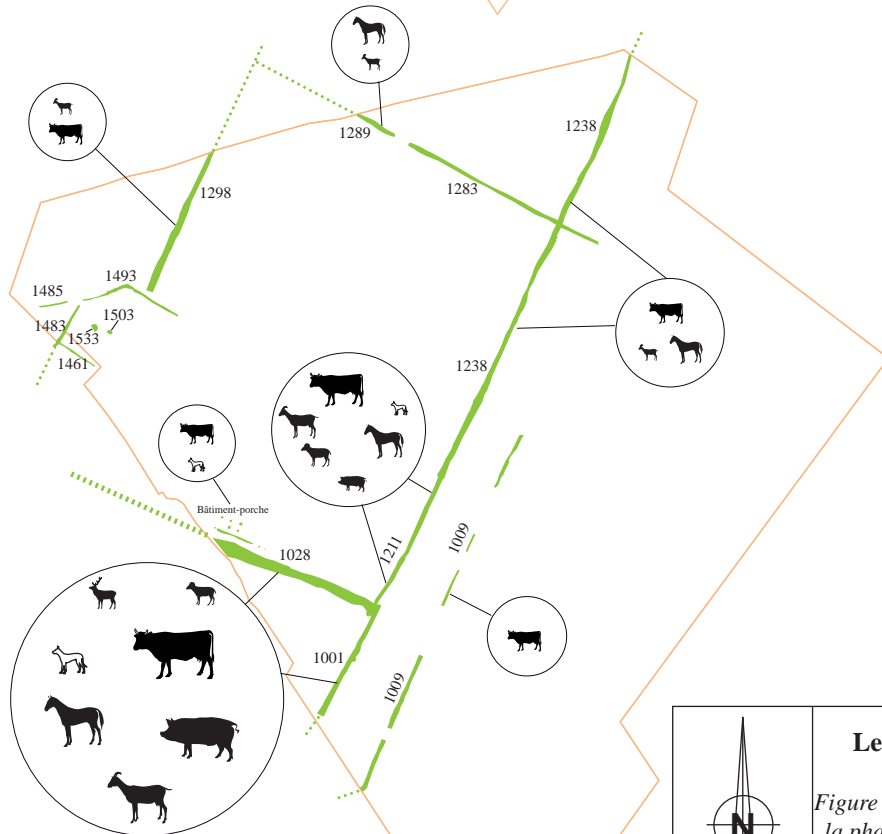
Ce type d'installation agricole est courant dans la partie septentrionale de la Gaule. Le caractère laténien de ce domaine est indéniable au regard des nombreuses fouilles de la région et de Picardie. Le tracé trapézoïdal ou rectangulaire des enclos, la séparation de l'enclos principal des enclos secondaires et les fossés de partition dans lesquels sont aménagés des entrées ont été observés sur de vastes fouilles de la période laténienne comme celle du « Marais de Dourges »¹⁸² où l'on observe une continuité du développement de ces enclos, des agrandissements par l'ajout d'enclos ou le prolongement de fossés.

182 BLANQUAERT 2003, p. 137.

Phase 4



Phase 5



- cynophagie non confirmée
- espèce consommée

La taille des silhouettes est proportionnelle au nombres de restes



Les Rues-des-Vignes 2008
 Rue du Cimetière
Figure 201 - Répartition des espèces de la phase 4 (horizon 2) et 5 (horizon 3)

Archéopole 2011



III.8. La phase 6 : un nouveau domaine à la période flavienne : milieu du I^{er} s. de notre ère (horizon 4)

Cette phase date de l'époque flavienne. Elle voit le creusement d'un nouvel enclos (*Fig. 202*). Les ailes ouest et est sont redessinées. Les fossés constituent alors un enclos unique de forme rectangulaire, dont l'extension se poursuit au nord-est et au sud-ouest. Ces derniers s'installent à la rupture de pente du plateau et adoptent ainsi des limites proches des phases 4 et 5.

III.8.1. Descriptif

Le nouvel enclos présente un plan rectangulaire. Il est orienté sud-ouest / nord-est. Ses dimensions sont plus importantes que celles des phases précédentes. On peut observer son tracé sur plus de 198 m de long sur 105 m de large, soit une superficie supérieure à 2,7 hectares.

Chacune des ailes est matérialisée par le creusement d'un fossé rectiligne dont le tracé est interrompu pour l'aménagement d'entrées. Deux entrées directes sont aménagées, une sur chaque aile se faisant face et une entrée supplémentaire en chicane est aménagée sur l'aile est. L'entrée orientale mesure 17,8 m de long. Aucun aménagement n'y a été repéré. L'entrée directe orientale mesure 7,8 m de long. La présence de trous de poteau dans l'extrémité d'un fossé permet d'envisager un système de fermeture. Enfin l'entrée en « chicane » construite entre deux extrémités de fossés décalées semble reprendre le chemin latéral (ou corridor) observé lors des phases précédentes 4 et 5.

Deux grands bâtiments excavés 1314 et 1282 sont construits face aux deux entrées directes. Ils communiquent directement avec ces axes de circulation. La proximité de l'entrée orientale avec le bâtiment 1282 (seulement 2 m) indique qu'elle a été aménagée spécifiquement pour ce bâtiment.

Les bâtiments excavés 1314 et 1282 sont de grandes dimensions. Ils mesurent respectivement 16 m sur 7 m (110 m²) et 23 m sur 7 m (161 m²). Deux accès en pente au sein de chacun des bâtiments ont été repérés. Ils permettent de sortir des bâtiments soit vers les entrées d'enclos, soit vers l'intérieur de l'enclos. L'analyse des sols de chacun de ces bâtiments a permis de révéler des concentrations de phosphates / phosphores élevés, supérieurs au taux naturel du terrain encaissant. Le fond du bâtiment 1282 est aménagé de calcaire damé afin d'assainir le sol et permettre une meilleure résistance au piétinement animal. Le fond du bâtiment 1314 présente des concentrations d'oxydes de fer, une surface irrégulière et des zones indurées pouvant correspondre à l'action de ce même piétinement animal.

Trois autres bâtiments ont été reconnus sur le site. Le bâtiment 1304 se présente sous la forme d'une excavation quadrangulaire avec deux poteaux internes aux extrémités. Apparenté à un fond de cabane ou un cellier, le plan de ce bâtiment peut être complété par des poteaux externes. Malheureusement l'indigence du mobilier retrouvé ne permet pas de le certifier. Les deux derniers bâtiments présentent une architecture différente. Ils occupent les ailes est et ouest. Le bâtiment sur poteaux situé à l'est présente un plan complet. Il se situe sur un point haut du site à 102,10 m NGF. Ses dimensions de 10 m sur 12 m, soit 120 m², en font un bâtiment de taille élevée. L'architecture de ce dernier est composée d'une construction sur sablière et trous de poteau doubles (jumelés). Les murs intègrent les éléments porteurs de la toiture et permettent un dégagement interne de l'espace. Le bâtiment ouest n'offre qu'une vision tronquée de son plan. Il semble être

quadrangulaire. Son architecture paraît encore plus massive que celle du bâtiment est. L'implantation de poteaux quadrangulaires rapprochés, l'utilisation de poteaux jumelés ainsi que la présence de gros poteaux internes permettent d'y voir un bâtiment à étage.

Le creusement d'un puits au centre de la cour pourrait correspondre à un puits de récupération des eaux d'infiltration pour abreuver les animaux.

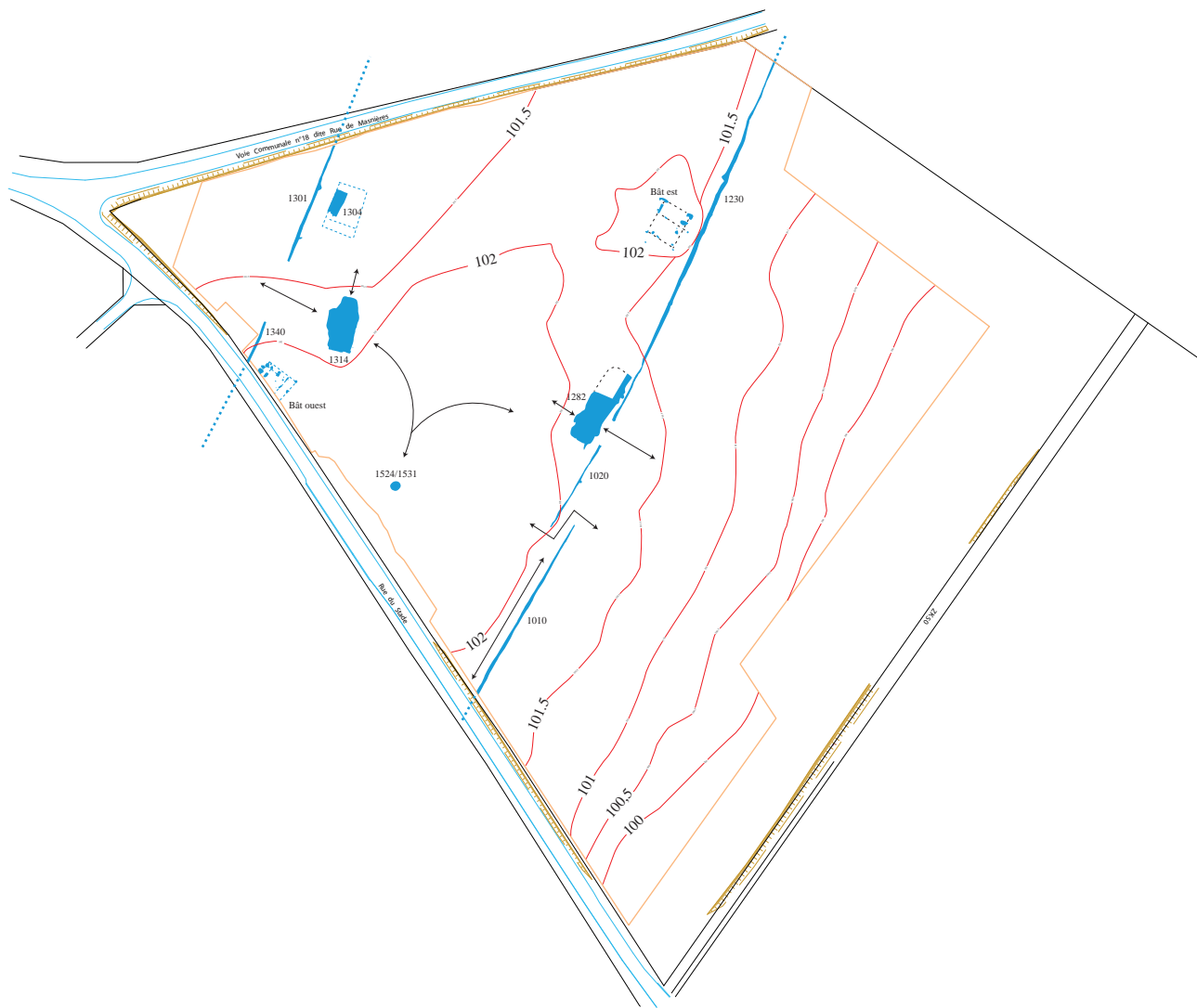
III.8.2. Interprétation

Ce nouvel enclos s'organise principalement autour des deux grands bâtiments excavés. On peut le voir au niveau des entrées aménagées sur les ailes latérales qui communiquent directement avec ces bâtiments.

Comment interpréter alors la fonction et le statut de cet enclos ? Les observations sur l'architecture de ces bâtiments décrites dans la première partie de ce présent rapport permettent l'interprétation de « bâtiment-étables » ou bâtiments de stabulation. Les taux élevés de phosphates et l'observation des sols indiquent des piétinements et la présence d'excréments. La faune retrouvée dans les comblements des fossés de l'enclos fournit peu d'éléments pour une attribution certaine. La triade bœuf, porc, caprinés mais également la présence du cheval pose la problématique des animaux abrités de manière permanente, saisonnière ou pour la traite. Il est toutefois envisageable de penser que les porcs soient en liberté, plutôt proches d'une mare. De plus les déjections et les activités du porc créent un lisier beaucoup plus liquide. Un système d'évacuation serait alors nécessaire. Ce constat peut également être avancé pour les bovidés à cela près que l'utilisation en tant que bâtiment de stabulation (pour la traite) ne nécessite pas un abri permanent pour les animaux. Il constituerait plutôt une aire de travail autour du lait, voire du fromage. Il est envisageable que cet espace gravite autour des chevaux réclamant plus d'attention. Ces derniers produisent moins d'excréments liquides.

La présence du puits est un élément important voire indispensable pour l'élevage. Il ne permet pas d'atteindre une nappe phréatique mais pourrait suffire à la collecte des eaux d'infiltration pour abreuver les animaux.

Les bâtiments n'ont fourni aucun indice matériel suffisant pour identifier les activités pratiquées. Le fond de cabane 1304 peut avoir servi de cellier ou d'aire artisanale. Les deux bâtiments sur poteaux massifs constitueraient alors des granges ou des greniers avec des parties surélevées ou à étages.



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 202 - La phase 6 (horizon 4)

Archéopole 2011



III.8.3. De « nouveaux » modèles de bâtiments agricoles romains en Gaule septentrionale

III.8.3.1. Les bâtiments excavés et sur vide sanitaire

L'apparition de grands bâtiments excavés interprétés en bâtiment-étables n'est pas un cas isolé. Depuis les années 1990¹⁸³ des grandes taches sombres interprétées en mares ou fosses d'extraction d'argile font l'objet de meilleures observations révélant des trous de poteau périphériques ou médians, des banquettes, des celliers ou encore des foyers internes. Le terme fond de cabane associé au Moyen Âge pour les structures excavées est délicat lorsque l'on atteint des dimensions supérieures à quatre mètres. Considérés encore dans les années 1990 comme apparaissant en Gaule romaine à une date située à la fin du III^e s. et se développant au VI^e s. et VII^e s. sur de vastes ensemble comme Brebières¹⁸⁴. Ce type de construction faisait l'objet d'une interprétation délicate lorsqu'il était séparé de tout mobilier dans le cas d'un bâtiment-étable. Les fouilles récentes permettent aujourd'hui de réattribuer l'apparition de ces structures excavées à la seconde moitié du I^{er} s. de notre ère, quelque soit leur fonction : artisanale, stockage, séchoir ou étable.

La fouille des Rues-des-Vignes a permis de mettre en lumière sept grands bâtiments excavés se succédant du milieu du I^{er} s. de notre ère à la seconde moitié du II^e s. de notre ère. Les exemples régionaux permettent aujourd'hui d'affirmer une vocation artisanale ou agricole : élevage et stockage. Ainsi dans le douaisis, la fouille du site de Lambres-lez-Douai¹⁸⁵ « l'Hermitage » a révélé au sein d'un enclos bipartite deux grands bâtiments excavés. Le bâtiment 2, (1175N) de plan rectangulaire mesure 13,5 m sur 12,5 m. Il est complété par 19 poteaux internes et daté de la première moitié du II^e s. de notre ère. Il présente également un creusement rectiligne (1289) interprétable en sablière basse ou fossé d'évacuation des urines. Le bâtiment 3 (1135) mesure 13,7 m sur 9 m. Vingt-quatre trous de poteau et des creusements internes longilignes supposent un système d'évacuation des urines ou des sablières basses. Son abandon est daté de la fin du II^e s.-au début du III^e s. de notre ère. Des prélèvements pour l'analyse des phosphates ont été réalisés, mais les résultats sont en attente. Sur la Z.A.C. du Bord des Eaux « Le Haut du Bois »¹⁸⁶, la fouille de J.-F. Geoffroy et V. Thoquenne en 1996 avait permis la découverte d'une occupation gallo-romaine au sommet d'un plateau crayeux. Plusieurs bâtiments excavés ont été repérés. Un amas quadrangulaire de calcaire (FD507) cerné par des sablières basses correspond au sol d'un bâtiment, probablement dans le but d'assainir le sol pour les chevaux et résister aux piétinements comme pour la st. 1282 de notre site. Une correspondance pour les bâtiments excavés est avancée pour plusieurs fosses (FO. 787, us. 510, us. 509) interprétées en fond de cabane ou fosses d'extraction d'argile dont les dimensions sont de 3,9 m sur 2,25 m. Dans les Yvelines, à Limetz-Villez¹⁸⁷, un bâtiment à contrefort du Fort de la Bosse-Marnière mesure 14 m sur 22 m. Deux piliers internes et une épaisse couche de calcaire damé recouvrant le sol amènent des éléments comparable au bâtiment 1282 pour isoler les animaux de l'humidité du sol.

On peut également citer de nombreux contextes régionaux romains qui durant ces dix dernières années ont permis la découverte et l'identification de ce modèle architectural qui traditionnellement est

183 RÉVILLION, BOUCHE 2003, p. 113-124.

184 DEMOLON 1972, p. 218.

185 CENSIER, DELPUECH 2009, p. 133-193.

186 GEOFFROY, THOQUENNE 1997, p. 144.

187 PANNETIER 1996, p. 167.

associé au Haut Moyen Âge. À Dechy¹⁸⁸, « Z.A.C. du Luc » secteur D 2006, quatre très grands bâtiments excavés ont été fouillés. Ils se présentent sous diverses formes. L'un présente plusieurs surcreusements sur le fond pouvant indiquer un lieu de stockage pour amphores ou *dolium*, un second est associé à des fosses circulaires probablement à vocation artisanale. Un grand bâtiment d'environ 7 m sur 2,5 m présente des divisions dans son espace interne avec un accès par une banquette aménagée en marches. Enfin le quatrième présente une banquette périphérique continue pouvant supporter un plancher. Un caniveau y est aménagé sur le fond pour collecter les urines. La fouille du site d'Actiparc¹⁸⁹ « la plaine d'Hervin » a permis de constater la présence de ce modèle de bâtiment artisanal excavé.

En Champagne-Ardenne, sur le site de Bussy-Lettrée¹⁹⁰, « En Haut des Gravelles -24-25 », un séchoir à céréales (st 134) mesurant environ 1,5 m sur 3 m abritait un foyer. Les banquettes aménagées permettent de surélever les récoltes et de les faire sécher.

En Belgique, sur le *vicus* de Liberchies¹⁹¹, un bâtiment excavé (st.42) est daté du milieu du I^{er} s. de n.e. Il mesure 3,5 m sur 10 m de longueur pour 0,25 m de profondeur et présente dans un angle un foyer circulaire. La structure excavée 43 mesure 3,5 m sur 8 m et la structure 44, 1,3 m sur 17 m et profonde de 1,1 m à 1,4 m. Elles sont abandonnées au II^e s. et interprétées comme des « bâtiment-étables ».

Il semble évident que les bâtiments excavés interprétés en bâtiment-étable aient servi de manière saisonnière et que le reste du temps les animaux devaient être aux pâturages.

III.8.3.2. Les annexes agricoles

Le modèle des bâtiments à une nef avec poteaux porteurs périphériques massifs, parfois jumelés se retrouve sur une vaste zone allant du Pas-de-Calais, depuis la plaine maritime, en passant par la Flandre et le Hainaut-Cambrésis pour s'étendre à la Belgique, les Pays-Bas et la région rhénane. Ainsi, des plans identiques ont été repérés aussi bien sur des sols sablonneux, qu'argileux, pour des sites datés du II^e s. au IV^e s. de notre ère. Il ressort également de la fouille de différents sites que ce type de bâtiment agricole aux poteaux massifs, parfois jumelés, ou présentant un mur double, soit attribué aux annexes agricoles. Leur architecture lourde permet de soutenir une plate-forme et constitue un entrepôt solide protégeant les réserves de céréales ou de fourrages. En France le site de Sars-et-Rosières¹⁹² « Parc d'activités de Sars-et-Rosières, extension, tranche 1 » en Pévèle présente pour ses phases I et II l'organisation complète d'un bâtiment d'habitat construit sur le même principe architectural mais plus grand (Fig. 203). Ce dernier est complété par des bâtiments de dimensions plus restreintes constituant les annexes latérales. L'architecture de ces annexes libère l'espace interne de ses poteaux en intégrant les poteaux porteurs de la poutre faîtière aux murs qui complètent le soutènement du toit. Ces bâtiments présentent également des divisions internes permettant la délimitation de deux espaces distincts.

188 BARBET, LOUIS 2010, p. 110.

189 PRILAUX 2006.

190 ASCHARD-COROMPT 2005, p.66.

191 BRULET *et alii* 1997, p. 37-40.

192 MEURISSE 2010, p. 266, fig. 145.

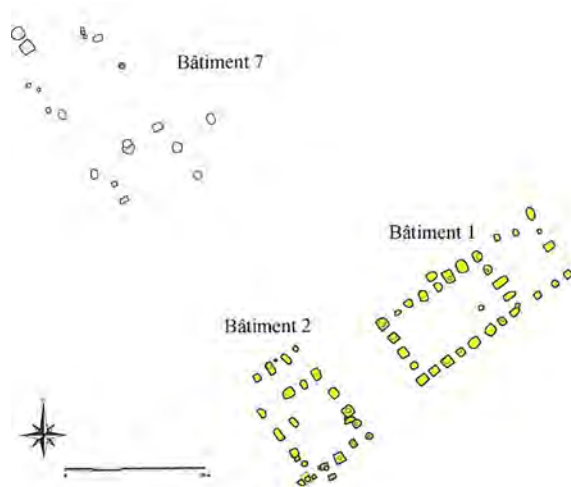


Figure 203 : Bâtiments de la fouille du parc d'activités de Sars et Rosières, d'après Meurisse 2010, p. 257.

Ce modèle a pu être observé dans la plaine maritime à Fréthun¹⁹³ (62), dans les Flandres intérieures à La Chapelle d'Armentières¹⁹⁴ « Route Nationale-RD 933 », en Flandres orientale sur les sites de Zeele¹⁹⁵, Damme¹⁹⁶ (Fig. 204), aux Pays-Bas sur la commune de Wijster¹⁹⁷ « bâtiment de type BIIA », mais également sur plusieurs sites de la province de Drenthe, Bennekom (bâtiments 4, 15, 20, 25, 26, 28), Ede-Veldh (bâtiments 16, 43, 72, 126, 148), Wehl (bâtiments D, F, J), Tiel (bâtiment 8002), Peelo (bâtiments 4, 35, 51).

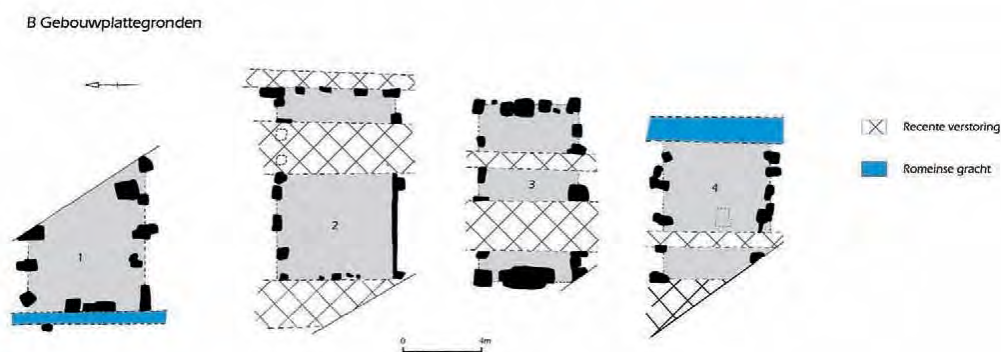


Figure 204 : Bâtiment du site de Damme, d'après IN 'T VEN ET DE CLERCQ 2005, tome 2, pl. 5

193 MEURISSE 2011, à paraître.

194 DUVIVIER 2010, p. 376-379, fig. 218.

195 DE CLERCQ *et alii* 2005, p. 182-183 et fig. 10 et 11.

196 IN 'T VEN ET DE CLERCQ 2005, p. 253.

197 VAN ES et E. TAAYKE 2001. p. 253-268.

III.9. La phase 7 : évolutions au cours de la seconde moitié du I^{er} s.- au premier quart du II^e s. de n.e. (horizon 5)

Le nouveau domaine défini lors de la phase 6 évolue dans la seconde moitié du I^{er} s. Les grands bâtiments excavés sont remaniés ou abandonnés (*Fig. 205*). L'aile occidentale de l'enclos est reprise par curage et l'entrée est fermée. L'aile orientale est redessinée. Elle adopte un double tracé et l'entrée directe orientale est reprise face au bâtiment excavé 1282. De nouveaux bâtiments sont construits.

III.9.1. Descriptif

Sur l'aile occidentale, la limite du domaine n'évolue que légèrement. Un curage du fossé permet d'en retracer la limite. Il est prolongé afin de réunir les deux tronçons de fossés et fermer l'entrée « directe ».

A contrario l'aile orientale est totalement redessinée. Une limite fossoyée double est mise en place. L'entrée « directe » est préservée sur le fossé externe. Cette ouverture reprend exactement celle de la phase précédente. Le fossé interne est visible sur toute sa longueur. Il s'installe parallèlement au fossé externe à une distance de 5,4 m. Son tracé vient couper le bâtiment excavé 1282.

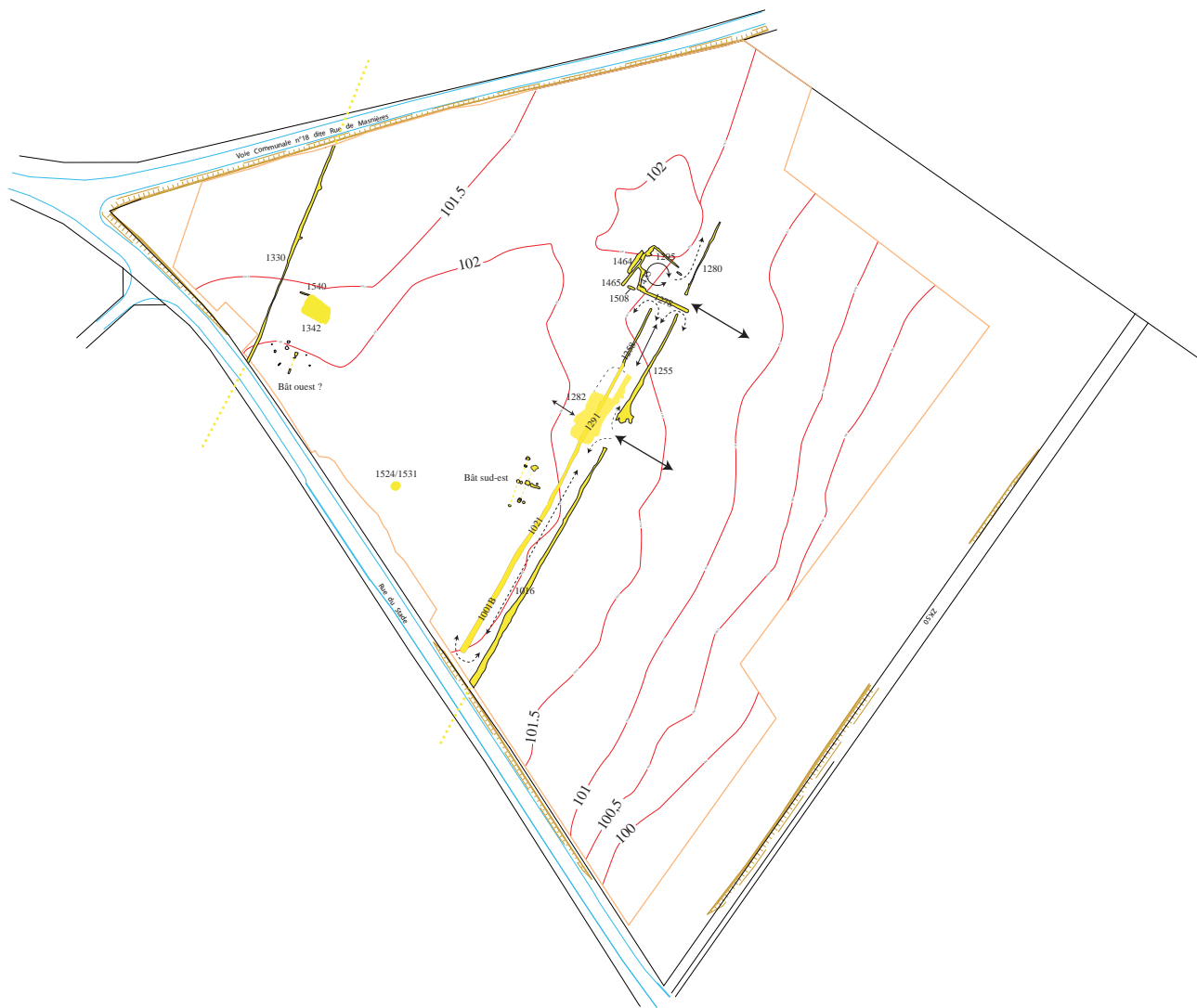
Au nord du bâtiment 1282, un enclos en agrafe complète l'aile orientale. La présence de cet aménagement provoque l'interruption du fossé d'enclos externe. Le tracé reprend sur quelques mètres en suivant le même alignement mais ne se poursuit pas au-delà vers le nord-est. La limite fossoyée nord-est de la phase 6 ne semble donc pas reprise.

La restructuration du domaine affecte l'ensemble des bâtiments. Un seul bâtiment semble perdurer (1282), mais des modifications lui sont apportées. Les autres bâtiments sont détruits. On reconstruit un nouveau bâtiment excavé et deux nouveaux bâtiments sur poteaux et sablières basses sont édifiés.

Nous ne reviendrons pas sur la description détaillée de 1282 abordée dans la partie descriptive du rapport. Les différents indices relevés ont permis d'affirmer que ce bâtiment construit lors de la phase 6 est conservé. Le fossé qui le traverse vient percer son sol en calcaire damé. Le pendage du fossé de part et d'autre du bâtiment semble amener l'eau dans ce bâtiment.

Le nouveau bâtiment excavé 1342 vient remplacer le bâtiment précédent qui occupait l'aile orientale. Il présente des dimensions inférieures (8,4 m sur 6 m). Son organisation est bipartite, avec une architecture sur poteaux et banquettes. Un accès au bâtiment est aménagé en pente douce à l'ouest et un tronçon de fossé rectiligne mesurant 2,90 m de long démarre du bâtiment. Ce dernier indique un pendage vers l'ouest (l'extérieur du bâtiment).

Un bâtiment à deux pièces sur poteaux s'installe sur l'aile orientale. Il mesure 15 m sur 7 m soit une superficie de 105 m². Son plan est quadrangulaire à deux nefs et trois poteaux médians. Le mobilier récolté ne permet pas de restituer une activité particulière. Le fossé situé le long de ce bâtiment contenait un lot important de restes de faune (caprins, bovins et suidés). Parallèlement sur l'aile ouest, un bâtiment arasé, sur solins et poteaux semble se développer au sud du bâtiment excavé 1342.



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 205 - La phase 7 (horizon 5)

Archéopole 2011



III.9.2. Interprétations

L'enclos subit des remaniements sur ses deux ailes. À l'ouest il est fermé, et à l'est son tracé est renforcé. La partie septentrionale de l'enclos est plus incertaine. Plusieurs cas de figure sont possibles. L'enclos s'ouvre au nord et perd sa fonction d'enceinte close du domaine. La présence d'un alignement de structures en creux, assimilables à des trous de poteau, a été observée dans la continuité nord-est de l'aile orientale. Ces éléments permettraient de dresser l'hypothèse d'un prolongement de la limite sous la forme d'une clôture.

Une seconde entrée est envisagée au nord-est. Le petit enclos en agrafe qui la compose crée un « sas » ou corral pour gérer l'entrée des animaux.

Le bâtiment 1282 est réemployé. On utilise l'excavation au fond damé de craie pour y faire parvenir les eaux de pluie. Malheureusement on manque d'indices pour pouvoir restituer une fonction spécifique. La concentration élevée de phosphates peut indiquer la présence d'animaux, mais aussi correspondre à son utilisation première. Cette présence est vraisemblable pour la phase 6. La question que l'on peut soulever pour la phase 7 aborde l'utilité du fossé qui vient apporter de l'eau dans le bâtiment. Une utilisation en temps qu'abreuvoir est difficilement envisageable dans le fond de cette excavation. L'eau serait rapidement impropre. Le fossé ne paraît pas correspondre à une gestion des urines puisqu'il concentre les écoulements par son pendage. On peut également envisager l'idée d'une récupération de l'excavation en mare. Si cette excavation a perdu sa couverture et n'abrite plus les animaux, elle permettrait alors de stocker de l'eau. Le sol damé de craie permettrait d'y descendre sans s'y embourber.

Le bâtiment excavé 1342 présente également des taux de phosphates élevés. C'est en bordure du tronçon de fossé que les phosphates sont les plus élevés. Ce fossé pourrait être envisagé comme un élément d'évacuation des urines faisant de ce bâtiment une étable.

Les deux autres bâtiments ne fournissent pas d'éléments suffisants pour leur attribuer une fonction spécifique. Ils semblent remplacer les bâtiments sur poteaux de la phase 6 alors interprétés en grange. On peut envisager qu'ils en aient gardé la fonction.

À la fin de la phase 7, le puits 1524 creusé au milieu de la cour est abandonné.

Du point de vue économique, cette phase marque une évolution dans l'organisation spatiale et dans les aires d'activités du site. L'observation des restes de faune permet de relever une fréquence élevée de la consommation des caprins et des bovins. Mais il s'avère que le cheval constitue également une source de viande importante à l'image des phases 4 et 5. Les différents bâtiments sont alors à rapprocher des pratiques d'élevage des chèvres et des chevaux. Le corral situé au nord-est serait lié au pacage des animaux. On remarque également une progression dans la consommation des oiseaux de basse-cour faisant évoluer les habitudes d'élevage.

Du point de vue céramologique, les importations lointaines de sigillées ont triplé. Elles indiquent une fréquence des échanges avec le Sud de la Gaule et les ateliers du Centre de la Gaule. Pour les autres catégories de céramiques les productions sont locales. Ils s'approvisionnent dans la région de Bavay, Bournon, Pont-sur-Sambre, Dourges et le plateau artésien et évidemment dans l'atelier des Rues-des-Vignes.

On peut difficilement évoquer une autre fonction ou statut social que celle d'une « ferme ». Pourtant cette dernière présente des indices équivoques sur son statut élevé lié au commerce de la viande. Son implantation au niveau régional et ses relations avec l'extérieur semblent bien développés. Les axes commerciaux exploités par les ateliers de productions céramiques en sont probablement en partie responsable.

III.9.3. Quelques éléments de comparaison

Le plan du bâtiment excavé 1342, de plus petite taille que le bâtiment précédent mais avec de nombreux poteaux périphériques, se rapproche du modèle du fond de cabane de taille plus modeste. On peut rencontrer ce modèle plus restreint que les précédents bâtiments excavés sur le site de la Z.A.C du Bord des Eaux à Hénin-Beaumont¹⁹⁸ (62), zone 10, phase III. Ces derniers (St. 67 et 170) sont implantés dans des fossés antérieurs desquels on peut tirer profit pour le drainage ou l'écoulement des urines d'animaux. Le pourtour de ces structures est également aménagé d'un cailloutis pour assainir la zone. L'absence de mobilier pourrait confirmer une utilisation comme étable. La stratigraphie les situe dans la seconde moitié du I^{er} s. au milieu du II^e s. de notre ère. La suite de la fouille de cette Z.A.C du Bord des Eaux, « Le Haut du Bois »¹⁹⁹ a révélé trois autres bâtiments excavés de dimensions moyennes (3,9 m sur 2,25 m). À Noyelles-les-Seclin²⁰⁰ « *La Pointe* » de nombreux fonds de cabanes romains de petite taille ont été découverts. Le plus important (st. 247) mesure 4,25 m sur 3,5 m. Il présente des poteaux périphériques et internes et le surcreusement quadrangulaire pourrait indiquer des banquettes. La chronologie établie s'étend sur les II^e s. et III^e s.

En Belgique, et plus précisément en Wallonie²⁰¹, des structures similaires ont été repérées. À Noressart, « le-Roux-lez-Fosses » comme à Jemelle, les bâtiments de stabulation présentent des accès en pente et des rigoles d'évacuation des urines. Le plan de ces bâtiments est allongé et étroit. Les tests de détection des phosphates confirment ces interprétations.

198 BARBÉ *et alii* 1995, p. 22 et fig. 12, 13.

199 GEOFFROY, THOQUENNE 1997, p. 144.

200 BLONDIAU *et alii* 2005, p. 139-173.

201 BRULET 2008, p.154.

III.10. La phase 8 : du premier quart du II^e siècle à la moitié du II^e siècle de notre ère (Horizon 6)

La phase 8 correspond aux changements qui se sont déroulés du premier quart du II^e s. à la moitié du II^e s. de notre ère (horizon 6). Elle est marquée par la mise en place d'un nouveau tracé double fossoyé pour l'aile occidentale (*Fig. 206*). L'aile orientale est curée. L'abandon du bâtiment 1282 entraîne une réduction du tracé du fossé intérieur et la fermeture de l'entrée latérale. Deux tronçons de fossés perpendiculaires dans l'angle nord-est de l'enclos semblent confirmer la réduction du domaine (1361, 1341) supposée à la phase précédente. Les activités se concentrent uniquement sur l'aile orientale.

III.10.1. Descriptif

L'enclos subit quelques remaniements. À l'image de l'aile orientale, l'aile occidentale est redessinée et doublée. L'enclos semble limité dans sa partie septentrionale par la présence de deux tronçons de fossés dans l'angle nord-est. L'enclos gagne en largeur. Il passe de 105 à 108 m de large. Son extension est assurée en zone méridionale.

Deux grands bâtiments excavés (1310 et 1551) viennent remplacer les bâtiments de la phase précédente. Le premier bâtiment présente les caractéristiques d'un bâtiment-étable (1310) dont les dimensions sont de 18 m sur 7 m. Ce dernier adopte un plan quadrangulaire et une orientation parallèle à l'enclos. Les observations sur ce bâtiment ont permis de distinguer deux accès : l'un au sud et l'autre au nord-ouest. L'organisation interne est à l'image des bâtiments excavés des phases 6 et 7. Une organisation bipartite avec une architecture sur poteaux au nord et sur banquettes (plancher) au sud. Les taux de phosphates, les concentrations d'oxydes de fer et l'induration du sol confirment la présence d'animaux.

Le second bâtiment 1551 s'installe dans la partie nord du bâtiment excavé 1282. Il comprend une petite cave de 1,6 m de profondeur (1551). Son architecture révèle des poteaux porteurs dans sa partie nord, dans l'aménagement de la cave et des banquettes périphériques recevant sablières et plancher.

Enfin un bâtiment sur sablières basses et poteaux porteurs de 10 m de côté vient occuper le sud de cette aile orientale (1505, 1027).

Seule une fosse située dans l'axe médian de l'enclos a pu être associée à cette phase

III.10.2. Interprétation

L'organisation de l'enclos est repensée ou plutôt confirmée. On double l'aile ouest à l'image de l'aile orientale. L'abandon du bâtiment 1282, qui comme on a pu le constater, avait entraîné l'aménagement d'une entrée latérale orientale dans l'enclos, provoque la suppression de cette entrée. Le grand bâtiment à deux nefs sur poteaux de la phase 7, occupant l'aile orientale au sud de 1282, pourrait avoir subsisté. Par sa position il aurait alors contraint le bâtiment excavé 1310 à s'installer plus à l'ouest. Le nouveau bâtiment-étable 1310 vient reprendre la fonction du bâtiment 1342 et potentiellement celle de 1282.

Un bâtiment sur grandes sablières basses et poteaux porteurs de 10 m de côté apporte une nouveauté architecturale sur le site. Ce bâtiment repose sur des sablières puissantes au nord et à l'ouest. Les poteaux

situés au sud et à l'est constituent un bâtiment sous auvent de type préau. Les murs protègent alors une activité des vents froids du nord et profite du soleil au sud. Ce type de bâtiment ne livre que peu d'indices. Il est possible qu'il s'agisse d'une étable, d'une aire de travail liée au battage ou à la mouture.

La phase 8 s'inscrit dans l'évolution des deux phases précédentes de la seconde moitié du I^{er} s. (6 et 7) et intègre les évolutions « d'acculturation romaine » du II^e s. L'organisation spatiale du domaine se concentre sur l'aile orientale. Si l'on perçoit une activité de production carnée dans les phases précédentes, un nouvel élément économique fait son apparition. La présence d'un nouveau mobilier céramique permet d'établir des hypothèses sur la production alimentaire de ce domaine agricole. Plusieurs dispositifs de fours amovibles ont été découverts. Ils sont fabriqués en pâte de *dolium*. Leur paroi interne est systématiquement noircie par le feu, une porte amovible est aménagée sur la panse et il y a également un accès sommital. L'examen de ces indices nous renseigne sur leur fonctionnement. D'un diamètre de 0,9 m, cette céramique forme une coupole d'argile dont la fonction est une chambre de chauffe. Elle constitue un four culinaire du type des « fours à pain / à pizza » que l'on rencontre dans le monde méditerranéen. Ce four culinaire permet de préparer une alimentation différente de la bouillie ou du gruau. Ce pain se présente sous la forme de galette et la viande et les légumes peuvent être cuits au four dans des céramiques telles que les céramiques à vernis rouge pompéien. Dans le même contexte des plaques de cuisson en céramique fabriquées dans une pâte de *dolium* présentent des similitudes. Elles sont divisées en quatre parts d'un disque de 1 m de diamètre, probablement pour faciliter leur transport. Leurs surfaces noircies semblent enduites d'un engobe antiadhésif.

Le développement de cette production alimentaire correspond à un surplus de production d'un produit fini. On peut alors s'interroger sur une fonction de boulangerie ou d'organisation de repas complet. C'est également lors de cette phase que l'alimentation s'enrichit avec le développement de la consommation de porcs, des oiseaux et l'apparition des huîtres. La consommation carnée étant dominée par la triade bovidés, suidés, caprinés, il faut noter que l'hippophagie et la cynophagie ne sont pas en reste mais la consommation du cheval adopte tout de même un certain recul face au porc. L'influence des tendances alimentaires gallo-romaines est incontestable lors de cette phase.

III.10.3. Évolution des pratiques alimentaires

En comparaison, l'usage des fours mobiles est bien identifié dans le monde méditerranéen. Ainsi dans le Gard²⁰² de nombreux exemplaires de fours mobiles (four-cloche) ont été trouvés *in situ*. Ils sont fabriqués en pâte de *dolium*, leurs conférant un bon échange calorifique. Dans le Douaisis, P. Demolon fit la découverte d'un « four à pain » *in situ* sur la fouille du *vicus* de Dourges / Noyelles-Godault²⁰³ en 1975. Ce dernier, identifié comme une réutilisation d'un *dolium*, mériterait d'être comparé aux productions locales de céramiques. Récemment la publication des productions de l'atelier de Bourlon²⁰⁴ situé au nord-ouest de Cambrai, révèle un exemplaire entier de ce four-cloche²⁰⁵ affirmant une production locale. D'autres exemplaires de cet atelier ont été retrouvés notamment à Bavay²⁰⁶ mais de façon résiduelle et n'ont pas été

202 RAYNAUD 2010, p. 289-300.

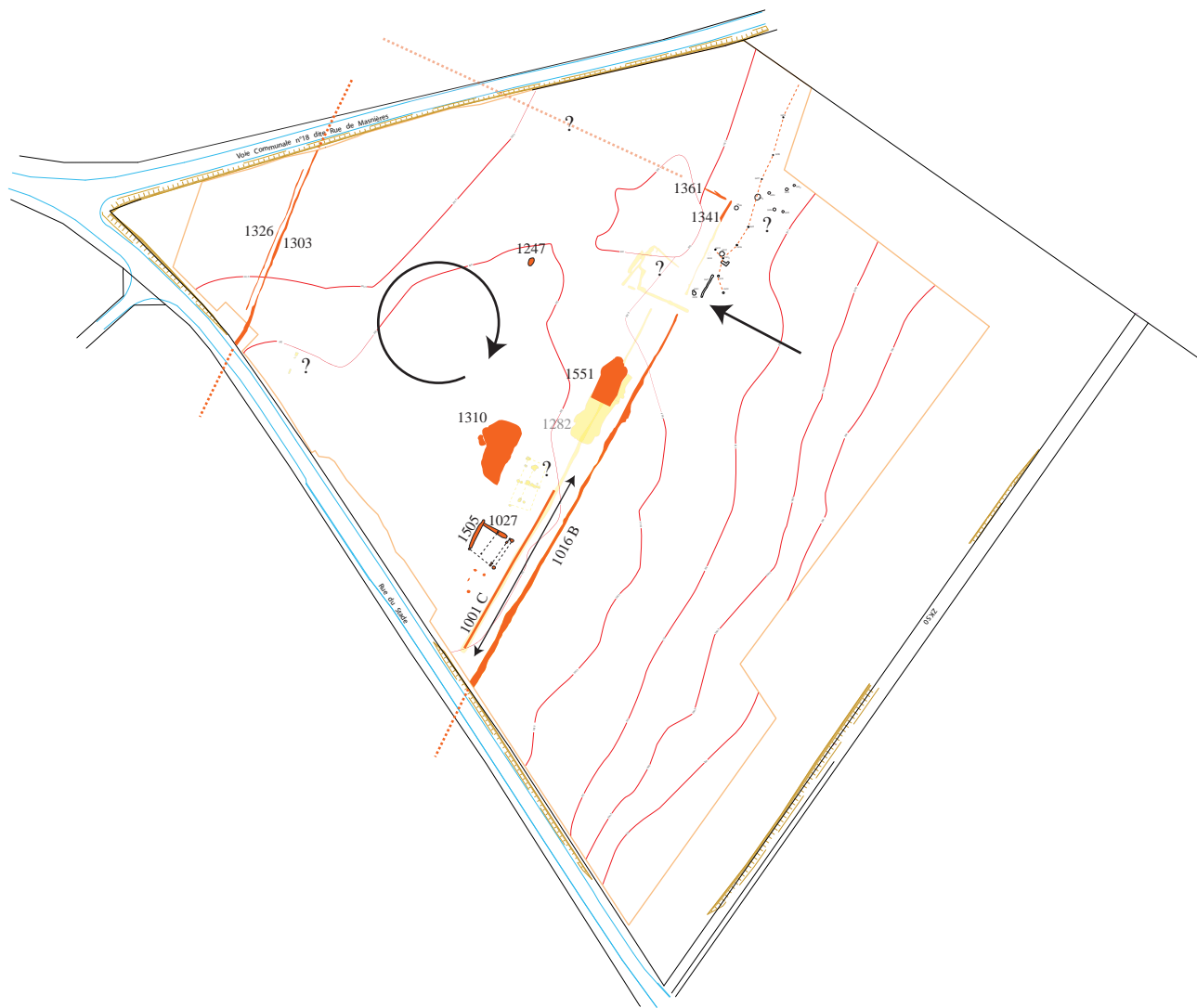
203 LEMAN 1975, p. 284-285.

204 CLOTUCHE *et alii* 2010, p.171-187.

205 Ce dernier est interprété comme pot horticole en raison de l'absence de trace d'utilisation (voir la partie description)

206 HERBIN *et alii* 2001, p. 71-96. pl. 1-13, pl. 5-42.

identifiés comme tels. La production et le profil étant similaires aux production de seau, seuls les événements et les tracés préparatoires pour le découpage de la porte d'enfournement et les noircissements internes, permettent de différencier ces formes en l'absence des œilletons aménagés sur le col dans lesquels passe l'anse.



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 206 - La phase 8 (horizon 6)

Archéopole 2011



III.11. La phase 9 : Activités et économie durant la seconde moitié du II^e siècle de notre ère. (horizon 7)

Durant la seconde moitié du II^e s. les limites du domaine semblent péricliter. Les aménagements se concentrent uniquement sur les activités de production.

III.11.1. Descriptif

Les limites de l'enclos de la phase 8 sont conservées sur l'aile occidentale (*Fig. 207*). L'aile orientale ne préserve que le fossé externe et l'enclos est ouvert en partie septentrionale. Les grands bâtiments excavés 1310 et 1551 sont abandonnés. Un puits d'extraction de craie (1285-1286) est creusé en bordure du bâtiment présentant une cave (1551). Cette nouvelle zone d'activités réaffecte l'excavation en zone artisanale pour la taille de blocs.

Un nouveau bâtiment sur vide sanitaire est édifié (1225-1226). L'observation de son comblement et de son architecture permet de l'interpréter comme zone de stockage pour les céréales. Il fonctionne de façon synchrone avec un bâtiment sur grandes sablières basses (1194, 1033, 1173) abritant un dispositif de four culinaire (1034, 1045, 1046, diag 145). Le four est installé sur un piédestal en blocs de calcaire liés à l'argile. La sole est constituée de *tegulae* et la voûte hémisphérique en *imbrices*. La chambre de chauffe sert d'aire de cuisson, une fois que les charbons ont été évacués dans le cendrier. La dimension interne de la sole est de 0,85 m. Ce four présente un réel investissement étant donné le soin apporté à la construction. Il est abrité par un grand bâtiment sur sablières basses. Ses dimensions, 15 m sur 6,5 m, en font un bâtiment important pour abriter un four (97,5 m²). L'espace interne de ce bâtiment est probablement dévoué à la préparation des mets : mouture, cuisine... alors que le four se situe à l'extrémité du bâtiment sur lequel il semble s'adosser.

Les activités se limitent à l'aile orientale. Seuls quelques indices en bordure d'emprise permettent de supposer une extension des activités au sud-ouest.

III.11.2. Interprétations

Le complexe du four culinaire

L'observation des différents indices collectés pour la phase 9 nous renseigne sur l'évolution du site. Les limites du domaine semblent délaissées. Les activités se concentrent sur un secteur particulier autour de trois ensembles : la zone du bâtiment-étable, le complexe du four culinaire et la zone d'activités de carrière de craie.

Le grand bâtiment sur sablières basses abritant le complexe four / fosse de travail / cendrier est intéressant à plusieurs points de vue. Au niveau architectural le bâtiment est entièrement construit sur sablières basses. Celles-ci reçoivent les poteaux constituant les murs porteurs de la couverture. La position du four nous informe également sur l'architecture du bâtiment. La partie sud de ce bâtiment délimite une pièce de 7 m sur 7 m soit 49 m². La fosse 1046 est creusée dans un premier temps pour faciliter la construction du four. L'étude du comblement révèle qu'il est volontaire. Seule la fosse 1045 est conservée pour servir d'aire de travail et de cendrier. La fosse « diag. 145 » est probablement complémentaire pour gérer l'évacuation des cendres de l'aire de travail. Deux trous de poteau ont été repérés dans le comblement

supérieur de 1046. Ils se situent dans l'axe de l'interruption de la sablière basse occidentale (1194). Un mur peut ainsi être restitué et permet de fermer le bâtiment dans sa moitié. Le prolongement de la sablière basse orientale indique la présence d'un auvent couvrant le four. Cet espace ouvert permet ainsi l'évacuation des fumées et de travailler à l'abri autour du four. Le dispositif et la taille du four sont importants. On peut se demander si la vocation est de subvenir aux besoins d'une famille ou d'autres personnes.

Des corrélations peuvent être établies sur le mode d'élaboration de ce type de four culinaire avec la fouille de Lambres-Lez-Douais, « L'Ermitage »²⁰⁷, où le four 1076 présente des similitudes : sur piédestal en grès et voûte en *tegulae*. Les observations tendent à interpréter le socle en pierre comme un élément d'accumulation et de restitution de l'énergie calorifique. La voûte constitue la chambre de combustion où le combustible est retiré ou repoussé sur les bords permettant à l'espace interne de devenir la chambre de cuisson.

Le grand bâtiment excavé

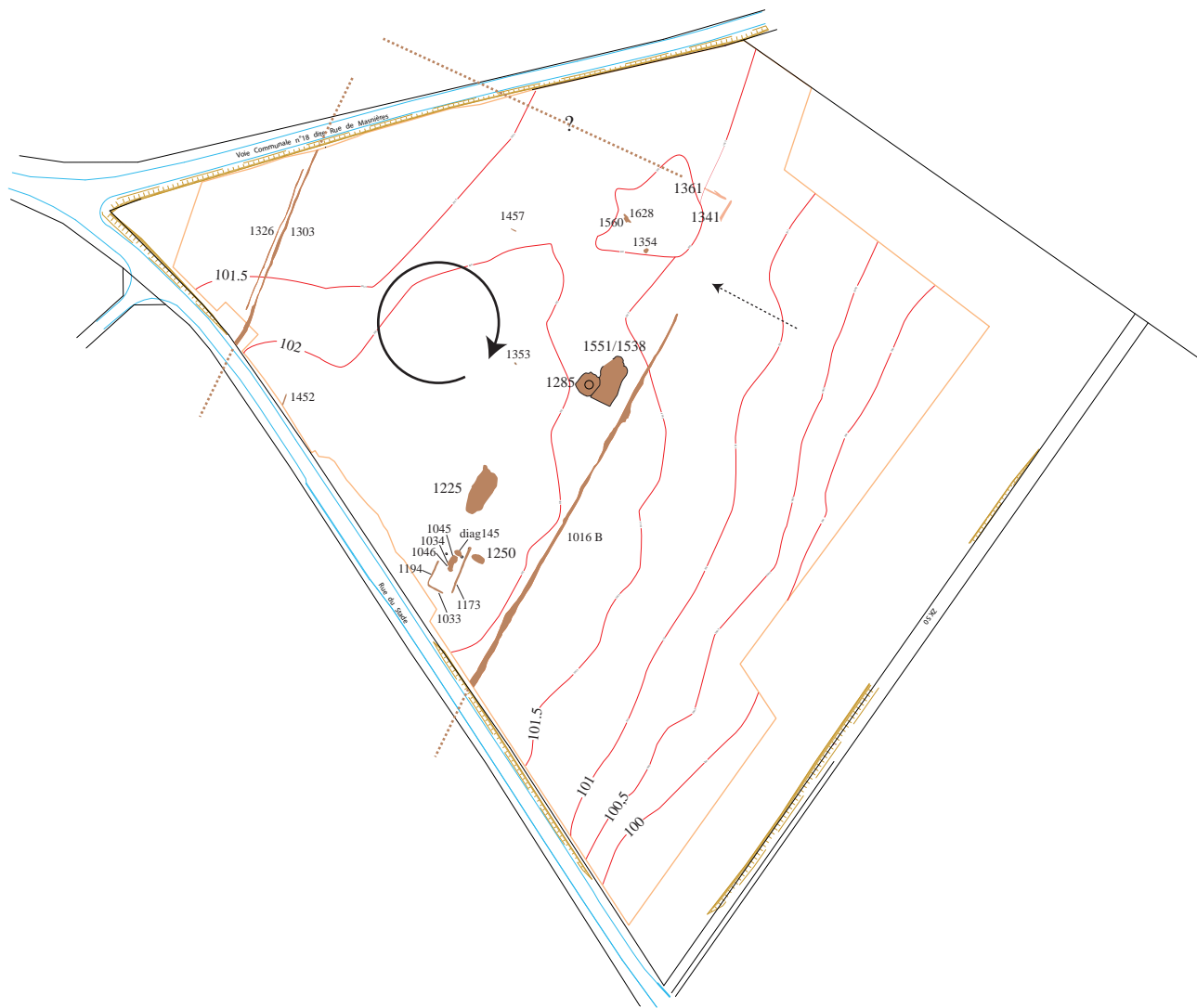
Le bâtiment excavé 1225 présente le même type architectural que les bâtiments excavés des phases précédentes. Ces derniers étant interprétés comme bâtiment-étables. Cet édifice est important pour comprendre les pratiques alimentaires de la phase 9.

Le bâtiment excavé 1225 s'installe au sud du bâtiment excavé 1310 de la phase précédente. Il semble évident qu'il le remplace et conserve sa fonction. Identifié alors comme étable par les concentrations de phosphates dans le sol du vide-sanitaire, l'architecture nous apporte d'autres éléments. L'organisation bipartite ou plutôt tripartite permet de distinguer au nord un accès par une paroi évasée et un sol piétiné. La moitié sud comporte deux niveaux de sol. La présence de banquettes permet d'imaginer un niveau surélevé au-dessus du vide sanitaire au sud-ouest et un accès par le sud-est. Cette partie pourrait constituer une zone de stockage du type grenier à grain.

Le comblement de ce bâtiment est très charbonneux. Il est difficile d'identifier s'il a été détruit par le feu — il n'y a pas de grands charbons de bois pouvant appartenir à la charpente — ou si ces rejets correspondent au complexe du four culinaire (rejets du cendrier). Un fait étonnant est la présence en très grande quantité de graines carbonisées (plusieurs centaines de litres). L'échantillonnage de cette couche a permis d'observer parmi les restes identifiés 95 % de blé amidonnier, 2% de blé nu et 1,7 % d'épeautre. Le choix alimentaire spécifique pour les blés vêtus, avec l'importance du blé amidonnier et le rôle secondaire de l'épeautre indique un maintien des choix culturels de l'Âge du Fer.

L'observation des restes de faune est également intéressante. Du point de vue taphonomique, une partie des os mis au jour dans ce vide sanitaire présente des traces de manducation : chiens ou porcs. Cela laisse supposer que les os ont été jetés à l'air libre, peut-être à proximité du bâtiment ou directement dans le vide sanitaire, voire dans l'étable pour compléter l'alimentation des porcs. Les traces de découpe ont été observées exclusivement sur les os des bovins révélant le désossage de la viande sans ménagement de la lame du couperet. Nous sommes en présence de déchets de boucherie dont la technique de découpe innovante marque la rupture avec les pratiques héritées de la période gauloise.

207 CENSIER, DELPUECH 2009, p. 165 et fig. 106 et 107.



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 207 - La phase 9 (horizon 7)

Archéopole 2011



La zone d'extraction de craie

Une nouvelle activité fait son apparition sur le site dans le courant du II^e s. En bordure du bâtiment 1551, un puits est creusé. Ce dernier semble profiter de l'abandon de l'excavation du bâtiment suite à sa destruction (couche charbonneuse 1538). L'excavation est ainsi réemployée pour servir d'aire de travail à la taille de bloc calcaire. À la fouille un amas calcaire de forme conique a livré de nombreux déchets de taille et du creusement du puits. Il est probable que la carrière se soit étendue ensuite à l'horizontal par des systèmes de chambres d'extractions. En effet, suite au décapage et après un épisode de pluie, un effondrement de plus de quatre mètres de profondeur a été repéré à quelques mètres au nord du puits. Il pourrait s'agir de l'effondrement de la voûte d'une des salles de la carrière de craie. Malheureusement la profondeur, le danger d'une telle fouille et le fond de forme à respecter n'ont pas permis d'effectuer des investigations complémentaires.

La fabrication de blocs de calcaire demande du temps. L'entreprise d'une carrière de taille ne semble pas résulter du seul besoin de reconstruire un bâtiment de la ferme. Un lien doit être envisagé avec la construction d'un habitat, de bâtiments du sanctuaire ou encore celle de la construction des maisons dans le *vicus*.

Les activités de l'occupation du II^e s. se sont probablement alignées sur la demande économique du *vicus*. La production de blocs de calcaires pour la construction des maisons dans le *vicus* ou de nouveaux bâtiments sur le sanctuaire ont attiré la main d'œuvre.

L'activité alimentaire repérée au travers des indices de la phase précédente — notamment avec les fours amovibles pour la cuisson du pain — semble avoir perduré voire s'être développée. Le bâtiment sur sablières basses de la phase 8 est directement remplacé par un bâtiment plus grand et mieux équipé abritant un plus grand four. Par analogie le bâtiment excavé 1310 subit la même évolution quand il est remplacé par 1225. Ces indices pourraient expliquer l'assemblage observé d'un bâtiment de stockage des ressources alimentaires et celle d'un bâtiment abritant un four culinaire et d'une pièce de 49 m² pour préparer, moudre ou servir les repas. Les restes de graines et les indices de boucheries nous informe sur une alimentation basée sur le bœuf et le pain en galette.

La concentration importante de semences carbonisées provenant d'une structure unique pourrait également indiquer une autre interprétation pour le bâtiment excavé, comme pour les foyers : en effet on ne peut écarter l'hypothèse du séchoir²⁰⁸, permettant de faire évaporer l'humidité des stocks de céréales ou récupérer une récolte qui se dégrade par des moisissures. La production de boisson fermentée telle que la bière ne peut être envisagée comme à Lambres-lez-Douai²⁰⁹ « l'Hermitage ». L'essentiel du corpus des céréales est constitué de blé amidonnier. L'orge est plus apte à être torréfiée pour la fabrication du malt en raison de son faible taux d'azote et apporte une meilleure conservation à la bière. Aucune graine germée n'a été observée.

Les éléments qui ressortent de cette occupation caractérisent une activité artisanale dont la production se base sur les éléments de construction : blocs, calcaire pilé. Le caractère agricole de la ferme s'étiole avec les limites de l'enclos délaissées mais la production alimentaire est présente.

208 MATTERNE 1997, p. 219-228.

209 CENSIER, DELPUECH 2009.

Deux autres puits d'extraction de blocs calcaire ont été repérés dans la partie basse du village²¹⁰. Ces derniers semblent avoir contribué à l'aménagement des caves dans le *vicus*. Un autre exemple est connu sur le territoire d'Hénin-Beaumont²¹¹.

210 LEMAN 1981, p. 242-243.

211 GEOFFROY, THOQUENNE 1997, p. 141-151.

III.12. La phase 10 : l'occupation romaine à la période transitoire des II^e-III^e s. de notre ère (horizon 8)

À la transition entre la fin du II^e s. et le début du III^e s. de notre ère (horizon 8) un découpage parcellaire (1004, 1014-1040, diag. 96, 1056, 1070-1107, 1111) est mis en place dans la partie basse du site (phase 10) (Fig. 208). Il vient s'appuyer sur les limites de l'enclos. Un petit chemin permet de circuler dans ces parcelles. L'occupation à l'intérieur de l'enclos sommital semble se limiter à la construction d'un nouveau bâtiment sur fondations en pierres. Ce dernier présente deux états d'aménagement.

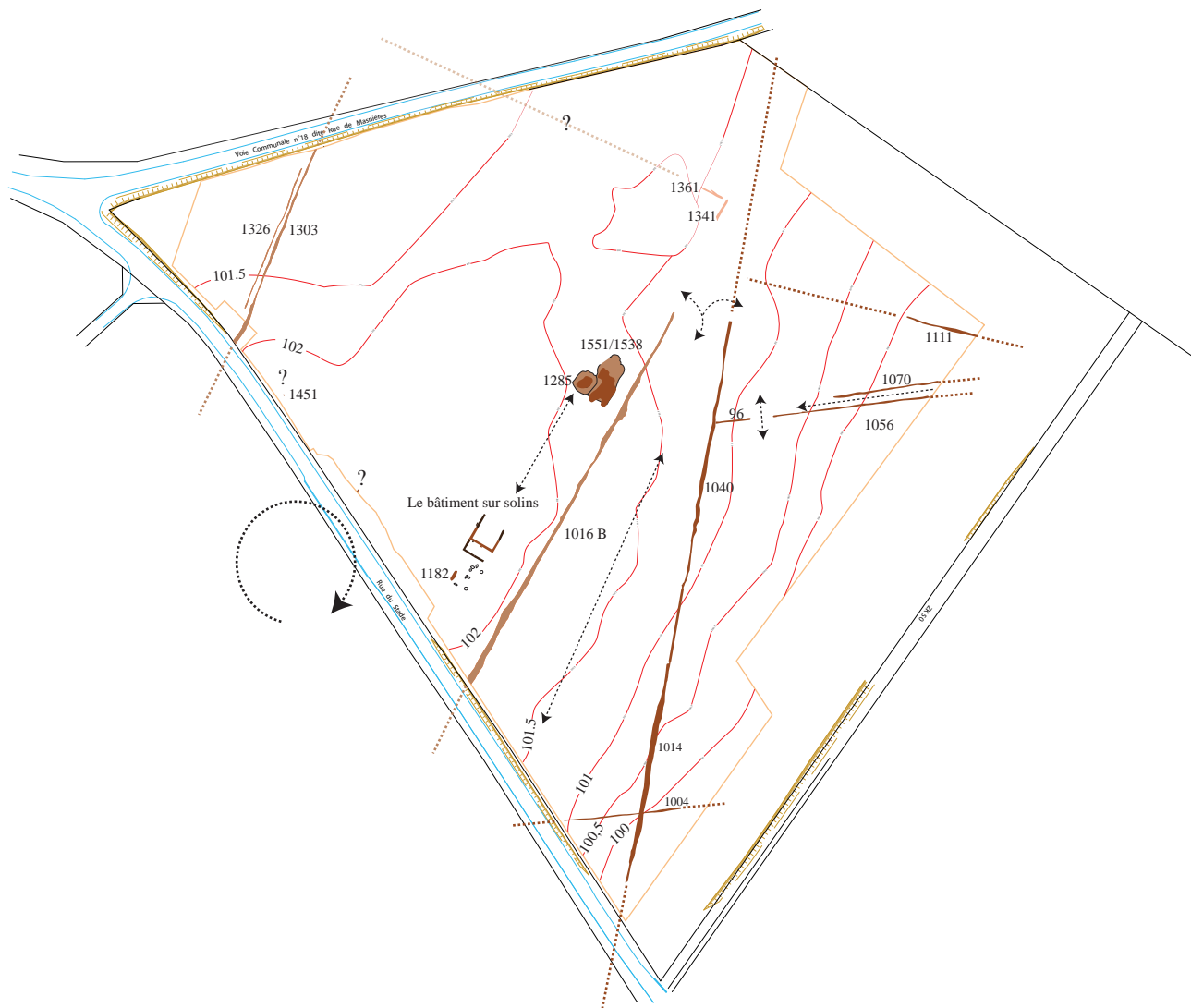
III.12.1. Descriptif

L'organisation du site

Le grand bâtiment abritant le complexe du four culinaire est détruit. Un nouveau bâtiment vient réoccuper le secteur. Ce dernier s'implante sur les limites quasi-identiques du bâtiment sur sablières basses de la phase 8. Le bâtiment excavé 1225 est abandonné, son comblement est constitué d'une importante couche de graines carbonisées. Le puits d'extraction de calcaire est alors abandonné. Il est volontairement rebouché. L'amas calcaire est laissé tel quel. L'excavation 1551 réoccupée pour l'activité de taille de blocs semble présenter un comblement naturel.

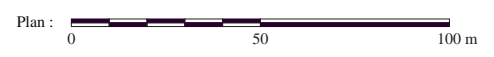
Un autre puits 1025/1075 est présent un peu plus au sud-est hors des limites d'enclos. Ce dernier n'a pas livré de mobilier autre que des fragments de *tegulae* et de blocs équarris. Si celui-ci date de l'époque romaine, on peut constater que ses dimensions sont semblables au puits d'extraction 1285-1286. Le creusement présente un entonnoir dont l'ouverture mesure 8 m de diamètre. Le cuvelage du puits n'a pas été atteint en raison des restrictions sur la profondeur des excavations. Aucun amas calcaire ne se situe à proximité. On ne peut donc pas trancher sur sa fonction. La présence dans le comblement de ce puits de nombreux nodules de calcaire, dont certains mesurent 10 cm de diamètre, confirme qu'il a été creusé au moins jusque dans le calcaire.

Cinq fossés de parcellaire ont été creusés en partie basse du site. Un fossé directeur 1014-1040 orienté nord-nord-est / sud-sud-ouest semble faire le lien entre l'extrémité nord du fossé 1225 constituant l'aile orientale de l'enclos. Son extension est assurée au sud. Le quadrillage parcellaire est complété par trois fossés orientés nord-est / est sud-ouest-ouest et par un quatrième perpendiculaire au fossé directeur. Parmi les trois fossés nord-est-est / sud-ouest-ouest, un seul (1004) traverse le tracé du fossé directeur 1014/1040. Les autres s'interrompent pour le premier au contact du fossé 1040 et pour l'autre plusieurs mètres avant. Les deux fossés 1056 et 1070 se situent dans l'angle nord-est de l'emprise et indiquent une extension de ces parcelles vers l'est. Ces derniers constituent les fossés bordiers d'un chemin desservant les parcelles. Une entrée est aménagée dans le fossé venant à la rencontre du fossé principal 1014-1040.



Les Rues-des-Vignes 2008
 Rue du Cimetière
Figure 208 - La phase 10 (horizon 8)

Archéopole 2011



Le bâtiment sur fondations calcaires

Le bâtiment sur solins calcaire s'installe sur l'aile orientale de l'enclos. Il est parallèle à celle-ci. L'observation de son plan et des fondations calcaires nous renseignent sur l'évolution qu'a connu ce bâtiment.

Le premier état de construction révèle un savoir-faire dans la réalisation des fondations. Le bâtiment s'installe en partie sur le comblement d'un large fossé. Son mur méridional et une partie des murs ouest et est sont concernés. L'épaisseur de la semelle des fondations est adaptée au sol plus meuble. Ainsi, la fondation du mur méridional est massive. Elle mesure plus de 50 cm d'épaisseur. Les parties des fondations des murs ouest et est viennent prendre appui sur les parois du fossé. L'assise du bâtiment est ainsi assurée au contact du substrat naturel. Un contrefort externe renforce en partie centrale le mur méridional. Les fondations constituant le prolongement des murs est et ouest sont moins épaisses, puisqu'elles bénéficient d'une assise directe sur le substrat. Les dimensions du bâtiment sont de 8 m sur 4 m.

Le deuxième état de construction est caractérisé par l'extension du bâtiment au nord et au sud. La fondation du mur occidental révèle un prolongement vers le nord du bâtiment. La pièce acquiert une superficie de 50 m². Un contrefort est flanqué à l'extérieur sur ce mur. Le mur oriental est plus arasé. L'extension est assurée par la présence de calcaire damé piégé à la surface d'une ancienne excavation. Une deuxième pièce quadrangulaire est aménagée au sud. Elle se greffe sur le premier état, mais les fondations sont beaucoup plus faibles. Elle abrite un espace de près de 20 m².

III.12.2. Interprétation

Peu d'éléments nous renseignent sur les limites du domaine ou de l'exploitation artisanale. Le premier concerne la subsistance des fossés de la phase 8. Elle est corroborée par l'alignement des structures de la phase 9 et par conséquent par l'orientation du bâtiment sur solins de la phase 10. Le second indice vient du creusement du fossé parcellaire 1014/1040. Ce dernier s'interrompt au même niveau que l'interruption septentrionale du fossé 1255 constituant la limite orientale de l'enclos. Il permet d'intégrer le domaine dans le découpage parcellaire.

Le découpage parcellaire confirme une extension de l'occupation romaine en partie basse du site. Aucune structure liée à une activité ou à de l'habitat n'y est associée dans la partie observable de l'emprise des fouilles. On peut envisager une occupation liée au développement du *vicus* située sous le village actuel.

Les activités mises en lumière lors de la phase précédente pour la taille de blocs et la production alimentaire semblent terminées, tout au moins sur l'emprise des fouilles. Le premier puits est probablement abandonné pour des raisons de sécurité et d'extension du front de taille.

L'installation d'un nouveau bâtiment dans le secteur sud-est de l'enclos, reprenant en partie le plan d'un bâtiment précédent, correspond à une dernière phase de réfection de ces bâtiments sur sablières et solins. Ce dernier s'inscrit dans la mouvance architectural du III^e siècle des bâtiments sur fondations et élévations en pierres complétées par des contreforts. Le coût onéreux d'une construction de ce type est largement compensé par la disponibilité des matériaux de construction et ne peut donc être un critère de distinction économique ou sociale. Ce type de bâtiment est fréquent dans nos régions²¹². Il permet d'obtenir

212 PANNETIER 1996, p. 163-175.

un espace central dégagé de poteau et peut se combiner à une ouverture sous auvent. Les contreforts externes renforcent fréquemment ce type de construction. Parmi le mobilier archéologique découvert pour cette période, aucun élément ne permet d'étayer une hypothèse sur le type d'occupation et d'économie du site. Il peut s'agir de la dernière phase d'occupation artisanale de ce secteur qui périclité. La phase 10 se place ainsi dans la continuité des phases 8 et 9.

III.13. La phase 11 : Le terme de l'occupation romaine à la fin du Haut Empire (horizon 9)

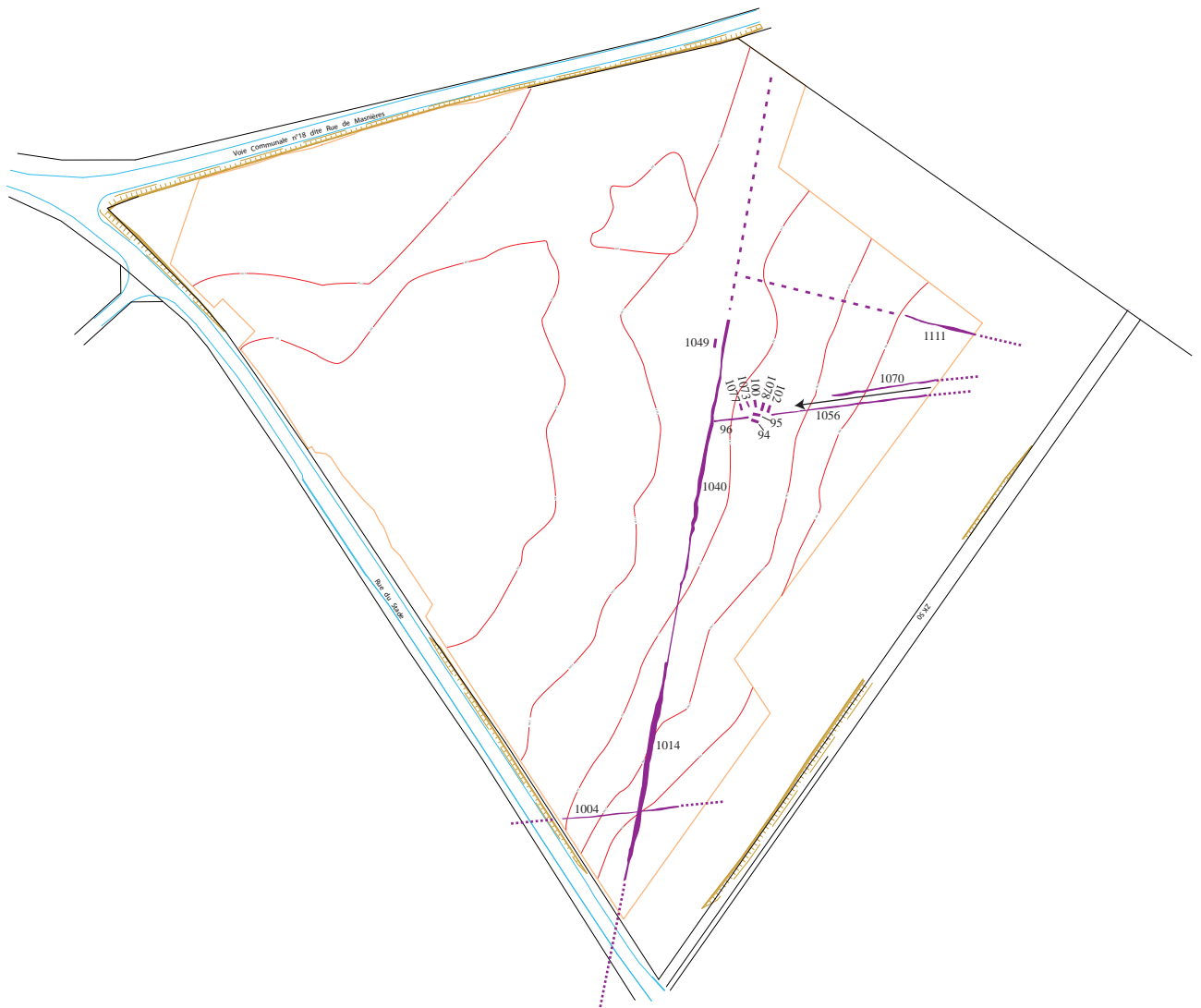
Au début de la seconde moitié du III^e s. (horizon 9), l'enclos a totalement disparu (*Fig. 209*). En mi-pente, un petit espace funéraire est aménagé à l'extrémité du petit chemin venant au contact du grand fossé de parcellaire 1014/1040 . Le découpage parcellaire mis en place au début du III^e s. préfigure le développement des parcelles dans le village. Cette phase 11, représentée par le petit secteur funéraire marqué, l'abandon de la partie haute du plateau. L'occupation antique semble se déplacer vers les parties basses de la commune pour se rapprocher du cœur du *vicus* comme l'indiquent les découvertes du III^e s. dans le village.

III.13.1. Descriptif

III.13.1.1. Les inhumations

Le petit cimetière à inhumations se situe en mi-pente du versant exposé vers l'est, au centre de l'emprise des fouilles. Cette zone funéraire se compose de huit sépultures dont une est isolée au nord-ouest, de l'autre côté du fossé parcellaire 1040 sur lequel elle s'aligne. Le noyau principal montre une disposition originale des sépultures. Deux inhumations parallèles sont écartées d'un tracé en éventail qui regroupe cinq inhumations. Les deux premières sont orientées est-ouest et nord-ouest-ouest / sud-est-est. Les cinq autres tombes sont orientées du nord-ouest au nord-est en décrivant un arc de cercle. La sépulture 1049 adopte une orientation nord-nord-est / sud-sud-ouest. Le cimetière s'installe à une altitude comprise entre 101 m et 100,75 m NGF pour l'ensemble composé de sept sépultures groupées, et 101,35 m NGF pour la sépulture isolée 1049.

Quatre sépultures à inhumation ont été fouillées au diagnostic afin d'évaluer leur potentiel archéologique. Au regard de la conservation des ossements des défunts l'étude de Fabienne Watel-Lefèvre de l'INRAP a cerné tous les aspects « archéo-anthropologiques » du cimetière. À la fouille des quatre autres sépultures à inhumation, les observations anthropologiques ont été réalisées par Noémie Gryspert (CDD anthropologue) sur le terrain. Les conclusions apportées sont identiques. Seuls les caractères archéologiques diffèrent dans la présence/absence d'objets et les dimensions des creusements. Ces variantes regroupent des aspects sur les pratiques, rituels, dépôts, dimensions, objets, parures... et ne concernent pas l'aspect ostéologique.



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 209 - La phase 11 (horizon 9)

Archéopole 2011



Les coffrages ou cercueils

L'inhumation en coffrage ou cercueil est attestée dans les huit cas, d'une part par la présence de clous verticaux disposés au fond - tête en bas et pointe vers le haut - complétés par des clous horizontaux disposés aux angles – tête à l'extérieur et pointe vers l'intérieur – jusqu'à huit clous se superposant. Certains conservaient encore des traces ligneuses. D'autre part, des effets de parois ont été observés sur la position des squelettes 1049 et 1078. Enfin l'utilisation de traverses pour le coffrage de la sépulture 1073 est attestée par le profil de la fosse.

La disposition des corps²¹³

Les observations sont limitées étant donné la dégradation des ossements. Les défunts apparaissent inhumés en décubitus dorsal, les jambes dans le prolongement du corps (sép. 95, 100, 102) ou fléchies sur le côté droit (sép. 94), les deux avant-bras croisés à angle droit sur le ventre (sép. 102), en premier le droit, surmonté du gauche. La main gauche venant se poser sur un objet situé sur le côté droit (sép. 1078), avant-bras droit reposant sur le buste (sép. 94), tête au sud (sép. 1049, 1077, 1078, 100, 102), tête à l'ouest (sép. 95 et 94) et tête au nord (sép. 1073).

Le mobilier

Sur les huit inhumations sept contenaient du mobilier réparti de façon inégale. Cinq possédaient une ou plusieurs monnaies, quatre des chaussures, deux de la vaisselle, deux des éléments de parure et deux présentaient des éléments pouvant se rapprocher d'un outillage ou d'un corps de métier. Dans la majorité des cas il est difficile de déterminer la position d'origine du mobilier. Le mobilier découvert se situe dans l'espace du coffrage délimité par les clous. Seul un fragment de bracelet en verre découvert au niveau du crâne de 1073 pourrait avoir été placé sur le couvercle.

Les chaussures sont présentes dans les sépultures 94, 102, 1077 et 1078. Seul l'individu 94 portait ses chaussures aux pieds comme le confirme la compression des métatarses et la position des clous de semelle. L'inhumation 102 comportait une paire de chaussures déposée dans le cercueil au niveau des pieds. Dans l'inhumation 1077 les chaussures ont été disposées au nord à plusieurs centimètres des pieds du défunt, la semelle vers le haut comme le confirment les clous. Dans la sépulture 1078, deux chaussures étaient situées en position inversée au niveau des pieds, la chaussure gauche à droite et vice-versa.

La vaisselle est représentée par deux pots en céramique et deux verreries. Ces éléments ont été retrouvés dans les sépultures 1077 et 1078. Ils sont attribuable au III^e s. de n.e.

Les monnaies découvertes dans cinq des huit tombes sont au nombre de vingt. Elles constituent un ensemble hétérogène de Trajan à Postume. (105-117 à 263-265). Deux tombes contenaient une seule offrande monétaire, en revanche les trois autres contenaient trois, six et neuf monnaies : tombe 95 : un Antoninien sous Caracalla, (Rome 215) ; tombe 1078 : un Antoninien sous Postume (Cologne, 263-265) ;

213 GAILLARD 2006, p. 20.

tombe 102 : un sesterce sous Commode (Rome, 181) et un denier sous Caracalla (Rome, 210), un Antoninien sous Caracalla (Rome, 216) ; tombe 100 : trois sesterces et un dupondius du II^e s, un Antoninien sous Gallien (254) et un Ae double sesterce sous Postume (261); la tombe 1077 : présente huit sesterces allant de Trajan à Commode (105-117 à 188-189) et un as de Julia Mamaea (224).

Deux objets métalliques indéterminés ont été découverts dans les sépultures 102 et 1078. Le premier est décrit dans le rapport de diagnostic : « objet dont la fonction nous échappe. Ce dernier est composé de deux rangées parallèles, distantes de 0,08 m environ, et constituées chacune de cinq « dents en fer » fixées probablement sur un support en bois. En effet la fouille a mis en évidence des traces de rouille qui laissent supposer la présence probable d'un manche. L'objet aurait donc une longueur de 0,26 m, une largeur de 0,10 m et un manche long d'au moins 60 mm et large de 45 mm »²¹⁴. Le deuxième objet fut découvert dans la tombe 1078, la main gauche du défunt reposait dessus. Il s'agit d'une plaque de fer clouée avec une pièce en bois. Un dispositif en « douille » semble permettre l'emmanchement.

Les objets de parures ont été observés dans les sépultures 94, 1073 et 1077. Une bague polygonale en argent a été découverte dans la sépulture 94. Une boucle d'oreille en or avec bouton biconique a été découverte au niveau de la tête de 1077. Une petite feuille d'or repliée sur elle-même et enroulée de façon symétrique pour former deux tubes semble correspondre au fermoir d'un collier. Ce dernier est constitué de plus de 300 perles en verre noire et se situe au niveau du cou et de la poitrine. Un bracelet en verre constituant un anneau ouvert de forme elliptique à section subcirculaire a été découvert au niveau supposé du bassin. Il pourrait indiquer une position des avant-bras sur le ventre. Il est fabriqué dans un verre noir opaque similaire aux perles du collier. Ces bijoux en verre noir correspondent vraisemblablement à une imitation du jais, très prisé à l'époque romaine²¹⁵. Le caractère ostentatoire des parures de 1077 permet d'émettre l'hypothèse d'un statut social plus élevé. La sépulture 1073 était très arasée. Lors du nettoyage du crâne écrasé sous la pression de la terre, on a pu retrouver un fragment de bracelet torsadé en pâte de verre bleu piégé dans la calotte crânienne. L'arasement de la sépulture peut expliquer l'absence de l'autre moitié du bracelet. Par sa position lors de la découverte on peut envisager un geste particulier du dépôt sur la tête du défunt ou sur le couvercle.

III.13.2. Interprétation

Un cimetière à inhumations dans l'angle d'une parcelle

La position du cimetière est intéressante. Ce dernier s'installe dans l'angle de deux parcelles délimitées par des fossés, et desservies par un chemin. Les sépultures sont isolées de toutes structures pouvant être liées à l'habitat ou à l'artisanat. On peut émettre l'hypothèse d'un rattachement des sépultures à une occupation différente de celle observée sur la partie haute du site, peut-être se situent elles dans le prolongement de la parcelle se développant à l'est. Cette interprétation semble être corroborée par la

214 GAILLARD 2006, p. 20-21.

215 LE NAGARD 2005, p. 57

découverte dans les années 1980 d'un autre cimetière à inhumation²¹⁶ sous le complexe sportif du village situé à quelques mètres. Ce deuxième cimetière d'une vingtaine de sépultures datées du troisième siècle se situe dans le prolongement du fossé de parcellaire 1040. Il pourrait correspondre à une autre cellule sociale.

Estimation de l'âge et du sexe

Les observations d'ordre biologique sont limitées et délicates. La diagnose sexuelle n'a pu être réalisée sur aucun des individus. En revanche l'observation des dents a permis de distinguer pour les tombes 94 et 95 les troisièmes molaires. Celles-ci sont complètement sorties et indiquent que les individus avaient plus de 21 ans²¹⁷. On peut supposer pour les tombes 100 et 102 qu'il s'agit d'adolescents ou d'adultes d'après la taille et la robustesse du squelette. Le dépôt particulier de la tombe 1077, nous oriente plus vers l'interprétation d'une tombe aux caractéristiques féminines : collier de perles, flacons à onguent et boucle d'oreille.

Les gestes funéraires

La sépulture 1049 se situe à l'écart du cimetière. Cette sépulture présente la particularité de contenir deux individus. Elle est aménagée pour recevoir un défunt inhumé. Mais aux pieds de celui-ci les restes d'une crémation humaine ont été découverts. L'usage de la crémation est encore en pratique durant le III^e s. Elle permet de mettre en évidence des pratiques et rituels funéraires à la transition de la crémation et de l'inhumation. Il pourrait s'agir d'un rassemblement familial au sein d'une même sépulture pouvant expliquer sa démarcation de l'ensemble funéraire; ou d'une sépulture légèrement antérieure. Malheureusement l'indigence du mobilier retrouvé ne permet pas d'affirmer ces hypothèses. La décomposition du squelette n'a pas permis la réalisation d'une datation au radiocarbone.

Un seul individu 94 semble avoir été inhumé en habit. Tout au plus il portait ses chaussures aux pieds. Les autres individus ont vraisemblablement été inhumés pieds nus. La présence des chaussures déposées sur les jambes de 1077 ou au bout du cercueil dans les tombes 102 et 1077 le confirme. Les indices relevés sur la position des os longs écartent l'inhumation en linceul. Les contraintes relevées sur les os longs confirment l'inhumation en coffrage ou cercueil.

La pratique de « l'obole à Charron » est représentée dans les tombes 100, 102²¹⁸ et 1078. La tombe 1077 semble présenter deux dépôts distincts : un premier de quatre pièces au niveau de la tête dans un contenant en matière périssable et un deuxième au niveau du côté gauche. Ce dernier semble s'être ouvert et avoir glissé, peut-être avec la décomposition du corps. Une neuvième monnaie a été découverte dans l'alignement des pièces situées sur la gauche, mais au niveau des pieds. Dans la tombe 95, la monnaie se situe au niveau du bassin, entre les deux fémurs. Elle peut correspondre à une position au niveau des mains du défunt.

216 LAGATIE 1999, fig. 13.

217 WATEL-LEFÈVRE dans GAILLARD 2006, p. 21-23.

218 GAILLARD 2006, p. 20.

La présence de parure n'est confirmée que pour la sépulture 1077. Elle est complétée par la présence de deux flacons à onguent.

Les dépôts céramiques sont liés à la boisson, avec un gobelet dans la sépulture 1077 et une bouteille dans la sépulture 1078.

Éléments chronologiques

Toutes les monnaies appartiennent aux II^e s. et III^e s. Sur les vingt monnaies, sept sont datées du début III^e s. - à la seconde moitié du III^e s. Au regard des monnaies les plus tardives, on peut établir des *terminus post quem*. Ainsi les tombes 95 et 102 comportent chacune un Antoninien sous Caracalla de 215 et de 216 (usure 2-3 et usure 1), la tombe 1077 un as sous Sévère Alexandre de 224 (usure 1), la tombe 100 possède un double sesterce sous Postume daté de 261 (usure 2) et la tombe 1078 présente un Antoninien sous Postume 263-265 (usure 2). L'usure de ces monnaies est relativement faibles, comprises entre 1 et 2-3. A contrario les monnaies datées du II^e s. sont fortement usées : usure 7-8 à 10. Les verreries retrouvées (Isings 102 b) dans la sépulture 1077 présentent un parallèle avec une verrerie de même type découverte dans le « trésor » de la villa romaine du « *Champ de Saint-Éloi* »²¹⁹ sur la commune de Merbes-le-Château en Belgique. Cette commune est située à quelques kilomètres de Bavay. Ce dépôt est daté de 260 de notre ère et confirme l'attribution de la sépulture à la seconde moitié du III^e s.

Plus largement au niveau national cette verrerie est connue en Haute-Normandie à Rouen²²⁰ « Rue du Renard » (datée fin III^e s.-IV^e s.) et près de Sotteville-lès-Rouen²²¹ à Quatremare, en Picardie²²² sur le secteur d'Amiens, dans la Marne à Damery²²³ « *La Terrière* » (toutes sont datées de la seconde moitié du IV^e s. - début V^e s.) et semble être fréquent dans les régions d'Autun, de Strasbourg et Reims²²⁴.

En Allemagne, dans la région de Trèves sur la commune de Morscheid²²⁵, la datation d'une découverte fortuite d'une tombe en coffrage de pierre avec de nombreuses verreries et vases en céramique a permis de situer la tombe dans la seconde moitié du III^e s. de notre ère.

Enfin pour terminer sur la reprise de la surface par meulage de lignes sur la panse des formes Isings 102, quelques exemples sont connus à Amiens²²⁶, Reims²²⁷ « Rue Sarrail » (US. 103/124, datation IV^e s.) mais aussi en Grande-Bretagne²²⁸ à Cambridge « Gravel Hill Farm » et à Londres « Mansell Street » dans le Cimetière Est (en Grande-Bretagne la forme Isings 102 semble perdurer aux IV^e et V^e s.).

Le bracelet en pâte de verre noir découvert dans la sépulture 1077 est de type ouvert et de forme ellipsoïdale. Ce type de bracelet en verre est connu depuis La Tène. Il permet de pallier au coût élevé du

219 PARIDAENS, AUTHOM 2007, p. 44-47.

220 VAUDOUR 2010, n° 27-b.

221 SENNEQUIER 1993. t. 2, p.192 et pl.33.

222 Musée de Picardie, Amiens, verreries antiques du Musée de Picardie, n° 156, 157, 158, 159, 160.

223 CABART *et alii* 1994, p. 31-34.

224 CABART 2001, p. 172.

225 GILLES 1994, p.387, n° 10. Inv. EV 89,27 FNr. 10.

226 Musée de Picardie, Amiens, verreries antiques du Musée de Picardie, n° 159 et 161.

227 CABART 2001, p. 173.

228 PRICE, COTTAM 1998. p. 184-185.

métal ou du jais dont la couleur noire semble vouloir être imitée. Un exemplaire de bracelet de ce type daté du III^e - IV^e s. de n.e. est connu à Saint-Pathus²²⁹, « Les Petits Ormes » (Seine-et-Marne).

De manière plus générale cet ensemble de sépultures composé des tombes 94, 95, 100, 102, 1077, 1073 et 1078 forme un cimetière dont la structuration est cohérente et continue. En considérant que ces individus ne sont pas morts en même temps, il apparaît que ceux-ci appartiennent à une même cellule sociale, voire familiale. On propose une datation qui se situe entre le début du III^e s. et durant la seconde moitié du III^e s. de notre ère.

La première nécropole à inhumations repérée sur la commune lors de la construction du centre socio-sportif sur la parcelle ZH 60²³⁰ avait permis d'observer une vingtaine d'inhumations en cercueil ou sur brancard. Une troisième zone funéraire à inhumations a pu être observée (partiellement) en 1997, Rue Basse, sur la parcelle B 745²³¹. Trois squelettes inhumés dans l'angle sud de la parcelle se présentent sur un axe commun nord-est sud-ouest. Il semble que les défunts ont été inhumés en décubitus dorsal dans un coffrage de type cercueil ou brancard (traces de bois et présence de clous). L'absence de mobilier pour une datation a été remédiée par des datations radiocarbone. Les résultats obtenus livrent une attribution au III^e s. de n. e., plus précisément entre 215 et 298 de n. e. pour la tombe 2 et 240 de n. e. pour la tombe 3. On note que l'une des sépultures présente en dépôt une paire de chaussures déposée au niveau de l'épaule droite pour l'inhumation 1, au niveau des fémurs pour l'inhumation 2.

Au niveau régional les fouilles du site d'Actiparc²³² (62) « Plaine d'Hervin » (PHA) et « Les Soixante » (L60) ont livré de nombreuses sépultures à inhumation des III^e s. et IV^e s. de notre ère auprès desquelles on peut observer de nombreuses similitudes. Parmi les dépôts au sein des cercueils, les chaussures apparaissent de façon récurrente à côté du défunt au niveau des genoux (inh. L6016, inh. PHA 48), de part et d'autre des pieds (inh. PHA 43). On remarque également l'offrande des monnaies dont certaines sont disposées dans la main du défunt (L6018) pouvant étayer l'hypothèse du dépôt de notre tombe diag. 95 ou au niveau de la tête dans la sépulture L6016 comparable à nos dépôts de 1077 et diag. 102. Enfin le dépôt de monnaie le long du corps (du bras gauche comme pour 1077) est attesté par la tombe PHA 52. La présence d'outils est également attesté par le dépôt d'une paire de forces en fer dans l'inh. PHA46.

229 HURARD 2008, p. 82.

230 GAILLARD, SOUDAN 1976.

231 GAILLARD, ROGER 1999, p. 211-218.

232 JACQUES, PRILAUD 2006, dans DILLY 2006, p. 141-188.

III.14. Les phases 12 et 13: la période moderne et contemporaine

Un long hiatus dans l'occupation du site semble indiquer un retour à la prairie ou à la culture. La période moderne voit la création d'un parcellaire sud-est / nord-ouest probablement au XVIII^e-XIX^e s. Ce fossé moderne a sans doute la vocation de drainage. La datation repose sur quelques éléments de céramique et des briques modernes. L'aménagement de la « Rue du Cimetière - Rue du Stade » et le nouveau découpage des parcelles agricoles sont beaucoup plus récents. Des bornes en pierre bleue et des grès ont été installés dans les angles de la parcelle.

Des structures attribuées à la production de légumes ont également été repérées le long de la voirie. Ces dernières sont toutes attribuables au XX^e s.

Le site est fortement perturbé par les batailles menées dans le Cambrésis en novembre 1917. De nombreux impacts d'obus et plusieurs tranchées ont perturbé la lecture du site. La découverte de la dépouille d'un soldat du Commonwealth dans un impact d'obus a permis de restituer le corps aux autorités britanniques.

III.15. Conclusion générale

Le site qui fait l'objet du présent rapport est important à plusieurs titres. Il est occupé par des établissements successifs, dominant le village et jouxtant le sanctuaire. Dans un premier temps le plateau est occupé par une ferme dont la production s'oriente sur l'élevage du bétail. Puis, avec un développement continu et contiguë au village et au sanctuaire (*Fig. 211*), l'occupation est axée sur la production alimentaire (viande, pain, et peut être la boisson) et artisanale avec la carrière de calcaire. Les quelques scories retrouvées correspondent probablement à l'entretien des outils. La fouille a permis d'appréhender sur une vaste emprise, la pérennité d'un premier domaine sous la forme d'une « ferme de tradition indigène », évoluant ensuite sur des enclos orthonormés conçus sur la topographie du plateau sur une période de 250 ans.

III.15.1. Bilan de l'occupation romaine : trois siècles d'histoire

L'organisation du site de la « Rue du Cimetière - Rue du Stade » s'organise au sein d'enclos successifs, différents ou remaniés au cours des I^{er}, II^e et III^e s. de notre ère. On observe de réelles constantes entre certaines phases dans l'implantation des différents systèmes fossoyés, dans l'ensemble des bâtiments et dans les aires d'activités.

Le choix de l'implantation sur le sommet de ce plateau (*Fig. 210*) remonte probablement à la fin de la période laténienne. Elle préfigure le développement des phases gallo-romaines. Du schéma d'installation subrectangulaire bipartite ou tripartite hérité de l'Âge du Fer²³³, l'occupation garde, développe et exploite le plan orthonormé en agrandissant les espaces, puis en les ouvrant.

Les accès à l'enclos se font principalement par l'est, soit par le corridor latéral des phases 4 et 5 dont la fonction pourrait être reprise par l'entrée en chicane orientale de la phase 6, soit par des entrées directes dans les ailes desservant des zones d'activités ou d'exploitations. La circulation interne se situe dans les axes médians où la cour permet de conserver un espace libre.

Les bâtiments d'activités (annexes agricoles et artisanales) se développent le long des ailes occidentales et orientales, probablement le long des talus internes des fossés. La période de la première moitié du I^{er} s. de notre ère qui correspond aux phases 4 et 5 n'a livré qu'un bâtiment médian. Ce dernier se situe « à cheval » sur le fossé d'enclos principal constituant un « bâtiment-porche » dont la fonction est ostentatoire. La répartition du mobilier archéologique semble indiquer pour ces deux premières phases une occupation plus intense dans l'enclos principal se développant hors emprise. Quoiqu'il en soit l'enclos secondaire qui se développe dans notre emprise de fouille ne paraît pas « habité ». Le caractère agricole permet d'interpréter cet établissement en tant que « ferme ». La consommation carnée, axée sur le bœuf et la pratique de l'hippophagie, oriente notre interprétation économique sur l'élevage.

La délimitation d'un nouveau domaine à la phase 6 semble répéter un schéma agricole dont les structures ont pu être observées. Deux bâtiments-étables excavés structurant les accès est et ouest dans l'enclos, une vaste cour, un puits central et des annexes de stockages présentent le plan typique de la ferme avec les activités rejetées sur les ailes latérales afin de dégager un vaste espace central. De nouveau, la vision du domaine laisse présager un développement de l'habitat plus au sud-ouest.

²³³ MALRAIN 2007, p.17-55.

La phase 7 qui suit et clôture le I^{er} siècle s'inscrit pleinement dans la continuité de ce domaine d'exploitation *a fortiori* orienté sur l'élevage. Ainsi aux bâtiments-étables et aux annexes de stockage, est adjoind un corral. Il communique avec l'extérieur (les pâturages) et l'enclos (le pacage).

Le II^e siècle (phase 8 et 9) semble indiquer un tournant économique tant au niveau des activités que des pratiques alimentaires. Une acculturation de certains préceptes romains est ressentie. Le développement de ce « domaine » va de pair avec les innovations régionales : effervescence de l'atelier de potier à vernis rouge pompéien situé sur l'autre versant de l'Escaut, mais également de l'atelier de potier de Bourlon situé à l'ouest de Cambrai ce qui profite au développement économique du Cambrésis. Le sanctuaire situé à quelques centaines de mètres du site et ceux de Cantaing, Sains-du-Nord, Famars « *Fanum Martis* » (qui comme aux Rues-des-Vignes a livré des vases à bustes et des cultes orientaux tels que celui de Mithra) ou encore Blicquy (Prov. Hainaut, B) révèlent une certaine prospérité de la cité des Nerviens. L'architecture sur bâtiment excavé est conservée, mais de nouveaux bâtiments amènent de nouvelles activités. Ce sont les productions artisanales qui semblent alors primer sur l'exploitation agricole. Une réduction de l'enclos est d'ailleurs perçue en partie septentrionale. Le développement du territoire de la commune avec la mise en place du découpage parcellaire (phase 10) semble confirmer le développement du *vicus* dans la seconde moitié du II^e s. et le III^e s.

Les derniers témoins d'occupation des hauteurs du site semblent situés dans la seconde moitié du III^e s. Les découvertes archéologiques au cœur du village (sous l'archéosite) confirment une concentration de l'occupation du Bas-Empire et de l'époque mérovingienne sur la terrasse la plus basse et la plus proche de l'Escaut.

III.15.2. L'occupation sur le territoire des Rues-des-Vignes

La fouille de la « Rue du Cimetière » sur la commune des Rues-des-Vignes a apporté un éclairage sur les nombreuses découvertes de la commune. Peu de découvertes ayant pu faire l'objet d'une fouille archéologique, l'objectif était de mettre en évidence les différentes phases d'occupation du plateau dominant le village (*Fig. 210*).

Le découpage chronologique obtenu est remarquable. L'approche céramologique et la stratigraphie ont permis l'élaboration de treize phases. La fouille a permis de confirmer que le plateau est visité dès le Néolithique (moyen ou final). Mais la première installation sur le site semble être attribuée au Hallstatt (ancien). La mise en évidence lors du diagnostic de Denis Gaillard d'un petit ensemble de céramique de La Tène finale et l'aspect du premier enclos fossoyé (phase 4 et 5) permet de confirmer un héritage laténien pour la première ferme qui domine le plateau. Les indices essentiels à la compréhension de cette période de transition entre La Tène finale et le I^{er} s. de notre ère sont à rechercher dans l'espace de l'enclos principal. La surveillance des parcelles (ZK 54 à 58) jouxtant le cimetière, face à l'emprise de fouille, semble primordiale pour compléter la vision de l'occupation du plateau et les origines du village.

La nature et la fonction avancées pour ce type d'installation est la « ferme²³⁴ rurale » cantonnée à des activités agricoles ou pastorales pour les deux premières phases romaines. La diversité des produits consommés et le peu d'indices structurels ne permettent que de vagues hypothèses sur une occupation se

²³⁴ MALRAIN *et alii* 2007, p.17-22.

suffisant à elle même. Il en va autrement pour les phases qui suivent. Le développement des nouveaux enclos et les différents bâtiments identifiés mettent en exergue l'activité d'élevage de bœufs, porcs et chevaux. Le panel est complété par les ovins et caprins auxquels on peut associer les chiens pour la surveillance des troupeaux. Le domaine est structuré de façon classique, sur le modèle de la « *pars urbana* ». Avec les bâtiments d'élevage et les annexes de stockage sur les ailes latérales, une vaste cour avec un puits central est dégagée. Cette activité évolue dans le courant du II^e s. vers une économie différente, reposant sur la production alimentaire de pain en galette, de viande et de plats cuisinés. L'activité de carrière de craie apparaît à la fin du II^e s. et correspond probablement à une demande locale de blocs de calcaire pour la construction d'édifices qu'ils soient sur le sanctuaire ou dans le *vicus*.

III.15.2.1. Le vicus

Il apparaît évident que le site de la « Rue du Cimetière » évolue et adapte son économie au développement du vicus et par conséquent aux activités artisanales connues des officines de potiers des « *Quatre Bornes* »²³⁵ et de Crèvecoeur. Si ces dernières sont repoussées dans les « faubourgs », le long du diverticule de la voie Cambrai/Vermand (Fig. 210-10), elles semblent dépendre de l'accès à l'Escaut. Le passage sur ce dernier laisse supposer un contrôle des « passages à guet », des ponts et des embarcadères, mais également un lieu d'échange, de communication et de commerce si ce n'est tout au moins de marché alimentaire (Fig. 210).

Sous "le village", les fouilles de Pierre Demolon, Bernard Florin et de Denis Gaillard²³⁶ ont permis de révéler d'autres indices de productions de matériaux de construction. Ainsi un four de tuiliers-briquetiers (Fig. 210-19) et deux puits d'extraction de blocs calcaires (Fig. 210-18) sont confirmés pour le III^e s.

Les trois nécropoles à résidus de crémation et inhumation datées du III^e s. marquent la transition entre les deux pratiques funéraires de l'inhumation et de la crémation à la transition du Haut et du Bas-Empire (Fig. 210-4, 20, 24). Ainsi le site de la parcelle B 745²³⁷ regroupe deux ensembles distincts : une série de fosses à résidus de crémations et un ensemble de sépultures à inhumations en cercueil (Fig. 210-20). Le rapport de sauvetage archéologique²³⁸ du complexe socio-sportif présentant une nécropole d'une vingtaine de sépultures en cercueil et comporte également une fosse à résidus de crémation (Fig. 210-4). La fouille de la zone funéraire du site de la Rue du Cimetière confirme ces observations. En effet le dépôt particulier de la sépulture 1049 a révélé deux individus déposés dans un cercueil, le premier inhumé accompagné des restes incinérés d'un second.

La position de ces nécropoles est sans nul doute rattachée aux populations du *vicus*. Le secteur funéraire du site de la Rue du Cimetière s'inscrit dans un découpage de parcelles dissociable du site artisanal occupant le sommet du plateau. L'extrapolation du fossé directeur des parcelles permet de tirer une ligne droite entre le secteur funéraire de notre site et la nécropole jouxtant l'hypocauste (Fig. 210-2) du complexe socio-sportif²³⁹ (Fig. 211). La position des trois zones funéraires pourraient marquer les limites nord et ouest

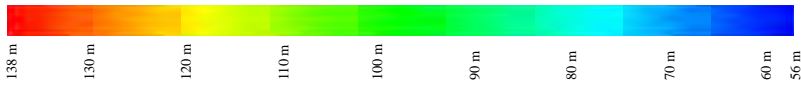
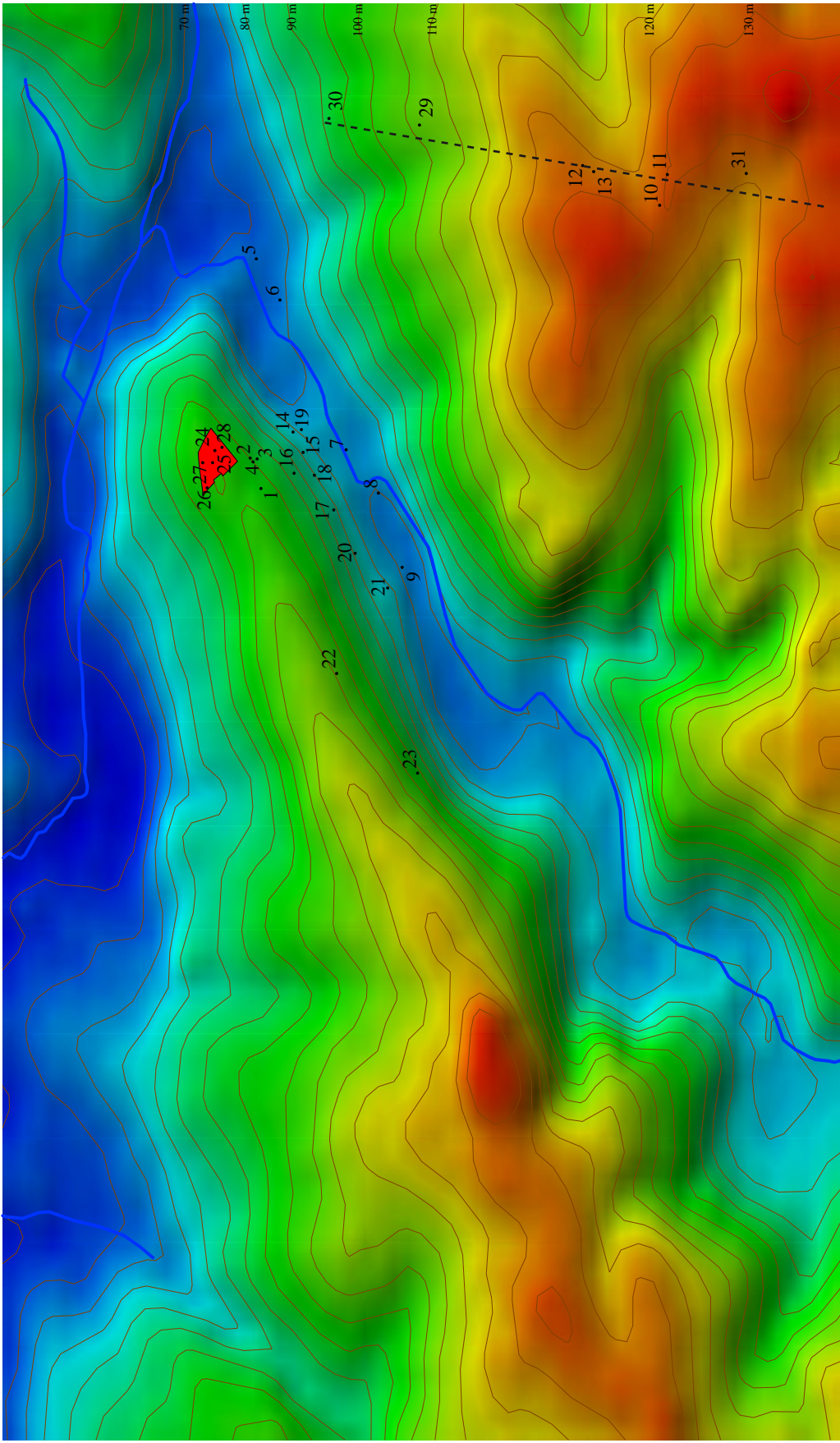
235 DERU 2005.

236 GAILLARD 1989.

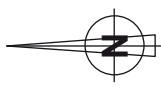
237 GAILLARD, ROGER 1999, p. 211-218.

238 SOUDAN et GAILLARD 1976.

239 Parc. Cad. ZH 60.



- | | | | |
|--|--------------------------------|--|--|
| 1 Sanctuaire | 11 mobilier gallo-romain | 18 Nécropole mérovingienne | 24 Huit inhumations III ^e s. |
| 2 Hypocauste | 12 mobilier gallo-romain | bâtiments mérovingiens, cave | 25 Puits de carrières |
| 3 Puits | 13 mobilier gallo-romain | gallo-romaine, puits de carrière | 26 Enclos I ^{er} s. |
| 4 Nécropole de 20 inhumations | 14 mobilier gallo-romain | 19 four de tuilier | 27 Enclos II ^e -III ^e s. |
| 5 Fondations gallo-romaines | colonnades, niveau de sol | 20 nécropole à incinération et | 28 Parcelle III ^e s. |
| 6 Site néolithique | 15 Murs en gros blocs calcaire | trois inhumations II ^e -III ^e s. | 29 Fondations gallo-romaines |
| 7 Cave gallo-romaine | 16 Cave gallo-romaine | 21 Fours de potiers, fondations | 30 Fondations gallo-romaines |
| 8 Motte féodale des IX ^e -X ^e s. | 17 Fours gallo-romain | gallo-romaines | 31 Fondations gallo-romaines |
| 9 Fondations gallo-romaines | mobilier gallo-romain | 22 Réseau fossoyé ancien | Voie romaine |
| 10 Officines de potiers | | 23 Chemin ancien? | |



Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière
Figure 210 - Localisation du contexte
archéologique de la commune

Plan :



Archéopole 2011

du village antique (Fig. 211).

III.15.2.2. Le sanctuaire

Une première proposition de restitution du sanctuaire a été avancée dans le rapport de diagnostic par Denis Gaillard et Gilles Leroy. Cette restitution repose sur un ensemble de photos aériennes de 1976 de Guy Soudan révélant un important complexe architectural. M. Gilles Leroy nous a confié ces photos afin de situer le sanctuaire par rapport à la fouille. Après consultation de ces photos voici notre interprétation (Fig. 212).

Présentation du site et relation topographique avec le village

Le site se situe à 200 m de l'emprise des fouilles au nord-ouest du village, sur la rive gauche de l'Escaut à une altitude de 101 à 99 m. Il est en position dominante et visible. Son implantation en mi-pente descendant du plateau vers la vallée de l'Escaut présente un dénivelé conséquent. Le péribole encadre une plate-forme en mi-pente et s'interrompt face à une seconde rupture de pente (Fig. 210 et 211). Son orientation est identique aux enclos de la fouille de notre site.

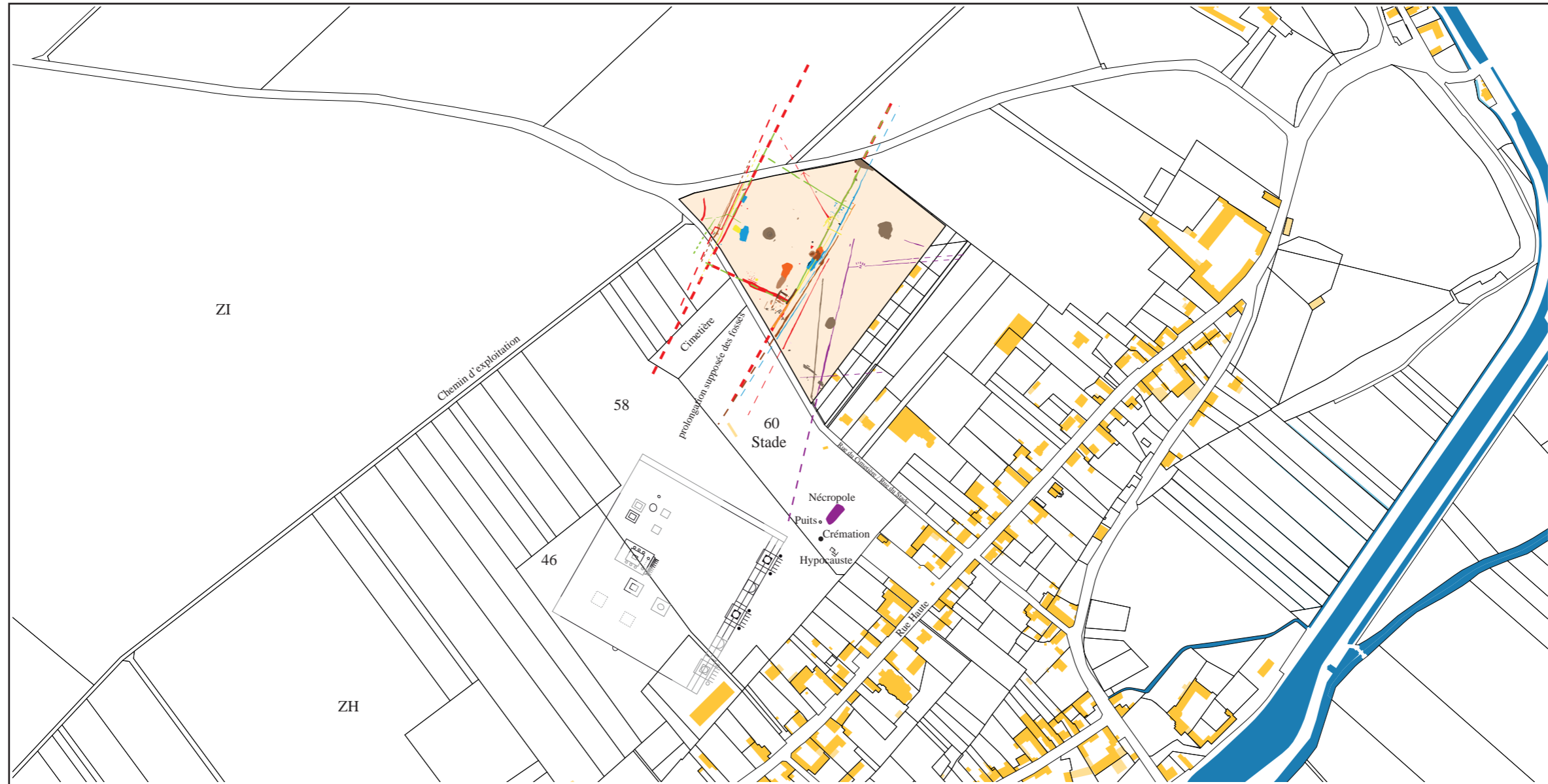
Le péribole

L'enceinte se présente sous la forme d'un vaste quadrilatère d'environ 170 m de long sur 155 m de large (Fig. 212-1). Les limites de l'aire sacrée sont délimitées par un simple mur de péribole, flanqué d'un portique d'entrée monumental sur la face sud-est (Fig. 212-2) et d'une galerie latérale sur le nord-est (Fig. 212-3). Cette enceinte s'oriente sur le même axe que les enclos de la fouille. Le mur sud-ouest comporte un exèdre semi circulaire en position centrale (Fig. 212-4).

Le temple principal

Plusieurs édifices sont visibles sur les photos. Le plus grand occupe la partie centrale de l'aire sacrée. Il semble correspondre au *fanum* (Fig. 212-5). Ce dernier est un édifice rectangulaire dont le type architectural correspond à un *fanum* à galerie sur podium. Au centre de la *cella* un massif quadrangulaire de maçonnerie, correspondant à un piédestal central, devait recevoir la statue d'une divinité. À l'avant de la *cella* deux bases circulaires matérialisent les fondations du vestibule. L'entrée est précédée d'un escalier dont il reste les murs de soubassement parallèles et les massifs de maçonnerie. Les dimensions sont importantes : la *cella* mesure 14 m de côté, la galerie est large de 5,25 m sur les côtés latéraux et 9,25 m sur l'arrière. Les deux côtés latéraux semblent complétés d'une colonnade centrale (3 bases visibles sur le côté nord-est).

Zone des fouilles préventives



©2010 Ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État



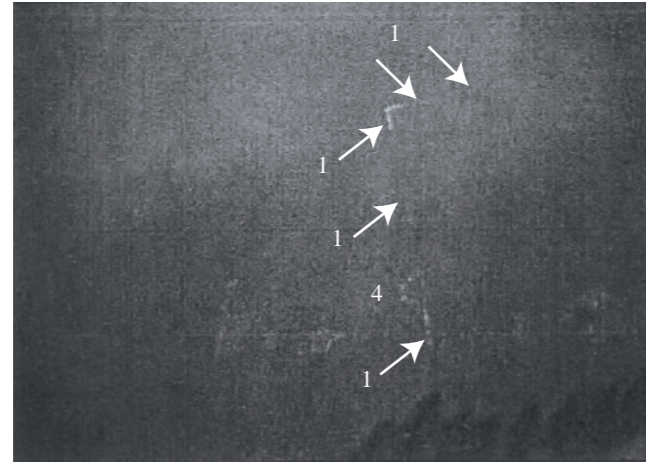
Les Rues-des-Vignes 2008
Rue du Cimetière

Figure 211 - Localisation du sanctuaire par rapport à la fouille

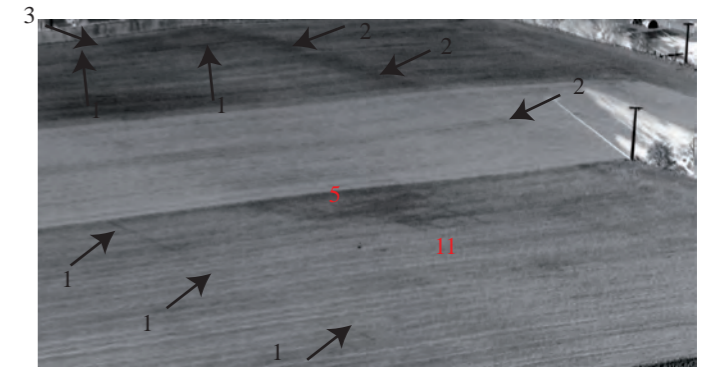
Blondeau 2011

Plan

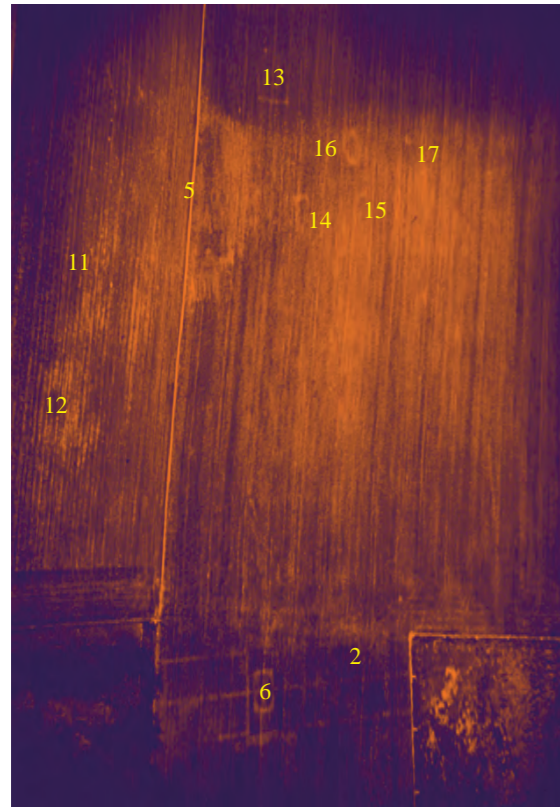
0 250 m



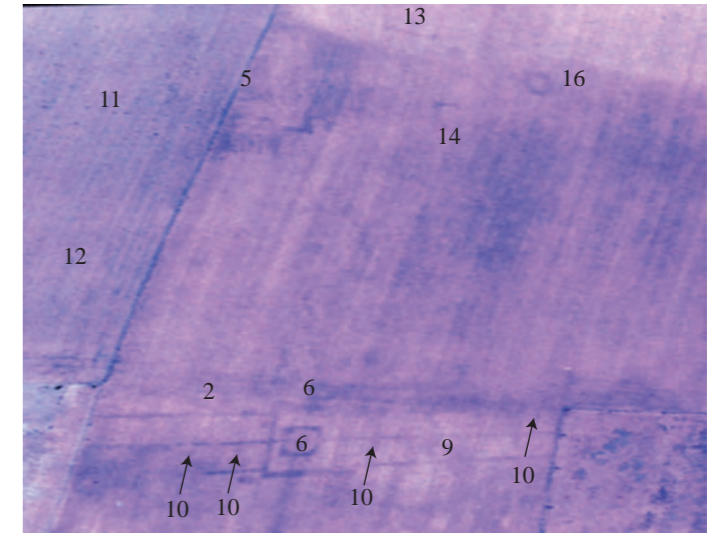
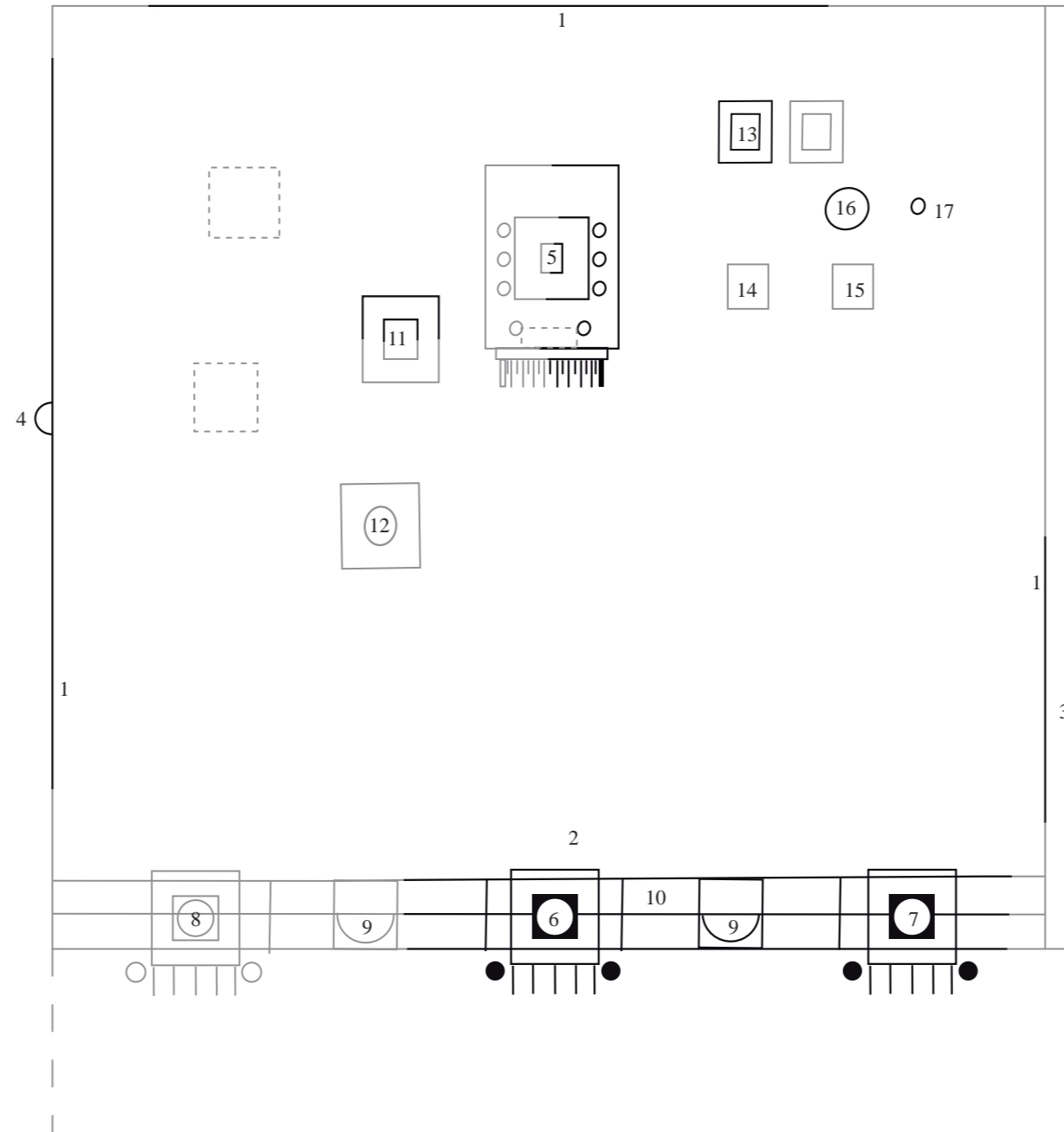
Vue des fondations SO et NO (1) du mur de péribole et d'un exèdre (4) latéral



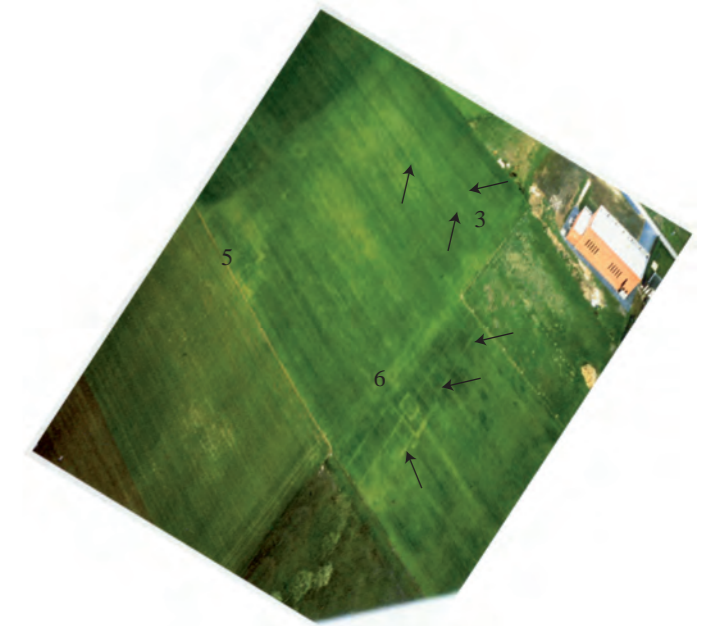
Vue des fondations du mur de péribole (1), de la galerie latérale (3) et du portique (2).



Vue des structures à l'intérieur de l'aire sacrée : fanum (5) et chapelles



Vue des structures à l'intérieur de l'aire sacrée : fanum (5) et chapelles



Vue des structures à l'intérieur de l'aire sacrée : fanum (5), portique (2) et galerie (3).



Vue du portique d'entrée ou second temple

Le portique d'entrée ? : le second temple

Les photographies révèlent un large portique d'entrée (*Fig. 212-2*) qui présente la particularité d'abriter au moins deux monuments carrés (*Fig. 212-6 et 7*). Les trois murs parallèles sont distants d'environ 6 m. Les monuments sont précédés de deux bases de colonnes encadrant un escalier dont les soubassements parallèles sont visibles. Au regard du péribole, un troisième édifice peut être restitué (*Fig. 212-8*). On obtient alors trois temples disposés parallèlement et reliés par des galeries. Chacun de ces monuments est composé d'une *cella* aux murs rectangulaires à l'extérieure et circulaires à l'intérieure, entourée d'une galerie construite sur podium. Ce type de monument peut être rapproché du sanctuaire du Viel-Evreux²⁴⁰ (27) « Le Grand Temple » ou trois *cellae* sont réunies par un portique. La forme spécifique de la *cella*, comme le mentionne Denis Gaillard, se rapproche de celle de « La Bauve » à Meaux²⁴¹(Seine et Marne). D'autres sanctuaires présentent ce modèle architectural, où plusieurs *cellae* se retrouvent reliées par une ou deux galeries. Le sanctuaire de Augst - Griematt²⁴² en Suisse présente deux *fana* reliés par une galerie qui comporte plusieurs exèdres circulaires dans sa galerie.

Deux exèdres semi-circulaires (*Fig. 212-9*) se situent sous la galerie, entre les monument. Elles font face à l'aire sacrée et pourraient indiquer un mur fermé sur la partie extérieure entre chaque monument. Cette construction s'installe à une rupture de pente dans le versant du plateau, ce qui pourrait confirmer que toute la galerie soit édifiée sur podium. Les temples mesurent environ 16 m de côté. La *cella* mesure 8 m sur 7 m et sa galerie environ 4 m de large.

Il est possible que des salles soient accolées aux temples sous la galerie à moins qu'il ne s'agisse des fondations du podium (*Fig. 212-10*). Vue de l'intérieur du péribole, cette façade longue est rythmée par une alternance de niches et de temples.

On peut se demander si on a implanté le sanctuaire de manière à ce qu'il domine l'espace du *vicus*. Le *vicus* des Rues-des-Vignes est une agglomération secondaire dépourvue de rôle politique. L'acculturation romaine perceptible à partir de la phase 6 de notre site de fouille pourrait marquer le développement du sanctuaire. Ce dernier semble s'installer sur la couronne autour de la ville, au même titre que les nécropoles.

Ce sanctuaire est monumentalisé et s'installe à l'écart d'une voie principale. Il est probablement lié aux ateliers de potiers, aux commerces et au monde rural. Il pourrait s'agir d'un « sanctuaire relais » pour les marchands qui viennent se fournir en céramique ou pour les voyageurs le long de la voie Cambrai-Vermand.

Les divinités auxquelles il s'adresse sont multiples. Mercure, Epona et Fortuna Redux pour les commerçants et les marchands, ou des divinités féminines pour la fertilité des campagnes telles que Déméter ou Coré. Enfin le culte de Mithra ne peut être écarté.

Les chapelles et annexes

Plusieurs petits *fana* sont visibles sur les photographies aériennes. On peut en dénombrer six avec

240 BONNIN 1860, pl.VIII et CLIQUET *et alii* 1996, fig. 21.

241 MAGNAN 2000, fig. 2, p. 74.

242 LAUR-BELART 1991, fig. 98 et 99.

certitude et peut-être deux de plus. Ils sont de plan carré et semblent correspondre à des *fana* à galerie. La *cella* est carré ou circulaire. La prospection pédestre sur le site semble indiquer que d'autres monuments pourraient être présents dans la partie nord-est.

Le contexte archéologique

Aucun élément ne permet à l'heure actuelle de préciser l'origine d'une création laténienne ou *ex nihilo* pour ce sanctuaire. Le caractère laténien du premier enclos ne permet pas d'affirmer une occupation culturelle gauloise. Il s'agit ici d'une ferme de type indigène. Pour l'occupation de la période romaine, et plus particulièrement la phase 8, deux fragments de petites statuettes en terre cuite blanche de l'Allier ont été découverts. Il s'agit de fragments de statuette de Vénus sortant du bain. La production alimentaire évoquée à partir de la phase 6 est relativement intéressante puisqu'elle pourrait correspondre à une activité de type auberge (nous ne l'entendons pas comme *mansiones*) ou boulangerie. Elle produirait alors de la nourriture pour les pèlerins ou pour les ouvriers qui participent à la construction des monuments. L'association du puits d'extraction de calcaire tend à la seconde interprétation. Le caractère artisanal de notre occupation semble alors se confirmer.

Un hypocauste et un puits ont été repérés à proximité sous le complexe socio-sportif qui a malheureusement détruit les indices pouvant mettre en relation ces structures avec le sanctuaire. Cinquante mètres séparent tout de même l'hypocauste du péribole. Deux bases de colonne ont été récupérées lors du terrassement du centre socio-sportif. Elles pourraient provenir du sanctuaire.

On peut mentionner la découverte du vase dédié au culte de Mithra retrouvé dans une cave datée de la moitié du III^e s. et la production de ce type de vase planétaire en céramique dorée sur l'officine de potiers des « *Quatre Bornes* ».

Denis Gaillard évoque dans son rapport de diagnostic une anomalie topographique sous la forme d'une grande dépression semi-circulaire au pied du versant à 200 m dans l'axe du complexe monumental. Cette dépression est visible sur le cadastre dit napoléonien de 1824. Ce type d'aménagement est connu en Suisse sur le site de Augst-Sichelen I, où un amphithéâtre est édifié dans une dépression naturelle du plateau.

La fouille du site de la Rue du Cimetière a considérablement enrichi nos connaissances sur l'occupation de la commune. La chronologie établie confirme l'évolution d'une occupation d'un terroir agricole au I^{er} s. le développement économique lié à l'artisanat de la seconde moitié du I^{er} à la fin du II^e s., puis le découpage des parcelles du *vicus* dans la seconde moitié du II^e s. - au début du III^e s. L'orientation des enclos, des fossés de parcellaire et du sanctuaire dessine la trame du cadastre. La position des nécropoles du III^e s. pourrait indiquer les limites nord et ouest du village.

Il semble aujourd'hui essentiel de surveiller les parcelles situées à proximité du cimetière. Ces dernières permettraient de faire le lien entre les enclos romains et le *péribole* du sanctuaire. Les photographies du sanctuaire et les prospections pédestres révèlent un sanctuaire d'une grande richesse archéologique. Malheureusement il semble que ce soient les labours profonds qui nous permettent ces observations en arasant les constructions. Une opération de sauvetage pourrait être envisagée sous la forme de fouilles programmées afin d'intervenir avant qu'il ne soit trop tard.

III.16. BIBLIOGRAPHIE

Abréviations :

AFEAF : Association Française pour l'Étude de l'Âge du Fer

B.S.R. : Bilan Scientifique Régional

B.M.S.A.P. : *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

DAPCAD : Direction de l'Archéologie Préventive Communauté d'Agglomération du Douaisis

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

E.N.S. : École Normale Supérieure

INRAP : Institut national de recherches archéologiques préventives

INTERNEO : Association pour les études inter-régionales sur le Néolithique

NPDC : Nord-Pas-de-Calais

R.A.C.F. : Revue Archéologique du Centre de la France

RAP : Revue Archéologique de Picardie

SAPCAD : Service d'Archéologie Préventive de la Communauté d'Agglomération du Douaisis

SFECAG : Société Française d'Étude de la Céramique Antique en Gaule

S.R.A. : Service Régional de l'Archéologie

VIOE : Vlaams Instituut voor het Onroerend Erfgoed

III.16.1. Bibliographie générale

ACHARD-COROMPT 2005 : N. ACHARD-COROMPT, Les fouilles de l'Europort, Vatry à l'époque romaine, dans *Europort Vatry : les pistes de l'archéologie, Quand la plaine n'était pas déserte...*, DRAC Champagne-Ardenne, SRA, Inrap, 2005. p.66.

AGACHE 1971 : R. AGACHE, « L'habitat antique en Artois, d'après les premières prospections aériennes », dans *Revue du Nord*, T. LIII, n°211, 1971, p. 553-570.

ANONYME 19?? : ANONYME (inventeur du site), La Nécropole Mérovingienne de les Rues-des-Vignes, Manuscrit. (fouille aout 1979-V. Kurzinsky, anthropologue, Bernard Florin, archéologue.). 19??.

ASSÉMAT et alii 2009 : H. ASSÉMAT, S. RENARD et alii, *Cambrai « Le Nouveau Monde »* rapport d'opération archéologique préventive, 2009.

BARATTE 1982 : F. BARATTE, « Argenterie gallo-romaine : la coupe à collerette de Mérouville (Eure-et-Loire) » dans *Gallia*, vol. 40, n°40-1, 1982, p. 219-238.

BARBÉ et alii 1995 : H. BARBÉ, M. BARRET, G. MANGEON, E. ROY, « Le chantier archéologique de la Z.A.C. du Bord des Eaux à Hénin-Beaumont (P.-de-C.) : Présentation générale », *Gauhéria* 34. Octobre 1995, p.11-26.

BARBET 2009 : C. BARBET, "Archéologie en Nord-Pas-de-Calais" *Dechy-ZAC du Luc (Nord), établissement agricoles gaulois et gallo-romains*, Plaquette éditée par la DRAC et le Service Régional de l'Archéologie du Nord-Pas de Calais. 2009.

BARBET, LOUIS 2010 : C. BARBET, E. LOUIS, « L'artisanat du fer dans l'antiquité », dans *Archéologie en Douaisis : Regards sur un territoire : l'Ostrevent. Archaeologia Duacensis N°30*, Communauté d'Agglomération du Douaisis Direction de l'Archéologie Préventive, Douai 2010, p. 110.

BLANCQUAERT 2003 : G. BLANCQUAERT, « Dourges « le Marais de Dourges » : les vestiges laténiens du site LA1 », *Revue du Nord*, T.85, 2003, n° 353, p. 125-139.

BLONDIAU et alii 2005 : L. BLONDIAU, K. BOUCHE, P. HERBIN et S. RÉVILLION, « Un ensemble original des IIe-IIIe siècles : l'habitat rural de Noyelles-les-Seclin (Nord), *Revue du Nord*, n°363, t. 87, 2005, p.139-173.

BONNIN 1860 : T. BONNIN, *Antiquité gallo-romaines des Eburoviques publiées d'après les recherches et des fouilles*, Paris, 1860.

BOSTYN 2006 : F. BOSTYN, « Un site d'habitat du Néolithique moyen II à Lauwin-Planque (nord) : premiers résultats », dans P. DUHAMEL (dir.), *Impacts interculturels au Néolithique moyen-Du terroir au territoire : sociétés et espaces, Actes du 25ème colloque interrégional sur le Néolithique, Dijon, 20-21 octobre 2001, Revue Archéologique de l'Est*, 2006, p. 319-334.

BOUCHE 2002 : K. BOUCHE, « Les fouilles archéologiques de l'ensemble funéraire aristocratique d'époque gauloise de Raillencourt-Sainte-Olle (Nord) » *Bulletin de l'association française pour l'étude de l'âge du Fer*, n° 20, 2002, p. 7-9.

BOUCHE 2002b : K. BOUCHE, G. BLANQUAERT, N. GINOUX, « Les fouilles archéologiques de l'ensemble funéraire aristocratique d'époque gauloise de Raillencourt-Sainte-Olle (Nord) », dans Actes des X^e journées *Lumula*, Bruxelles-février 2002. *Archaeologia protohistorica*, X. Bruxelles, 2002, p. 74-79.

BOUCHE 2003 : K. BOUCHE, G. BLANQUAERT, N. GINOUX, I. LE GOFF, D. ROGER, "Archéologie en Nord-Pas-de-Calais", *Tombes aristocratiques gauloises à Raillencourt-Sainte-Olle*, Plaquette éditée par la DRAC et le Service Régional de l'Archéologie du Nord-Pas de Calais, 2003.

BOUCHE 2004 : K. BOUCHE, BLANQUAERT, N. GINOUX, "Raillencourt-Sainte-Olle (Nord) : « un ensemble aristocratique de la fin de l'Âge du Fer », dans *Revue du Nord-Archéologie*, Publication des actes du colloque Halma – Université Lille III - Charles de Gaulle, Hors série n°11, 2004, p. 13-34.

BOUCHE 2009 : K. BOUCHE, Raillencourt-Sainte-Olle, « Le Grand Camp » fouille archéologique juillet août 2001. (<http://www.inrap.fr/archeologie-preventive/Sites-archeologiques> consulté le 04/01/11)

BRULET et alii 1997 : R. BRULET (Dir.), J.-C. DEMANET (Dir.), Liberchies III, vicus gallo-romain : Les thermes et zone d'habitat au nord de la voie antique, Louvin-La-Neuve 1997 p.37-40.

BRULET 2008 : R. BRULET (dir.), *Les romains en Wallonie*, 2008, p. 154.

BRUYELLE 1862 : A. BRUYELLE, *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Cambrai. Géologie, Archéologie, Histoire*, Cambrai 1862. (<http://books.google.fr/books>)

BRGM, InfoTerre, *Carte géologique au 1/50 000, Ministère de l'Industrie, Cambrai, XXV-7*

BRGM, InfoTerre, *Carte géologique au 1/50 000, Ministère de l'Industrie, Le Cateau, XXVI-7*

CARPENTIER 1664 : J. LE CARPENTIER, *Histoire de Cambrai et du Cambrésis, 4e partie, chartes et titres*, Leide, 1664.

CENSIER et alii 2008 : D. CENSIER, P. DELPUECH, D. SYS, Lambres-Lez-Douai, « Zone de l'Ermitage » *BSR Nord-Pas-de-Calais 2006*, DRAC Nord-Picardie-SRA NPDC, 2006, p. 101-103.

CENSIER, DELPUECH 2009 : D. CENSIER, P. DELPUECH, Lambres-Lez-Douai, « L'Ermitage », DFS, DAPCAD , 2009, p. 133-193.

CLIQUET et alii 1996 : D. CLIQUET, A. EUDIER, P. BLASZKIEWICZ, V. BRUNET, J.-C. MOESGAARD, E. POIREL, *Le Vieil-Evreux, un vaste site archéologique*, Nassandres, 1996. fig. 21

CLOZIER 1926 : R. CLOZIER « Travaux récents sur les limons du bassin parisien : Limons du Saint-Quentinois et du Cambrésis » dans *Annales de Géographie*, vol.35, n° 193, 1926, p. 83-86.

CLOTUCHE et alii 2010 : R. CLOTUCHE, C. CHAIDRON, ANNE COMONT, S. DUBOIS, S. WILLEMS, « Les productions septentrionales (Nord-Pas-de-Calais et Picardie) : détermination des faciès culturels et analyse des diffusions », dans *SFECAG actes du congrès de Chelles, 13-16 mai 2010, l'apport de la céramique à la connaissance des dynamiques culturelles et économiques et des limites administratives de la Gaule*, 2010, p.171-187.

COLLARD 1980 : J.-L. COLLART, « Une station routière gallo-romaine à Gouy (Aisne) sur la chaussée d'Augusta Veromandorum (Saint-Quentin) à Camaracum (Cambrai) », dans *Cahiers archéologiques de Picardie*, vol. 7, n° 7, 1980, p. 267-275

DAIRE 2007 : M.-Y. DAIRE, « Plaidoyer pour un outillage lithique de l'Âge du fer : le cas des maillets à gorge de l'Ouest de la France », dans *L'Anthropologie*, vol. 111, n° 1, 2007, p. 106-131.

DE CLERCQ 2003 : W. DE CLERCQ, « L'habitat gallo-romain en Flandre orientale (Belgique). Recherches 1990-2001 dans la *civitates Menapiorum et Nerviorum* (1990-2001) ». dans *Revue du Nord*, t. 85, n°353, 2003, p. 161-180.

DECKERS et alli 2009 : M. DECKERS, D. DELASSUS, *Valenciennes, Vallée de l'Escaut : Un site du Néolithique final*, Service archéologique de Valenciennes, 2009. p.159-161.

DELMAIRE 1996 : R. DELMAIRE, *Carte archéologique de la Gaule, Le Nord (59)*, Paris, Académie des Belles Lettres, 1996.

DEMOLON 1972 : P. DEMOLON, « Le village mérovingien de Brebières (VIe - VIIe siècle) », Mém. comm. départ. des MH du Pas-de-Calais, t. XIV, Arras, 1972, p.218.

DEMOLON et alii 1978 : P. DEMOLON, T. POULAIN, Y. LEHMANN, « Une cave gallo-romaine à "Les Rues des Vignes" (Nord), dans *Septentrion*, 8, 1978, p.4-17.

DERU 2004 : X. DERU, « Les estampilles littérales et anépigraphes sur céramique belge et le rapport à l'écrit des potiers belgo-romains » dans *Gallia*, vol. 61, n° 61, 2004, p.133-143.

DERU 2005 : X. DERU, « Les productions de l'atelier de potiers des « Quatre Bornes » aux Rues-des-Vignes (Nord) », dans *SFECAG, Actes du Congrès de Blois*, 2005, p. 469-479.

DERU 2009 : X. DERU, « Cadres géographiques du territoire des Nerviens », dans *Revue du Nord* (383), t. 91, 2009, p.181-201.

DILLY 2006 : G. DILLY (Dir.), *Sept nécropoles du Bas-Empire dans le Pas-de-Calais, Nord-Ouest Archéologie*, n°14, 2006.

DUVAL 1989 : P.-M. DUVAL, « Enceintes gauloises de l'Ouest et du Nord », dans *publications de l'école française de Rome, travaux sur la Gaule (1946-1986)*, 1989, p.81-110.

DUVIVIER et alii 2010 : H. DUVIVIER, B. PERRIER, *La Chapelle d'Armentières, Nord (59), « Route Nationale - RD 933 »*, DFS, Archéopole, SRA NPDC, 2010, p. 376-379.

FÉLIX 1958 : R. FÉLIX, « informations scientifiques et notes brèves : 11 - Deux pièces inédites du Musée de Douai, 1 - Biface abbevillien, 2- Hache polie trouvée à Cambrai », dans *Bulletin de la Société préhistorique française*, vol. 55, n° 11-12, 1958, p. 701-703.

FÉLIX 1966 : R. FÉLIX, « Glanes pour servir à la connaissance de la préhistoire dans le Nord », dans *Bulletin de la Société préhistorique française*, vol. 63, n° 9, 1966, p. 297-306.

ÉPAUD 2009 : F. ÉPAUD, « Approche éthnoarchéologique des charpentes à poteaux plantés : Les loges d'Anjou-Touraine » dans *Archéologie Médiévale*, t. 39, 2009, p. 121-160.

GAILLARD, SOUDAN 1976 : D. GAILLARD et G. SOUDAN, *Vestiges d'un habitat rural gallo-romain à Les rues-des-Vignes (Nord). Rapport de fouilles de sauvetage*, SRA NPDC, 1976.

GAILLARD 1989 : D. GAILLARD, fouilles de sauvetage à les Rues-des-Vignes, section B, parcelle n°960. SRA NPDC, 1989.

GAILLARD, ROGER 1999 : D. GAILLARD et D. ROGER, Une zone funéraire gallo-romaine aux Rues-des-Vignes (Nord), dans *Revue du Nord-Archéologie de la Picardie et du Nord de la France*, t. XXXI-n° 333, 1999, p.211-218.

GAILLARD et alii 2001 : D. GAILLARD, F. LORIDANT, R. MENARD, M. TUFFREAU-LIBRE, « Fours de potiers sur la route départementale 76 à Crèvecœur-sur-Escaut (Nord) », dans *SFECAG, Actes du Congrès de Lille-Bavay*, 2001, p.65-74.

GAILLARD 2004 : D. GAILLARD, M. GUSTIAUX, *Contournement sud de Cambrai, section Fontaine-Notre-Dame (59)*, rapport de diagnostic, Inrap-SRA NPDC, 2004.

GAILLARD 2005 : D. GAILLARD, M. GUSTIAUX, « Awoingt : Rue Pasteur », dans *B.S.R.*, DRAC-NPDC, S.R.A.-NPDC, 2005, p.41.

GAILLARD et alii 2005b : D. GAILLARD, C. CHAIDRON, M. GUSTIAUX, G. LAPERLE, « Cambrai, Avenue du Cateau », dans *B.S.R.*, DRAC-NPDC, S.R.A.-NPDC, 2005, p. 50-51.

GAILLARD et alii 2005c : D. GAILLARD, M. GUSTIAUX, X. DERU, P.-G. SALVADOR, « Cambrai, contournement sud, section Fontaine notre-Dame », dans *B.S.R.*, DRAC-NPDC, S.R.A.-NPDC, 2005, p. 51-52.

GAILLARD et alii 2006 : D. GAILLARD, M. GUSTIAUX, F. WATEL-LEFEVRE, *Les Rues-des-Vignes (59), rue du Cimetière*, Rapport de diagnostic, INRAP, S.R.A.-NPDC, 2006.

GAILLARD 2009 : D. GAILLARD, Masnières, « Les Hauts de Masnières », fouille archéologique mars 2003 avril 2004 (<http://www.inrap.fr/archeologie-preventive/Sites-archeologiques> consulté le 040111).

GAILLARD, MACHUT 2010 : D. GAILLARD ET B. MACHUT, « Un double sanctuaire gallo-romain sur la commune de Les Rues-des-Vignes ? », dans *Revue de l'Association « Cambrésis Terre d'Histoire »* N°56 - Février 2010, p. 3-8.

GEOFFROY, THOQUENNE 1997 : J.-F. GEOFFROY, V. THOQUENNE, « L'occupation du territoire à Hénin-Beaumont à l'époque gallo-romaine », dans *Revue du Nord*, t. LXXIX, n° 323, 1997, p. 141-151.

GUILLET et alii 2006 : G. GUILLET, Y.-M. ADRIAN et D. DOYEN, « Entre Calètes et Bellovaques, les établissements ruraux gallo-romains de Mauquenchy « Le Fond de Randillon » (Seine-Maritime) : un modèle de la ferme antique? » dans *RAP* - n°1/2, 2006. p. 7-48.

HERBIN et alii 2001 : P. HERBIN, F. LORIDANT, C. LOUVION, R. MÉNARD, « Bavay : « fouille de la parcelle AB 55 » », dans *Revue du Nord*, t. 83, n° 343, 2001, p. 71-96.

IN 'T VEN ET DE CLERCQ 2005 : I. IN 'T VEN et W. DE CLERCQ, Archeologie en aardgas: het VTN-project 1997-1998. in Een lijn door het landschap I, 225-279, *Archeologie in Vlanderen*, Monografie 5, Deel I et II, 2005.

JACQUES, PRILAUX 2006 : A. JACQUES, G. PRILAUX, « L'occupation humaine durant l'antiquité tardive à Actiparc (62) », dans *Dilly* 2006. p. 141-188.

JULIEN 2006 : M. JULIEN, « Arleux « Chemin des Croix et Chemin de Brunémont » », dans *B.S.R.*, DRAC-Nord-Picardie-S.R.A. NPDC, 2006, p. 42-43.

JULIEN 2007 : M. JULIEN, « Arleux « Chemin des Croix » », dans *B.S.R.*, DRAC-Nord-Picardie, S.R.A.-NPDC, 2007, p. 34-35.

JULIEN 2009 : M. JULIEN, E. MARTIAL, *Arleux-Chemin des croix*, Rapport final d'opération, Direction d'Archéologie préventive de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, S.R.A. Nord/Pas-de-Calais, 2009 p. 242.

KURZAWSKI et alii 1982 : V. KURZAWSKI, J. BLONDIAUX ET N. MARQUET, « étude en cours sur les populations anciennes du nord de la France, du Néolithique à l'époque médiévale », dans *Bulletin et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, vol. 9, n° 9-1, 1982, p. 51-55.

LANTOINE, et alii 2006 : J. LANTOINE, F. BOSTYN, A. HENTON, Courrières « Rues Casimir Beugnet et Pierre Bouchez » », *BSR*, DRAC-Nord-Picardie, SRA-NPDC, 2006, p.219.

LAUR-BELART 1991 : R. LAUR-BELART, *Guide d'Augusta Raurica*, Bâle, 1991, p.110-111.

LEFÈVRE et alii 2000 : Y. DESFOSSÉS, V. BERNARD, G. BLANQUAERT, M. BOULEN, C. CASSEYAS, F. CONVERTINI, L. DESCHODT, P. FERAY, J. LANTOINE, P. LEFEBVRE, I. LE GOFF, V. MATERNE, J.-M. PERNAUD, O. WELLER et J.-H. YVINEC, *Archéologie Préventive en vallée de Canche – Les sites protohistoriques fouillés dans le cadre de la réalisation de l'autoroute A16*, Nord-Ouest Archéologie, n°11, Berck-sur-Mer, 2000, 427 p.

LEFEBVRE 1862 : C.-A. LEFEBVRE, « Mémoires de la société d'émulation de Cambrai, 1806 à 1862 , t. XXVI, p. 400. », dans BRUYELLE 1862 p. 54

LE GLAY 1815 : LE GLAY, « L'indicateur Cambrésien ou exposé alphabétique des objets les plus dignes de fixer l'attention et de piquer la curiosité des étrangers à Cambrai et dans le Cambrésis, 1815, p. 37 », Dans BRUYELLE 1862 p. 54

LEMAN 1975 : P. LEMAN, « Informations archéologiques, circonscription du Nord Pas-de-Calais », dans *Gallia*, vol. 33, n° 33-2, 1975, p.284-285.

LEMAN 1977 : P. LEMAN, « Informations archéologiques, circonscription de Nord-Pas-de-Calais », dans *Gallia*, vol. 35, n°35-2, 1977, p 279-294.

LEMAN 1979 : P. LEMAN, « Informations archéologiques, circonscription de Nord-Pas-de-Calais », dans *Gallia*, vol. 37, n°37-2, p 275-293.

LEMAN 1981 : P. LEMAN, « Informations archéologiques, circonscription de Nord-Pas-de-Calais », dans *Gallia*, vol. 39, n°39-2, p 239-255.

LEMAN 1983 : P. LEMAN, « Informations archéologiques, circonscription de Nord-Pas-de-Calais », dans *Gallia*, vol. 41, n°41-2, p 217-229.

LEROY-LANGELIN 2007: E. LEROY-LANGELIN, Lauwin-Planque Z.A.C. « Les Hussards », *Bilan Scientifique Régional*, DRAC NPDC, SRA NPDC, 2007 p.74-78.

LEROY 2010 : R. LEROY, « Les petits établissements ruraux gallo-romains », dans *Archéologie en Douaisis, Regards sur un territoire : l'Ostrevent. Archaeologia Duacensis* N°30, Communauté d'Agglomération du Douaisis Direction de l'Archéologie Préventive, Douai 2010, p. 100.

LORIDANT 1996 : F. LORIDANT, « Les-Rues-des-Vignes : Archéo Site », dans *B.S.R.*, DRAC-NPDC, S.R.A.-NPDC, 1996, p. 42.

LORIDANT, HERBIN 2009 : F. LORIDANT, P. HERBIN, « Les fouilles archéologiques du contournement sud de Cambrai », dans *Journées Archéologiques du Nord-Pas-de-Calais de Bruay-la-Buissière*, 2009, communication orale.

MAGAN 2000 : D. Magan, « Un sanctuaire périurbain : La Bauve à Meaux (Seine-et-Marne) », dans W. VAN ANDRINGA (dir.), *Archéologie des sanctuaires en Gaule romaine*, 2000, p.73-89.

MARCY 2005 : T. MARCY, « Fontaine-Notre-Dame, Le Petit Fontaine », dans *B.S.R.*, DRAC-NPDC, S.R.A.-NPDC, 2005, p.67-69.

MALRAIN et alii 2007 : F. MALRAIN, L. BLONDIAU, C. CHAIDRON, « Les enclos laténiens sont-ils toujours des fermes ? », *Revue archéologique de Picardie*, n°3/4, 2007, p. 17-55.

MARTIAL et alii 1992 : Y. DÉSFOSSÉS, E. MARTIAL et L. VALLIN, avec la collaboration de Ph.MARINVAL et A.-V. MUNAUT, « Le site d'habitat du Bronze moyen du « Château d'eau » à Roeux (Pas-de-Calais) », dans: *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 89, 1992, p. 59-107.

MARTIAL et alii 2004 : E. MARTIAL, I. PRAUD et F. BOSTYN, « Recherches récentes sur le Néolithique final dans le Nord de la France », dans *Mémoire de la Société Préhistorique Française, XXXV, Anthropologica et Praehistorica : Le troisième millénaire dans le Nord de la France et en Belgique*, 115, 2004, p. 49-71.

MEURISSE 2011 : L. MEURISSE, « Frethun », DFS à paraître

MEURISSE 2010 : L. MEURISSE, « Parc d'activités de Sars et Rosières, extension, tranche 1 ». DFS 2010

MULLER-DUFEU 1997 : M. MULLER-DUFEU, « Le sanctuaire de Bois l'Abbé (76) et son décor », dans *Revue du Nord*, t. LXXIX, n°323,1997, p. 7-64.

OUDRY, LORIN, 2006 : S. OUDRY, Y. LORIN, *Haspres, « Les vallées »*, fouille archéologique, octobre novembre 2006 (<http://www.inrap.fr/archeologie-preventive/Sites-archeologiques> consulté le 04/01/11)

PANNETIER 1996 : V. PANNETIER, « Les parties agricoles des *villae* dans le Nord de la Gaule (du Ier au IIIe siècle après J.-C.) », *Revue du Nord*, 318, 1996, p. 163-175.

PÉCHOUX 2010 : L. PÉCHOUX, *Les sanctuaires de périphérie urbaine en Gaule romaine*, Archéologie et histoire

Romaine, 18. 2010, 504 p.

PIGIÈRE et alii 2008 : F. PIGIÈRE, M. UDRESCU, « Leuze-en-Hainaut/Blicquy : étude archéozoologique du sanctuaire de la ville d'Anderlecht » dans *La chronique de l'archéologie wallonne 2007*, vol. 16, 2008, p. 40-41. (<http://fr.calameo.com/read/000007744a1d4cbcb9cc0>) consulté le 02/02/2011

PRAUD et alii 2000 : I. PRAUD, E. MARTIAL, V. BEUGNIER, L. DESCHODT, R. LANGHOR, J. LANTOINE ET G. LOUWAGIE, « Une nouvelle occupation du Néolithique final dans la vallée de la Deûle, à Annoeullin (Nord) », dans *Actes de la journée d'information du 2 décembre 2000, Interneo 3*, Paris, décembre 2000, p. 131-142.

PRAUD et alii 2007 : I. PRAUD, E. MARTIAL, V. BERNARD et R. PALAU, « Houplin-Ancoisne « le Marais des Santes » », DFS, Inrap, DRAC Nord-Picardie, SRA NPDC, 2007.

PROST 2002 : D. PROST, « Des silex taillés à l'Âge du Fer : une présence problématique », dans F. Bostyn (dir) : *Néolithique et protohistoire du site des Antes (Rungis, Val-de-Marne)*, 2002, p.131-141.

RAYNAUD 2010 : C. RAYNAUD, « Vaisselles communes du Ier au VIe s. dans la région de Nîmes (Gard) » dans *SFECAG, Actes du Congrès de Chelles*, 2010, p.289-300.

RÉVILLION, BOUCHE 2003 : S. RÉVILLION, K. BOUCHE, « Architecture de terre et de bois dans la vallée de la haute Deûle, de la fin de l'antiquité au début de l'époque mérovingienne. Apports des gisements du « Luyot », du « Haut de Clauwiers » et de « l'épinette » à Seclin (Nord) ». dans *Revue du Nord*, t. 85, n°353, 2003, p.113-124.

« *Revue Cambrésienne, journal historique et littéraire*, 1835 à 1838, t. III, p. 279 », dans BRUYELLE 1862 p. 54.

ROUCHE 1976 : M. ROUCHE, « Topographie historique de Cambrai durant le Haut Moyen Âge (V^e-XI^e siècles) », dans *Revue du Nord*, numéro spécial, t. LVIII, N°230, 1976, p.339-347.

SOMMÉ 1971 : J. SOMMÉ, A. TRUFFEAU, « stratigraphie du pléistocène récent et moustérien de tradition acheuléenne à Marcoing (cambrésis-Nord de la France) » dans *Bulletin de l'Association française pour l'étude du Quaternaire*, Vol. 8, n° 8-2, 1971, p.57-74.

THUILLIER 1993 : F. THUILLIER, « découverte d'un atelier de « Vernis Rouge Pompéien » provincial sur la commune des Rues-des-Vignes (Nord) », dans *SFECAG, Actes du Congrès de Versailles*, 1993, p.213-224.

THUILLIER 1993b : F. THUILLIER, « Inventaire des ateliers de tuiliers-briquetiers gallo-romains dans la région Nord/Pas-de-Calais », dans *Revue du Nord*, t. LXXV, n°301, 1993, p.180-182.

TUFFREAU-LIBRE 1977 : M. TUFFREAU-LIBRE, « La céramique de l'officine gallo-romaine du Pont-Rouge à Bourlon », dans *Bulletin de la commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais*, 1977.

TUFFREAU-LIBRE et alii 1994 : M. TUFFREAU-LIBRE, N. VANBRUGGHE, « la céramique du III^e s. du site de Famars (Nord), dans M. TUFFREAU-LIBRE, A. JACQUES (dir.), *La céramique du Bas-Empire en Gaule Belgique et dans les régions voisines. Actes de la table ronde de céramologie gallo-romaine, Arras, 8-10 octobre 1991*, Villeneuve-d'Ascq, 1994 (Revue du Nord, HS, coll. Archéologique, n° 4), 1994, p.33-41.

VAN ES, TAAYKE 2001 : W. VAN ES et E. TAAYKE, « Shorthouse wijster BIIA : The smith's secret », dans *Acta Archaeologica Lovaniensia*, Monographiae 13, 2001, p. 253-268.

WILLOT 2005 : J.-M. WILLOT, « Bugnicourt, Rue de la Rose », dans *B.S.R.*, DRAC-NPDC, S.R.A.-NPDC, 2005, p.49-50.

YOUNG 1977 : B. YOUNG., « Paganisme, christianisation et rites funéraires mérovingiens », dans *Archéologie médiévale*, t. VII, 1977, p.5-81

III.16.2. Thème sur le pain et les préparations alimentaires

BROMBERGER 1974 : C. BROMBERGER, « Fosses à cuisson dans le Proche-Orient actuel : bilan de quelques observations ethnographiques » dans *Paléorient*, Vol. 2 N° 2-2, 1974, p. 301-310.

GOUREVITCH 2005 : D. GOUREVITCH, « Le pain des Romains à l'apogée de l'Empire. Bilan entomo- et botano-archéologique », dans *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Vol. 149 N° 1, 2005, p. 27-47.

MATTERNE 1997 : V. MATTERNE, « Étude d'une concentration de semences carbonisées provenant d'une structure du Xe siècle, place des Hallettes à Compiègne (Oise) », dans *Revue archéologique de Picardie*, Vol. 13 N. 13, 1997, p. 219-228.

FRÈRE-SAUTOT 2003 : M.-C. FRÈRE-SAUTOT (dir.), *Le feu domestique et ses structures au Néolithique et aux Âges des métaux, Actes du colloque de Bourg-en-Bresse et Beaune, 7-8 octobre 2000*, préhistoires 9, 2003, p.109-112

GASCO 2003 : J. GASCO, « Contribution pour une proposition de vocabulaire des structures de combustion ». Dans M.-C. FRÈRE-SAUTOT (dir.), *Le feu domestique et ses structures au Néolithique et aux Âges des métaux, Actes du colloque de Bourg-en-Bresse et Beaune, 7-8 octobre 2000*, préhistoires 9, 2003, p.109-112.

GASCO 2003b : J. GASCO, « Structures de combustion et préparation des végétaux de la Préhistoire récente et de la Protohistoire en France méditerranéenne », dans M.-C. FRÈRE-SAUTOT (dir.), *Le feu domestique et ses structures au Néolithique et aux Âges des métaux, Actes du colloque de Bourg-en-Bresse et Beaune, 7-8 octobre 2000*, préhistoires 9, 2003, p.277-287.

PRÉVOST-DERMARKAR 2003 : S. Prévost-Dermarkar, « Les fours néolithiques de Dikili Tash (Macédoine, Grèce) : une approche expérimentale des techniques de construction des voûtes en terre à bâtir », dans M.-C. FRÈRE-SAUTOT (dir.), *Le feu domestique et ses structures au Néolithique et aux Âges des métaux, Actes du colloque de Bourg-en-Bresse et Beaune, 7-8 octobre 2000*, préhistoires 9, 2003, p.215-223.

III.16.3. Bibliographie de l'étude céramique

BARBERAN et alii 2006 : BARBERAN S., PIQUÈS G., RAUX S., SANCHEZ C., « Un dispositif de cuisson original en Languedoc dans l'Antiquité : les fours à pain à cloche mobile en céramique », dans *SFECAG, Actes du Congrès de Pézenas, 25-28 mai 2006*, 2006, p. 257-271.

BATIGNE-VALLET, LORIDANT 2000 : BATIGNE-VALLET C., LORIDANT F., « Note sur les seaux de Bavay et les récipients ovalisés de Lyon », dans *SFECAG, Actes du Congrès de Libourne, 1er-4 juin 2000*, 2000, p. 515-518.

BIEGERT et alii 2004 : BIEGERT S., DERU X., FRONTEAU G., PAICHELER J.-C., « Les productions du « groupe de pâtes champenois » : caractérisations archéologiques, pétrographiques et chimiques », *Revue du Nord*, 358, 2004, p. 135-161.

BRULET 2010 : BRULET R., « La sigillée d'Argonne », dans Brulet R., Vilvorder F., Delage R., *La céramique romaine en Gaule du Nord, Dictionnaire des céramiques, La vaisselle à large diffusion*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 153-167.

BRUSEL-CORSIEZ 2001 : BRUSEL-CORSIEZ A., « La céramique précoce du village gallo-romain de Dourges/Noyelles-Godault et son contexte micro-régional : caractérisation d'un faciès », dans *SFECAG, Actes du Congrès de Lille-Bavay, 24-27 mai 2001*, 2001, p. 109-139.

CENSE 2009 : CENSE D., « L'habitat rural du V^e s. av. J.-C. au II^e s. ap. J.-C. à Marcq-en-Barœul, « Le Cheval Blanc » (Nord) », *Revue du Nord*, 383, 2009, p. 75-153.

CHAUWIN, TUFFREAU-LIBRE 1974 : CHAUWIN L., TUFFREAU-LIBRE M., « Le site gallo-romain de Pont-Rouge à Bouflon », *Bulletin de la Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais*, 9-3, 1974, p. 200-207, pl. p. 235.

CLOTUCHE et alii 2010 : CLOTUCHE R., CHAIDRON C., COMONT A., DUBOIS S., WILLEMS S., « Les productions septentrionales (Nord-Pas-de-Calais et Picardie) : détermination des faciès culturels et analyse des diffusions », dans *SFECAG, Actes du Congrès de Chelles, 13-16 mai 2010*, 2010, p. 171-187.

COLLECTIF CÉRAMIQUE-ABG 2010 : COLLECTIF CÉRAMIQUE-ABG, « Mise en évidence d'un faciès céramique dans

le Nord-Ouest de la Belgique romaine », dans *SFECAG, Actes du Congrès de Chelles, 13-16 mai 2010*, 2010, p. 207-224.

DE CLERCQ et alii 2007 : DE CLERCQ W., DERU X., MORTIER S., « Un ensemble augusto-tibérien découvert à Aalter (Flandre orientale, Belgique) et les premières importations de céramique gallo-belge dans le Nord de la civitas Menapiorum », dans *SFECAG, Actes du Congrès de Langres, 17-20 mai, 2007*, p. 501-506.

DELAGE 2010A : DELAGE R., « La sigillée de La Graufesenque », dans BRULET R., VILVORDER F., DELAGE R., *La céramique romaine en Gaule du Nord, Dictionnaire des céramiques, La vaisselle à large diffusion*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 60-88.

DELAGE 2010B : DELAGE R., « La sigillée du Centre Gaule », dans BRULET R., VILVORDER F., DELAGE R., *La céramique romaine en Gaule du Nord, Dictionnaire des céramiques, La vaisselle à large diffusion*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 92-133.

DE MULDER et alii 2002 : DE MULDER G., DESCHIETER J., HUYGHE J., « Deux contextes archéologiques de l'époque pré-flavienne du vicus de Velzeke (Belgique) », dans *SFECAG, Actes du Congrès de Bayeux, 9-12 mai 2002*, 2002, p. 377-386.

DERU 1994 : DERU X., « La deuxième génération de la céramique dorée (50-180 après J.-C.) », dans TUFFREAU-LIBRE M., JACQUES A., *La céramique du Haut Empire en Gaule Belgique et dans les régions voisines : faciès régionaux et courants commerciaux, Actes de la table ronde d'Arras, 12-14 octobre 1993*, Berck-sur-Mer, C.R.A.D.C., 1994, p. 81-94. (Nord-Ouest Archéologie, 6)

DERU 1996 : DERU X., *La céramique belge dans le nord de la Gaule. Caractérisation, chronologie, phénomènes culturels et économiques*, Louvain-la-Neuve, Département d'archéologie et d'histoire de l'art de l'Université catholique de Louvain, 1996. (Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain, 89)

DERU 2005 : DERU X., « Les productions de l'atelier de potiers des "Quatre Bornes" aux Rues-des-Vignes (Nord) », dans *SFECAG, Actes du Congrès de Blois, 5-8 mai 2005*, 2005, p. 469-478.

DERU, VILVORDER 1997 : DERU X., VILVORDER F., « Les contextes de référence et les horizons chronologiques », dans BRULET R., DEMANET J.-C., *Liberchies III, Vicus gallo-romain*, Louvain-la-Neuve, Département d'archéologie et d'histoire de l'art, 1997, p. 297-307. (Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain, 94)

DERU, ROLLET 2000 : DERU X., ROLLET P., « La céramique gallo-romaine de la rue de Cernay à Reims (Marne) », dans *SFECAG, Actes du congrès de Libourne, 1-4 juin 2000*, 2000, p. 335-366.

DERU, VACHARD 2002 : DERU X., VACHARD D., « Le groupe de pâtes "savonneuses" des céramiques gallo-romaines du nord de la Gaule Belgique », dans *SFECAG, Actes du congrès de Bayeux, 9-12 mai 2002*, 2002, p. 477-485.

FLORENT 2007 : FLORENT G., *La céramique gallo-romaine de la rue Maucroix à Reims (Marne)*, 2007. (Mémoire de master, Université Charles de Gaulle Lille 3)

FLORENT 2010 : FLORENT G., « La céramique », dans DUVIVIER H., PERRIER B., *La Chapelle d'Armentières, Nord (59), Route nationale - RD 933*, 1, 2010, p. 282-309. (Rapport d'opération archéologique préventive, SRA Nord-Pas-de-Calais)

FLORIN, SCHREVEL 1979 : FLORIN B., SCHREVEL M., « Le site gallo-romain de Château-l'Abbaye : habitat et voirie », *Revue du Nord*, 243, 1979, p. 837-871.

GOEMINNE 1970 : GOEMINNE H., *Opgravingen in de romeinse vicus te Wervik*, Brussel, 1970. (*Archaeologia Belgica*, 117)

GOSE 1950 : GOSE E., *Gefässtypen der Römischen Keramik im Rheinland*, Köln, Rheinland-Verlag, 1950. (supplément à Bonner Jahrbücher, 1)

GREENE 1979 : GREENE K., *The Pre-Flavian Fine Wares, Report on the Excavations at Usk 1965-1976*, Cardiff, 1979.

HANUT, THOEN 2001 : HANUT F., THOEN H., « La céramique de tradition indigène dans le faciès ménapien du Haut-Empire », dans *SFECAG, Actes du Congrès de Lille-Bavay, 24-27 mai 2001*, 2001, p. 11-28.

HANUT et alii 2000 : HANUT F., LEBLOIS E., LEBLOIS Y., « Étude et interprétation chronologique du mobilier d'une fosse dépotoir de Nouvelles (Mons, Province du Hainaut) », *Revue du Nord*, 338, 2000, p. 93-113.

HARTLEY, DICKINSON 2008 : HARTLEY B.R., DICKINSON B.M., *Names on Terra Sigillata*, 2, University of London, Institute of Classical Studies, 2008. (*Bulletin of the Institute of Classical Studies*, Supplement 102-02)

HOLWERDA 1923 : HOLWERDA J., *Arensburg, een Romeinsch militair vlootstation bij Voorburg*, Leiden, 1923.

LEMAN 1975 : LEMAN P., « Circonscription du Nord », *Gallia*, 33, 1975, p. 267-290.

OELMANN 1914 : OELMANN F., *Die Keramik des Kastells Niederbieber*, Frankfurt a. Main, 1914. (Materialen zur römisch-germanischen Keramik, 1)

ORTON et alii 2008 : ORTON C., TYERS P., VINCE A., *Pottery in Archaeology*, Cambridge University Press, 2008. (Cambridge Manuals in Archaeology)

PASSELAC, VERNHET 1993 : PASSELAC M., VERNHET A., « Céramique sigillée sud-gauloise », dans PY M., *Dicocer, Dictionnaire des céramiques antiques (VII^{ème} s. av. n. è. - VII^{ème} s. de n. è.) en Méditerranée nord-occidentale (Provence, Languedoc, Ampurdan)*, Lattes, Édition de l'association pour la recherche archéologique en Languedoc oriental, 1993, p. 569-580. (Lattara, 6)

PEACOCK, WILLIAMS 1986 : PEACOCK D., WILLIAMS D., *Amphorae and the Roman Economy : An Introductory Guide*, New York, Longman, 1986.

Protocole Beuvray 1998 : « Protocole de quantification des céramiques », dans ARCELIN P., TUFFREAU-LIBRE M., *La quantification des céramiques. Conditions et protocole, Actes de la table ronde du Centre archéologique européen du Mont Beuvray, Glux-en-Glenne, 7-9 avril 1998*, 1998, p. 141-157 (Bibracte, 2).

STUART 1977 : STUART P., *Gewoon aardewerk uit de Romeinse legerplaats en de bijbehorende grafvelden te Nijmegen*, Leyde, 1977. (Beschrijving van de verzamelingen in het Rijksmuseum Kam te Nijmegen, 6)

THOEN, HANUT 2001 : THOEN H., HANUT F., « La fosse E de Destelbergen (Flandre orientale, Belgique) : un ensemble caractéristique du faciès céramique du Nord-Ouest de la Gaule Belgique au début du II^e siècle ap. J.-C. », *Revue du Nord*, 343, 2001, p. 131-174.

TUFFREAU-LIBRE 1977 : TUFFREAU-LIBRE M., « La céramique de l'officine gallo-romaine du Pont-Rouge à Bourlon », *Bulletin de la Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais*, 10-1, 1977, p. 1-20.

TUFFREAU-LIBRE 1978 : TUFFREAU-LIBRE M., « Un dépotoir gallo-romain du II^e siècle, à Marly (Nord) », *Gallia*, 36, 1978, p. 163-182.

TUFFREAU-LIBRE 1979 : TUFFREAU-LIBRE M., « La céramique commune gallo-romaine du site de Baudimont à Aitas », *Bulletin de la Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais*, 10-3, 1979, p. 177-205.

VAN DER WERFF *et alii* 1997 : VAN DER WERFF J., THOEN H., VAN DIERENDONCK R., « Amphora Production in the Lower Scheldt Valley (Belgium) ? The Valkenburg-Marktveld Evidence », dans *Congressus vicesimus Rei Cretariæ Romanæ Fautorum Eboraci et Ponte Aelio habitus*, York/Newcastle, 1996, Abingdon, 1997, p. 63-71. (Rei Cretariæ Romanæ Fautorum, Acta 35)

VANVINCKENROYE 1991 : VANVINCKENROYE W., *Gallo-Romeins aardewerk van Tongeren*, Hasselt, Culturele aangelegenheden, 1991. (Publicaties van het Provinciaal Gallo-Romeins Museum, 44)

VILVORDER 2001 : VILVORDER F., « Les seaux (SE) et les jarres (JA) », dans BRULET R., DEWERT J.-P., VILVORDER F., *Liberchies IV, Vicus gallo-romain*, Louvain-la-Neuve, Département d'archéologie et d'histoire de l'art, 2001, p. 335-338. (Publications d'histoire de l'art et d'archéologie de l'Université catholique de Louvain, 101)

VILVORDER 2010 : VILVORDER F., « La céramique engobée de Cologne », dans BRULET R., VILVORDER F., DELAGE R., *La céramique romaine en Gaule du nord. Dictionnaire des céramiques. La vaisselle à large diffusion*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 330-336.

VERMEULEN 1992 : VERMEULEN F., Tussen Leie en Schelde, Archeologische inventarisatie en studie van de Romeinse bewoning in het zuiden van de Vlaamse Zandstreek, Gent, Arch. I. V., 1992.

WILLEMS 2005 : WILLEMS S., *Roman Pottery in the Tongeren Reference Collection : Mortaria and Coarse Wares*, Brussel, VIOE, 2005. (VIOE, Rapporten 1)

III.16.4. Bibliographie de l'étude lithique

ASTRUC 2004 : L. ASTRUC, « Au-delà de la notion de technologie expédiente : Outillages lithiques et osseux au Néolithique », dans *Cahier V, Table ronde : Au-delà de la notion de technologie expédiente : Outillages lithiques et osseux au Néolithique*, thème 3, p. 175-179.

BOSTYN 2006 : F. BOSTYN, « Un site d'habitat du Néolithique moyen II à Lauwin-Planque (nord) : premiers résultats », dans : *Impacts interculturels au Néolithique moyen-Du terroir au territoire : sociétés et espaces, Actes du 25ème colloque interrégional sur le Néolithique, Dijon, 20-21 octobre 2001 (sous la dir. de Duhamel P.), Revue Archéologique de l'Est*, p. 319-334.

BORDES 1967 : F. BORDES, « Considérations sur la typologie et les techniques dans le paléolithique ». *Quartär*, t.18, 1967.

BRÉZILLON 1968 : M.-N. BRÉZILLON, « La dénomination des objets de pierre taillée. Matériaux pour un vocabulaire des préhistoriens de langue française ». IVe supplément à *Gallia Préhistoire*. éditions du CNRS. 1968.

DAIRE 2007 : M.-Y. DAIRE, « Plaidoyer pour un outillage lithique de l'Âge du fer : le cas des maillets à gorge de l'Ouest de la France », dans *L'Anthropologie*, 111, p. 106-131.

GULLIER et alii G. 2006 : G. GULLIER, G. AUXIETTE, A.-F. CHEREL, « L'établissement rural de la Tène moyenne de la Gaudine à Vivion (Sarthe) et ses activités de transformation », dans *Revue archéologique de l'Ouest*, 23, p. 45-70.

JULIEN et alii 2009 : M. JULIEN, E. MARTIAL, *Arleux*, « *Chemin des croix* », *Rapport final d'opération*, Direction d'Archéologie préventive de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, S.R.A. Nord/Pas-de-Calais, p. 242.

LEFEBVRE et alii 2000 : Y. DESFOSSÉS, V. BERNARD, G. BLANQUAERT, M. BOULEN, C. CASSEYAS, F. CONVERTINI, L. DESCHODT, P. FERAY, J. LANTOINE, P. LEFEBVRE, I. LE GOFF, V. MATERNE, J.-M. PERNAUD, O. WELLER ET J.-H. YVINEC, « Archéologie Préventive en vallée de Canche – Les sites protohistoriques fouillés dans le cadre de la réalisation de l'autoroute A16 », dans *Nord-Ouest Archéologie*, n°11, Berck-sur-Mer, 2000.

MARTIAL et alii 1992 : Y. DÉSFOSSÉS, E. MARTIAL et L. VALLIN, avec la collaboration de P. MARINVAL et A.-V. MUNAUT, « Le site d'habitat du Bronze moyen du « Château d'eau » à Roeux (Pas-de-Calais) », dans *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 89, 1992, p. 59-107.

PIEL-DESRUISSEAU 1998 : J.-L. PIEL-DESRUISSEAU, Outils préhistoriques, Du galet taillé au bistouri d'obsidienne. Paris, 1998.

PROST et alii 1997 : J.-Y. DUFOUR et D. PROST, « Un enclos à bétail de La Tène à Persan (Val-d'Oise) », dans *Bulletin archéologique du Vexin français*, 30, p. 11-28.

PROST 2002 : PROST D., « Des silex taillés à l'Âge du Fer : une présence problématique », dans F. Bostyn (dir.), *Néolithique et protohistoire du site des Antes (Rungis, Val-de-Marne)*, p.131-141.

SIRET 1933 : L. SIRET, « Le coup de burin moustérien », dans *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 30.

SOLFSTRA et alii 1987 : J. SOLFSTRA et W. VAN DER SANDEN, « Rurale cultuurplaatsen uit de Romeinse tijd in het Maas-Demer-Scheldegebied » [Les sites culturels ruraux de l'époque romaine dans la région Meuse-Démer-Escaut], dans *Analecta Praehistorica Leindensia*, 20, p. 125-168.

TIXIER, INIZAN, ROCHE 1980 : J. TIXIER, M.-L. INIZAN, H. ROCHE, *Préhistoire de la pierre taillée. 1. Terminologie et technologie*. Cercle de Recherches et d'Études préhistoriques, Valbonne. 1980.

TIXIER et alii 1980 : J. TIXIER, M.-L. INIZAN, M. REDURON-BALLINGER, H. ROCHE, *Préhistoire de la pierre taillée. 4. Technologie de la pierre taillée*. Cercle de Recherches et d'Études préhistoriques, Meudon. 1995.

VALLIN et alii 1993 : L. VALLIN, B. MASSON, « Un atelier de débitage levallois intact au sein des lœss weichseliens du nord de la France à Hermies (Pas-de-Calais) », dans *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 90, n°4, p. 265-268.

VALLIN et alii 2006 : L. VALLIN, B. MASSON, J.-P. CASPAR et E. DEPIEREUX, « L'outil idéal. Analyse du standard Levallois des sites moustériens d'Hermies (Nord de la France) », dans *Paléo-Revue d'Archéologie Préhistorique*, 18, p. 237-272.

III.16.5. Bibliographie sur le verre

COSYNS 2004 : COSYNS P., « Les bracelets romains en verre noir : étude typologique et contextuelle », dans A. F. A. V., *Bulletin de l'Association française pour l'archéologie du verre*, 14- 5 novembre 2003, Paris, A. F. A. V., 2004, p. 15-17.

CABART et al. 1994 : CABART H., CHARPY J.-J., POULAIN C., « Les verreries antiques du Musée Archéologique d'Épernay », dans, *Bulletin de la Société Archéologique Champenoise*, 1994.

ISINGS 1957 : C. ISINGS, *Roman glass from dated finds*, Archeologia Trajectina II, 1957.

LELARGE À PARAÎTRE : LELARGE S., *Nempont-Saint-Firmin, Nécropole*, Archéopole, DFS à paraître.

SENNEQUIER 1985 : G. SENNEQUIER, *Verrerie d'époque romaine*, Collection des musées départementaux de Seine Maritime, musées départementaux de Seine Maritime, Rouen, 1985.

SENNEQUIER 1993 : G. SENNEQUIER, *Verrerie d'époque romaine retrouvée en Haute-Normandie*, Thèse de Doctorat sous la direction de N. Gauthier, Université François Rabelais, Tours, 1993.

STEAD et al. 2006 : STEAD I., FLOUEST J.-L., RIGBY V., *Iron Age and Roman Burials in Champagne*, Oxford, Oxbow Books, 2006.

III.16.6. Bibliographie meules

BOYER et alii 1998 : F. BOYER, O. BUCHSENSCHUTZ, « Les conditions d'une interprétation fonctionnelle des moulins "celtiques" rotatifs à main sont-elles réunies ? », dans *Revue Archéologique du Centre de la France*, t. 37, 1998, p. 197-206.

BOYER et alii 2010 : F. BOYER, P. PICAVET, « Les meules romaines de Bavay », dans *Le blé, l'autre or des romains, catalogue de l'exposition présentée au musée/site archéologique départemental de Bavay du 17 mars au 31 août 2010*, Bavay, 2010, p. 21-28.

CHAMBON 1951-1954 : R. CHAMBON, « La trouée de l'Oise avant et pendant la domination romaine », *Documents et Rapports de la Société Royale d'archéologie et de paléontologie de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, t. 49, 1951-1954, p. 1-64.

GLUHAK et alii 2009 : T.-M. GLUHAK, W. HOFMEISTER, « Roman lava quarries in the Eifel region (Germany): geochemical data for millstone provenance studies », *Journal of Archaeological Science*, 36, Issue 8, 2009, p. 1774-1782.

MANGART 2008 : F. MANGARTZ, *Römischer Basaltlava-Abbau zwischen Eifel und Rhein*, Mainz, 2008

POMMEPUY 1999 : C. POMMEPUY, « Le matériel de mouture de la vallée de l'Aisne de l'Âge du Bronze à La Tène finale : formes et matériaux », dans *Revue archéologique de Picardie*, n° 3/4, 1999, p. 115-141

III.16.7. Bibliographie *instrumentum*

AUTUN 1987 : Collectif – *Autun Augustodunum. Capitale des Eduens*. Ville d'Autun - Musée Rolin, Exposition tenue à l'Hotel de ville d'Autun du 16 mars au 27 octobre 1985, Autun, 411p.

BODART 1997 : H. BODART, « Le matériel découvert à Sains-du-Nord », dans *Revue du Nord*, 1997, p.161-166.

BOURGEOIS 1999 : L. BOURGEOIS (dir.), *Le sanctuaire rural de Bennecourt (Yvelines). Du temple celtique au temple gallo-romain*. Paris, 1999.

CRUMMY 1983 : N. CRUMMY N., *Colchester archaeological report 2 : The Roman small finds from excavations in Colchester 1971-79*, Colchester archaeological trust ltd, 183p.

ENEAU 2002 : T. ENEAU, *Les objets en fer du sanctuaire gallo-romain du Gué-de-Sciaux (Antigny, Vienne)*. Mémoire XXI, 2002, p.114.

FAUDET 1992 : I. FAUDET, Musées d'Evreux. « Bronzes gallo-romains. Instrumentum, Argenton sur Creuse », 1992, 172p.

FEUGÈRE 1985 : M. FEUGÈRE, « Les fibules en Gaule méridionale, de la conquête à la fin du Ve siècle ap. J.-C. », dans *Revue Archéologique de Narbonnaise*, suppl. 12, Paris, 1985.

GUILLAUMET 2003 : J.-P. GUILLAUMET, *Paléomanufacture métallique. Méthode d'étude*. Infolio éditions, 2003, p.156.

GUILLAUMET 2009 : J.-P. GUILLAUMET, G. LAUDE, *L'art de la serrurerie gallo-romaine : l'exemple de l'agglomération de Vertault (France, Côte-d'Or)*, Dijon : Ed. universitaires de Dijon, coll. Art, Archéologie et Patrimoine, 2009, p.158.

KUNZL 1984 : E. KUNZL, « Einige Bemerkungen zu den Herstellere des romische medizinischen Instrumente, Bronzes romains figurés et appliqués et leurs problèmes techniques », dans *Actes du VIIe colloque international sur les bronzes antiques, Szekesfehervar*, 1984, p. 59-65.

MANNING 1989 : W.-H. MANNING, *Catalogue of the romano-british iron tools, Fittings and Weapons in the British Museum. British Museum*, London, 1985, rééd. 1989.

RIHA 1990 : E. RIHA, *Der Romische Schmuck Aus Augst Und Kaiseraugst. Römermuseum Augst*, 1990, p. 243.

III.16.8. Bibliographie étude carpologique

BAKELS 1991 : C. BAKELS, "Western continental Europe", dans W. Van Zeist, *et alii.* (dir.), *Progress in Old Worl Palaeoethnobotany. A retrospective view on the occasion of 20 years of the International Work group for Palaeoethnobotany*, A.A. Balkema, Rotterdam, Brookfield, 1991, p. 279-297.

BEIJERINCK 1976 : W. BEIJERINCK, *Zadenatlas des Nederlandsche Flora*, Amsterdam, Backuys et Meeters, 1976, 316 p.

CAPPERS et alii 2006 : R.-T.-J. CAPPERS, R.-M. BEKKER et J.-E.-A. JANS, *Digitale zadenatlas van Nederland*, Groningen, Barkhuis publishing & Groningen university library, 2006, 502 p.

FERDIÈRE et alii 2006 : A. FERDIÈRE, F. MALRAIN, V. MATTERNE, P. MÉNIEL, A. NISSAN-JAUBERT ET B. PRADAT (dir.), *Histoire de l'agriculture en Gaule (500 av. J.-C-1000 apr. J.-C.)*, Paris, Errance, 2006, 231 p.

JACQUAT 1988 : C. Jacquat, « Hauterive-Champréveyres. Les plantes à l'âge du Bronze : catalogue des fruits et grains », dans *Archéologie Neuchâteloise*, 7,1, 1988, 163 p.

JAUZEIN 1995 : P. JAUZEIN, *Flore des champs cultivés*, Paris, SOPRA, INRA, 1995, 898 p.

MATTERNE 2001 : V. Matteredne, *Agriculture et alimentation végétale durant l'âge du Fer et l'époque gallo-romaine en France septentrionale*, Montagnac, Monique Mergoil, 2001, 310 p.

MONTÉGUT 1970 : J. MONTÉGUT, *Clé de détermination des semences de mauvaises herbes*, Ecole normale supérieure d'horticulture de Versailles, Versailles, Société française de phytologie et de phytopharmacie, CNRA, 1970, 137 p.

RUAS 1992 : M.-P. RUAS, « Les plantes exploitées en France au Moyen Age d'après les semences archéologiques », dans *Les plantes nouvelles au Moyen Age et à l'époque moderne*, Actes des XII^{es} Journées Internationales d'Histoire de Flaran, PUM, 1992, p. 9-35.

SCHOCH et alii 1998 : W.-H. SCHOCH, B. PAWLIK. et F.-H. SCHWEINGRUBER, *Macrorestes botaniques*, Berne/Stuttgart, Paul Haupt, 1988, 277 p.

III.16.9. Bibliographie de la Verrerie

ARVEILLER-DULONG 1985 : V. ARVEILLER-DULONG, *Le verre d'époque romaine au Musée archéologique de Starsbourg*, Notes et documents des musées de France, v.10, Paris Ministère de la Culture, édition de la Réunion des Musées Nationaux, 1985, p.173

CABART et alii 1994 : H. CABART, J.-J. CHARPY ET C. POULAIN, « Les verreries antiques du Musée Archéologique d'Épernay », dans Bulletin de la Société Archéologique Champenoise, Châlons-sur-Marne, 1994, p.31-34.

CABART 2001 : H. CABART, « Productions et importations de verreries romaines dans l'Est de la France » dans D. Foy et M.-D. Nenna (dir.), *Échanges et commerce du verre dans le monde antique, Actes du colloque de l'AFAV, Aix-en-Provence et Marseille, 7-9 juin 2001, Monographie instrumentum 24*, 2001, p. 156-157, 169,172-173.

GILLES 1994 : K.-J. GILLES, « Ein spätrömisches Brandgrab aus Morscheid (Kreis Trier-Saarburg) », dans Trierer Zeitschrift, für Geschichte und Kunst des Trierer Landes und seiner Nachbargebiete., n°57, Rheinischen Landesmuseum Trier [« Une tombe à incinération romaine tardive de Morscheid (district de Trier-Saarburg) », dans *Journal de Trèves, Histoire et Art du pays de Trèves et de ses régions voisines.*], 1994. p.379-389.

HURARD 2008 : S. HURARD, « Saint-Pathus, « Les Petits Ormes » (Seine-et-Marne). Une collection de verre en contexte d'habitat à la transition entre le Bas-Empire et le Haut Moyen Âge », dans *Bulletin de l'Association Française pour l'Archéologie du Verre*, 22^{èmes} Rencontres de Rennes, 2008, p. 82.

Musée de Picardie, Amiens, verreries antiques du Musée de Picardie, n° 156, 157, 158, 159, 160, 161.

PARIDAENS, AUTHOM 2007 : N. PARIDAENS, N. AUTHOM, « Merbes-le-Château/Labuissière et Erquennes/Solre-sur-Sambre : la villa gallo-romaine du « Champ de Saint-Eloi ». Bilan de la première campagne de fouille », dans *La chronique de l'archéologie wallonne 2006*, vol. 15, 2007, p. 44-47.

PRICE, COTTAM 1998 : J. PRICE, S. COTTAM, « Romano-British glass vessels : a handbook », Practical Handbook in *Archaeology* No 14, 1998, p. 184-185 , fig. 84.

SENNEQUIER 1993 : G. SENNEQUIER, *Verrerie d'époque romaine retrouvée en Haute-Normandie*, Thèse de doctorat, Université de Tours, t. 2, p.192 et pl.33.

VAUDOUR 2010 : C. VAUDOUR, « 27-b Sépulture de Rouen, rue du Renard. Cinq flacons cylindriques à embouchure en collerette », dans *Mémoires de verre de l'archéologie à l'art contemporain*, Exposition Rouen, Musée Départemental des Antiquités, 15 janvier - 15 janvier 2010. n°27-b.

III.17. Tables

Figure 1 : Localisation de la fouille.....	26
Figure 2 : Localisation de la fouille.....	27
Figure 3 : Plan général des structures par phases chronologiques.....	54
Figure 4 : Localisation de la fouille sur le cadastre actuel.....	56
Figure 5 : Projet de Lotissement.....	57
Figure 6 : Environnement géologique du site.....	59
Figure 7 : Carte archéologique de la Gaule Belgique.....	60
Figure 8 : Localisation de la fouille sur fond de carte de Cassini.....	63
Figure 9 : Localisation de la fouille sur le cadastre Napoléonien de 1824.....	64
Figure 10 : Localisation du contexte archéologique de la commune.....	65
Figure 11 : Carte archéologique du Hainaut-Cambrésis.....	72
Figure 12 : Plan du diagnostic 2006 par Denis Gaillard.....	74
Figure 13 : Une partie de l'équipe de fouille.....	75
Figure 14 : Installation des bungalows et de la signalisation.....	75
Figure 15 : Le décapage.....	76
Figure 16 : Vue de la première partie du décapage depuis l'angle nord-est.....	76
Figure 17 : Marquage au sol des structures.....	77
Figure 18 : Mise en place de protection pour les solins.....	77
Figure 19 : Les fousseurs.....	79
Figure 20 : Plan général des structures par phases chronologiques.....	80
Figure 21 : Colluvions après un orage.....	84
Figure 22 : La phase 1, répartition du mobilier lithique (phase 1).....	87
Figure 23 : La phase 2 (horizon1-Hallstatt).....	89
Figure 24 : Les structures de la phase 2.....	91
Figure 25 : Le mobilier céramique de La Tène finale (phase 3).....	93
Figure 26 : La phase 4 (horizon 2).....	95
Figure 27 : Le fossé 1001.....	96
Figure 28 : Le fossé 1028 (phase 4).....	97
Figure 29 : L'aile orientale de l'enclos de la phase 4 (horizon 2).....	99
Figure 30 : L'aile occidentale de la phase 4 (horizon 2).....	101
Figure 31 : Le fossé de partition 1287 et le fossé 1328 de la phase 4 (horizon 2).....	103
Figure 32 : Le bâtiment-porche de la phase 4 et 5 (horizon 2).....	107
Figure 33 : Les structures de la phase 4 (horizon 2).....	109
Figure 34 : La phase 5 (horizon 3).....	113
Figure 35 : Les traces de curage des fossés orientaux de la phase 4 (phase 5-horizon 3).....	114
Figure 36 : Le fossé 1211 et les fossés de partition 1283-1289 (phase 5-horizon 3).....	115
Figure 37 : L'aile occidentale de la phase 5 (horizon 3).....	117
Figure 38 : La phase 6 (horizon 4).....	122
Figure 39 : Les fossés d'enclos de la phase 6 (horizon 4).....	123
Figure 40 : Le bâtiment 1314 de la phase 6 (horizon 4).....	126
Figure 41 : Le bâtiment 1314 de la phase 6 (horizon 4) en photos.....	127
Figure 42 : Le bâtiment 1282 de la phase 6 (horizon 4).....	129
Figure 43 : Le bâtiment 1282 de la phase 6 (horizon 4) en photos.....	130
Figure 44 : Le bâtiment 1304 de la phase 6 (horizon 4).....	132
Figure 45 : Le bâtiment Est de la phase 6 (horizon 4).....	134
Figure 46 : Le bâtiment ouest de la phase 6 (horizon 4).....	136
Figure 47 : Le puits 1531-1524 de la phase 6 (horizon 4).....	138

Figure 48 : La phase 7 (horizon 5).....	140
Figure 49 : Les fossés d'enclos de la phase 7 (horizon 5)	141
Figure 50 : Les fossés doublant l'aile orientale de la phase 7.....	143
Figure 51 : L'aménagement fossoyé en agrafe de la phase 7 (horizon 5).....	144
Figure 52 : Le bâtiment 1342 de la phase 7 (horizon 5).....	146
Figure 53 : Le bâtiment sud-est de la phase 7 (horizon 5).....	148
Figure 54 : Le bâtiment sud-ouest de la phase 7 (horizon 5).....	150
Figure 55 : La phase 8 (horizon 6).....	153
Figure 56 : Les fossés occidentaux et septentrionaux de l'enclos de la phase 8 (horizon 6).....	155
Figure 57 : Les fossés orientaux de l'enclos de la phase 8 (horizon 6).....	156
Figure 58 : Le bâtiment 1310 de la phase 8 (horizon 6).....	158
Figure 59 : Le bâtiment 1551 de la phase 8 (horizon 6).....	160
Figure 60 : Le bâtiment sur sablières de la phase 8 (horizon 6).....	161
Figure 61 : Le bâtiment sur sablières de la phase 8 (horizon 6).....	162
Figure 62 : La structure 1247 de la phase 8 (horizon 6).....	164
Figure 63 : La phase 9 (horizon 7).....	168
Figure 64 : Le puits 1285-1286 de la phase 9 (horizon 7).....	169
Figure 65 : Le bâtiment 1225-1226 de la phase 9 (horizon 7).....	171
Figure 66 : Le bâtiment sud.....	173
Figure 67 : Le four 1034 et les structures annexes.....	175
Figure 68 : Le four 1034 et les fosses 1045 et 1046	176
Figure 69 : Les structures de la phase 9.....	178
Figure 70 : Les structures 1452 et 1451.....	179
Figure 71 : La phase 10 (horizon 8).....	181
Figure 72 : Les fossés de parcellaire de la phase 10.....	182
Figure 73 : Le bâtiment sur fondations calcaire de la phase 10 (horizon 8).....	184
Figure 74 : Le bâtiment sur solins calcaire.....	185
Figure 75 : Le bâtiment sur fondations calcaires.....	186
Figure 76 : Solin calcaire en bordure de l'emprise des fouilles.....	187
Figure 77 : La zone funéraire.....	189
Figure 78 : La phase 11 (horizon 9).....	190
Figure 79 : La sépulture 1049.....	192
Figure 80 : La sépulture 1073.....	193
Figure 81 : La sépulture 1077.....	195
Figure 82 : La sépulture 1078.....	197
Figure 83 : La sépulture 102 du diagnostic d'après D. Gaillard 2006.....	198
Figure 84 : Les sépultures 94 et 95 d'après D. Gaillard 2006.....	200
Figure 85 : Les foyers.....	202
Figure 86 : La phase 12 - Périodes moderne et contemporaine.....	205
Figure 87 : Le fossé 1002 de la phase 12.....	206
Figure 88 : Ouverture du terrain.....	207
Figure 89 : La phase 13.....	209
Figure 90 : Découverte de la dépouille dans un impact d'obus.....	210
Figure 91 : Le soldat du Commonwealth.....	211
Figure 92 : Coupe mécanique dans la tranchée 1318 sd. 204, (à gauche le fossé 1302).....	212
Figure 93 : Sondage 252 dans la tranchée 1446 et le fossé 1390.....	213
Figure 94 : Vue du sondage 337 de la tranchée 1562 (à droite) et la tranchée 1446 (à gauche).....	214
Figure 95 : Le sondage 224 dans la ST 1371.....	215
Figure 96 : Exemple de point d'ancrage pour barbelés (Comines).....	215

Figure 97 : La structure 1360.....	215
Figure 98 : Quelques objets de ST 1360.....	216
Figure 99 : Le profil de 1532.....	216
Figure 100 : Cyrus Leroy, Croquis de soldats préparant un boîte de corned-beef, Baldrige, 1919.	217
Figure 101 : Synthèse des arguments de datation.....	218
Figure 102 : Données quantitatives de l'horizon 1.....	221
Figure 103 : Données quantitatives de l'horizon 2.....	222
Figure 104 : Données quantitatives de l'horizon 3.....	224
Figure 105 : Données quantitatives de l'horizon 4.....	225
Figure 106 : Données quantitatives de l'horizon 5.....	228
Figure 107 : Données quantitatives de l'horizon 6.....	231
Figure 108 : Données quantitatives de l'horizon 7 : la vaisselle de table, les cruches et les mortiers	232
Figure 109 : Données quantitatives de l'horizon 7 : la vaisselle à feu, les amphores, les récipients de stockage et les fours.....	234
Figure 110 : Données quantitatives de l'horizon 8.....	235
Figure 111 : Données quantitatives de l'horizon 9.....	236
Figure 112 : Données quantitatives de la phase funéraire.....	237
Figure 113 : Signification des codes employés pour désigner les catégories et typologies de référence associées.....	238
Figure 114 : Signification des codes employés pour désigner les groupes de pâtes et références bibliographiques associées.....	239
Figure 115 : La céramique des ensembles protohistoriques (horizon 1) ; Évolution de la proportion des catégories gallo-romaines des horizons 2 à 7 (% NMI).....	240
Figure 116 : La céramique de l'ensemble 1028 (1-23) (horizon 2).....	241
Figure 117 : La céramique des ensembles 1001, 1239 et 1263 (24-35) (horizon 2).....	242
Figure 118 : La céramique de l'ensemble 1021 (1-18) (horizon 5).....	243
Figure 119 : La céramique de l'ensemble 1021 (19-30) (horizon 5).....	244
Figure 120 : La céramique de l'ensemble 1021 (31-37) (horizon 5), Comparaison des horizons 2, 5 et 6 avec des ensembles.....	245
Figure 121 : La céramique de l'ensemble 1310 (horizon 6).....	246
Figure 122 : La céramique de l'ensemble 1225-1226 (1-22) (horizon 7).....	247
Figure 123 : La céramique de l'ensemble 1225-1226 (23-33) (horizon 7).....	248
Figure 124 : Décompte global de l'industrie lithique par ensembles chronologiques.....	250
Figure 125 : Environnement géologique du site (Extrait de la carte géologique au 1/50 000, feuille de Cambrai XXV-7, ©BRGM).....	252
Figure 126 : Dimensions maximales (mm) des lames.....	254
Figure 127 : Dimensions maximales (mm) des lamelles.....	255
Figure 128 : Le Mobilier lithique.....	258
Figure 129 : Le mobilier lithique.....	259
Figure 130 : Le mobilier lithique.....	260
Figure 131 : Le mobilier lithique.....	261
Figure 132 : Le mobilier lithique.....	262
Figure 133 : Le mobilier lithique.....	263
Figure 134 : Le mobilier lithique.....	264
Figure 135 : Le mobilier lithique.....	265
Figure 136 : Le mobilier lithique.....	266
Figure 137 : Le mobilier lithique.....	267

Figure 138 : Les fibules.....	278
Figure 139 : Collier de la tombe 1077.....	280
Figure 140 : Bracelet et bouteilles de la tombe 1077.....	280
Figure 141 : Inventaire du mobilier	282
Figure 142 : Le verre.....	283
Figure 143 : Charte de proportion des bulles	284
Figure 144 : Les meules (pl.1).....	292
Figure 145 : Les meules (pl.2).....	293
Figure 146 : Le mobilier métallique	303
Figure 147 : Le mobilier métallique	304
Figure 148 : Le mobilier métallique	305
Figure 149 : Le mobilier métallique	306
Figure 150 : Le mobilier métallique	307
Figure 151 : Le mobilier métallique	308
Figure 152 : Le mobilier métallique	309
Figure 153 : Le mobilier métallique	310
Figure 154 : Le mobilier métallique	311
Figure 155 : Le mobilier métallique	312
Figure 156 : Identifications taxinomiques, type de restes, dénombrement et densité pour 1 litre de sédiment des restes carpologiques carbonisés.....	315
Figure 157 : Classement des échantillons en fonction de leur densité de restes pour 1 litre.....	316
Figure 158 : Caryopse carbonisé d'amidonnier (<i>Triticum dicoccum</i>) (st.1226-sd.112).....	318
Figure 159 : Furca (base d'épillet) carbonisé d'amidonnier (<i>Triticum dicoccum</i>) (st.1282us1-sd.175).....	318
Figure 160 : Furca (base d'épillet) carbonisée d'épeautre (<i>Triticum spelta</i>) (st.1551).....	318
Figure 161 : Base de glume carbonisée d'épeautre (<i>Triticum spelta</i>) (st.1551).....	318
Figure 162 : Caryopse carbonisé d'épeautre (<i>Triticum spelta</i>) (st.1226-sd.112).....	318
Figure 163 : Base de fleuron carbonisée de folle avoine (<i>Avena fatua</i>) (st.1282us1-sd.175).	319
Figure 164 : Semence carbonisés de véronique à feuilles de lierre (<i>Veronica hederifolia</i>) st.1282-sd.202).....	319
Figure 165 : Proportion des différentes catégories dans les 6 échantillons les plus riches.....	320
Figure 166 : Tableau Inventaire de la faune issue de l'ensemble de la fouille.....	324
Figure 167 : Tableau Inventaire de la faune issue de l'horizon chronologique 2.....	325
Figure 168 : Illustration de l'hippophagie sur un humérus gauche (St 1028) en vue médiale (détail) et en vue crâniale (os entier). Les flèches indiquent l'emplacement des stigmates.....	326
Figure 169 : Fréquences relatives des mammifères domestiques au sein des contextes attribués à l'horizon 2.....	326
Figure 170 : Tableau . Inventaire de la faune issue des horizons 3 et 2/3.....	327
Figure 171 : Fréquences relatives des mammifères domestiques au sein des contextes attribués aux horizons 2 et 2/3.....	327
Figure 172 : Tableau . Effectifs des vertébrés à l'horizon 5 en fonction du nombre et du poids de restes.....	328
Figure 173 : Fréquences relatives des mammifères domestiques au sein des contextes attribués à l'horizon 5.....	328
Figure 174 : Tableau . Inventaire de la faune attribuée à l'horizon 6.....	329
Figure 175 : Fréquences des mammifères domestiques à l'horizon 6.....	329
Figure 176 : Tableau . Inventaire de la faune appartenant à l'horizon 7.....	330
Figure 177 : Fréquences relatives des mammifères domestiques à l'horizon 7	330
Figure 178 : Evolution des fréquences en nombre de restes des mammifères domestiques	

consommés de l'horizon 2 à l'horizon 7.....	332
Figure 179 : Inventaire de la faune issue de la structure 1225.....	333
Figure 180 : Illustration de la technique de désossage des côtes de bœuf par incision longitudinale le long de la face inter. Spécimen issu de 1226.....	334
Figure 181 : Illustration des stigmates de décarnisation rendant à la surface de l'os un aspect tailladé (vue latérale à gauche et médiale à droite d'un même humérus gauche de bœuf).....	334
Figure 182 : Détail du mobilier de 1049.....	337
Figure 183 : Vue générale de 1049.....	339
Figure 184 : Vue générale de 1073.....	341
Figure 185 : détail du mobilier de 1077.....	342
Figure 186 : détail du mobilier de 1077.....	342
Figure 187 : Vue générale de 1077.....	343
Figure 188 : détail du mobilier de 1078.....	344
Figure 189 : détail du mobilier de 1078.....	344
Figure 190 : détail du mobilier de 1078.....	344
Figure 191 : Vue générale de 1078.....	346
Figure 192 : 1049, fiche de conservation.....	348
Figure 193 : 1073, fiche de conservation.....	349
Figure 194 : 1077, fiche de conservation.....	350
Figure 195 : 1078, fiche de conservation.....	351
Figure 196 : Plan général	353
Figure 197 : Répartition du mobilier lithique.....	357
Figure 198 : La phase 2.....	361
Figure 199 : La phase 4.....	364
Figure 200 : La phase 5.....	367
Figure 201 : Répartition des espèces de la phase 4 et 5.....	369
Figure 202 : La phase 6.....	372
Figure 203 : Bâtiments de la fouille du parc d'activités de Sars et Rosières, d'après Meurisse 2010, p. 257.....	375
Figure 204 : Bâtiment du site de Damme, d'après In 't Ven et De Clercq 2005, tome 2, pl. 5	375
Figure 205 : La phase 7.....	377
Figure 206 : La phase 8	383
Figure 207 : La phase 9	386
Figure 208 : La phase 10	390
Figure 209 : La phase 11.....	394
Figure 210 : L'occupation sur le territoire de la commune de Les Rues des Vignes.....	404
Figure 211 : Localisation du sanctuaire.....	406
Figure 212 : Essai de restitution du sanctuaire de Les Rues-des-Vignes.....	407